BULLETINS

DE LA

CLASSE DES LETTRES

ET DES

SCIENCES MORALES ET POLITIQUES

ACADÉMIE ROYALE DE BELGIQUE

BULLETINS

DE LA

CLASSE DES LETTRES

ET DES

SCIENCES MORALES ET POLITIQUES

5[E] SÉRIE — TOME VIII

1922



BRUXELLES

Maurice LAMERTIN
LIBRAIRE-ÉDITEUR
Rue Coudenberg, 58-62

Marcel HAYEZ
IMPRIMEUR DE L'ACADÉMIE ROYALE
Rue de Louvain, 112

1922

Séance du lundi 9 janvier 1922.

M. le baron A. Rolin, directeur de la Classe.

Sont présents : MM. M. Vauthier, *vice-directeur;* le comte Goblet d'Alviella, Jules Leclercq, M. Wilmotte, H. Pirenne, J. Lameere, J. Vercoullie, J.-P. Waltzing, E. Mahaim, L. Parmentier, H. Delehaye, dom Ursmer Berlière, J. Bidez, J.-J. van Biervliet, G. Cornil, L. Dupriez, G. Des Marez, *membres;* Léon Leclère, Jean Capart, G. Doutrepont, J. Cuvelier, H. Vanderlinden, A. Nerincx, *correspondants;* M. Charles Sarolea, *associé,* et le Secrétaire perpétuel.

Absences motivées : MM. P. Thomas, S. E. le Cardinal Mercier, Eug. Hubert, membres; P. Errera, correspondant.

CORRESPONDANCE.

M. le Ministre des Sciences et des Arts remercie l'Académie des félicitations qui lui ont été adressées.

Le même Ministre fait connaître qu'il n'y a pas lieu de constituer cette année le jury des langues modernes pour la province de Namur.

Le même Ministre transmet une ampliation de l'arrêté royal du 19 décembre 1921 nommant M. Vauthier président de l'Académie pour l'année 1922.

Le Comité constitué pour commémorer la mémoire d'É. Waxweiler prie l'Académie d'accepter un capital de 36,000 francs, dont les revenus serviraient à favoriser les études sociologiques, suivant un projet de règlement rédigé par ce Comité. La Classe, avant de prendre une décision, renvoie ce projet de règlement à l'examen de MM. Mahaim, Vauthier et Dupriez.

HOMMAGES D'OUVRAGES.

Sommaire du Cours de Droit public belge, par P. Errera.

L'Organisation des Consommateurs, par E. Mahaim.

Notions d'Archéologie préhistorique belgo-romaine et franque, par le baron de Loë; présenté avec une note bibliographique par M. Des Marez.

The name of the scribe of the Louvre, par J. Capart.

— Remerciements.

COMITÉ SECRET. — ÉLECTIONS.

M. Vercoullie est élu directeur pour l'année 1923.

M. Bidez est élu délégué à la Commission administrative.

M. le baron A. Rolin, directeur sortant, installe M. Vauthier directeur pour l'année 1922. Celui-ci exprime à M. Rolin les sentiments de reconnaissance de la Classe pour son ancien directeur, et installe M. Vercoullie, en qualité de vice-directeur.

RAPPORTS.

Nouveaux documents sur Olivier de la Marche et sa famille, par H. Stein.

Rapport de M. H. Pirenne, premier commissaire.

En 1888, M. Henri Stein publiait dans les *Mémoires* in-4° de la Classe des lettres, une étude si neuve et si exactement documentée sur Olivier de La Marche, qu'elle a eu même les honneurs du plagiat. Aujourd'hui, son auteur nous communique, sur les ascendants et la personne du bon chroniqueur, des précisions nouvelles, recueillies au cours de ses infatigables explorations d'archives. L'intérêt de son travail dépasse de beaucoup celui de simples recherches d'ordre biographique. Il nous apporte de multiples renseignements sur les éditions et les copies de diverses œuvres d'Olivier, et il nous donne en appendice le texte d'un opuscule partiellement inédit de celui-

ci, le « Discours des obsèques et funérailles de monseigneur Pierre de Luxembourg, comte de Saint-Pol ». J'estime que le travail de M. Stein doit prendre place dans la même série des *Mémoires* où a paru son devancier, qu'il complète si heureusement.

Rapport de dom Ursmer Berlière, deuxième commissaire

Je me rallie complètement à l'avis du premier commissaire, et j'estime, comme lui, que ce manuscrit, qui vient compléter une étude précédemment publiée par notre Académie, se recommande par le nombre et par l'importance des renseignements nouveaux qu'il apporte.

Rapport de M. J. Cuvelier, troisième commissaire.

Depuis que M. H. Stein publia son premier mémoire sur Olivier de la Marche, l'érudit biographe de l'historien bourguignon a continué avec une patience inlassable à réunir de nouveaux documents sur ce personnage remarquable. Surveillant de près la publication des catalogues de livres et de manuscrits des bibliothèques de toute l'Europe, intéressant à son sujet ses collègues archivistes de France et de Belgique et poursuivant lui-même ses investigations avec la méthode rigoureuse qu'on lui connaît, le directeur du *Bibliographe moderne* est parvenu à réunir une ample moisson de nouveaux documents sur Olivier de la Marche et à compléter très heureusement la bibliographie qu'il nous avait donnée il y a un tiers de siècle. Il y a lieu de le féliciter d'avoir eu la patience d'attendre jusqu'à ce jour pour présenter à l'Académie un ensemble aussi consistant. C'est dire que je me rallie entièrement à l'avis des deux premiers commissaires proposant l'insertion de cette étude dans les *Mémoires* de l'Académie.

La Classe décide l'impression de ce travail dans les *Mémoires* in-4°.

JURYS.

La Classe désigne MM. Ch.-J. de la Vallée Poussin, L. Fredericq, L. Parmentier, L. Solvay, H. Vanderlinden, J. Vercoullie et M. Wilmotte, pour constituer le jury du Prix De Keyn (vingt et unième concours, deuxième période, 1920-1921), et MM. Bidez, Doutrepont, Hubert, L. Leclère, Thomas, Vauthier et Wittmann, pour constituer le jury du Prix Discailles (troisieme période, 1917-1921, *Histoire de la Littérature française*).

UNION ACADÉMIQUE INTERNATIONALE.

Le Secrétariat administratif a fait parvenir une proposition de la « British Academy » relative aux principes à recommander aux divers Gouvernements pour l'administration des antiquités dans les pays « à mandat » ou assimilés. — Renvoi à MM. Cumont, Parmentier et Capart.

LECTURES.

M. Ch. Sarolea fait une lecture sur l'occupation allemande en Pologne, pendant la guerre. — Impression dans le *Bulletin.*

M. J. Capart présente une pièce de sculpture égyptienne faisant l'objet d'une étude qui sera publiée dans les *Mémoires* in-8°.

NOTE BIBLIOGRAPHIQUE.

Baron de Loë, conservateur des Musées royaux du Cinquantenaire, *Notions d'Archéologie préhistorique belgo-romaine et franque à l'usage des touristes.* Ouvrage publié par le Touring Club de Belgique. Imprimerie F. Van Buggenhoudt, Bruxelles. Sans date (1921). Forme agenda, de 282 pages, avec 199 figures.

Les services rendus par la préhistoire à l'histoire ne sont plus à énumérer. Grâce à elle, nos notions sur le type morphologique des peuples qui ont occupé notre sol ont été profondément modifiées; grâce à elle, une préface importante est venue s'ajouter à l'histoire du commerce et de l'industrie; grâce à elle, aussi, l'histoire de l'art s'est enrichie de données nouvelles. Il revient à la Belgique l'insigne honneur d'avoir participé, dès l'origine, à un mouvement scientifique qui dut produire de si merveilleux résultats. Son territoire, d'ailleurs, devait stimuler le zèle de ses savants, car ses grottes, celles de l'Orneau et de la Lesse notamment, recélaient les vestiges les plus importants de nos premières civilisations. Dès 1829, le D[r] Schmerling, de Liége, explorait nos cavernes et exposait dans des publications qui firent sensation, en 1833-1834, le résultat de ses fouilles. Trente ans plus tard, à partir de 1864, E. Dupont continua avec éclat les travaux commencés et contribua pour une large part à dissiper le scepticisme que certaines déconvenues et certaines conclusions hâtives avaient jeté dans l'esprit de l'historien. Aujourd'hui, la science préhistorique belge est établie. Elle compte des travailleurs nombreux et infatigables, parmi lesquels il convient de citer au premier rang notre éminent collègue en cette Académie, M. A. Rutot. A ses côtés

apparaît, mais différent de lui par ses méthodes d'exposition, le baron de Loë, dont j'ai l'honneur de présenter à la Classe le *Manuel d'Archéologie préhistorique belgo-romaine et franque.*

Ce Manuel vient à son heure. Les multiples fouilles entreprises dans notre territoire depuis cent ans environ sont commentées dans des revues diverses et pour la plupart inaccessibles à celui qui désire s'instruire bien et rapidement. Un groupement d'ensemble s'imposait, une synthèse de ce qu'on savait jusqu'à présent de positif et de certain, une sorte de récapitulation, d'inventaire si l'on veut, de nos connaissances en matière préhistorique et protohistorique. C'est cette synthèse que M. de Loë nous apporte, et comme elle émane d'un spécialiste qui a consacré toute sa carrière à l'étude des problèmes préhistoriques, elle acquiert à nos yeux une exceptionnelle valeur. La méthode suivie, tout objective, est faite pour plaire à l'historien. Comme celui-ci, le baron de Loë s'appuie sur les faits, dans l'espèce, sur les données certaines et indiscutables des fouilles. A aucun moment il ne s'écarte des réalités, évite avec soin les controverses philosophiques, se méfie des hypothèses audacieuses qui se rapprochent souvent davantage du roman que de la science. En un mot, le baron de Loë est un esprit éminemment positif, et voilà pourquoi nous pouvons avoir recours à lui, comme à un guide sûr, pour tout ce qui touche au domaine de la préhistoire en Belgique.

Dans une première partie, le *Manuel* expose successivement l'*âge de la pierre*, comprenant la période *paléolithique* ou de la pierre taillée, et la période *néolithique* ou de la pierre polie, ensuite l'*âge du métal*, se subdivisant en *âge du bronze* et *âge du fer*. Il serait difficile de résumer la matière étonnamment intéressante et variée groupée dans cette première partie, tant le style de l'auteur est sobre et concis, chaque mot résumant presque une idée. Nous y voyons défiler devant nos yeux les premiers peuples qui ont habité notre territoire. La population la plus éloignée apparaît avec la période quaternaire et semble

disparaître avec elle. Elle a laissé dans nos grottes, notamment dans celles de Spy, de Chaleux et de Furfooz, les vestiges de son industrie. A cette toute première race connue, qui était dolichocéphale, a succédé une race d'un type complètement différent, brachycéphale, qui inaugura la période néolithique. Si la durée de la période paléolithique est impossible à déterminer, on a pu, par contre, grâce au chronomètre géologique, évaluer à sept ou huit mille ans la durée de cette deuxième période. La population néolithique a laissé des traces nombreuses de son passage, et les objets découverts laissent entrevoir un peuple arrivé déjà à un certain degré de développement, connaissant l'agriculture, le commerce et l'industrie, ayant des rites funéraires nettement caractérisés, construisant des dolmens et élevant des menhirs. Cette race nous intéresse tout particulièrement, car elle n'est point éteinte. Elle survit dans la population wallonne, qu'on avait considérée jusque dans ces dernières années comme descendant des Celtes mêlés à des Romains; également dans les Flamands au type brun, dont on s'était efforcé d'expliquer la présence en recourant à l'hypothèse d'une infiltration méridionale, plus spécialement espagnole. Cette population néolithique, à laquelle des commerçants apportèrent, vers l'an 1850 avant notre ère, la connaissance du bronze, continua à constituer le fond de notre population, même après l'arrivée des Gaulois, vers l'année 800, et même après l'invasion des Belges vers 300 avant Jésus-Christ. Gaulois et Belges étaient Celtes, profondément différents des néolithiques au point de vue morphologique. Ils étaient dolichocéphales, et non brachycéphales, comme on le croyait encore il y a quelque vingt ans.

Pour chacune de ces civilisations — paléolithique, néolithique, celte — le baron de Loë fait état des découvertes les plus importantes, après les avoir minutieusement contrôlées. Comme il estime que l'image est souvent plus éloquente que le verbe, il a multiplié les illustrations, si bien que l'inspection

seule de cette iconographie donne une idée saisissante de l'évolution de l'homme dans les limites de notre territoire.

A cette première partie, comprenant la préhistoire proprement dite, — c'est-à-dire celle qui se rapporte plus spécialement à l'âge de la pierre — et la protohistoire — celle qui a trait à l'âge du métal, — le baron de Loë ajoute une partie historique, celle qui comprend la civilisation *belgo-romaine* et la civilisation *franque*. Cette deuxième partie était nécessaire afin de compléter le tableau des invasions et d'indiquer ainsi tous les apports ethniques qui ont contribué à la formation de notre civilisation. Les Francs, contrairement à ce qu'on pourrait penser, sont absolument de la même race que les Celtes, Gaulois ou Belges. Comme eux, ils sont dolichocéphales; il n'en diffèrent que socialement, par le langage, le culte et les usages.

On ferme à regret le livre du baron de Loë, tant il est instructif et captivant. Désormais, nous possédons, à côté des innombrables, et souvent médiocres, manuels d'histoire médiévale, moderne et contemporaine, un manuel prudemment contrôlé et savamment agencé de notre histoire sociale primitive. Ajoutons que ce livre d'*Archéologie préhistorique belgo-romaine et franque* est accessible aussi au public, et même il a été conçu comme une œuvre de vulgarisation scientifique, « afin de répandre dans le public le goût des études relatives à nos origines nationales, élargir les idées et développer l'amour du sol natal ».

G. Des Marez.

Séance du lundi 6 février 1922.

M. MAURICE VAUTHIER, directeur de la Classe, président de l'Académie.

Sont présents : MM. J. Vercoullie, *vice-directeur;* le comte Goblet d'Alviella, P. Thomas, J. Leclercq, Maurice Wilmotte, H. Pirenne, J. Lameere, baron A. Rolin, J. Waltzing, M. De Wulf, Ernest Mahaim, L. Parmentier, H. Delehaye, dom Ursmer Berlière, J. Bidez, J.-J. Van Biervliet, G. Cornil, L. Dupriez, G. Des Marez, P. Hymans, *membres;* L. Leclère, J. Cuvelier, G. Doutrepont, Jean Capart, comte H. Carton de Wiart, A. Nerincx, H. Vanderlinden, *correspondants*, et le Secrétaire perpétuel.

CORRESPONDANCE.

M. le Ministre des Sciences et des Arts prie la Classe de choisir dix noms en vue de la formation du jury du Prix des Sciences sociales (8e période, 1917-1921).

L'American Academy of Arts and Letters remercie des félicitations qui lui furent adressées à l'occasion de la construction de son nouveau local.

Le Commissariat général de l'Émigration, à Rome, demande l'échange de publications. — Accordé.

HOMMAGES D'OUVRAGES.

L'Édit de Joseph II sur les Kermesses, par Eug. Hubert.

Godefroid Kurth (1847-1916), le Patriote, le Chrétien, l'Historien, par A. Cauchie.

Bibliographie de l'Histoire de Gand, II, par V. Fris; présenté avec une note bibliographique, par M. Pirenne.

Rapport général sur l'œuvre universitaire suisse des étudiants prisonniers de guerre (1915-1920), par Aug. Deluze.

— Remerciements.

RAPPORTS.

1° Rapports de MM. Cumont, Parmentier et Capart sur la proposition de la British Academy, relativement aux principes à recommander aux Gouvernements pour l'administration des antiquités dans les pays « à mandat » et assimilés. — La Classe décide que ces rapports seront remis aux délégués de l'Académie auprès de l'U. A. I., afin qu'ils en défendent les conclusions.

2° Rapports de MM. Wilmotte, G. Doutrepont et Thomas sur le mémoire présenté en réponse à la quatrième question du concours de 1922, Section d'histoire et des lettres : *Étudier le genre romanesque en France depuis l'apparition de* La Nouvelle Héloïse *jusqu'aux approches de la Révolution.*

Rapport de M. Wilmotte, premier commissaire.

Voilà un travail dont les dimensions étonnent d'abord. Que l'histoire intérieure et circonstanciée d'un genre littéraire puisse offrir la matière d'autant de développements, si on la restreint à une fraction d'un seul siècle (1760-1789), c'est ce qui passe l'entendement ordinaire.

Et pourtant..., à lire ce mémoire pondéreux, on constate qu'il ne renferme rien de superflu. On serait tenté de regretter même que son auteur, vers la fin, soit qu'il ait manqué de souffle, soit qu'il ait été pris de scrupules, tourne un peu court et, par exemple, ne dise que l'essentiel sur Choderlos de Laclos, et même sur Restif de la Bretonne; qu'il sacrifie Bernardin de St-Pierre, Florian et les traductions de Gessner et d'autres étrangers.

Ceci est moins un reproche qu'une observation, car il ne faut pas avoir lu vingt pages du mémoire pour acquérir l'agréable conviction de se trouver en face d'un esprit mûr, ferme dans son propos et bien décidé à n'obéir qu'aux suggestions d'une conscience difficile à contenter. Si jamais on a pu être lanciné par le louable souci de ne rien omettre, c'est bien ici. Et la raison est partout visible : l'auteur a voulu écrire un chapitre

de l'histoire littéraire plutôt que l'Histoire de quelques écrivains. Non certes qu'il se pose en antagoniste des thèses traditionnelles sur le rôle prépondérant de l'action créatrice dans l'art. Arrivé au terme de sa longue et difficile enquête, il proclame, au contraire, la part qui revient à l'invention personnelle dans l'évolution littéraire; la moitié de son œuvre tend à démontrer l'influence exercée par l'abbé Prévost et par Rousseau.

Mais — et voici qui est neuf, du moins dans cette étude d'un genre qu'on a cru plus ou moins aristocratique et qui ne l'était pas — l'auteur estime que pour être en état de déterminer et d'évaluer la force attractive que dégage un écrit, ce n'est pas trop de rechercher et de connaître tous les autres écrits de même ordre qui l'ont précédé ou suivi, ou qui ont été publiés vers la même date. Tous, ou du moins le plus grand nombre, quelle que soit leur valeur ou même leur absence de valeur esthétique.

C'est ce qui, à première et rapide lecture, déconcertera, sans doute dans le présent mémoire. La première impression laisse hésitant. On se demande *in petto* si le résultat est proportionné à la longueur presque incommensurable de l'effort accompli. Songez qu'il a été besoin de plusieurs années consacrées à des lectures, pour la plupart décevantes et fastidieuses, avant qu'on pût songer à élaborer certains chapitres de cette vaste étude! Dans tel livre oublié, il y avait une page, rarement plus, qui méritait d'être exhumée; à défaut de quoi, on ne pouvait espérer y découvrir qu'un certain procédé, ni original, ni attrayant, mais permettant de classer l'œuvre obscure, de la ranger dans une filière, bref, de la dater.

Voilà ce que pensera d'abord le lecteur. Puis, s'il persévère, il se rendra peu à peu compte du puissant et profond intérêt d'investigations qui jurent avec les aimables et faciles méthodes de nos historiens des lettres, pour ne pas dire des historiens tout court. Trois ou quatre témoignages adroitement groupés et voilà l'assiette d'un jugement. Ici on a tenté de réunir, de confronter *tous les témoignages*, les plus humbles comme les plus

éclatants. Tout ce que le public a lu, tout ce qui a été le sujet de discussions plus ou moins passionnées dans les cercles littéraires, dans les journaux du temps, est évalué, mis en sa place, défini et raccordé à un courant, rattaché, pour des raisons valables, à une notoriété victorieuse.

Dois-je être plus précis et dire que la séduction à laquelle succombent presque tous les historiens de nos lettres, depuis La Harpe jusqu'à M. Lanson, c'est de ne pas renouveler leur « matériel », de tabler sur les mêmes livres, qu'ils relisent, je le concède, et groupent autrement, ou dont leur ingéniosité trouve une définition nouvelle. Mais ce sont toujours les mêmes livres, qui, ayant une fois triomphé de l'oubli, sont voués pour toujours à la même glorification.

Ici, tout ce dont on nous entretient est neuf, en dehors de trois ou quatre ouvrages. Et encore, ces ouvrages — *Cleveland* (mais déjà celui-là était-il lu?), *La Nouvelle Héloïse*, *Le Sopha* — sont-ils soumis à un nouvel examen, qui a pour conséquence de modifier du tout au tout les conclusions ordinaires formulées à leur sujet. Pour cela, il a fallu nous dresser la nomenclature détaillée de tous les romans qui, avant le chef-d'œuvre de Rousseau ou indépendamment de lui, ont attiré la curiosité publique et cristallisé, en quelque sorte, un état de l'opinion lisante, comme aussi de tous ceux qui ont été écrits sous l'influence de Rousseau ou pour combattre cette influence. *Magnum opus!...*

Parfois fastidieuse (avouons-le), l'analyse, même sommaire, de tous ces avortements, quelquefois injustes, n'est jamais superflue. Elle nous montre, par exemple, combien on a sous-évalué la séduction exercée par l'abbé Prévost, qui fut bien le plus populaire de tous nos romanciers jusqu'à Balzac; elle précise le désaccord foncier entre Jean-Jacques et son temps, de Jean-Jacques moraliste et de son temps qui n'avait cure d'être redressé et morigéné. Enfin elle prouve que si, dans tel ou tel cas, il y a eu « chef-d'œuvre », jamais il n'y a eu miracle. Car avant Rousseau, et même avant Prévost, des auteurs oubliés

avaient créé et popularisé le roman de sentiment. Moins doués, et peut-être aussi moins heureux, ils avaient pourtant tâté le pouls du lecteur; ils avaient deviné ce « frisson nouveau » que l'auteur de *Manon* allait faire passer dans les veines de milliers d'êtres. Et, en même temps qu'ils préparaient les voies à leurs illustres successeurs, ces humbles écrivains — qui ne furent pas tous dédaignés par leur temps — collaboraient activement à créer une atmosphère favorable à une nouvelle formule de la narration, de telle sorte qu'auteurs et publics leur sont également redevables.

Mais que d'autres profits on peut tirer de ces nomenclatures patientes et raisonnées! Ne vont-elle pas — avec le dépouillement des revues et journaux du temps — à ramener à sa mesure cette soi-disant anglomanie, qui a assurément sévi, mais beaucoup moins dans les lettres que dans la philosophie et la politique? Ne leur devons-nous pas ici une détermination précieuse et nouvelle de ce qu'on est convenu d'appeler le pré-romantisme (et qui n'est que du romanesque le plus souvent) et, en même temps, la preuve d'un acheminement lent, sourd, persévérant, des créations grossières, puériles en leur outrance (où tout est exagéré : cadre, aventures, sentiments), des années 1760-1780, vers les portions les moins hautes, mais aussi les plus goûtées de l'art de narrer de 1820-1850? De ces romans longs, indigestes et pleins d'aventures horrifiantes qu'analyse l'auteur du mémoire, jusqu'au premier Balzac, aux *Mystères de Paris*, au *Juif-Errant*, à *Rocambole*, etc., il n'y a jamais eu de solution de continuité, et c'est comme l'histoire anticipée de la vogue constante d'Eugène Sue, de Paul Féval et de tant de leurs pâles rivaux, que l'on nous offre pour la première fois.

Car, si le théâtre du XVIIIe siècle a trouvé des historiens et si de nombreuses monographies ont permis d'en explorer jusqu'aux recoins, nous ne possédions jusqu'ici que des études très générales sur la plupart des productions romanesques de la seconde moitié du XVIIIe siècle. Même sur Prévost on attend

encore le livre définitif, et si l'on a accumulé sur Rousseau une telle « littérature » qu'elle peut décourager les plus intrépides, c'est encore le romancier en lui qui reste le plus énigmatique et — ce mémoire le prouve, un peu longuement peut-être — le plus capable de susciter des curiosités nouvelles. Enfin, sur certains écrivains de la génération suivante, surtout sur l'un d'eux, à peine sorti des limbes littéraires, Loaisel de Tréogat, l'auteur du mémoire a, sans trop d'efforts, réussi à être vraiment neuf et attachant, ce qui prouve que l'histoire littéraire est encore à écrire.

Pour tout cela, pour la belle indépendance de ses vues du début et de la fin (il a parfois débordé son sujet et l'époque qui lui est assignée; — mais comment lui en faire un crime?), pour sa forme châtiée et parfois originale, pour sa conscience et sa modestie, j'estime que cet auteur mérite le prix qu'il ambitionne d'obtenir et qu'en le couronnant, l'Académie s'honorera et rendra un service indéniable à l'histoire littéraire.

Rapport de M. G Doutrepont, deuxième commissaire.

Je me rallie complètement aux conclusions de M. Wilmotte. Le mémoire soumis à notre jugement mérite, sans conteste, la récompense qu'il ambitionne. Aussi n'essayerai-je pas de redire les divers mérites qui le distinguent et qui ont été si bien mis en lumière par le premier rapporteur. Toutefois, je m'abstiendrai difficilement de rendre un particulier hommage à la haute probité scientifique qui caractérise ce travail : aucune lecture, aucune enquête, si longue et si pénible fût-elle, n'a arrêté son auteur; d'un autre côté, vous ne le sentez nulle part soucieux ou préoccupé d'effets à produire : il expose ce qu'il sait; il dit ce qu'il a vu et, dans un sujet où nécessairement il a rencontré plusieurs « oubliés et dédaignés » de la littérature, il a résisté à la tentation de surfaire les personnages obscurs qu'il tirait un instant de l'ombre.

Je crois devoir ajouter pourtant que ce mémoire « pondéreux » manque un peu d'harmonie ou d'équilibre. M. Wilmotte l'a d'ailleurs fait observer en ce qui regarde les derniers romanciers et la conclusion. Je voudrais aussi que le travail fût allongé dans sa partie finale et écourté dans ses premières pages. Le début nous présente un rapide historique du roman amoureux depuis les débuts de la littérature française jusqu'au XVIII[e] siècle. Cet historique n'est qu'une indication de certaines productions et de certaines étapes du genre ; il donne l'impression d'un exposé étriqué, où des coupures ont été faites. J'aimerais mieux le voir réduit à quelques pages, mais des pages vraiment substantielles, synthétiques, où domineraient les points de vue généraux qui sont nécessaires en pareille occurrence : il perdrait ainsi, j'espère, cette allure indécise d'une étude critique qui prétend tout embrasser et qui se trouve mal à l'aise dans les limites trop restreintes qui lui sont assignées.

Quant à la conclusion, elle devrait être allongée. Tout d'abord dans l'intérêt de l'auteur. Non, certes, il ne peut pas avoir aussi magistralement élucidé le problème complexe qu'il a osé aborder, pour perdre, en quelque sorte, devant ses lecteurs, le bénéfice du labeur immense qu'il s'est imposé, c'est-à-dire pour ne leur en présenter la substance que dans un résumé de quelques pages. Il leur doit une autre conclusion, une conclusion qui leur dira tout le profit qu'ils ont à tirer de ses investigations si patientes, si diligentes, si intelligentes. Il a négligé l'intérêt de son public : c'est ce second intérêt qui l'engagera, je suppose, à retoucher la fin de son mémoire.

Peut-être ferait-il bien aussi de nous rendre un peu plus facile et plus agréable la lecture générale de ce mémoire, en nous ménageant de ces temps d'arrêt, de ces étapes où nous serions invités à promener nos regards sur le chemin parcouru ainsi que sur les horizons qui sont ouverts devant nous. On désirerait également que, par instants, des échappées soient ménagées sur les autres manifestations de la vie littéraire du siècle ; on tien-

drait, par exemple, à ce que fussent signalés les rapports qui unissent le roman au théâtre, à la poésie, ou bien à ce large courant de sentimentalité qui traverse l'époque philosophique. Il serait donc souhaitable que l'analyse si pénétrante et si délicate qui fait voir tant de choses dans cette savante monographie fût parfois abandonnée au profit d'une synthèse qui ferait voir ces mêmes choses de haut. Je tiens toutefois à noter que plusieurs de ces points de vue généraux que je réclame se trouvent dans le texte, mais perdus au milieu de détails qui les cachent ou qui empêchent d'en discerner la portée. Il suffirait d'un rien parfois, d'une simple disposition matérielle, d'un artifice de calligraphie pour leur prêter le relief désirable.

L'auteur n'aura point de peine à donner satisfaction à ses lecteurs sous ce rapport. En tout cas, si j'ai cru devoir formuler sur son œuvre les quelques remarques ou *desiderata* qu'on vient de lire, c'est qu'elle appartient à la catégorie de celles pour lesquelles on peut prévoir une sorte d'*état définitif* et qui sont appelées à faire époque dans l'histoire d'un genre littéraire.

Rapport de M P. Thomas, troisième commissaire

L'auteur appartient à l'école moderne de la micrographie littéraire, qui descend dans les recoins obscurs et fouille dans les œuvres mises au rebut, pour reconstituer, au moyen d'une foule de petits faits plus ou moins significatifs, la trame de l'histoire de la littérature. Il a déployé dans l'étude de son sujet d'incontestables qualités. J'admire le courage héroïque avec lequel il a dévoré tant de platitudes et d'inepties; j'admire aussi la manière dont il a mis en œuvre les matériaux patiemment et péniblement recueillis, et surtout la force d'esprit qui lui a permis de porter allègrement cet énorme fardeau et d'exposer le résultat de ses lectures et de ses réflexions dans un style vif et agréable. Son effort a été récompensé : il a abouti à des conclusions neuves et intéressantes, dont les historiens de la littérature française devront tenir compte.

A ces éloges, il me sera permis de mêler quelques critiques. J'estime, avec les deux premiers commissaires, que l'ouvrage n'est pas très bien proportionné : la première partie est trop étendue, et la fin est écourtée. La crainte de redire ce qui a déjà été bien dit a entraîné de singulières omissions. Bernardin de Saint-Pierre est suffisamment connu, je le veux bien; néanmoins je ne puis admettre que, sous ce prétexte, on escamote un livre comme *Paul et Virginie*, qui fit époque. L'auteur écarte — ou à peu près — Diderot, parce que, dit-il dans son *Avant-Propos*, « ses œuvres les plus connues ont été publiées après la Révolution et n'ont pu agir de façon sensible sur la période que nous étudions ». Ce raisonnement à la Brunetière me paraît absolument faux : il conduit à éliminer de l'histoire de la littérature française les *Lettres* de M[me] de Sévigné et les *Mémoires* de Saint-Simon [1]. Mais ce n'est pas ici le lieu de discuter ce paradoxe. Le mémoire gagnerait, en revanche, à être allégé d'un certain nombre de répétitions et de citations fastidieuses. En fait de citations, par exemple, il y a vraiment trop de Baculard.

Une remarque pour finir : l'auteur connaît les travaux de M. Daniel Mornet, mais il me semble qu'il n'a pas tiré tout le parti possible du *Romantisme en France au XVIII[e] siècle.*

Comme troisième commissaire, j'aurais pu, en toute sûreté de conscience, me rallier purement et simplement à l'avis de mes deux savants confrères. Mais notre auteur m'a inspiré trop d'estime pour que j'aie cru devoir me contenter, à son égard, d'une formule banale.

Son mémoire est digne d'être couronné : c'est l'œuvre non seulement d'un grand travailleur, mais encore d'un homme qui sait écrire et — mieux encore — qui sait penser.

Conformément aux conclusions des rapporteurs, le Prix est décerné à l'auteur du travail : M. S. Étienne.

---

(1) Voir l'« Avertissement » du manuel de l'*Histoire de la Littérature française*, de Brunetière, p. v.

JURYS.

La Classe fait un choix de dix noms pour la formation du jury du Prix quinquennal des Sciences sociales (8e période).

Elle désigne M. le comte Carton de Wiart pour remplacer M. Eug. Hubert au sein du jury du Prix Ernest Discailles (3e période).

Elle désigne M. Jean Capart comme directeur belge du *Corpus des Vases antiques,* édité par l'Union académique internationale.

PRIX CHARLES DUVIVIER (6e PÉRIODE : 1922-1925).

La Classe décide de conserver, pour cette période, la question de la 5e période, qui n'a pas été résolue, et d'y ajouter la question suivante :

Étudier le formalisme dans les modes de preuve judiciaire, depuis la période franque jusqu'à la fin de l'ancien régime, dans une région déterminée de la Belgique.

COMMISSION POUR LA PUBLICATION DES ŒUVRES DES GRANDS ÉCRIVAINS BELGES.

La Classe réélit les membres sortants de cette Commission.

150e ANNIVERSAIRE DE L'ACADÉMIE.

A la demande de la Commission, M. Pirenne est désigné pour prendre la parole, au nom de la Classe, à la séance commémorative du 24 mai 1922.

BIOGRAPHIES DES MEMBRES DÉCÉDÉS.

M. Leclère accepte d'écrire la biographie d'Ernest Discailles.

NOTE BIBLIOGRAPHIQUE.

VICTOR FRIS. *Bibliographie de l'Histoire de Gand depuis l'an 1500 jusqu'à 1650* (Gand, 1921).

Cette continuation de la *Bibliographie de l'Histoire de Gand* a naturellement conservé le plan et la méthode de la première partie. (Voy. *Bulletin de l'Académie*, Lettres, 1907, p. 92.) C'est dire qu'elle se distingue par la même exactitude, la même conscience et la même richesse. H. PIRENNE.

COMMUNICATION.

Le Mystère de Zimbabye.

par JULES LECLERCQ.

Lors de mon séjour au Cap en 1893, M. Trimen, alors directeur du Musée de Capetown, me fit les honneurs d'une vitrine qui n'était pas encore ouverte au public. J'y vis une collection d'antiquités provenant des ruines de Zimbabye, en Machonaland. Ce nom, d'une étrange saveur africaine, est un composé de deux mots indigènes et signifie « maison de pierre ». On le trouve écrit dans les vieilles chroniques portugaises sous la forme de Zimbaoe ou Simbaoe. Feu Théodore Bent, qui venait d'explorer le site, croyait avoir reconnu dans les ruines de Zimbabye les vestiges d'un établissement phénicien. Les antiquités conservées au Musée avaient été offertes pour la plupart par Cecil Rhodes, qui avait lui-même exploré Zimbabye, et qui était convaincu, comme Théodore Bent, de leur origine phénicienne. Je me rappelle la verve et l'ingéniosité avec lesquelles il me soutint ses vues à Grooteschuur, en présence des antiquités de Zimbabye, dont il s'était fait collectionneur.

A cette époque, Zimbabye était un des lieux les plus inaccessibles de l'Afrique. Aujourd'hui on y va en chemin de fer. On

fait de nuit le trajet de Boulaouayo à Fort Victoria, d'où un petit embranchement de quinze milles, tout récemment inauguré, aboutit à Zimbabye. On trouve, à deux pas des ruines, un gîte dans une modeste petite maison couverte d'un toit de chaume. C'est le « grand hôtel de Zimbabye ».

La localité est sur le bord du plateau de Machonaland. La vallée de l'Oumchagachi forme en cet endroit une large plaine fermée de tous côtés par des montagnes d'un aspect sauvage. Un « kopje » se dresse isolé au milieu de la plaine, entassement de rochers informes roulés les uns sur les autres et envahis par une végétation de ronces et de lianes, d'orties géantes et d'acacias, de baobabs et de mimosas. Au milieu de ce labyrinthe de granit et de ce fourré inextricable se trouvent ces ruines, qui se dressent comme l'énigme de l'Afrique, ruines muettes, sans inscription, sans histoire, et qui n'ont cessé d'intriguer les savants depuis que Mauch les retrouva au siècle dernier.

La première impression qu'on éprouve devant cette énigme est indéfinissable. On n'imagine pas un lieu plus solitaire, plus rempli de mystère, de silence et de mélancolie. Depuis des siècles, nul peut-être n'a habité ce troublant labyrinthe. Quelle surprise de rencontrer un témoignage intelligent de l'industrie humaine au cœur de la barbarie du continent noir, au milieu du pays du fétichisme et du cannibalisme! Qui s'attendrait à trouver en un pareil lieu une œuvre aussi éloignée de tout ce que l'on connaît, une œuvre à la fois si complexe et si incompréhensible dans son ensemble et dans ses détails, une œuvre sur l'utilité et l'intention de laquelle l'esprit se perd en conjectures, une œuvre qui semble remonter à la nuit des temps et demeure encore relativement si intacte? Quand les ombres du soir pénètrent dans ce dédale de couloirs et de murs d'enceinte, quand les obscurs passages s'enveloppent de mystère, on se croirait dans une demeure enchantée, et si, d'aventure, un serpent ou un rat vient à se glisser parmi les décombres, on croit voir passer l'âme d'un des anciens bâtisseurs de Zimbabye.

Telle est l'impression qu'ont dû éprouver les premiers explorateurs qui visitèrent Zimbabye. Et l'on comprend alors tout ce qu'ils ont écrit de fantaisiste sur ces ruines étranges, et avec quelle facilité furent acceptées les divagations de M. et Mme Théodore Bent, qui ont écrit un gros livre pour démontrer l'origine phénicienne de ces ruines [1].

La légende phénicienne a fait son temps depuis les lumineux travaux d'un archéologue qui jouit en Angleterre d'une grande autorité, M. David Mac Iver, que j'eus la bonne fortune de rencontrer à New-York, où il a épousé une charmante Américaine qui parle français comme une Parisienne. Son livre, *La Rhodésie du Moyen Age* [2], établit d'une façon définitive que l'antiquité de Zimbabye ne remonte pas au delà de l'époque féodale. Subventionné par le fonds Rhodes et sous le patronage de l'Association britannique, il explora la Rhodésie en 1905.

Depuis Mauch, le problème de l'origine et de la date de ces ruines était resté fort obscur, à cause de la difficulté d'accès et du manque de méthode scientifique dans les fouilles. L'Association britannique résolut, en organisant un voyage collectif en Afrique australe, de faire un grand effort pour mettre fin à l'incertitude et à la fantaisie. Dans ce but, elle pria M. Mac Iver de précéder de quelques mois les membres de l'expédition et le chargea d'étudier les ruines. L'explorateur atteignit la Rhodésie dans les premiers jours d'avril et poursuivit ses travaux jusqu'au milieu de septembre. Grâce au progrès des moyens de communication et aux facilités dont il disposait, il put pratiquer des fouilles sur une plus vaste étendue que nul ne l'avait fait avant lui et en déduire des conclusions d'une netteté remarquable. Si ces conclusions ne sont pas celles auxquelles le public s'attendait, elles n'ont rien qui doive surprendre les archéologues et

(1) The ruined cities of the Mashonaland.

(2) David Mac Iver, *Mediaeval Rhodesia*.

les ethnologistes. Avant qu'on eût des données suffisantes pour déterminer l'origine et la date des ruines rhodésiennes, l'opinion populaire avait résolu la question : elle avait décidé qu'elles remontaient à une fabuleuse antiquité, et sur la foi des chroniques du moyen âge, elle avait accepté que Zimbabye et toutes les constructions similaires qu'on rencontre sur le territoire de la Rhodésie étaient l'œuvre d'un ancien peuple venu de l'Orient. Journalistes et écrivains profanes possédaient sur ce point des certitudes auxquelles n'auraient osé prétendre les plus savants orientalistes. Après tout, qui pouvait jurer qu'ils se trompaient? On devine parfois juste, et le hasard peut conduire à la vérité.

Un fait, toutefois, était bien établi, c'est que les fouilles n'avaient rien révélé jusqu'alors qu'un archéologue pût faire remonter au delà de quelques siècles. Il était non moins certain que les objets trouvés dans les ruines et qui n'appartenaient pas au moyen âge étaient bien du type africain. Mais ces fouilles faites par des mains peu expertes laissaient encore incertaine la question de savoir s'il n'existait pas des couches plus anciennes sous les vestiges contemporains du moyen âge ou d'origine africaine.

C'est là le problème qu'il fallait élucider. M. Mac Iver était bien l'homme capable d'en trouver la solution, lui qui venait de passer neuf ans à pratiquer des fouilles en Égypte et en Orient. Quelle perspective pouvait lui sourire davantage que celle d'étendre à la Rhodésie le cercle de ses études orientales? S'il lui a fallu abandonner un rêve aussi séduisant, c'est par respect pour la science et la logique brutale des faits.

Mais si ces vues nouvelles sur l'origine des monuments rhodésiens et de leurs bâtisseurs dissipent le merveilleux halo qui les enveloppait, elles offrent des avantages qui compensent bien la perte de l'illusion. Car il faudra désormais mettre ces monuments en relation directe avec la contrée où ils ont été découverts; et voilà un champ de recherches propre à fasciner l'imagination

et à exciter l'énergie des Rhodésiens. Les problèmes du passé apparaissent comme liés à ceux du présent. Aux savants et aux colons d'unir leurs efforts et de travailler à leur solution.

Presque tous les explorateurs qui ont étudié l'origine des ruines rhodésiennes ont concentré leurs recherches sur un seul des nombreux monuments éparpillés sur l'immense étendue du Machonaland. Les ruines les plus considérables, celles de Zimbabye, ont surtout attiré leur attention. M. Mac Iver, convaincu qu'une étude comparative était indispensable et qu'il fallait examiner plusieurs groupes de constructions, a exploré sept sites. Or, dans ces sept sites, il n'a mis au jour aucun objet auquel on puisse assigner une plus haute antiquité que le XIVe ou le XVe siècle de l'ère chrétienne. Il n'a relevé dans l'architecture des monuments aucune trace du style oriental ou européen qu'on puisse attribuer à une époque quelconque. Il n'a trouvé, pas plus que les précédents explorateurs, la moindre trace d'inscription. De ces trois faits négatifs on peut tirer déjà des conclusions que corroborent singulièrement trois faits positifs :

I. Certains articles importés, dont la date est bien connue dans les pays d'origine, notamment en Perse, sont de la même époque que les constructions rhodésiennes où on les trouve. Ces constructions sont donc du moyen âge, ou quelque peu postérieures.

II. Les habitations qu'on trouve au milieu des ruines de pierre et qui en font partie intégrante ont un caractère nettement africain.

III. Les objets trouvés dans ces habitations sont d'un art et d'un type africains, à moins qu'ils ne soient des importations étrangères du moyen âge ou d'une époque postérieure.

Les fouilles pratiquées par M. Mac Iver à Dhlo-Dhlo et à Zimbabye établissent le premier point. Quant aux deux autres points, ils ressortent de l'examen de toutes les habitations qu'ont laissées les anciens constructeurs dans les groupes de

ruines échelonnées d'Inyanga à Zimbabye. Il n'y a aucune différence essentielle entre les grossières constructions d'Inyanga et celles de l'ancienne Monomotapa, où l'on retrouve les mêmes traits sur une plus grande échelle et avec plus d'élaboration. Si grande est la ressemblance des habitations et de leur contenu avec les demeures actuelles des indigènes et avec les objets qu'ils fabriquent aujourd'hui, qu'on a vu s'y tromper les profanes.

Quant à prétendre que ces habitations auraient été récemment réoccupées par des Cafres, c'est là une opinion inacceptable, tout d'abord parce que les produits prétendument modernes sont trouvés là où ils ne peuvent avoir été placés après la pose des assises de l'édifice; ensuite parce que les huttes se rencontrent dans tant de localités distantes et avec une persistance si invariable, parce qu'elles forment partout une partie si inséparable de toute la structure, que l'hypothèse d'une réoccupation ne s'explique point. Dans les ruines de Niekerke, les fondations de huttes se rencontrent partout sur une si vaste étendue, que toute la population des districts voisins n'aurait suffi à les occuper.

Ces habitations, qu'on trouve de tous côtés dans l'enceinte de pierre et qui en sont inséparables, sont d'aspect africain dans leurs moindres détails et appartiennent à une époque qui est précisée par les importations étrangères datant du moyen âge. Tout en concédant que les ruines rhodésiennes ont un caractère africain, des théoriciens, qui ne veulent admettre que des noirs aient pu faire de tels ouvrages, prétendent qu'ils sont dus à une race étrangère. Mais ils n'apportent aucune preuve à l'appui de leur thèse. Où sont les traces de cette race étrangère? La thèse est d'ailleurs contredite par les textes anciens. Les chroniqueurs portugais du moyen âge, contemporains ou presque contemporains des monuments dont l'époque est établie, ne font pas la moindre allusion à une race étrangère qui aurait dominé les noirs. Bien au contraire, De Barros et De Goes disent formellement que les habitants des contrées voisines de

la capitale du Monomotapa étaient des nègres à chevelure laineuse; et le missionnaire qui raconte la conversion d'un natif du Monomotapa au milieu du XVIIe siècle affirme expressément que c'était un homme noir (*con carnes pretas*). Les recherches de Theal établissent que le roi du Monomotapa dans le même siècle était un nègre (¹). En sorte que s'il n'y a aucune raison d'accepter une hypothèse toute gratuite, il y a de bonnes raisons de la rejeter.

Quant à déterminer quelle fut la tribu de nègres qui édifia ces monuments, c'est un problème qui ne peut être élucidé que par les blancs qui vivent sur place et ont des rapports suivis avec les indigènes. A mesure qu'on connaîtra mieux les tribus africaines, on pourra recueillir des éléments nouveaux pour la solution de la question, et M. Mac Iver croit cette solution proche.

D'après certains voyageurs (²), les Barotsé, qui furent chassés du Machonaland par les Matabélé, pourraient bien être les constructeurs de Zimbabye. Un reste de cette tribu, qui vit au nord-est des chutes du Zambèze, a conservé l'art de tailler la pierre et de construire des murs. Les dessins qui ornent les poteries offrent une similitude frappante avec les dessins observés dans les ruines. Cette opinion est partagée par le savant directeur du Musée de Capetown, qui a bien voulu m'exposer ses vues sur Zimbabye, vues qui concordent entièrement avec celles de M. Mac Iver. Les ornements en zigzags qu'on observe sur les murs de Zimbabye sont identiques aux ornements que font encore aujourd'hui les Barotsé. Les fers de lance, les têtes de lance en cuivre sont des objets de fabrication locale. Les Barotsé sont d'excellents forgerons, et ils ont connu de tout temps l'art de travailler le cuivre. Un voyageur anglais (³) qui a vécu parmi les Barotsé nous apprend qu'ils pratiquent la circoncision et

(¹) *Theal's Record of South Eastern.* Africa, I, 24.
(²) *Lincoln Tangye.* In new South Africa. Travels in the Transvaal and Rhodesia.
(³) *Garenganzer.* West and East, by P.-S. Arnot.

certaines cérémonies de purification, et il émet l'hypothèse qu'ils sont originaires, de même que certaines tribus bantoues, d'une contrée qui eut des relations avec la Palestine, d'où leur serait venues des coutumes juives.

Les poteries de Zimbabye exposées sous les vitrines du Musée de Capetown affectent la forme d'animaux africains, hippopotames et autres, et le fameux plateau que possède le même Musée, et dont Bent a fait une pierre des sacrifices d'origine phénicienne, est orné de figures représentant notamment des zèbres, animaux inconnus des Phéniciens. Il s'agit simplement d'un plateau à usage domestique, identique au plateau que l'on a trouvé récemment à Méroë avec d'autres objets offrant une frappante parenté avec ceux du Musée. Les dessins du plateau, représentant du chanvre roulé, rappellent les cordes de chanvre encore en usage et qu'on voit à Méroë.

Les faïences chinoises et orientales trouvées dans les ruines sont de précieux documents, qui établissent une date relativement récente. Une de ces faïences est un débris de vase persan. Elle porte une inscription où subsiste la mention du mois de l'année mahométane; mais la partie du vase où était mentionnée l'année est malheureusement brisée. Toutefois, les divers savants persans auxquels la pièce fut soumise de manière qu'ils ne pussent se concerter furent unanimes à déclarer qu'elle ne pouvait remonter à une plus haute antiquité que le XVe siècle suivant les uns, le XVIe suivant les autres.

M. Mac Iver s'est efforcé d'établir de plus près la date relativement récente des ruines rhodésiennes et de soulever le voile de leur histoire. Tout en faisant coïncider les splendeurs de Zimbabye avec les premières années du XVIe siècle, il concède que certaines constructions peuvent remonter tout au plus à deux siècles plus tôt, et c'est-à-dire qu'elles appartiennent à l'époque où Sofala était un port florissant habité par une colonie d'Arabes qui trafiquaient avec l'intérieur pour la recherche de l'or. Ils apportaient en échange les produits de l'Orient et peut-

être aussi ceux de l'Europe qui arrivaient par la route du Caire, où des marchands italiens s'étaient établis depuis l'époque des Croisades.

Il n'est pas impossible qu'un établissement un peu plus ancien ait existé à Zimbabye, mais aucune des constructions subsistantes ne permet de l'affirmer. S'il est téméraire de supposer que cet établissement remontait à une époque beaucoup plus reculée, on peut admettre sans trop d'exagération que le lieu était habité un ou deux siècles plus tôt. Et comme Zimbabye, centre de l'exploitation de l'or, devait son existence même au commerce avec les Arabes de Magadoro, l'antiquité la plus éloignée qu'on puisse lui assigner est le XIe siècle de l'ère chrétienne.

Quand Zimbabye atteignit une ère de richesse et de prospérité, elle dut pourvoir à se défendre, et c'est d'alors que datent l' « Acropole » et le prétendu « Temple elliptique » et les vestiges des opulentes habitations que se construisirent les riches trafiquants de l'or.

Dans les dernières années du XVe siècle, les Portugais vinrent à la côte orientale, y établirent un comptoir de commerce et puis construisirent un fort à Sofala (1506). Mais c'est par l'intermédiaire des marchands arabes qu'ils trafiquaient avec l'intérieur. Pendant deux ou trois générations, Sofala eut une situation plus florissante que jamais; mais bientôt sonna l'heure de la décadence, par suite de la prépondérance de Mozambique et des établissements des Portugais sur le Zambèze. C'est précisément à cette époque que pâlit la puissance du roi du Monomotapa, à cause de la révolte de plusieurs de ses vassaux. Il perdit la partie méridionale de ses États et fonda une autre capitale sur le Mazoe, dans ce qui lui restait de son royaume.

De là date la décadence de la grande Zimbabye. Elle subsistait peut-être encore au XVIIe siècle, mais elle avait perdu son importance d'autrefois. Ce qui peut l'avoir détruite, c'est une de ces terribles vagues de conquérants dévastateurs qui ont

inondé périodiquement l'Afrique du Sud. Theal ([1]) mentionne quelques-unes de ces invasions, entre autres celle des Zimbas, horde de cannibales qui envahit l'Afrique au nombre de 20,000, détruisant tout sur leur passage, et encore celle des Cabires, qui envahit le royaume de Monomotapa, et qui se nourrissait également de chair humaine.

A son retour en Europe, M. Mac Iver fut agréablement surpris de voir ses conclusions acceptées par tout ce que l'Europe compte d'archéologues sérieux. Toutefois M. Hall, le vieux conservateur des ruines de Rhodésie, ne voulut point désarmer. Mais les gros volumes qu'il a écrits depuis pour réfuter son contradicteur n'ont pu ébranler l'opinion générale. Sauf sir Harry Johnstone, qui n'en est pas à sa première erreur, et le regretté professeur Keane, qui joignait la fantaisie à l'érudition, il n'est pas en Angleterre un seul archéologue, pas un seul anthropologiste qui croie encore à l'antiquité fabuleuse des ruines rhodésiennes.

De même que la Grèce a le Parthénon, de même Zimbabye a son « Temple elliptique », le monument le plus fameux de la Rhodésie. Il doit sa célébrité, tout comme son nom même, à feu Théodore Bent, qui l'explora en 1891, et le décrivit comme la huitième merveille du monde. Depuis cette époque, beaucoup de fouilleurs, dont le jugement n'égalait pas le zèle, l'ont débarrassé de ses débris encombrants et aussi de ses traits caractéristiques, de sorte que le visiteur peut aujourd'hui difficilement reconstituer en imagination l'intérieur de l'édifice.

Le prétendu « temple » est une enceinte elliptique assez irrégulière dont le dessin n'a rien de remarquable, bien que Bent proclame qu'on n'en trouve de semblables qu'en Arabie. Cette enceinte, dont l'ovale irrégulier peut avoir 100 mètres de long sur 70 de large, est fermée par un mur extraordinairement massif de 8 à 9 mètres de haut, de plus de 4 mètres d'épaisseur.

---

(1) *Ouvrage cité.*

Ce mur est construit avec des blocs de granit non équarris, provenant de l'écaillement naturel des rochers, et très grossièrement ajustés. Bien qu'il n'y ait aucune trace de mortier, cette maçonnerie a défié les siècles. Elle doit sa solidité à la grande largeur du mur à la base. La partie supérieure du mur est ornée, en guise de corniche, de dessins à jour, en zigzags, auxquels les premiers explorateurs ont attaché une importance exagérée, puisque le même ornement se retrouve chez les Barotsé.

Ce que Bent a pris pour un temple sacré, où il a même cru voir un autel, est en réalité un fort, ou plus probablement encore un grenier bien défendu contre les maraudeurs. On reconnaît encore dans le mur d'enceinte les ouvertures dans lesquelles pénétraient les poutres supportant les plafonds des étages. L'édifice a été tellement fouillé par les visiteurs, qu'on peut difficilement se représenter ce que devait être sa destination. M. Mac Iver émet l'hypothèse que l'enclos central auquel donnait accès la porte du nord, et dont le sol disparaît entièrement sous deux ou trois plates-formes, servait de lieu de résidence. Et comme Zimbabye était, selon toute vraisemblance, la capitale du Monomotapa, il n'est pas téméraire de supposer que là devaient se trouver les appartements royaux.

Mais quelle pouvait être la destination de la fameuse tour conique qui se dresse près de la partie sud du mur d'enceinte et qui devait autrefois s'élever jusqu'à la hauteur de ce mur? Cette tour avait-elle une signification symbolique ou une utilité pratique? De toutes les hypothèses au sujet de cette tour énigmatique, la plus fantaisiste est celle imaginée par Théodore Bent, qui voyait dans ce cône tronqué un colossal emblème du culte phallique. On a peine à comprendre comment cette hypothèse a pu être acceptée de confiance par les Rhodésiens. Cette tour a la forme banale des moulins à vent qu'on peut voir dans toute la Hollande et jusque dans les rues de Rotterdam. Feu Théodore Bent eût-il osé prétendre que le culte phallique fleurit à

Rotterdam? On a, il est vrai, exhumé à Zimbabye quantité d'objets en forme de phallus, dont Cecil Rhodes m'a montré des spécimens dans sa collection. En peut-on conclure que Zimbabye avait un temple consacré au culte phallique? Ces prétendus emblèmes que Bent rattache à je ne sais quel culte des Phéniciens ne sont nullement des phallus, mais des objets sur la nature desquels sont édifiés les voyageurs qui connaissent les mœurs des femmes indigènes dans le Machonaland et dans d'autres contrées de l'Afrique centrale. Comme tous les peuples primitifs, les nègres ont eu et ont encore des rites orgiaques. Mais est-ce là le culte phallique dont une tour en forme de moulin à vent serait le symbole? Hypothèse pour hypothèse, j'aime mieux celle de M. Mac Iver, qui fait de la tour conique le symbole de la majesté royale, supposition qui n'a rien d'absurde si l'on admet que le prétendu temple elliptique était la résidence du grand chef du Monomotapa, dont le trône se dressait au pied de la tour.

Si le « Temple » était la résidence royale, on s'explique la nature des vestiges qu'on rencontre dans la vallée, large d'un kilomètre, qui s'étend du « Temple » à l'« Acropole ». Ces ruines ne peuvent être que celles des demeures des principaux de la tribu. Elles n'étaient pas fortifiées, puisqu'elles étaient à proximité de l'Acropole, qui pouvait servir de refuge en cas d'attaque. C'est dans la vallée que vivaient vraisemblablement les riches commerçants qui recevaient l'or des districts voisins et l'échangeaient contre les produits apportés de la côte orientale par les marchands arabes. Les chroniques portugaises donnent des détails précis sur l'extraction de l'or au moyen âge par les indigènes du Monomotapa [1].

On s'imaginerait à tort, toutefois, que Zimbabye fut un centre d'exploitation minière. On n'en trouve guère de traces. Le lavage et autres manipulations de l'or devaient se faire dans les districts où l'on trouvait de l'or, et d'où on le transportait par

(1) Theal, *ouvr. cité.*

caravane à la capitale. Zimbabye n'était pas un lieu de production, mais un lieu de distribution. On n'a point trouvé d'or brut dans les ruines, mais on y a ramassé beaucoup de grains de collier qui devaient être une sorte de monnaie courante, comme l'atteste un document portugais de l'an 1513 [1].

Les ruines des demeures qui s'éparpillent dans la vallée attestent l'opulence de leurs occupants, qui n'épargnaient rien pour se faire des habitations confortables. La roche était couverte d'un pavement en ciment d'une grande épaisseur, et sur ces fondations s'érigeaient des murs d'une maçonnerie aussi solide que celle du « Temple ».

Les bâtisseurs de Zimbabye ont converti en une imprenable acropole la colline qui domine à pic la vallée de toute sa hauteur de 80 à 90 mètres. Ils ont mis à profit l'ouvrage de la nature. C'est un labyrinthe de crevasses converties en passages tortueux, de roches proéminentes élargies en plates-formes, de blocs de granit taillés en refuges. Qui sait quelles surprises réserve encore aux archéologues cette forteresse qui n'a jamais été fouillée à fond! Il y a là d'innombrables débris parmi lesquels doivent se trouver maints vestiges des temps disparus.

C'est dans cette acropole que Bent mit au jour les piliers en stéatite surmontés d'un oiseau sculpté qu'on peut prendre soit pour un aigle, soit pour un vautour, soit pour un faucon, tant la sculpture dans la pierre tendre est grossièrement faite. Cet oiseau est probablement l'emblème de la tribu qui construisit l'acropole, hypothèse d'autant plus vraisemblable qu'il y a aujourd'hui encore une tribu dont l'aigle est l'animal sacré. Ces piliers en stéatite, que Théodore Bent croyait sortis des mains de sculpteurs phéniciens, sont donc tout simplement l'œuvre de sculpteurs noirs, comme l'atteste d'ailleurs le manque absolu de caractère artistique. D'autres fragments qu'on a qualifiés d'œuvres d'art et qu'on peut voir dans les vitrines des musées de

(1) Theal.

Boulaouayo et de Capetown ne sont que de grossières sculptures comme en peuvent faire tous les peuples barbares, imitations d'animaux, figures géométriques au niveau des essais artistiques des peuplades noires actuelles.

Ainsi s'avanouit la légende qui voyait dans le Machonaland l'Ophir de la Bible, le mystérieux pays de la reine de Saba, d'où Salomon faisait venir l'or du temple de Jérusalem. Il fallait tout l'aplomb de Cécil Rhodes pour faire miroiter aux yeux des aventuriers les 900 millions de livres sterling que Salomon avait tirées de ce pays. Ce roi devait avoir des écritures bien tenues pour nous avoir laissé un compte aussi exact. C'est M. Brieux qui, dans ses pérégrinations à travers le monde, a fait cette fâcheuse découverte que chaque pays comporte décidément une bonne blague qu'on fait aux étrangers. Dans l'Afrique du Sud la mystification qu'on leur réserve est Zimbabye. Naturellement, les Sud-Africains sont de bonne foi. Ils s'obstinent avec M. Hall dans les idées de Bent, dont Cécil Rhodes était un fervent adepte — et ce fut la deuxième erreur qu'il commit dans sa vie. — Mais peut-on s'étonner qu'ils s'y obstinent, alors que c'est chez eux que la légende est née? Elle devait plaire au fondateur de la Rhodésie, qui rêvait de faire de sa création une nouvelle Ophir. La légende phénicienne est issue de l'imagination d'une femme. Car on sait que Mme Bent accompagna son mari à Zimbabye, et ceux qui l'ont connue se souviennent que c'était une femme remarquable . . . au point qu'elle portait le vêtement masculin.

Les ruines sans annales de la Rhodésie, comme les ruines sans annales d'Angkor, n'en restent pas moins une énigme. Le jour viendra-t-il où la lumière se fera complète? Qui sait? Il suffirait d'une inscription, d'une médaille, d'une pièce de monnaie.

Au revoir, Monomotapa!

BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE.

Capart (*Jean*). The Name of the Scribe of the Louvre. Londres, 1921; extr. in-4° (pp. 186-190, pl.). [28.837]

Cauchie (*Alfred*). Godefroid Kurth (1847-1916). Bruxelles, 1922; in-8° (142 p.) [28.945]

Deluze (*Auguste*). Œuvre universitaire suisse des étudiants prisonniers de guerre (1915-1920). Lausanne, 1920; in-8° (120 p.). [28.946]

Dupriez (*Ch.*). Distractions numismatiques. Bruxelles, 1919; in-8° (52 p., fig.). [28.618]

Errera (*Paul*). Sommaire du Cours de Droit public belge. Bruxelles, 1922; in-8° (110 p.). [28.940]

Fris (*Victor*). Bibliographie de l'Histoire de Gand (1er fasc.). Gand, 1921; in-8° (258 p.). [28.948]

Hubert (*Eugène*). L'Édit de Joseph II sur les Kermesses. Liége, 1921; in-8° (203 p.). [28.947]

Laloire (*Édouard*). Une Quittance signée de Watteau. Bruxelles, 1922; extr. in-8° (4 p.). [28.622]

Mahaim (*Ernest*). L'Organisation des Consommateurs. Bruxelles, 1921; in-8° (24 p.). [28.617]

Séance du lundi 6 mars 1922.

M. Maurice Vauthier, directeur de la Classe, président de l'Académie.

Sont présents : MM. J. Vercoullie, *vice-directeur ;* le comte Goblet d'Alviella, P. Thomas, M. Wilmotte, H. Pirenne, J. Lameere, J.-P. Waltzing, M. De Wulf, E. Mahaim, Ch.-J. de la Vallée Poussin, Léon Parmentier, H. Delehaye, dom Ursmer Berlière, J. Bidez, J.-J. van Biervliet, G. Cornil, L. Dupriez, G. Des Marez, P. Hymans, *membres ;* L. Leclère, Jean Capart, A. Nerincx, H. Vanderlinden, *correspondants*, et le Secrétaire perpétuel.

Absences motivées : MM. Eug. Hubert, membre, et J. Cuvelier, correspondant.

M. le Directeur annonce à la Classe le décès de M. A. Cauchie, membre de la Section d'histoire et des lettres, et exprime les profonds regrets que cause à l'Académie la disparition de ce distingué Confrère. M. De Wulf a représenté l'Académie au service solennel célébré à Louvain.

M. le Directeur annonce que le prix quinquennal des sciences historiques est attribué à feu Godefroid Kurth.

CORRESPONDANCE.

L'Université royale de Padoue invite l'Académie à se faire représenter à la célébration de son VII[e] centenaire. La Classe délègue M. Waltzing.

La Société asiatique de Paris invite l'Académie à s'associer, par l'envoi d'une délégation, à la célébration de son centenaire. La Classe désigne comme délégués : MM. Cumont, de la Vallée Poussin et Capart.

M. L. Verriest sollicite une subvention de la Fondation Pirenne, pour la préparation d'une édition d'un polyptyque du XIII[e] siècle : le « Vieil Rentier d'Audenarde ». — Renvoi au jury, qui sera constitué au mois d'octobre.

HOMMAGES D'OUVRAGES.

Deux autographes d'Albert et d'Isabelle, par J. Cuvelier.

Les premières académies belges, par J. Cuvelier et le comte d'Arschot-Schoonhoven.

Un Mythe égyptien dans le Roman du Renard, par J. Capart.

Ce que c'est qu'un béguinage, par le chanoine Hoornaert; présenté, avec une note bibliographique, par le comte H. Carton de Wiart.

Ce que nous devons désapprendre des Allemands, par H. Pirenne. — Remerciements.

COMITÉ SECRET.

La Classe prend connaissance des candidatures proposées par la Section d'histoire et des lettres à une place vacante de membre titulaire.

FONDATION ÉMILE WAXWEILER.

La Classe approuve le règlement présenté par la Commission spéciale. Elle décide de demander au Gouvernement d'accepter pour elle le capital de la Fondation.

CONGRÈS INTERNATIONAL DES HISTORIENS.

La Royal historical Society, ayant demandé l'appui et la coopération de l'Académie pour une réunion de ce Congrès en Belgique au mois d'avril 1923, la Classe décide d'adhérer à ce Congrès et de lui donner son appui, sous réserve que les savants des anciens empires centraux n'y seront pas invités.

PROJETS PRÉSENTÉS A L'UNION ACADÉMIQUE INTERNATIONALE PAR L'ACADÉMIE DES LINCEI.

I. Complément au *Corpus des inscriptions grecques et latines*.

II. *Forma romani imperii*. La Commission spéciale nommée par l'Académie a adopté unanimement le rapport fait à ce sujet par MM. Bidez et Cumont.

Se ralliant aux conclusions de ce rapport, la Classe estime que les circonstances actuelles ne paraissent pas favorables à l'exécution de ces deux projets par l'Union académique internationale.

BIOGRAPHIES DES MEMBRES DÉCÉDÉS.

Dom Ursmer Berlière accepte d'écrire la biographie d'Alfred Cauchie.

LECTURE.

Sur le sens méconnu de quelques mots homériques, par L. Parmentier.

FONDATION ÉMILE WAXWEILER.

Règlement.

Article premier. — La Fondation a pour objet de favoriser les études consacrées aux phénomènes de la vie sociale selon la conception et la méthode d'Émile Waxweiler, telles qu'elles ont été définies par lui dans l'Avant-propos des *Archives sociologiques*.

Art. 2. — Les revenus de la Fondation serviront à faciliter des voyages d'études, enquêtes ou recherches dans les universités, bibliothèques, dépôts d'archives, musées, etc., du pays ou de l'étranger, à subvenir aux frais de publications ou d'en-

treprises scientifiques, à organiser des concours et, en général, à encourager les travaux de toute espèce qui paraîtront utiles à la réalisation de l'objet de la Fondation.

Art. 3. — Une Commission, désignée à cet effet, décidera de leur attribution. Elle pourra employer la totalité des revenus disponibles ou en réserver une partie ou même en reporter la destination à une année ultérieure.

Les revenus réservés, avec leurs intérêts, s'ajouteront au revenu annuel pour constituer la somme mise à la disposition de la Commission. Toutefois, si pendant trois années consécutives les revenus n'avaient pas été employés, ils serviraient à augmenter le capital primitif, à moins que la Commission n'en décide autrement.

Art. 4. — La Commission sera composée de cinq membres effectifs et de cinq membres suppléants.

Les membres effectifs seront pour la première fois désignés, trois par l'Académie (Classe des lettres et des sciences morales et politiques), deux par le Comité organisateur de la Fondation.

Les membres suppléants seront désignés par les membres effectifs. Ils sont appelés, le cas échéant, à remplacer en cas d'absence les membres effectifs et à leur succéder en cas de démission ou de décès.

La nomination d'un membre suppléant au titre de membre effectif, pour être valable, devra être notifiée par la Commission à l'Académie (Classe des lettres et des sciences morales et politiques) et approuvée par celle-ci.

Art. 5. — Les frais de voyage des membres de la Commission pourront leur être remboursés par la Fondation.

Art. 6. — Aucune condition d'âge, de sexe ou de nationalité n'est requise pour avoir le droit de participer aux revenus de la Fondation.

Art. 7. — La Commission examinera les titres des candidats qui se feront connaître, **avant le mois d'octobre**, au Secrétaire perpétuel de l'Académie. Toutefois, le choix de la

Commission ne sera pas limité. Elle pourra s'enquérir des personnes ou des institutions qui auraient des titres à bénéficier des avantages prévus par le présent règlement.

Art. 8. — La Commission pourra, soit attribuer les revenus disponibles à une seule personne, soit les partager entre plusieurs personnes, soit même les attribuer à une institution scientifique du pays ou de l'étranger. Elle prendra des décisions à la majorité des membres présents.

Art. 9. — La même personne ou la même institution pourra recevoir, plusieurs fois, consécutivement ou non, les revenus de la Fondation.

Art. 10. — Si la Commission organise un concours, il lui appartiendra d'en établir les conditions par un règlement spécial. Ce règlement pourra être modifié en tout ou en partie à chaque concours nouveau.

Art. 11. — La Commission pourra modifier les articles 3 à 11 du présent règlement, s'il apparaissait, après une période de dix ans, que des modifications y sont nécessaires dans l'intérêt du but de la Fondation.

Art. 12. — Les modifications visées aux articles 10 et 11 ci-dessus ne seront valables qu'après approbation par l'Académie (Classe des lettres et des sciences morales et politiques).

RAPPORTS.

L'Octavius de Minucius Felix. — Étude critique des thèses soutenues jusqu'ici sur la parenté qui existe entre l'*Apologétique* de Tertullien et l'*Octavius* de Minucius Felix et particulièrement de la thèse récente de M. R. Heinze, 110 pages in-4°.

Rapport de M. J.-P. Waltzing, premier commissaire.

On pourrait dire, en reprenant un mot fameux, que la littérature latine chrétienne sort des ténèbres deux chefs-d'œuvre

à la main : l'*Octavius*, de Minucius Felix, et l'*Apologétique*, de Tertullien. On admire l'*Octavius* depuis que Faustus Sabaeus l'a retrouvé (1543) et que François Baudouin l'a restitué à son auteur (1560). Les critiques les plus fins, Renan, Gaston Boissier, Paul Monceaux, se sont plus à vanter les mérites littéraires de cet écrivain élégant et délicat, Minucius Felix, Africain de naissance, avocat du barreau de Rome, on ne sait au juste à quelle époque. Quant à Tertullien, qui écrivit son *Apologétique* en l'an 197, on ne loue pas seulement chez lui la force de dialectique, la vigueur de la pensée, mais encore l'art de la composition et l'originalité du style.

Or, ces deux chefs-d'œuvre présentent de grandes ressemblances de fond et de forme, ressemblances quelquefois littérales, si bien qu'on doit admettre que l'un des deux auteurs s'est directement inspiré de l'autre, lui a emprunté des idées importantes et jusqu'à des mots. Peut-on établir quel est le modèle et quel est l'imitateur? La question est débattue depuis le XVIe siècle et les critiques n'ont pu jusqu'ici se mettre d'accord. Or, un philologue allemand, M. Richard Heinze, dans une lecture faite à l'Académie de Leipzig (*Berichte* de 1910, vol. 62, pp. 279-490), a cru qu'il avait trouvé la solution du problème, et sa thèse semble avoir été accueillie avec faveur de divers côtés. La voici : Si les critiques, philologues et théologiens, n'ont pu arriver à trancher définitivement cette vieille querelle, si les plus savants et les plus habiles ont désespéré ou n'ont pu trouver que des arguments peu convaincants, c'est faute d'avoir vu le seul critère infaillible, qu'il faut formuler en ces termes : « l'œuvre originale est reconnaissable à une forte unité de la conception, à une suite logique dans le développement des idées. Au contraire, là où l'on rencontre hésitation, obscurité et contradiction, développements mal amenés, subitement interrompus, absence de transitions, contamination ou mélange de points de vue différents, on reconnaîtra la copie » (p. 290, n° 2, fin).

Tel est le critère que M. Heinze juge infaillible. Voyons comment il l'applique.

Il faut dire d'abord que son but principal n'est pas de trancher la question de priorité. Son but est d'étudier la composition de l'*Apologétique* de Tertullien. D'où Tertullien a-t-il tiré ses idées? Comment les a-t-il agencées et ordonnées? Comment les a-t-il présentées et comment les a-t-il fait servir, en avocat habile, à la défense du christianisme devant les magistrats romains? Car son apologie a la forme d'un plaidoyer. Or ses idées se retrouvent dans les apologistes grecs antérieurs, S. Justin, Tatien, Athénagore, Théophile et d'autres. M. Heinze s'applique à montrer que Tertullien a su leur donner une forme personnelle. Les idées qu'il emprunte acquièrent sous sa plume une force qu'elles n'ont pas dans les sources; elles sont parfaitement agencées et ordonnées jusque dans les moindres détails; elles se suivent et se développent avec une logique impeccable. Quant au style, qui « est de l'homme même », il est d'une originalité puissante.

Au cours de cette analyse méthodique, M. Heinze rencontre donc tous les écrits grecs, antérieurs à l'an 197, où Tertullien a puisé. A côté des sources grecques, il rencontre aussi à tout moment Minucius Felix; mais ici il procède autrement : il ne recherche pas ce que Tertullien a fait des idées et des termes de Minucius Felix; mais, dans les notes ou dans un petit texte intercalé, il examine le passage de Minucius Felix, détaché de l'ensemble, et il cherche à démontrer, chaque fois qu'il y a ressemblance du fond ou de la forme, que Minucius Felix est l'emprunteur, le plagiaire. Chaque fois que l'auteur de l'*Octavius* prend une idée, il la place si mal qu'elle détonne et qu'elle étonne; elle fait l'effet d'avoir été introduite sans transition; elle nuit à la logique d'un développement; elle serait mieux placée dans un autre ordre d'idées. Et toujours, dans le texte de Tertullien, on la trouve à sa vraie place. Les mots mêmes qui sont communs aux deux auteurs sont mal employés dans l'*Octavius*; ils n'ont toute leur valeur que dans l'*Apologétique*.

Cette comparaison entre les idées et le style de l'*Octavius*, d'une part, et de l'*Apologétique*, d'autre part, M. Heinze la poursuit inlassablement en marge de son analyse de l'*Apologétique*, et s'il fallait en accepter les conclusions, on ne pourrait plus douter de la priorité de Tertullien. Il faudrait conclure aussi que l'*Octavius* est loin d'être un chef-d'œuvre, que c'est un centon composé par un écrivain maladroit, qui ne sait pas penser. Il faudrait conclure aussi que Renan, Gaston Boissier, Paul Monceaux et tant d'autres sont de bien mauvais juges.

L'auteur de ce mémoire a entrepris de réfuter cette thèse. Il a cru que le meilleur moyen de combattre M. Heinze, de le suivre partout, jusque dans les détails les plus infimes de son argumentation, c'était de partir du texte de l'*Octavius*, de montrer comment se développe la pensée de Minucius Felix et, au rebours de ce qu'a fait le critique allemand, de comparer au texte de Minucius Felix les passages parallèles de l'*Apologétique*. Considérés dans l'ensemble dont ils font partie, au lieu d'en être détachés pour les besoins d'un système, les passages incriminés ne se comprendront-ils pas mieux? Ne prendront-ils pas toute la valeur que l'écrivain a voulu leur donner? C'est ce qu'a pensé l'auteur du mémoire qui nous est soumis.

Ce travail de 110 pages in-4° consiste donc dans une analyse détaillée de l'*Octavius*, qui a pour but de pénétrer dans les procédés de composition propres à Minucius Felix, de suivre sa pensée, de mettre en lumière les particularités de son style. L'auteur considère successivement les différentes parties de l'*Octavius* : 1) l'introduction, qui rappelle Platon et qui amène naturellement la discussion, tout en posant déjà les personnages; 2) le réquisitoire du païen Cecilius contre le christianisme; 3) l'intermède où Minucius, qui a été pris pour arbitre, trace la règle qu'un bon juge doit suivre pour apprécier en toute justice les deux champions; 4) la réponse ou le plaidoyer du chrétien Octavius; enfin 5) l'épilogue, conforme au but de Minucius Felix. Toutes ces parties s'agencent harmonieusement.

L'analyse est si détaillée qu'elle devient une sorte de dissection : elle doit prouver, en effet, non seulement que le plan général est parfait, mais aussi que, jusque dans les détails, la pensée reste logique avec elle-même, qu'elle n'offre ni lacune, ni soubresauts, ni contradictions, qu'elle n'a rien d'hésitant, rien d'obscur, rien qui ne soit à sa place, rien qui trahisse l'emprunt.

A mesure qu'il avance et qu'il rencontre les passages incriminés par M. Heinze, l'auteur s'attache à démontrer que rien n'oblige à les croire empruntés à Tertullien, qu'on peut aussi bien admettre que c'est Tertullien qui les a pris à Minucius Felix, qu'en certains cas tout s'explique le mieux, si l'on regarde Minucius comme le modèle et Tertullien comme l'imitateur.

Avec une réserve louable, l'auteur a évité d'imiter la hardiesse de celui qu'il réfute, et il n'affirme pas carrément la thèse de Tertullien imitateur de Minucius ; il la déclare seulement la plus vraisemblable. Et pourtant il me semble qu'il faut prendre parti et que l'on peut prendre parti : il ne me paraît pas impossible de découvrir un ou plus d'un passage décisif, autour duquel viendraient se ranger d'autres passages moins concluants à première vue, mais qui trouveraient une explication plus simple, plus naturelle, plus élégante [1].

Il fallait insister davantage sur cette observation si juste que le domaine littéraire nous offre plus d'une fois l'exemple d'un sujet repris, au moins partiellement, par un écrivain et traité avec plus d'éclat, au point que l'imitateur a fait oublier son modèle.

Notre auteur fait encore observer avec raison que si M. Heinze avait réussi à montrer que l'*Octavius* est mal composé, sa conclusion ne s'imposerait pas encore : il aurait prouvé tout au plus

---

[1] Voyez l'article tout récent de Th. Reinach, dans la *Revue de l'Histoire des Religions,* t. LXXXIII, 1921, pp. 59-68, et notre article : *Encore Minucius Felix et Tertullien,* dans le Musée belge, t. XXV (1921), pp. 189-196.

que le talent littéraire de Tertullien est supérieur à celui de Minucius. Et l'on pourrait l'admettre sans faire tort à Minucius : nous avons affaire à deux talents tout différents. Ils imitent l'un et l'autre sans cesse; mais quand Minucius prend à Cicéron, à Sénèque et à d'autres leurs idées et leurs expressions, il ne réussit pas à y mettre sa griffe. Tertullien emprunte aux apologistes grecs qui l'ont précédé, leurs idées, non leur style, mais il les revêt d'une forme qui n'est qu'à lui et, plus encore, il les fait valoir d'une façon si personnelle, que le lecteur ne se doute pas de l'emprunt. Il n'y a peut-être pas une idée dans l'*Apologétique* qui soit la propriété de Tertullien [1]. Toutes ses idées viennent d'autrui ou font partie du bien commun de l'apologétique chrétienne du IIe siècle. Mais qu'ils sont faibles, à côté de lui, saint Justin, Tatien, Athénagore, Théophile et tous ceux qu'il imite! Ils n'ont pas même la belle ordonnance ni l'élégance de Minucius Felix. Tertullien, qui a emprunté à tous ses prédécesseurs grecs, aurait-il eu quelque répugnance à prendre son bien dans un Latin? Et la thèse de Tertullien, débiteur de Minucius Felix, doit-elle nous effrayer? Minucius Felix augmentera d'une unité la liste des modèles de Tertullien. Suivant l'habitude des anciens, qui avaient d'autres idées que nous sur la propriété littéraire, Tertullien ne cite presque jamais ses sources. Il restera toujours que, comme écrivain et comme penseur, Tertullien est supérieur à ses modèles. Par la vigueur de la pensée, par l'art de la composition, par la force et l'élégance de l'argumentation, par l'originalité du style, l'*Apologétique* est sans contredit le chef-d'œuvre de l'apologie chrétienne des premiers siècles. Mais avant lui, Minucius Felix avait cherché à rendre le christianisme acceptable aux esprits cultivés, dans un dialogue bien composé, écrit avec une élégance, avec une

---

(1) L'auteur néglige de le montrer; M. Heinze l'avait fait à suffisance et c'est l'un des mérites de sa dissertation. Voy. le Bulletin bibliographique du *Musée belge*, t. XV (1911), pp. 192-197.

urbanité, une délicatesse de pensée et de style qui rappellent les dialogues de Platon et de Cicéron.

Notons encore que l'auteur de ce mémoire tire un bon parti de la comparaison avec un autre ouvrage de Tertullien, intitulé *Ad Nationes*. Ce traité est, en beaucoup d'endroits, comme une première rédaction de l'*Apologétique*. Il fut écrit dans les premiers mois de l'an 197, avant l'*Apologétique* [1], et, dans celui-ci, on retrouve souvent les mêmes idées et jusqu'aux mêmes mots. Il est intéressant de constater que, sous leur première forme, les idées de Tertullien se rapprochent parfois plus de Minucius Felix que sous leur forme définitive.

Il nous semble que le travail qui nous est soumis constitue une réfutation complète de la thèse de M. Heinze. Il y a peu de choses à y reprendre, mais il y aurait peut-être à ajouter, et certaines discussions pourraient être poussées plus à fond. Il faut dire aussi que ce mémoire, préparé avant la guerre, a dû être rédigé d'une manière trop hâtive et qu'il mérite une revision complète sous le rapport du style.

L'auteur a fait précéder son travail d'une introduction, où il passe en revue toutes les théories soutenues jusqu'ici sur la parenté qui existe entre l'*Octavius* et l'*Apologétique*. Il montre que l'hypothèse d'une source commune n'a aucune vraisemblance, que les témoignages des anciens (Lactance et saint Jérôme) et les allusions historiques que contient l'*Octavius* sont trop vagues pour qu'on puisse en tirer une conclusion certaine; que la comparaison littéraire, instituée si souvent entre les deux écrits, n'a pu fournir une solution définitive du problème.

Cette introduction était nécessaire; elle amène naturellement l'examen du nouveau critère de M. Heinze. Elle est un peu rapide et gagnerait à être développée en certains points.

Nous concluons que ce mémoire mérite le prix promis par la Classe, mais qu'avant l'impression, l'auteur devra le revoir, en tenant compte des observations faites par vos commissaires.

---

[1] Voyez mon article du *Musée belge*, 1920, pp. 165-174.

Rapport du P. H. Delehaye, deuxième commissaire.

Le rapport si complet du premier commissaire me dispense de reprendre l'analyse du mémoire soumis à notre appréciation. Avec la compétence spéciale qu'il s'est acquise en la matière, il a bien fait ressortir les mérites de cette étude sur l'*Octavius*, sans dissimuler certaines faiblesses auxquelles, heureusement, il ne sera pas malaisé de porter remède.

Je voudrais insister sur deux points : L'auteur montre beaucoup de décision dans la réfutation de la thèse de M. Heinze, et il a parfaitement réussi à réduire à néant une argumentation qui menaçait d'égarer la critique sur une fausse piste. Son assurance semble l'abandonner lorsqu'il s'agit de se prononcer sur le fond du débat. La réserve d'un débutant, dans une question controversée où des maîtres ont échoué ou n'ont pas osé dire de quel côté penchait la balance, se comprend. Toutefois, je serais porté à croire qu'après avoir pris connaissance des tout derniers travaux, signalés dans le rapport précédent, l'auteur sera d'avis que la question séculaire de la priorité n'est plus aussi « largement ouverte » qu'il le pensait.

En second lieu, je ne voudrais pas négliger cette occasion d'insister une fois de plus sur la nécessité d'une bonne tenue littéraire dans les travaux d'érudition qui nous sont soumis. Ne faudrait-il pas que, dans les « séminaires » historiques ou philologiques de nos Universités, on fît mieux comprendre aux étudiants ce que le souci de la forme ajoute de valeur à l'exposé d'une thèse solidement établie? On ne leur demande pas d'écrire dans un style d'une élégance affectée ou d'un purisme exagéré. Qu'ils disent dans une langue correcte et châtiée ce qu'ils ont à dire; qu'ils divisent leur matière d'après leur point de vue spécial et non d'après une formule scolastique; qu'ils développent leur pensée avec la limpidité et l'élégance qui sont les marques des idées claires.

Les circonstances difficiles dans lesquelles le travail qui nous

occupe a été poursuivi ont empêché l'auteur de remplir, dans toute son étendue, pareil programme. Mais il me paraît posséder les qualités nécessaires pour améliorer notablement sa rédaction en ce sens. Ce mémoire est destiné à passer des frontières au delà desquelles on se montre justement exigeant sous le rapport de la forme. Il ne faut pas qu'on puisse lui adresser des critiques auxquelles, il faut bien le dire, nos compatriotes ne sont pas toujours assez sensibles. Pour m'arrêter à une vétille, je conseillerais à l'auteur de renoncer à l'emploi d'un mot dont nous faisons grand usage, — j'avoue humblement pour ma part n'y avoir pas manqué : — c'est celui d' « ajoute » dans le sens d'addition, de supplément. Le mot ne figure dans aucun dictionnaire.

Tout en signalant quelques améliorations que l'auteur voudra certainement introduire dans son travail, je propose à la Classe d'attribuer le prix proposé par l'Académie au mémoire sur l'*Octavius* et de l'insérer, après revision, dans la série des *Mémoires* in-8°.

Rapport de M. P. Thomas, troisième commissaire.

Les rapports des deux premiers commissaires me permettent d'être bref.

L'auteur du mémoire a parfaitement mis en lumière la faiblesse des raisonnements de M. Heinze. L'édifice laborieusement construit par le philologue allemand ne tient pas debout : conclure de la prétendue infériorité de l'*Octavius* à l'antériorité de l'*Apologétique* est un pur paralogisme, et les maladresses imputées à Minucius Felix ne sont que les illusions d'un critique qui ne s'est pas rendu compte de la nature, de la composition et du but de l'*Octavius*. Il était bon, il était nécessaire de faire justice de ces vices de méthode et de ces erreurs d'interprétation : trop d'herbes folles pullulent dans le champ de la philologie.

J'avoue qu'en deux ou trois endroits, je n'ai pas bien saisi la portée de l'argumentation, soit que la pensée fût trop subtile, soit qu'elle ne fût pas assez clairement exprimée. — Au chapitre II, § 4, l'auteur a eu tort de ne pas admettre la correction de Cellarius *inambulando litori* au lieu de *inambulando litore* (¹). — Enfin, je l'engagerais, comme le font les deux premiers commissaires, à revoir et à corriger son style.

Au reste, le mémoire me paraît excellent, et je me rallie bien volontiers aux conclusions de mes savants confrères.

— Adopté.

On demande une étude critique sur la formation de la théorie des races et sur son application à l'histoire depuis la fin du XVIIIᵉ siècle. — 5ᵉ question (histoire et lettres) du concours de 1921.

Rapport de M. Pirenne, premier commissaire.

Le mémoire reçu en réponse à cette question constitue un volumineux manuscrit de plus de six cents pages. Il se divise en huit chapitres : I. Origine lointaine de la théorie des races; II. La théorie des races jusqu'à Herder; III. De Herder à Gobineau; IV. Gobineau; V. La doctrine des races en Allemagne; VI. Le Panslavisme; VII. La doctrine des races en France; VIII. La doctrine des races en Italie, en Belgique, en Angleterre, en Amérique. Ses affinités avec le problème colonial.

On s'aperçoit à la lecture de cette énumération que l'auteur ne répond pas complètement à la question posée par l'Académie. A part quelques remarques éparses çà et là, il ne s'est point

(¹) « Tandis qu'ils foulent nonchalamment le sable de la plage, Caecilius, à la vue d'une statue de Sérapis, s'empresse de lui adresser le salut païen. » (*Mémoire*, pp. 20-21). Comme si la statue de Sérapis se trouvait au bord de la mer !

occupé d'étudier l'influence que la théorie des races a exercée sur les œuvres historiques écrites depuis la fin du XVIIIe siècle. Si son attention a été attirée par Boulainvilliers, Dubos, de Lézardière, Augustin Thierry, Carlyle, Treitschke et quelques autres, elle n'a porté que sur leur manière de comprendre la race, mais non pas sur l'application qu'ils ont faite de cette conception à leurs exposés des événements. C'est là une lacune regrettable, car il eût été d'un haut intérêt de montrer comment la notion de race a passé, pour ainsi dire, de la théorie à la pratique, comment elle a agi à la manière d'une idée-force, comment d'innombrables historiens, sans se préoccuper de la définir, l'ont acceptée comme une réalité; comment et jusqu'à quel point elle a déterminé leur attitude et influé sur leur méthode, tant à l'égard de la critique des sources qu'à celui de leur mise en œuvre. Il y aurait là de quoi écrire un chapitre singulièrement instructif. Et ce n'est pas seulement notre connaissance de l'historiographie moderne qui en eût profité. Pour apprécier exactement la valeur scientifique de la notion de race, il n'eût pas été indifférent de relever les contradictions, si flagrantes qu'elles en sont parfois comiques, auxquelles quantité d'historiens se sont laissé amener par elle.

On s'étonnera moins de la lacune signalée ici, en apprenant que le mémoire qui nous est soumis n'est qu'un extrait d'un ouvrage beaucoup plus considérable, où l'auteur se propose de faire l'historique des doctrines coloniales. Par là s'explique en même temps la présence dans son travail d'un certain nombre de passages qui, à envisager le sujet tel qu'il était délimité par l'énoncé de la question, apparaissent, en dépit de leur intérêt, comme des hors-d'œuvre.

Il reste donc que l'auteur nous a fourni essentiellement une histoire de la naissance et du développement de la théorie des races, ainsi qu'une critique de cette théorie. Et je tiens à lui reconnaître tout de suite le mérite considérable de posséder une connaissance très approfondie de tout ce qui a été écrit de

plus important sur la matière dans les langues principales de l'Europe. On pourrait sans doute relever çà et là quelque défaut dans sa documentation. On est un peu surpris, par exemple, de ne pas y rencontrer la thèse, déjà ancienne sans doute, mais utile pour la mise au point de la question à la date où elle a été écrite (1868), de Léon Vanderkindere, *De la Race et de sa part d'influence dans les diverses manifestations de l'activité des peuples.* Mais dans le domaine de la bibliographie la critique est trop aisée pour que l'on s'y attarde sans nécessité absolue. Je préfère louer sans autres réserves la richesse et l'exactitude d'une information qui s'étend jusqu'à des ouvrages parus en 1921.

L'auteur ne s'est point placé en face de la théorie des races comme un observateur sans prévention. Il la croit fausse et il le proclame dès l'abord. La critique qu'il en fait est plutôt une réfutation et, par endroits, une réfutation passionnée. C'est qu'en réalité, il oppose conception à conception, philosophie à philosophie. Les doctrines raciques ne sont d'après lui « que la suite logique d'un principe qui, peu à peu, en développant ses germes nocifs au sein de la civilisation occidentale, devait provoquer une conflagration sans exemple dans l'histoire du monde. Ce principe, que nous appelons principe de la diversité à outrance, correspond au principe de la quantité défini par Guglielmo Ferrero ou au principe de l'efficience de l'individu dans le présent, cher à Benjamin Kidd ». Cette affirmation, formulée dès la première page du mémoire, s'y retrouve d'un bout à l'autre comme, sous les variations d'un *concerto,* le motif principal qui l'inspire. Et chaque fois qu'elle se présente, c'est pour voir se dresser en face de l'erreur qu'elle implique la vérité qui la confond. Au principe néfaste de la diversité, l'auteur ne se lasse pas d'opposer le principe bienfaisant de l'unité. S'il rejette la théorie des races, ce n'est point parce que ses conclusions ou ses prémisses ne correspondent pas aux faits, parce que ses explications sont contradictoires ou insuffisantes,

c'est parce que, *a priori*, il lui refuse absolument la légitimité de son point de départ. Ainsi, la question se trouve transportée, si je puis ainsi dire, du domaine de l'empirisme scientifique dans celui de la métaphysique. Et si cela, dans l'occurrence, présente des avantages, cela n'est point non plus sans avoir des inconvénients. Il me semble du moins que la méthode de l'auteur se serait mieux adaptée à un exposé synthétique ou constructif qu'à l'étude critique qu'on lui demandait. J'ai un peu l'impression qu'il apprécie surtout la théorie des races par opposition avec ses propres idées, que convaincu dès l'abord de son inanité et de sa malfaisance, il ne la traite pas toujours avec l'impartialité d'un juge ou la curiosité détachée d'un observateur. Et je suis d'autant plus à l'aise en disant cela que, comme lui, encore que pour d'autres motifs, je tiens la théorie des races pour absolument erronée.

On pensera ce que l'on veut de ces réserves et de la question de méthode qu'elles soulèvent. Quant au fond même du travail, c'est assurément l'œuvre d'un esprit vigoureux et original. S'il ne convainc pas toujours, il fait toujours penser. Sa puissance dialectique est incontestable et il excelle à ramener à leur principe et à replacer dans leur développement logique les idées qu'il expose et qu'il combat. Il m'est impossible d'analyser ici ce travail, et je dois confesser que la compétence nécessaire me fait défaut pour en apprécier bien des parties. Je n'oserais me me prononcer quant aux appréciations dont sont l'objet les philosophes grecs ou les philosophes allemands avant et après Kant. Et je dois m'abstenir encore à propos des développements consacrés aux croyances, aux sociétés et aux langues de l'Extrême-Orient. J'avouerai enfin, pour marquer honnêtement la portée de ce rapport, que je suis bien loin d'avoir lu plusieurs des travaux dont l'auteur s'est servi et que le temps m'a manqué pour compléter, en bien des points, l'insuffisance de mes connaissances. Mais je ne pense pas que cela puisse m'empêcher de formuler sur l'ensemble du mémoire une appréciation

générale, et cette appréciation lui est tout à fait favorable. Je crois que la thèse principale de l'auteur, à savoir que dans son fond la théorie des races ne doit rien à l'anthropologie, c'est-à-dire qu'elle s'est constituée avant elle et sans lui emprunter rien d'essentiel, est parfaitement justifiée. En tant que science des caractères somatiques de l'homme, l'anthropologie se consacre à un domaine tout à fait différent du domaine moral et social qui est proprement celui que les doctrines raciques ont prétendu dominer. L'étude de leur genèse atteste que leur point de départ se trouve dans le processus des idées, non pas dans celui des sciences naturelles. La plupart des anthropologues sont des médecins ou des naturalistes; presque tous les racistes sont des philosophes ou des historiens. Sans doute, ils ont prétendu, depuis Gobineau particulièrement, appuyer leurs doctrines sur les découvertes de l'anthropologie. Mais ces découvertes ne leur ont servi que d'adjuvant; ils ne les ont invoquées que pour justifier, par une apparence d'exactitude scientifique, des conceptions ou des affirmations qui ne reposent pas sur elles.

Ces conceptions, d'après l'auteur, ont leur source dans le romantisme, dans le protestantisme, dans le kantisme et dans le matérialisme. Du premier, elles tiennent le principe de la diversité de la nature humaine, du deuxième le dogme de la prédestination, du troisième le subjectivisme et du quatrième, enfin, la croyance en la vertu du sang ou, si l'on veut, dans l'efficience morale de l'hérédité physique. Et il est incontestable que tout cela se rencontre dans les théories raciques et impérialistes telles que, depuis Gobineau, elles ont été formulées surtout par l'école pangermaniste. Je veux bien que l'on puisse contester à l'auteur telle ou telle de ses affirmations, ou la netteté trop vigoureuse avec laquelle il les exprime. Mais j'estime que si l'on en retouche quelques traits, son tableau donne une image exacte de la réalité.

Il faut le louer encore d'avoir écrit les pages très fortement pensées où il montre que la théorie des races n'est bien souvent

que la justification, consciente ou inconsciente, d'une théorie des classes. De Boulainvilliers à Treitschke et à Chamberlain, en passant par Gobineau, que de fois ne l'a-t-on pas invoquée contre les aspirations humanitaires de la démocratie! Et, en effet, dès que l'on proclame la supériorité naturelle, et par cela même nécessaire, d'un groupe d'hommes sur les autres, comment n'aboutirait-on pas à une conception aristocratique de la société et de l'État?

Je me bornerai à signaler les observations de l'auteur sur les impossibilités auxquelles on se heurte dès que l'on veut inférer de la communauté de la langue la communauté d'origine de ceux qui parlent cette langue. Sur ce point, la lumière est faite, et il n'y avait ici qu'à répéter ce que l'histoire comme la linguistique ont établi jusqu'à l'évidence. Mais la question se complique si l'on admet, avec Gumplovicz, par exemple, que la race n'est pas un phénomène naturel, mais le résultat d'un processus historique. On peut, en effet, la considérer comme le produit d'une évolution relativement rapide, ayant amalgamé les uns aux autres, par l'identité de la culture, des éléments ethniques différents. On la confond alors avec la nation. Au lieu de parler de race germanique, par exemple, ou de race celtique, on parlera de race française ou de race allemande. Mais sous cette forme nouvelle, la théorie apparaît plus fragile encore. Elle se réduit au fond à constater l'existence *actuelle* d'individualités nationales dont elle affirme gratuitement qu'elles sont impénétrables les unes aux autres et nécessairement vouées à la lutte.

Notre auteur a insisté plus d'une fois sur le sophisme commun à tous les « racistes » et qui consiste à communiquer à des groupes des qualités qui n'appartiennent qu'à des personnes. Et il faut reconnaître, en effet, qu'ils sont singulièrement portés à matérialiser des abstractions et à parler de génie populaire, d'instinct de race, de volonté collective, comme si c'étaient là des réalités substantielles. Je me demande pourtant

si ce n'est pas une exagération en sens contraire que de ne voir dans l'individu que deux qualités « absolument foncières, sans lesquelles il n'existerait pas », celle d'être lui-même et celle d'appartenir à l'espèce humaine. Je veux bien que la famille, la tribu, le clan, l'État ne soient que des « notes contingentes d'une qualité élémentaire, celle d'appartenir au genre humain ». Mais en fait, comme nous ne connaissons que des hommes vivant en groupe, ces « notes contingentes » deviennent pratiquement des caractères essentiels. L'individu isolé n'existe pas ; il n'y a que des individus vivant en société, et il en résulte que s'il n'est pas permis de personnifier la nation, il l'est au plus haut degré d'étudier les rapports nécessaires qui s'établissent entre ses membres et en quoi consiste sa vie collective.

Les lignes qui précèdent ne visent qu'à donner une idée de la méthode qu'a suivie l'auteur et de quelques-unes des conclusions auxquelles il est arrivé. Elles me paraissent suffire à montrer que son travail est une œuvre solide et consciencieuse. S'il n'a pas répondu tout à fait à la question du concours, s'il renferme des digressions et des longueurs dont il serait utile de l'alléger avant l'impression, et s'il en faudrait faire disparaître, par endroits, quelques épitèthes un peu vives lancées à des adversaires dans le feu de la discussion, les mérites qu'il présente, d'autre part, me font proposer sans hésitation de lui accorder le prix.

Rapport de M. L. Leclère, deuxième commissaire

La question à laquelle a voulu répondre le mémoire de 613 pages soumis au jugement de la Classe était formulée comme suit : *On demande une étude critique sur la formation de la théorie des races et sur son application à l'histoire depuis la fin du XVIIIe siècle.* Il faut bien constater que le mémoire n'a pas traité tout ce sujet. « Extrait d'un ouvrage beaucoup plus considérable où l'auteur se propose de faire l'historique

des doctrines coloniales », il en dit trop sur certains points et pas assez sur d'autres. Comme l'a fait remarquer le premier rapporteur, l'auteur aurait dû étudier, avec quelque détail, les essais d'Augustin Thierry, de Carlyle, de Treitschke, etc., pour *appliquer* la conception racique à l'exposé des événements historiques. A-t-il mal compris la deuxième partie de la question? Y aurait-il répondu si elle avait été rédigée en ces termes-ci : « ... et sur son utilisation *par les historiens* depuis la fin du XVIIIe siècle? » Quoi qu'il en soit, j'estime, avec M. Pirenne, que la lacune est regrettable.

L'auteur n'étudie pas la théorie des races en observateur impartial. Il la croit radicalement fausse et lui oppose constamment ses propres opinions; c'est en se plaçant à un point de vue très nettement déterminé qu'il juge, avec une sévérité rigoureuse, toutes les œuvres inspirées par la doctrine racique. Cette méthode donne à son travail beaucoup de vie, d'animation, d'unité systématique; mais elle lui confère trop souvent une allure de polémique batailleuse qui ne s'accorde pas avec le caractère que doit avoir un ouvrage scientifique et qui, trop souvent aussi, se communique au style de l'auteur. Exemples : « Ce texte nous permettra de pourfendre les rhéteurs et les romantiques (p. 297). » Gobineau, obscur diplomate, bon apôtre, est d'ailleurs un parfait hypocrite (pp. 185, 195). L'œuvre de H.-S. Chamberlain, infectée de romantisme (p. 334), est pleine d'enthousiasmes fielleux (p. 341). Le volume de M. Spiess n'est pas folâtre (p. 434), etc. Tout cela est plus digne d'un article d'un journal de parti que d'un travail académique.

La composition du mémoire m'a paru bien ordonnée. Je n'en énumère pas les divers chapitres, M. Pirenne ayant pris ce soin. Je pense, toutefois, que l'équilibre de l'œuvre eût gagné si les deux premiers chapitres (120 pages ensemble) avaient été moins développés. C'est au troisième chapitre, en effet, que l'auteur entre vraiment au cœur de son sujet. Il aurait pu aussi, avec

avantage, me semble-t-il, joindre au chapitre VII (consacré à la doctrine des races en France) les considérations sur les idées de Montlosier, de Thierry, de Guizot, etc., résumées au chapitre III. De plus, le mémoire posséderait plus d'unité s'il n'avait pas, à certains endroits, été alourdi par des digressions, par des hors-d'œuvre. Les pages sur le christianisme (pp. 195 et suiv.), sur Tolstoï (pp. 368 et suiv.), sur Bernhardi, « qui n'est pas un raciste, mais qui est digne de l'être » (p. 367), sur la « mentalité un peu vaniteuse » des Anglais (pp. 472 et suiv.), etc., ne me paraissent ajouter rien d'utile à l'argumentation de l'auteur, à la valeur de son mémoire.

Cette valeur est sérieuse. Après avoir formulé les observations qui précèdent, il nous est agréable de reconnaître les mérites de l'ouvrage que la Classe doit juger. Il est incontestablement le fruit des réflexions d'un esprit vigoureux, d'une pensée pleine d'originalité. L'auteur connaît tous les aspects de la question. Il a lu, ou du moins mentionné, à peu près tous les travaux importants qui ont, avant lui, traité ce sujet complexe. A sa bibliographie qui n'oublie pas les publications les plus récentes on ajouterait, je crois, fort peu de chose. Ses connaissances philosophiques, historiques, philologiques sont étendues. Je citerai notamment à ce point de vue son excellent exposé sommaire des causes réelles de la décadence et de la chute de l'empire romain (pp. 348-349).

Les *conclusions* auxquelles il aboutit sont la conséquence logique de toute son étude critique. La doctrine des races, qui prétendait introduire dans la politique et dans l'histoire les données des sciences anthropologiques, s'est, en réalité, constituée en dehors de l'anthropologie. Elle fut à l'origine une doctrine de classe, née au milieu des luttes soutenues par la bourgeoisie française contre la noblesse qui cherchait à fonder ses droits sur la conquête germanique. Comme ces filiations généalogiques remontaient en fin de compte à l'invasion de la Gaule par les Francs, on finit par accorder aux Germains des

qualités de race qui avaient, disait-on, assuré leur victoire sur les Gallo-Romains dégénérés [1]. Des penseurs allemands construisirent sur ces données fantaisistes des systèmes de philosophie de l'histoire, plus fantaisistes encore. On se mit à mépriser tout ce qui était romain et latin. Les échecs subis par la politique française, les succès économiques obtenus par l'Angleterre après 1815 et par l'Allemagne après 1870 confirmèrent beaucoup d'esprits dans l'idée qu'une vertu mystérieuse destinait aux peuples protestants et germaniques la domination du monde, qu'ils avaient une *mission* civilisatrice à remplir, même par la force. A ce mysticisme coopéra le romantisme. Puis l'*Origine des espèces* de Darwin vint amalgamer ces tendances diverses et leur donner une apparence d'unité. La théorie des races prit corps et inspira la politique continentale et coloniale. Fait d'autant plus grave que les définitions de la race étaient nombreuses et prêtaient à équivoque. Tantôt on l'identifiait avec la couleur de la peau, tantôt avec des groupements politiques (race française), tantôt avec des groupements linguistiques (race latine, race aryenne), tantôt avec des classes sociales. On n'oubliait que la définition anthropologique, la seule admissible; la race, ou variété, est l'ensemble des caractères somatiques qui distinguent un groupe et qui se reproduisent d'une manière constante (pp. 510-513).

A ces conclusions nous souscrivons presque entièrement ; mais en ajoutant immédiatement qu'elles n'ont pas été obtenues par des raisonnements de tous points indiscutables. Il y aurait beaucoup à dire sur la thèse qui attribue la qualité d'auteurs

---

(1) La remarque est juste. Mais pourquoi l'auteur prend-il à partie (p. 451bis) François Laurent, qui, d'après le mémoire lui-même, s'est borné à dire à ce propos : « L'invasion des barbares inaugure une ère nouvelle. En même temps qu'ils envahissent l'émpire romain, le christianisme détruit les cultes anciens » ? Quelle que soit l'opinion qu'on puisse avoir sur la civilisation romaine et la barbarie germanique, peut-on contester l'exactitude de l'observation de l'auteur des *Études sur l'Histoire de l'Humanité ?*

responsables de la théorie des races, *ex æquo* en quelque sorte, au romantisme, au protestantisme, à la philosophie de Kant, au matérialisme historique. Il y aurait, notamment, toute une discussion à instituer autour de la théorie des « deux romantismes », le romantisme de l'*unité,* d'origine orientale et platonicienne, visible dans la philosophie cartésienne, s'épanouissant dans l'œuvre de J.-J. Rousseau et dans le radicalisme révolutionnaire; et le romantisme de la *diversité*, le romantisme historique et national, celui du sentiment et de l'instinct. Le premier, comme le second, est, paraît-il, « toujours et furieusement anti-intellectualiste (pp. 121-125) ». Descartes serait donc anti-intellectualiste? N'insistons pas. Notons aussi qu'il y aurait bien des réserves à faire, à notre sens, quant aux jugements portés sur Kant (p. 135), sur Taine, obligé, par son système, à voir les événements sous un aspect mesquin, ne possédant ni la compréhension des choses nobles ni l'intelligence des phénomènes religieux (p. 375); sur Renan, « esprit aussi superficiel que Gobineau (p. 381) », etc. L'auteur est catholique par la croyance, classique par la culture. C'est son droit. Mais c'est son devoir, dans une œuvre de science, de traiter plus objectivement ceux qu'il combat, hommes ou systèmes.

Ces réserves et ces objections mêmes prouvent la valeur du mémoire.

Fortement charpenté, il fait penser en provoquant la discussion. Il est riche de substance ; sa lecture n'est jamais sans intérêt. Je me rallie donc à l'opinion de M. Pirenne. Le travail soumis au jugement de la Classe est digne d'obtenir le prix. J'insiste, toutefois, pour que l'auteur, avant la publication éventuelle de son mémoire, le relise entièrement, afin d'élaguer les hors-d'œuvre, de corriger quelques erreurs de détail [1], de resserrer certains développements excessifs, d'atténuer surtout

---

(1) Par exemple Héraclite avait, *avant* les sophistes (p. 265), pensé ὅτι πάντα χωρεῖ καὶ οὐδὲν μένει.

le ton, trop tranchant ou trop familier, dont il use à l'égard de certaines œuvres ou de certains penseurs critiqués par lui.

Rapport de M. Jules Leclercq, troisième commissaire.

Une étude critique sur la formation de la théorie des races et sur son application à l'histoire depuis la fin du XVIIIe siècle. Telle était la question à laquelle était invité à répondre l'auteur du mémoire de 613 pages soumis au jugement de la Classe. Comme il nous en avertit, ce mémoire est extrait d'un ouvrage beaucoup plus considérable où il se propose de faire l'historique des doctrines coloniales. C'est ce qui laisse supposer que l'auteur n'a pas écrit tout exprès son mémoire en réponse à la question posée. Et l'on s'explique ainsi, comme l'ont constaté le premier et le deuxième rapporteur, qu'il ne traite que la première partie du sujet et néglige la seconde, c'est-à-dire l'application de la théorie des races à l'exposé des événements historiques tel qu'on le trouve dans les ouvrages écrits depuis la fin du XVIIIe siècle. On peut se demander, avec M. Léon Leclère, si l'auteur a mal compris cette partie de la question, et s'il y aurait répondu si elle eût été autrement libellée. Quoi qu'il en soit, on ne peut que regretter cette lacune, car la seconde partie de la question était plus difficile à traiter que la première et présentait un intérêt spécial pour l'étude de l'histoire.

Cette réserve faite, je m'empresse de souscrire aux appréciations élogieuses du premier et du deuxième rapporteur. L'auteur s'excuse modestement auprès des lecteurs qui auront la patience de le suivre dans un dédale de raisonnements souvent arides et abstraits. Cette précaution était superflue, car si long que soit son mémoire, il sait toujours intéresser le lecteur par une science solide et aimablement présentée et par une conviction qui entraîne la sympathie. L'auteur est un combattif. La remarque en a été faite par MM. Pirenne et Leclère; il met

souvent trop de passion à défendre sa thèse; il n'est pas toujours un observateur impartial, maître de soi; il se laisse aller parfois à des mots insultants pour ses adversaires, ne se gênant pas pour les traiter d'hypocrites, de faux catholiques et autres amabilités contre lesquelles des morts ne peuvent se défendre. Il poursuit surtout de son animosité passionnée le comte de Gobineau, l'auteur de l'*Essai sur l'inégalité des races humaines*. Il en fait l'ancêtre direct du pangermanisme et dresse contre lui « un implacable réquisitoire ». Si Gobineau s'était laissé hypnotiser par l'esprit germanique, n'en peut-on pas dire autant de bien de bons esprits que la guerre a dessillés, et n'en pourrait-on pas citer beaucoup qui honorent ou ont honoré notre compagnie?

J'avoue humblement que je ne connaissais du comte de Gobineau que ses *Souvenirs de voyage*, dont son petit-fils, M. L. Serpeille de Gobineau, que je n'ai pas l'honneur de connaître, m'a gracieusement fait hommage à l'occasion d'une réédition de ce recueil de trois nouvelles que l'éditeur présente comme son chef-d'œuvre. Quant à son *Essai*, l'auteur du mémoire ne peut m'en vouloir de ne l'avoir jamais lu, puisqu'il nous apprend que cette œuvre demeura longtemps inconnue en France et ne conquit la notoriété qu'en Allemagne. Je ne le contredirai nullement sur ce point, car les journaux de France nous apprenaient l'autre jour qu'il existe un musée Gobineau créé précisément par les Allemands à Strasbourg, avant que l'Alsace ne fît retour à la France, dans un bâtiment de style germanique où l'on s'est efforcé de reconstituer le cadre intime où travaillait l'écrivain. Il est donc vrai de dire que les Allemands ont prévenu les Français dans la connaissance du comte de Gobineau. N'avaient-ils pas découvert notre Pirenne et notre Verhaeren? C'est le pangermanisme, au dire de l'auteur, qui a fait la fortune d'un livre qu'il qualifie de « plus que médiocre », et qui pourtant aurait, comme il le prétend, « déchaîné la plus grande catastrophe que le monde ait connue ». Si l'*Essai* est à ce point médiocre,

comment peut-il avoir exercé sur les destinées du monde une influence aussi décisive? On voit comment, dominé par son tempérament de lutteur, l'auteur du mémoire peut se laisser aller à certaines exagérations. Gobineau, que l'éditeur des *Souvenirs de voyage* présente comme un grand écrivain trop longtemps méconnu, ne mérite, pensons-nous, ni cet excès d'honneur ni cette indignité.

Quelle que soit la valeur de l'*Essai,* notre auteur le réfute avec une grande sûreté de dialectique et en signale toutes les erreurs. Il s'attaque surtout à la thèse qui tend à démontrer l'impossibilité pour les races inférieures d'atteindre à notre civilisation, et réfute l'erreur fondamentale qui considère la société comme un être vivant, doué d'aptitudes que ne possède point l'individu, et cette autre erreur qui regarde la sociologie comme relevant de la biologie. Condamnant le système qu'il proclame une œuvre néfaste, il conclut, d'accord en cela avec l'illustre James Bryce qui vient de mourir à Londres, qu'il n'y a pas de guerres de races.

Je confesse, tout comme M. Pirenne, que je ne me reconnais pas la compétence nécessaire pour analyser chaque partie d'un travail qui suppose une énorme lecture. Toutefois, certaines questions, qui rentrent dans le cadre des études coloniales, ont spécialement attiré mon attention, notamment celle du préjugé de couleurs que l'auteur ne pouvait se dispenser d'aborder à propos de la doctrine des races. Il réfute excellemment la théorie de Keith qui tend à maintenir entre les peuples les barrières par lesquelles la nature les divise, théorie née des préjugés de ceux qu'hypnotisent les différences de race. On sait combien ce préjugé de couleurs est profond chez les Américains du Nord, au point qu'il n'existe pas de plus grand problème aux États-Unis que le problème des races, surtout depuis la guerre, qui a convaincu les noirs que les blancs ont eu besoin de leur aide pour vaincre l'Allemagne. Notre auteur revient sur cette grave question dans un appendice qu'il consacre au second

congrès panafricain qui a tenu ses assises à Londres, à Bruxelles et à Paris en août-septembre dernier. Il signale le danger qu'il y aurait à faire franchir trop rapidement aux noirs les étapes qui les séparent de la civilisation, et il proclame que le mouvement pan-nègre devra être dans l'avenir au premier rang des préoccupations de toutes les nations qui, comme la Belgique, ont des colonies en Afrique. Il cite à ce sujet le cri d'alarme poussé par un illustre prélat d'Afrique, M[gr] Augouard, aux yeux de qui le péril noir n'est nullement une utopie. Toute cette partie du mémoire qui étudie les conséquences de la théorie des races dans la politique coloniale présente le plus grand intérêt pour la grande nation coloniale qu'est devenue la Belgique, et il faut louer l'auteur du soin avec lequel il l'a traitée. Cela fait bien augurer de ce que sera l'historique des doctrines coloniales dont ce mémoire fait partie.

On peut ne point partager toutes les idées de l'auteur; il n'en reste pas moins qu'il défend sa thèse par des arguments solides empreints d'une logique serrée. Dès le début de son étude, il synthétise cette doctrine des races que M. Pirenne tient, comme lui, encore que pour d'autres motifs, comme absolument erronée. D'après cette théorie, qui eut tant d'adeptes en Allemagne, tout ce qui n'appartient pas à la race élue de Dieu est étranger, et l'étranger, c'est l'ennemi. Cette théorie émane du principe protestant de la diversité des races, opposé au principe catholique de l'unité. Poussant le principe de la diversité à ses conséquences extrêmes, comme l'a fait le romantisme, notre auteur nous montre les résultats néfastes de la doctrine, lutte des classes comme lutte des races, voire même lutte des religions, dérivant du même principe. Il attribue la formation des doctrines raciales principalement aux théories sur l'influence du climat, à l'humanisme, au protestantisme, au nationalisme, aux luttes politiques et aux controverses coloniales, et il montre que c'est en dehors de l'anthropologie que se sont formées ces doctrines. Si l'auteur consacre de longs développements aux

vicissitudes de la théorie des races en Allemagne, c'est que c'est dans ce pays qu'elle s'est développée. C'est là qu'on trouve cette idée monstrueuse que la culture est produite par la guerre et le conflit des races. Aussi le premier auteur directement responsable de la guerre n'est autre que Luther, ce moine illuminé, barbare et ignorant, comme le qualifie l'auteur, qui sans doute a lu les pages immortelles de Bossuet.

Notre auteur a une immense lecture, et sa documentation s'étend jusqu'à des ouvrages qui viennent à peine de voir le jour. On peut s'étonner toutefois qu'il n'ait pas invoqué l'autorité d'Onésime Reclus, en qu'il aurait trouvé un très utile renfort à l'appui de sa thèse. Le grand géographe, en effet, ne croyait pas à la théorie des races. Les systèmes d'un Gobineau ou d'un Vacher de Lapouge n'avaient pour lui aucune valeur.

Tout en me ralliant aux réserves des deux premiers rapporteurs, je ne puis qu'adopter leurs conclusions. Le mémoire soumis au jugement de la Classe est l'œuvre d'un érudit et d'un penseur. Elle est digne d'obtenir le prix moyennant de légères retouches, certaines atténuations, quelques corrections d'erreurs de détail, quelques élagages. L'œuvre gagnerait à être plus concise et à subir l'amputation de certains hors-d'œuvre, tels que les longues considérations sur Richard Wagner, devant lesquelles on se demande quelle influence la musique peut avoir sur la théorie des races.

NOTE BIBLIOGRAPHIQUE.

Hoornaert. — *Ce que c'est qu'un béguinage.*

Sous ce titre, M. le chanoine Hoornaert vient d'enrichir notre histoire religieuse d'une importante étude, que la maison Desclée publie en un in-4° de luxe, illustré d'excellents dessins et fusains de Louis Reckelbus.

L'auteur commence par rappeler la longue controverse à laquelle donna lieu le problème des origines des béguinages. Il résume les arguments de ceux qui, avec Puteanus, font remonter ces origines à sainte Begge, fille de Pépin de Landen, et de ceux qui, comme Godefroid Kurth, attribuent à Lambert le Bègue l'honneur d'avoir fondé ces institutions. On sait que l'Académie royale de Belgique avait jugé ce problème digne d'intérêt au point de le mettre au concours pour le prix Stassart, d'abord en 1895, puis en 1900.

Dans le rapport qu'il rédigea au sujet de l'unique mémoire qui fut envoyé pour le second concours, le Père De Smedt concluait en ces termes : « Ce qui ressort principalement de cette étude, c'est que, dans l'état actuel de nos connaissances, la question de l'origine des béguinages est insoluble. Nous n'avons que des traditions incertaines dont il est impossible de déterminer les origines ». En 1912, un prêtre allemand, l'abbé Greven, publia *Die Anfange der Beginen*, où l'institution des béguinages est expliquée comme une sorte de manifestation spontanée et populaire de la piété au XIIIe siècle. C'est la même conception qu'adopte et élargit encore M. l'abbé Philippen dans un savant ouvrage, *De Begijnhoven*, publié à Anvers en 1918. M. le chanoine Hoornaert se rallie à cette thèse. Pour lui aussi, c'est la réaction contre l'insécurité et la décadence des mœurs, et c'est le désir de mener une existence plus chrétienne qui, dans nos provinces comme en Allemagne et en France, groupèrent de-ci de-là, en des associations indépendantes les unes des autres, ces *mulieres religiosæ* soucieuses de concilier les pratiques de leur vie spirituelle avec une certaine liberté qui était nécessaire à leur labeur quotidien. Autour de l'infirmerie, accessible aux pauvres gens du voisinage, les maisonnettes de ces filles et de ces veuves s'érigent et se multiplient en un petit domaine enclos, dont la discipline s'organise sur le modèle des gildes. A l'intervention du cardinal Jacques de Vitry, le pape Innocent III, en marge d'un décret du IVe Concile de Latran, autorisa cette

organisation. Plus tard, quand la population des enclos l'exigera, les béguinages se transformeront en paroisses autonomes.

C'est en 1244 que cette consécration officielle intervint pour le béguinage de la Vigne, qui s'était établi à Bruges, au bord de la Roya et non loin de l'hospice Saint-Jean, ainsi que l'attestent deux chartes de cette année, l'une de la comtesse Marguerite de Constantinople, l'autre de l'évêque de Tournay, Walter de Marvis.

M. le chanoine Hoornaert, qui est aujourd'hui curé du Béguinage de Bruges, nous initie à toute l'histoire de cette institution. Histoire sans grandes péripéties, comme il en est de l'histoire des honnêtes femmes. Tour à tour les Dominicains et les Franciscains y exercèrent leur influence. En 1454, lorsque Philippe le Bon, au fameux banquet du Faisan, jura « d'exposer son corps pour la foi chrétienne et pour résister à la damnable entreprise du Grand Turc », le béguinage se vit imposer un *subsidium caritativum* en vue de la croisade avortée. Au XVIe siècle, il ne semble pas que les Gueux et les Iconoclastes l'aient sérieusement inquiété. Il continue sa vie paisible et modeste en dépit des guerres et des changements de régime. En 1787, Joseph II se borne à lui réclamer des comptes annuels. Mais voici la domination française, et les choses se gâtent. La législation révolutionnaire considère les béguinages comme des institutions de bienfaisance. A ce titre, elle prétend mettre les hospices civils en possession de leurs biens. Véhémente protestation des béguines, qui, dans une requête au Ministre des Finances Ramel, n'y vont pas de main morte, si j'ose ainsi dire : « On veut avoir nos biens, citoyen Ministre ! Voilà le mot. » Un manuscrit de 1806, rédigé par Jean Herdies, alors curé du Béguinage, et dont l'ouvrage du chanoine Hoornaert reproduit les passages principaux, établit que, dans la vie du béguinage, la charité n'est qu'un corollaire de la vie religieuse et que notamment les béguines sont astreintes à chanter l'office : vains efforts. Les biens des écolières, pas plus que ceux de l'infirmerie,

n'échappent a cette confiscation légale, dont une sorte de transaction tacite atténue jusqu'en 1866 les effets, en assurant à la grande Dame le versement annuel, par les Hospices de Bruges, d'un modeste subside, représentant environ le cinquième du revenu enlevé à l'institution. Celle-ci continue à vivre en fait, sous le couvert de la liberté d'association. En droit, elle ne possède pas, du moins jusqu'à ce jour, la personnification civile.

Le livre de M. le chanoine Hoornaert ne néglige pas non plus le côté mystique ni le côté poétique de cette curieuse institution. Les pages qu'il consacre à décrire ce site justement célèbre sont d'une émotion prenante et d'un style exquis. Quant à la vie intérieure du béguinage, il nous la fait connaître par sa règle et ses statuts qui établissent l'autorité de la grande Dame et enjoignent aux demoiselles d'entretenir des rapports constants de charité mutuelle, sauf à « supporter les défauts les unes des autres ».

Pendant la dernière guerre, le béguinage fut mêlé, à sa façon, à la grande tragédie. Le 3 septembre 1914, les béguines de Malines, chassées par le bombardement, vinrent y chercher refuge auprès de leurs consœurs. Le 14 octobre suivant, un gros détachement d'artillerie allemande campa dans l'*Hortus conclusus,* hommes, pièces et chevaux, mais ne fit que passer. En janvier 1917, l'ancienne abbaye des Dunes, servant de séminaire au diocèse de Bruges, ayant été réquisitionnée, professeurs et élèves du séminaire s'installèrent au « Wyngaard », où les béguines leur firent bon accueil. Au cours de 1918, le Kaiser lui-même y fit une rapide apparition, à titre de curieux et sans sortir de son auto. Bientôt, les raids d'avions dont le ciel de Bruges fut le théâtre ajoutèrent à l'émoi de cette retraite, en d'autres temps si paisible. Le 28 mai 1918, elle recevait une bombe anglaise, mais le 31 mai, l'incendie d'un établissement industriel voisin, la *Brugeoise*, et dont les Allemands avaient fait une poudrière, transforma le Minnewater en un lac de pourpre, éclairant le vieux béguinage comme l'aurore de la prochaine délivrance.

Le 19 octobre, Bruges recevait nos premiers jasse, et ceux qui assistèrent comme moi à cette joyeuse entrée de nos troupes n'oublieront jamais le délire patriotique de cette vaillante population qui avait si longtemps et durement souffert.

Ainsi se mêle dans cet ouvrage l'histoire d'un passé très lointain avec des souvenirs qui datent d'hier. Ainsi les dissertations juridiques y rencontrent les aperçus sur la vie religieuse, la vie charitable et la vie laborieuse des *Beghinæ clausæ*. L'auteur s'y arrête avec complaisance et presque avec tendresse, et l'on se prend à souhaiter avec lui que rien ne vienne contrarier la survivance de ces asiles de paix sociale, intéressants legs du passé, dans lesquels M. Henri Pirenne saluait « une solution originale de la question féminine ».

BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE.

Capart (Jean). Un mythe égyptien dans le roman du Renard ? S/V., s/d; extr. in-8° (pp. 113-118). [28.633]

[*Cuvelier* (*J.*)]. Deux autographes d'Albert et d'Isabelle. Bruxelles, s/d; pet. in-4° (4 p., fac-sim.). [28.629]

Cuvelier (*J.*) et *Arschot-Schoonhoven* (*Comte d'*). Les premières académies belges. Bruxelles, s/d; pet. in-4° (7 p.). [28 630]

Falce (*Antonio*). Il marchese Ugo di Tuscia Florence, 1921; in-8° (269 p.). [29.034]

Hoornaert (*Chanoine H.*). Ce que c'est qu'un béguinage. Paris-Bruxelles-Bruges, 1921; in-4° (161 p., pl.). [29.036]

Mortara (*Giorgio*). Prospettive economiche (1922). Castello, 1922; gr. in-8° (384 p.). [29.035]

Pirenne (*H.*). Ce que nous devons désapprendre de l'Allemagne. Gand, 1922; in-8° (19 p.). [28.631]

Van den Gheyn (*Chanoine*). L'iconographie de Dieu le Père. Gand, 1922; extr. in-4° (11 p., pl.). [28.839]

Séance du lundi 3 avril 1922.

M. Maurice Vauthier, directeur de la Classe, président de l'Académie.

Sont présents : MM. Vercoullie, *vice-directeur;* le comte Goblet d'Alviella, P. Thomas, J. Leclercq, M. Wilmotte, H. Pirenne, J. Lameere, baron A. Rolin, J. Waltzing, M. De Wulf, L. de la Vallée Poussin, dom Ursmer Berlière, H. Delehaye, J. Bidez, J. van den Heuvel, G. Cornil, L. Dupriez, P. Hymans, *membres;* J. Cuvelier, G. Doutrepont, Jean Capart comte Carton de Wiart, A. Nerincx, H. Vander Linden, *correspondants,* et le Secrétaire perpétuel.

Absences motivées : MM. Eugène Hubert, G. Degreef, Ernest Mahaim et Parmentier, membres.

M. le Directeur annonce le décès du vicomte James Bryce, doyen des associés de la Section des sciences morales et politiques; il exprime les regrets que sa mort cause à l'Académie; il fait, ainsi que plusieurs autres membres de l'Académie, l'éloge de cet éminent confrère, qui fut un grand ami de la Belgique.

CORRESPONDANCE.

MM. Simar et Hinnisdaels remercient l'Académie des récompenses qu'elle leur a accordées.

La Classe prend connaissance de l'arrêté royal du 16 janvier 1922, relatif aux œuvres internationales à but scientifique. Elle exprime le vœu que la Commission nommée à ce propos s'abstienne de s'occuper des deux importantes œuvres internationales à but scientifique dont le siège a été établi à Bruxelles grâce à l'Académie : le Conseil international de Recherches et l'Union académique internationale.

HOMMAGES D'OUVRAGES.

Histoire de Lorraine, tome II, par R. Parisot; présenté avec une note bibliographique par H. Pirenne.

Coup d'œil sur Belœil et sur une grande partie des jardins de l'Europe, par le Prince de Ligne, avec une introduction et des notes par Ernest de Ganay; présenté avec une note bibliographique par G. Doutrepont.

Lettres de Guerre, par le capitaine Jeanbernat.

Histoire de l'incendie d'Arlon en 1785, par Alfred Bertrang.

— Remerciements.

COMITÉ SECRET.

La Classe examine les titres des candidats présentés pour les places vacantes et décide de ne pas inscrire de candidature nouvelle.

RAPPORTS.

Concours de 1916 prorogé.

Étude sur l'hospitalité neutre dans la guerre maritime, au point de vue historique et au point de vue des principes.

Rapport de M. Albéric Rolin, premier commissaire.

Nous dirons immédiatement que cette étude constitue un travail très sérieux et digne, à notre avis, d'être récompensé.

On peut, certes, ne pas partager l'opinion de l'auteur sur tous les points; mais il est impossible de ne pas reconnaître qu'il expose ses idées avec méthode et netteté, qu'il connaît la doctrine des auteurs et les travaux de l'Institut de droit international, qu'il a fait une étude pénétrante des faits et de la pratique du droit des gens.

L'histoire de l'asile maritime présente, d'après lui, trois phases : celle d'une concession conventionnelle et large de l'asile en vertu de la souveraineté de l'État côtier; celle d'une réglementation plus stricte de ce droit *par les différents États*, à mesure que la notion de la neutralité se précise; celle d'une

réglementation plus uniforme née du désir de limiter et de localiser les conflits.

Cette division de l'histoire de l'asile maritime en trois périodes ou phases est peut-être un peu arbitraire, comme toutes les tentatives que l'on a pu faire pour délimiter le développement du droit des gens, en lui attribuant des phases nettement distinctes. Le droit des gens a progressé pas à pas. Il y a eu des flottements, des mouvements de régression, et il en est ainsi spécialement en ce qui concerne la notion de la neutralité. Nous aurions aimé trouver au début de l'œuvre un exposé plus complet de la pratique et de la doctrine générales en ce qui concerne cette notion qui, sous sa forme présente, a surgi assez tardivement.

On ne s'étonnera pas que l'auteur n'ait pas consacré une partie importante de son étude à la première période, dans laquelle on ne rencontre, au surplus, à côté de certaines conventions spéciales parfois imposées par le fort au faible, que l'arbitraire et l'intérêt, et qui ne disparaît ni complètement, ni immédiatement lorsqu'on voit apparaître les déclarations de neutralité qui caractérisent, d'après l'auteur, la deuxième période. Il relève spécialement celles qui se sont produites dans les guerres de la Révolution et de l'Empire et surtout celles des « Foreign Enlistment Acts » anglais et américains. L'idée d'abstention et d'impartialité apparaît comme caractéristique de la neutralité. L'exposé des règles consacrées par ces déclarations unilatérales forme l'objet de la deuxième section. La troisième est consacrée au développement de la notion de neutralité par des accords communs tacites ou exprès, mais plus libres, pendant et après la guerre de Sécession américaine. L'auteur analyse avec soin les trois règles de Washington et expose très exactement la portée de ces règles, faisant remarquer judicieusement que si l'Angleterre ne les a acceptées pour ce cas particulier qu'avec répugnance, elle a fini par en déduire des conséquences qui pouvaient lui être très avantageuses. Une petite critique,

cependant. La troisième règle oblige, d'après lui, les États neutres à « user de due diligence dans leurs ports et eaux pour empêcher toute violation des obligations susnommées ». Outre qu'il serait préférable, au point de vue de la langue, de dire prémentionnées, l'auteur a omis dans cette traduction du texte anglais tout un membre de phrase qui n'est pas sans importance: « and as to all persons within its juridiction », et dans la traduction d'un document de cette importance, la plus grande exactitude s'impose.

Pour le surplus, nous n'avons qu'à louer cette partie de l'étude soumise à notre examen. L'auteur n'a pas négligé, nous l'avons dit, d'étudier les travaux importants de l'Institut de droit international. Peut-être eût-il bien fait de reproduire plus complètement les déclarations précises que ce corps scientifique a proposé de substituer aux règles de Washington et qui ont trouvé un écho dans les conférences de La Haye.

Les applications qu'ont reçues les règles de la neutralité dans la guerre hispano-américaine forment l'objet de la quatrième section, ainsi que les déclarations de neutralité faites à cette occasion. Dans la cinquième, il s'occupe du régime légal des navires dans les ports étrangers et discute le règlement adopté et proposé par l'Institut en 1898.

C'est de la guerre russo-japonaise et de divers incidents qui se sont produits dans le cours de cette guerre qu'il traite dans la section VI, et principalement du grave incident des deux navires de guerre russes: le *Varieg* et le *Korbetz*. Il ne nous dit pas comment cet incident s'est terminé. La vérité est que leurs équipages, recueillis par des navires français, anglais et italiens, furent mis, par des dispositions de nature diverse, dans l'impossibilité de prendre part ultérieurement à la guerre. Mais, dans son ensemble, l'exposé qu'il fait des divers incidents survenus à cette époque est fort satisfaisant.

Le chapitre III est intitulé : « Période d'unification » et divisé en trois sections, et cette qualification se justifie surtout quant

à la première section. Il y expose les règles consacrées par la XIII[e] Convention de La Haye, en 1909, sur les devoirs des puissances neutres dans la guerre maritime en ce qui touche spécialement l'hospitalité dans les ports neutres et reproduit longuement le rapport très clair de Louis Renault. L'œuvre très habile de la Conférence est, dit-il, un chef-d'œuvre de conciliation entre des thèses si contraires qu'elles paraissent inconciliables ; il y relève cependant une préférence pour les règles anglo-américaines et la fait ressortir. Dans la deuxième section, il en fait la critique et cette critique est justifiée. Il constate que, dans la guerre mondiale, certains États neutres ont limité étroitement la concession de l'hospitalité dans leurs ports aux navires de commerce simplement armés pour leur défense, *sous prétexte qu'ils doivent être assimilés à des navires de guerre.* Il ne note pas que la Hollande est à peu près le seul État qui ait adopté cette pratique qui, par le fait, ne nuisait, hélas! qu'aux États de l'Entente. L'auteur ne peut l'approuver; car, dans la troisième section, il affirme nettement des préférences pour une thèse hardie soutenue avec beaucoup de talent et beaucoup de vigueur par un jurisconsulte français, M. de Lapradelle. L'hospitalité maritime, la concession de l'asile aux navires de guerre des belligérants en port neutre, ne serait pas seulement une faculté, mais un devoir pour l'État neutre, et ce devoir il le fait dériver du principe de la liberté de la mer. Le droit de naviguer librement emporterait comme conséquence celui d'utiliser librement la mer territoriale et même les ports étrangers. Cette thèse est très critiquable et elle a rencontré, même dans la science française, moins d'appui que l'auteur le suppose. Mais elle est fort bien défendue, et si l'on a pu répondre qu'elle confond la liberté de circuler avec la faculté d'atterrir, que la liberté des mers, telle qu'on l'entendrait, serait l'asservissement des terres, l'auteur s'est efforcé, souvent avec succès, de rencontrer ces objections.

En somme, l'œuvre que nous venons d'analyser est remar-

quable. Elle atteste des études très sérieuses et très vastes. Elle a de l'originalité et révèle chez son auteur un sens juridique très fin, très subtil, trop subtil peut-être. Elle nous paraît mériter le prix.

Rapport de M. le baron Descamps, deuxième commissaire.

Je me rallie aux conclusions de notre confrère le baron Albéric Rolin.

Le travail qui nous est soumis est bien fait. Il atteste des études pénétrantes et larges. L'auteur y révèle des qualités remarquables de jurisconsulte. Son œuvre n'est point parfaite sans doute et les critiques que lui adresse sur certains points notre confrère sont fondées. Mais cette étude nous paraît mériter le prix qu'est appelée à décerner l'Académie.

Rapport de M. Paul Errera, troisième commissaire.

Je me rallie également aux conclusions du premier commissaire, le baron Alberic Rolin. Peut-être l'auteur du mémoire aurait-il pu mettre un peu plus de précision dans son exposé historique. Ainsi, à propos de faits du XVIe siècle et même de la fin du XVe, il mentionne la controverse célèbre entre Selden et Grotius sur la liberté des mers (1609-1632) ; de même pour son rappel des idées de Bynkershoek, à l'occasion de faits antérieurs à cet auteur; de même encore (p. 10) lorsqu'il dit : « durant les siècles suivants ». Cette expression semble bien imprécise. D'autre part, on peut louer sans réserve l'analyse de la Convention de La Haye de 1907.

A la fin du travail nous avons cherché en vain des formules concrètes qui fixent les idées de l'auteur; il semble que ç'eût été là la meilleure conclusion d'une étude aussi sérieuse.

— Adopté.

Le prix est décerné à l'auteur M. Albert Kleyskens, référendaire au Tribunal de commerce, à Gand.

Prix Joseph De Keyn.

(XXIe concours; deuxième période, 1920-1921.)

Enseignement moyen et art industriel.

Rapport du jury [1].

Le choix du jury s'est fixé sur les ouvrages suivants : *Les Indo-Européens ; préhistoire des langues, des mœurs et des croyances de l'Europe*, par Albert Carnoy, professeur à l'Université de Louvain ; *Traité d'Architecture dans son application pratique aux monuments de Bruxelles*, par G. Des Marez, archiviste de la Ville et professeur à l'Université de Bruxelles.

Le livre de M. A. Carnoy, *Les Indo-Européens ; préhistoire des langues, des mœurs et des croyances de l'Europe*, présente les qualités essentielles d'un ouvrage de haute vulgarisation. Il met à la portée du public lettré, désireux d'avoir des clartés de tout, les résultats les plus importants des recherches relatives aux origines indo-européennes. Il contient en outre des vues originales qui intéresseront spécialement le lecteur déjà plus ou moins initié à la science linguistique.

L'ouvrage se divise en trois parties, à peu près d'égale ampleur : 1° l'idiome indo-européen, les langues indo-européennes, la patrie des Indo-Européens; 2° la civilisation ; 3° les croyances des Indo-Européens. Chacune de ces parties est basée sur une information très abondante et généralement avertie. Parmi les langues indo-européennes, on remarquera qu'une place est réservée au hittite et au tokharien, deux idiomes qui n'ont pas encore acquis entièrement droit de cité dans le groupe dont il s'agit.

La toponymie, l'une des études favorites de l'auteur, lui

(1) Le jury était composé de MM. Léon Fredericq, président, Ch.-J. de la Vallée Poussin, L. Parmentier, L. Solvay, J. Vercoullie, M. Wilmotte et H. Vander Linden, secrétaire-rapporteur.

fournit l'occasion de faire des rapprochements inattendus, souvent très suggestifs. Les pages consacrées aux croyances comptent parmi les plus originales; elles nous offrent l'utile synthèse de recherches qui, depuis longtemps déjà, en France, en Allemagne, en Angleterre, ont renouvelé l'étude des origines aryennes. Dans cette vue d'ensemble, M. Carnoy, qui s'est distingué par de savants travaux sur la mythologie iranienne, a intercalé le résultat de ses recherches personnelles. Cela veut-il dire que tous les détails de l'exposé de l'auteur puissent échapper à la critique? Dans un domaine aussi mouvant que la linguistique indo-européenne, il est inévitable que telle solution qui paraissait hier acceptable ne le soit plus aujourd'hui ; des étymologies, présentées avec assurance, gagneraient à être entourées de réserves prudentes, et notamment en ce qui concerne le panthéon aryen, où la circonspection et le doute sont souvent de commande.

Quoi qu'il en soit, le manuel de M. Carnoy a sa place marquée dans la bibliothèque de tout philologue classique ou moderne, professeur d'athénée ou de collège ; il y rafraîchira ses souvenirs, il y apprendra du neuf, il y trouvera matière à réflexion et à étude.

Le livre de M. G. Des Marez, *Traité d'Architecture dans son application pratique aux monuments de Bruxelles*, sollicitera davantage encore l'attention du public lettré et spécialement du monde de l'enseignement, surtout dans un pays où le culte de l'art est de tradition. Ce livre est un modèle de manuel : clair, précis, méthodique, bien ordonné. Il traite successivement : 1° l'architecture du moyen âge depuis la période romane jusqu'à la période gothique tertiaire ou flamboyante (du XI[e] jusqu'au milieu du XVI[e] siècle) ; 2° l'architecture de la Renaissance et plus particulièrement de la Renaissance flamande (XVII[e] siècle et une partie du XVIII[e]) ; 3° l'architecture néo-classique (seconde moitié du XVIII[e] siècle jusque vers 1840).

Le plan a été conçu de manière à permettre au lecteur de se

mouvoir à l'aise à travers le volume et de retrouver instantanément les notions relatives à tel ou tel élément architectural dans les différentes périodes. A chacune d'elles sont consacrés dix-huit paragraphes, dont les rubriques sont toujours les mêmes, les notices se rapportant à chacune des phases de l'évolution architecturale.

C'est la première fois, croyons-nous, qu'un auteur essaie de traiter l'histoire complète de l'architecture dans notre pays à l'aide des seuls monuments d'une même ville. M. Des Marez a réussi à montrer les rapports de l'évolution architecturale avec tout le développement historique de nos contrées. Il étudie sur place les monuments de l'agglomération bruxelloise et distingue dans chacun d'eux les éléments les plus typiques. Remarquons cependant que ce n'est pas un manuel d'architecture *bruxelloise* qu'il a voulu présenter au public, mais un traité appliquant pratiquement aux monuments d'une même cité les *notions générales* de l'archéologie. Dès lors, le manuel a une portée vraiment nationale et permet de déterminer, pour un monument quelconque de notre pays, la nature du style et son âge approximatif.

Le point de vue historique de l'auteur se remarque encore dans le souci qu'il a de montrer l'évolution rationnelle des formes, telle forme se dégageant de telle autre qui lui est immédiatement antérieure. Rien ne se fait par soubresaut; partout on surprend dans les détails essentiels la loi de la continuité historique.

Le livre est abondamment illustré. A chaque idée correspond une image, et le commentaire de chaque illustration mentionne la date du monument avec toute la précision possible. Visiblement cependant l'auteur écrit, non pour des architectes et des praticiens, mais pour les amateurs d'art, pour les gens du monde enseignant, pour tous ceux qui désirent comprendre ce qu'ils voient. Nous croyons donc que son manuel est appelé à rendre les plus grands services et contribuera largement à la

diffusion du goût esthétique et de la curiosité pour les choses du passé.

*
* *

Le jury a l'honneur de proposer à la Classe d'attribuer un prix de 1,000 francs à chacun des deux livres suivants : *Les Indo-Européens; préhistoire des langues, des mœurs et des croyances de l'Europe*, par A. Carnoy, professeur à l'Université de Louvain; *Traité d'Architecture dans son application pratique aux monuments de Bruxelles*, par G. Des Marez, archiviste de la Ville et professeur à l'Université de Bruxelles.

La Classe adopte les conclusions de ce rapport et attribue un Prix de 1,000 francs à chacun des ouvrages suivants :

1° *Les Indo-Européens; préhistoire des langues, des mœurs et des croyances de l'Europe*, par A. Carnoy;

2° *Traité d'Architecture dans son application pratique aux monuments de Bruxelles*, par G. Des Marez.

LECTURE.

Deux nouveautés papyrologiques, par J. Bidez.

NOTES BIBLIOGRAPHIQUES.

Robert Parisot. — *Histoire de Lorraine.*

Le tome II de l'*Histoire de Lorraine*, de M. Robert Parisot, dont l'auteur a offert le tome Ier à la Classe en 1919, comprend la période qui s'étend de 1552 à 1789 (Paris, Picard, VI-347 pp. in-8°, 1922), c'est-à-dire celle de l'absorption de la Lorraine par la France. On y trouvera la même clarté de plan, la même lucidité d'exposé, la même richesse de renseignements, le même scrupule d'impartialité qui distinguent le volume précédent.

Espérons que l'auteur ne nous fera pas attendre longtemps la fin de cet excellent ouvrage qui doit conduire l'histoire du pays lorrain des débuts de la Révolution française au traité du 28 juin 1919.

Le Prince de Ligne. — *Coup d'œil sur Belœil et sur une grande partie des jardins de l'Europe.* Introduction et notes du comte Ernest de Ganay. *Collection des chefs-d'œuvre méconnus.* — Paris, éditions Bossard, 1922, 331 pages (portrait).

L'ouvrage que j'ai l'honneur de présenter à la Classe est une réédition de pages bien connues aujourd'hui du Prince de Ligne, mais il réserve pourtant une agréable surprise aux lecteurs du célèbre écrivain belge, car il renferme telles autres pages qui ont presque une valeur d'inédit.

Le *Coup d'œil sur Belœil* a paru pour la première fois en 1781. Il avait été imprimé à Belœil même, sur les presses du château, par les soins de l'auteur (in-8°, 150 pp.). D'autres éditions ont été publiées de son vivant, en 1786 et en 1795 : ce sont deux éditions revues et augmentées, surtout la seconde, qui occupe deux tomes entiers des *Mélanges militaires, littéraires et sentimentaires.* « C'est assez dire combien le texte du *Coup d'œil* y a été augmenté de nombreuses descriptions et réflexions, tant sur les jardins de Belœil que sur les jardins de l'Europe. » Le comte Ernest de Ganay, dont nous reproduisons ici les termes, a pensé qu'une nouvelle édition de ce texte s'imposait et « que les admirateurs du Prince de Ligne, comme les amateurs de jardins, y trouveraient du plaisir ». Mais, craignant d'alourdir le volume qu'il destinait à la *Collection des chefs-d'œuvre méconnus*, il a choisi la rédaction de 1786, rédaction qui, selon lui, a l'avantage de nous présenter un Prince de Ligne non encore désabusé ou revenu de cette « philosophie dont il devait être, comme tant d'autres, la victime ». Toutefois, étant donné

que de nombreuses variantes de 1795 n'ont jamais été réimprimées, variantes qui constituent « des additions infiniment curieuses à l'ouvrage de 1786 », il a cru devoir les reproduire en Appendice. Il a cependant laissé de côté les longues descriptions de certains jardins des Empires centraux.

On voit tout l'intérêt et tout le prix de sa publication. Mais elle a d'autres mérites qui la recommandent à l'attention du public lettré : c'est qu'elle est soigneusement annotée aux endroits où le texte requiert des éclaircissements, et c'est qu'elle est précédée d'une introduction où revit, en des traits dessinés d'une main sûre, la physionomie de l'original amateur de jardins qu'était le Prince. Le livre du comte de Ganay occupera donc une place de choix dans la précieuse *Collection des chefs-d'œuvre méconnus,* de même que parmi les rééditions qui, en ces dernières années, ont été faites de certaines œuvres de notre illustre compatriote. Nous avons dans cette publication une preuve nouvelle des heureux résultats du mouvement d'études et de recherches provoqué par M. Félicien Leuridant. On sait ce que la mémoire du seigneur de Belœil doit à sa propagande distinguée. On connaît les services que ses *Annales Prince de Ligne* ont déjà rendus et peuvent rendre encore. M. Leuridant est l'auteur, lui aussi, d'une édition du *Coup d'œil,* mais elle était principalement destinée à guider le visiteur à Belœil. On ne s'étonnera pas que, dans la présente circonstance, il ait mis, avec son obligeance habituelle, ses notes et son savoir étendu à la disposition du comte de Ganay.

Georges Doutrepont.

BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE.

Bertrang (*A.*). Oxford. Arlon, 1912; in-8° (31 p , pl.). [28.725]

— Der brand von Arel im Jahre 1785. Arlon, 1914; in-8° (53 p.). [28 728]

— Wilhelm Görgen. Arlon, 1907; in-8° (48 p.). [28.729]

— Arlon sous la Révolution. Arlon, 1914; extr. gr. in-8° (23 p.) [28.730]

— Les derniers jours des carmes et des capucins d'Arlon. Arlon, 1921; gr. in-8° (52 p.). [28.731]

— Histoire de l'incendie d'Arlon en 1785. Arlon, 1914; in-16 (204 p.). [29.047]

Carnoy (*Albert*). Les Indo-Européens. Bruxelles-Paris, 1921; in-16 (256 p.). [29.045]

Jeanbernat Barthélemy de Ferrari Doria (*Capitaine Jules*). Lettres de Guerre (1914-1918). Paris, s/d; in-8° (415 p., portr.). [29 048]

Ligne (*Prince de*). Coup d'œil sur Belœil et sur une grande partie des jardins de l'Europe. Introduction et notes du comte Ernest de Ganay. Paris, 1922; in-16 (331 p., portr.). [29.046]

Rakovsky (*Ivan de*). La minorité magyare dans la Slovaquie. Genève, 1921; in-8° (23 p.). [28.727]

Trombetti (*Alfredo*). Elementi di Glottologia. Bologne, 1922; gr. in-8° (315 p.). [29.051]

Verriest (*Leo*). Le régime seigneurial dans le comté de Hainaut, du XI[e] siècle à la Révolution. Louvain, 1916-1917; gr. in-8° (428 p., pl.). [29.049]

Séance du lundi 1er mai 1922.

M. MAURICE VAUTHIER, directeur de la Classe, président de l'Académie.

Sont présents : MM. J. Vercoullie, *vice-directeur;* le comte Goblet d'Alviella, P. Thomas, Jules Leclercq, M. Wilmotte, H. Pirenne, M. De Wulf, E. Mahaim, L. de la Vallée Poussin, Léon Parmentier, H. Delehaye, J. Bidez, J. Van den Heuvel, G. Cornil, L. Dupriez, *membres;* Jean Capart, P. Errera, H. Vander Linden, A. Nerincx, *correspondants*, et le Secrétaire perpétuel.

Absences motivées : MM. le baron Rolin, Waltzing, Eug. Hubert, dom Ursmer Berlière, van Biervliet, membres; L. Leclère et J. Cuvelier, correspondants.

M. le Directeur fait part à la Classe du décès de M. Jules Lameere, membre de la Section des sciences morales et politiques, et exprime les profonds regrets que cause à l'Académie la disparition de ce distingué confrère.

Il annonce également le décès de M. Paul Deschanel, associé, dont il rappelle les titres à la sympathie de nos compatriotes.

CORRESPONDANCE.

Une lettre du Palais annonce que Sa Majesté le Roi ne pourra assister à la Séance publique de la Classe.

M. le Ministre des Sciences et des Arts donne l'assurance que la Commissión des œuvres internationales à but scientifique n'interviendra en aucune façon au sujet du Conseil international de Recherches et de l'Union académique internationale.

HOMMAGES D'OUVRAGES.

Les limites chronologiques du Moyen Age, par L. Leclère.

Rimes héroïques, par Jules Leclercq; présenté par l'auteur, avec une note bibliographique.

— Remerciements.

COMITÉ SECRET.

M. Léon Leclère est élu membre titulaire dans la Section d'histoire et des lettres, sous réserve d'approbation royale.

RAPPORTS.

On demande une étude sur la condition des classes agricoles au XIXe siècle dans une région de la Belgique. (Troisième question du concours de 1917.)

Rapport de M. G. Des Marez, premier commissaire.

Le mémoire qui a pour devise : *La vérité se donne à qui la cherche*, répond à la troisième question du concours de l'année 1917, ainsi libellée : *On demande une étude sur la condition des classes agricoles au XIXe siècle dans une région de la Belgique*... L'auteur a choisi l'Entre-Dendre-et-Senne, c'est-à-dire la région délimitée à peu près exactement par la Dendre à l'ouest, par la Senne à l'est, par le chemin de fer de Hal-Grammont au sud, et au nord par la ligne de Bruxelles à Termonde, qu'elle déborde, toutefois, dans la direction de Londerzeel. Il s'est laissé guider dans son choix, non par la nature géologique de ce territoire, mais par la spécialité agricole qui s'y pratique. Le pays exploré correspond, en effet, à la région houblonnière du Brabant, bien qu'au houblon viennent s'ajouter la production linière dans la partie qui confine à la plaine flamande et la culture maraichère, horticole et fruitière dans les terres qui touchent à la Capitale. Historiquement, l'espace

compris entre la Dendre et la Senne se confond, dans ses grandes lignes du moins, avec l'ancien pays de Gaesbeek, ou plutôt avec l'ancienne division administrative de la mairie de Gaesbeek, à laquelle se joignent celle d'Assche et la partie méridionale de la mairie de Merchtem (1).

Le plan adopté se rapproche très sensiblement de celui qui a été suivi dans les différentes monographies couronnées déjà par l'Académie. Il comprend trois grandes parties : la PREMIÈRE PARTIE, consacrée à l'étude du *Milieu physique*, subdivisée en trois chapitres : le *Pays*, l'*Habitation* et les *Voies de communication* ; la SECONDE PARTIE, étudiant le *Milieu humain*, avec huit subdivisions : l'*Habitant*, la *Nourriture*, le *Vêtement*, la *Religion*, le *Clergé et les Mœurs*, les *Divertissements et les Coutumes*, l'*Instruction*, enfin la *Bienfaisance et l'Hygiène publique*; — la TROISIÈME PARTIE a trait au *Milieu économique*; elle comprend sept chapitres : 1. le *Régime foncier*; 2. la *Main-d'œuvre*; 3. l'*Exploitation agricole en général*; 4. le *Houblon*; 5. le *Lin*; 6. la *Culture maraîchère et fruitière*; 7. les *Associations agricoles*. Suivent les conclusions et une série d'annexes.

Ainsi compris, le mémoire est méthodiquement conçu et il s'y reflète une préoccupation anthropo-géographique qui fait honneur à l'auteur. On regrettera, toutefois, l'absence d'une carte indiquant les limites de la région explorée ainsi que les voies de communication, aussi l'absence de documents iconographiques.

Les sources consultées sont uniquement des sources imprimées et elles paraissent assez complètes. L'auteur en a extrait les données relatives à son sujet et les a réparties dans les différents chapitres de son étude. Il s'ensuit que son œuvre est avant tout une œuvre de compilation, et l'on peut regretter qu'il n'ait pas cru devoir puiser à des sources inédites. Il aurait certai-

(1) Voir la *Carte ancienne de l'ammanie de Bruxelles*, par NICOLAS VISSCHER, utile à consulter pour les routes anciennes et pour les cours d'eau.

nement trouvé dans les archives des documents non encore utilisés, surtout pour la période allant de 1795 à 1830 [1]. On peut regretter aussi qu'il ait négligé de consulter les journaux. Il n'en cite que deux : *Le Petit Journal du Brasseur* et *De Opvoeder*, et encore incidemment, à propos de deux articles sur le houblon qui y ont été publiés. Cependant il existe des journaux en grand nombre, et un collectionneur affirme que pour la seule région de l'Entre-Dendre-et-Senne, il y en a près de deux cents. Il n'était pas nécessaire, évidemment, de les dépouiller tous; les principaux suffisaient, surtout ceux qui donnent les mercuriales des marchés d'Alost, de Ninove, d'Assche, de Merchtem et de Lennick [2]. Une inspection des plans Popp s'imposait également, car chaque plan cadastral de village renferme tout un enseignement au point de vue de la répartition des terres. A l'exemple de Meitzen, qui a dressé une *Flurkarte* de Berchem-Sainte-Agathe, l'auteur eût pu reproduire un plan de village à son choix, où il aurait consigné, non pas toutes les exploitations, mais quelques-unes seulement, afin de montrer la situation des terres dépendant d'une ou de plusieurs fermes.

---

(1) Nous citerons, à titre d'exemple, le dénombrement des villages du quartier de Bruxelles, fait en l'an III, aux Archives de la Ville de Bruxelles. On y trouve pour cent six villages le relevé du nombre d'individus dont chaque ménage se composait, des mesures de terre exploitées par des propriétaires, des censitaires ou des locataires, de la quantité de grains ou de fourrages disponibles, du nombre de chariots, de chevaux, d'ânes et de têtes de bétail. Ce document aurait pu servir de point de départ à une statistique intéressante.

(2) Citons pour Grammont et environs : *Gazet van Geerardsberghen*, qui remonte à 1842; *De onpartijdige van Geerardsberghen*, 1858; *Stad Geerardsberghen*, 1871; *de Vlaamsche Landbouwer*, 1877; *Het Zondagblad*, 1862. — Pour Merchtem : *De Gazet van Merchtem*, 1863. — Pour Assche : *De Asschenaar*, 1870; *De Gazet van Assche*, 1884; *De Hoppebloem*, 1904. — Pour Alost : *Den Yker*, 1869; *De Werkman*, 1872; *De Vlaamsche Boer*, 1874; *Het Verbond van Aalst*, 1846; *Het Land van Aalst*, 1860; *Tydschrift over Land en Hofbouw*, 1873; *Gids voor Melkeryen*, 1899; *De Hopboer*, 1904; *De Geitenvriend*, maandschrift, 1906; *Gazette van Aelst*, 1870; *De Dendergalm*, 1885; *De Denderbode*, 1848; *De Tabaksplanter*, tydschrift, 1906; *De Aelstenaer*, 1843. — Pour Termonde : *De Gazette van Dendermonde*, 1841; *De Dendergalm*, 1857; *De Belg*, 1858; *Dender en Schelde*, 1877.

La date que nous indiquons est celle de la naissance du journal ou de la revue.

Il aurait pu jeter aussi utilement un coup d'œil sur les affiches de vente, qui sont généralement une synthèse des champs, des prairies et des bois exploités par un même tenancier. Bien que l'étude demandée par l'Académie soit de nature historique, il était nécessaire cependant de recueillir les données instructives qui se dégagent de la situation actuelle, afin d'y retrouver les vestiges du passé ou l'annonce d'une situation nouvelle. L'auteur l'a compris; aussi devons-nous le féliciter d'avoir rédigé un vaste questionnaire et d'avoir obtenu des réponses, malheureusement un peu vagues, pour Assche et Lennick-Saint-Quentin, précisément les deux bourgs les plus importants de la région.

Les matériaux, tels qu'ils ont été recueillis dans les seules sources imprimées, ont-ils été au moins convenablement utilisés? D'une manière générale nous pouvons répondre affirmativement. Chaque chapitre développe un ordre d'idées nettement déterminé. On n'y découvre ni longueurs ni digressions inutiles. Çà et là, cependant, l'auteur eût pu serrer son sujet de plus près, et surtout, il eût dû éviter d'entremêler les données descriptives ou statistiques puisées à des sources chronologiquement très distantes les unes des autres. Ainsi quand on lit le chapitre III de la troisième partie : *l'Exploitation agricole en général*, pourtant un des meilleurs, on ne sait pas toujours à quelle partie du XIXe siècle s'appliquent exactement les renseignements cités. Pour éviter cet inconvénient, il aurait fallu diviser le XIXe siècle en différentes périodes, comme Vliebergh et Ulens l'ont fait pour l'Ardenne et le Condroz, comparer ou opposer ces périodes les unes aux autres [1]

Non seulement le mémoire soumis à notre jugement manque souvent de perspective chronologique, mais l'utilisation exclusive d'ouvrages imprimés a nui grandement à l'animation du récit. On ne voit pas l'auteur parcourant le pays, interrogeant

(1) Ainsi, l'évolution de notre agriculture est très lente pendant toute la première moitié du XIXe siècle, comparativement à l'industrie.

les habitants, annotant des impressions personnelles. Il dépeint une Entre-Dendre-et-Senne vue à travers les livres et les mémoires. C'est d'autant plus étonnant qu'il nous explique dans sa préface qu'il a passé dans ce pays une partie de son enfance. Pourquoi, dès lors, n'a-t-il pas ravivé ses souvenirs en se mettant en communion directe avec la terre qu'il observe et les habitants qu'il décrit?

Il serait difficile, pour ne pas dire impossible, d'analyser les renseignements nombreux et toujours intéressants qui se pressent dans les dix-huit chapitres du mémoire. Les en-têtes indiquent déjà clairement ce que chacun d'eux renferme. Nous nous contenterons de signaler quelques idées qui s'en dégagent. L'auteur insiste sur la disparition graduelle de la grande culture et l'extension sans cesse croissante de la petite exploitation. Il montre le recrutement toujours de plus en plus difficile de la main-d'œuvre, les forces disponibles se dirigeant vers la Capitale ou bien vers la France à l'époque des moissons. Il se lamente sur le sort du paysan locataire, écrasé par son loyer et privé des garanties que procure un bail à long terme. Ces constatations sont assurément intéressantes, mais il eût pu ajouter, cependant, qu'elles ne sont pas propres au pays qu'il étudie. Elles se rencontrent dans d'autres régions agricoles de la Belgique, comme il ressort clairement des études de Vliebergh et d'Ulens. La partie vraiment neuve de son étude est celle qui se rapporte à la culture du houblon, à laquelle il consacre, et avec raison, un long chapitre; celle aussi qui a trait à la culture du lin et à la culture maraîchère et fruitière, moins bien traitée cependant.

Le chapitre II de la première partie : l'*Habitation*, et le chapitre III de cette même partie : les *Voies de communication*, ne nous ont pas entièrement satisfait, parce que nous n'y avons pas retrouvé une image fidèle de la région. Quiconque a parcouru l'Entre-Dendre-et-Senne, exploré, par exemple, la pittoresque vallée de la Pède ou suivi les routes de terre qui relient Bodeghem-Saint-Martin, Capelle-Saint-Ulric et Assche, se con-

tentera difficilement de la description superficielle que l'auteur donne de la demeure campagnarde. Il semble ne pas avoir aperçu les différents types d'habitations qui jalonnent les routes ou s'élèvent à l'intérieur des terres. Il aurait dû distinguer et décrire, entre autres, les types suivants : 1. La masure en torchis du simple ouvrier agricole, le *Kot*, comme on disait dans les anciens textes, habité par le *cossaet*, par « celui qui ne sème pas », suivant la définition qu'une vieille coutume en donne. A cet égard les masures de la vallée de la Pède étaient à signaler à titre d'exemples, notamment les maisonnettes situées près de l'église de Pède-Sainte-Gertrude, qui sont tout à fait caractéristiques. — 2. La métairie, également en clayonnage, l'ancien *mansus* qu'occupait jadis le *meyssenier*. Nous pourrions citer comme type représentatif de cette exploitation de moyenne importance, la ferme de Bossuyt à Lennick-Saint-Martin. — 3. La grande ferme bâtie en briques et en grès lédien, rectangulaire, close sur ses quatre faces, par exemple la ferme des Pipenpoy, près de Bossuyt, malheureusement défigurée, ou la belle ferme des Vander Noot à Bodeghem-Saint-Martin, restée intacte jusqu'à nos jours. De ces types historiques, dont les murs en torchis ont bravé plusieurs siècles, il aurait dû rapprocher la maison moderne, afin de provoquer un intéressant contraste, opposer, par exemple, l'habitation banale en briques de four à la demeure agricole ancienne, la première généralement habitée par le campagnard devenu ouvrier industriel, la seconde réservée à l'habitant resté fidèle au terroir et préférée par lui.

La distribution intérieure de la maison est non moins intéressante que son aspect extérieur. Sans doute l'auteur en parle, et même avec détail, mais ici encore il a négligé de rechercher et de classer les différents types. Il aurait dû accompagner ses explications de quelques dessins, comme il aurait dû réunir, à défaut de photographies, quelques cartes postales illustrées montrant les maisons les plus caractéristiques de la région. Dans *Le Brabant inconnu*, d'A. Cosyn, qu'il cite incomplètement dans sa liste

bibliographique, mais qu'il semble ne pas avoir utilisé dans le corps même du mémoire, il eût trouvé des modèles d'habitations, de granges, de hangars, de fournils tout à fait curieux. Il éprouve pour la maison en torchis une pitié que nous ne pouvons pas toujours partager. Il la dépeint comme un taudis branlant, humide et suprêmement malsain (pp. 12-13). Cela peut être le cas quand il s'agit d'un *kot* centenaire, mais ce n'est certainement pas le cas pour la petite ferme, dont les murs en argile sont d'une solidité rare. La ferme de Bossuyt, construite en 1702 et qui traversa sans encombre les dernières guerres de Louis XIV et celles de Louis XV, en est une preuve manifeste. Un brin de conversation avec l'occupant eût appris à l'auteur tous les avantages de la construction en clayonnage, résistante, chaude en hiver, fraîche en été.

En étudiant l'économie du village, la distribution des maisons et des terres, l'auteur semble ne pas avoir remarqué que le village du XIXe siècle, avec ses fermes éparpillées à travers les champs, n'est qu'un pur produit historique. Ainsi, page 12, il observe que les habitations sont distantes les unes des autres et il cite Styn Streuvels, un poète ! Il eût dû citer les historiens qui ont décrit le *Hofsystem* ou le système des fermes isolées, et le *Dorfsystem* ou le système du village, et il eût reconnu tout de suite dans le système agraire de l'Entre-Dendre-et-Senne une prise de possession des terres d'après le *Hofsystem*, qui remonte aux Francs et même au delà, aux Celtes. Peut-être même aurait-il retrouvé ce type intermédiaire entre le *Hofsystem* et le *Dorfsystem*, dont Grimberghen est en Brabant un type caractéristique [1]. Il rapporte aussi, à la même page 12, un passage de Tacite, qui dit que les Germains étaient tellement

---

[1] *Le Problème de la propriété rurale en Belgique.* (Congrès archéologique et historique de Gand, 1913.) Voir aussi le *Bulletin de la Société pour le progrès des études philologiques et historiques*, novembre 1913, ainsi que l'*Archéologie des environs de Bruxelles, Grimberghen*. Bruxelles, 1919.

épris de liberté qu'ils ne voulaient pas que leurs maisons fussent contiguës, sans s'apercevoir que l'historien romain fait allusion dans ce passage au *Dorfsystem*, complètement inconnu dans la région qui nous occupe, propre, au contraire, aux régions ardennaises. C'est ici que les plans Popp eussent été d'un inappréciable secours.

Dans la description de la maison, il eût pu nous dire aussi que le type du courtil, allongé, sans étage, où la maison d'habitation, l'étable, la porcherie sont juxtaposées sous un seul et même toit de chaume, est en réalité le type franc, comme Schweisthal, dans l'*Habitation rurale en Belgique*, l'a fait remarquer, type différent du type cubique, qui est allaman ou ripuaire, et propre aux villages ardennais.

Le chapitre III de la première partie, consacrée aux *Voies de communication*, eût mérité un développement plus méthodique. Procédant historiquement, l'auteur eût pu tracer sur une carte les anciennes voies romaines, celle d'Enghien-Castre-Assche, par exemple, qui traverse le pays du Sud au Nord, venant de Bavay par Mons; celle qui coupe la région horizontalement, d'Alost à Assche, Bodeghem, Jette. Il avait à sa disposition les cartes de Van Dessel, de Galesloot et de Huybrechts. Il eût pu indiquer ensuite les nouvelles chaussées construites au XVIIIe siècle, Bruxelles-Ninove, Bruxelles-Gand, Bruxelles-Mons, les routes provinciales de Bruxelles-Merchtem, Bruxelles-Leeuw-Saint-Pierre par Forest, et d'autres encore. Enfin, les routes ferrées, chemins de fer et voies vicinales, qui sont les dernières en date et qui mettent la région en contact rapide avec les régions les plus éloignées de la Belgique. Après avoir étudié le réseau des grand'routes, il eût pu signaler les petits chemins, les sentiers, qui facilitent les relations des villageois entre eux et facilitent surtout l'exploitation pratique des champs.

Nos vieilles coutumes énumèrent ces différents chemins, depuis le *heirweg* et le *dieweg* ou *via populi*, *via regia*, jusqu'au simple

voetweg. A ces routes s'ajoutent tout naturellement les ponts, les uns en pierre ou en bois, les autres composés d'une simple planche, comme on en voit sur la Pède et sur le Lombeek. Sur les rivières de quelque importance sont établis les *moulins à eau,* dont le moulin de Pède-Sainte-Gertrude, un des cinq moulins banaux du pays de Gaesbeek, est un type intéressant. De ces moulins, il convenait de rapprocher les *moulins à vent,* par exemple celui de Tomberg, près de Lennick, bien que les moulins à vent soient plutôt rares dans la contrée.

A la page 27, en parlant des remblais qui entourent les champs à Vlesembeke, véritables remparts en terre, l'auteur ne voit dans ce mode de clôture qu'une mauvaise pratique destinée à rendre les chemins humides. Nous croyons qu'il se trompe, et il semble ne pas avoir remarqué que ces parapets en terre ne se rencontrent que là et nulle part ailleurs, qu'ils se rattachent à une tradition historique qui se perd dans la nuit des temps et que leur présence en cet endroit s'explique peut-être par l'établissement d'une colonie frisonne. A propos de clôtures, il eût été intéressant de signaler les différents modes de clôture, depuis le simple fossé jusqu'au mur, afin de décrire aussi complètement que possible la physionomie d'un village.

La *deuxième partie* du mémoire renferme des chapitres excellents sur les mœurs et les divertissements, sur la nourriture et le vêtement. Quelques petites remarques, toutefois : il se méprend, croyons-nous, sur la signification des luttes que se livrent périodiquement les habitants de certains villages, habitudes séculaires, sorte de sport brutal et grossier, que nous rencontrons dans tous les pays, en Allemagne, en Suisse et dans le Tyrol. Il n'est pas exact non plus, pensons-nous, que l'offrande religieuse d'une statuette en fer forgé soit proscrite; au contraire, on la rencontre fréquemment dans certains cultes, par exemple dans le culte de saint Léonard. A propos d'offrandes, l'auteur eût pu rappeler la pratique des offrandes en nature qui se font, aujourd'hui encore, comme en plein moyen âge, à Len-

nick-Saint-Quentin, par exemple, où il existe à l'entrée de l'église un *offerblok voor de granen* [1].

Dans la *troisième partie* se rencontrent deux chapitres excellents, comme nous l'avons dit déjà, le chapitre III, sur l'*Exploitation agricole en général*, et le chapitre IV, sur la *Culture du Houblon*. Dans cette partie, l'auteur parle de la vente des produits, sans donner toutefois des renseignements suffisants sur les marchés locaux et les foires régionales, la foire aux chevaux de Lennick-Saint-Quentin, notamment. Il eût pu insister sur ce dernier marché, vaste quadrilatère, situé sur le plateau de Lennick, où aboutissent cinq routes, carrefour de troc régional dont l'origine se perd dans la nuit des temps.

L'auteur expose longuement ses conclusions. Nous voudrions nous y arrêter un instant.

L'éparpillement des terres et la densité de la population sont deux facteurs qui, à ses yeux, pèsent lourdement sur la population agricole d'Entre-Dendre-et-Senne. Le paysan peine, le propriétaire citadin recueille une grande partie de son labeur. Le remède? Faut-il souhaiter que le paysan devienne propriétaire de sa terre? Non, car il est à craindre, expose l'auteur, que des partages successifs n'aboutissent à un morcellement tel que la terre, au bout d'un certain temps, soit incapable de nourrir son exploitant. Faut-il que la terre fasse retour à la collectivité? L'auteur recule devant l'idée de la socialisation intégrale des terres. Il imagine un système intermédiaire. L'État s'efforcerait de devenir propriétaire d'un certain nombre d'hectares par des voies légales, celles que notre législation actuelle prévoit.

---

(1) Page 18, note 3. L'église de ce village n'a pas été reconstruite au XIXe siècle. Elle fut simplement restaurée de 1859 à 1862. Voir notre syllabus, l'*Archéologie des environs de Bruxelles*. Bruxelles, 1919, p. 27. — Petite erreur historique aussi, page 3, à propos de la donation de Leeuw-Saint-Pierre, par Angèle, que l'auteur date du VIIIe siècle. Bien que Wauters fasse remonter cette donation au IXe siècle, nous éprouvons des doutes sérieux sur l'âge de cet acte, qui, s'il est authentique, n'est certainement pas antérieur au XIe siècle.

Il constituerait ainsi un domaine agricole national qu'il louerait pour un long terme aux paysans qui disposent de trop peu de terres. Ce serait là déjà, croit-il, un moyen. Il y en aurait un deuxième, qu'il entrevoit dans une législation nouvelle favorable au paysan locataire. La loi devrait obliger le propriétaire à concéder des baux à long terme et à indemniser dûment le locataire sortant; elle devrait interdire aussi la location aux enchères publiques. A ce propos, il rappelle qu'un comice agricole proposa ces réformes, dès 1850, mais elles furent énergiquement combattues par le commissaire d'arrondissement Van de Weyer au nom du droit sacré de la propriété et de la liberté des conventions. L'auteur réfute ce plaidoyer *pro possidentibus* et déclare que le droit du propriétaire est limité par le droit de l'individu à l'existence et par l'intérêt collectif de la société. Il plaide surtout en faveur de l'indemnité due au fermier sortant, comme le veut un projet de loi déposé par Van Dievoet.

Notre rapport est trop long déjà pour nous lancer dans une discussion approfondie des suggestions, d'ailleurs intéressantes, de l'auteur. Nous nous contenterons de faire remarquer que nous ne partageons pas ses craintes de voir s'opérer un morcellement à l'infini de la propriété rurale, si jamais le paysan devenait propriétaire de la ferme qu'il exploite. L'histoire rurale de la Belgique nous enseigne que le droit successoral, qui a admis de tout temps le partage par tête entre enfants d'un même père, cesse d'agir dès qu'on en arrive à une limite qu'on ne peut dépasser sans compromettre le rythme de la vie économique. Il y a un minimum qui s'établit en quelque sorte automatiquement et qui varie évidemment de région à région, suivant la fertilité du sol, la nature des espèces cultivées, la force agissante des engrais, la possibilité de pratiquer la culture dérobée (lin et trèfle, lin et carottes, seigle et navets). En Flandre, dans les parties les plus fertiles, la petite exploitation ne descend pas normalement au-dessous de 2 hectares et demi. Elle peut être d'une étendue moindre, mais dans ce cas l'occupant cherche à combler

le déficit de son budget en s'engageant pendant une partie de l'année au service de quelque grand fermier. D'après un dénombrement de l'an III, le village de Laeken, situé dans une région très voisine de celle que l'auteur étudie, comptait 134 petits cultivateurs, dont 113 cultivaient moins de 2 bonniers (2 1/2 hectares environ) et 21 de 2 à 5 bonniers (environ 2 1/2 hectares à 6 hectares).

L'auteur est manifestement hostile à la petite culture, et ses raisons ne sont certes pas dépourvues de fondement. Il aurait dû lire cependant ce que nos économistes de la fin du XVIIIe siècle et du début du XIXe ont dit des avantages résultant de la petite culture, tant au point de vue économique qu'au point de vue social. Arthur Young, qui visita nos contrées vers cette époque, en général adversaire de la petite culture, dont il avait constaté les néfastes effets en France, dut avouer cependant qu'en Flandre le système de la culture morcelée donnait des résultats satisfaisants [1].

Enfin, pour terminer, nous nous demandons si nous avons bien compris l'auteur lorsqu'il engage nos populations rurales à aller se fixer dans les terres désertes de la France. Si telle était sa pensée, nous devrions la combattre avec énergie. C'est dans notre pays, dans notre Belgique, qui est notre chair et notre sang, que nous devons garder toutes les forces, quelles qu'elles soient, pour que toutes ensemble, que ce soit dans les campagnes ou que ce soit dans les villes, travaillent à la restauration de la Patrie meurtrie.

Concluons : Malgré certaines qualités évidentes, malgré l'inté-

---

(1) Voir, par exemple, les écrits de l'abbé Mann parus dans la série des *Mémoires* de l'Académie : son mémoire sur *Les Grandes Fermes* (1780) ; son mémoire sur *Les Moyens d'augmenter la population et de perfectionner la culture* (1775). — J.-F. de Lichtervelde, mémoire sur *Les Fonds ruraux du département de l'Escaut*. Gand, 1815. — Van Houtte, *La théorie de la population et le mouvement en faveur de la petite culture dans les Pays-Bas à la fin de l'ancien régime*. (Mélanges Ch. Mœller, II). Louvain, 1914.

rêt qui se dégage des renseignements abondants réunis par l'auteur dans son étude, nous estimons qu'il n'a pas suffisamment approfondi son sujet. Nous voudrions que la question fût remise au concours, et si l'auteur consent à compléter son travail, sa monographie remportera, nous en sommes convaincu, les suffrages unanimes du jury qui sera appelé à la juger.

Rapport de M. E. Mahaim, deuxième commissaire.

Le premier commissaire s'est livré à une étude approfondie du mémoire de concours qui laisse bien peu de chose à dire à ses collègues. A coup sûr, le travail qui nous est présenté n'est pas sans mérite et il lui manque peu de chose pour devenir un travail de premier ordre. Il est hors de doute que l'auteur est informé sur la plupart des questions qu'il traite; il a une bonne connaissance de la littérature et ses remarques se signalent souvent par une grande sagacité. Mais on ne trouve pas dans son œuvre la marque de l'observation personnelle et actuelle. On peut dire que ces deux cents pages forment comme la préparation à une étude vraiment vivante et pénétrante de son sujet.

Je suis persuadé, comme le premier commissaire, qu'en lui permettant de revoir et de compléter son étude, nous lui rendrons le plus grand service. Je me permets, pour ma part, de lui signaler la nécessité, dans un travail de ce genre, de faire soi-même des budgets de familles représentant les différentes classes de la société. Je sais la besogne ingrate, mais il n'en est point de plus instructive. C'est d'autant plus imposé dans le cas présent, que l'auteur a des points de comparaison dans le passé : Arrivebene et M. Vandervelde en ont précisément dressé pour des villages de la région explorée, au commencement et à la fin du XIXe siècle.

En conclusion, je suis également d'avis qu'il y a lieu de ne pas accorder actuellement le prix au mémoire présenté.

Rapport de M. Wodon, troisième commissaire.

Je partage la manière de voir du premier commissaire et je me rallie à ses conclusions, principalement par la raison que le mémoire, malgré ses mérites, manque du caractère personnel que l'on est en droit d'attendre des travaux de cette espèce demandés par l'Académie. On désirerait moins de citations de textes et plus de faits relatés d'après des observations directes.

Conformément aux conclusions des rapporteurs, la Classe décide qu'il n'y a pas lieu d'accorder le Prix et que la question sera maintenue pour un concours ultérieur.

CONCOURS DE 1925.

Le programme en est arrêté de la façon suivante :

Section d'Histoire et des Lettres :

Première question.

Faire l'histoire des entreprises de colonisation qui ont marqué le règne de Léopold Ier et le commencement du règne de Léopold II, jusqu'en 1876.

Deuxième question.

On demande une étude sur l'établissement de la Compagnie de Jésus en Belgique et sur ses développements jusqu'à la fin du règne d'Albert et Isabelle.

Troisième question.

Faire l'histoire des Lettres belges sous la domination française.

Quatrième question.

On demande une étude sur la vente des biens nationaux en Belgique (1794-1814) et sur ses conséquences économiques et sociales.

Section des Sciences morales et politiques.

Première question.

On demande une étude sur la condition des classes agricoles au XIXe siècle dans une région de la Belgique, à l'exclusion de la Campine, de la Hesbaye, de l'Ardenne, du Hageland, du Condroz, du Pays de Waes et de la Lorraine belge.

Deuxième question.

Étudier le rôle des Banques et ses modalités dans le progrès industriel de la nation.

Troisième question.

On demande une étude approfondie sur le tribunal des Vingt-Deux au Pays de Liége. Cette étude comprendra son histoire, ses pouvoirs, son rôle, sa jurisprudence, son influence sur le développement du droit et des libertés publiques ; l'étude exposera et appréciera, en outre, la doctrine des jurisconsultes liégeois au sujet de cette institution.

Quatrième question.

On demande un exposé critique des divers systèmes de participation des ouvriers soit au contrôle, soit à la direction des usines.

Pour toutes ces questions la valeur du Prix est fixée à 1,500 francs.

Travail soumis a l'examen.

Origine de la forme des chiffres arabes, par F. Larose. — Renvoi à M. Capart.

PRIJSKAMPEN VOOR 1925.

Het programma wordt als volgt vastgesteld :

Afdeeling Geschiedenis en Letteren :

EERSTE VRAAG.

De geschiedenis opmaken van de koloniseeringondernemingen die de regeering van Leopold I en het begin van de regeering van Leopold II tot in 1876 gekenmerkt hebben.

TWEEDE VRAAG.

Men vraagt een studie over de vestiging van het Gezelschap Jezu in België en over zijn ontwikkelingen tot aan het einde van de regeering van Albertus en Isabella.

DERDE VRAAG.

De geschiedenis opmaken van de Belgische Letteren onder de Fransche overheersching.

VIERDE VRAAG.

Men vraagt een studie over den verkoop der nationale goederen in België (1794-1814) en over zijn staathuiskundige en maatschappelijke gevolgen.

Afdeeling Zedelijke en Staatkundige Wetenschappen.

EERSTE VRAAG.

Men vraagt een studie over den toestand der landbouwklassen tijdens de XIXe eeuw in een streek van België, behalve de Kempen, Haspengouw, de Ardennen, Hageland, Condroz, het Land van Waas en Belgisch Lorreinen.

TWEEDE VRAAG.

De rol der banken en haar gedaanten bij den nijverheids-vooruitgang van de natie bestudeeren.

DERDE VRAAG.

Men vraagt een grondige studie over het tribunaal der Twee-en-twintigen in het Luikerland. Deze studie zal zijn geschiedenis, zijn macht, zijn rol, zijn rechtsspraak, zijn invloed op de ontwikkeling van het recht en de openbare vrijheden omvatten. De studie zal insgelijks de leer der Luiksche rechtsgeleerden aangaande deze instelling uiteenzetten en beoordeelen.

VIERDE VRAAG.

Men vraagt een critische uiteenzetting van de verschillende stelsels van deelneming der werklieden hetzij aan het toezicht, hetzij aan het bestuur der groote werkhuizen.

De prijs voor al deze vragen werd op 1,500 frank bepaald.

NOTE BIBLIOGRAPHIQUE.

JULES LECLERCQ. — *Rimes héroïques.*

Me conformant à la tradition de notre Compagnie, j'ai l'honneur de faire hommage à la Classe de mon dernier ouvrage. Sous le titre de *Rimes héroïques*, j'ai essayé de faire revivre les grandes figures du *Romancero* et de l'ancien théâtre espagnol.

Depuis la magnifique efflorescence d'héroïsme suscitée par la ruée des peuples, on en revient aux vieilles épopées. De toutes celles qui célèbrent les héros d'autrefois, la plus belle peut-être est l'épopée castillane, cette découverte récente de la science. On l'ignorait à l'époque où Gaston Paris pouvait écrire que l'Espagne n'a pas eu d'épopée. Et pourtant, est-il une épopée au monde qui offre une aussi pure personnification de l'honneur? C'est une riche collection de perles que le *Romancero,* ce précieux recueil de vieux chants populaires dont Damas-Hinard, et plus récemment Genina Clapier, nous ont donné d'excellentes versions françaises. Cette épopée fait à l'Espagne une gloire à part, que nulle nation ne saurait lui disputer. Tour à tour Lope de Vega, Guillen de Castro, Calderon, le grand Corneille, Victor Hugo, Leconte de Lisle, Casimir Delavigne, Heredia ont puisé à cette source si riche. Il y a là un trésor de poésie sauvage, un or vierge qui n'a pas été assez exploité.

Tous les poèmes héroïques du moyen âge espagnol ont un fondement historique. Ils sont historiques jusque dans les détails, et la peinture des personnages est pleine de vérité. L'épopée castillane doit sa valeur historique à ce qu'elle est à peu près contemporaine des événements. Ainsi le *Poème du Cid* fut écrit environ quarante ans après la mort du héros castillan.

Plus tard, il est vrai, naquit le Cid légendaire de la *Chronique du Cid*. Mais on peut tenir pour certain que le *Poème du Cid*, beaucoup plus ancien que la *Chronique*, qui semble être du XIIIe siècle, est l'histoire authentique des dernières années du Campeador et de celles qu'il passa en exil.

Je n'ai nullement entendu, comme on pourrait le croire, faire une simple traduction. Le *Romancero*, qui date du rude temps des Goths, est, en effet, d'un réalisme et d'une naïveté qui étonnent le lecteur français. Pour mieux faire valoir l'original, il faut donc souvent s'en écarter. Ainsi, dans la « Pénitence du roi Rodrigue », on ne peut admettre qu'un saint ermite impose à un chrétien une mort épouvantable. Mais tout devient naturel quand on fait de l'ermite le comte Julien lui-même qui a juré de se venger. Et c'est ce que j'ai cru pouvoir imaginer, bien que cela ne se trouve pas dans les romances du roi Rodrigue du VIIIe siècle.

Le drame à la fois le plus grand et le plus ancien du monde, le drame de l'Éden, sert de prélude à cette série de poèmes écrits en *terza rima* et dont la matière épique s'étend du Cid Campeador au dernier roi de Grenade, et de l'Étoile de Séville à Raymond Lulle.

JULES LECLERCQ.

LECTURE.

La Légende d'« Ourashima » et le Théâtre japonais,

par J. LECLERCQ, membre de l'Académie.

Le Japon, qui fut si longtemps isolé du monde, sera bientôt un des pays les plus connus de la terre. Depuis la Conférence de Washington surtout, les regards se tournent avec une vive curiosité vers ce peuple extraordinaire qui s'est révélé d'une façon aussi soudaine qu'éclatante. Le peuple japonais, que saint François-Xavier appelait « les délices de son cœur », excite l'admiration du monde par la facilité avec laquelle il s'est assimilé notre civilisation matérielle et le développement qu'ont pris son commerce et son industrie. Il a fait siennes toutes les inventions modernes, les adaptant avec art et précision aux besoins et aux conditions de son pays. Ce qui n'est pas moins remarquable, plusieurs de ses lettrés ont pris rang parmi les savants du monde et travaillent de pair avec eux aux progrès des sciences et des arts. Le Japon ne se borne pas à nous ravir les secrets de la science, il tend de plus en plus à s'adapter notre littérature. Parmi les promoteurs de ce mouvement littéraire, le plus célèbre est M. Tsoubooutchi, de l'Académie japonaise, professeur à l'Université libre de Tokio, l'auteur d'*Ourashima*, légende dramatique en trois actes, qui vient d'être traduite en français (1). L'auteur est un des écrivains les plus célèbres du Japon contemporain. Il est le fondateur au Japon

(1) M. Shoyo Tsoubooutchi, de l'Académie japonaise, professeur honoraire à l'Université de Waseda, Tokio. *Ourashima*, légende dramatique en trois actes. Traduit du japonais par M. Takamatou Yoshiyé, professeur à l'Université de Waseda, Tokio. Paris, 1922. Pierre Roger et Cie, éditeurs.

du roman réaliste. Dans son théâtre il s'inspire surtout de Shakespeare, dont il a traduit les principales œuvres en japonais. Il a professé sur Shakespeare un cours d'études approfondies. De même qu'il a rénové le roman japonais, de même il a réformé le théâtre nippon en l'adaptant à celui de l'Europe occidentale. Il a composé nombre de pièces historiques à l'instar des œuvres shakespeariennes. *Ourashima,* sa dernière pièce, a toute la fraîcheur et toute la grâce du *Songe d'une Nuit d'Été.* Il en a pris le sujet dans une vieille légende très populaire au Japon.

Pour représenter cette féerie, il faut toutes les ressources du théâtre japonais. Tous ceux qui ont visité le Japon savent qu'un théâtre japonais est tout autre chose qu'un théâtre européen. Et c'est autre chose aussi qu'un théâtre chinois. Imaginez une vaste salle en bois formant un carré parfait, divisé en une multitude de loges où les spectateurs, vêtus du kimono national, assistent en famille, mangeant et fumant, à une pièce de longue haleine, qui dure un ou deux jours, et qu'ils suivent avec une attention soutenue. La scène n'a d'autres décors que des écrans disposés de façon à favoriser l'entrée et la sortie des personnages, à moins que ceux-ci ne s'évadent par un pont qui fait communiquer la scène avec le parterre. Les acteurs parlent en jouant de l'éventail. Un samisen, sorte de guitare, accompagne les scènes les plus pathétiques.

Mais pour représenter la légende dramatique d'*Ourashima,* il faut évidemment un théâtre qui se prête à toutes les complications d'une féerie dont une grande partie se passe au fond de la mer. Il est temps d'en exposer le sujet :

Au premier acte, nous voyons sur la scène trois pêcheurs qui tirent un petit bateau au pied d'un pin, arrangent le gréement et ramassent les filets au bruit des vagues. L'un d'eux demande si le fils unique d'Ourashima est fou. Il est, dit-on, possédé des mauvais esprits, il abandonne son métier, il se promène au lieu de travailler. Quand ses parents le réprimandent, il se met dans de terribles colères. Il s'obstine à ne plus faire que pêcher, et

toutes ses journées, depuis le matin jusqu'au soir, il les passe dans son bateau, restant une semaine dehors sans rentrer. Si on lui demande ce qu'il pèche, il ne répond rien. Mais on chuchote qu'il cherche le poisson aux écailles d'argent dont les yeux sont de perles, le ventre rouge, la queue et les nageoires d'or, ou bien qu'il poursuit une sirène. Son père en est devenu maigre. Sa pauvre mère n'a plus de repos, plus de sommeil. Comme on parle d'elle, voici que la vieille femme entre en scène. En se cachant de son mari, et malgré sa défense, elle cherche son fils chaque nuit. Mais elle ne découvre aucune trace. Tandis qu'elle se lamente en sa détresse, implorant les divinités pour qu'elles protègent son fils, son mari survient. Le vieil homme lui reproche d'avoir enfreint sa défense. Elle devrait oublier ce fils ingrat, ce fils rebelle qui n'est plus leur enfant. La pauvre femme pleure. Oublier? Comment oublier qu'elle a un fils?

Or voici qu'une barque arrive du large. Ourashima paraît au fond de la scène pendant le chant qui rappelle le chœur chez les tragiques grecs. C'est un beau jeune homme de vingt-trois ans, au visage triste, aux cheveux en désordre. Il porte sur l'épaule des instruments de pêche et tient à la main un panier. Il s'avance en chancelant, pendant que ses parents se dissimulent derrière un pin. Il a brisé sa dernière ligne. Il considère tristement sa canne à pèche et la jette à terre avec le panier. Marchant de long en large, il se prend à pleurer en songeant qu'il n'est pas compris de ses parents, dont l'appui lui manque. Il contemple la lune, qui lui rappelle une étrange vision, une vision qui le fait souffrir. Son père et sa mère, en entendant ses plaintes, surgissent de leur cachette et se montrent à lui, se demandant si les yeux d'un ingrat reconnaîtront le visage de ses parents. Ils veulent savoir qu'elle est cette vision dont il parlait il y a un instant. — Je ne sais — répond-il. Et il repousse du geste son père et sa mère. Il semble être en extase et poursuit des yeux cette vision. Le père, ne pouvant se dominer, le saisit à la poitrine, mais la mère se jette entre eux pour les séparer. Et le

chœur chante : — Il est fou ! il est fou ! — Enfin le père terrasse Ourashima, et la pauvre mère se baisse et sanglote, le front contre terre, tandis que la tempête se déchaîne. — Et maintenant, s'écrie le père, qu'il n'y a plus aucun lien entre nous, que ton ombre ne se dessine pas sur la porte de notre maison ! — Il entraîne sa femme. La tempête se calme, et une chanson de matelot, triste et lointaine, s'élève dans l'air.

Ourashima écoute cette chanson. Il se dirige en chancelant vers la mer. Tout à coup il s'arrête anxieux et prend une petite lame tranchante dans le panier jeté à terre. Au moment où il va s'enfoncer le couteau dans la gorge, une jeune fille surgit de derrière les rochers. Elle court à Ourashima et arrête sa main, s'accroche à son bras et lève les yeux vers lui. Elle est fraîche et éclatante comme la pleine lune sortant des flots de l'océan. Ourashima, étonné, lui demande : — Qui êtes-vous? — Elle lui répond qu'elle n'est pas un fantôme, qu'il n'y a en elle rien de surnaturel, que son bateau a coulé au large, mais qu'elle a pu nager et arriver heureusement sur cette plage. Ourashima, en extase, laisse tomber son couteau, et ne peut plus détacher ses yeux de la jeune fille, qu'il contemple amoureusement. L'inconnue lui exprime le désir de retourner dans son pays, au fond de la mer. Elle révèle à Ourashima, qui reste muet d'étonnement, qu'elle n'appartient pas à la race humaine, car elle est née de la déesse qui habite le palais de la mer. Elle a désiré voir l'inconnu, visiter le monde des hommes, et, à l'automne, elle a quitté le palais où les plantes marines ressemblent à des bijoux, et sous la forme d'une tortue elle est montée à la surface des vagues, sans la permission de son père. Elle invite Ourashima à la suivre dans l'univers d'éternelle jeunesse. Tous deux se retirent vers le fond de la scène. Le décor change lentement, et vague comme un rêve, apparaît le palais de la mer. Le rideau descend sur cette miraculeuse vision.

Au deuxième acte, le rideau se lève sur un jardin sous-marin au fond de l'océan. Parmi les feuillages, parmi les fruits de

nacre ou de cristal, la foule des poissons arrive en dansant. Le palais de la mer s'élève lentement, tandis que les plantes disparaissent sous les flots. A l'intérieur du palais, Ourashima est assis dans un fauteuil de corail, portant sur la tête un diadème. Près de lui se tient Otohimé, la princesse de la mer. Elle a remarqué l'air pensif d'Ourashima et qu'il est tourmenté du désir de revoir le séjour des hommes. Ourashima lui confesse qu'elle a deviné sa pensée. Trois ans se sont écoulés depuis son arrivée dans ce palais, trois ans pendant lesquels il a vécu avec Otohimé des jours tissés de joie. Et cependant, il voudrait contempler le ciel. Il éprouve pour la première fois le regret d'avoir quitté le sol natal. Il pleure et voudrait revoir ses parents. Il voudrait quitter la princesse pendant quelques jours et ramener auprès d'elle son père et sa mère. Otohimé lui montre sa folie, car à peine il aura mis le pied sur la terre et touché des choses impures, que les plantes vertes et les fleurs d'argent se faneront et se dessécheront. Il ne pourra plus rentrer dans ce palais, qui disparaîtra pour lui. Comment alors y ramener ses parents? Après la séparation, il ne sera plus possible de se retrouver. Mais ne pouvant vaincre la nostalgie d'Ourashima, elle finit par céder, le suppliant de ne pas l'oublier si la séparation doit être éternelle. Elle lui donne une boîte qui renferme l'image de son visage, talisman qui le sauvera, mais il ne doit jamais ouvrir cette boîte, il doit la garder seulement sur lui, toujours. Il part, et le rideau se baisse au bruit des vagues.

Au troisième acte, le rideau se lève sur l'enclos d'un temple shintoïste au soir de la fête du printemps. Il est minuit. Cinq ou six couples de paysans, hommes et femmes, dansent autour d'un vieux cerisier. D'autres paysans s'amusent en buvant du saké. Arrivent des nouveaux mariés que tout le monde accueille par des applaudissements. Comme ils se sont fait attendre, on leur inflige pour pénitence de dire l'histoire de leur amour. Le jeune mari finit par se soumettre. Et comme il raconte son histoire, arrive un homme qui a les allures d'un fou. C'est Ouras-

hima. Il est vêtu comme au premier acte. Mais ses vêtements sont déchirés, ses cheveux retombent sur ses épaules, ses moustaches et sa barbe ont poussé. Sous son bras gauche, il tient la boîte donnée jadis par Otohimé, et de la main droite il porte sa canne à pêche brisée. Il a l'esprit égaré. A-t-il fait un rêve, ou bien rêve-t-il encore? A-t-il passé trois ans dans le palais d'éternelle jeunesse, ou est-il vraiment parmi ces gens en fête? Pourquoi ne voit-il pas les visages de ceux qu'il a connus? Il demande aux paysans où se trouve la maison du père d'Ourashima. Les paysans n'ont jamais entendu ce nom. Ils le prennent pour un fou et le bousculent. Mais une vieille femme aux cheveux blancs s'approche de lui pour lui dire qu'elle se souvient que c'est au village de Souminoé qu'habitait le fils d'Ourashima qui aimait, disait-on, une fille très étrange. Un jour il quitta ses parents, s'en alla au large et ne revint jamais. Telle est l'histoire d'Ourashima, mort d'amour, telle que la lui a racontée sa grand'mère, qui disait qu'il devait y avoir de cela trois cents ans environ.

Ourashima, dont l'esprit s'égare en apprenant que trois cents ans ont déjà passé, se souvient maintenant du conseil de la princesse de la mer. Il regarde le coffret qu'il porte sous le bras. Ne lui a-t-elle pas dit que s'il le portait toujours il la reverrait? Elle lui a conseillé de ne pas l'ouvrir. Mais pourquoi suivre un conseil donné depuis si longtemps? Il défait les liens de soie qui entourent le coffret et enlève le couvercle. Aussitôt s'en échappe une vapeur blanche où se précise l'image de la princesse de la mer. Le rêve d'Ourashima est à jamais fini. Sa jeunesse s'en est allée. C'est un vieillard au visage ridé, aux cheveux blancs, mais qui ne renie pas son passé.

Telle est l'œuvre dramatique que M. Tsoubooutchi a tirée d'une vieille légende plus que millénaire. De cette légende, fantastique comme un conte des Mille et une Nuits, il a su faire une œuvre d'art en lui adaptant la forme des anciens Nô et en suivant la tradition des vieux maîtres. Mais ce qu'il y a mis de nouveau,

c'est la fusion de l'art japonais avec l'art occidental. Il y a dans ce drame un symbole d'un sens profond. Ourashima, dont la jeunesse s'en est allée, Ourashima devenu un vieillard, c'est le Japon qui a vieilli depuis qu'il a adopté notre civilisation, mais qui n'a pas renié son passé.

Il me reste à remercier Son Excellence le Docteur Adatci, ambassadeur du Japon, de m'avoir fait si gracieusement hommage d'une œuvre qui, désormais, accessible à tous dans sa traduction, fera la joie de ceux qui s'intéresseront à la littérature japonaise. J'en fais à mon tour hommage à l'Académie.

Je ne voudrais pas terminer cette communication sans rectifier une petite erreur commise dans celle que j'ai faite à la Classe des lettres, dans une de ses séances publiques, sur la Poésie japonaise. J'avais affirmé, sur la foi d'éminents japonisants tels que Chamberlain, Mitford, Aston, Michel Revon, qu'il n'existe pas de longs poèmes au Japon. Or M. Adatci m'a signalé, entre autres, le *Heike Monogatari*, œuvre du XII[e] siècle, qui contient une longue suite de chants qu'on peut dire ou chanter en s'accompagnant du shamisen, de même que la légende des *Huit Chiens*, œuvre de Bakin. Toutes les œuvres connues sous le nom de *Yôrouri* pourraient, suivant M. Adatci, être qualifiées de poèmes au même titre que l'*Iliade* d'Homère ou l'*Énéide* de Virgile. Si les règles du rythme n'y sont pas aussi rigoureusement observées que dans les poèmes de la Grèce ou de Rome, c'est qu'elles sont incompatibles avec la construction de la langue japonaise, qui est extrêmement riche en voyelles.

Je suis heureux qu'un éminent Japonais m'ait signalé ces œuvres que je n'avais pas mentionnées dans mon étude sur la vieille poésie de l'Empire du Soleil Levant.

Assemblée générale du mardi 2 mai 1922.

Prennent place au bureau :

M. Maurice Vauthier, président de l'Académie, directeur de la Classe des lettres; M. A. Lameere, directeur de la Classe des sciences; M. J. Capart, correspondant de la Classe, et le Secrétaire perpétuel.

Sont présents :

Classe des sciences. — MM. A. Gilkinet, Ch. Lagrange, J. Deruyts, J. Neuberg, A. Gravis, Max Lohest, F. Swarts, Jean Massart, A. Demoulin, A. Rutot, A. de Hemptinne, Victor Willem, E. Marchal, J. Bordet, *membres;* Th. De Donder, P. Fourmarier, *correspondants;* G.-A. Boulenger, *associé.*

Classe des lettres et des sciences morales et politiques. — MM. J. Vercoullie, *vice-directeur;* le comte Goblet d'Alviella, P. Thomas, J. Leclercq, M. Wilmotte, H. Pirenne, M. De Wulf, L. de la Vallée Poussin, L. Parmentier, H. Delehaye, J. Bidez, G. Cornil, L. Dupriez, *membres;* L. Leclère, P. Errera, G. Doutrepont, A. Nerincx, *correspondants.*

Classe des beaux-arts. — MM. J. Winders, Ém. Mathieu, Léon Frédéric, J. De Vriendt, L. Solvay, Sylvain Dupuis, Léon Du Bois, Paul Bergmans, E. Verlant, *membres.*

Absences motivées : MM. L. Fredericq, Ch.-J. de la Vallée Poussin, Stroobant et G. Lecointe, de la Classe des sciences; Eug. Hubert et le baron Rolin, de la Classe des lettres, et J. Brunfaut, de la Classe des beaux-arts.

REVISION DE L'ARTICLE 16 DU RÈGLEMENT GÉNÉRAL.

A l'unanimité, l'Académie décide de remplacer les alinéas 2 à 7 de cet article par la disposition suivante :

« Il est accordé aux membres titulaires et aux associés résidant en Belgique, pour chaque séance à laquelle ils assistent, un jeton de présence de 20 francs. Ceux qui n'habitent pas l'agglomération bruxelloise ont en outre droit au remboursement de leur billet de chemin de fer en première classe et à une indemnité de 30 francs pour frais de séjour. »

PERSONNALITÉ CIVILE DE L'ACADÉMIE.

M. Vauthier lit le rapport qu'il a, à la demande de l'Académie, rédigé avec MM. Dupriez et Errera, sur cette question. Ce document est publié ci-après.

L'Assemblée approuve le rapport présenté par MM. Vauthier, Dupriez et Errera et décide :

1° Qu'il est désirable que l'Académie possède la personnalité civile ;

2° Que cette personnalité devrait lui être attribuée par une loi spéciale, consacrant simplement le principe, les détails d'exécution étant réglés par arrêté royal ;

3° Que les dispositions de cet arrêté royal devraient être proposées par l'Académie elle-même et que MM. Vauthier, Dupriez et Errera rédigeront, dans ce but, un projet qui sera soumis aux trois Classes.

PRÉROGATIVES DE L'ACADÉMIE.

L'Académie est mise au courant de la correspondance échangée en 1922, à ce sujet, avec le Gouvernement, ainsi que de la nouvelle promesse de M. le Premier Ministre de soumettre cette question à ses collègues.

M. Wilmotte annonce que l'Académie royale de langue et de

littérature françaises a demandé que les chaires de littérature française dans les Universités de l'État ne fussent plus attribuées sans qu'elle soit consultée.

A la suite de remarques faites par MM. Bordet et Pirenne, il est décidé que le Gouvernement sera prié, à l'occasion du 150e anniversaire de l'Académie, de faire connaître à celle-ci, à défaut d'une solution définitive, son désir éventuel de lui accorder des attributions nouvelles qu'elle sollicite.

150e ANNIVERSAIRE DE L'ACADÉMIE.

La Commission met l'Assemblée au courant de l'organisation des fêtes du 150e anniversaire et des mesures prises pour en assurer dignement la célébration.

BIOGRAPHIE NATIONALE.

M. Paul Bergmans, secrétaire de la Commission de la «Biographie nationale», donne lecture de son rapport sur les travaux de l'année 1921-1922.

RAPPORT DE MM. VAUTHIER, DUPRIEZ ET ERRERA.

L'attribution de la personnalité civile à l'Académie royale de Belgique offre certes un intérêt véritable et nous estimons que des raisons fort sérieuses peuvent être invoquées en faveur de cette réforme. Il convient toutefois de ne pas s'en exagérer l'importance. Que l'Académie possède ou non la personnalité civile, son caractère et son rôle scientifique demeureront ce qu'ils sont. La nouvelle qualité qui lui serait conférée n'aura d'effet que dans le domaine des intérêts matériels; l'Académie aura la capacité d'avoir en propre un patrimoine, alors qu'actuellement cette capacité lui manque.

Quand nous disons que l'Académie n'est pas aujourd'hui propriétaire d'un patrimoine, il s'agit de s'entendre. Elle gère des fonds assez importants, provenant notamment de fon-

dations. Seulement, en droit, ces fonds ne lui appartiennent pas. Il appartiennent à l'État et la fonction de l'Académie est, en réalité, celle d'une Commission gouvernementale, à laquelle le Gouvernement veut bien accorder une liberté d'action extrêmement étendue.

Cette situation se modifiera-t-elle sensiblement le jour où l'Académie sera propriétaire d'une fortune qui, jusqu'ici, n'est qu'une fraction de la fortune de l'État?

En ce qui concerne la gestion de cette fortune et la destination qu'elle doit recevoir, la différence ne sera pas très marquée. L'Académie, même propriétaire, sera, à l'exemple de tout établissement public, assujettie au contrôle de l'État pour tout ce qui regarde son administration financière. Mais l'attribution à l'Académie d'une personnalité juridique distincte de celle de l'État est de nature à accroître son autorité morale vis-à-vis de l'opinion publique et, spécialement, vis-à-vis des personnes qui s'intéressent au développement des lettres, des sciences et des arts. L'Académie apparaîtra plus nettement comme le représentant attitré de la grande cause du progrès intellectuel dans notre pays ; il y a lieu d'espérer que des libéralités destinées à favoriser la science et l'art s'adresseront à l'Académie, corps distinct et autonome, plus volontiers et plus fréquemment qu'à l'État, organisme abstrait et d'un caractère trop purement administratif.

A supposer que le moment soit venu — et nous le croyons — d'accorder à l'Académie royale de Belgique la personnalité civile, sous quelle forme cette innovation pourra-t-elle se réaliser?

Nous n'hésitons pas à dire qu'il faudra pour cela une loi spéciale, du même ordre que la loi du 5 juillet 1920, conférant la personnalité civile aux universités de Gand et de Liége.

Certaines personnes se sont demandé, croyons-nous, s'il ne serait pas possible de faire bénéficier l'Académie des dispositions

de la loi du 27 juin 1921 sur les associations sans but lucratif. Il n'y a pas lieu de s'arrêter à cette hypothèse, et cela pour un motif qui nous paraît décisif : c'est que l'Académie n'est pas une association et qu'il ne dépend pas de ses membres de se constituer en association. Toute société quelconque est créée par des associés qui mettent en commun leurs efforts et leurs ressources matérielles en vue d'un but qu'ils déterminent librement. Est-il admissible que les membres de l'Académie puissent, sous le couvert d'une association qu'il leur plairait de former, régler le fonctionnement d'une institution qui doit son existence à la volonté de l'État?

En fait, il est complètement impossible de concilier le règlement organique d'un corps officiel tel que l'Académie avec les statuts d'une association sans but lucratif. Une telle association n'aurait évidemment aucune prétention à élever sur le patrimoine dont, jusqu'à présent, l'Académie, sous le contrôle de l'État, a, en fait, la jouissance. Les libéralités que l'Académie, se constituant sous forme d'association (à supposer que la chose soit possible), recevrait dans l'avenir, devraient être autorisées par l'État. L'Académie n'aurait pas beaucoup plus de liberté pour la gestion de ce nouveau patrimoine qu'elle n'en possède actuellement en qualité d'organe prépondérant d'une institution d'utilité publique.

Si nous avons insisté, un peu trop longuement peut-être, sur la question d'un recours éventuel à la loi du 27 juin 1921, c'est afin de prévenir, autant qu'il est en nous, toute discussion sur ce point, discussion stérile et qui, à notre avis, ne pourrait aboutir qu'à une conclusion négative.

L'Académie de Belgique est et ne peut être qu'une institution publique. Jusqu'ici cette institution ne jouissait pas de la personnalité civile. Il est désirable qu'elle acquière cette qualité. Une semblable réforme ne peut se réaliser qu'en vertu d'une loi.

Une loi de ce genre, analogue à celle qui a conféré la personnalité juridique aux universités de Gand et de Liége, devra

se borner à poser quelques règles fondamentales. Les mesures d'application devront faire l'objet d'un arrêté royal. Il est hautement souhaitable, et il importe que l'Académie se prononce à cet égard d'une manière catégorique, que les dites mesures d'application ne soient arrêtées qu'après que les trois Classes de l'Académie auront été appelées à délibérer à leur sujet.

Rapport sur les travaux de la Commission de la « Biographie nationale » pendant l'année 1921-1922,

par Paul BERGMANS,
Secrétaire de la Commission et membre de la Classe des beaux-arts.

Messieurs,

Notre confrère M. Louis Le Nain ayant fixé sa résidence en France, la Classe des beaux-arts, dans sa séance du 12 janvier 1922, a désigné M. Ernest Verlant pour le remplacer au sein de sa délégation dans notre Commission. Celle-ci n'a pas subi d'autre modification au cours de l'année 1921-1922, mais la mort lui a enlevé trois collaborateurs, dont je tiens à saluer ici la mémoire : le chanoine Alfred Cauchie [1], professeur à l'université de Louvain, directeur de l'Institut historique belge à Rome, M. Henri Micheels [2], docteur en sciences botaniques, professeur à l'Athénée royal de Liége, et le baron Napoléon de

(1) Absorbé par son enseignement très lourd et ses travaux historiques, le chanoine Cauchie ne nous avait donné que les quatre notices suivantes : saint Poppon, Richard de Saint-Vannes, Rupert de Saint-Laurent ou de Deutz et Nicole Serrurier.

(2) Les derniers volumes de notre recueil contiennent de lui dix notices consacrées à des naturalistes : Fr. Rodigas, Fr.-A. Roucel, Ch. de Saint-Omer, J.-H. Sandberg, A.-D. Sassenus, Ad. Scheler, F.-Th. Schuermans, J.-B. Scoumanne, le baron M.-E. de Sélys-Longchamps et G.-J. de Servais. Nous avons encore quelques notices en manuscrit pour la fin de la lettre S.

Pauw [1], procureur général honoraire près la Cour d'appel de Gand, membre de l'Académie royale flamande et président de la Commission royale d'histoire. Tous trois nous avaient apporté le concours précieux de leur collaboration dans le domaine spécial de leurs études historiques ou scientifiques.

J'espérais pouvoir vous annoncer aujourd'hui la distribution du premier fascicule du tome XXIII de la *Biographie nationale* contenant la continuation de la lettre S ; mais, des quinze feuilles qu'il doit comprendre, sept seulement sont tirées à ce jour (*Snaeyers-Sopers*) ; une bonne partie de la suite (*Sophie-Speeckaert*) est composée, mais les placards attendent sur le marbre que l'arrivée de certaines notices permette de procéder à la mise en pages. Ce n'est pas que je me sois fait faute de rappeler en temps utile leurs engagements à nos collaborateurs ; le livre de correspondance conserve la trace des rappels nombreux adressés à certains d'entre eux. De guerre lasse, on a été obligé à maintes reprises de faire appel à un autre biographe. Mais il n'est pas toujours possible de trouver un spécialiste compétent qui accepte de rédiger d'urgence une biographie en souffrance ; plus d'une fois il a fallu se résigner à se passer de l'article et imprimer la note : *Voir au Supplément*, si désagréable pour les chercheurs. Sur ces entrefaites, le temps a passé, et l'avancement du recueil a subi de regrettables retards, malgré le dévoûment et le zèle de beaucoup de nos collaborateurs. J'espère néanmoins qu'il sera possible de distribuer cette année ce fascicule et d'imprimer au moins une partie du suivant.

Annuellement ce rapport fournit au secrétaire l'occasion de

---

[1] Nous lui devons les vingt-quatre notices suivantes : Catherine et Jean De Coster, B. De Jonghe, Arnaud, Claire et les deux Pierre De Keysere, Diederik van Assenede, Guillaume, l'auteur du *Reinaert de Vos*, Guillaume de Saeftingen, André et Liévin van Iseghem, J. de Merchtem, les Mirabello dits Van Halen, Baude Quintin, L. de Ryckman, Maghelin de Saint-Bavon, L.-J. Sautois, H. de Sceppere, J.-B. Schellekens, Marie Schellynck, J. de Scoutheete, Siger le Courtraisien et de Smet van Heysse.

demander aux auteurs un peu plus d'empressement. Afin de les guider, il sera utile de donner ici le tableau des délais nouveaux fixés par la Commission pour la remise des notices :

Lettre S.

Série Sp : *d'urgence.*

Série St : 1er septembre 1922.

Série Su-Sy : 15 octobre 1922.

Lettres T-U.

Série Ta : 1er janvier 1923.
Série Te-Thi : 1er mai 1923.
Série Tho-Ti : 1er août 1923.
Série To-Tu : 1er novembre 1923.
Série Ty-U : 1er mars 1924.

Lettre V.

Série Va — Van den Berghe (Louis) : 1er juin 1924.
Série Van den Berghe (Oscar) — Van der Haeghen (Ferdinand) : 1er oct. 1924.
Série Vander Haeghen (Guillaume) — Van Ooteghem : 1er janvier 1925.
Série Van Overloop — Verhaegen : 1er mai 1925.
Série Verhaeghe — Vincent : 1er août 1925.
Série Vinchant — Vyvere : 1er décembre 1925.

En terminant ce rapport, je ne puis qu'appeler à nouveau l'attention sur les nécessités particulières et impérieuses de l'impression d'un dictionnaire alphabétique, et formuler le vœu que nos collaborateurs veuillent bien tenir note des délais indiqués ci-dessus.

Séance publique du mercredi 3 mai 1922.

M. Maurice Vauthier, président de l'Académie, directeur de la Classe.

Prennent place au bureau :

M. Eug. Hubert, Ministre des Sciences et des Arts, membre de l'Académie.

M. A. Lameere, directeur de la Classe des sciences, et le Secrétaire perpétuel.

Sont présents :

Classe des lettres. — MM. J. Vercoullie, *vice-directeur ;* comte Goblet d'Alviella, P. Thomas, J. Leclercq, M. Wilmotte, H. Pirenne, Ern. Mahaim, L. de la Vallée Poussin, L. Parmentier, H. Delehaye, J. Bidez, G. Cornil, L. Dupriez, *membres ;* P. Ladeuze, L. Leclère, P. Errera, Jean Capart, L. Wodon, H. Vander Linden, *correspondants.*

Classe des sciences. — MM. A. Gilkinet, Ch. Lagrange, Max Lohest, F. Swarts, A. Demoulin, E. Marchal, J. Bordet, *membres ;* G.-A. Boulenger, *associé.*

Classe des beaux-arts. — MM. J. Winders, E. Mathieu, Léon Frédéric, L. Solvay, G. Hulin de Loo, Sylvain Dupuis, Léon Du Bois, Paul Bergmans, E. Verlant, K. Mestdagh, J. Jongen, *membres ;* Émile Wambach, *correspondant.*

Absences motivées : MM. A. Rolin, Waltzing, L. Fredericq Ch.-J. de la Vallée Poussin, Stroobant, Lecointe, Brunfaut.

A propos de l'idée d'humanité,

par Maurice VAUTHIER.

On ne saurait être surpris qu'une guerre aussi longue et aussi terrible que celle dont nous avons été témoins laisse des traces qui ne disparaissent que bien lentement et dont quelques-unes peut-être demeureront ineffaçables. Et je ne parle pas seulement des pertes et des ruines dont le spectacle nous afflige dans l'ordre des intérêts matériels. Dans l'ordre des choses morales également, dans le monde des sentiments et des idées, nous assistons à une crise dont le dénouement reste encore le secret de l'avenir. De là, chez beaucoup de nos contemporains, de vives appréhensions, et quelquefois même une véritable angoisse.

Cette inquiétude est d'autant plus frappante qu'elle est en contradiction avec un état d'esprit qui était assez généralement répandu au sein même des épreuves que nous avons connues.

Alors que la guerre faisait rage et que nos héroïques soldats se couvraient de gloire, rappelez-vous les espérances que nous formions pour les jours plus cléments où la paix, la douce, la bienfaisante paix, nous serait enfin rendue.

Nous inclinions à croire que cette mêlée sanglante, ainsi que d'un immense creuset, sortirait un monde meilleur, un monde purifié et régénéré :

Magnus ab integro sæclorum nascitur ordo.

C'est l'idée qu'exprimait, avec son éloquence coutumière, notre cher et regretté confrère Adolphe Prins, dans la préface de son dernier ouvrage :

« Que sortira-t-il de cette lutte titanesque entre la liberté et

le despotisme? La liberté est victorieuse, et quelque chose de grand et d'inattendu va naître. On perçoit le frémissement précurseur d'un monde nouveau s'élevant sur les débris du monde détruit; le tressaillement annonciateur d'un ordre de choses où l'idéalisme retrouvé, balayant la barbarie, resplendira dans sa noblesse éternelle, et de nouveau, comme dans l'*Orestie*, après les heures de sang, de crime et de mort, après les clameurs de vengeance et de haine, Minerve, arrachant aux mains des Euménides la torche incendiaire, fera entendre aux hommes des paroles de clémence et d'espoir » (1).

Quelqu'un d'entre nous oserait-il affirmer que les événements ont donné raison jusqu'ici à cette généreuse confiance? Ne serions-nous pas plutôt enclins à confesser que l'optimisme de nos prévisions a été cruellement déçu?

Oh! sans doute, la paix vient à peine d'être signée et sa réalisation ne va pas sans de graves difficultés. Nous manquons du recul nécessaire pour porter sur l'état actuel du monde — et j'entends par là, plus particulièrement, son état moral — un jugement qui puisse être motivé d'une manière satisfaisante. Et pourtant nous ne pouvons fermer les yeux à des faits qui semblent bien être révélateurs d'une situation singulièrement troublée.

Si l'on voulait définir brièvement cette situation, on serait tenté de dire qu'elle se caractérise par un déchaînement aveugle, irraisonné, et pour tout dire, brutal, de forces et de tendances qui se manifestent avec la véhémence d'un instinct. Il semble que chacun s'imagine être en droit de revendiquer pour ses appétits, pour ses passions, un maximum de satisfaction. Dirons-nous que de telles aspirations sont issues de la guerre, que celle-ci les a engendrées? N'en croyons rien. Ces tendances sont fort anciennes; elles sont inhérentes à la nature humaine.

(1) Ad. Prins, *La Démocratie après la guerre.* Introduction, p. 5.

L'effort de la civilisation consiste précisément à les réprimer, à les modérer, à établir entre elles une espèce d'équilibre qui fait qu'elles se contiennent mutuellement, et par là, dans une large mesure, se neutralisent. La guerre est un grand mystère. Peut-être les souffrances qu'elle inflige sont-elles, en dernière analyse, vivifiantes et salutaires. Provisoirement, et tant qu'elle règne, elle constitue un retour à la barbarie. Quoi d'étonnant, dès lors, — surtout lorsqu'elle a été presque universelle et qu'elle s'est prolongée durant plusieurs années, — à ce que certaines des acquisitions les plus précieuses de la civilisation y périssent, ou paraissent du moins mortellement atteintes ?

N'envisageons pas l'avenir, ni même le temps présent, avec trop de pessimisme. Les hommes, depuis qu'ils existent, en ont vu bien d'autres. Et toutefois, il est utile, il est nécessaire de chercher à dégager, s'il est possible, les causes du malaise moral dont souffre incontestablement la société actuelle. Au nombre de ces causes, il s'en trouve une sur laquelle il me sera permis d'insister quelque peu. Les hommes de notre temps manquent d'idées directrices. J'entends par là ces idées qui sont pour les hommes une raison d'agir et d'espérer et qui, par suite, déterminent leur conduite. Lorsque notre vie est dominée par une idée, ou par des idées de ce genre, elle se développe dans un sentiment de confiance et de sécurité. Nous avons l'impression que nous marchons vers un but, que nous progressons. Lorsque ces idées directrices nous font défaut, c'est l'hésitation, le découragement, ou du moins le scepticisme.

On se saurait se dissimuler que, parmi les idées qui, durant bien des années, durant bien des siècles, resplendirent aux yeux des hommes, il en est plus d'une dont l'éclat a singulièrement pâli. L'extinction d'un de ces feux n'est pas un événement devant lequel on puisse passer avec indifférence. Le dépérissement ou la mort d'une idée — et fatalement c'est presque toujours la disparition d'un idéal — mérite tout au moins quelques instants de réflexion. Je voudrais vous entretenir

aujourd'hui de la question de savoir si nous ne sommes pas témoins, sinon de la mort, du moins de l'éclipse, totale ou partielle, d'une idée dont l'empire, durant un grand nombre d'années, s'est exercé sur l'âme humaine avec une puissance incomparable.

Je veux parler de l'idée d'humanité. Et tout d'abord il est nécessaire de s'entendre sur la signification du terme dont je viens de me servir.

Le mot humanité présente des acceptions diverses : Il désigne, en premier lieu, une disposition d'esprit où se marque de la bienveillance envers nos semblables, de la compassion, de la bonté ; il a comme synonyme, ou peu s'en faut, le mot philanthropie. En ce sens, il définit une vertu dont on ne saurait faire trop de cas ; néanmoins ce n'est pas avec cette signification que je voudrais l'employer aujourd'hui.

Le mot humanité désigne également l'ensemble des hommes répandus sur le globe terrestre, la race humaine, le genre humain. C'est alors, si vous le voulez, un terme scientifique que l'on utilise pour caractériser un fait réel, qui tombe sous les prises de l'observation. Ce n'est pas encore à cette acception que nous nous arrêterons.

Le mot humanité a revêtu également un sens plus précis, plus limité, et en même temps plus expressif, plus riche de substance. C'est cette dernière signification qui doit retenir notre attention. Suivant qu'on la tient pour exacte ou pour erronée, c'est l'attitude et la direction de notre pensée qui s'en trouveront diversement affectées.

Dans le sens plus restreint que je viens d'indiquer, il faut entendre par humanité une collectivité qui embrasse tous les êtres humains, et envers laquelle, en raison de la solidarité qui unit ces êtres, il existe des devoirs, des obligations.

Cette collectivité enveloppe des agrégations multiples. Elles n'ont pas toutes la même valeur et les liens qui nous rattachent à certaines d'entre elles, et spécialement à l'une d'entre elles,

sont plus étroits, plus impérieux en quelque sorte, que ceux par lesquels nous dépendons des autres. Malgré ces différences, malgré la possibilité de conflits quelquefois douloureux, l'humanité n'en subsiste pas moins et notre effort commun doit tendre à ce que la cohésion entre les éléments qui la composent devienne de plus en plus intime.

Ainsi qu'il est facile de le voir, l'humanité, dans l'acception qui vient d'être définie, — et qui nous est d'ailleurs familière, — n'est pas seulement un fait d'ordre physiologique; elle est également un fait d'ordre moral. Mais ici se pose immédiatement une question fort grave : Est-ce que ce fait est une réalité? Est-ce que cette collectivité dont les membres sont solidaires entre eux, et envers laquelle ils ont des devoirs à remplir, n'est pas imaginaire? Est-elle autre chose qu'une conception purement arbitraire de notre intelligence?

C'est précisément de la valeur de cette conception que vous me pardonnerez de vous entretenir quelques instants.

Dans un examen de ce genre, il importe de rester strictement objectif, d'y apporter la froide attention du savant dans son laboratoire, de s'épargner toute espèce de sentimentalisme ou d'effusions oratoires.

L'idée d'humanité est très ancienne; mais elle n'a pas toujours existé. Je veux dire par là que des civilisations très raffinées, et notamment la civilisation grecque dans sa fleur, l'ont à peine entrevue. Pour les Hellènes la cité demeurait le centre presque unique des affections et des devoirs. Mais déjà, dans les derniers siècles de l'antiquité gréco-romaine, l'idée d'humanité se manifeste avec une clarté singulière. Je n'exagère pas beaucoup en disant qu'elle est une création de la philosophie stoïcienne.

N'est-ce pas Cicéron qui emploie la belle et touchante expression de *caritas generis humani?* [1]. Il professe que le

[1] *De Finibus*... cité par Lecky, *History of European morals from Augustus to Charlemagne*, t. I, pp. 253 et suiv. (2e édition).

monde entier doit être regardé comme la cité commune des dieux et des hommes (1). L'homme qui aperçoit l'univers dans toute son ampleur franchit par l'esprit les murailles d'une ville déterminée et se considère comme le citoyen du monde (2). Nous lisons dans le *De Officiis* que si l'on ne tient pas compte même de ceux qui ne font point partie de la cité, on détruit la société formée par le genre humain et, par suite, on supprime entièrement la bienfaisance, la libéralité, la bonté, la justice (3). Il n'y a qu'un univers, écrit Sénèque, comprenant toutes choses, tant divines qu'humaines, et nous sommes membres d'un grand corps. La nature a fait de nous des parents en nous formant des mêmes matériaux et pour les mêmes destinées. Elle a implanté en nous un mutuel amour et nous a rendus propres à la vie sociale (4). Vous êtes citoyens du monde et vous en faites partie, nous apprend Épictète (5). Lucain, dans des vers réellement admirables, exprime l'espoir — hélas! singulièrement prématuré — de voir le genre humain déposer les armes et se soumettre à la loi d'un mutuel amour (6). Il décrit avec une éloquente précision la morale du Stoïcisme en disant qu'elle a pour essence l'observation de l'ordre et de la mesure, la soumission à la nature, le dévouement à la patrie, et en même temps la croyance

(1) *De leg.* 1.7 : Inter quos porro est communio legis, inter eos communio juris est. Quibus autem haec sunt inter eos communia, ii civitatis ejusdem habendi sunt.

(2) *De leg.* 1.23 : ... : seseque non unius circumdatum moenibus loci, sed civem totius quasi unius urbis agnoverit, in hac ille magnificentia rerum atque in hoc conspectu et cognitione naturae, di immortales, quam ipse noscet.

(3) *De Officiis* 3.6 : Qui autem civium rationem diceret habendam, ceterorum negant, ii dirimunt communem humani generis societatem; qua sublata beneficentia, liberalitas, bonitas, justitia funditus tollitur.

(4) *Epist.* 95 : Omne hoc quod vides, quo divina atque humana conclusa sunt, unum est : membra sumus corporis magni. Natura nos cognatos edidit cum ex isdem et in eadem gigneret. Haec nobis amorem indidit mutuum et sociabiles fecit.

(5) Cité par Lecky, t. I, p. 254.

(6) Tunc genus humanum positis sibi consulat armis,
Inque vicem gens omnia amet; pax missa per orbem
Ferrea belligeri compescat limina Jani.

(*Pharsale,* liv. I vers 60-62.)

que l'on est né non point pour soi-même, mais pour le monde entier (1). Et c'est bien certainement de philosophie stoïcienne qu'est imprégnée la définition du *jus gentium* dans les *Institutes* de Gaius : ce que la raison naturelle établit chez tous les hommes, cela est observé également chez tous les peuples et est appelé droit des gens, parce que tout le monde use de ce droit (2).

On dira sans doute, et avec raison, que la philosophie stoïcienne fut exclusivement le partage d'une élite d'esprits distingués et sévères, qu'elle n'influa sensiblement ni sur les mœurs pratiquées dans l'empire romain, ni sur la politique des empereurs, qu'elle disparut avec la civilisation antique.

Oui, tout cela est vrai. Mais il n'est pas moins vrai qu'une conception, pleine de noblesse et de grandeur, a été élaborée, dès l'antiquité, par de généreux esprits et que cette conception est précisément celle dont on disserte encore aujourd'hui. Et cela tend en somme à démontrer qu'elle a pu s'obscurcir ou se dissimuler, mais qu'elle n'est point évanouie.

Le christianisme l'eût au surplus empêchée de périr. Non pas que le christianisme ait purement et simplement emprunté à la philosophie stoïcienne l'idée d'humanité. Il n'eut pas une notion aussi large et aussi précise de ce qu'est le genre humain. Mais beaucoup plus tendre que le stoïcisme, il insista davantage sur la fraternité, sur l'amour qui doivent régner entre les hommes, à quelque nation, à quelque race qu'ils appartiennent.

Il suffit d'évoquer à ce propos les admirables paroles de saint

(1) ... Hi mores, haec duri immota Catonis
Secta fuit, servare modum finesque tenere
Naturam que sequi patriaeque impendere vitam
Nec sibi, sed toti genitum se credere mundo.
(*Pharsale,* liv. II, vers 380-385)

(2) Quod vero naturalis ratio inter omnes homines constituit, id apud omnes populos peraeque custoditur vocaturque jus gentium quasi quo jure omnes gentes utuntur. (*Gaïl Instit ,* Lib. I.)

Paul : Dieu ne fait point acception de personnes [1]. Nous ne formons qu'un seul corps en Christ, nous sommes les membres les uns des autres [2]. Il n'y a ni Juif, ni Grec, ni esclave, ni homme libre, ni homme, ni femme; car vous n'êtes tous qu'un être en Jésus-Christ [3].

De tels sentiments ne constituent pas à eux seuls l'idée d'humanité; mais cette idée n'aura toute sa valeur qu'en s'appropriant ce qu'ils ont d'essentiel.

Le moyen âge, dominé par le culte de l'orthodoxie, opposait volontiers la chrétienté aux infidèles, et la chrétienté a certes moins d'ampleur que l'humanité. Mais la chrétienté tendait vers l'humanité, parce que, dans la pensée des docteurs de l'Église, elle devait finir par envelopper le genre humain tout entier. Faisons la part de tout ce qu'une semblable ambition comporte d'illusions et de chimères. Elle n'en avait pas moins le mérite de dresser au-dessus des luttes entre nations, au-dessus des guerres et des carnages, l'image d'une cité idéale dont l'édification sur cette terre n'est pas un rêve irréalisable.

Les guerres n'ont pas manqué au moyen âge, pas plus qu'elles n'ont manqué au monde antique, pas plus, hélas! qu'elles ne nous furent épargnées. Et l'on a dû se demander si le fait même de la guerre — ce fait qui jusqu'à présent a revêtu un caractère de fatalité — est bien compatible avec l'idée d'humanité, s'il ne lui inflige pas un perpétuel démenti.

Eh bien, non! Nous devons nous insurger contre une telle conclusion. La guerre entre peuples n'abolit pas plus l'idée d'humanité que la guerre civile ne détruit l'idée de patrie. Le service que nous rendent les idées est précisément d'apporter un correctif et un remède à des réalités douloureuses. Elles nous

(1) Non est enim acceptio personarum apud Deum (*ad Romanos*, I, 11).

(2) Ita multi unum corpus sumus in Christo, singuli autem alter alterius membra (*ad Romanos*, XII, 5).

(3) Non est Judaeus neque Graecus, non est servus neque liber, non est masculus neque femina; omnes enim vos unum estis in Christo Jesu *ad Galatas.*, VIII, 32).

incitent à considérer les conflits sanguinaires comme n'étant que des épisodes dans l'histoire du monde, comme des accidents, comme des épreuves passagères qui peut-être ne se renouvelleront plus et qui, peut-être aussi, sont un acheminement vers un avenir plus équitable. Qu'adviendrait-il du monde si la guerre n'était pas susceptible de cette interprétation bienveillante?

N'oublions pas cependant que, même dans l'âge où la doctrine de la raison d'État régna avec le cynisme le plus résolu, — et cela chez les États qui se glorifiaient d'être chrétiens, — il y avait néanmoins dans le christianisme même un principe d'union et d'amour mutuel entre les hommes, une indéniable aspiration vers l'idée d'humanité, telle qu'elle est conçue aujourd'hui.

Il serait un peu long de rechercher en ce moment de quelle façon la pensée moderne et par quels procédés notamment la philosophie du XVIII[e] siècle, s'inspirant assez souvent et de la morale stoïcienne et des leçons du christianisme, réussirent à dégager l'idée d'humanité avec la forme, les contours, le caractère que nous lui connaissons. C'est vraiment au XIX[e] siècle que cette conception a pris place dans la région de ces notions familières auxquelles notre pensée se réfère presque involontairement.

Nos pères se sont épris de l'idée d'humanité, et sans tomber pour cela dans les exagérations du culte imaginé par Auguste Comte. On ne saurait trop insister sur ce fait que, dans le premier tiers du XIX[e] siècle, et sous l'action d'influences diverses, au nombre desquelles on doit mentionner celle du Saint-Simonisme, l'idée d'humanité, quelque peu diffuse auparavant, prit plus de solidité et de précision. Auguste Comte fit de l'humanité le « Grand Être » qu'il se proposait de substituer à Dieu dans la vénération des hommes. C'était beaucoup d'ambition. Reconnaissons toutefois que les pages nombreuses qu'Auguste Comte a consacrées à l'humanité figurent parmi les plus belles et les plus généreuses que nous ait léguées le

XIXe siècle. Est-il nécessaire de rappeler les deux pensées maîtresses d'Auguste Comte? L'humanité n'existe pas seulement dans l'espace, mais aussi dans le temps; elle se compose des générations qui se succèdent et dans lesquelles persistent le souvenir et le respect des nobles personnalités qui vécurent autrefois. Le culte de l'humanité a l'amour pour base, cet amour qui doit unir les hommes entre eux et qu'ils ont le devoir de ressentir également envers la vaste collectivité dont ils font partie.

Illusions et rêveries, diront quelques-uns, que ce Grand Être et cet amour abstrait, sortis l'un et l'autre des méditations solitaires d'un philosophe. En est-il vraiment ainsi? N'oublions pas cependant que ces illusions, si vraiment elles méritent ce titre, ont été le pain dont se sont nourries d'innombrables consciences. Oh ! sans doute ce ne fut pas leur nourriture exclusive. Nos pères et nos grands-pères eurent d'autres préoccupations encore. Toutefois, rassemblons un instant nos souvenirs. N'est-il pas certain que, durant tout le XIXe siècle, et pendant les premières années du XXe, la plupart des esprits cultivés ne mettaient pas en doute le fait même de l'humanité? Ils reconnaissaient l'existence d'une vaste communauté enveloppant toutes les nations civilisées, et à laquelle se rattachent par des liens un peu plus lâches les peuples et les tribus d'une culture plus élémentaire. Cette communauté comme telle a des droits, et tout être humain, par cela seul qu'il en dépend, en possède également, et qui ne peuvent être lésés sans que soient transgressées en même temps les prescriptions de l'éternelle justice.

Oui, telle était bien l'idée qui s'était incorporée à la pensée de nos pères et qui aussi, probablement, s'était quelque peu mêlée à notre propre pensée.

Est-il vrai que cette idée ait disparu? Ne peut-on soutenir qu'elle est toujours vivante, toujours actuelle et toujours vraie? C'est la question, et s'il est des personnes qui estiment, à tort ou à raison, que l'idée d'humanité subit en ce moment une

crise et qu'elle est en péril, vous m'autoriserez à m'expliquer brièvement sur ce point.

Il ne faut pas chercher bien loin le pays dans lequel l'idée d'humanité a été le plus audacieusement et le plus systématiquement battue en brèche. La transition par laquelle l'Allemagne, qui avait la réputation d'être éprise d'idéalisme, s'est convertie au culte de la force dans ce qu'elle a de plus brutal et de plus insolent, est un phénomène qui a déjà fait l'objet d'analyses pénétrantes. Disons simplement que l'Allemagne a professé la religion de la force parce qu'elle était enivrée du sentiment de sa propre force. Elle s'est crue en mesure d'asservir l'univers. Elle s'est trompée; elle a succombé; espérons qu'elle répudiera les croyances qui l'ont égarée. Mais, surtout, ne recueillons pas avec trop de précipitation son héritage intellectuel. Nous a-t-on suffisamment répété, pendant toute la durée de la guerre, que nous luttions pour la justice et l'humanité, contre l'arbitraire et la violence. Et c'était la vérité, et c'est là ce qui alimentait une flamme inextinguible dans le cœur de nos soldats. Maintenant que la paix est signée, est-il bien certain que quelques-unes des doctrines que professaient nos ennemis ne se sont pas sourdement insinuées dans nos âmes et que le mépris de l'idée d'humanité, ce mépris dont ils faisaient gloire, ne nous a pas contaminés?

Sans doute je ne l'ignore point, nous ne condamnerons pas officiellement l'idéal dont nous nous sommes réclamés autrefois, et même nous ne négligerons aucune occasion d'affirmer que nous lui demeurons fidèles. Mais au fond de nous-mêmes, ne nous arrive-t-il pas de nous dire qu'en ce monde il importe avant tout de n'être point dupe, et que la foi dans l'idée d'humanité est peut-être une duperie? N'affirme-t-on pas autour de nous qu'il convient de s'attacher exclusivement au réel? Et ce réel, ajoute-t-on, c'est la concurrence ; c'est la lutte avec ses trêves et ses amnisties, mais enfin la lutte aboutissant à la subjugation des vaincus, à la victoire de ceux qui sont matérielle-

ment — et peut-être moralement — les plus forts. Ne sommes nous pas constamment en présence de doctrines qui s'efforcent de substituer, presque sans atténuation, à l'idée d'humanité, soit l'idée de nationalité, soit l'idée de classe sociale, soit même l'idée de race?

Je ne prétends pas que cette manière de penser et de sentir s'est généralisée. Mais qu'elle rallie autour d'elle un nombre toujours croissant d'adeptes, c'est ce qui me paraît difficilement contestable. Et c'est également ce qui m'autorise à conclure que l'idée d'humanité traverse actuellement une crise.

Devant de tels résultats, et alors même qu'ils nous sembleraient affligeants, on nous invitera sans doute à nous abstenir de toute vaine faiblesse. Eh bien, soit, armons-nous d'un triple airain et soyons « positifs » ! Après tout, l'idée d'humanité n'a exercé son ascendant que depuis une époque assez récente. Les hommes ont prouvé qu'ils sont capables de s'en passer. Acceptons son déclin et sa mort avec résignation...

Est-ce bien là ce que l'avenir nous réserve? C'est possible, ce n'est pas certain. Les idées ont parfois la vie dure. On ne les tue pas comme on veut. Plutôt que de consentir à leur destruction, elles se dérobent, elles revêtent des apparences auxquelles on ne s'attendait guère; en d'autres termes, elles se transforment.

C'est précisément ce qui pourrait advenir de l'idée d'humanité.

Exilée des régions sereines où l'installait volontiers l'optimisme des penseurs, elle a beaucoup de chance d'être avidement accueillie par cette catégorie d'hommes que l'on appelle la classe ouvrière, et quelquefois aussi le prolétariat. Cette classe sociale connaît les épreuves, la douleur, elle ne jouit que très imparfaitement des douceurs de l'existence. Est-il de meilleures conditions pour l'élaboration d'un idéal, et pour qu'on s'y attache avec une sorte de frénésie? Inévitablement, fatalement, la classe des travailleurs rêvera d'une communauté embrassant tous ceux qui aspirent à l'amélioration de leur sort. La con-

ception d'une fraternité, d'une solidarité entre les prolétaires du monde entier exercera sur l'imagination des masses un attrait de plus en plus puissant. Cette conception implique, je le veux bien, des éléments quelque peu suspects, de la rancune à l'égard de ceux que la fortune a favorisés, la haine de ce qui existe, un désir de nivellement. Elle nous fait apparaître l'avenir, tout au moins l'avenir immédiat, sous des couleurs assez sombres. Mais elle n'en a pas moins une réelle grandeur à cause de son caractère d'universalité, et parce qu'elle suppose des liens ou des points de contact entre des êtres humains répandus dans le monde entier.

On dira peut-être que cette idée d'une fraternité entre les prolétaires de tous les peuples n'est qu'une réduction, presque une contrefaçon, et, somme toute, une dégénérescence de l'idée d'humanité. J'y consens. Mais d'une telle dégénérescence, qui donc est responsable, si ce n'est précisément ceux dont la ferveur pour l'idée d'humanité s'est attiédie, pour ne pas dire qu'elle a fait place chez eux à l'indifférence ou au dédain? De quel droit ceux qui répugnent à l'idée de fraternité entre les hommes comdamneront-ils l'idée d'une fraternité entre travailleurs? A un idéal qui leur paraît trop exclusif, trop restreint, quel autre idéal opposeront-ils qui présente assez d'ampleur et de générosité?

Il importe de considérer en face les conséquences des doctrines que l'on professe.

Si l'on juge bon d'abandonner comme autant de chimères des croyances dont s'est pénétrée la civilisation chrétienne et dont s'est nourrie la pensée moderne, c'est à merveille. Mais il faut savoir où l'on va et à quoi l'on s'expose. Que si, devant de telles conséquences, on songeait à accorder de nouveau plus de crédit à l'idée d'humanité, ce n'est certes pas nous qui nous plaindrions d'une réaction de ce genre. Mais elle ne sera salutaire que si l'idée d'humanité est rétablie dans toute sa vérité et dans toute sa grandeur. Ce qui doit être remis en honneur, c'est

la *caritas generis humani* dont nous entretenait Cicéron. Il faut oser affirmer qu'il existe entre tous les humains, quels qu'ils soient, une véritable fraternité ; que toute collectivité humaine, que tout être humain, du moment qu'ils ne méconnaissent pas eux-mêmes et volontairement l'idée d'humanité et les devoirs qu'elle implique, ont des droits qui ne peuvent être transgressés ; que la haine, excusable, et même licite, en des heures tragiques et brèves, ne saurait constituer un état d'esprit normal et permanent ; que la douleur des autres ne doit jamais nous laisser insensibles ; qu'une guerre éternelle n'est pas pour les hommes une loi définitive ; que nous avons partout des « semblables » ; en un mot que l'humanité existe et que la sublime promesse de l'Évangile, *Pax Hominibus bonae voluntatis,* n'est pas une vaine parole.

Et si malgré tout on persiste à soutenir qu'il n'y aurait là que la renaissance d'une menteuse illusion ; que nous ne devons pas nous laisser séduire par des rêves débilitants ; qu'il est nécessaire d'abjurer un culte pernicieux : Eh bien, alors, que l'on désigne un autre but, un autre objectif à l'activité de la race humaine ! Mais que l'on prenne, ainsi qu'on a coutume de le dire aujourd'hui, ses responsabilités, et que du moins on nous dise clairement, et sans subterfuge, en quoi cet objectif pourra bien consister.

Le Centenaire du déchiffrement des hiéroglyphes par Champollion,

par Jean CAPART.

La Classe des lettres de l'Académie royale de Belgique a jugé bon de faire une place, au cours de sa séance publique annuelle, au Centenaire du déchiffrement des hiéroglyphes.

Le matin du 14 septembre 1822, Jean-François Champollion, qui habitait, avec son frère aîné, Champollion-Figeac, la maison portant le n° 28 de la rue Mazarine à Paris, examinait des dessins d'hiéroglyphes que venait de lui envoyer d'Égypte l'architecte français Huyot. Son cabinet de travail se trouvait à l'étage supérieur de la maison, dans un atelier occupé autrefois par Horace Vernet. L'effort de tous les déchiffreurs d'hiéroglyphes s'était porté, depuis longtemps, sur les groupes de signes enfermés dans un enroulement elliptique appelé « cartouche » et dans lesquels on pensait retrouver les noms des rois. La découverte de la Pierre de Rosette et les tentatives de lecture auxquelles elle avait donné lieu avaient confirmé cette hypothèse. Dans les dessins expédiés par Huyot se trouvaient précisément plusieurs de ces cartouches. Champollion disposait pour les lire d'environ vingt-cinq lettres hiéroglyphiques dont il avait reconnu la valeur par le déchiffrement des noms de Ptolémée, de Cléopâtre, d'Alexandre, puis d'un plus grand nombre de Lagides et d'empereurs romains. Un des nouveaux cartouches montrait, à la partie supérieure, le signe dont nous nous servons encore pour marquer le soleil dans nos calendriers. Au-dessous se trouvaient trois signes, dont deux semblables étaient des S, et qui, ensemble, devaient se lire Meses. Soudain, par

l'identification du signe solaire avec le nom du dieu Ra, transmis par l'antiquité classique, Champollion lut « Ramsès ». La vérification se fit instantanément, grâce au déchiffrement de plusieurs variantes graphiques du même nom. Un autre cartouche ne tarda pas à retenir son attention, car la seconde partie en était identique à la fin du cartouche de Ramsès. Le premier élément, cette fois, était un oiseau posé sur une sorte de perchoir ou d'enseigne. Champollion, qui sait de l'Égypte tout ce qu'il est possible d'en savoir sans lire les hiéroglyphes, a vite fait de reconnaître un ibis, l'oiseau sacré du dieu Thot; et il lit le nom du roi Thoutmès. On peut dire qu'à partir de ce moment, les hiéroglyphes ont perdu pour lui leur caractère d'insondable mystère. Il reconnaît, en effet, que si des hiéroglyphes sont phonétiques, ce n'est pas seulement, par manière d'expédient, pour désigner les rois étrangers de l'Égypte, mais afin de noter les sons mêmes des noms des souverains indigènes des vieilles époques.

Personne ne fut, malheureusement, témoin de ces heures rapides pendant lesquelles Champollion se confirma dans la réalité de sa découverte au point d'oser la proclamer devant le monde entier. Maintenant que, grâce à lui, nous pouvons lire les hiéroglyphes depuis un siècle, il est bien difficile de nous représenter le sentiment d'exaltation et l'éblouissement qui durent s'emparer de lui. Jusqu'alors, il avait tout étudié, tout examiné, il connaissait, en quelque sorte par le détail, chaque hiéroglyphe; mais il n'avait encore à peu près rien compris.

On cherche des comparaisons, mais aucune n'est vraiment adéquate à la chose. C'est, pourrait-on suggérer, la situation dans laquelle serait un géologue qui, connaissant dans la perfection des fossiles provenant tous de terrains bouleversés ou remaniés, se trouverait, tout à coup, devant une couche dont les stratifications seraient parfaites. On pourrait penser également à un aveugle, dont l'éducation tactile et la perception du monde sensible auraient été poussées jusqu'aux limites extrêmes

imposées par la cécité, et qui, soudainement, recouvrerait la possibilité de voir. Un Wells imaginerait, peut-être, l'aventure d'un habitant d'une autre planète, où la vie serait organisée suivant un ordre différent de celui que nous connaissons et qui, après avoir étudié tous les restes laissés par des êtres disparus de notre monde après un cataclysme, verrait soudain surgir devant lui un être vivant.

Vers la fin de la matinée, Champollion, qui aimait à dire « qu'on ne pouvait jamais assez se méfier de soi-même », était certain de la réalité de sa découverte. Prenant ses éléments de preuve avec lui, il se précipite vers la Bibliothèque de l'Institut, où se trouvait son frère en ce moment. Il entre, jette sur la table une liasse de papiers et dit : « Je tiens l'affaire ». Mais, épuisé par les heures ardentes qu'il vient de passer et qui couronnent des années de pénibles recherches, poursuivies malgré les circonstances hostiles et en dépit d'une santé ébranlée, Jean-François Champollion défaille et tombe inanimé. Champollion-Figeac n'avait pu se méprendre sur le sens de la brève déclaration de son frère, car, depuis bientôt vingt ans, il n'avait cessé d'encourager ses recherches, lui rendant la confiance et l'énergie dans les périodes d'insuccès, lorsque des savants autorisés conseillaient d'abandonner ce qu'ils appelaient la poursuite d'une chimère. On devine son angoisse et son désespoir pendant les cinq jours que dura la crise léthargique de son cadet. Le 19 septembre le malade rouvre les yeux; déjà le 21 il est à même de discuter le plan du travail à présenter à l'Académie, Figeac sert de secrétaire, et le 22 septembre on en peut faire imprimer le texte. C'est la fameuse « Lettre à M. Dacier, secrétaire perpétuel de l'Académie royale des Inscriptions et Belles-Lettres, relative à l'alphabet des hiéroglyphes phonétiques employés par les Égyptiens pour inscrire sur leurs monuments les titres, les noms et les surnoms des souverains grecs et romains ». Un extrait seulement de la Lettre a été lu par l'auteur à la séance du 27 septembre.

Rien n'est plus caractéristique de la méthode prudente du déchiffreur des hiéroglyphes, que la manière dont il expose sa découverte : En effet, ce qu'il annonce dans le titre de la lettre, il le sait depuis quelques mois déjà. Il ne le révèle, cependant, qu'après avoir fait un pas de plus; il se contente d'ajouter à la fin de sa communication que « les faits parlent assez d'eux-mêmes pour nous autoriser à dire, avec quelque certitude, que l'usage d'une écriture auxiliaire destinée à représenter les sons et les articulations de certains mots précède en Égypte la domination des Grecs et des Romains ».

* * *

Lorsqu'on expose la genèse de la découverte de Champollion, on ne peut perdre de vue qu'une des choses qui surprennent le plus les auditeurs est le fait que l'humanité civilisée ait pu perdre totalement la connaissance d'une écriture. Certes, il nous est impossible de lire les écritures crétoise ou hittite; mais, pour ce qui concerne la crétoise, nous savons que la grande civilisation minoenne a été emportée par des invasions barbares venues du Nord, au cours des déplacements de peuples qui, aux environs de l'an mille avant notre ère, bouleversèrent les conditions ethnographiques de l'Orient méditerranéen. La disparition de l'empire des Hittites, d'Asie Mineure, se rattache vraisemblablement au même mouvement de migrations. On conçoit aisément que dans un tel naufrage, la tradition des écritures des empires disparus n'ait pu se conserver. Mais il n'en va pas de même pour l'Égypte. Les rois grecs de la dynastie des Lagides, les empereurs romains ont fait construire de grands temples aux divinités égyptiennes. Les bas-reliefs nous les montrent comme les fidèles observateurs des rites millénaires, et les inscriptions hiéroglyphiques gravées à leur nom attestent que, jusqu'au IIIe siècle de notre ère, on continuait à se servir de cet ancien système, à peine altéré par un maniérisme pédantesque. Les fonctionnaires grecs et romains devaient connaître la langue du pays; leur admi-

nistration aurait été impossible s'ils n'avaient eu le moyen de lire les documents en écriture indigène. C'est donc jusqu'en pleine période romaine que l'emploi des hiéroglyphes peut se constater. De plus, ces inscriptions n'étaient pas dissimulées dans les archives, comme c'est le cas pour la plupart des documents cunéiformes : elles s'étalaient sur les murs, même extérieurs, de temples gigantesques.

Les écrivains de l'antiquité classique s'imaginaient que les hiéroglyphes n'étaient que des signes énigmatiques destinés à protéger contre les non-initiés les plus hautes et les plus secrètes doctrines. En ce cas, on expliquerait aisément que cette cryptographie eût fini par ne plus être comprise de personne. Lorsqu'il s'agit, au contraire, d'un système d'écriture qui servait, en fait, à tous les besoins pratiques de la vie, sous une forme monumentale ou cursive, que l'on employait aussi bien pour des comptes de ménage que pour des écrits littéraires ou religieux, l'explication devient plus malaisée à deviner.

D'après une tradition recueillie par les classiques, l'invention des hiéroglyphes était attribuée par les Égyptiens au dieu Thot; c'est pourquoi on les appelait « écriture sacrée ». Pictographique au début, l'écriture était naturellement pleine d'images ayant une signification religieuse : figures de dieux, d'animaux sacrés, attributs et symboles divins. Lorsque, dès le IIe siècle, les Égyptiens se convertirent en masse au christianisme, il leur devint moralement impossible de continuer à se servir de ces caractères païens. A cette époque, l'écriture cursive ou démotique, dernier stade de l'abréviation des hiéroglyphes appelée l'hiératique, était devenue d'une complication qui la rendait impropre à l'usage. En même temps, depuis l'avènement des Lagides, le grec était officiel; aussi essaya-t-on d'écrire la langue indigène au moyen des lettres de l'alphabet grec. Vers la fin du IIIe siècle, la traduction des *Évangiles* amena la fixation et la précision de ce procédé. L'égyptien s'écrivit dorénavant au moyen des signes grecs complétés par un petit nombre de lettres déri-

vées de l'ancienne cursive et qui servaient à la notation de sons qui n'avaient pas leur équivalent exact en grec. Seuls, les païens auraient pu continuer à se servir de l'écriture pharaonique, mais les édits des empereurs leur étaient appliqués avec une telle sévérité que leur nombre diminuait rapidement. Si des nécessités politiques et militaires amenaient une certaine tolérance à l'égard des Nubiens et Blemyes, à qui l'on permettait de célébrer encore le culte d'Isis à l'île de Philæ jusqu'au règne de Justinien, on peut assurer qu'au moment où ce prince montait sur le trône, toute l'Égypte proprement dite avait adopté le christianisme et, en même temps, renoncé pour toujours à l'usage des hiéroglyphes.

Depuis le VIIe siècle de notre ère, dès la conquête arabe, la langue, à son tour, va subir un redoutable assaut. Un auteur du XVe siècle, Makrizi, déclare que les femmes et les enfants de la Haute-Égypte sont seuls à ne parler à peu près que le copte. On appelait alors Coptes les habitants chrétiens de l'Égypte. Le copte fut délaissé de plus en plus, à cause de l'utilité plus grande de l'arabe, voire même de la contrainte employée à le répandre, de telle sorte qu'au XVIIe siècle, le Père Vansleb vit à Siout, en Haute-Égypte, un vieillard de quatre-vingts ans, du nom de Muellim Athanasius, avec qui, disait-il, mourrait la langue copte. Il faut entendre la chose en temps que langue vivante, car les chrétiens monophysites ont continué à s'en servir comme langue liturgique. Jusqu'à nos jours, dans l'église ou Kenisé, on prie et l'on chante en langue copte, c'est-à-dire dans la langue des Égyptiens, telle qu'on la parlait au IIIe siècle après J.-C., et personne ne comprend ce vénérable idiome, pas même la petite fraction des prêtres qui d'ordinaire ne savent que le lire. (Steindorff.)

On le voit donc, les révolutions religieuses et politiques ont réussi à supprimer, d'abord l'écriture, puis la langue de l'Égypte pharaonique, et ce n'est que grâce au schisme de l'Église égyptienne que celle-ci conserva le copte en tant que langue rituelle.

Mais, dira-t-on, l'antiquité classique ne nous avait-elle transmis, sur le mécanisme de l'écriture hiéroglyphique, aucune tradition précise? Non, les voyageurs anciens n'ont pas fait preuve de plus de réelle curiosité scientifique à l'égard des inscriptions de la vallée du Nil que n'en montrent, de nos jours, les touristes visitant l'Orient et l'Extrême-Orient, pour les écritures arabe ou chinoise. Grecs et Latins sont unanimes à proclamer que les Égyptiens sont les inventeurs de l'écriture; mais ils affirment avec la même unanimité que les hiéroglyphes expriment des idées et non des sons; qu'ils constituent, par conséquent, une écriture purement figurative. Clément d'Alexandrie, au IIe siècle, a laissé, il est vrai, un passage qui aurait pu montrer le contraire et dans lequel il expliquait quelles étaient les trois espèces d'écriture égyptienne : hiéroglyphique, hiératique et épistolographique (ou démotique). Malheureusement, ce texte du livre des *Stromates* n'était pas clair et il n'a été bien compris qu'après la découverte de Champollion.

Ammien Marcellin, au IVe siècle de l'ère chrétienne, rapportait la traduction d'un obélisque que lui avait fournie un certain Hermapion. On y lisait un texte ne renfermant rien de ces grands mystères que l'écriture hiéroglyphique aurait eu pour but de cacher aux profanes. Mais ces indications paraissaient de peu de poids pour contredire victorieusement toute la tradition de l'antiquité classique.

*
* *

Le problème posé par l'écriture hiéroglyphique ne pouvait manquer de piquer la curiosité des humanistes de la Renaissance, d'autant plus que les papes avaient érigé sur des places publiques de Rome des obélisques portant des inscriptions dont on cherchait à deviner la signification. Au XVIe siècle, plusieurs ouvrages furent consacrés à cet ordre de recherches ; le deuxième et le troisième furent édités à Anvers, celui de John Dee, en 1564, l'autre de Joannus Goropius Becanus, en 1580.

Au XVIIe siècle, le célèbre jésuite Athanase Kircher prétendait comprendre, à peu près sans hésitation, tous les textes égyptiens; mais ses traductions sont moins claires aujourd'hui pour les égyptologues que les hiéroglyphes mêmes. Nous lui devons cependant, et c'est son grand mérite, la publication, en 1636, de la première grammaire de la langue copte, qu'il livrait au monde savant au moment précis où — nous l'avons vu — le copte achevait de disparaître comme langue vivante. Malgré les recherches de Warburton, de Caylus et de Guignes, on n'avait fait aucun progrès sérieux au cours du XVIIIe siècle. Le voyageur danois Niebuhr rapporta d'Égypte les premières copies exactes des inscriptions qu'on représentait jusqu'à lui avec la plus déconcertante fantaisie.

L'expédition de Bonaparte en 1798-1799, en ouvrant la vallée du Nil à l'enquête des savants de l'Institut d'Égypte, ne pouvait manquer de donner une impulsion nouvelle aux études d'archéologie pharaonique. Cependant, malgré le labeur formidable de ces savants, on n'aurait pu faire aucun pas nouveau dans la voie du déchiffrement, si un officier du génie, nommé Bouchard, n'avait déterré, en creusant une tranchée, l'inscription universellement connue sous le nom de « Pierre de Rosette ». Le numéro 37 du *Courrier de l'Égypte*, imprimé au Caire, le 29 fructidor, 7e année de la République (août 1799), contenait une lettre, datée du 2 du même mois, qui décrivait « une pierre d'un très beau granit noir, d'un grain très fin, très dur au marteau », portant sur une de ses faces « trois inscriptions distinctes et séparées en trois bandes parallèles ». Au sommet se voyaient les restes d'une inscription hiéroglyphique; au milieu, un texte en écriture égyptienne démotique et, en dessous, une inscription grecque de Ptolémée V, dont la dernière ligne prescrivait la transcription de ce décret dans les temples de l'Égypte, sur une stèle en pierre dure, en écriture sacrée, en écriture indigène et en grec. Pour la première fois, on avait un texte égyptien, en deux écritures, dont le sens était fourni par la version

grecque. Aussi le *Courrier de l'Égypte* ajoutait : « Cette pierre offre un grand intérêt pour l'étude des caractères hiéroglyphiques, peut-être même en donnera-t-elle enfin la clef ». C'était vrai, mais il fallut en plus vingt-trois années d'attente et le génie de Champollion.

La pierre, dont l'Angleterre exigea la livraison lors de la capitulation d'Alexandrie, fut déposée au British Museum. Immédiatement, plusieurs orientalistes s'attachèrent à son déchiffrement : Sylvestre de Sacy, l'illustre professeur de Paris, le diplomate suédois Akerblad réussirent à repérer, puis à déchiffrer avec plus ou moins de bonheur les noms propres de l'inscription démotique, à laquelle on avait jugé bon de s'attaquer d'abord, puisqu'on la considérait comme alphabétique. La conviction reste entière quant à la valeur idéographique de la partie hiéroglyphique, qui, par conséquent, ne se rattacherait à aucune langue parlée. Thomas Young cependant reconnaît, dès 1814, l'identité du démotique et de l'hiéroglyphique, en tant que valeur des signes. En ce cas, on s'imaginait, si toutes deux étaient également regardées comme idéographiques, que la nécessité de transcrire des noms propres étrangers avait seule obligé les scribes à donner cependant à quelques signes une valeur alphabétique. Le physicien anglais réussit à en deviner quelques-unes, dont la lecture se vérifia plus tard ; il en devina d'autres, mais en se trompant lourdement. On ne saurait assez répéter que Young n'a pas réussi, avant Champollion, à lire, non pas deux lignes d'une inscription hiéroglyphique, mais pas un seul membre de phrase. Il n'a fait que deviner, avec un pourcentage de réussite, plus élevé qu'on ne le trouve dans les tentatives antérieures, mais ce n'est pas en s'appuyant sur ses résultats que Champollion résolut le problème. Il est rare qu'il se produise une grande découverte sans que quelqu'un puisse prétendre, avec plus ou moins de raison, l'avoir déjà entrevue ; ou bien, la découverte eut un semblant de point de départ dans l'observation d'un chercheur qui n'a pas réussi à en tirer toutes les conclu-

sions. La découverte du radium par M. et Mme Curie aurait eu, dit-on, comme origine lointaine une remarque de M. Becquerel sur les sels d'urane. Il n'y a pas même une liaison de l'espèce entre les tentatives de Young et la découverte de Champollion.

*
* *

Jean-François Champollion est né à Figeac, dans le département du Lot, le 23 décembre 1790. Sa vie présente dès le début une allure de légende. La tradition unanime entoure sa naissance de circonstances romanesques. Sa mère, âgée de 48 ans et qui, depuis dix ans, n'avait plus eu d'enfant, était si gravement malade que les médecins l'avaient abandonnée. Jacquou le sorcier la guérit par des simples et lui prédit la naissance « d'un garçon qui sera une lumière des siècles à venir ». De bonne heure, l'intelligence de l'enfant se manifeste. Fils de libraire, il apprit à lire seul, dès l'âge de cinq ans, en retrouvant, dans un missel de la boutique de son père, les prières que sa mère lui faisait réciter par cœur. Comment son attention fut-elle attirée sur l'Égypte? Une première influence, à cet égard, fut sans doute celle de son frère Jacques-Joseph, son aîné de seize ans, qui, au printemps de 1798, avait attendu, de l'intervention d'un cousin qui fit partie de l'expédition, la faveur d'être attaché à la suite de l'armée de Bonaparte. L'année suivante, le numéro du *Courrier de l'Égypte* annonçant la découverte de la « Pierre de Rosette » parvint entre les mains de Jacques-Joseph, qui, fixé dès lors à Grenoble, allait bientôt être chargé de veiller à l'instruction et à l'éducation de son cadet.

A 11 ans, celui-ci est conduit chez le grand mathématicien Fourier, qui lui parle de l'Égypte, lui montre des copies de monuments et même des antiquités portant des inscriptions. Comme il l'affirmait plus tard, il avait, dès sa première visite chez Fourier, senti le désir ardent de déchiffrer un jour les hiéroglyphes et rapporté la ferme conviction qu'il atteindrait ce but.

Le temps ne permet pas que nous nous arrêtions à retracer

le détail des années d'adolescence de cet enfant prodigieux qui, à l'insu de ses maîtres, se procurait des grammaires de langues orientales afin de les étudier avec passion. Tour à tour, il s'attaque à l'hébreu, à l'arabe, au syriaque, au chaldaïque, au sanscrit, au zend, au pehlvi, au parsi, au persan; en même temps, il veut s'initier aux éléments des divers systèmes connus d'écritures idéographiques, mexicaine et chinoise, par exemple. Comme il soupçonne que le copte pourrait bien avoir conservé la tradition de l'ancienne langue, il commence à l'étudier, tout en cultivant les langues modernes qu'il a reconnues nécessaires pour ses recherches : l'italien, l'allemand et l'anglais. Tout ce travail formidable se place avant sa dix-septième année. A cette époque il croit avoir fait déjà des progrès suffisants pour annoncer à l'Académie de Grenoble une étude sur les hiéroglyphes égyptiens.

De 1807 à 1809, il est à Paris, élève de Sylvestre de Sacy et de quelques autres orientalistes. Malgré les conseils répétés de son illustre maître, il s'obstine à vouloir résoudre le problème des hiéroglyphes et, en vue de ce résultat, continue à copier, comme il le faisait depuis longtemps, tout ce qu'il peut atteindre de textes hiéroglyphiques, hiératiques et démotiques. On est stupéfait de lire le récit des difficultés qu'il rencontra, entre autres, dans ses tentatives, pour se procurer une bonne copie de la « Pierre de Rosette ». Il vit péniblement, avec un budget dérisoire, dans des conditions matérielles que pas un de nos étudiants ne considérerait aujourd'hui comme compatibles avec le moindre effort intellectuel.

En 1809, il est nommé professeur d'histoire à Grenoble et tout de suite il se donne à sa tâche avec une admirable ardeur. C'est d'ailleurs un pédagogue né; les questions d'éducation le passionnent et en diverses circonstances il s'intéresse activement à l'instruction populaire, collabore à la création d'écoles Lancaster établies sur la base de l'enseignement mutuel.

Compromis par sa fidélité à Napoléon pendant la période des

Cent jours, il est banni, avec son frère, de 1815 à 1817. Dès qu'on lui permet de rentrer à Grenoble, il se laisse entraîner dans des aventures politiques qui lui font, de nouveau, perdre sa place de professeur. Ce sont des années remplies de troubles, de difficultés, d'agitations, qui semblent, par moments, devoir l'écarter définitivement du grand but de sa vie; sa santé s'en ressent profondément, et quand, enfin, en juillet 1821, il consent à rejoindre à Paris son frère aîné, devenu le collaborateur de Dacier, secrétaire perpétuel de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, c'est un blessé de la vie qui arrive dans la grande ville où tout l'effraie et le déconcerte. Il y trouve cependant un abri contre les hostilités de la politique locale. Son frère, qui a toujours réussi à le réconforter dans les heures de découragement, ranime son zèle de chercheur, en faisant briller à ses yeux la gloire de la découverte, dont il semble ne pas douter un instant. Nous avons vu, tout à l'heure, dans quelles circonstances celle-ci se produisit, à peu près un an plus tard.

*
* *

Il est malaisé de relater brièvement et sans entrer dans des considérations techniques la manière dont Champollion réussit à s'avancer lentement sur la route qui menait au but. Quand on étudie le détail de ces années de labeur ardu, on prend un intérêt passionnant au spectacle de la lutte du chercheur qui entrevoit, comme dans un éclair, des parcelles de la vérité qui se dérobe. A peine a-t-il fait un pas en avant qu'il s'arrête et recule, déconcerté par la tradition trompeuse de l'antiquité classique. En 1813, il affirme, par exemple, que « ce qu'on appelle des hiéroglyphes n'en sont réellement pas », c'est-à-dire des signes qui n'exprimeraient pas un son, mais une idée. En avril 1818, il rejette de nouveau le principe de la valeur phonétique des hiéroglyphes, et cependant, dès le mois de mai de la même année, il reconnaît avec certitude un élément phonétique servant à exprimer une flexion grammaticale.

Essayons d'indiquer les éléments du problème complexe qu'il s'agissait de débrouiller. Pour l'écriture, d'abord, il fallait démontrer que les trois espèces : l'hiéroglyphique, l'hiératique et le démotique, ne représentaient qu'un seul et même système. La relation chronologique de ces trois écritures devait être établie, car la « Pierre de Rosette » ne portait que les deux d'entre elles qui différaient le plus; de déformations en déformations le démotique avait fini par ne plus ressembler en rien aux hiéroglyphes.

La particularité du système réside en ce que l'écriture, partie d'une pictographie pure, avait fini par aboutir, après une longue évolution, à un phonétisme adultéré par des survivances de la pictographie. On pourrait rappeler, dans un ordre d'idées analogue, les bizarreries, si peu logiques, à première vue, de notre orthographe, mais qui s'expliquent historiquement par le développement de nos mots, au cours de l'évolution de la langue parlée depuis le latin. Aussi, était-il vain de chercher le déchiffrement par l'application aux inscriptions des seuls principes des écritures figuratives, tout comme d'essayer d'y retrouver uniquement des lettres et des syllabes. La véritable solution, telle que Champollion l'exposait en 1824 dans son *Précis du système hiéroglyphique des anciens Égyptiens*, la clef des hiéroglyphes consiste dans la reconnaissance du mélange constant d'éléments idéographiques et phonétiques.

Toutes les difficultés relatives à l'écriture fussent-elles résolues, encore n'aurait-on pu comprendre un seul mot des textes, en dehors des noms propres. N'est-ce pas dans cette situation que nous nous trouvons vis-à-vis de l'étrusque? Si les inscriptions égyptiennes que l'on commençait à déchiffrer avaient été rédigées dans une langue totalement perdue, pour laquelle on n'eût pas disposé de bilingues, il est probable qu'on aurait dû s'arrêter à la première partie seulement de la tâche. Mais Champollion connaissait parfaitement le copte; il avait découvert, dans le nom de Cléopâtre, un signe dont la

présence ne s'expliquait que grâce à une particularité grammaticale de cette langue. Déjà, dans des inscriptions plus anciennes, il avait reconnu des éléments grammaticaux identiques à ceux du copte, ce qui le confirmait dans l'idée, ancienne chez lui, que l'idiome de l'Égypte chrétienne gardait la survivance de l'ancienne langue. Aussi, dès qu'il se mit à transcrire des textes, il put y lire des mots et des phrases dont le sens s'éclairait par le copte.

La lumière faite, les progrès sont pour lui d'une rapidité déconcertante. Les révélations qu'il apporte sont tellement inattendues, tellement inouïes, qu'on s'étonne à peine du scepticisme avec lequel elles étaient accueillies par la plupart. De plus, la passion politique se refuse à désarmer à l'égard de celui qu'on appelait « le Jacobin ». Sans l'appui cordial du duc de Blacas, il est vraisemblable qu'il eût difficilement surmonté les obstacles qu'on accumulait, comme à plaisir, pour arrêter son élan. Heureusement qu'il trouve pour le seconder, dans son frère aîné, un politique avisé, toujours disposé à tenter les démarches utiles, un polémiste redoutable, prêt à répondre de bonne encre aux attaques malveillantes des concurrents jaloux.

* * *

Peut-être suffira-t-il d'indiquer à grands traits les étapes de la vie du maître depuis la publication du *Précis*, en 1824. La même année, il part pour l'Italie, afin d'aller étudier les importantes séries du Musée de Turin, qui vient de se constituer. C'est à Livourne qu'il acquiert la riche collection qui forme le premier fonds du Musée égyptien du Louvre, dont il fut nommé conservateur en 1826. De 1828 jusqu'à la fin de 1829, il parcourt la vallée du Nil. Les lettres qu'il écrivit alors à ses amis d'Europe, principalement à son frère, nous font songer au premier rapport sur l'Amérique adressé par Christophe Colomb au trésorier de Ferdinand et d'Isabelle. Pour Champollion, la

situation est plus exceptionnelle encore que pour le grand Gènois, car dans le monde que sa découverte vient d'ouvrir, il est pour le moment le seul qui puisse voir et comprendre. Personne parmi ses compagnons n'est capable de lire ce qu'il lit ; aussi, malgré le zèle de ses collaborateurs, est-il forcé de déployer une activité fébrile, alors que son état de santé devrait l'inciter à des ménagements qu'il ne songe jamais à prendre. Le médecin de l'expédition le ramasse, un jour, inanimé, dans une des tombes royales de Thèbes, au milieu de ses copies de textes.

A son retour, il est nommé membre de l'Académie des Inscriptions ; au mois de mars 1831, une chaire d'égyptologie est créée pour lui au Collège de France, mais il y donnera bien peu de leçons. Un long repos lui est devenu absolument nécessaire. C'est dans sa ville natale, à Figeac, que Champollion passe plusieurs mois d'été, mettant au net le manuscrit de sa grammaire égyptienne, qu'il appelait volontiers sa « carte de visite pour la postérité ».

Malgré l'avis des médecins, il rentre à Paris pour étudier les nombreux documents rapportés de son voyage. Les représentations et les textes astronomiques avaient particulièrement attiré l'attention de son ami, l'astronome Biot, car « ils seraient, disait-il, d'une excellente application pour confirmer nos tables solaires et pour éclairer encore d'autres parties de notre astronomie actuelle, si nous parvenions à les lire ». Au matin du 13 janvier 1832, Biot y travaillait avec « l'Égyptien », comme ses amis se plaisaient à l'appeler, lorsque celui-ci fut frappé soudain d'une attaque d'apoplexie. Durant la période qui s'écoula depuis ce jour jusqu'au 4 mars, date de sa mort, Champollion ne fut plus capable de la moindre activité scientifique. Sans aucune illusion sur son état, il se plaignait de ce que le sort jaloux ne lui permît pas d'achever son œuvre, ou tout au moins de la pousser suffisamment pour qu'il pût s'endormir avec la certitude qu'elle serait continuée dignement. « Ah ! mon

Dieu, disait-il, encore deux années ! ... et pourquoi pas ? » ou encore : « C'est trop tôt, j'avais encore là tant de choses », et il portait la main au front.

Après sa mort, on eut la surprise douloureuse de ne pas retrouver ses manuscrits les plus importants. En février 1838 mourait à Paris un jeune Italien, Salvolini, dont la famille, deux ans plus tard, voulut vendre les papiers ; Lenormant, qui les vit, reconnut les manuscrits volés par ce misérable que Champollion avait généreusement accueilli comme son élève. Cette circonstance explique le retard dans la publication des œuvres dont Champollion-Figeac se fit l'éditeur. En 1836 parut la *Grammaire*, en 1841 le *Dictionnaire*, plus tard les *Monuments de l'Égypte et de la Nubie*, tandis que la Bibliothèque Nationale possède encore de nombreux manuscrits inédits, entre autres le Journal de voyage de l'illustre savant.

Rosellini, son premier élève, n'était pas de taille à continuer l'œuvre scientifique commencée. Ce fut Richard Lepsius qui, par sa « Lettre à Rosellini, » publiée en 1837, se révéla prêt à la reprendre. Il y discutait d'une manière critique le bien-fondé de la découverte, réduisait à néant les objections sincères ou malveillantes qui s'élevaient encore de divers côtés. Il commençait ainsi brillamment la série des travaux qui n'ont plus cessé, jusqu'à ce jour, de développer et compléter la science nouvelle de l'égyptologie.

* * *

Comment pourrait-on exprimer d'une manière suffisamment frappante et sans entrer dans les détails la signification de la découverte de Champollion dans le domaine des sciences historiques? Suffira-t-il de dire que, par la seule lecture des hiéroglyphes, l'humanité voyait se tripler le nombre de siècles sur lesquels porteraient désormais les investigations fondées sur la tradition écrite? L'histoire de la Grèce homérique, au delà de laquelle on ne croyait trouver que la barbarie primitive, corres-

pondait désormais à la période de décadence des grands empires qui avaient occupé le théâtre du monde pendant des milliers d'années. La Grèce classique se trouvait plus rapprochée de l'époque moderne que de la première dynastie égyptienne, qui vit le roi Ménès réunir sous son sceptre deux royaumes, jusque-là séparés, et dont nous commençons à connaître les rois par des documents authentiques gravés à l'époque des Pyramides. Champollion a fait tomber le mur qui nous cachait de grandioses avenues sur lesquelles il ne put faire, hélas ! que quelques pas. Elles nous conduisent à travers de vastes régions, où vivaient dans le passé des races et des peuples dont le nom même était oublié. Il nous semble toujours que nous allons toucher aux origines de la civilisation et comprendre enfin par suite de quel miracle les hommes ont créé les institutions, inventé les arts, fixé par l'écriture les idées philosophiques et religieuses, tout ce qui, en un mot, permet de séparer l'homme de la brute à peine consciente. Mais plus les découvertes se précisent et plus il semble que le but s'éloigne, et nous pouvons répéter aujourd'hui ce que Champollion, par une merveilleuse intuition, écrivait il y a un siècle : « L'historien verra dans les plus anciens temps de l'Égypte un état de choses que le cours des générations n'a point perfectionné, parce qu'il ne pouvait pas l'être : l'Égypte est toujours elle-même, à toutes ses époques, toujours grande et puissante, par les arts et par les lumières. En remontant les siècles, on la voit toujours briller de la même splendeur, et rien ne manque pour satisfaire notre curiosité, que la connaissance de l'origine et des progrès de la civilisation ».

* * *

On peut voir à Paris, à l'une des extrémités de l'avenue de Breteuil, le dôme des Invalides, qui recouvre le sarcophage contenant les restes du plus grand conquérant des temps modernes. Son expédition d'Égypte n'eut, peut-être, qu'un seul

résultat durable, celui d'avoir fait sortir de terre la « Pierre de Rosette ». Le déchiffrement des hiéroglyphes se rattache ainsi à la destinée de Napoléon. A l'autre extrémité de l'avenue est érigé le monument de Pasteur, l'homme qui fit les plus grandes conquêtes sur la mort. Il pourrait sembler naturel d'en rapprocher, un jour, le monument à la gloire de Jean-François Champollion, qui fit ses conquêtes sur une puissance que les hommes redoutent souvent plus que la mort même, sur l'oubli. On se plaît à imaginer l'œuvre sculpturale où les rois de Libye, d'Éthiopie, du pays des Hittites, rendraient hommage au savant qui permit de les rappeler à la mémoire infidèle de l'humanité. Les Nègres du Haut-Nil, les habitants du Pays de Pount dans la mer Rouge, les Retenou de Syrie, les Kefti des côtes et des îles de la mer Égée déposeraient à ses pieds leurs tributs, ainsi qu'ils le faisaient pour les glorieux Pharaons de la XVIIIe dynastie, comme nous l'ont appris des tableaux dépourvus de signification avant la lecture des hiéroglyphes. Les trois illustres conquérants, Bonaparte, Champollion et Pasteur, sont étroitement rapprochés dans le temps : le premier mourut en 1821, le deuxième déchiffrait la « Pierre de Rosette » en 1822, quelques mois avant la naissance de Pasteur. Et il suffirait, dans quelques siècles, de rappeler le souvenir de leurs trois individualités, si puissantes dans des domaines si divers, pour démontrer que la France, au cours du XIXe siècle, a joui de ce privilège unique de la continuité du génie [1].

[1] Sur Champollion et son œuvre on consultera principalement : H. Hartleben, *Champollion, sein Leben und sein Werk*. Berlin, 1906; *Lettres et Journaux de Champollion*, recueillis et annotés par H. Hartleben, dans la *Bibliothèque égyptologique*, t. XXX et XXXI. Paris, 1909. — Sur l'histoire du déchiffrement, voir en dernier lieu A. Erman, *Die Entzifferung der Hieroglyphen*, dans les *Sitzungsberichte der preussischen Akademie der Wissenschaften*. Berlin, 1922, pp. xxvii-xliii.

PROCLAMATION.

CONCOURS DE 1916 (prorogé).

Sciences morales et politiques.

DEUXIÈME QUESTION.

On demande une étude sur l'hospitalité neutre dans la guerre maritime, au point de vue historique et au point de vue du principe.

Le prix de 800 francs est décerné à M. Albert KLUYSKENS, référendaire au Tribunal de commerce, à Gand.

CONCOURS DE 1917 (prorogé).

Sciences morales et politiques.

TROISIÈME QUESTION.

On demande une étude sur la condition des classes agricoles au XIXe siècle, dans une région de la Belgique, à l'exclusion de la Campine, de la Hesbaye, de l'Ardenne, du Hageland, du Pays de Waes et de la Lorraine belge.

Le prix n'est pas décerné.

Histoire et Lettres.

SIXIÈME QUESTION.

*On demande une étude critique des thèses soutenues jusqu'ici sur la parenté qui existe entre l'*Apologétique *de Tertullien et l'*Octavius *de Minucius Félix, et particulièrement de la thèse récente de M. R. Heinze.*

Le prix de 800 francs est décerné à M. Georges HINNISDAELS, membre étranger de l'École française d'Athènes.

CONCOURS DE 1922.

Histoire et Lettres.

QUATRIÈME QUESTION.

Étudier le genre romanesque en France depuis l'apparition de la Nouvelle Héloïse *jusqu'aux approches de la Révolution.*

Le prix de 800 francs est décerné à M. Servais Étienne, professeur à l'Athénée de Schaerbeek.

HUITIÈME QUESTION.

On demande une étude critique sur la formation de la théorie des races et sur son application à l'histoire depuis la fin du XVIIIe siècle.

Le prix de 800 francs est décerné à M. Théophile Simar, bibliothécaire au Ministère des Colonies.

PRIX JOSEPH DE KEYN.

XXIe Concours, 2e période (1920-1921).

Enseignement moyen et Art industriel.

Un prix de 1,000 francs est alloué aux ouvrages suivants :

Les Indo-Européens. Préhistoire des langues, des mœurs et des croyances, par Albert Carnoy, professeur à l'Université de Louvain.

Traité d'Architecture dans son application aux monuments de Bruxelles, par G. Des Marez, archiviste de la Ville de Bruxelles et membre de l'Académie.

PRIX ERNEST DISCAILLES.

Troisième période : 1917-1921.

Histoire de la littérature française.

Le prix n'est pas décerné.

PRIX CHARLES DUVIVIER.

Cinquième période : 1918-1921.

Le prix n'est pas décerné.

FONDATION HENRI PIRENNE

pour favoriser les études relatives à l'histoire de Belgique.

Aucune subvention n'a été accordée pour l'année 1921.

PRIX DU GOUVERNEMENT.

Prix quinquennal d'histoire nationale.

Quatorzième période : 1912-1916.

Par arrêté royal du 10 mai 1921, le prix d'une valeur de cinq mille francs est décerné à M. Henri Pirenne, membre de l'Académie, pour son *Histoire de Belgique*, t. IV.

Quinzième période : 1916-1920.

Par arrêté royal du 10 décembre 1921, le prix d'une valeur de cinq mille francs est décerné à M. Eugène Hubert, membre de l'Académie, pour son ouvrage intitulé : *La Correspondance des ministres de France accrédités à Bruxelles de 1780 à 1790*, et pour l'ensemble de ses travaux historiques sur le XVIIe et le XVIIIe siècle.

Prix quinquennal des sciences historiques.

Huitième période : 1916-1920.

Par arrêté royal du 11 mars 1922, le prix d'une valeur de cinq mille francs est attribué à feu Godefroid KURTH, membre de l'Académie, pour son ouvrage : *Études franques.*

NÉCROLOGE.

Depuis le 4 mai 1921, la Classe a eu le regret de perdre :

Deux membres titulaires : Alfred Cauchie et Jules Lameere.

Deux associés : Le vicomte James Bryce et Paul Deschanel.

ÉLECTIONS.

A été élu le 1er mai 1922 :

Membre titulaire (sauf approbation royale) : M. Léon LECLÈRE, déjà correspondant.

BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE.

Chastel de la Howarderie (*comte du*). Notes pour servir à l'histoire de Rumes en Tournaisis. Tournai, 1920 ; in-16 (139 p., facs.). [29.076]

Leclère (*L.*). Les limites chronologiques du moyen âge. Bruxelles, 1922 ; extr. in-8° (pp. 69-76). [28.740]

Leclerq (*Jules.*). Rimes héroïques. Paris, 1922 ; in-16 (210 p.). [29.075]

Shoyo Tsoubooutchi (*M.*). Ourashima. Légende dramatique en 3 actes. Paris, 1922 ; in-16 (92 p.). [29.077]

*** Liber Memorialis des professeurs, étudiants et anciens étudiants de l'Université libre de Bruxelles ayant participé à la Grande Guerre (1914-1918). Bruxelles, s/d., in-16 (75 p.). [28.736]

COMPTE RENDU

de la

Célébration du 150e Anniversaire de l'Académie Royale de Belgique.

Mardi 23 mai 1922, à 2 h., au Palais des Académies.

Les délégués des Académies et Sociétés étrangères et les associés étrangers de l'Académie sont reçus par celle-ci dans la Salle des séances. M. Maurice Vauthier, président de l'Académie, adresse de cordiaux souhaits de bienvenue aux invités étrangers et engage les délégués chargés de remettre une adresse, à vouloir bien la déposer sur le bureau.

Ces adresses [1] émanaient :

Pour la Belgique, de l'Académie royale flamande;

Pour le Danemark, de l'Académie royale des sciences et lettres, de Copenhague;

Pour les États-Unis, de l'Académie nationale des sciences, de Washington;

Pour la Grande-Bretagne, de la Société royale de Londres, l'Académie britannique, la Société royale d'Edinburgh, la Société géologique et la Société zoologique de Londres;

---

[1] Voir ces adresses à la fin du présent compte rendu.

Pour la Grèce, du Corps académique universitaire, à Athènes;

Pour l'Inde, de la Société asiatique du Bengale;

Pour l'Italie, de l'Institut royal lombard des sciences, lettres et arts, de Milan;

Pour le Japon, de l'Académie impériale de Tokyo;

Pour la Norvège, de l'Académie des sciences et des lettres, de Christiania;

Pour les Pays-Bas, de la Société hollandaise des sciences, de Haarlem;

Pour la Pologne, de l'Académie polonaise de Cracovie, et la Société des sciences de Varsovie;

Pour la Suède, de l'Académie suédoise des sciences, à Stockholm;

Pour la Suisse, de la Société helvétique des sciences naturelles.

Le Président de l'Académie remercie les Académies qui ont envoyé ces adresses et les délégués qui les ont remises.

Le même jour, à 4 heures 30, le Collège des bourgmestre et échevins et le Conseil communal de la capitale, recevaient l'Académie et ses hôtes étrangers, ainsi que les familles des académiciens belges et étrangers, à l'Hôtel de ville de Bruxelles, où le thé leur fut offert dans les grands salons du premier étage.

A 8 heures 30, l'Académie offrait, à ses invités, un raoût avec concert, dans la grande salle des fêtes du Palais des Académies. Celui-ci avait été illuminé extérieurement pour la circonstance. Toutes les salles du Palais étaient ouvertes aux invités; le buffet était installé dans la Salle de Marbre.

Une exposition commémorative, composée de documents historiques se rapportant à l'Académie, avait été disposée dans l'antichambre de la Salle des séances; elle comprenait essentiellement :

Les lettres de constitution de l'Académie (lettres-patentes de Marie-Thérèse, 1772);

Les premiers procès-verbaux de séances des trois périodes successives de l'histoire de l'Académie (1772, 1816, 1832);

Le premier volume de mémoires, avec frontispice gravé (1777);

Deux vitrines renfermant les diverses médailles relatives à l'Académie et à ses membres décédés;

Des portraits (estampes) d'anciens membres de l'Académie autrichienne ou néerlandaise, ne figurant pas dans la série des portraits gravés des *Annuaires;*

Trois albums renfermant les portraits gravés des membres décédés des trois Classes (extraits des *Annuaires*);

Un album renfermant les photographies des statues élevées à la mémoire de membres de l'Académie;

Un album de photographies représentant, au lendemain de l'armistice, l'état des diverses salles du Palais des Académies, telles que les Allemands les ont laissées après quatre ans d'occupation.

SÉANCE COMMÉMORATIVE

DU MERCREDI 24 MAI 1922, A 2 HEURES

AU PALAIS DES ACADÉMIES (GRANDE SALLE DES FÊTES)

Honorée de la présence de Sa Majesté le Roi.

La séance était présidée par M. Maurice VAUTHIER, président de l'Académie et directeur de la Classe des lettres et des sciences morales et politiques. Avaient également pris place au bureau :

M. F. Masson, ministre de la Justice, représentant le Gouvernement; Mgr A. Baudrillart et sir William Boog Leishman, représentant les deux délégations les plus nombreuses (France et Grande-Bretagne); MM. Aug. Lameere, directeur de la Classe des sciences; H. Pirenne, membre de la Classe des lettres et des sciences morales et politiques; E. Verlant, membre de la Classe des beaux-arts; V. Rousseau, directeur de la Classe des beaux-arts, et le Secrétaire perpétuel.

Étaient présents :

CLASSE DES SCIENCES. — MM. Ch. Lagrange, J. Deruyts, A. Gravis, Ch.-J. de la Vallée Poussin, Max Lohest, F. Swarts, Jean Massart, A. Demoulin, A. Rutot, A. de Hemptinne, P. Stroobant, E. Marchal, Jules Bordet, *membres;* A. Brachet, P. Fourmarier, V. Grégoire, O. Dony-Hénault, *correspondants.*

CLASSE DES LETTRES ET DES SCIENCES MORALES ET POLITIQUES. — MM. P. Thomas, J. Leclercq, Maurice Wilmotte, S. E. le cardinal Mercier, baron A. Rolin, J. Vercoullie, E. Hubert, M. Dewulf, E. Mahaim, L. de la Vallée Poussin, L. Parmentier, H. Delehaye, Dom Ursmer Berlière, J. Bidez, J. Van den Heuvel,

G. Cornil, L. Dupriez, G. Des Marez, L. Leclère, *membres;* J. Cuvelier, G. Doutrepont, Jean Capart, P. Ladeuze, P. Errera, H. Vander Linden, *correspondants.*

Classe des beaux-arts. — MM. Ém. Mathieu, Léon Frédéric, L. Solvay, Jules Brunfaut, G. Hulin de Loo, Émile Claus, Sylv. Dupuis, Léon Du Bois, Victor Horta, Paul Bergmans, Adolphe Max, Jos. Jongen, Alf. Verhaeren, *membres;* J. Lagae, Émile Wambach, *correspondants.*

Avaient pris place sur l'estrade, immédiatement derrière le bureau, les délégués des Académies et institutions similaires de l'étranger et les associés de l'Académie dont les noms suivent, par ordre alphabétique de pays :

Danemark. — Académie royale des sciences de Copenhague : MM. Ch. Nyrop (associé de l'Académie de Belgique) et Ch. Sørensen.

Espagne. — Académie royale des sciences exactes, physiques et naturelles, de Madrid : M. R. Mourello;

Académie royale d'histoire de Madrid : S. E. le marquis de Villalobar et M. F. Donnet;

Institut d'études catalanes de Barcelone : M. Fr. Martorell.

États-Unis. — Académie nationale des sciences, Washington : M. R.-A. Millikan;

Académie américaine des sciences et des arts, à Boston : MM. Ch.-H. Haskins et A.-E. Kennelly;

Académie américaine des arts et des lettres, à New-York : M. J. Pennell (associé de l'Académie de Belgique);

Académie des sciences de New-York : M. J. Tatlock.

France. — Académie française : Mgr A. Baudrillart;

Académie des sciences : MM. E. Bertin, M. d'Ocagne, F. Mesnil (associé de l'Académie de Belgique), E. Picard (associé de l'Académie de Belgique), E. Schwoerer;

Académie des inscriptions et belles-lettres : MM. R. Cagnat, comte P. Durrieu, Th. Homolle et Th. Reinach (tous quatre associés de l'Académie de Belgique) ;

Académie des beaux-arts: MM. Ch. Girault (associé de l'Académie de Belgique) et R. Verlet ;

Académie des sciences morales et politiques : MM. J. Lacour-Gayet, F. Laudet, Ch. Lyon-Caen (associé de l'Académie de Belgique) et A. Weiss (associé de l'Académie de Belgique).

Société nationale des antiquaires de France : MM. Marquet de Vasselot et J. Toutain ;

Société de biologie : MM. Ch. Pérez et L. Pettit ;

Société géologique de France: M. Emm. de Margerie (associé) ;

Société chimique de France : MM. E. Blaise et A. Matignon ;

Académie des sciences, lettres et arts d'Arras : MM. G. Sens, Vergneau et L. Viltart ;

Académie des sciences, belles-lettres et arts de Bordeaux : M. Méaudre de la Pouyade ;

Société des sciences, agriculture et arts de Lille : MM. Cordonnier (associé), A. de Saint-Léger et R. Paillot ;

Associés de l'Académie : MM. L. Benedite, E. Branly, Ch. Dupuis, A. Lefranc et Ed. Pottier.

Grande-Bretagne. — Société royale de Londres : Sir William Boog Leishman et M. H. Lamb ;

Académie britannique (Londres) : Sir Frederic Kenyon et M. H. Stuart Jones ;

Société royale d'Edinburgh : Sir George Berry ;

Académie royale des arts : Sir Reginald Blomfield, Sir George Frampton et H. Hughes Stanton ;

Société philosophique et littéraire de Cambridge : H. Lamb (déjà cité) ;

Société zoologique de Londres : MM. G.-A. Boulenger (associé) et P. Chalmers Mitchell ;

Société géologique : M. L. Dollo ;

Société royale géographique : le Général Sir Frederick Sykes ;
Société chimique : Sir William Pope (associé) ;
Société royale historique : M. G.-W.-F. Omond ;
Associé de l'Académie : R. Hon. Sir Frederick Pollock.

GRÈCE. — Corps académique universitaire d'Athènes : MM. N. Balanos, P. Cavadias (associé) et M.-N. Kyparissis.

INDE. — Société asiatique du Bengale à Calcutta : M. E.-H. Pascoe ;

ITALIE. — Académie royale des Lincei (Rome) : MM. Ch.-J. de la Vallée Poussin ;
Académie des sciences de Turin : M. G. de Sanctis ;
Institut royal lombard des sciences, lettres et arts de Milan : MM. C. Gorini et U. Monneret de Villard.

JAPON. — Académie impériale japonaise (Tokyo) : MM. G. Hirayama, T. Inouyé, T. Minobé, K. Nakamura et Y. Oda.

LUXEMBOURG. — Institut grand-ducal : M. H. de la Fontaine.

NORVÈGE. — Académie des sciences de Christiania : M. H. Koht.

PAYS-BAS. — Académie des sciences d'Amsterdam : MM. H. Lorentz (associé) et C. van Vollenhoven ;
Société des sciences de Haarlem : M. H. Lorentz (déjà cité).

POLOGNE. — Académie polonaise des sciences et des lettres de Cracovie : MM. K. de Morawski et J. Rozwadewski ;
Société des sciences de Varsovie : M. J. Kochanowski.

PORTUGAL. — Académie des sciences de Lisbonne : M. J. Effront.

RUSSIE. — Académie des sciences de Petrograd : Sir Paul Vinogradof.

Royaume des Serbes, Croates et Slovènes. — Académie yougo-slave de Zagreb : Mgr Bulic;

Académie royale serbe de Belgrade : S. E. M. J. T. Markovic.

Suède. — Académie royale suédoise des Sciences (Stockholm) : M. Y. Sjöstedt.

Suisse. — Société helvétique des sciences naturelles : M. R. Chodat.

Les trois Académies royales : de Médecine, de Langue et de Littérature flamandes, de Langue et de Littérature françaises étaient respectivement représentées par MM. Firket, Dandois et van Ermengem, MM. Wattez, de Ceuleneer et Goemans, M. G. Eeckhoud.

Étaient également représentées, par leur Président ou son délégué, les Sociétés belges suivantes :

D'*Anvers*, l'Académie royale d'Archéologie, la Société royale de Géographie, la Société des Bibliophiles ;

D'*Arlon*, l'Institut archéologique ;

De *Bruxelles*, la Société d'Anthropologie, la Société royale d'Archéologie, la Société d'Astronomie, la Société des Bibliophiles et Iconophiles, la Société royale de Botanique, la Société chimique, la Société entomologique, la Société royale de Géographie, la Société belge de Géologie et d'Hydrologie, la Société royale de Numismatique, la Société des Sciences médicales et naturelles, la Société scientifique, la Société royale zoologique;

De *Hasselt*, la Société des Mélophiles ;

De *Liège*, la Société royale de Sciences, la Société Géologique de Belgique, la Société des Bibliophiles ;

De *Mons*, le Cercle archéologique, la Société des Bibliophiles belges ;

De *Namur*, la Société archéologique ;

De *Tournai*, la Société d'Histoire et d'Archéologie.

Le Président de l'Académie royale de Belgique ouvre la séance par le discours suivant :

Discours de Maurice VAUTHIER,

Président de l'Académie, Directeur de la Classe des lettres.

Le 28 mai 1872, la Classe des sciences, la Classe des lettres et la Classe des beaux-arts étaient réunies dans cette même salle pour célébrer le centième anniversaire de la fondation de notre Académie. Cette séance solennelle, à laquelle assistaient, comme aujourd'hui, les représentants d'un grand nombre de corps savants étrangers, était honorée de la présence du Roi Léopold II. Le Souverain fut bien certainement heureux de pouvoir rendre hommage « à la bienfaisante influence de l'Académie sur le développement moral et intellectuel de son pays ». La grande figure de Léopold II appartient aujourd'hui à l'histoire. Parmi ses titres à notre admiration et à notre reconnaissance, il en est un qu'aucun Belge ne saurait oublier : c'est d'avoir passionnément voulu la prospérité et la grandeur de la Belgique ; et c'est également d'avoir eu la foi la plus entière dans les qualités natives, dans la vaillance et l'énergie de notre peuple.

Ces hautes vertus, le Roi Léopold II ne croyait pas sans doute, à l'heure où il descendit dans la tombe, qu'elles dussent si prochainement, et dans des circonstances tragiques, être mises à l'épreuve. Nos compatriotes, bienveillants pour tous les peuples et confiants dans la force obligatoire des traités, ne songeaient qu'aux travaux de la paix. Ils firent la guerre parce que l'honneur et le devoir l'exigeaient. Ils fournirent des preuves répétées de leur héroïsme et de leur ténacité, mérites à défaut desquels une nation est fatalement vouée au déclin et à la servitude. Il est vrai que, dans ce généreux effort, la Belgique eut l'insigne bonheur d'avoir à sa tête un souverain qui person-

nifiait au suprême degré les vertus et les aspirations du peuple sur lequel il régnait. Le Roi Albert, à qui le sentiment populaire, avec une merveilleuse sûreté, ne manque jamais d'associer la personnalité à la fois auguste et charmante de la Reine Élisabeth, nous a montré ce que nous avions à faire. Nous nous sommes serrés autour du drapeau national, de ce drapeau qu'il a tenu d'une main si ferme. Le peuple belge et son Roi se sont compris dans une heure critique et décisive. Nous avons tous la conviction qu'ils ne cesseront jamais de se comprendre.

Au cours des cruelles années pendant lesquelles le monde entier retentissait de la rumeur des combats, la plupart des nations considéraient notre vaillance et notre esprit d'abnégation avec une sympathie émue. Aujourd'hui, dans une cérémonie destinée à célébrer les travaux de l'esprit, leur affection nous entoure. Je n'en veux d'autre preuve que la présence dans cette salle, de savants, d'artistes, d'écrivains qui représentent, on peut l'affirmer, la fleur de la civilisation moderne. Qu'ils me permettent de les saluer avec autant de reconnaissance que de respect et de saluer en eux les nobles et glorieuses nations auxquelles nous unissent des liens si étroits, et avec lesquelles nous désirons concourir à la réalisation d'œuvres durables, d'œuvres exemptes de douleurs et de larmes, et dont l'humanité tout entière puisse enfin s'honorer.

Durant la période de cinquante années qui remplit l'intervalle entre la cérémonie de 1872 et la solennité d'aujourd'hui, la Belgique a beaucoup travaillé. Dans tous les domaines son effort fut considérable. Elle a fondé et organisé un empire colonial; elle a sensiblement accru l'essor de son commerce et de son industrie; elle s'est engagée hardiment dans la voie des réformes sociales; elle a rénové et démocratisé son régime politique. Ce sont là des faits généralement connus et sur lesquels il est superflu d'insister. Mais il serait profondément injuste d'oublier ce que la Belgique a su accomplir dans le domaine qui

est proprement celui de l'Académie, c'est-à-dire dans le domaine des sciences, des lettres et des arts.

A vrai dire, notre Académie, en vertu du principe même de son institution, ne s'est jamais occupée de littérature qu'incidemment. Le public, il faut l'avouer, avait quelque peine à comprendre cette abstention. Pourquoi cette espèce d'indifférence — indifférence purement apparente, je me hâte de le dire — à l'heure surtout où le génie littéraire de notre peuple se manifestait dans nos deux langues nationales par des œuvres d'une beauté supérieure? Sans doute, la Belgique possédait, depuis 1886, une Académie flamande de langue et de littérature. Nos écrivains de langue française semblaient, en revanche, assez mal partagés. Il leur a été enfin donné satisfaction par la création, le 19 août 1920, d'une Académie de langue et de littérature françaises. Cette création, dont notre Classe des lettres prit en quelque sorte l'initiative, fut accueillie dans notre pays avec une faveur unanime. Ai-je besoin d'ajouter que la sympathie si cordiale que la nouvelle institution a rencontrée en France nous a tous profondément touchés? Il existe désormais un lien de plus entre deux nations qui s'estiment et qui s'aiment et qui s'aimeront et s'estimeront d'autant plus qu'elles se connaîtront davantage. Comment ne serions-nous pas épris de ce génie français, le plus captivant que le monde ait connu depuis l'antiquité grecque, inépuisable créateur de pensées nouvelles et qui, par l'effet d'une vocation merveilleuse, a toujours su allier le sérieux et la profondeur à la grâce et à la limpidité. Les Belges, osons l'avouer, se flattent de n'être pas entièrement étrangers à ces mérites, tout en conservant une originalité, une indépendance intellectuelle, auxquelles, pour rien au monde, ils ne voudraient renoncer.

Quelques-uns de mes confrères ont consenti à faire l'exposé des travaux des trois Classes de l'Académie au cours du demi-siècle qui vient de s'écouler. Il ne m'appartient pas d'empiéter sur leur domaine. De leurs savants discours se dégagera, bien

certainement, la conclusion que cette période de cinquante ans diffère sensiblement des cinquante années qui la précédèrent.

La Belgique, durant cette nouvelle phase de son existence, a cessé de se replier sur elle-même. Elle a brisé le cercle étroit dans lequel elle aimait à s'enfermer. Elle a pris courageusement contact avec les idées, avec les systèmes, avec les méthodes qui régnaient dans le monde de l'intelligence. Elle a voulu revendiquer sa part dans l'œuvre de création et de rénovation qu'accomplissait l'humanité. Avant cela — et alors qu'elle venait pour la première fois d'être mise en possession d'une véritable indépendance politique — elle aspirait en quelque sorte à prendre conscience d'elle-même; elle redoutait plus qu'elle ne recherchait les vastes horizons. Mais après avoir démontré par un demi-siècle de labeur opiniâtre, de sagesse politique, de viril amour pour la liberté, son droit, désormais indiscutable, à l'existence, la Belgique a pris en elle-même plus de confiance. Ce surcroît de hardiesse se marque visiblement dans tous les domaines. On le constate notamment dans l'austère et paisible région où nous devons bien nous confiner aujourd'hui. Sur tous les points la curiosité scientifique se réveille ou s'avive. Les méthodes auxquelles on a recours gagnent en rigueur et en précision.

Quand on parle de ces méthodes, il importe assez peu que l'on se serve du terme de « positivisme » ou de celui de « sens critique » ou encore de celui d' « objectivité ». La conclusion sur laquelle tout le monde sera d'accord, c'est que l'esprit humain, de plus en plus, et spécialement depuis le milieu du XIXe siècle, s'est attaché à l'étude du réel avec une véritable ferveur. De là ces recherches attentives, patientes, scrupuleuses, pleines de respect pour les faits en apparence les plus humbles; de là aussi ces hypothèses audacieuses — et la science ne saurait progresser sans le courageux emploi d'hypothèses — dont la hardiesse a toutefois pour correctif indispensable des vérifications minutieuses et sincères. Ce sont ces méthodes, inconci-

liables avec l'esprit de système, de même qu'avec les écarts d'une imagination déréglée, qui ont laissé leur empreinte sur l'œuvre scientifique accomplie au cours d'une période qui, assurément, n'a pas encore pris fin.

Le génie de nos compatriotes a toujours été épris de la vie, telle qu'elle se manifeste à nos yeux. Non pas que l'idéal leur soit étranger ou les intimide. Mais ils ne l'opposent pas volontiers au réel et ils hésitent à l'en détacher. Il leur apparaît plutôt comme étant un épanouissement du réel. C'est ce que démontrent notamment — et cela depuis des siècles — nos arts plastiques, l'un de nos titres de gloire les plus incontestés. Nos peintres et nos sculpteurs ont fait chanter la couleur et palpiter le marbre. Les rythmes de nos poètes nous ont fait tressaillir. Chez tous ces artistes, dont plusieurs eurent du génie, on retrouve un même caractère, où se marque l'essence de notre esprit national : l'amour profond du vrai, de la vie féconde et familière, source inépuisable d'émotion, de noblesse et de beauté. Pour être pleinement édifiés à cet égard, il nous suffira d'interroger les œuvres d'un Émile Verhaeren ou d'un Constantin Meunier.

Un penchant au réalisme dans l'art, dans la science, dans la politique elle-même, ce n'est point là nécessairement le signe révélateur d'une espèce de matérialisme dans la pensée ou dans les goûts. Pourtant, s'il est un reproche que l'on a quelquefois adressé à notre peuple, c'est celui d'avoir une prédilection un peu trop accusée pour les choses matérielles. N'attachons pas plus d'importance qu'il ne faut à cette appréciation. Dans l'art comme dans la vie, le cœur des Belges a su battre pour l'idéal. Néanmoins, tout n'est pas calomnie dans l'opinion que je viens de signaler. Et si je me permets d'effleurer cette question, c'est parce qu'elle m'amène à dire quelques mots du rôle salutaire que peut et doit jouer en Belgique une Compagnie telle que la nôtre.

Le monde n'est pas uniquement gouverné par des intérêts.

Il subit l'empire des idées, l'ascendant des créations abstraites de l'esprit. Il est nécessaire que chez un peuple, un certain nombre de personnes se vouent à la recherche de la vérité. Mais pour que les hommes pensent, — et pensent utilement, — il faut leur procurer l'occasion et les moyens de penser. Il importe surtout qu'au temps de leur jeunesse, à l'heure où tant d'intérêts divers les sollicitent, on leur indique les voies où leur intelligence pourra s'engager, et ne s'engagera pas en vain. Il se peut que les mémoires nombreux qu'appellent nos concours, et que les travaux des académiciens eux-mêmes n'aient pas toujours un grand retentissement. Que l'on veuille bien se donner la peine de parcourir la liste de ces ouvrages : on ne pourra qu'être frappé de l'abondance des sujets qui y furent abordés, ainsi que de la curiosité presque universelle dont leur ensemble témoigne. En l'absence de ces travaux, la Belgique serait intellectuellement plus pauvre. Je n'irai pas jusqu'à soutenir que si l'Académie n'existait pas, nos savants renonceraient entièrement à leurs recherches. L'assurance que leurs efforts ne se perdront pas dans le vide est néanmoins pour eux un stimulant efficace. Ils savent qu'il existe en Belgique un asile à la fois paisible et sérieux, où leurs travaux, leurs tentatives, leurs expériences obtiendront la plus sympathique attention. Ils seront prémunis contre le découragement qu'inspire, presque à coup sûr, la crainte d'un isolement complet. Une telle garantie est de nature à susciter, ou du moins à fortifier des vocations scientifiques. La Belgique, plus que jamais, a besoin de vocations de ce genre. Nous avons besoin d'hommes qui soient capables de méditer, qui sachent assujettir leur intelligence aux disciplines que la science a instituées. Enfin, nous avons besoin d'hommes qui entretiennent dans notre pays le respect des idées. Le péril auquel nous sommes exposés, — et ce péril, hélas! ne se limite pas à la Belgique, — c'est la prédominance d'une conception brutale et matérielle de la vie. On veut avec frénésie jouir de l'heure présente. On demande,

on arrache à la réalité immédiate les avantages qu'elle parait recéler. On écarte, autant que l'on peut, les problèmes importuns. On espère vaguement pouvoir se tirer des plus graves difficultés au moyen d'un empirisme grossier. Dans ce désordre mental, fruit peut-être inévitable de la guerre, c'est l'idée même de loi qui, par moments, semble s'obscurcir. Pourtant, cette idée est essentielle, aussi bien dans le domaine de la morale que dans celui de la science. Sinon c'est l'arbitraire avec ses incertitudes, ses surprises cruelles et ses mécomptes. L'inestimable mérite de la science, c'est d'accoutumer l'esprit humain à l'idée de loi. Il y a là un agent de moralisation de premier ordre. S'il était vrai que la science dût faire faillite, l'humanité se pervertirait. Notre Académie, dans la mesure de ses forces, a concouru efficacement à maintenir dans notre pays le culte de la pensée et l'amour désintéressé du vrai. Nous avons le droit de conclure de là qu'elle a noblement rempli son rôle et qu'elle s'est montrée digne de l'esprit d'où a procédé son institution.

M. F. Masson, Ministre de la Justice, représentant du Gouvernement, prononce ensuite l'allocution suivante :

Discours de M. MASSON,

Ministre de la Justice.

Je félicite l'Académie, au nom du Gouvernement, de l'heureux événement qu'elle célèbre aujourd'hui et je lui fais compliment d'avoir gardé, dans cette remarquable longévité, une vitalité pleine de promesses.

Elle a un très beau passé.

Elle a contribué à l'admirable renaissance qui s'est produite dans notre pays avec l'essor des libertés conquises en 1830 ; elle a accueilli les artistes, les écrivains et les savants dont le

talent allait faire sortir la nation de l'obscurité et du marasme dans lesquels elle avait végété pendant plus d'un siècle ; ses annales sont remplies de leurs travaux ; elles attestent que nul domaine de la science ne leur est resté étranger, et nos musées montrent avec quel éclat l'École de peinture belge renouait les traditions d'une époque incomparable.

Ce fut surtout après le centenaire dont votre Président vient de rappeler la solennité que l'épanouissement de la vie intellectuelle devint magnifique : dans l'histoire, dans les sciences, aussi bien que dans les lettres, dans la sculpture autant que dans la peinture, dans la musique enfin, on vit éclore des œuvres originales et puissantes, portant toutes les marques du pays natal, révélant une richesse de fond et une nouveauté de forme qui sont comme les traits distinctifs de notre race.

Aussi, ne faut-il pas s'étonner si, au moment où éclata la guerre, on se prit de toutes parts de sympathie pour nous, et si l'on réprouva la coupable agression.

Sans doute, il y avait des causes multiples dans le mouvement d'indignation qui souleva les peuples qui prirent parti pour nous ; avant tout il faut y voir, et ce sera l'éternel honneur de notre temps et la sanction la plus durable de la guerre, le frémissement du sentiment de justice devant le droit outragé ; ensuite, nous pouvons le dire sans fausse modestie, l'admiration qu'inspira l'intrépide témérité de notre petite armée devant la plus redoutable puissance militaire qu'on vit jamais ; enfin, l'approbation du sacrifice consenti spontanément par la nation tout entière, pour le respect de la parole donnée.

Mais nous avons le droit de penser que la solidarité des concours qui nous ont soutenus ou encouragés eût été moins générale et moins profonde, si nous n'avions pas occupé dans le monde le rang qu'une pléiade de savants, de poètes et d'artistes nous avait conquis.

C'est à maintenir le prestige de cette élite que l'Académie doit s'appliquer ; elle doit entretenir le feu sacré qui a embrasé

tant de belles intelligences, et faire rayonner, au delà de nos frontières, l'éclat de leur œuvre.

Je voudrais, pour finir, exprimer un vœu :

Je me demande s'il y a, entre le public et l'Académie, un contact suffisant; si ses portes ne sont pas trop hermétiquement closes; si les communications, les études, les délibérations qui se produisent ici ne gagneraient pas à se vulgariser davantage.

L'Académie n'est pas assez connue chez nous, et je ne crois pas me tromper en disant qu'elle est peut-être plus appréciée à l'étranger.

Je ne méconnais pas la difficulté de toute tentative d'expansion. L'Académie, aussi bien le mot que l'institution, a un aspect de gravité peu attirant; il faut faire effort, s'imposer quelque peine pour suivre ses travaux.

Je suis frappé cependant du succès de la publicité de ses pareilles dans certain pays voisin. En France, l'Académie est très répandue; le compte rendu de ses séances paraît dans tous les grands journaux; les rapports et les communications des savants y occupent autant de place que les sujets littéraires; la réputation des hommes de science y atteint une notoriété égale à celle des écrivains.

Je m'excuse de m'être aventuré sur ce domaine qui m'est peu familier, j'en conviens, et d'avoir hasardé une suggestion peu conforme sans doute à des traditions séculaires.

Je vous prie de n'y voir, Messieurs, qu'une forme de l'attachement et de l'admiration que j'éprouve pour votre institution.

La parole est ensuite accordée à Mgr Alfr. Baudrillard.

Discours de Mgr A. BAUDRILLART,

de l'Académie française,
Président de l'Institut de France.

Sire,
Mesdames,
Messieurs,

Vous trouverez bon, je n'en saurais douter, qu'au moment où je me lève pour vous présenter le confraternel hommage de l'Institut de France, j'évoque le souvenir de l'illustre homme d'État, ancien président de notre République, qui avait réclamé le privilège d'être auprès de vous l'interprète particulier de l'Académie française, et que la mort vient de nous ravir.

Un tel honneur n'était-il pas dû à celui qui, par sa naissance, était votre compatriote en même temps que le nôtre, à l'enfant *franco-belge*, comme s'était plu à l'appeler Victor Hugo, au fils de cet Émile Deschanel qui, dans votre hospitalière et glorieuse capitale, avait écrit une page brillante entre toutes des relations intellectuelles de la France et de la Belgique?

Jamais M. Paul Deschanel n'avait perdu le souvenir de ses origines; volontiers, il associait la noble Belgique au culte touchant qu'il professait pour son père. Quels accents sa magnifique éloquence, en un jour comme celui-ci, aurait su trouver pour célébrer la culture qui nous est commune et que nos deux peuples ont contribué à sauver !

Cette éloquence, je ne l'ai pas; mais les événements qui ont scellé l'alliance de nos deux pays ont fait de nous tous en quelque façon des Franco-Belges; les sentiments qui sont au fond de nos cœurs sauront trouver, pour s'exprimer, un chemin sans doute moins fleuri, mais aussi sûr.

L'histoire rapporte avec une admiration que les siècles n'affaiblissent pas les délibérations de certaines assemblées, — tel le Sénat romain, — qui, sous le regard d'un ennemi momentanément vainqueur, traitèrent avec sérénité les affaires accoutumées, ou abordèrent, dans le calme d'esprits maîtres d'eux-mêmes, les plus hautes spéculations. Ce spectacle, Messieurs, vous l'avez donné.

Le 20 août 1914, le pas lourd de l'Allemand résonnait sur le pavé de vos rues. Au mépris de la Convention de La Haye, le Palais des Académies était envahi, saccagé et bientôt transformé en lazaret. Si votre bibliothèque, plus heureuse que celle de Louvain, ne devenait pas la proie de flammes volontairement déchaînées, elle était dispersée; vos archives étaient en partie détruites, en partie volées; vos plus précieuses collections livrées au pillage, vos meubles brisés; vos œuvres d'art mutilées. Obligés d'abandonner le traditionnel et pacifique asile de vos travaux, vous vous réunissiez, les uns à la Bibliothèque royale de Bruxelles, et les autres à Gand. Plutôt que de vous soumettre au joug injurieux de la censure allemande, vous interrompiez vos publications; mais, en dépit d'une police qui vous surveillait de près, vous poursuiviez le cours de vos séances : longtemps, vous avez délibéré sur le rôle des Académies.

Ah ! j'imagine aisément, Messieurs, les pensées qui ont agité vos esprits, les sentiments qui sont sortis bouillonnants de vos cœurs, les graves et brûlantes paroles que vos lèvres ont proférées, en ces heures dramatiques où l'on vous arrachait les Paul Frédéric et les Henri Pirenne, pour les déporter loin de leur famille et de leur patrie.

Le rôle des Académies! Comme il dut vous apparaître dans toute son amplitude et dans toute la splendeur de son élévation! Rôle intellectuel, rôle national, rôle international. A quel examen de conscience vous vous êtes sans doute livrés à la lumière tragique d'aussi douloureux événements! Cet examen,

oserai-je le refaire devant vous, moi qui n'appartiens pas à votre nation, mais qui parle ici au nom de vos alliés, de vos amis? Eh bien, oui! Et ce sera pour votre honneur.

*
* *

Rôle intellectuel! Le premier but de toute Académie, n'est-ce pas le progrès des esprits par le rapprochement, la mise à l'honneur, la collaboration effective des hommes qui, dans une nation, cultivent avec le plus de succès les sciences, les lettres et les arts? Ce progrès des esprits, il est vrai, chaque temps le conçoit un peu à sa manière.

Au moment où naissait votre Académie, avec l'espoir de tirer les provinces qui constituaient alors les Pays-Bas autrichiens de la torpeur intellectuelle que leur avaient assez vertement reprochée des écrivains français tels que Jean-Baptiste Rousseau, l'abbé Prévost, Voltaire lui-même, s'achevait la grande entreprise poursuivie dans notre pays par une société qui se disait « Société des gens de lettres », mais qui intitulait son œuvre: *Encyclopédie ou Dictionnaire raisonné des sciences, des arts et métiers :* l'encyclopédie dont l'esprit et les doctrines devaient, en 1795, présider à la réorganisation de nos propres Académies devenues les classes de l'Institut de France.

Faut-il croire que, même en ces provinces fidèlement attachées à la foi catholique, quelque chose de la pensée des Encyclopédistes ait exercé son influence sur les origines de votre savante Compagnie? Oui, me semble-t-il, puisque, dans le rapport par lequel le prince de Kaunitz, chancelier de l'Impératrice Marie-Thérèse, réclamait l'institution de la « Société littéraire » qui deviendra bientôt l'Académie, il avait soin de spécifier qu'en dépit de son nom elle embrasserait tous les objets de la science « pour éviter, disait-il, l'inconvénient où sont tombées tant d'Académies de Belles-Lettres en Italie, qui, au lieu d'éclairer et instruire la Nation, lui ont imprimé un esprit de bagatelle et de frivolité, si nuisible au progrès de la raison ».

Éclairer et instruire la nation, favoriser les progrès de la raison, voilà bien le dessein avéré, déclaré.

Ce dessein, Messieurs, votre Compagnie, plus ou moins selon les époques, mais finalement dans sa plénitude, a eu la gloire de le réaliser.

J'en trouve les preuves évidentes dans ce livre, où, avec une admirable modestie, mais avec la rigueur d'un procès-verbal, vous venez de retracer l'œuvre de l'Académie royale de Belgique, depuis sa fondation jusqu'en 1922.

Si, pendant les vingt ans qui précédèrent l'occupation des Pays-Bas par les armées de la Révolution, les plus grands noms de votre Académie sont ceux des étrangers qu'elle avait adoptés, il n'en est pas moins vrai que dans l'histoire de ses travaux tient toute celle des lettres et des sciences de ce qui est aujourd'hui la Belgique. Ne fallait-il pas refaire l'éducation du pays, provoquer l'émulation, féconder les esprits?

Cette œuvre préalable s'accomplit. Lorsqu'en 1816, après la constitution du royaume des Pays-Bas, l'Académie de Bruxelles fut rappelée à la vie, des éléments indigènes suffirent à la composer ; je me garde cependant d'oublier qu'un peu plus de la moitié de ses membres appartenait aux provinces septentrionales, aux Pays-Bas hollandais. Comme à l'époque, si magnifique dans vos annales, du XVe au XVIIe siècle, l'Europe vit avec joie votre pays entrer dans le courant qui l'emportait presque tout entière vers un large et fécond renouveau des lettres, des sciences et des beaux-arts. Vos savants eurent leur part des grandes découvertes ; vos écrivains, vos philosophes, vos historiens, vos juristes, vos économistes exercèrent leur influence sur le mouvement général des esprits ; vos artistes attirèrent une fois de plus les regards des hommes sur ce coin de l'univers marqué dans l'histoire de l'art d'un signe privilégié. Et ce fut vrai surtout après 1830, lorsque l'indépendance politique eut donné tout son essor à votre génie.

Presque tous les grands noms de votre histoire intellectuelle, nous les trouvons inscrits sur les listes de vos sections.

Quelle splendide revue vous avez pu passer dans ces séances du 28 et du 29 mai 1872, où, en présence du Roi et des délégués des principales académies étrangères, sous la présidence de l'illustre d'Omalius d'Halloy, le fondateur de la science géologique belge, vous avez célébré votre premier centenaire!

Avec quelle justice, deux années plus tard, vous rendiez hommage au grand mathématicien Quetelet, votre secrétaire perpétuel, qui, pendant près d'un demi-siècle, sous vingt-deux présidents et quatre-vingt-sept directeurs différents, avait incarné l'esprit et l'activité de votre Académie!

Votre statut s'était précisé et complété; vos sections s'étaient organisées; vous aviez enrichi l'établissement premier d'institutions annexes qui multipliaient ses moyens d'action.

Suivant l'exemple du baron Stassart et considérant « qu'une des plus importantes occupations de toute Académie est de favoriser l'exécution de travaux originaux et de récompenser les meilleurs d'entre eux », vous aviez provoqué des concours et fondé des prix.

Vous-mêmes, vous aviez publié des textes historiques et littéraires; telles de vos éditions, celles, par exemple, que dirigea Kervyn de Lettenhove, ont conquis une renommée universelle.

Bref, de toutes manières, vous avez contribué à encourager et à orienter l'activité intellectuelle, morale, artistique de votre nation, répondant aux vœux de vos fondateurs.

Voilà, Messieurs, le premier témoignage que vous pouviez vous rendre, tandis que les Allemands occupaient votre capitale. Et maintenant que, grâce à nos efforts communs, ils sont partis, vous voulez que la renaissance de la Belgique ne soit pas seulement une reconstitution matérielle, mais que le noble effort moral qu'elle a soutenu soit le prélude d'une renaissance spirituelle à laquelle il vous sera donner de présider.

*
* *

Rôle national, ai-je dit en second lieu. C'est le propre d'une Académie digne de ce nom de travailler à l'unité de la nation, en lui donnant sa base fondamentale, un esprit et une âme. Voyez les grands pétrisseurs de la nation française, les maîtres-ouvriers de notre unité, les Richelieu, les Colbert, comme ils ont voulu les Académies, comme ils ont tenu à rassembler sous leur main toutes les manifestations de la vie de l'esprit! Relisez l'histoire du XIXe siècle; cherchez à l'origine de toutes les nationalités renaissantes dont, après tant de luttes, l'indépendance vient d'être proclamée; toujours vous rencontrerez une société littéraire, une académie.

La vôtre n'était encore qu'une aimable adolescente de dix-huit ans, et déjà elle souscrivait pour acheter des canons aux troupes brabançonnes soulevées contre l'Autriche.

Et sans doute est-ce pour ce motif que Napoléon ne tolérait pas, dans les parties reculées et nouvellement annexées de l'Empire, des groupements autonomes capables d'agir sur l'opinion ; à quoi votre Académie dut de ne renaître qu'en 1816.

Il avait fallu l'indépendance de la nation pour que l'Académie prît son plein développement; mais à son tour l'Académie fortifia cette indépendance qu'elle célébra patriotiquement lors des fêtes du Cinquantenaire. De toutes ses forces, elle combattit les actes qu'elle tenait pour préjudiciables à l'unité de la patrie.

Ne craignez pas, Messieurs, qu'étranger je me permette de toucher à la grave question linguistique qui partage les meilleurs citoyens de votre pays. Me serait-il cependant défendu de rappeler discrètement les énergiques protestations que fit entendre, en 1888, votre Classe des Lettres, lorsque la constitution officielle, à Gand, d'une Académie de langue et de littérature flamandes lui apparut comme une sorte de démembrement moral? Mesure qui devait avoir et qui a eu récemment comme

contre-partie la création, à laquelle vous avez spontanément consenti, d'une Académie indépendante pour les littérateurs de langue française. A cette jeune sœur, l'Académie française a déjà témoigné sa vive sympathie.

Vous aviez, Messieurs, dans les jours ordinaires, noblement rempli votre tâche patriotique. Les jours extraordinaires allaient venir, ceux qui exigent de tous les plus rigoureux sacrifices et réclament des plus humbles, comme des plus grands, l'héroïsme de la vertu.

Heureuse Belgique! heureuse jusque dans ses tourments et dans ses deuils! car elle a trouvé ses dirigeants à la hauteur de ces jours d'héroïsme.

Un Roi magnanime qui a mis au-dessus de tout l'honneur et le devoir, prenant pour sa part toutes les responsabilités, tous les courages, toutes les souffrances. Une Reine généreuse et vaillante qui, refoulant d'intimes sentiments, s'est identifiée avec la patrie que par son mariage elle avait adoptée, adoptant du même coup toutes ses douleurs et tous ses espoirs.

Des ministres capables d'entrer dans l'esprit de leurs souverains, d'éclairer, de fortifier, d'exécuter leurs résolutions.

Des évêques, dignes soutiens de l'esprit public, consolateurs des affligés, gardiens et vengeurs de la morale, et, parmi eux, le grand cardinal en qui le monde entier a acclamé la voix sublime de la conscience catholique rappelant à l'envahisseur présent et menaçant les droits éternels de la justice et de l'humanité.

Parmi ces dirigeants, vous étiez, Messieurs, et vous n'avez pas failli à votre devoir. En deux circonstances surtout, vous avez dû parler et vous avez parlé très haut, en dépit de tous les risques. Lorsque l'autorité allemande, avide de détruire votre unité nationale, prononça la séparation administrative du pays flamand et du pays wallon, par une déclaration solennelle du 20 juin 1917, vous fîtes connaître à la Belgique que vous ne reconnaissiez ni cette séparation, ni le ministère flamand consti-

tué par l'ennemi. Vous avez refusé de répondre à la correspondance qui émanait de lui, et vous fûtes suivis par les plus modestes fonctionnaires de vos services; privés de leurs traitements, ils furent sauvés de la misère par les généreuses avances d'un grand citoyen.

Ah! Messieurs, quelle involontaire, mais quelle prophétique inspiration dans ce considérant d'un jugement porté contre une des plus nobles filles de votre pays par un tribunal militaire allemand : « L'accusée est atteinte d'une folie particulière, *la folie de l'héroïsme* ». Folie de l'héroïsme, oui; comme les Saints disent : Folie de la Croix!

Et ces deux folies font accomplir à l'humanité les actes les plus sublimes dans l'ordre d'une sagesse et d'une moralité supérieures.

Une autre fois, Messieurs, les trente et un membres de votre Académie présents à Bruxelles adressèrent au gouverneur général une protestation indignée contre l'abominable mesure qui déportait à l'étranger les travailleurs belges coupables de ne pas se prêter aux exigences illégitimes de l'envahisseur.

Lorsqu'au début de janvier 1919, la vie académique reprit son cours ordinaire dans votre patrie libérée, vous pouviez vous présenter la tête haute. Avec quel accent le directeur de chacune de vos classes, dans la séance inaugurale, flétrit la conduite de l'ennemi, glorifia l'armée belge, et rendit hommage aux gracieux souverains qui avaient été à l'Yser!

*
* *

Rôle international enfin!

S'ouvrir pour recevoir, s'ouvrir pour agir au dehors, c'est la loi de toute nation que quelque fatalité congénitale ne condamne pas à vivre dans un stérile isolement. Cette intercommunication des peuples se fait de diverses manières, dont la plus brutale et heureusement la moins continue est l'invasion.

La plus haute est celle qui s'exerce dans l'ordre intellectuel par l'échange des idées et, dans cet ordre, la part des corps savants est naturellement, sinon toujours prépondérante, du moins considérable.

Faire rayonner l'influence d'un pays, s'éclairer soi-même de la lumière des autres, participer ainsi à une culture commune dont on devient l'agent, tenir sa place dans l'organisation intellectuelle du monde civilisé, n'est-ce pas l'un des plus utiles et des plus attrayants aspects de la mission des Académies ?

En tous temps, la vôtre a paru pénétrée de cette idée. Plus elle s'est développée, plus son propre prestige a grandi, plus elle a étendu ses relations avec les corporations scientifiques étrangères.

Au mois d'avril 1900, par vos deux Classes des sciences et des lettres, vous adhériez à l'Association internationale des Académies. C'est chez vous que se constituaient au lendemain de la guerre, mais en dehors de la collaboration des Empires centraux, le *Conseil international de recherches scientifiques* et l'*Union académique internationale pour les sciences historiques, archéologiques, philologiques, morales, politiques et sociales.* Bruxelles devenait le centre de ces deux institutions; et l'un des vôtres était appelé à la présidence de la seconde.

Toujours vous avez tenu à honneur d'admettre dans vos rangs les savants les plus renommés des autres nations. Fondée à une époque où votre pays était uni à la couronne autrichienne, au point de jonction de la culture germanique et de la culture française, il était naturel que vous fissiez assez large la place des savants d'origine allemande, et vous l'avez faite. Pourquoi faut-il que la culture germanique se soit elle-même, par les excès qu'elle a encouragés, exclue pour un temps de la civilisation qui nous rapproche les uns des autres, exclusion que vous avez ratifiée en rayant de vos listes, comme nous l'avons fait nous aussi, ces intellectuels Allemands, dont plusieurs avaient signé le trop fameux manifeste où étaient impudemment niés

les méfaits les plus avérés de leur patrie, où la vôtre était si odieusement calomniée?

Avec la France, vos relations n'ont jamais cessé d'être fraternelles. Parmi les premiers initiateurs de votre Académie, nous aimons à relever le nom d'un professeur strasbourgeois, Schoepflin, historiographe de Louis XV. En 1922, comme en 1772, les plus illustres des nôtres siègent dans vos rangs; trente des vôtres appartiennent, comme associés ou correspondants, aux quatre classes de notre Institut, qui ne se ferment pas aux étrangers.

De quelle mémoire parisienne serait sortie l'émouvante journée où, pour y être solennellement reçu, franchit le seuil du palais Mazarin, « celui qui, — j'emprunte les paroles du regretté philosophe Boutroux, — armé de sa seule droiture, de la pureté de cœur et de la charité évangélique, avait fait mettre la force à genoux », S. Ém. le Cardinal Mercier?

La langue française fut toujours la langue usuelle de votre Académie et vous vous en êtes faits les ardents protagonistes. L'un d'entre vous, M. le baron Descamps, au jour où il prit séance en notre Académie des sciences morales et politiques, y renouvela le célèbre manifeste de Joachim du Bellay, *Deffence et illustration de la langue françaisc,* célébrant avec autant de poésie que de savoir, « ce monument étincelant de lumière qui projette au loin le rayonnement de sa splendeur ». A Henri Pirenne, l'Académie française a décerné le grand prix de la langue française.

Ainsi, Messieurs, vous vous êtes rangés parmi les tenants de cet esprit latin, modifié et enrichi par des influences diverses, que l'on désigne volontiers aujourd'hui sous le nom d'esprit occidental.

Qu'est-ce à dire? C'est l'esprit de « l'immortelle dépositaire de la tradition politique, littéraire, religieuse du monde », de cette Rome qui, devenue chrétienne, avait résumé en elle la civilisation grecque, la civilisation latine et celle de l'Orient,

éclairée elle-même des lueurs divines projetées sur le monde par les prophètes d'Israël et par le Fils de Dieu fait homme. C'est cette Rome qui a procédé à l'éducation de ces peuples d'Occident qu'on a longtemps appelés Latins et qui, pénétrés de la loi, de la foi, de la langue latines, ont mis partout leur empreinte ineffaçable. Les Germains eux-mêmes, notre Ozanam l'a démontré en un livre célèbre, sans le christianisme, venu par Rome, fussent demeurés des barbares ; il a raison de l'affirmer, en ce sens, toute la civilisation est romaine (1). Sur ce fond romain, classique et chrétien, les nations modernes de notre Occident, conquérantes à leur tour de la plus grande partie de la terre, ont bâti, en l'ornant chacune à leur manière et en le complétant par un apport personnel et nouveau, le splendide et précieux monument que nos héros et les vôtres ont sauvé au prix de leurs sacrifices et de leur sang.

* * *

Tel est, Messieurs, le spectacle que vous pouviez contempler lorsqu'aux heures de la guerre vous réfléchissiez ensemble au rôle des Académies. Ce spectacle avait de quoi réchauffer vos espérances et vous réconforter dans la lutte.

Il nous a réconforté nous aussi ; et nous nous sentons honoré d'avoir été choisis pour vous offrir le tribut de sympathie et d'admiration des Académies étrangères, celles qui composent l'Institut de France et, dans la mesure où elles veulent bien m'autoriser à être leur interprète, celles des autres pays alliés.

En saluant l'illustre corps qui représente si noblement sa vie intellectuelle, nous saluons la Belgique elle-même.

(1) Frédéric Ozanam, *Études germaniques.*

Nous avons marché la main dans la main; nos peuples ont souffert et saigné ensemble; notre union doit survivre à la guerre.

Si parfois telles combinaisons politiques, comme naguère telles avances victorieuses de l'ennemi, jettent le doute et l'angoisse dans nos cœurs, rappelons-nous qu'en 1922, comme en 1914, nous avons un allié puissant, celui avec qui, tôt ou tard, tous doivent compter; cet allié, c'est la loi morale elle-même dans sa majesté et dans sa rigueur vengeresse.

« Quoi qu'on en puisse dire, écrivait récemment un des grands vainqueurs de la guerre (1), les relations des nations entre elles doivent reposer sur les notions de haute morale qui, à travers les âges, ont longuement et largement prouvé leur action bienfaisante. »

Du respect de ces notions dépendent, aujourd'hui comme hier, et dépendront encore dans l'avenir la vie et le progrès des sociétés civilisées.

Puissent ceux-là mêmes qui furent nos ennemis ouvrir leurs yeux à la lumière et se rappeler avec nous la parole de l'écrivain sacré : « C'est par la justice qu'une nation s'élève; le péché rend les peuples misérables (2). »

Alors, ils reprendront la place que la Providence leur a réservée dans l'œuvre commune de la civilisation, cette œuvre, Messieurs, à laquelle vous n'avez jamais cessé de travailler, parce que vous n'avez jamais perdu de vue l'idéal raisonnable et chrétien du Beau, du Bien et du Vrai.

---

(1) Le général de Castelnau.
(2) Prov. XIV, 34.

Le second discours, au nom des délégués étrangers, fut prononcé par le général-major sir William-B. Leishman :

Discours du Major Général Sir William-B. LEISHMAN,

Vice-Président de la Royal Society de Londres.

Tout d'abord, je vous demanderai de bien vouloir excuser ma connaissance très imparfaite de la langue française. Cela je l'ai toujours regretté, mais jamais autant qu'en ce moment où je voudrais être capable de vous exprimer, en cette occasion importante et en termes appropriés, nos félicitations et nos sentiments d'estime.

Le professeur Lamb et moi avons été chargés de l'agréable tâche de transmettre à l'Académie royale de Belgique les chaleureux sentiments d'amitié et d'admiration du président, du Conseil et des membres de la Société Royale de Londres.

La Société Royale a l'honneur de compter parmi ses membres des associés de votre Académie et, d'autre part, se trouve hautement honorée d'avoir eu parmi ses membres étrangers des académiciens belges renommés. Mais, en outre, elle se félicite de l'occasion de pouvoir resserrer ces liens d'amitié. La Société Royale de Londres se rappelle avec grand plaisir l'occasion de son propre deux cent cinquantième anniversaire, en 1912, lorsque l'Académie royale de Belgique fut assez bonne pour nous envoyer, comme délégués, ses membres distingués MM. de Hemptinne et Dollo.

Mais je sens encore plus l'insuffisance de mon langage par le fait que vous m'avez demandé de répondre non seulement au nom de la Société Royale, mais aussi au nom des délégués des autres Académies étrangères et Sociétés savantes. La liste des délégués et des Sociétés distinguées qu'ils représentent vous

prouvera par elle seule, je pense, combien répandu était le désir de ces Sociétés savantes de vous démontrer la chaude sympathie qu'elles éprouvent envers l'Académie royale de Belgique et leur volonté de vous faire honneur en cette occasion en envoyant comme représentants des hommes si éminents dans leurs branches respectives des sciences, des beaux-arts et des belles-lettres. Je suis sûr de parler pour elles aussi bien que pour la Société que je représente en vous offrant à vous, Monsieur le Président, et à vos Membres et Correspondants, nos plus cordiales félicitations à l'ocasion de votre cent cinquantième anniversaire et notre sincère désir de voir l'Académie que vous présidez continuer à grandir en renom et en influence dans les années qui vont s'écouler.

J'ai lu avec le plus grand intérêt l'admirable histoire de l'Académie qui vient d'être publiée récemment par votre distingué secrétaire perpétuel, M. Pelseneer. C'est un compte rendu du développement progressif de l'Académie royale à travers bien des difficultés et bien des interruptions jusqu'à sa haute position actuelle. On ne peut pas lire ces pages éloquentes sans éprouver pour vous une grande sympathie dans ces difficultés, surtout dans celles que vous avez eues pendant les cruelles années de l'occupation étrangère, et un sentiment d'admiration pour le beau courage et l'énergie qui vous ont rendus capables de les surmonter et de rétablir l'Académie sur des bases solides.

Le lecteur sera particulièrement frappé par l'admirable principe, qui se manifeste constamment à travers votre histoire, de mettre le travail de l'Académie en relations aussi étroites que possible avec la vie nationale. Rien n'est plus certain que plus étroites seront ces relations, mieux cela vaudra, à la fois pour votre progrès et pour celui de votre pays.

Comme vous savez, la Société Royale de Londres est une Académie des Sciences seulement; aussi est-il naturel que je pense principalement à votre Classe des Sciences, et particulièrement à cette branche de la science biologique à laquelle j'ai

travaillé moi-même : bactériologie et pathologie des maladies des pays chauds. Dans ces deux voies la science belge tient une place des plus honorables. Son travail est connu et apprécié dans le monde entier. Permettez-moi de noter en particulier que l'un de vos académiciens dans votre Classe est M. Bordet. Nous sommes fiers du fait que M. Bordet soit membre étranger de la Société Royale ; car il n'y a pas d'autre bactériologiste au monde en ce moment dont le travail soit tenu en plus haute estime que le sien.

Permettez-moi de vous remercier pour la si cordiale bienvenue que vous avez souhaitée aux délégués étrangers, qui, tous, unanimement, vous offrent leurs félicitations en cet important anniversaire et vous souhaitent toute la prospérité possible pour l'avenir.

Laissez-moi ajouter, en terminant, que, personnellement, j'ai un plaisir infini à me retrouver une fois de plus en compagnie de mes camarades belges, avec qui nous avons combattu pour la bonne cause côte à côte, et desquels je conserve tant d'agréables souvenirs relatifs à la dernière guerre.

Énumération des Académies et Sociétés étrangères représentées par des délégués ou ayant fait parvenir une adresse de félicitations.

Quarante-huit Académies ou Sociétés étrangères, appartenant à dix-sept nations différentes, se sont fait représenter à la célébration du 150[e] anniversaire de l'Académie royale de Belgique par quatre-vingt-un délégués, dont dix-huit sont membres associés de notre Compagnie ; à eux se sont joints six autres associés non spécialement délégués. C'est-à-dire qu'à l'appel de l'Académie ont répondu quatre-vingt-sept personnalités étran-

gères comptant parmi les artistes, les lettrés et les savants les plus distingués de ces divers pays; ce sont :

D'Amérique, et spécialement pour les États-Unis, six délégués, de

L'Académie nationale des sciences, Washington;

L'Académie américaine des arts et des sciences de Boston;

L'Académie américaine des arts et des lettres de New-York;

L'Académie des sciences de New-York.

D'Asie, et spécialement pour l'Inde, deux délégués de la Société asiatique du Bengale, à Calcutta, et, pour le Japon, quatre délégués de l'Académie impériale du Japon, à Tokyo.

D'Europe, pour le Danemark, deux délégués de l'Académie royale des sciences de Copenhague;

Pour l'Espagne, quatre délégués de

L'Académie royale des sciences exactes, physiques et naturelles, de Madrid;

L'Académie royale d'histoire de Madrid;

L'Institut d'études catalanes, Barcelone.

Pour la France, trente délégués accompagnés de cinq associés français de l'Académie.

Parmi ces trente-cinq représentants de la République française, dix-neuf appartiennent à l'Institut de France, soit à

L'Académie française;

L'Académie des inscriptions et belles-lettres;

L'Académie des sciences;

L'Académie des beaux-arts;

L'Académie des sciences morales et politiques.

Les autres délégués français représentent

La Société nationale des Antiquaires de France;

La Société de Biologie;

La Société géologique de France;
La Société chimique de France;
L'Académie des sciences, lettres et arts d'Arras;
L'Académie des sciences, belles-lettres et arts de Bordeaux;
La Société nationale des sciences de Lille.

Pour la Grande-Bretagne, quatorze délégués, accompagnés d'un associé britannique de l'Académie de Belgique, et représentant :
La Société royale de Londres;
La Société royale d'Edinburgh;
L'Académie britannique;
L'Académie royale des arts;
La Société littéraire et philosophique de Cambridge;
La Société géologique;
La Société royale géographique;
La Société zoologique de Londres;
L'Institut royal des Architectes britanniques;
La Société chimique;
La Société royale historique.

Pour la Grèce, trois délégués du groupement académique-universitaire d'Athènes;

Pour l'Italie, quatre délégués de
L'Académie royale des Lincei de Rome;
L'Institut royal lombard des sciences, lettres et arts de Milan;
L'Académie royale des sciences de Turin.

Pour le Grand-Duché de Luxembourg : un délégué de l'Institut grand-ducal de Luxembourg.

Pour la Norvège, un délégué de
L'Académie des sciences de Christiania.

Pour les Pays-Bas, quatre délégués de
L'Académie des sciences d'Amsterdam;
La Société des sciences de Haarlem.

Pour la Pologne, trois délégués de
L'Académie polonaise des sciences et des lettres de Cracovie;
La Société des sciences de Varsovie.

Pour le Portugal, un délégué de
L'Académie des sciences de Lisbonne.

Pour le royaume des Serbes, Croates et Slovènes, deux délégués de
L'Académie yougoslave de Zagreb;
L'Académie royale serbe de Belgrade.

Pour la Suède, un délégué de
L'Académie royale suédoise des sciences de Stockholm.

Pour la Suisse, un délégué de
La Société helvétique des sciences naturelles à Berne.

* * *

Dix-huit autres Académies et Sociétés étrangères n'ont pu envoyer un délégué à cette solennité, mais ont fait parvenir à l'Académie royale de Belgique une adresse ou un télégramme de félicitations [1]; ce sont :

D'Amérique, pour les États-Unis :
L'Académie des arts et des sciences du Connecticut, à *New-Haven.*

D'Asie, l'Académie arabe de Damas.

---

[1] Voir ces adresses à la fin du présent compte rendu, avec celles de plusieurs Académies et Sociétés belges.

D'Australie, la Société royale de l'Australie du Sud, à *Adélaïde;*

La Société royale du Queensland, à *Brisbane;*

L'Institut de la Nouvelle-Zélande, à *Wellington;*

La Société linnéenne de la Nouvelle-Galles du Sud, à *Sydney.*

D'Europe, pour la Finlande :

La Société finlandaise des sciences, à *Helsingfors;*

Pour le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande :

La Société royale de *Dublin;*

Pour l'Italie :

L'Académie royale des sciences de *Bologne;*

L'Académie des sciences physiques et mathématiques de *Naples;*

L'Institut royal vénitien, à *Venise;*

L'Académie royale des beaux-arts (de Brera), à *Milan;*

Pour les Pays-Bas :

La Société historique d'*Utrecht;*

La Société de littérature néerlandaise de *Leiden;*

La Société des arts et des lettres de *Batavia;*

Pour la Roumanie :

L'Académie roumaine, à *Bucarest;*

Pour la Russie :

L'Académie des sciences de *Petrograd;*

Pour la Suisse :

La Société des Naturalistes de *Zurich.*

Nous constatons ainsi, avec une certaine fierté, qu'en ce jour soixante-six académies ou institutions similaires, appartenant à vingt-quatre États amis, alliés ou neutres, des diverses parties du monde, en même temps qu'elles ont manifesté leurs chaleureuses sympathies pour notre Pays, ont donné un témoignage inoubliable de confraternelle solidarité à l'Académie royale de Belgique.

La parole est accordée ensuite, tour à tour, au représentant de chacune des trois Classes de l'Académie royale.

Discours de M. Auguste LAMEERE,

Directeur de la Classe des sciences.

C'est l'honneur de la Classe des sciences de l'Académie d'avoir conservé le culte de la science pure, délaissant l'art des applications utilitaires : si parfois elle a appelé dans sa compagnie des ingénieurs et des médecins, son choix lui était dicté par les progrès que ces savants avaient fait faire aux mathématiques ou à la physiologie générale.

Fidèles au programme que leur avait tracé Marie-Thérèse, ses membres ont aimé à faire l'étude de l'histoire naturelle du pays ; ils ont été à la tête des chercheurs dont l'activité a approfondi la connaissance de notre climat, de notre sol, de notre flore, de notre faune, mais aucun d'entre eux n'a perdu de vue qu'il ne s'agissait là que d'une science de portée restreinte ; ils ont élevé leur ambition plus haut.

Depuis Newton, depuis Lavoisier, depuis Darwin, depuis Pasteur, il y a du nouveau sous le soleil ; à aucune époque de l'histoire de l'humanité la science n'a fait autant de progrès qu'au XIXe siècle, et ces progrès se précipitent de jour en jour encore actuellement. Quelle est la part que les Belges ont prise à cette vertigineuse efflorescence due au libre examen?

La moisson est abondante et d'importance; nous limitant même à ceux des académiciens qui ne sont plus, force nous est de nous borner à choisir dans chacune des différentes sciences ressortissant à la Classe, un seul nom.

Il faut d'abord placer hors cadre Adolphe Quetelet, homme universel, l'âme de l'Académie : il arracha celle-ci à sa vie provinciale et bourgeoise pour lui faire accorder ses lettres de noblesse dans la haute société scientifique internationale.

Mathématicien, astronome, fondateur de notre Observatoire, physicien, météorologiste, biologiste, statisticien de génie, créateur de la sociologie qu'il appelait la physique sociale, et artiste, littérateur et historien, il justifiait, par la multiplicité de ses talents, la prérogative d'appartenir aux trois Classes de l'Académie à titre de secrétaire perpétuel.

Son triomphe comme savant fut l'application du calcul des probabilités aux phénomènes biologiques et sociaux. Il fut le premier à démontrer, au grand émoi de ses contemporains, que les phénomènes sociaux obéissent, comme les manifestations physiques, à des lois et non pas au caprice, qu'ils rentrent dans le domaine du déterminisme universel. En biologie, il devança de loin la science actuelle; ses études sur les variations de la taille humaine lui montrèrent que celle-ci oscille autour d'une moyenne tenant le milieu entre un minimum et un maximum et que le diagramme ainsi obtenu est une courbe de probabilité; les biologistes ont fini par découvrir que les fluctuations de tous les organismes de tous les temps sont limitées et qu'elles obéissent à la loi de Quetelet.

Parmi nos mathématiciens, le plus illustre est un géomètre, le général Joseph De Tilly, le philosophe le plus profond que nous ayons peut-être jamais eu. De Tilly créa une géométrie niant le postulatum d'Euclide, sans avoir eu connaissance de celle de Lobatchefski; à lui appartient en propre l'idée de transporter cette hypothèse fructueuse dans le domaine de la mécanique abstraite. Il ne cessa d'approfondir les principes mêmes de la géométrie, et il fut le premier à donner à la géométrie sa place dans la classification hiérarchique des sciences en prouvant qu'elle est la physique mathématique des distances. Il préparait ainsi la voie aux lumineux travaux de Henri Poincaré et aux conceptions d'Einstein.

Avec la géométrie, nous touchons donc à la physique. Ici nous rencontrons le nom d'un expérimentateur hors ligne, Joseph Plateau, professeur à l'Université de Gand. Joseph

Plateau débuta par une thèse dans laquelle il démontrait la persistance des impressions lumineuses sur la rétine, principe qui lui fit inventer le zootrope, cinématographe de la première heure. Une contemplation trop longue du soleil le rendit aveugle; il montra alors l'héroïsme dont avait fait preuve dans les mêmes circonstances le naturaliste suisse François Huber, l'historien des abeilles, et que devait montrer plus récemment le grand biologiste français Yves Delage : malgré sa cécité, il ne cessa d'imaginer des expériences; il les faisait exécuter par un aide et ses réflexions lui permettaient ensuite d'en poursuivre les conséquences et d'en faire découler des lois. C'est de cette époque que date la série des onze mémoires qui rendirent Joseph Plateau célèbre; il y étudiait d'abord les phénomènes que présente une masse liquide libre soustraite à l'action de la pesanteur; une de ses expériences est universellement connue: c'est celle qui consiste à plonger une sphère d'huile dans un mélange d'eau et d'alcool de même densité et d'animer la sphère d'un mouvement de rotation : on voit alors celle-ci prendre la forme du globe terrestre et détacher de son équateur des satellites qui se mettent à tourner dans le même sens, de manière à nous donner une idée de ce qu'a pu être la formation des planètes dans la théorie de Laplace. Tout aussi importantes sont les recherches expérimentales et théoriques de Joseph Plateau sur les figures d'équilibre des lames liquides, recherches qui ont donné lieu à de nombreux travaux ultérieurs de la part de physiciens et de géomètres et qui constituent une base solide pour la physique moléculaire.

La chimie réclame comme la physique une expérimentation ingénieuse et réfléchie, et elle nécessite un emploi constant de sens affinés joint à une méticulosité poussant l'exactitude jusqu'aux dernières limites du possible. Ces qualités, alliées à une compréhension supérieure des buts de la science, étaient réunies en Jean-Servais Stas, que tout le monde sait avoir découvert la méthode de la recherche des alcaloïdes. Jean Stas, physionomie

admirable de savant doublé d'un homme de caractère, restera une des gloires de la chimie par ses recherches décisives sur les poids atomiques. Il avait été séduit par l'hypothèse de Prout tendant à faire croire que la preuve de l'unité de la matière se trouvait dans le rapport, qui paraissait simple, entre les poids atomiques des éléments et celui de l'hydrogène pris pour unité. De longues et pénibles investigations, auxquelles il dut consacrer la plus grande partie de son patrimoine, vinrent lui fournir la démonstration que les rapports entre les poids atomiques n'avaient pas le moins du monde la simplicité que des analyses hâtives leur avaient à tort attribuée; la preuve de l'unité de la matière se dérobait; Stas se proclamait un vaincu de l'expérience; en réalité, il remportait une double victoire sur l'inconnu. Il fournissait, d'une part, la preuve la plus rigoureuse de l'exactitude de la loi des proportions chimiques de Dalton, et il fixait la valeur des poids atomiques, base de toutes les recherches futures; d'autre part, s'il ne pouvait prévoir la découverte du radium et la dissection des atomes en électrons, il laissait deviner qu'au delà des contreforts escarpés qu'il avait gravis, il devait exister tout un paysage encore inexploré.

De la Section des sciences mathématiques et physiques, passons à celle des sciences naturelles, où nous rencontrons la géologie et les disciplines biologiques.

J.-B. d'Omalius d'Halloy est, à juste titre, considéré comme le fondateur de la géologie belge, mais il est aussi l'un des principaux représentants de la géologie générale. Condrusien infatigable, il part à pied d'Halloy dans toutes les directions, traçant sur le sol de l'Europe de nombreux itinéraires qui sont comme autant de gigantesques fils d'araignée rayonnant autour de son village, en vue d'étudier la répartition et la superposition des roches qui lui sont familières depuis son enfance. Il traça la première grande carte géologique, celle de l'Empire français, et il établit le canevas de la classification générale des terrains; on lui doit aussi le premier traité de géologie. Ce fut un géo-

logue complet, tenant compte à la fois de l'allure des couches, de la constitution des roches et de la distribution des fossiles. d'Omalius d'Halloy avait suivi les cours de Lamarck au Muséum de Paris; croyant sincère, il adopta cependant les idées de son maître, idées auxquelles il resta toujours fidèle; la Belgique peut se glorifier d'avoir possédé l'homme de science que l'histoire du transformisme cite comme ayant été à peu près seul à soutenir la doctrine de l'évolution pendant le demi-siècle qui sépare Lamarck de Darwin.

Nous nous acheminons vers les sciences biologiques.

En botanique, nous avons Leo Errera, professeur à l'Université de Bruxelles, dont les connaissances étaient aussi étendues que profondes. Dans une carrière brillante, trop tôt brisée par la mort, Leo Errera a donné une impulsion vigoureuse à la physiologie végétale, cette science qui est la base de toute la physiologie. Il étudia la physique et la chimie au microscope dans le laboratoire de la cellule; il trouva chez les champignons le glycogène, cet amidon animal que Claude Bernard avait découvert dans le foie des mammifères et qu'on sait aujourd'hui être la substance de réserve hydrocarbonée de tous les animaux; il se servit de la méthode imaginée par Stas pour établir la localisation des alcaloïdes dans les plantes, prouvant que ces poisons, auxquels nous devons quelques-uns de nos remèdes les plus sérieux, s'accumulent dans les parties périphériques, de telle sorte qu'ils peuvent probablement servir de défense contre les herbivores; il fit enfin entrer dans la physiologie les résultats des mémorables expériences de Joseph Plateau sur les lamelles liquides, montrant que la disposition des membranes cellulaires dans les tissus végétaux suit exactement les lois de la tension superficielle : c'était ramener une manifestation biologique à un phénomène purement mécanique.

Et maintenant la zoologie, avec les deux Van Beneden.

Pierre Van Beneden fut pendant plus de cinquante années

professeur à l'Université de Louvain. C'est un des hommes qui ont le plus contribué à établir le bon renom scientifique de notre pays hors frontières. Il fonda à ses frais à Ostende le premier laboratoire de zoologie marine. Il eut le double mérite de comprendre que l'étude approfondie des animaux marins était essentielle pour établir les fondements de la science et que l'embryologie, domaine ignoré de Cuvier, avait une importance primordiale. Son nom est inscrit à presque toutes les pages de l'histoire de la zoologie et particulièrement de nos connaissances sur les parasites; parmi ses nombreuses découvertes, la plus retentissante fut celle de la migration des vers solitaires. Il démontra que la catégorie des vers vésiculeux vivant inertes dans la chair et les viscères et ressemblant à des perles fines, ne sont que les premiers états des vers rubannés fixés dans l'intestin, que ces derniers produisent des œufs et qu'ils n'arrivent à l'état adulte qu'après avoir passé par un autre animal. Ni les vers vésiculeux, ni les vers rubannés ne naissent spontanément des humeurs de leur hôte, comme on l'avait toujours imaginé; Pierre Van Beneden ouvrit ainsi la voie à Pasteur, qui devait définitivement rayer de la science le dogme aristotélicien de la génération spontanée.

Cet éminent zoologiste eut en son fils un élève qui fut non seulement l'un des embryologistes les plus marquants de son époque, mais qui fit encore en biologie générale la plus impressionnante et la plus fructueuse découverte de la fin du XIXe siècle. Entre la carrière d'Édouard Van Beneden, professeur à l'Université de Liége, et celle de son père, deux événements sensationnels se sont produits qui ont modifié de fond en comble la physionomie de la science: l'établissement de la théorie cellulaire par Schwann, et la publication du livre de Darwin. Dans ces temps nouveaux, le fils sera un pionnier comme l'avait été son père jadis. Il cherchera dans l'embryogénie les traces du développement historique de l'organisme humain; il découvrira la clef de l'évolution générale du règne animal permettant de

rattacher entre eux les grands embranchements ; il ouvrira à l'embryologie même des horizons insoupçonnés. Très jeune encore, il se rendit déjà célèbre par le mémoire envoyé en réponse à une question de concours posée par l'Académie, dans lequel il démontrait que l'œuf de tous les animaux est une cellule unique; c'était le prélude de son œuvre de 1883, qui marque un tournant dans l'histoire des sciences biologiques, où il dévoilait ce qu'il y a d'essentiel dans le phénomène mystérieux et passionnant de la fécondation. Il apportait ainsi à l'étude de l'hérédité la base positive qui lui avait manqué jusqu'alors, et il permit à la science d'aborder enfin le problème du mécanisme de l'évolution. Édouard Van Beneden a forgé le plus beau fleuron de la couronne intellectuelle de la Belgique.

Les Van Beneden, Leo Errera, d'Omalius, Jean Stas, Joseph Plateau, De Tilly, Adolphe Quetelet ne sont que les coryphées de notre mouvement scientifique; combien d'autres ont montré aussi de l'originalité, de l'endurance, du désintéressement et ont brillé comme eux dans la réflexion, dans l'observation, dans l'expérimentation! Combien ont estimé avec eux que le savoir est la véritable richesse et qu'il faut chercher le bonheur dans cet idéal, la découverte, pour l'humanité, d'un peu d'inconnu!

Discours de M. PIRENNE,

Membre de la Classe des lettres et des sciences morales et politiques.

Sire,
Mesdames,
Messieurs,

Les sciences qui ont pour objet l'homme pensant et vivant en société ne diffèrent pas seulement des sciences mathématiques ou des sciences naturelles par la complication extrême des problèmes posés devant elles; elles s'en distinguent aussi par le caractère particulier de leur développement. Les calculs

du géomètre ou les expériences du physicien n'ont aucun rapport avec le milieu social ou national au sein duquel ils s'accomplissent. Au contraire, le philologue, l'historien, le juriste, l'économiste subissent nécessairement l'action de ce milieu. Si, dans une certaine mesure, leur méthode peut y échapper, il n'en va plus de même des points de vue qu'ils adoptent, ni des questions qui les occupent.

En face de l'humanité le savant ne peut prendre l'attitude objective qui est celle du naturaliste en face de la nature, car il lui appartient au même titre que son sujet. Le moment de l'évolution historique auquel il est placé détermine nécessairement le champ de sa vision et la perspective des phénomènes qu'il y découvre. Pour les sciences morales, le progrès consiste moins, semble-t-il, dans l'enchaînement logique des connaissances nouvelles que dans la variété inépuisable des aspects sous lesquels, par suite du mouvement incessant de la vie sociale, celle-ci se présente aux yeux des observateurs qu'elle entraîne dans son cours. Et comme cette vie sociale se manifeste elle-même, suivant les peuples, par une diversité surprenante de nuances et d'intensité, il en résulte que l'histoire des sciences morales ne se peut abstraire de l'histoire même des nations qui les ont pratiquées.

Pour comprendre et apprécier exactement l'activité de la Classe des lettres de l'Académie de Belgique, il faut donc l'envisager dans l'ambiance nationale à laquelle elle appartient.

Au moment où l'Académie fut fondée, en 1772, le pays sortait à peine de la décadence où il était tombé depuis le milieu du XVIIe siècle. Les guerres incessantes dans lesquelles l'avait entraîné sa fatale union dynastique avec l'Espagne, et dont la fermeture de l'Escaut en 1648 fut la plus terrible conséquence, avaient paralysé dans tous les domaines l'énergie de la nation. L'art et les lettres, qui, sous le règne d'Albert et Isabelle, avaient encore jeté un dernier éclat, ne traînaient plus qu'une existence languissante, confinée dans la tradition ou plutôt

dans les redites et l'imitation. Entre la Hollande et la France, celle-là regorgeant de richesses, celle-ci à l'apogée de la gloire, la Belgique, par sa détresse matérielle et son atonie intellectuelle, faisait office, si l'on peut ainsi dire, de repoussoir.

La guerre de la Succession d'Espagne vint mettre le comble à sa déchéance et à ses malheurs. Elle n'en sortit que pour se voir assigner, par les vainqueurs de Louis XIV, le rôle humiliant et lamentable d'une « barrière » érigée contre la France, et destinée à servir perpétuellement de glacis à la République des Provinces-Unies. Les Habsbourgs, que les traités d'Utrecht venaient de lui assigner comme souverains, se montrèrent tout d'abord aussi incapables que peu désireux de lui venir en aide. Elle se sentait abandonnée par tout le monde, sacrifiée aux intérêts de ses voisins et elle s'accommodait avec résignation d'une situation qui semblait définitive. Mais le jeu des guerres et de la diplomatie, dont elle avait été si longtemps la victime, allait enfin lui donner quelques années de répit.

L'alliance conclue en 1757 par les Cours de Vienne et de Versailles, en assurant la paix dans l'Occident de l'Europe, lui permit de respirer. Et aussitôt, avec une bonne volonté vraiment touchante, elle se remit au travail. Le milieu du XVIIIe siècle marque le point où la courbe descendante de son histoire s'arrête, et d'où date un relèvement qui, s'il devait être entravé encore par bien des catastrophes, ne devait plus cesser désormais.

La création de l'Académie se rattache à ce réveil de la Belgique. Son promoteur, le comte de Cobenzl, ministre de Marie-Thérèse à Bruxelles, adepte de ce rationalisme politique que les historiens appellent le « despotisme éclairé », comptait sur elle pour « répandre les lumières », pour frayer la voie au « progrès », bref pour aider le Gouvernement dans la tâche qu'il s'était assignée de moderniser, conformément aux principes de sa philosophie d'État, l'antique constitution des Pays-Bas catholiques.

Mais il était impossible de trouver alors dans le pays des hommes faits pour le rôle qu'il leur destinait. Les idées nouvelles commençaient à peine à s'y introduire et, si timidement qu'elles se manifestassent, elles faisaient scandale. Il fallut se contenter de nommer à l'Académie quelques érudits de bonne volonté, d'âge respectable et qui s'adonnèrent principalement à l'étude des antiquités nationales ainsi qu'à celle de l'économie agricole. Leur action sur l'esprit public ne fut guère pénétrante. Elle se borna à l'organisation de concours qui eurent au moins ce résultat d'éveiller chez quelques esprits la curiosité scientifique et le travail désintéressé, si complètement négligé durant le long engourdissement dont on sortait à peine. Cette première phase de l'histoire de l'Académie dura d'ailleurs trop peu de temps pour qu'on puisse formuler un jugement définitif. Désorganisée dès 1789 par les troubles de la Révolution brabançonne, la Compagnie fut définitivement supprimée en 1794 par l'annexion de la Belgique à la République française.

C'est au milieu d'un monde entièrement transformé qu'elle fut rappelée à l'existence en 1816 par Guillaume Ier, roi des Pays-Bas. Fut-ce pour donner aux Belges une satisfaction d'amour-propre, fut-ce dans le dessein de renouer par-dessus le régime français une tradition historique de l'Ancien Régime, fut-ce enfin en vue de la faire collaborer à la restauration de l'instruction publique à laquelle son Gouvernement s'attacha dès l'origine, que Guillaume fonda l'Académie royale de Bruxelles? Je ne sais. Il est certain, en tout cas, que cette nouvelle Académie royale apparaît bien comme la continuation de l'ancienne Académie impériale. Sa Classe d'histoire et de littérature ancienne fut recrutée parmi les rares survivants de celle-ci, auxquels on adjoignit les érudits assez clairsemés qui, durant les années tourmentées de la domination française, avaient consacré leurs loisirs à l'étude des lettres ou de l'histoire nationale. Rien de moins novateur que l'esprit qui les animait. C'étaient d'honnêtes antiquaires, instruits, laborieux, modestes

et dont la science comme la méthode avaient quelque chose de suranné et de provincial. Leurs rapports avec les savants hollandais, leurs nouveaux compatriotes, n'allèrent guère au delà de simples rapports de courtoisie. On ne voit pas qu'ils aient cherché à en profiter pour s'initier par leur intermédiaire au mouvement scientifique des pays germaniques, et surtout de l'Allemagne, où s'élaborait alors les nouvelles méthodes qui allaient transformer la critique historique et philologique. Leur point de vue restait en somme celui des érudits du XVIIIe siècle. Les innovations du Gouvernement royal en matière d'instruction publique les laissèrent indifférents, si même elles ne leur inspirèrent pas certaines inquiétudes. Ils semblent avoir ignoré les universités fondées par l'État à Gand, à Liége et à Louvain. Je ne vois guère qu'un seul professeur, le baron de Reiffenberg, qu'ils aient admis au nombre de leurs membres.

La période hollandaise de l'histoire de l'Académie fut plus courte encore que sa période autrichienne. De même que la Révolution brabançonne avait mis fin à la première, la Révolution belge en 1830 clôtura la seconde. Elle n'apporta cependant aucune transformation dans la constitution de la Compagnie. Celle-ci n'avait pris aucune part à l'agitation révolutionnaire qui vint la surprendre au milieu du calme de ses travaux. On lui en voulut quelque peu tout d'abord, et il paraît bien que pendant un moment son existence fut compromise. Ce mouvement d'humeur n'eut pas de suite; les vainqueurs du jour épargnèrent ou, si l'on veut, ignorèrent l'Académie.

Mais il était impossible qu'elle ne se laissât point gagner par l'enthousiasme patriotique qui entraînait la nation. L'indépendance reconquise donnait une signification toute nouvelle et une importance insoupçonnée aux investigations historiques qui avaient alimenté jusqu'alors le labeur de la plupart des membres de la Classe des lettres. Il se fit en outre que le grand âge de la plupart de ceux-ci au moment où éclata la Révolution amena, durant les années suivantes, un renouvellement presque complet de la Compagnie.

Elle ne manqua pas de s'ouvrir aussitôt à ces jeunes écrivains dont le rôle politique attirait alors tous les regards et apparaissait comme le garant de l'avenir. De Gerlache, Nothomb, van de Weyer, Jules van Praet y introduisirent cet esprit nouveau qui était l'esprit de la Belgique nouvelle. Par eux l'Académie se trouva placée en contact direct avec la nation. Elle avait vécu jusqu'alors un peu confinée et repliée sur elle-même. Elle se sentit désormais associée à la vie du pays; elle prit conscience des devoirs qui s'imposaient à elle; elle voulut se consacrer, dans la sphère de son activité, au service de la patrie et se proposa d'en concentrer dans son sein l'élite intellectuelle. La Classe des lettres, qui jusqu'alors ne s'était guère composée que d'érudits et d'antiquaires, porta désormais son choix, avec un éclectisme généreux, sur tous les hommes dont la réputation faisait honneur au pays, qu'ils fussent historiens, juristes, économistes, ou même romanciers et poètes. On y vit bientôt siéger côte à côte des lyriques pleins de l'optimisme patriotique qui emplissait alors tous les cœurs, comme Weustenraad et van Hasselt, d'anciens constituants ou d'éminents magistrats, comme Leclercq, Defacqz et Faider, des archivistes comme Gachard, des érudits adonnés à la philologie germanique, comme J.-F. Willems et J.-H. Bormans, ou à la philologie romane, comme Auguste Scheler. La Classe ne manqua point de saluer aussi la renaissance des lettres flamandes en appelant dans son sein le plus célèbre de leurs représentants, Henri Conscience.

Au milieu d'un assemblage aussi bigarré, le travail scientifique ne pouvait être entrepris avec quelque méthode. Les tendances et les études des académiciens étaient trop divergentes pour permettre l'élaboration de grands travaux collectifs. Leur activité consistait essentiellement dans la lecture de mémoires sur les sujets les plus variés et dans l'organisation de concours qui eurent les plus heureux résultats sur la vie intellectuelle du pays.

Parmi les membres de la Classe des Lettres les plus nombreux restaient les historiens. Le gouvernement du jeune royaume prenait d'ailleurs un très vif intérêt aux recherches consacrées au passé national.

En 1834, Charles Rogier érigeait, en vue de promouvoir la publication des anciennes chroniques belges, la *Commission royale d'Histoire*. Quoique ce ministre l'eût conçue à la manière du Comité des Travaux historiques que Guizot venait d'ériger à Paris, ce furent pourtant, dès l'origine, des académiciens qui en reçurent la direction et qui lui apportèrent la collaboration la plus active. L'arrêté royal du 1er décembre 1845, qui, tout en lui conservant son autonomie et son budget spécial, la fit « rentrer dans le sein de l'Académie », se borna donc à consacrer une situation déjà existante et qui depuis lors a subsisté sans interruption jusqu'à nos jours. En fait, la Commission royale d'Histoire est la plus ancienne des Commissions spéciales de l'Académie. Elle peut légitimement s'enorgueillir d'avoir répondu aux espérances que l'on avait fondées sur elle. Les cent soixante-dix-huit volumes de ses publications, les quatre-vingt-cinq volumes de son *Bulletin* témoignent honorablement de son labeur. Il faut reconnaître aussi qu'elle eut le bonheur d'avoir pendant trente-cinq ans (1850-1885) comme secrétaire un érudit qui jouit à juste titre d'une réputation européenne : Louis Gachard. On a pu l'appeler sans exagération, un archiviste de génie. Cet infatigable et sagace éditeur de textes a laissé une œuvre vraiment grandiose et aussi indispensable pour la connaissance de l'histoire des Pays-Bas que pour celle de l'Espagne et même à bien des égards pour celle de l'Europe contemporaine de Charles-Quint et de Philippe II.

L'impulsion prise par la Commission d'Histoire pendant cette féconde carrière ne s'est pas ralentie depuis lors. Le champ de ses travaux s'est élargi au fur et à mesure des nécessités scientifiques. Instituée pour mettre au jour les chroniques belges inédites, elle n'a pas tardé à sortir de ce cadre trop étroit et,

tenant compte de l'esprit plutôt que de la lettre de sa Constitution, à s'attacher à l'édition des mémoires, des correspondances, des cartulaires, des documents de toute nature, de toute époque et de toute origine qui peuvent servir à écrire, non seulement l'histoire politique, mais l'histoire économique et l'histoire sociale de la Belgique.

La division de la Classe des Lettres en 1845 en deux sections distinctes, celle d'Histoire et des Lettres et celle des Sciences morales et politiques, évidemment suggérée par l'exemple de l'Institut de France, eut pour résultat d'orienter vers les buts spéciaux qui s'imposaient à elle une activité qui jusqu'alors avait été assez mal précisée. Mais il faut bien reconnaître que la direction générale prise vers cette époque par l'esprit public n'était pas de nature à créer autour de l'Académie une atmosphère favorable. Aux hommes de 1830, dont l'énergie patriotique et l'idéalisme libéral avaient abordé et résolu de si vastes problèmes, commençait à succéder une génération préoccupée avant tout de réalisations pratiques. La neutralité politique imposée au pays par les traités de 1839, en le débarrassant des soucis de la politique extérieure, allait l'accoutumer pour longtemps à se désintéresser des grands intérêts européens et à concentrer tout entière sur elle-même, si l'on peut ainsi dire, la vitalité nationale.

Elle s'absorba désormais presque exclusivement, et en tous cas trop entièrement, dans les soucis du développement économique et des luttes de partis. Épargnés par la formidable secousse qui en 1848 ébranla toute l'Europe, les Belges, beaucoup de Belges tout au moins, se prirent à croire que leur Constitution les avait à tout jamais mis à l'abri des conflits sociaux, qu'ils avaient trouvé et réalisé la forme idéale de l'État moderne, qu'ils n'avaient rien à apprendre de personne et qu'il leur suffisait de s'enrichir sous la protection d'un régime parlementaire amenant alternativement au pouvoir les catholiques et les libéraux. La prodigieuse prospérité du pays empêcha longtemps de

remarquer qu'elle trouvait sa rançon dans l'indigence intellectuelle de la nation. Sans doute, sous l'impulsion de sa vitalité robuste, les arts s'étaient glorieusement réveillés de leur torpeur. La Belgique était aussi fière de ses peintres que de ses fabriques. Elle se consolait facilement, faute de tendresse, de n'avoir à citer, à côté d'eux, ni philosophes ni économistes de premier ordre. Le Gouvernement, en cela d'accord avec l'opinion, ne voyait dans le haut enseignement qu'un luxe inutile. Les universités n'étaient guère que des écoles techniques destinées à préparer à leur profession les avocats, les médecins ou les ingénieurs. Les sciences exactes, plus indépendantes du milieu social, pouvaient encore se développer dans de telles circonstances, mais les sciences de l'homme, les sciences morales en ressentaient fâcheusement l'influence déprimante. On peut le constater jusqu'à l'évidence en jetant un coup d'œil sur ce que fut alors la Classe des Lettres de l'Académie.

Certes, sa bonne volonté demeurait intacte comme son ardeur au travail. On pourrait citer parmi ses membres, de 1845 aux environs de 1880, des érudits laborieux comme Alphonse Wauters, Alexandre Henne ou Kervyn de Lettenhove, des économistes ou des juristes instruits et appliqués, parmi lesquels, à côté de Ducpétiaux et de Thonissen, il faut faire une place privilégiée à François Laurent. De grandes entreprises étaient courageusement abordées. En 1848, on nommait deux Commissions chargées l'une de la publication des anciens monuments de la littérature flamande, l'autre de celle des grands écrivains de la Belgique. Mais ce qui malgré tout faisait défaut, c'était, outre le recrutement assuré des forces scientifiques, la connaissance des méthodes et des problèmes, une certaine puissance créatrice, cette joie de produire enfin et cette faculté d'invention qui, pour s'épanouir, ont besoin de l'excitation du dehors et doivent résulter de l'ambiance sociale.

Tous ceux qui connaissent l'histoire de la Belgique contemporaine savent que le cinquantième anniversaire de l'Indépen-

dance, célébré au milieu d'un sursaut d'enthousiasme en 1880, marque une date dans l'évolution nationale. L'Exposition grandiose qui mit alors sous les regards du peuple ce qu'il avait réalisé en un demi-siècle, lui permit de constater aussi ce qu'il avait négligé de faire. En présence des résultats obtenus et sous l'influence même de la fierté légitime qu'ils en ressentaient, nombreux furent les Belges qui se demandèrent pourquoi l'on n'avait pas fait davantage. D'ailleurs, l'expansion économique du pays posait des problèmes redoutables qui ne pouvaient pas laisser plus longtemps l'opinion indifférente. Brusquement les conflits sociaux se révélaient avec une violence d'autant plus effrayante qu'on les avait plus longtemps négligés.

La création de l'État Indépendant du Congo (1885) imposait à la nation, avec une tâche nouvelle, de nouveaux devoirs. La situation internationale menaçait la confortable neutralité dans laquelle on s'était complu jusqu'alors. Bref, tout portait non seulement à agir, mais à penser, mais à se renouveler. Et l'on se renouvela. C'est aux abords de 1880 que se manifeste une activité intellectuelle dont je n'ai ici qu'à montrer la répercussion qu'elle exerça tout de suite sur l'Académie.

Les Lettres comme les Sciences morales en éprouvèrent en même temps les effets bienfaisants. Ce n'est pas par hasard que l'éclosion d'une littérature nationale est contemporaine du renouveau, que, sous l'influence de Vanderkindere, de Godefroid Kurth, de Paul Fredericq, d'Émile de Laveleye, d'Adolphe Prins, puisque je ne puis citer ici que les morts, manifestèrent bientôt les hautes études d'économie sociale, de politique, de droit, de philologie et d'histoire. Les universités cessèrent d'être les écoles professionnelles qu'elles avaient été, et la Classe des Lettres de l'Académie, en correspondance intime avec elles, s'alimentant de plus en plus dans leur sein, unissant en elles leurs forces les plus vives, put enfin répondre vraiment à sa destination propre et s'adapter mieux qu'elle ne l'avait pu

jusqu'alors au service de la science et du pays. En se transformant dans son esprit, elle s'est aussi transformée dans sa composition. Le caractère un peu hybride qu'elle avait présenté jusqu'alors a pris fin.

Les littérateurs proprement dits auxquels elle avait cru devoir faire place pendant longtemps se sont séparés d'elle. La création de l'Académie flamande, puis plus récemment de l'Académie de langue et de littérature françaises, a nettement circonscrit le domaine de la Classe des Lettres à ces études de philologie, d'histoire, de philosophie, de droit et d'économie dont elle est, si l'on peut ainsi dire, le Conservatoire. Plus que jamais, au milieu de l'époque si angoissante que nous traversons, il importe de veiller avec soin sur ce trésor de civilisation, non seulement pour le préserver, mais pour le faire fructifier au profit de la nation et de l'humanité tout entière.

Ce n'est pas à moi qu'il appartient de dire dans quelle mesure l'Académie de Belgique s'acquitte aujourd'hui de cette mission. Je puis rendre témoignage en tous cas qu'elle s'y applique de toutes ses forces. Certes elle ne peut espérer de rivaliser jamais pour l'ampleur des ressources et des entreprises avec ses sœurs d'États plus puissants. Mais elle s'unit à elles dans la communauté du même idéal. S'il est vrai que la grandeur du courage et la puissance des esprits ne dépendent pas de l'étendue des territoires ou du chiffre des populations, ce l'est davantage encore que dans le domaine indéfini de la science, dans cet admirable domaine qui, libre de frontières, appartient en entier à tous ceux qui le cultivent; chaque groupe de travailleurs est appelé, sans distinction, à une tâche dont les résultats ne dépendent que de son mérite.

Discours de M. VERLANT,

Membre de la Classe des beaux-arts.

SIRE,
MESDAMES,
MESSIEURS,

Ce n'est qu'en 1845 que la Classe des Beaux-Arts de l'Académie de Belgique fut établie et il est assez curieux de constater qu'un Cobenzl, homme de goût, collectionneur, ami du faste, n'ait pas songé tout d'abord aux arts plastiques lorsqu'il entreprenait d'orner ce pays, qu'il régentait, de la gloire dont nous rajeunissons le lustre en cette célébration sesquicentenaire.

N'y avait-il personne pour lui rappeler que les Provinces Belgiques avaient vu naître, ainsi qu'on le disait, la peinture à l'huile, et Rubens et les autres, et qu'une telle splendeur ne pourrait manquer de refleurir sous l'œil d'un pouvoir aussi éclairé que le sien?

Quoi qu'il en soit, Charles, comte de Cobenzl et du Saint-Empire, grand échanson du duché de Carniole, grand fauconnier et grand porte-plats du comté de Goritz, oublia d'ajouter à ces titres prestigieux celui de fondateur de l'Académie impériale des Beaux-Arts des Provinces Belgiques. Et cependant son buste préside infatigablement nos séances aussi bien que celles des autres Classes.

Établie en 1845 ou déjà virtuellement incluse dans l'établissement de 1772, notre Académie des Beaux-Arts n'en est pas moins, comme toutes les Académies, une création du XVIIe siècle. A leur base, on ne trouve rien de l'esprit communal et corporatif du moyen âge, qui groupait les artistes

d'une ville avec les artisans dans des manières de syndicats professionnels et de confréries à chapelles et à bannières. C'est, au contraire, l'esprit centralisateur et monarchique qui les a créées, qui a voulu confier l'avancement et le progrès des arts, comme des autres disciplines, à des institutions d'État. Quand on organise une Académie, encore aujourd'hui, on obéit, même sans le savoir, à la pensée d'un Richelieu, d'un Mazarin, d'un Colbert, d'un Louis XIV, et c'est pourquoi, sans doute, une tête académique, chauve ou chevelue, dès qu'elle est promise à la gloire et à la dérision, continue de s'orner, dans l'imagination des peuples, de la régularité décente et de la majesté d'une perruque. Oui, les Académies furent, dès qu'elles sortirent de leurs premières formes italiennes un peu frivoles et qu'elles prirent leur allure vraie dans la France du XVIIe siècle, des instruments de règne, mis au service de l'ordre, de la tradition et de l'unité.

Je me hâte de dire que nous sommes loin de là. Certes, les dirigeants de 1845, quand ils réorganisèrent l'Académie de Belgique, avaient les yeux tournés vers la France et vers tout ce qui, dans l'œuvre académique de la Convention, continuait l'œuvre de l'ancien régime et du pouvoir royal. Une pensée de symétrie bien classique ajusta aux Académies des sciences physiques et mathématiques, et des sciences historiques, morales et politiques, une Académie des beaux-arts, jusqu'alors oubliée. On crut sans doute, dans les sphères gouvernementales, où l'on s'exagère facilement et naturellement l'importance de tout élément légal et administratif dans la vie secrète et profonde des idées et des sentiments, on dut croire qu'on aiderait à la construction nationale en lui fournissant une doctrine d'art, une orthodoxie esthétique, des modèles appuyés sur d'autres modèles. Et si nous recherchions dans nos annales les paroles consécratoires dont plus personne aujourd'hui ne pourrait retrouver la certitude et la solennité, nous verrions que dans la pensée courante des gouvernants qui, emportés par la loi du moindre

effort et la fièvre oratoire, n'ont que rarement le temps ou l'occasion de sentir monter jusqu'à eux les réalités sociales, il s'agissait d'orienter l'art du pays dans une direction déterminée, de le mettre au service de l'unité nationale, de l'employer à glorifier l'Histoire et la Constitution. Les murs mêmes de la salle où je parle attestent qu'il en fut ainsi.

Mais on négligea, — et sans doute était-il trop tard, en 1845 déjà, pour verser du vin des vignes plantées par Colbert dans des amphores nouvelles, — on négligea de munir l'institution académique des pouvoirs qu'il lui aurait fallu pour gouverner l'art en Belgique, si pareil gouvernement pouvait se concevoir dans ce pays où l'excès de gouvernement a toujours produit un malaise intolérable. Dans d'autres domaines, on a pu revendiquer pour l'institution académique des droits d'initiative et de contrôle; il ne m'appartient pas d'émettre à ce sujet une opinion quelconque; dans le domaine de l'art, il me sera permis de constater que dès l'origine, les prérogatives reconnues aux Académies dans d'autres pays, en France, par exemple, en matière de Salons et de jurys, d'enseignement et de récompenses, n'ont pas été attribuées à la nôtre, ou ce ne fut que dans une bien faible mesure. En créant, en Belgique, cette tardive Académie des Beaux-arts, on n'a pas fait ce qu'il fallait si l'on voulait y constituer un art officiel. Heureusement. Certes, il y a eu, ici comme ailleurs, une préférence marquée du Pouvoir pour certaines formes traditionnelles, une hésitation devant les nouveautés, une tendance chez les porte-parole à recommander les beautés peut-être usées, mais consacrées par le temps et par l'assentiment universel. Cet esprit académiste n'a exercé, toutefois, dans l'histoire de l'art belge qu'une action modérée et ne semble pas avoir été de force à paralyser les valeurs véritables et les puissances créatrices.

Alors, dira-t-on, quel a été le rôle de la Classe des Beaux-Arts dans l'Académie de Belgique? Je répondrai : un rôle moindre assurément que celui des deux Classes qui sont ses aînées. Car

vous n'attendez pas de moi que je prononce un panégyrique de commande. Une Académie d'artistes ne peut, à l'égal de groupements scientifiques, jouer un rôle animateur, favoriser de grandes entreprises collectives et même individuelles, susciter des travaux, assurer à certains le pouvoir de réaliser des œuvres que paralyseraient l'isolement ou la pauvreté. Heureux si parfois la section ouverte aux écrivains d'art a pu suggérer, par ses concours, la pensée de travaux utiles. Mais les artistes peintres, sculpteurs, architectes, musiciens, n'apportent, en général, à l'Académie, que l'autorité qui s'attache à leurs œuvres et ne reçoivent d'elle qu'un surcroît d'illustration. Il n'est pas dans le caractère belge, disons-le sans modestie, de tirer grande vanité d'une élection académique que les meilleurs se sont toujours abstenus de solliciter. Et tous les académiciens ne pensent pas que leur élection les a rendus considérables. Mais la plupart, si vous voulez bien consulter nos listes, sont tenus pour tels par le public extérieur et quelquefois même par ceux qui travaillent dans la même partie, par leurs émules. Sans doute, leur élévation ne les met pas à l'abri des sarcasmes, bien au contraire; mais ces prétendus traditionnels auraient tort de s'offenser de plaisanteries qui datent toutes d'aussi loin que les Académies elles-mêmes, et dont aucune, inventée par des gens d'esprit, n'a gagné en importance à être ramassée par les autres.

C'est ainsi qu'une Académie des Beaux-arts, telle que celle-ci, réduite dans son rôle dirigeant et dans son action collective, m'apparaît dépouillée de toute efficacité qui ne serait pas purement symbolique. Il reste ceci qu'en l'instituant et en la conservant, l'État reconnaît l'art et l'honore, et s'honore de l'honorer, sans plus. Tout le monde sait ici qu'on ne devient pas académicien par la volonté et la faveur du pouvoir, auquel nul élu ne s'est jamais, sans doute, senti redevable. Et non plus par la volonté de la foule, ou d'un journal, ou d'un cabaret, je veux dire d'un salon. Comment alors? Mon Dieu, par une sorte de conjuration du mérite et du hasard, car l'occasion, la

longévité déterminent des chances qui peuvent sembler inéquitables, et aussi parce que toute Académie a des caprices, dont bénéficient parfois ceux qui n'y comptent pas et des répugnances dont peuvent s'apercevoir ceux qui tenteraient de la violenter.

Des considérations de cette nature expliquent les mystères de ce fameux quarante et unième fauteuil qui serait le plus agréable de tous si l'on en était sûr et si l'immortalité encore douteuse qu'il confère était réservée, après leur mort, à des vivants authentiques.

Il ne faut donc pas s'attendre à voir coïncider d'une manière parfaite l'histoire de l'art belge avec l'histoire que l'on écrirait si l'on y faisait entrer tous les académiciens et si l'on n'y admettait qu'eux. Mais peut-être ceux qui auront le bon esprit de lire, dans le volume jubilaire édité à l'occasion de cet anniversaire, les notices si bien faites par nos confrères Lucien Solvay pour les arts plastiques et Paul Bergmans pour la musique et les lettres dans leurs rapports avec les beaux-arts, s'apercevront-ils que l'honneur, forcément inégal, que l'Académie et les académiciens se sont conféré réciproquement, ne s'éloigne pas autant qu'on pourrait le croire de la justice. Et s'il était donné à quelque tribunal aussi impartial qu'on s'imagine celui de la postérité, de reviser chaque sentence, c'est-à-dire chaque élection, la proportion des jugements confirmés serait, en somme, fort acceptable et même un peu plus, laissez-moi l'avouer, que je ne m'y attendais. Faites l'expérience. Belges et étrangers, lisez ces chapitres instructifs ; je ne veux pas les résumer, car ce serait les réduire à une énumération sèche dans une matière où tout doit être nuancé, et vous m'en voudriez, à la fin de cette séance, d'en prendre le temps.

J'ajouterai cependant ceci, qui ne se rapporte qu'aux arts auxquels ce pays, bien que petit par le territoire et souvent écrasé par des fatalités historiques, doit une gloire égale, dans ce domaine, à celle de plus grands, et supérieure à celle de plusieurs qui se comptent parmi les plus grands. Nos écoles de

peinture et de sculpture, de peinture surtout, ne sont pas méconnues dans le passé, bien qu'elles soient loin d'avoir été étudiées, scrutées comme il faudrait dans leurs innombrables monuments, répandus dans le monde entier, car, si les travaux de vulgarisation les ont amplement commentés et, comme le mot le dit, vulgarisés, il nous manque des enquêtes rigoureuses et approfondies sur une infinité de points, livrés à l'incertitude, à l'à-peu-près, au préjugé, aux généralisations précipitées d'une demi-science. Mais en somme, l'art de nos primitifs et celui de nos classiques du XVIIe siècle sont un objet d'admiration pour tous les peuples et leurs caractères particuliers sont tels que les nations les plus absorbantes n'ont pas réussi à se les incorporer.

Notre pays, créateur de ces merveilles, a subi de longues périodes d'occultation et d'écrasement. Des combinaisons politiques absurdes et contre nature, nées de l'ambition de dynasties aujourd'hui périmées et de l'outrecuidance de chefs d'État et de négociateurs dénués, comme il arrive, de justice et de clairvoyance, ont appesanti sur notre patrie antique des dominations étouffantes. Au XIXe siècle enfin, elle y a échappé, elle s'est reprise à vivre d'une vie propre et indépendante, malgré son sol amoindri, malgré son matériel humain diminué, dévirilisé, abruti. Il lui a fallu quelque temps pour se reconnaître et se faire reconnaître. Beaucoup l'ont dédaignée, traitée de haut, considérée comme une création arbitraire, une sorte de fantaisie paradoxale sans passé et sans avenir. Petit à petit, ce pays s'est refait cependant un corps sain et vigoureux et, à son insu presque, une âme collective dont l'Europe étonnée a vu, dans les conjonctures les plus terribles, la force et l'élan.

L'Europe ne connaissait pas la Belgique; elle la sous-estimait, comme on dit aujourd'hui, sauf peut-être dans le domaine économique, dans sa puissance industrielle. Elle la sous-estime encore, j'en suis convaincu, dans le domaine intellectuel et artistique. Certes, ici plus qu'ailleurs, notre relèvement a été lent et plusieurs générations ont passé avant qu'il se fût reformé

une élite. Au dehors, de toutes parts, de grands peuples travaillaient, et plusieurs semblaient arrivés à l'expression la plus haute de leurs potentialités historiques. Leur activité débordante attirait, entraînait les meilleurs d'entre nous. Il serait vain de méconnaître que dans l'art ainsi que dans la science, ils aient subi comme une initiation nouvelle et que beaucoup aient fait figure de disciples et de subordonnés avant que le pays pùt engendrer, comme jadis, de sa substance même, des maîtres indépendants capables, certains d'entre eux du moins, de rayonner au dehors et d'exercer une influence au delà de nos frontières.

Cela est arrivé pourtant; il serait trop long non pas de citer des noms que vous connaissez tous, mais de les accompagner de preuves et de ces appréciations complexes que vous rencontrerez, au surplus, dans les excellentes notices dont j'ai parlé. Or, ces valeurs reconnues et incontestables, dont des pays tellement plus vastes ne pourraient, même de loin, fournir l'équivalent, ne sont pas assez nombreuses à notre gré. Nous avons eu des artistes, nous en avons encore, dont la personnalité et la puissance représentative dépassent la renommée avare qu'on leur mesure, à en juger par leur absence dans les collections étrangères, dans les musées étrangers et dans les manuels d'histoire de l'art ou les encyclopédies qui les omettent ou ne leur consacrent qu'une place infime, dérisoire par comparaison avec celle que ces compilations tendancieuses accordent à des compatriotes inexistants.

Je ne dirai pas que l'initiative des grands mouvements qui se sont développés avec plus ou moins de force ou d'amplitude dans l'art moderne nous ait jamais appartenu depuis les temps nouveaux. Nous n'avons créé ni le néo-classicisme, ni le romantisme, ni le réalisme, ni l'impressionnisme, ni les récentes transformations encore confuses qui en dérivent, même en s'y opposant. Mais cependant, et surtout depuis l'époque où le principe de l'obéissance à la nature, considéré tout au moins

comme point de départ indispensable, triompha dans les esprits et rejoignit les tendances les plus anciennes et les plus permanentes de notre inconsciente esthétique de race, nous eûmes, nous avons des maîtres qui, s'ils durent à des exemples étrangers, à des suggestions venues d'ailleurs l'éveil de leur génie, se réalisèrent cependant d'une manière personnelle et irréductible, chacun obéissant à son instinct plus qu'à des théories, corrigeant les théories par la force de l'instinct, mettant au-dessus de tout un certain entêtement de sincérité : de là, si l'on veut considérer nos musées d'art moderne et nos expositions, une variété de goûts, de tendances, de techniques qui ne peut manquer de frapper tout observateur et qui ne se rencontre, à mon avis, confirmé à ce degré dans aucun pays, par les impressions spontanées de juges impartiaux.

Un individualisme poussé si loin peut fatiguer ou dérouter les critiques improvisateurs, les généralisateurs pressés. Il peut contribuer aussi à expliquer les lacunes que l'on apercevrait dans nos listes académiques. Elles sont éclectiques, elles le furent dès l'origine; elles ne sont pas complètes, tant s'en faut, et, j'ose le dire, la matière a toujours été trop riche, du moins dans le domaine des arts plastiques et surtout dans celui de la peinture, pour que les honneurs académiques aient pu être décernés à temps à tous ceux qui les méritaient.

Ces affirmations sont plus que de simples affirmations; les preuves existent, et notamment dans nos collections publiques, qui ne sont pas, comme on l'a dit et répété au hasard, les cimetières de l'art, mais l'illustration vivante et nécessaire de son histoire, toujours mal formulée dans des mots.

Si, comme je le crois, notre nation a contribué et contribue toujours, pour une part qui excède le crédit qu'on lui fait, à la création esthétique dans l'univers civilisé, une circonstance comme celle-ci m'offrait une occasion de le proclamer devant tant d'esprits éclairés et bienveillants. L'Académie des Beaux-Arts n'entend pas se célébrer seule, en s'isolant orgueilleusement du

peuple dont elle émane et qu'elle représente, elle le sait, imparfaitement. Ce peuple a rencontré, dans des épreuves imméritées, bien des sympathies souvent exprimées avec une impressionnante éloquence. Mais le moment est venu où il ne se dissimule plus que la guerre et la paix n'ont pas augmenté son importance relative dans un monde où tous les nationalismes exacerbés se dressent les uns contre les autres. Je manquerais toutefois au devoir d'optimisme qui est de règle dans une cérémonie commémorative si je n'émettais pas, même dans les angoisses présentes, qui me font penser malgré moi à l'intervalle entre les deux premières guerres puniques, le ferme espoir de voir l'Europe amie rendre justice entière à l'art belge et ne pas vouloir, du moins dans ce domaine idéal, nous considérer comme une nation à intérêts limités.

La séance fut levée à 4 heures.

A 5 heures, l'Académie, ses hôtes étrangers, ainsi que les familles des membres, des associés et des délégués des Académies furent reçus dans les serres du château royal de Laeken, où un thé leur fut offert, par Leurs Majestés le Roi et la Reine et Leurs Altesses royales le Duc de Brabant et la Princesse Marie-José. Leurs Majestés se firent présenter la plupart des associés et délégués étrangers, avec lesquels Elles daignèrent s'entretenir particulièrement.

A 8 heures, l'Académie offrit à ses hôtes étrangers un banquet d'environ 160 couverts, dans le Grand Hall de l'Hôtel Astoria. La table d'honneur était occupée par M. M. Vauthier, président de l'Académie; M. Eug. Hubert, Ministre des Sciences et des Arts; S. Exc. le Marquis de Villalobar, S. Exc. M. Marcovic, Mgr Baudrillart, Sir William-B. Leishman, S. Ém. Mgr Mercier, MM. Bertin, Ch. Firket, G. de Sanctis, E. Picard, O. Wattez, G. Eeckhoud, Aug. Lameere et V. Rousseau.

Deux toasts officiels furent prononcés, le premier, au Roi, par le président de l'Académie, le second aux invités étrangers, par M. le Ministre des Sciences et des Arts.

Discours de M. Vauthier.

Il est bien naturel que la première santé que l'on propose dans une circonstance comme celle d'aujourd'hui soit la santé du Roi des Belges.

Lorsque la santé du Roi est proposée dans notre pays, nos compatriotes savent tous — et nos hôtes étrangers n'ignorent point — qu'il ne s'agit pas simplement d'un rite traditionnel, par lequel s'atteste notre attachement à une dynastie justement respectée.

Nous honorons dans le Roi Albert le souverain accompli, dont l'existence est tout entière dominée par une seule et même pensée : le bonheur matériel et moral, la grandeur intellectuelle, l'honneur et la prospérité du peuple belge.

C'est pourquoi les liens qui unissent les Belges à leur Roi — liens faits d'admiration, de gratitude et d'affection — sont à la fois si intimes et si forts; et c'est ce qui explique aussi l'accueil chaleureux que reçoit en toute occasion — et que recevra bien certainement ce soir — la santé qui est portée au Roi des Belges.

La fin de ce discours fut saluée par des acclamations prolongées, à la suite desquelles l'orchestre exécuta l'air national.

Un télégramme fut adressé au Château de Laeken, annonçant au Roi le toast du Président et l'accueil que l'Assemblée y avait fait, Sa Majesté daigna y répondre de la façon suivante :

« Je remercie de tout cœur les directeurs et membres de l'Académie royale ainsi que les participants étrangers, pour le chaleureux message qu'ils m'ont fait adresser au cours de leur réunion confraternelle. Je saisis avec plaisir cette occasion pour

renouveler les vœux ardents que je forme pour la prospérité de votre illustre Compagnie et pour vous faire part du haut intérêt que j'ai pris à m'associer personnellement à la célébration de son glorieux et brillant anniversaire. ALBERT. »

Discours de M. HUBERT,

Ministre des Sciences et des Arts,
Membre de la Classe des lettres et des sciences morales et politiques.

MADAME,
EXCELLENCES,
MESSEIGNEURS,
MESSIEURS,

Depuis l'époque lointaine où les disciples de Platon se réunirent sous l'ombrage des platanes de l'*Académie* d'Athènes, pour honorer la mémoire de leur maître par l'étude et la discussion, le rôle des Académies a passé par bien des vicissitudes ; mais de cette origine idéaliste, il leur est demeuré le caractère d'une Compagnie qui se consacre aux études désintéressées, qui garde fidèlement les traditions, qui fixe la discipline de l'effort littéraire et scientifique d'un pays, tandis que les hommes ont pris le soin d'en accroître le charme et l'intérêt par le beau langage et par ce double aspect des choses vraies : l'ordre et la clarté.

Dans sa représentation allégorique, l'Académie n'est pas seulement une noble et paisible figure, qui tient de la main droite une lyre et de la gauche une couronne de lauriers : à ses pieds s'amoncellent les livres, de manière que sa pensée est en quelque sorte le reflet de la pensée nationale.

Tout son être respire la dignité; on sent qu'elle s'élève d'habitude au-dessus des querelles passionnées, des aveugles ferveurs, des innovations téméraires, pour n'admettre que les doctrines éprouvées, les idées sanctionnées par le temps, le génie réfléchi et en quelque sorte classique d'un peuple.

Belle image, bien proche de la réalité, car à cette heure, l'Académie est devenue le groupement d'une élite, et au milieu de l'orage des luttes quotidiennes, elle semble une île de sérénité.

Ceux qui en franchissent le seuil savent que la science exige d'eux des sacrifices et leur impose des devoirs; elle prescrit à ses membres l'objectivité et la modération du jugement, un ensemble de vertus qui leur permettent de jouer un grand rôle dans la vie morale des peuples et de constituer un lien solide entre les élites des nations diverses.

L'Académie est le parlement international de la Science : pour elle il n'y a que l'humanité, et, tel le temple d'Alexandre Sévère, ouvert à tous les dieux, l'Académie est ouverte à tous les savants du monde entier.

L'Académie royale de Belgique s'enorgueillit aujourd'hui encore de ses longues traditions de cosmopolitisme. Créée par Marie-Thérèse, il y a un siècle et demi, elle eut une période autrichienne, une période néerlandaise, et elle compte des associés dans les deux mondes. Des cérémonies comme celle-ci mettent mieux en lumière ce rôle international des Académies, et je suis heureux de saluer à cette table tant d'illustres savants, qui n'ont pas hésité devant les fatigues d'un long voyage pour apporter à ma patrie l'hommage de leur présence.

Après les années tragiques de la guerre, la Belgique travaille, au milieu de mille difficultés, à restaurer ses ruines, à reconquérir sa place dans le monde, et elle apporte une vaillante contribution à l'effort commun de la science et des arts. Elle s'est appliquée à cette tâche, d'une volonté raffermie par la souffrance, d'un cœur trempé par l'épreuve et épanoui par la certitude d'avoir conquis le respect et les sympathies des nations.

Les peuples, comme les hommes, ne peuvent opérer leur salut que par la communion des cœurs et non pas seulement par celle des intelligences. Aussi je salue en vous, Messieurs, certes des savants qui exaltent avec nous un même idéal, mais je salue

surtout des amis de la Belgique, qui sont venus lui apporter le témoignage de leur affection.

Ce qui vous a portés vers nous, Messieurs, c'est de savoir que la Belgique est un pays de liberté, où le droit n'abdique pas devant la force, un pays de sacrifice et de fierté qui, dans un moment d'enthousiasme, a préféré le danger de périr à la honte d'être asservi.

Mais ce fragile bonheur d'avoir atteint les sommets du sacrifice et de la gloire serait vain s'il ne se traduisait ensuite par notre effort pour garder brillante et vivace cette lumière suprême et maintenir cette communion fraternelle des esprits qui s'est faite dans la fièvre et l'ardeur de la lutte tragique.

C'est pourquoi je salue cette commémoration qui nous réunit dans une fête du renouveau moral et intellectuel belge, comme un signe précurseur de destinées plus heureuses, auxquelles vous voulez bien vous associer, et c'est pourquoi, Messieurs, à vous, qui êtes venus pour célébrer avec nous cette fête symbolique, je vous adresse, en tant que Belge plus encore qu'en qualité d'académicien, la plus cordiale et la plus fraternelle des bienvenues.

De vifs applaudissements accueillirent les dernières paroles du Ministre des Sciences et des Arts.

Un délégué de chaque nation présente prit ensuite la parole, pour apporter à la Belgique et à l'Académie royale l'hommage de son pays. Chacun de ces toasts fut salué par l'air national de l'État auquel appartenait l'orateur.

La série des toasts fut clôturée par ceux des trois Académies belges : Académie royale de Médecine, Académie royale flamande, Académie royale de langue et de littérature françaises, au nom desquelles parlèrent respectivement MM. Ch. Firket, O. Wattez et G. Eeckhoud.

A l'occasion de son 150e anniversaire, l'Académie a fait paraître un ouvrage intitulé : *L'Académie royale de Belgique depuis sa fondation, 1772-1922* (Bruxelles, Lamertin, 1922, 344 pages), œuvre collective de onze de ses membres. Elle a aussi fait frapper une médaille commémorative, œuvre de M. V. Rousseau, directeur de la Classe des beaux-arts, reproduite ci-après; les inscriptions latines des deux faces en ont été rédigées par M. Paul Thomas, membre de la Classe des lettres.

Ce volume et cette médaille ont été distribués à tous les associés étrangers de l'Académie, à tous les représentants des Académies et Sociétés étrangères, délégués aux fêtes du 150e anniversaire, à toutes les Institutions belges et étrangères en relations d'échange avec l'Académie, et enfin à tous les membres titulaires et correspondants.





Adresses, lettres ou télégrammes de félicitations envoyés par des Académies et Sociétés étrangères et belges ou remis par leurs délégués.

DANEMARK.

Académie royale danoise, Copenhague.

A l'Académie royale de Belgique.

C'est avec une très vive sympathie, que l'Académie royale danoise a reçu la nouvelle du cent-cinquantième anniversaire de l'Académie royale de Belgique. Notre Académie a accepté avec des remerciements sincères l'invitation dont l'a honorée l'Académie sœur et est heureuse de se faire représenter par une délégation officielle. Elle exprime sa joie et sa gratitude pour le grand nombre de travaux importants dus à l'activité des savants belges. Parmi vos grands fils, dont les noms sont inscrits dans l'histoire des lettres et des sciences, nous pensons avec admiration à Jean-Baptiste Van Mons, L.-A.-J. Quetelet, P.-J. Van Beneden, Louis Henry, Franz Cumont, Henri Pirenne, Jules Bordet, pour ne citer que ceux que nous avons ou avons eu l'honneur de compter parmi nos membres étrangers.

Notre Académie saisit avec empressement cette occasion de constater que les belles salles où l'Académie de Belgique tient ses séances sont de nouveau ouvertes à la science et d'exprimer son admiration la plus profonde pour la rapidité avec laquelle votre Académie, après des temps singulièrement durs, a pu reprendre ses activités dans leur plénitude.

Nous vous prions d'agréer, par l'entremise de nos deux délégués, nos meilleures salutations confraternelles et nos félicitations les plus vives; en même temps, nous formons des vœux pour que votre

Académie puisse continuer ses travaux scientifiques d'une manière digne de son passé et de la civilisation belge.

Fait en l'Académie royale danoise.

(*s.*) Wilh. Thomsen,
Président.

(*s.*) Martin Knudsen,
Secrétaire.

Copenhague, le 19 mai 1922.

ÉTATS-UNIS.

Académie nationale des Sciences, Washington.

(*National Academy of Sciences.*)

Office of the President,
Smithsonian Institution, Washington, D. C.

The National Academy of Sciences, through its delegate, Robert Andrews Millikan, Ph. D., Sc. D., Foreign Secretary of the Academy and Chairman of the Division of Foreign Relations of the National Research Council, sends greetings to the *Académie royale des Sciences de Belgique* at its hundred fiftieth anniversary, May 24, 1922, with the wish that its contributions to science during the half century upon which it is now entering may be as rich and fruitful as in the three half centuries past.

(*s.*) Charles D. Walcott,
President.

May first 1922.

FINLANDE.

Société finlandaise des Sciences, Helsingfors.

A l'Académie royale de Belgique.

La Société des Sciences de Finlande, qui regrette de ne pas pouvoir satisfaire à votre aimable invitation d'envoyer un représentant à votre fête anniversaire, vous prie d'accepter ses félicitations chaleureuses et

sincères, ainsi que l'expression de son admiration pour tout ce que vous avez fait en faveur du développement des études scientifiques pendant cette période d'un siècle et demi.

Anders Donner,
Président.

Robert Tigersted,
Secrétaire perpétuel.

GRANDE-BRETAGNE.

Société Royale, Londres.

The President and Council of the Royal Society of London send greeting to the *Académie royale de Belgique*, and cordial congratulations on the attainment by the *Académie royale* of the Hundred and Fiftieth Anniversary of its foundation. The progress of science, to which for more than a century the *Académie* has conspicuously devoted itself, is a cause which binds together the whole civilized world in common sympathy and effort. The international tie is, moreover, especially close between two neighbouring countries which have held their friendship, not only through prolonged prosperity, but also through years of difficulty and sacrifice, allies in act and thought, facing trials in common, and rejoicing together in final successful accomplishment. In the records, both of the *Académie royale* and the Royal Society, are historic names of which not a few are mutual to the rolls of membership of both. Personal intercourse has strengthened between the *Académie* and the Society the links of corporate colleagueship and cooperation.

We earnestly wish to the sister *Académie* ever continued succes. May the *Académie* flourish in its beneficent labour of extending the bounds of knowledge and may it add, as in the past so also in the future, to collective knowledge of the process of nature, thus contributing to the intellectual and material progress of mankind.

(*s.*) Charles-S. Sherrington,
President.

(*s.*) Arthur Schuster,
Foreign Secretary.

Burlington House, London, W. 1.
May 1922.

Académie Britannique, Londres.

The British Academy to the Royal Academy of Belgium.

The British Academy offers to the Royal Academy of Belgium its most sincere congratulations on the celebration of the one hundred and fiftieth anniversary of its foundation. Thrice in the course of its history have the activities of the Royal Academy been interrupted by war; but each time it has risen again more vigorous than before, to bear witness to the love of learning with which Belgian scholars are inspired. The present occasion is indeed one of happy auspices. Released from four years of oppression by an invading enemy, the Royal Academy finds itself now the head-quarters of the scholarship of the civilized world; and English scholars join with those of all the continents of the world in paying their homage to their Belgian colleagues.

England has indeed a special right to rejoice in the welfare of Belgium, and to wish it prosperity in the future. England has long been linked with Belgium by ties of friendship and alliance. Often during the last hundred and fifty years have English soldiers stood side by side with Belgian soldiers on the soil of Belgium, and the experience of the four years of trial 1914-1918, has given to Englishmen an inalienable interest in the soil of the country in which the bodies of so many thousands of their countrymen lie. Henceforward, they trust, the alliance will be one of peace, and the British Academy asks for nothing better than that it may always be associated with the Royal Academy of Belgium in promoting that humane culture, which nourishes the love of learning, the love of liberty, the love of honour, on which the welfare of the world depends.

May the Royal Academy of Belgium flourish in peace and prosperity, and may knowledge be multiplied under its leadership and protection.

(*s.*) Balfour,
President.

(*s.*) Gollancz,
Sec. Brit. Acad.

(*s.*) Frederic Kenyon,
H. Stuart Jones,
Delegates of the Academy.

Société Royale, Edinburgh.

Societas Regia Edinensis Academiae Regiae Belgarum natales centesimos et quinquagesimos celebranti ex animo gratulatur.

Nos enim quippe qui eadem nobis ac vos vobismet proposuerimus, ut et physicae quae dicitur scientiae et litterarum cognitionis fines proferamus, iuvat agnoscere quantum eis debeamus qui vestris auspiciis strenue et prospere in eadem qua nos causa enisi non modo de patria sua sed de tota mortalium gente optime meriti sunt.

Belgas cum Scotis multa iam saecula coniungunt amicitiae vincula et studiorum communium : illis autem accesserunt his proximis annis nova et arctiora vincula, memoria scilicet periculorum communiter toleratorum, recordatio fratrum nostrorum vestrorumque pro eadem causa mortuorum, conscientia denique clarissime reportatae victoriae.

Quare, cum iam Pax rursus alma terris affulsit et « vacuum duellis Ianum Quirini Clausit et veteres revocavit artes », certiores vos volumus factos per hasce litteras, quas vobis deferet unus ex Praesidibus nostris vicariis, nos fausta fortunataque omnia vestrae societati comprecari. Floreat Belgarum Academia Regia, fiatque in saecula saecularum praeclarior.

Subscribitur : (*s.*) F.-O. Bower, *Praeses.*
(*s.*) C.-G. Knott, *A Secretis.*

Dabamus Edimburgi
a. d. iii Id. Mart. MDCCCCXXII.

Société Géologique, Londres.

The Geological Society of London desires to present its cordial felicitations to the *Académie royale de Belgique* on the celebration of its one hundred and fiftieth Anniversary, and to congratulate the *Académie* on the admirable scientific activity which has given it so distinguished a place among the Academies of Europe.

We trust that there lies in the future before it another long period of continued eminence in the promotion of research.

Greatly appreciating the honour of being invited to attend this interesting Festival, we have requested Professor Dollo, one of our most distinguished Foreign members, to be Delegate of the Geological Society of London at the celebration.

(*s.*) A.-C. Seward,
President of the Geological Society
of London.

Tenth of May 1922.

Société Zoologique, Londres.

The Zoological Society of London sends greetings to the « Académie royale de Belgique » on the occasion of the commemoration of its 150th anniversary.

By the hands of Peter Chalmers Mitchell, Commander of the Order of the British Empire (Military Division), Fellow of the Royal Society, Doctor of Science and of Laws, Secretary of the Zoological Society, and George-Albert Boulenger, Associate of the Royal Academy of Belgium, Fellow of the Royal Society, Doctor of Science and of Laws, Fellow of the Zoological Society of London.

(*s.*) Bedford,
President Zool. Soc. Lond.

(*s.*) P. Chalmers Mitchell,
Secretary Zool. Soc. Lond.

May 24th, 1922.

GRÈCE.

Corps académique universitaire, Athènes.

Adresse du Comité hellénique
à l'Académie royale de Belgique.

Le Ministère hellénique de l'Instruction publique et le Corps académique universitaire d'Athènes ont tenu à être représentés par une délégation en cette solennité. Par eux, nous avons été chargés de

transmettre des félicitations et des vœux à l'illustre Académie royale de Belgique et à la noble et vaillante nation belge.

Ce pèlerinage envoyé de l'Acropole d'Athènes à votre capitale répond d'ailleurs, par un juste retour, à un autre pèlerinage, fait par vous en sens inverse et depuis longtemps déjà.

Au premier Congrès d'Archéologie classique, réuni à Athènes en 1905, en dehors d'une nombreuse délégation de l'État belge, figurait, parmi les meilleurs maîtres de la science et de l'art, le savant commentateur des comédies d'Aristophane, ALPHONSE WILLEMS, délégué de l'Académie royale de Belgique et de l'Université libre de Bruxelles.

Mais ce signe de la sympathie réciproque alors manifestée entre les deux nations n'a fait que venir à la suite de tant de travaux remarquables exécutés en Grèce par de jeunes archéologues de vôtre pays.

Presque à l'époque de l'installation à Athènes de l'École française archéologique, dès 1847, la France eut le projet de créer une section belge annexe. Cette idée, reprise en 1880, s'est imposée à nouveau en 1895, au temps de la direction de M. TH. HOMOLLE. Elle a été heureusement réalisée en 1900. A partir de cette année de jeunes archéologues, des professeurs belges trouvèrent une hospitalité fraternelle chez leurs collègues de l'École française. Comme eux ils ont conduit des fouilles heureuses et entrepris de savantes recherches; leur activité se révèle par les nombreuses études qu'ils ont publiées dans le *Bulletin de correspondance hellénique*, revue scientifique de l'École française.

Le premier qui vint parmi nous fut JEAN DE MOT, plus tard conservateur au Musée du Cinquantenaire; il a collaboré aux grandes fouilles de l'École française d'Athènes à Delphes, à Délos. Après avoir fait beaucoup pour la science, DE MOT a donné sa vie pour défendre le sol de sa patrie : il est tombé glorieusement en Flandre en 1918.

En même temps que De Mot arriva MARCEL LAURENT; il participa aux fouilles de Delphes (Marmaria) et publia une série d'inscriptions (Delphes, Élatées) et de vases grecs (Dipylon, Érétrie).

HUBERT DUMOULIN, venu après lui, commença des fouilles à Tinos, en 1904; il a découvert là le temple de Poseidon.

Son camarade Paul Graindor, savant épigraphiste, continua les travaux dans l'île avec lui. Il devait aussi entreprendre de fructueuses recherches en d'autres points des Cyclades, à Athènes même, où il s'est fait la réputation d'un spécialiste, pour l'histoire de l'ère romaine impériale.

Fernand Mayence, arrivé en Grèce en 1904, publia des notes savantes de Papyrologie; il travailla aussi sous la direction de M. Maurice Holleaux à la conduite des fouilles de Délos; il a fait là d'intéressantes découvertes.

Henri Grégoire est venu après lui en 1905; philologue très averti, il a déjà publié maintes études sur les manuscrits de Grèce; bon connaisseur de nos antiquités byzantines, voyageur intrépide, il a parcouru, en 1907, le vilayet de Sivas et le sandjak de Césarée, recueillant partout des matériaux précieux pour cette série des *Studia Pontica*, à laquelle s'attache le nom glorieux de M. Franz Cumont.

Armand Delatte, qui lui a succédé, arrivé en 1912, s'est déjà signalé par d'intéressantes études sur les écrits pythagoriciens, sur la magie grecque. Ses travaux, couronnés en France, lui présagent une renommée méritoire.

Jules Berchmans (1911), sculpteur et archéologue, utilisant ses connaissances techniques pour l'étude de la sculpture grecque, a participé utilement aux fouilles entreprises à Délos et à Tégée; il a collaboré à la publication de ces fouilles, œuvre de l'École française.

Aujourd'hui même, le dernier arrivé de vos jeunes savants, M. Georges Hinnisdaels, qui a renoué, dès la fin de la guerre, une brillante tradition, prend part aux recherches de l'École d'Athènes; il a commencé à Philippes de Macédoine des travaux dont le succès se dessine chaque jour.

Telle est la valeureuse phalange d'érudits que la Belgique a envoyée à la Grèce. Puisse leur collaboration nous être toujours maintenue! Dans la grande œuvre internationale exécutée sur notre sol, riche de souvenirs, pendant le dernier demi-siècle, — œuvre qui a conduit la science archéologique à son plus haut degré de développement, — vos missionnaires ont, avec énergie, marqué leur place; c'est avec honneur qu'ils ont rempli leur tâche. Leurs travaux nous sont chers, à nous, Hellènes.

C'était un devoir de les mentionner, en ce jour solennel, et d'exprimer à la nation belge, en retour, notre reconnaissance.

Le Président du Comité,

(*s.*) Prof[r] P. Cavvadias,
Membre associé de l'Académie royale
de Belgique.

INDE.

Société asiatique du Bengale, Calcutta.

To the « Académie royale de Belgique ».

As the representatives of the Asiatic Society of Bengal, we have been entrusted with the honour of conveying to the President and members of the *Académie royale de Belgique* the respectful congratulations of the oldest learned Society in India.

Founded also during the latter part of the XVIII[th] century, the Asiatic Society has had the benefit of the publications of this distinguished *Academie*, particularly of those embodying the researches in Oriental languages and philosophy by Félix Nève, M[gr] Lamy and M[gr] de Harlez, the work by Édouard Dupont on the Gondwana formations of the Congo region and of Ém. Laurent, H. Durand and others on the natural history of the tropical belt of Africa.

The *Académie royale* has maintained an unbroken record of work throughout all the great political and dynastic changes which have passed over Belgium, and the Asiatic Society now joins its correspondents in all the allied countries in expressing the hope that the *Academie* has at last commenced an era of long-continued tranquillity, which will enable it to maintain undisturbed the distinguished position which it has attained in the world of science and letters.

Signed : T.-H. Holland,
L. Rogers,
E.-H. Pascoe.

ITALIE.

Académie royale des Sciences de l'Institut de Bologne.

Bologna, 25 aprile 1922.

Questa R. Accademia delle Scienze dell' Instituto di Bologna, nelle sue due Classi unite di Scienze Fisiche e di Scienze Morali, participa col presente suo atto alla celebrazione cencinquantenaria della insigne compagna l'Academia Reale del Belgio; si associa alle degne commemorazioni e congratulazioni pei si nobili illustri fasti, porge tutti i suoi più alti e fervidi voti e presagi per un pur glorioso ed il più benefico avenire di questa. Non solo : chè gli Accademici di Bologna ben intendono e dividono appieno l'animo degli on. Colleghi Accademici del Belgio circa il significato superiore civile, che la celebrazione acquista di per sè fatta nell' attuale momento : cioè alla vigorosa e vittoriosa ripresa di tutta la vita, dopo la recente fortissima eroica preva di fede e di virtù, siccome il maggiore auspicio del sapere dato fra i popoli che testè lottarone e sovrastettero pel giusto e pel dovere, per la migliore umanità et pel comune bene e verace progresso !

Tale la nostra parola di collegiale corrispondenza devota gratulante, augurale, a Voi, alla Vostra Accademia, al Belgio !

Il Presidente,

Prof[r] G. Ruggi.

Alla Illustre Accademia Reale del Belgio, Bruxelles.

Académie des Beaux-Arts (de Brera), Milan.

R. Accademia di Belle Arti in Milano.
Presidenza.

Milano, addì 20 maggio 1922.

Illmo Sig. Segretario Perpetuo della Reale Accademia del Belgio, Bruxelles.

Ho sempre tenuto presente l'invito di assistere per il 24 corrente alla solenne celebrazione del centocinquantesimo anniversario di codesta Reale Accademia che la S. V. ebbe l'amabilità di rivolgermi fin dal 21 dicembre decorso, e l'ho tenuto sempre presente con la viva speranza nonchè il fermo proposito di poterlo accogliere intervenendo di persona alla celebrazione medesima. Invece, e me ne duole immensamente, impegni inderogabili, sopraggiuntimi in questi giorni, mi vietano in modo assoluto di assentarmi da Milano. Nè ho tempo ormai di pensare alla nomina di delegati italiani che mi rappresentino.

Ma in mancanza della mia persona o di un rappresentante che mi sostituisca non voglio lasciar trascorrere la fausta ricorrenza senza mandare a nome della Reale Accademia di Brera, che ho l'onore di presiedere, un fraterno, affettuoso saluto alla consorella belga.

Il 24 maggio è l'anniversario di codesta Accademia. Il 24 maggio si solennizza in Italia il giorno della sua entrata in guerra. Sono due ricorrenze eguali per la data, ma che non hanno tra loro alcuna affinità apparente; pure la mente su queste date si sofferma. Ma quale legame vi è dunque tra esse? Mentre costà si festeggia una Istituzione che ha tante benemerenze nel campo della cultura e in quello sereno delle discipline artistiche, qui si ricorda il momento in cui l'Italia con fede ed entusiasmo, pur valutanto l'immensità dei sacrifici cui andava incontro, univa le proprie armi a quelle del Belgio eroico e degli oltri alleati onde la civiltà non subisse un arresto e il buon diritto trionfasse. Cose differenti dunque, ma la uniformità della data ha il pregio singolare di richiamare alla nostra mente che altre glorie, oltre quelle dell'arte, magnifico retaggio di padri sapienti, i due paesi hanno oggi in comune e sono le glorie del sangue generoso versato insieme per il trionfo della causa buona. E questo accresce

nel cuor nostro le simpatie per codesto popolo generoso ed industre e per le cose sue.

Con la espressione della più distinta osservanza.

Il Presidente,
(*s.*) G. BELTRAMI.

Institut royal lombard des Sciences et des Lettres, Milan.

REALE ISTITUTO LOMBARDO
DI SCIENZE E LETTERE.

Milano, li 20 Mai 1922.

Quod bonum faustum sit.

Sodales studiis doctrinarum litterarumque fovendis *Medislanenses Bruxellensi Academiæ* gratulantur quod centesimum quinquagesimum annum ex quo condita est feliciter expleverit idemque exoptant ut, sedata iam bellica insania, propter quam Belgae ceteraeque nationes tot iniurios pertulerunt, pacis artes renascantur et ex orbis concordia vires novas hauriant.

La Délégation,
COSTANTINO GORINI.

Société royale. — Académie des Sciences mathématiques et physiques, Naples.

L'*Accademia delle Scienze, Società reale di Napoli*, adresse à l'Académie de Belgique mille vœux de prospérité à l'occasion de son cent-cinquantième anniversaire.

JAPON.

Académie impériale du Japon, Tokyo.

L'Académie royale de Belgique, dès le jour de sa glorieuse fondation en 1772, n'a cessé de grandir et de se développer malgré les orages qui se sont abattus autour d'elle sur cette noble terre belge.

La contribution qu'elle a apportée aux sciences naturelles, à la littérature, aux beaux-arts et aussi aux sciences morales et politiques, constitue une des plus belles parts dans le domaine du monde académique.

C'est pourquoi nous sommes heureux d'avoir été choisis par le monde scientifique du Japon pour le représenter ici et de pouvoir à l'occasion du cent-cinquantième anniversaire que nous célébrons aujourd'hui, exprimer toute la joie et l'allégresse que nous, Japonais, nous éprouvons en cette circonstance à l'unisson de tous les délégués venus du monde entier pour rendre un éclatant hommage à la science belge.

Nous espérons que l'Académie royale de Belgique, après avoir posé ce nouveau jalon dans sa glorieuse histoire, contribuera toujours de plus en plus au progrès de la société et au développement de la civilisation.

NORVÈGE.

Académie des Sciences et des Lettres, Christiania.

A l'Académie royale de Belgique,

L'Académie des Sciences et des Lettres à Christiania.

De la part de l'Académie des Sciences et des Lettres à Christiania, au nom de la science et de la nation norvégiennes, vous recevez aujourd'hui les félicitations et les hommages les plus chaleureux. En Norvège, on devine instinctivement ce qu'a été votre Académie à la nation belge. Notre histoire à nous a empreint dans nos âmes la leçon profonde que sans vie scientifique il n'y a pas de conscience nationale. Votre Académie est née au moment où votre nation, ainsi que la nôtre, a commencé de sortir d'une longue léthargie; elle a concouru aux progrès de votre civilisation nationale; au travers de combats et de douleurs elle s'est identifiée au rétablissement de votre pays héroïque; sa vie nouvelle est le symbole de la force indomptable de votre esprit national; la gloire de votre Académie vivra éternellement comme la gloire de votre patrie.

(*s.*) W.-C. Brögger,
Président.

(*s.*) Axel Johannessen,
Secrétaire général.

Christiania, Mai 24, 1922.

NOUVELLE GALLES DU SUD.

Société linéenne de la Nouvelle Galles du Sud, Sydney.

The Linnean Society of New South Wales offers hearty congratulations to the *Académie royale de Belgique* on the occasion of its one hundred and fiftieth anniversary, hoping that the celebration may be most successful and that the Academy may look forward to a long period of undisturbed prosperity.

A. B. Walkom
Secretary.

PAYS-BAS.

Société hollandaise des Sciences, Haarlem.

A l'Académie royale de Belgique.

La Société hollandaise des Sciences est heureuse de pouvoir vous adresser ses cordiales et très sincères félicitations à l'occasion de la fête mémorable à laquelle vous lui avez fait l'honneur de l'inviter. Pendant la longue période sur laquelle s'étendent vos souvenirs, votre Académie a été le centre de la vie scientifique de la Belgique, restant fidèle à sa tâche élevée même dans des temps peu propices aux recherches scientifiques. Les Quetelet, les Stas, les Plateau — et combien de noms illustres ne pourrait-on pas ajouter aux leurs! — lui ont donné une gloire impérissable, et c'est avec un bien profond respect que nous pensons maintenant à ces hommes qui appartiennent non pas à la Belgique seule, mais au monde entier.

La Société hollandaise des Sciences espère vivement que le développement futur et la prospérité de votre beau et grand pays se reflétera dans vos travaux et qu'il vous sera donné d'avoir une part de plus en plus importante au progrès scientifique.

Le Conseil de la Société hollandaise des Sciences :

(*s.*) N. Röell,
Président.

(*s.*) H.-A. Lorentz,
Secrétaire.

Haarlem, le 22 mai 1922.

Maatschappij der nederlandsche Letterkunde, te Leiden.

Veuillez présenter à l'Académie royale nos félicitations sincères et les vœux de prospérité que nous inspire l'anniversaire de cette illustre institution.

C. Serrurier,
Secrétaire.

POLOGNE.

Académie Polonaise, Cracovie.

Praestantissimae Academiae Regiae Belgicae,
Academia Polonorum.

S...,

Academiae Belgicae praeclarissimae, cuius natalicia centesima et quinquagesima piis animis labores et merita maiorum recolentes, nunc celebraturi estis, obsequia et venerationem per legatos exprimi voluimus et vota nostrae Academiae insuper aduingimus, nomine universae Poloniae omnia fausta Vobis deprecantes. Perinde vero atque nostra scientiarum cultui addicta Societas, Vestra quoque Academia auctoritate et auspiciis principum alienigenarum condita est, nihilominus tamen id semper et enixe curavit, ut litteras et scientias in Belgiae terris propagaret, patriam historiam illustraret, commoda suae gentis promoveret. Quibus quidem studiis optime de generis humani universitate atque artium et scientarium universo profectu meriti estis, ita ut nomina clarorum Vestrae Academiae sociorum per totum orbem maximo cum honore commemorarentur. Liceat saltem ex defunctorum coetu illustri tales viros ut Quetelet, Laveleye, Van Beneden, Willems hic nominare. Turbas et calamitates modo praeteritorum annorum una cum reliquis terrae Vestrae incolis inperterritis profecto pertulistis animis omnesque libertatis

honestatis amantes homines aequa summaque imbuistis admiratione. Quo magis insigni caritate erga Vos affecti solemnitatem Vestram sinceris prosequimur votis, ut ex laboribus Vestris integro cum ardore resumptis fructus capiatis quam uberrimos ad maiorem gloriam Vestrae Academiae et patriae generisque humani salutem et prosperitatem.

Valete !

Dabamus Cracoviae mense maio A. D., 1922.

(*s.*) Stanislas Wróblewsky,
Secretarius generalis.

(*s.*) Kazimierz Morawsky,
Praeses.

Société des Sciences, Varsovie.

A l'illustre Académie royale de Belgique.

La Société des Sciences de Varsovie prie l'Académie royale de Belgique de vouloir bien accepter en ce jour de son cent-cinquantième jubilé ses respectueux hommages et vœux pour son glorieux développement au profit des sciences et de l'humanité.

Le Président,
(*s.*) Jan Kochanowski.

Le Secrétaire général,
(*s.*) Kazimierz Stodykwo.

Varsovie, Mai 1922.

ROUMANIE.

Académie Roumaine.

Bucarest, 24 avril 1922.

De loin comme de près, nous suivons avec le plus vif intérêt vos travaux et, tout en vous envoyant nos plus sincères salutations pour votre activité d'un siècle et demi, nous formons les vœux les plus sincères pour une prospérité plusieurs fois séculaire de l'Académie royale de Belgique, notre sœur aînée.

Le Secrétaire général,
J.-C. Negruzzi.

RUSSIE.

Académie des Sciences, Petrograd.

A l'Académie royale de Belgique.

Quand les traditions scientifiques du grand XVIIe siècle passèrent au XVIIIe, les questions d'organisation du travail des savants occupèrent l'Europe entière. Des Académies furent fondées — ces grandes institutions scientifiques; que nous voyons si vivantes et actives au XXe siècle. Les savants belges concoururent de bonne heure à ce travail : un petit cercle de savants et de lettrés jeta les premières et modestes fondations du grand et bel édifice de l'Académie royale de Belgique. Cette petite Société littéraire embrassait déjà par ses travaux « tous les objets de la science comme tous les genres de la littérature ». L'idée féconde et maintenant à jamais acquise pour l'humanité de l'union intime des sciences et des lettres fut certainement la cause de la prospérité et des beaux succès de l'Académie royale de Belgique, qui compte des classes des sciences, des lettres et des beaux-arts. Guidée par des hommes illustres, dont les noms appartiennent à l'histoire de la science, l'Académie royale de Belgique a noblement poursuivi la course du flambeau — cette course qui est la vie de la science.

L'Académie des Sciences de Russie est heureuse de pouvoir adresser aujourd'hui ses sincères félicitations à l'Académie royale de Belgique, en lui souhaitant de continuer ses belles et importantes contributions au travail scientifique de toutes les nations, si essentiellement important au bonheur et à la prospérité de l'humanité.

Le Vice-Président,
(s.) W. Vernadsky.

Le Président,
(s.) A. Karpinsky.

Le Secrétaire perpétuel,
(s.) Serge d'Oldenburg.

30 avril 1922.

SUÈDE.

Académie suédoise des Sciences, Stockholm.

A l'Académie royale des sciences,
des lettres et des beaux-arts de Belgique.

C'est avec un grand plaisir que l'Académie suédoise des Sciences accepte votre invitation de se faire représenter aux fêtes de votre cent-cinquantième anniversaire et de participer aux hommages et aux félicitations nombreuses qui, à cette occasion, vous parviendront sans doute de toutes les parties du monde civilisé.

Grands et importants sont les services que pendant cette époque mémorable l'Académie belge a su rendre à la science et à la culture humaine. Riches et féconds sont les flots de la vérité qui de cette source abondante se sont répandus autour du monde.

Ayant depuis plus d'un siècle entretenu avec vous des rapports réguliers et suivant avec un vif intérêt vos recherches scientifiques, notre Académie espère que les liens sympathiques qui nous unissent seront de plus en plus fortifiés.

C'est avec une légitime fierté que l'Académie belge peut jeter un regard en arrière sur son développement continuel pendant ces quinze décades d'activité sans relâche, qui sont un heureux présage pour la période nouvelle qui commence dès à présent.

Puisse l'Académie belge, en se souvenant de ses victoires glorieuses dans le domaine de la science, des lettres et des arts, toujours continuer son activité mondiale pour les générations de l'avenir et toujours occuper la même situation auguste et honorée qui lui est justement due à son jubilé d'aujourd'hui!

En mémoire du passé et avec des souhaits chaleureux pour un glorieux avenir, l'Académie suédoise envoie à votre illustre Académie son salut et ses hommages.

Au nom de l'Académie royale des Sciences :

(*s.*) CHR. AURIVILLIUS. (*s.*) GERARD DE GEER.

Stockholm, le 10 mai 1922.

SUISSE.

Société helvétique des Sciences naturelles, Berne.

La Société helvétique des Sciences naturelles,
à l'Académie royale de Belgique.

La Société helvétique des Sciences naturelles, répondant à l'invitation de votre illustre corporation, a chargé l'un des anciens membres du Comité central de la représenter à la célébration du cent-cinquantième anniversaire de la fondation de l'Académie royale de Belgique, mais elle participe tout entière, par la pensée et le cœur, à cette solennelle manifestation. La Société helvétique des Sciences naturelles n'oublie pas, en effet, que si, en 1915, elle put, à Genève, commémorer le centenaire de sa fondation, dans le calme relatif de la neutralité helvétique inviolée, elle bénéficiait d'un privilège providentiel.

Aussi veut-elle, aujourd'hui que la liberté, indispensable au développement normal des lettres et des sciences, est rendue à la Belgique héroïque, s'associer pleinement à votre joie.

Un siècle et demi de talent et de travail acharné a fait connaître au monde le splendide effort de vos lettrés et de vos savants. La Société helvétique des sciences naturelles ne peut parler que de ces derniers. Ce serait banalité et pédanterie que d'énumérer les services rendus à la science par les plus illustres de vos prédécesseurs, mais puisqu'il échoit à un biologiste de représenter la science suisse à vos fêtes, il ne sera pas hors de propos de rappeler ce que la biologie doit à l'œuvre d'un de vos mathématiciens, l'illustre Quetelet, dont s'inspirent encore aujourd'hui les travaux des statisticiens, des généticistes et des sociologues.

Cet esprit de large compréhension des phénomènes de la nature se retrouve dans les travaux si connus et si variés des biologistes de votre Académie. En consultant vos listes, on fait, en quelque sorte, le tour complet de la biologie contemporaine, de la cytologie à l'anatomie normale, de la physiologie à l'immunité, de la génétique des protistes et des mousses, à la phylogénie paléontologique.

Consciente de ce que tant d'hommes illustres ont donné à la science et à l'humanité, la Société helvétique des Sciences naturelles apporte à sa sœur de Bruxelles l'hommage des savants suisses. Elle y joint les vœux affectueux qu'elle forme pour la prospérité toujours croissante de l'Académie royale de Belgique.

Le Secrétaire,
(s.) Prof[r]-D[r] E. HUGI.

Le Président,
(s.) Prof[r] ED. FISCHER.

Le Délégué,
(s.) R. CHODAT.

Berne, le 18 mai 1922.

Naturforschende Gesellschaft, Zürich.

Zurich, den 14 mai 1922.

Die Naturforschende Gesellschaft Zurich schickt der Belgischen Akademie die besten Wünsche für das Gelingen dieser Feier und für die Tätigkeit der Akademie in der Zukunft.

Wir werden uns glücklichs schätzen, mit der Belgischen Akademie die wissenschaftlichen Beziehungen wie bis heute auch weiterhin pflegen zu können.

Prof.-Dr. W. FREI,
Präsident.

SYRIE.

Académie Arabe, Damas (Syrie).

Damas, le 11 mai 1922.

Monsieur le Secrétaire perpétuel
de l'Académie royale de Belgique.

L'Académie Arabe de Damas est vivement touchée de voir votre Académie royale de Belgique célébrer son cent-cinquantième anniversaire le 24 mai 1922. Elle vous remercie infiniment de lui avoir

fait l'honneur de l'inviter à participer aux solennités pompeuses auxquelles assistera sans aucun doute l'élite des savants et des gens de lettres du monde entier. Elle saisit la joyeuse occasion de cette heureuse fête pour présenter ses chaleureuses félicitations à votre honorable Académie royale et regrette beaucoup de ne pouvoir s'y faire représenter par une délégation officielle. Elle souhaite à votre Assemblée un avenir plein de succès afin de continuer comme par le passé à rendre de grands services à la science et à l'intelligence.

Veuillez agréer, Monsieur le Secrétaire perpétuel, l'assurance de ma très haute considération.

Le Président de l'Académie Arabe,
(s.) M. Kurd-Aly.

BELGIQUE.

Académie royale flamande, Gand.

De Koninklijke Vlaamsche Akademie
aan de « Académie royale de Belgique ».

De *Koninklijke Vlaamsche Akademie* brengt hulde aan de *Académie royale de Belgique*, ter gelegenheid der viering van hare honderd vijftigste verjaring.

De *Koninklijke Vlaamsche Akademie* herinnert zich nog zeer goed, en zulks met de meeste erkentelijkheid, dat de *Académie royale de Belgique* haar in 1911, bij de plechtigheid van haar vijf-en-twintig jarig bestaan, bij monde van den heer H. Pirenne, de hartelijkste gelukwenschen heeft toegestuurd. Het adres haar aangeboden wees op het werk dat onze jonge Akademie reeds had voortgebracht, en er werd nadruk gelegd op de volgende woorden in dat adres : « Dat het niet was met gevoelens van naijver, maar van gerechten wedijver dat de *Academie royale de Belgique* zich door de stichting van de *Koninklijke Vlaamsche Akademie* verheugde ter verheerlijking van het gemeenschappelijk vaderland. » Deze edele woorden maakt nu de *Koninklijke Vlaamsche Akademie* tot de hare en zij drukt op hare beurt den vurigen wensch uit dat beide Academiën nog lange jaren

door haar wetenschappelijke werk dezen vredelievenden strijd mogen voortzetten ten bate van het hoogere geestesleven van Walen en Vlamingen in ons geliefd Vaderland.

Namens de Koninklijke Vlaamsche Academie :

De Onderbestuurder,
(*s.*) Dr L. Goemans.

De Bestuurder,
(*s.*) O. Wattez.

De Bestendige Secretaris,
(*s.*) Edw. Gailliard.

Gent, den 17 Mei 1922.

Société Scientifique, Bruxelles.

A Monsieur le Président et à Messieurs les Membres de l'Académie royale de Belgique.

A l'occasion du cent-cinquantième anniversaire de la fondation de votre Compagnie, la Société Scientifique de Bruxelles est heureuse de pouvoir vous apporter ses félicitations et ses vœux. Elle a toujours compté dans son sein de nombreux membres appartenant à votre illustre corporation; fière de ces liens de confraternité, elle vous offre l'hommage de son admiration pour votre rôle si honorable à la Belgique. Travaillant elle-même au progrès et à la diffusion des sciences, elle souhaite que fleurisse et prospère à jamais votre savante Institution.

Au nom du Conseil de la Société Scientifique de Bruxelles :

Le Président,
(*s.*) Arm. Renier.

Bruxelles, le 24 mai 1922.

Société libre d'Émulation de Liége.

L'Académie royale de Belgique fêtant actuellement son cent-cinquantième anniversaire, cet événement considérable pour tout qui s'intéresse en Belgique aux sciences, aux arts et à la littérature nous est également une occasion, saisie avec joie, de lui exprimer toute

notre sympathie et les vœux que nous formons pour que cette date ne soit pour elle que le début d'une ère plus longue et plus prospère encore, et tout aussi féconde en travaux remarquables.

La Société libre d'Émulation de Liége s'incline avec émotion devant l'Académie royale!

Comme celle-ci, ne possède-t-elle pas également un passé qui remonte loin : à cette année 1779, où, sous les auspices d'un prince éclairé, elle vit le jour dans la capitale de la petite principauté de Liége?

Depuis, elle se développa harmonieusement, acquérant un local, organisant des séances publiques d'encouragement aux lettres, aux sciences, aux arts et à l'industrie, des concerts, des conférences, et enfin mettant même sur pied un cercle choral.

Longtemps elle publia un bulletin qui contient de très intéressantes études et notices. Elle distribua de nombreux prix aux mémoires couronnés par ses soins et, groupant de cette manière tous les intellectuels des bords de la Meuse, elle leur permit d'entrer en contact direct avec ceux du reste de la Belgique ou des pays voisins.

Les événements de 1914-1918 ont été funestes pour l'« Émulation ».

Le 20 août 1914, son local devint la proie des incendies ordonnés par les Allemands : ses collections, sa bibliothèque, son médaillier perdus ou brûlés, tel est pour elle le bilan de cette fatale nuit.

Mais notre groupement ne restera point écrasé sous le poids de ses malheurs. Il reconstruira son local, il reprendra sa place parmi les sociétés savantes qui, sous l'égide de l'Académie royale et à son exemple, unissent les artistes, les amis des sciences et des lettres de Belgique.

En réitérant ici à l'Académie royale, ses vœux, à l'occasion de son cent-cinquantième anniversaire, c'est l'espoir de pouvoir continuer à l'avenir sa collaboration à un programme commun qu'entend exprimer la Société libre d'Émulation, tout en offrant à l'Académie royale et à ses membres l'hommage de ses sentiments de cordiale confraternité.

Le Secrétaire,
(*s.*) Chev. A. de Mélotte.

Le Président,
(*s.*) Digneffe.

Liége, le 24 mai 1922.

Séance du 12 juin 1922.

M. Maurice Vauthier, *directeur* de la Classe, président de l'Académie.

Sont présents : MM. J. Vercoullie, *vice-directeur;* Jules Leclercq, M. Wilmotte, H. Pirenne, baron A. Rolin, M. De Wulf, L. de la Vallée Poussin, L. Parmentier, dom U. Berlière, J. Bidez, J. van den Heuvel, G. Cornil, L. Dupriez, G. Des Marez, Paul Hymans, L. Leclère, *membres ;* J. Cuvelier, Jean Capart, P. Errera, H. Vander Linden, A. Nerincx, *correspondants*, et le Secrétaire perpétuel.

Absences motivées : MM. le comte Goblet d'Alviella, P. Thomas, Waltzing, Hubert, Mahaim, membres.

CORRESPONDANCE.

M. le Ministre des Sciences et des Arts fait parvenir cent exemplaires du rapport du jury chargé de juger le concours du Prix quinquennal d'Histoire nationale (5e période, 1916 à 1920). Conformément à une décision de la Classe, ce rapport est publié ci-après.

M. Leclère remercie la Classe de l'avoir élu membre titulaire.

Un Comité formé à Milan pour perpétuer à la Bibliothèque Ambrosienne le souvenir de son ancien Préfet, S. S. Pie XI, demande des offrandes en argent ou en livres, pour une salle de consultation que l'on projette d'y construire dans ce but. — La Classe décide de tenir à la disposition du Comité celles de ses publications qui pourraient être utiles.

HOMMAGES D'OUVRAGES.

L'Œuvre de Swinburne, par Paul de Reul ; présenté, avec une note bibliographique, par M. Errera.

La Légende socratique et les Sources de Platon, par Eug. Dupréel ; présenté, avec une note bibliographique, par M. L. Leclère.

Seigneurie d'Enghien. Documents et Notices, par Ed. Laloire; présenté, avec une note bibliographique, par M. J. Cuvelier.

Documents pour servir à l'histoire de l'Invasion allemande dans les provinces de Namur et de Luxembourg, par le Chanoine J. Schmitz et dom Nieuwland; présenté, avec une note bibliographique, par dom Ursmer Berlière.

Recherches historiques sur la ville de Gosselies (première partie), par dom Ursmer Berlière.

The french Renascence, par Charles Saroléa.

— Remerciements.

UNION ACADÉMIQUE INTERNATIONALE.

MM. Pirenne et Bidez donnent lecture de leur rapport sur la IIIe session. Ce document est imprimé ci-après.

CONCOURS QUINQUENNAL D'HISTOIRE NATIONALE.

Rapport présenté par le Jury à M. le Ministre des Sciences et des Arts (1).

Monsieur le Ministre,

Nous avons l'honneur de vous rendre compte des opérations du jury chargé de décerner le prix quinquennal d'Histoire nationale pour la dernière période.

Par suite de la guerre, celle-ci a été moins féconde que ses aînées.

Tandis que les rapports précédents pouvaient célébrer avec une patriotique fierté la remarquable accélération non moins que le progrès méthodique de la production historique, nous devons déplorer un notable arrêt durant la période que nous examinons.

Celle-ci s'ouvre en effet en pleine occupation allemande.

Toute communication avec l'étranger était coupée; à l'intérieur

1) Le jury était composé de MM. L. Leclère, membre de l'Académie royale de Belgique, président; Cuvelier, archiviste général du Royaume; Hanquet, professeur à l'Université de Liége; Terlinden, professeur à l'Université de Louvain; Fris, chargé de cours à l'Université de Gand, secrétaire-rapporteur. Conformément à l'usage, les publications des membres du jury n'ont pas été examinées par lui.

du pays les relations entre les centres scientifiques avaient été tellement entravées par le soupçonneux occupant, qu'elles étaient presque ramenées à néant. Les érudits en étaient réduits à vivre de leurs notes patiemment accumulées depuis longtemps, quand l'envahisseur ne les avait pas brûlées ou pillées. Puis, les conditions matérielles de la vie, particulièrement dans la région de l'étape, étaient peu propices aux recherches scientifiques. Quand l'ouragan eut passé, la paix ne permit pas cependant aux travailleurs de se remettre immédiatement à la besogne.

Il fallut du temps pour retrouver l'équilibre moral et intellectuel nécessaire aux travaux d'érudition. Si les grandes institutions scientifiques, de caractère officiel, purent s'occuper assez promptement à reprendre l'impression de leurs collections, la plupart des cercles ou sociétés d'histoire, après cette longue inactivité, disparurent ou végétèrent, soit par suite de la perte de beaucoup de leurs membres, soit par manque immédiat d'intérêt pour les études historiques locales. La plupart durent cesser leurs publications par suite du manque de ressources, et très peu d'entre eux sont déjà sortis de leur marasme.

Ainsi s'explique la disproportion du nombre des œuvres d'Histoire nationale publiées durant cette période, comparativement à celui des périodes précédentes.

Néanmoins, à partir de 1919, les érudits se remirent à confier aux presses des œuvres prêtes déjà en 1914 ou péniblement achevées durant l'occupation. Et il faut se réjouir que, dans cette production, nos savants, comme jadis, se soient portés à étudier presque toutes les époques du passé de notre pays et les questions les plus diverses qui s'y rattachent.

Mais si, d'une part, l'histoire du passé a subi durant ces années une crise ou plutôt une éclipse, d'autre part, la catastrophe même qui faillit anéantir notre malheureuse patrie provoqua, comme par une compensation providentielle, la merveilleuse éclosion de toute une littérature scientifique au sujet de la Guerre mondiale et de tout ce qui gravite autour d'elle. Inutile de dire que durant

les années 1916 à 1918, ces livres ne purent paraître que derrière notre front de l'Yser, à l'étranger.

Parmi ces ouvrages sur la Guerre mondiale en Belgique, qui virent le jour au cours même des années terribles, il faut citer en tout premier lieu l'important livre de M. Léon Van der Essen : *L'Invasion allemande en Belgique* (1). Ce récit s'étend du 4 août au 1er novembre 1914. L'auteur qui, après l'incendie de Louvain, s'était réfugié au Havre avec les ministères belges, a pu y utiliser à loisir toute la littérature officielle et autre, tant étrangère que belge, qui parut pendant les trois premiers mois de la grande tourmente. Le professeur de Louvain a réussi à brosser de l'invasion un tableau d'ensemble qui sera vraisemblablement retouché plus tard pour des détails, mais qui donne à son heure une idée exacte de la ruée germanique avec toutes les horreurs qui l'accompagnèrent. C'est en somme pour le moment et parmi toute l'immense production, le livre le plus scientifique sur l'inoubliable agression allemande.

Notre grand historien Godefroid Kurth avait été violemment meurtri par les horreurs de l'invasion. Il se sentit lui-même profondément atteint. Mais avant de mourir, « cette grande âme », pour parler comme S. E. le cardinal Mercier, voulut élever une dernière protestation contre l'iniquité, rendre un hommage suprême à la vérité méconnue. La mort le surprit (3 janvier 1916) pendant qu'il ébauchait les derniers chapitres de son livre : *Le Guet-Apens prussien en Belgique*, préfacé par S. E. le cardinal Mercier et M. G. Goyau (2). Ce n'est qu'un tronçon d'une œuvre de larges proportions, mais tel qu'il est, ce fragment est précieux.

« Ce livre, écrit son auteur, n'aurait jamais vu le jour, si la main qui l'a écrit était encore capable de tenir un fusil. » C'est

(1) Paris, Payot, 1917, in-8° de 564 p. — M. VAN DER ESSEN a publié également une *Petite histoire de l'Invasion et de l'Occupation allemandes en Belgique.* Paris, Van Oest, 1917.

(2) Paris, Champion. Bruxelles, Dewit, 1919, in-12 de XIX-227 pp.

donc une œuvre de combat pour la plus noble des causes! Mais même dans une œuvre de telle nature, un historien de la valeur de Kurth ne s'écarte pas des règles de la méthode. Le maître n'a rien avancé sans en fournir immédiatement la preuve. Et le témoignage de ce grand citoyen, que nul ne pourra soupçonner de prévention contre l'Allemagne et dont la critique était si pénétrante, restera décisif pour les historiens de l'avenir.

On sait que la haute valeur des grands travaux historiques de Kurth réside surtout dans la profondeur de son analyse. M. E. Millard a voulu procéder synthétiquement. Toujours fidèle aux théories de son maître, R. Brück, il a démontré, après coup, le *Destin de l'Allemagne d'après le déterminisme historique* (1). Une fois de plus, en vertu d'une soi-disant loi historique, il prétend établir selon son système des phases historiques, dépendant directement de courants magnétiques et ceux-ci, à leur tour, de phénomènes solaires, que la chute de l'Allemagne était mathématiquement fatale. Pas plus que dans ses volumes précédents, M. Millard n'aura convaincu personne; il y a beaucoup trop d'arbitraire dans les rapprochements et plus encore d'à-peu-près dans sa chronologie.

Répétons, avec M. H. Berr, dans la *Synthèse en Histoire*: « Ce n'est pas la même chose de constater un rapport constant de coexistence ou de succession et d'enchaîner entre eux par un lien rationnel des phénomènes coexistants et successifs ».

Sous une forme quelque peu poétique, M. Paul Crockaert a publié: *L'Immortelle Mêlée, Essai sur l'Épopée militaire belge* (1914) (2), dont le sous-titre indique suffisamment le but et la tendance. C'est un livre de bonne vulgarisation, d'une belle tenue littéraire, qui s'adresse au grand public, tandis que M. Van der Essen écrit plutôt pour les hommes d'État et les historiens.

C'est la partie la plus épique de l'histoire de notre glorieuse armée au cours de cette campagne, que MM. H. Bocquet et

(1) Paris, Perrin, 1919, in-8°, 327 p.
(2) Paris, Perrin, in-16, II-327 pp.

E. Hosten ont choisie comme sujet de leur livre : *L'Agonie de Dixmude* (1). M. Bocquet est le régionaliste lillois bien connu, le chantre de *Flandre;* M. Hosten est l'archiviste de Dixmude, l'auteur du guide de la villette disparue. Ils ont repris à leur mode, en élargissant son cadre, « le Chapitre de l'histoire des Fusiliers Marins », dont Ch. Le Goffic s'est fait l'aède ; aussi, celui-ci, qui avait célébré, dans son livre bien connu, l'héroïsme des hommes de l'amiral Ronarch, a-t-il uni dans la belle préface qu'il écrivit pour MM. Bocquet et Hosten, en une même admiration, nos héroïques soldats de l'Yser et ses vaillants compatriotes.

Malgré les mille et une souffrances et vexations que le pays avait endurées pendant quatre longues années sous la botte de l'occupant, il fallait craindre que le voile de l'oubli ne vienne promptement effacer le souvenir des violences et des crimes commis par les Allemands. Certes, la plupart des grandes villes s'étaient empressées durant l'occupation même de livrer à l'impression les ordonnances et arrêtés affichés par les autorités allemandes. D'autre part, ce fut une idée des plus heureuses de la part du gouvernement de créer, au lendemain de l'occupation, le *Musée des archives de la Guerre*, arsenal de l'historien belge pour l'avenir.

Mais il fallait aussi se hâter d'aller recueillir sur place, dans les endroits éloignés, parmi les témoins encore vivants, les dépositions orales de ceux qui avaient échappé aux massacres et aux incendies. Telle fut la vaste enquête, conduite avec autant de ténacité que de sagacité par MM. le chanoine J. Schmitz et dom N. Nieuwland, dans deux des provinces orientales de la Belgique. Les auteurs y ont accumulé, avec une précision implacable, les horreurs commises par les hordes germaniques, particulièrement à leur entrée dans notre patrie. Il a paru déjà cinq volumes de ces *Documents pour servir à l'histoire de l'Invasion allemande*

(1) Paris, Taillandier, 1916, in-12, 268 p.

dans les provinces de Namur et de Luxembourg (¹). Tous les témoignages sont là soigneusement contrôlés et la plupart du temps fixés irréfutablement par la photographie.

C'est encore une forme de la documentation que la publication des notes prises au jour le jour par des reporters avertis des faits divers qui se sont déroulés durant l'occupation dans nos villes.

C'est ainsi que trois journalistes bruxellois, MM. L. Gille, A. Ooms et P. De Landsheere, eurent l'heureuse inspiration de transcrire quotidiennement les principaux événements dont ils furent les témoins dans la capitale. C'est un vrai journal, *un diaire bruxellois*, que ces trois patriotes ont publié en quatre gros volumes sous le titre de *Cinquante mois d'occupation allemande* (²). Les auteurs ont suivi délibérément l'ordre chronologique et la lecture prouve qu'ils se sont, en général, gardé d'apporter des retouches après coup à l'œuvre primitive. Ce que les volumes ont perdu ainsi en attrait littéraire, ils le regagnent doublement en valeur historique.

MM. J. de Thier et O. Gilbart ont procédé autrement pour ce qui regarde Liége, du moins dans leurs deux premiers volumes. *Liége pendant la Grande guerre* est distribué en quatre tomes : le tome I traite de Liége héroïque, la défense et la prise de Liége; le tome II décrit Liége martyre, la barbarie germanique dans la province de Liége; les tomes III et IV s'occupent de Liége indomptée, l'occupation allemande de septembre 1914 à novembre 1918 (³).

(¹) Bruxelles, G. Van Oest, 1919, in-8°, fasc. I, xii-182 pp.; 1920, fasc. II et III, 374 et 208 pp.; 1921, fasc. IV, 208 p.

(²) Bruxelles, A. De Wit, 1919, in-12, t. I, 1914-1915, 537 p.; t. II, 1916, 515 p.; t. III, 1917, 590; t. IV, 1918, 518 p. En tout, 2,150 p.

Nous n'hésitons pas à noter le résumé spirituel des événements durant l'occupation à Bruxelles, dû à la plume de M. G. Garnir et publié par le journal *Pourquoi Pas ?*

(³) Liége, Bénard, 1918, in-8°. — M. René de Brassine avait commencé la publication *Bruges sous les Barbares* (Bruges, Ch. Beyaert, 1918); mais il ne paraît pas l'avoir continuée.

C'est un aperçu très fidèle de ce qui s'est passé dans la cité et la province, durant les quatre années interminables ; la documentation est de bon aloi, provenant d'enquêtes soignées et souvent courageuses ; le ton est mesuré ; le jugement pourrait parfois être plus serein ; la présentation révèle deux lettrés. C'est une contribution de tout premier ordre à l'histoire définitive de la Grande guerre en Belgique.

Au début de 1920, M. Albert Henry nous donna deux livres à la fois : *L'Œuvre du Comité national de Secours et d'Alimentation pendant la guerre* (1) et *Étude sur l'Occupation allemande en Belgique* (2).

L'Histoire du Comité national méritait d'être écrite et ne pouvait l'être mieux. Le Comité national n'a-t-il pas, selon les paroles du cardinal Mercier, « sauvé la vie au peuple belge et puissamment contribué à soutenir son moral »? Personne mieux que son excellent secrétaire général ne pouvait redire l'activité journalière, l'influence patente et occulte, les heures inquiètes et tragiques du Comité. L'auteur a beaucoup vu, hommes et choses, en un temps où l'horizon de tant de Belges se restreignait aux murs de la ville, sinon d'un cachot. Ce n'est pas le moindre service qu'il aura rendu au pays d'avoir livré à la connaissance tardive de ses compatriotes — on voudrait ajouter à leur reconnaissance durable — les silhouettes des Belges bons et généreux qu'il eut le bonheur de voir de près dans cette œuvre de salut public.

L'ouvrage suivant, où M. Henry a rassemblé ses *Études sur l'Occupation allemande en Belgique*, tout en procédant d'une inspiration aussi élevée, ne peut prétendre aux mêmes suffrages unanimes. L'auteur appelle avec raison l'activisme « une escroquerie politique », et la déportation de nos ouvriers en Allemagne

(1) Bruxelles, Office de publicité, 1920, in-8°, XII-377 pp.
(2) Bruxelles, Office de publicité, 1920, in-8°, X-465 pp.

« un retour à la barbarie ». Mais comme le démontrent les en-têtes des divers chapitres, il se laisse aller bientôt à des appréciations trop subjectives et abandonne beaucoup de sa sérénité. Certes, c'est à juste titre qu'il stigmatise les mauvais citoyens, les traîtres activistes qui n'hésitèrent pas à placer leurs revendications linguistiques ou d'autres intérêts au-dessus de leurs devoirs envers la Patrie belge, militante et souffrante. Mais pour quelle raison, dans son esquisse des origines du mouvement flamand, ramène-t-il le flamingantisme d'avant-guerre à une agitation superficielle, à un mouvement d'agitateurs (1) ?

De même, si M. Henry insiste, fort longuement, sur l'influence tutélaire de l'Espagne et des Pays-Bas, qui intervinrent en faveur de nos ouvriers déportés et finirent par obtenir le retrait des odieuses mesures allemandes, il aurait dû ne pas taire la protestation solennelle du pape Benoît XV, en consistoire public du 4 décembre 1916, ni les démarches instantes du nonce de Munich auprès du gouvernement impérial, pour atteindre le même but.

Comment M. Henry a-t-il pu les ignorer, vu que Arnold Struker publiait la première dès 1917, et que Misonne exposait les secondes l'année suivante dans une brochure fort répandue ? Et les révélations d'Erzberger ont mis hors de contestation l'intervention officielle du Saint-Siège, à Berlin, pour faire cesser les déportations (2).

L'éditeur H. Bertels, comme nous l'apprend M. Henry Carton de Wiart dans sa préface, conçut, dès le lendemain de l'invasion, le plan de publier « un miroir de la Patrie en guerre », en quatre

(1) Les deux ouvrages les plus documentés sur l'activisme flamand sont ceux de Th. Heyse : *L'Occupation allemande en Flandre, Index documentaire*, t. I; *L'Université flamande*, 2 fasc. (Gand, 1918-1919); et Rudiger, *Le Livre noir de la trahison activiste* (Bruxelles, 1919), qu'est venu compléter son *Flamenpolitik*. Le meilleur aperçu d'ensemble est celui publié par un anonyme, *Activisten* (Gent, Vuylstekefonds, 1919).

(2) Cf. également sur la question : F. Passelecq, *Les Déportations belges à la lumière des documents allemands*. Paris, 1917.

volumes; le premier traiterait de la vie matérielle en Belgique, le second de l'invasion allemande, le troisième de l'histoire militaire belge, le quatrième de l'histoire politique et diplomatique.

Le premier de ces volumes: *La Belgique en guerre, La vie matérielle de la Belgique durant la Guerre mondiale*, fut confié à M. G. Rency (Alb. Stassart), secrétaire général de l'Association des Écrivains belges [1]. Cet important ouvrage, fort bien écrit et richement illustré, constituera une source de première valeur pour ceux qui, à l'heure propice, voudront rédiger une histoire complète et documentée de la Grande guerre. Le récit des événements qui se déroulèrent à Bruxelles depuis la déclaration de guerre jusqu'à la rentrée du Roi est rédigé avec clarté et méthode. Toutes les manifestations de l'activité nationale pendant l'occupation, toute l'évolution de la mentalité publique pendant cette longue période, tous les incidents provoqués par la tyrannie allemande et tous les efforts faits pour pallier, dans la mesure du possible, les conséquences funestes de la guerre, sont exposés et étudiés d'une façon sérieuse et complète au moyen de documents, mais aussi d'observations personnelles. Car l'auteur s'occupe avant tout de ce qui s'est passé dans la capitale; il ne dit presque rien de la province et paraît ignorer les régions d'étape. D'autre part, l'ouvrage se ressent quelque peu de son caractère semi-officiel qui nuit à son esprit critique. A ce point de vue, les chapitres consacrés à la Conférence de la Paix et aux travaux de restauration économique de la Belgique sont particulièrement symptomatiques. En tout cas, le titre du volume est trop étendu, l'auteur n'ayant guère traité que la vie matérielle de Bruxelles.

Le second volume, rédigé par M. l'archiviste général du Royaume, a paru en 1921; les deux volumes suivants paraî-

[1] Bruxelles, Bertels, 1920, in-4°, XI-390 pp. avec nombreuses figures.

tront par les soins de MM. le général Jacques et Alfred de Ridder [1].

M. René Lyr a eu l'heureuse idée d'élever à ceux qui ont versé leur sang pour le rachat de notre indépendance un vrai monument. *Nos Héros morts pour la Patrie* [2] donne un aperçu de l'épopée belge de 1914 à 1918, dû aux plumes autorisées d'une foule de collaborateurs. Mais la partie la plus précieuse du livre, c'est le Tableau d'Honneur des officiers, sous-officiers, soldats, marins et civils tombés pour la défense des foyers belges. La liste ne comprend pas moins de 131 pages; plus de mille portraits, accompagnés d'une courte notice biographique, nous offrent les traits des principaux de ces héros. L'illustration est d'ailleurs aussi abondante que documentaire; le texte est des plus émouvants; aussi ce livre se trouve déjà sur la table de tous ceux qui ont à pleurer un de ces glorieux disparus.

N'oublions pas de mentionner, à côté des *Cahiers documentaires (belges)* parus en France, l'excellente collection des *Cahiers belges* consacrés aux destinées de la Patrie durant et après la guerre, que publie Van Oest et qui forme déjà un ensemble de 31 numéros [3].

Des résumés excellents de l'Histoire de la Grande guerre, à l'usage de l'enseignement moyen et normal, nous ont été donnés, entre autres, par MM. Leclère et Pergameni.

Au milieu de cette production immense de descriptions de détail ou d'ensemble, les unes plus subjectives encore que les autres, des esprits avisés avaient heureusement songé, dès le début même de la guerre, à rassembler et publier des docu-

---

(1) Mentionnons encore : M. des Ombiaux, *La Résistance de la Belgique envahie* (Paris, 1917); L. Piérard, *La Belgique sous les armes, sous la botte, en exil* (Paris, 1917); J. Massart, *Comment les Belges résistent à la domination allemande* (Paris, 1916); M. le baron H. Kervyn de Lettenhove s'est placé à un point de vue spécial dans son beau livre *La Guerre et les OEuvres d'Art en Belgique* (Paris, 1917).

(2) Bruxelles, Van der Elst, 1920, in-4°, de 370 + 160 + 80 + 31 pp.

(3) Voyez aussi la *Bibliographie du « Bureau documentaire belge »*. Le Havre, 1918.

ments et papiers pour servir de témoignage dans les discussions futures. Il faut louer hautement la patience et l'abnégation de ceux qui se sont attelés à cette tâche.

M. F. Van Langenhove, dans son livre bourré de documents : *Le Dossier diplomatique de la question belge* [1], a fourni aux historiens de l'avenir une masse de matériaux pour établir une fois de plus l'immense responsabilité des gouvernants allemands. C'est une excellente contribution aux preuves indubitables de la bonne foi et de la loyauté belges, déjà fournies par les Waxweiler, les Beyens, les Van den Heuvel, les Passelecq et tant d'autres de 1914 à 1917.

D'une nature particulière est la documentation apportée par M. F. Mayence dans *La Correspondance de S. E. le Cardinal Mercier avec le Gouvernement Général allemand pendant l'occupation* (1914-1918) [2], où se révèle au grand jour toute la courageuse résistance de notre illustre primat, dont G. Goyau a pu dire « qu'il se dressa devant nous comme un exemplaire magnifique de la véritable grandeur ».

Nous devons mentionner d'une haleine les dernières séries des *Pages d'histoire*, publiées à Paris chez Berger-Levrault, pendant les deux dernières années de la guerre. L'ensemble de cette vaste collection forme comme un immense *Corpus documentorum* particulièrement précieux pour l'histoire des origines et des débuts de la guerre.

Le nombre de volumes parus sur la bataille de l'Yser est énorme. Parmi les principales productions d'origine belge, contentons nous de citer : Marguerite Baulu, *La Bataille de l'Yser*, préface d'Émile Vandervelde (Paris, 1919); R. Pontus, *Les derniers jours de Dixmude* (Paris, 1917); Cæsar Gezelle, *De Dood van Yper* (Utrecht, 1917); Major Tasnier, *Silhouettes du*

---

(1) Bruxelles, Van Oest, 1917, in-16, de VIII-416 pp. — M. PASSELECQ est l'auteur du volume hautement accusateur, *Les Déportations belges à la lumière des documents allemands*. Paris-Nancy, 1917, in-8°, XIV-435 pp.

(2) Bruxelles, Dewit. Paris, Gabalda, 1919, in-8°, XI-503 pp.

front belge, Notes d'un combattant (Bruxelles, 1919), et en collaboration avec son frère, *Récits de guerre* (Bruxelles, 1920), à rapprocher des *Récits de combattants* du baron C. Buffin (Paris, 1916). M. F. Masson a publié le remarquable et poignant *Journal d'un fantassin* d'H. Lefebvre (Bruxelles, 1920), tandis que M. J. Pirenne, dans un volume d'une belle envolée, évoquait tous *Les Vainqueurs de l'Yser* (Paris, 1917). Enfin, il faut mentionner à part les nombreuses publications d'ordre historico-militaire de Willy Breton, pseudonyme du colonel Marsilly, dont on retiendra plus particulièrement : *Un régiment belge en campagne* et *Les Combats de Steenstraete* (Paris, 1916 et 1918).

Quoi qu'il en soit de la valeur réelle de quelques-uns des ouvrages sur la Grande guerre, que nous venons d'analyser, répétons-le, ils manquent fatalement du recul nécessaire pour constituer des productions vraiment scientifiques.

Nous n'avons pas hésité à les passer en revue avant tous les autres, afin de déblayer le terrain passablement encombré de notre enquête. Nous pouvons désormais examiner le groupe tout aussi nombreux des volumes parus durant la même période et marqués au coin de la vraie érudition.

Disons tout d'abord un mot des instruments de travail que de bons et patients ouvriers ont mis à la disposition des chercheurs qui s'adonnent à l'étude de notre histoire nationale.

L'Administration des Archives de l'État a continué, au cours de la période quinquennale 1916-1920, la publication de ces guides utiles que constituent les Inventaires de nos archives. Imprimées pendant la guerre, ces publications n'ont vu le jour qu'après l'armistice, la direction ayant refusé de les soumettre à la censure allemande.

Il y a lieu de citer le tome IV de l'*Inventaire des Chartes et Cartulaires du Luxembourg*, par A. Verkooren (in-8°, de 575 p., 1917) ; les tomes VI et VII de l'*Inventaire des Chartes des duchés de Brabant et du Limbourg*, par le même (in-8°, respectivement de 614 et 431 pp., 1916 et 1917) ; l'*Inventaire des Comptes*

en rouleaux des Chambres des Comtes de Flandre et du Brabant (in-8°, de 232 p., 1916), par H. Nelis; l'*Inventaire des Archives de l'Université de Louvain*, par le même (in-8° de 74 p., 1917). Enfin, les *Archives de l'État en Belgique, pendant la Guerre* (in-8° de VII-454 pp., 1920), dans lequel l'archiviste général du Royaume et les conservateurs des archives de l'État, dans les provinces, retracent les vicissitudes de leur administration au cours de l'occupation.

Dans le même ordre d'idées, on ne peut passer sous silence dans ce rapport les excellents instruments de travail que constituent les collections de *Tables de Revues belges*, publiées sous la direction de M. Eugène Bacha; il en a paru jusqu'en 1920, vingt-trois fascicules.

Une entreprise louable, due encore à l'initiative de M. Eugène Bacha, est la publication des *Répertoires des Ouvrages à consulter*, qui a pour but, comme le titre l'indique, de renseigner les érudits sur les ouvrages généraux de sciences et les répertoires de travaux spéciaux pour les sciences auxiliaires de l'histoire, l'archéologie, les beaux-arts, les belles-lettres, etc. Dans cette collection, il y a lieu de citer ici le livre de M. H. Nélis, *L'Écriture et les Scribes* (Bruxelles, Van Oest, 1918, in-8° de XII-159 pp.), dans lequel l'auteur groupe méthodiquement les titres des travaux scientifiques relatifs à l'Histoire de l'Écriture et à la Paléographie. Évidemment, dans une matière aussi vaste, les spécialistes relèveront des lacunes et des erreurs inévitables; mais tel quel, cet ouvrage est de nature à rendre de sérieux services. Les mêmes éloges et les mêmes remarques s'adressent à trois autres ouvrages de la même collection : Paul Collin, *La Gravure et les Graveurs*; Paul Fierens : *La Peinture et les Peintres*; F. Rousseau : *Le Folklore et les Folkloristes*.

M. Bacha a de même entrepris une collection de *Répertoires de Documents graphiques relatifs à l'Histoire nationale*, dans

laquelle ont paru, pendant la période qui nous occupe, les travaux suivants :

1. Eugène Bacha : *Vues et Plans des Villes, Châteaux et Monastères de Belgique*. Fasc. I. Estampes contenues dans les ouvrages anciens (XVIe, XVIIe, XVIIIe s.) ; 2. Pierre Bautier : *Les Portraits des Musées royaux de Peinture et de Sculpture*, 40 p.; 3. Frédéric Alvin : *Les Portraits en médailles des célébrités de la Belgique*, 105 p.; 4. Félicien Leuridant : *Les Portraits du Château de Belœil*, 12 p.; 5. Paul Collin : *Vues de Villes, Châteaux, Monastères et Monuments publics dans les collections des Musées royaux de Peinture et de Sculpture*; 6. Félicien Leuridant : *Les Bustes de l'Académie royale de Belgique*; 7. Louis Hissette : *Vues et Plans de Villes, Châteaux, Monastères et Monuments dans les collections du Cabinet des Estampes*, 373 p.; 8. Placide Lefèvre : *Les Portraits conservés dans les Abbayes Norbertines de Belgique*, 72 p.

Enfin M. Eug. Bacha a fondé la collection *Les Grands Belges* (Turnhout, Établissements Brépols, 1919 et 1920), pour faire connaître la vie et l'œuvre de nos compatriotes qui se sont illustrés dans les domaines de la science, des beaux-arts, de la littérature et de la politique. Au cours des années 1919 et 1920, il a paru vingt fascicules d'une trentaine de pages chacun. Sans doute, les collaborateurs de cette louable entreprise n'ont pas tous la même valeur et le caractère de vulgarisation que le promoteur a voulu donner à l'œuvre empêche parfois que les biographies soient faites avec toute la pénétration requise. Néanmoins, il s'y rencontre de véritables modèles de fine et judicieuse analyse, dont les historiens auront à tenir compte. Citons parmi les meilleurs : *Adolphe Quetelet*, de J. Van Drunen; *Christophe Plantin*, de M. Sabbe ; *Lambert Lombard*, de M. Kuntziger ; *Léopold II*, par G. Harry.

Deux autres collections tiennent à la fois de l'histoire et de la géographie nationales :

C'est tout d'abord l'*Atlas des Villes de la Belgique au*

XVI[e] *siècle*, par Jacques Roelofs, de Deventer, géographe de Charles-Quint et de Philippe II [1]. Cette collection, dont M. Ch. Ruelens commença la publication et qui fut continuée par le P. van den Gheyn et M. E. Ouverleaux, en était arrivée au début de la guerre à la vingtième livraison [2]. Celle-ci renfermait le plan en couleur, fac-similé de l'original conservé à Madrid, plus le plan en bleu avec chiffres et lettres de renvoi, et un commentaire historico-géographique copieux des villes d'Ostende, Montfort, Lens et Vilvorde. Le vingt et unième fascicule renferme les plans avec commentaires d'Alost, par V. Fris; de Bavai, par E. Matthieu; d'Harlebeke, par J. Ferrant; de Ninove, par V. Fris.

Un dernier fascicule, qui terminera ce vaste Atlas du XVI[e] siècle, paraîtra incessamment ; il renfermera, entre autres, les plans de Wervicq et de Cambrai. C'est une collection unique au point de vue de la topographie et même de la démographie de nos villes à l'époque de la Renaissance ; la plupart des commentaires constituent d'excellents aperçus au sujet de la formation des diverses villes des Pays-Bas. Il est à espérer qu'une introduction générale viendra coordonner toutes ces notices explicatives et nous permettra d'apprécier cette phase lointaine de notre histoire urbaine encore obscure et discutée.

M. L. Van der Essen, frappé des inconvénients, pour notre enseignement public et pour notre propagande à l'étranger, de l'absence d'un atlas de géographie historique de Belgique, a voulu combler cette lacune. Il s'est adjoint M. J. Maury, cartographe, et MM. F. Ganshof et P. Nothomb, pour nous fournir cet instrument de travail indispensable, qui comprendra sept

(1) Bruxelles, Falk, 1883, in-plano.

(2) Les éditeurs avaient prévu la publication de cent plans, soit un peu plus de vingt livraisons; en effet, chaque livraison devait contenir cinq plans, mais le commentaire des plans de quelques villes, telles que Gand et Bruges, a pris une livraison tout entière.

fascicules, contenant chacun une ou plusieurs cartes accompagnées de notices très détaillées.

Sur treize cartes de cet *Atlas de Géographie historique de la Belgique* (1), les nos X à XIII ont paru : *La Belgique en 1786* (les Pays-Bas autrichiens) ; *La Belgique sous la domination française; La Belgique dans le Royaume des Pays-Bas* et *La Belgique de 1830 à 1839.* Le commentaire historique de M. Ganshof, puisé directement aux sources diplomatiques et administratives, est copieux et satisfait à toutes les exigences. Mais il semble que dans cet atlas, la partie géographique a été quelque peu sacrifiée à la partie historique.

Plusieurs de nos historiens, que la guerre avait contraints à l'exil, ont pris, en terre d'asile, la louable décision de faire connaître à nos alliés, en des ouvrages nécessairement concis, l'histoire de notre pays. Un des meilleurs de ces essais est celui de M. Léon Van der Essen : *A Short History of Belgium* (2).

L'auteur s'y est appliqué surtout à exposer au grand public anglo-saxon l'histoire de la Belgique, considérée en tant qu'entité politique, en insistant sur les facteurs d'unification qui, depuis le XVe siècle, ont amené l'union de nos diverses principautés. Il peut ainsi indiquer la place prise par notre pays dans la vie internationale et exposer le rôle qu'il a joué dans la politique européenne. Son livre se distingue par la clarté du style, la sûreté d'information, la sagacité dans l'exposition, ainsi que par un puissant esprit de synthèse et de déduction. Le dernier chapitre, consacré à la Grande guerre, ajouté dans la seconde édition, mérite spécialement l'attention.

M. H. Vander Linden a poursuivi et atteint le même but dans sa *Vue générale de l'Histoire de Belgique* (3). Ce petit livre

(1) Bruxelles-Paris, Van Oest, fasc. V, VI, VII, 1919-1920, gr. in-8o; les commentaires de chaque carte comprennent de 10 à 15 pages.

(2) Chicago, University Press, 2e édit., 1920, in-12, 198 p.

(3) Paris, Payot, 1918, in-12, 295 p.

de bonne vulgarisation scientifique a rendu pendant la guerre le service de faire connaître à nos voisins les grandes lignes de notre histoire. Il est écrit, sans bien grande originalité, mais d'une façon claire et très objective. L'auteur s'arrête pour ainsi dire à l'établissement définitif du Royaume de Belgique et au vote de la Constitution ; il termine par un tableau largement brossé, en une dizaine de pages, de l'expansion politique, économique, artistique et littéraire de notre pays, depuis la proclamation de son indépendance.

C'est cette dernière partie de son livre que M. Vander Linden a reprise plus spécialement et développée en une centaine de pages dans la traduction de son volume publié en anglais sous le titre de *Belgium, The making of a Nation* (1). Ici, l'auteur a fait œuvre vraiment personnelle et il convient de louer, sans restriction, les belles pages qu'il consacre à la Belgique indépendante, dans ces trois chapitres : la période expérimentale de 1831 à 1848; la période de maturité de 1849 à 1884; la période d'expansion de 1885 à 1914.

Si MM. Van der Essen et Vander Linden se sont adressés au public étranger, M. F. Van Kalken a eu l'excellente idée d'écrire à l'usage de nos nationaux et particulièrement des élèves de l'enseignement moyen un manuel d'histoire nationale.

Son *Histoire de Belgique* (2), rompant décidément avec la vieille routine de nos ouvrages classiques, est réduite pour les faits à l'essentiel. Pour ne citer qu'un exemple, toute l'histoire de la Lotharingie, ou plutôt du duché de Lothier, si rebutante pour l'élève, a été condensée en cinq pages. L'auteur a eu raison de passer si rapidement sur notre moyen âge et de développer, par contre, toute l'époque moderne et particulièrement les temps contemporains. Ainsi l'élève aura une notion bien claire

(1) Oxford, Clarendon Press, 1920, in-12, 356 p.; voyez les chapitres XIII, XIV et XV.

(2) Bruxelles, Office de publicité, 1920, in-12, 644 p.

du long passé de notre patrie et des origines lointaines de notre unité nationale. Même, toute la quatorzième partie du volume est consacrée à la Belgique indépendante, et l'auteur a abordé, avec une franchise et une objectivité méritoires, le problème de la défense nationale, la politique intérieure, l'évolution économique, l'expansion coloniale et la vie sociale. Puis, poursuivant l'histoire de la patrie jusqu'à nos jours, il a consacré toute sa dernière section à un excellent aperçu d'ensemble de la guerre mondiale en Belgique.

Mais ce n'est pas seulement la solidité du fond et l'excellence de la méthode qui signalent ce livre; c'est surtout par son caractère bien vivant, enthousiaste, amusant parfois, intéressant toujours, que ce *Manuel* — quoique un peu touffu — a été bien accueilli par la jeunesse de nos écoles et par tous les Belges qui depuis la guerre ont voulu réapprendre l'histoire de la patrie (1).

Parmi les travaux de critique historique qui paraissent trop rarement chez nous, nous n'hésitons pas à ranger l'*Œuvre des Bollandistes* [1615-1915 (2)], du P. Hippolyte Delehaye. Nul n'était mieux qualifié que le distingué savant pour faire l'histoire des trois siècles de son illustre Compagnie; et il l'a écrite avec une modestie, un tact et une sérénité tellement admirables, que si l'ouvrage avait paru sous le voile de l'anonyme, on aurait pu hésiter à en attribuer la rédaction à un bollandiste. Mais l'aperçu n'est pas qu'un tableau chronologique des vicissitudes d'un institut historico-hagiographique; il est aussi un exposé clair et net d'une méthode qui, tout en s'améliorant sans cesse, s'est avérée dès le début du meilleur aloi scientifique. Ce petit

(1) MM. V. Mirguet et Ch. Pergameni ont donné une seconde édition de leur *Aperçu de la vie et de la civilisation du peuple belge à travers les âges*, paru en 1908; ils y ont intercalé (pp. 380 à 425) le récit des premières années du règne d'Albert Ier et un excellent aperçu de la guerre mondiale au point de vue belge.

(2) Bruxelles, Société des Bollandistes, 1920, in-8°, 283 p.

livre est une excellente contribution à l'histoire de la discipline historique en Belgique.

Examinons maintenant les monographies consacrées à des points spéciaux de l'histoire de la patrie. Parmi les travaux relatifs à nos seigneuries, il faut accorder une mention spéciale à l'étude, pourtant encore inachevée, de M. Jules Vannérus : *Les Comtes de Salm-en-Ardenne* (1), marquée, comme tout ce qui sort de sa plume, au coin de l'érudition la plus solide et de la plus saine critique; dans cette partie de son Mémoire, l'auteur ne traite que les années 1029 à 1148, mais il se propose de le conduire jusqu'en 1415.

L'infatigable historien du Namurois, le chanoine Roland, s'appuyant, entre autres, sur les données de sa *Toponymie namuroise* et sur les documents de son *Cartulaire de Gembloux*, a repris, après Piot et Vanderkindere, l'étude des *Pays de Lomme et du Condroz et de leurs subdivisions* (2). M. Roland émet l'avis que le nom du premier dérive de Lomacus, retranchement belgo-romain, appelé aujourd'hui la Roche-à-Lomme, au confluent de l'Eau Noire et de l'Eau Blanche; il prouve l'existence d'un *pagus minor* et d'un *pagus major* de Lomme; il considère le *pagus Namurcensis* comme une subdivision de celui de Lomme et montre que ce dernier fut donc le noyau du comté de Namur. Si M. Roland rattache le *pagus Condrustensis* à l'ancienne civitas des Condruses, par contre il rejette définitivement toute relation entre la Famenne et les Pémanes de César. Mais la partie la plus intéressante de cette étude de géographie historique, c'est la délimitation précise, grâce à un relevé patient de la dépendance des différents lieux, des divers *pagi* de la Meuse moyenne. La carte de M. Roland, qui donne, par des chiffres accolés aux noms des communes, une

(1) *Annales de l'Institut archéologique du Luxembourg*, t. I (1919), pp. 1 à 112.

(2) *Annales de la Société archéologique à Namur*, t. XXXIV (1920). Extrait, Namur, Wesmael, 1920, in-8°, 126 p. et une carte.

série de renvois perpétuels aux preuves de son texte, rendra aux historiens du Namurois les plus précieux services.

M. l'abbé J. Paquay a pris comme objet de ses recherches le *Paganisme et Christianisme en Tongrie* (1). C'est une étude des plus importantes sur la première évangélisation de l'ancien pays de Liége que l'auteur vient de compléter dans son article récent sur *De Apostels van Neder-Germanië*, dans la Dietsche Warande.

C'est à une époque bien postérieure que nous ramène une monographie d'histoire religieuse du Père Frédégand d'Anvers (le Père Callaey). Son *Étude sur le Père Charles d'Arenberg* (1593-1669) est consacrée à l'une des figures les plus curieuses de ce mouvement de dévotion rigoriste qui débuta sous le règne des Archiducs. La brusque conversion de ce jeune aristocrate qui, malgré l'opposition de ses parents, entre brusquement chez les Capucins, où il finit par entraîner également son frère Eugène, n'est que la première crise dans cette vie qui semblait devoir être si sereine; la seconde fut une crise politique, car le Père Charles prit une part active à la Conspiration des Nobles en 1632. Si l'ouvrage du Père Callaey est rédigé d'après les meilleurs documents et avec une bonne méthode, en bien des endroits il sent l'apologie, et le héros du livre paraîtra à maint lecteur passablement surfait (2).

Une des meilleures monographies de nature locale, durant la quinzième période, est celle de M. le chanoine J. Laenen : *Histoire de l'Église métropolitaine de Saint-Rombaut à Malines* (3).

Le plan en est largement tracé : un premier livre est consacré à la personnalité du Saint, à ses reliques et à son culte; le deuxième traite du chapitre très antique, fondé ou remanié par Notger, et qui devint le chapitre métropolitain; il traite en

(1) *Bulletin de la Société scientifique et littéraire du Limbourg*, t. XXXV (1920), pp. 36-78.

(2) Paris-Rome, 1919, in-8°, XXXI, 375 p.

(3) Malines, Godenne, 1919-1920, 2 vol. in-8°, de XXVII-301 et 386 pages.

outre, et c'est la partie la plus neuve et la plus importante pour l'histoire ecclésiastique générale, de l'organisation paroissiale à Malines dès les origines, ainsi que du clergé secondaire, de ses us et coutumes; le troisième livre comprend la description et l'étude archéologique du monument et de son mobilier. L'exécution de ce vaste plan est pleinement satisfaisante; méthode révélant l'historien de métier, composition bien ordonnée, rédaction soignée et attachante. Dans son genre, le livre de M. le chanoine Laenen est un modèle.

Tous ceux qui s'intéressent à l'histoire ecclésiastique de la Belgique — et leur nombre s'accroît sans cesse — se rappellent les beaux travaux que l'auteur du *Monasticon belge* a consacrés aux Évêques auxiliaires de Cambrai et de Tournai (1905) et à ceux de Térouanne (1907).

L'ancien directeur de notre Institut historique à Rome, dom Ursmer Berlière, au moment où la guerre éclatait, venait de faire paraître dans la REVUE BÉNÉDICTINE un travail sur les *Évêques auxiliaires de Liége* ([1]), qui devait être complété par une notice similaire sur ceux d'Utrecht. Mais l'invasion allemande interrompit le travail, de sorte que la notice promise ne parut pas. Dom Berlière se décida alors à revoir et à compléter la première étude. La liste des auxiliaires liégeois débute avec Isfride en 1190 et s'achève de nos jours avec Mgr Laminne. Il sera inutile d'ajouter que provisoirement dom Berlière a épuisé le sujet : c'est le meilleur hommage que nous puissions rendre à sa perspicacité critique et à son immense érudition.

M. Leo Verriest s'est décidément voué à l'étude des institutions rurales dans nos anciennes principautés. Sa dernière contribution à cette partie si intéressante, mais si peu fouillée de notre passé, *Le Régime seigneurial dans le comté de Hainaut, du XIXe siècle à la Révolution* ([2]), est tout aussi importante que

([1]) Bruges et Paris, Desclée et Champion, 1919, in-12, 200 p.
([2]) Louvain, P. Smeesters, 1916-1917 (non censuré), in-8°, XVI-428 pp.

ses aînées; elle crée à son auteur de nouveaux titres à la reconnaissance de ceux qui déplorent la défaveur des études historico-juridiques dans notre pays. D'ailleurs, plutôt qu'une synthèse embrassant sept ou huit siècles, ce livre renferme deux amples et remarquables fragments: l'un décrivant le régime seigneurial aux XIe et XIIe siècles, l'autre le disséquant à la veille de la Révolution; sur les stades intermédiaires, l'exposé n'est pas aussi complet. L'analyse des temps féodaux est magistrale, ce qui ne peut surprendre quiconque a lu le mémoire, couronné il y a dix ans par l'Académie, sur le *Servage dans le comté de Hainaut.* On souhaiterait plus de netteté et de calme dans l'esquisse du XVIIIe siècle. Celle-ci n'intéresse pas moins le lecteur, avide de précisions sur un des aspects les moins étudiés de la grande Révolution. Mais l'auteur s'est rendu compte de ce qui manque en cette partie; il eût été illusoire d'escompter des résultats solides, d'espérer des conclusions consenties dans une étude si désespérément vaste : « il était indispensable de suivre pas à pas les transformations successives du régime et les mouvements de l'opinion; il fallait ne pas se contenter de projeter sur un écran le tableau des institutions seigneuriales de l'ancien régime, mais bien en observer la vie et les variations en les déroulant comme au moyen d'un film cinématographique » (Introduction). M. Verriest n'a pas trop réussi dans son entreprise; tout au plus nous donne-t-il quelques perspectives qui plus d'une fois, d'ailleurs, mériteraient d'être appelées des trompe-l'œil. Notons-en deux exemples : D'abord, le chapitre relatif aux Corvées, fondamental pour la thèse de l'auteur, se réduit pour ainsi dire — documentairement parlant — aux doléances des vilains relevant de la seule abbaye de Maroilles; ces doléances sont impressionnantes par leur précision et plus encore par leur répétition monotone au cours de quatre siècles. Et M. Verriest de conclure : « Voilà, n'est-ce-pas, qui en dit long sur l'état de l'opinion, et aussi qui contredit singulièrement l'adage si souvent répété : « il fait bon vivre sous la

» crosse! » » C'est plutôt la documentation qui est singulière, au sens étymologique du mot, et la conclusion est pour le moins étrange.

Autre exemple : Dans ses conclusions générales, l'auteur déclare qu'on ne voit point qu'on doive à la noblesse — pas plus d'ailleurs qu'à l'autre ordre privilégié, le clergé — l'initiative d'une conquête morale quelconque dont les classes inférieures dussent bénéficier. L'ordre seigneurial n'a pas cessé de s'abriter, égoïstement, derrière le bouclier que constituaient ses privilèges d'antique origine. Et, en note, pour tout soutènement de cette condamnation, peut-être juste, mais très sommaire, ces mots: « Cf., par exemple, la résistance des seigneurs à propos de leurs privilèges de chasse ». Cet exemple-là ne paraît pas du tout probant ; à ce compte, nous pourrions encore nous croire de nos jours en féodalité. Voilà les deux imperfections du travail de M. Leo Verriest. Elles ne nous empêchent pas de souligner la très grande valeur d'une monographie qui met de l'ordre et trace des avenues dans un domaine où jusqu'ici les travailleurs belges ne se bousculent pas. Aussi est-ce avec impatience que nous attendons les deux volumes qu'il nous promet sur l'*Alleu* et la *Propriété foncière rurale*.

Le *Cartulaire historique et généalogique des Artevelde* (1), par Napoléon de Pauw, président de la Commission royale d'Histoire et directeur de l'Académie royale flamande, est un ouvrage de longue haleine : de l'aveu même de l'auteur, ce recueil de documents lui a coûté septante années de recherches, et l'impression de ce catalogue a duré de 1884 à 1920.

Cette généalogie avec des preuves, d'une famille éteinte — du moins en ligne masculine — depuis des siècles, est certes le monument le plus vaste qu'on ait élevé à un lignage patricien

(1) Bruxelles, Hayez, imprimeur de l'Académie royale de Belgique et de la Commission royale d'Histoire, 1920, in-4°, xviii-924 p., avec une vue à vol d'oiseau du Kalanderberg à Gand au XIVe siècle, et six planches de (nonante) sceaux de patriciens.

du moyen âge, bien que deux personnages seulement, Jacques et son fils Philippe Van Artevelde, intéressent directement l'histoire de Flandre.

M. de Pauw a voulu épuiser le sujet avant de livrer sa vaste enquête au public ; aussi le volume contient un premier supplément (pp. 535-772), un appendice (pp. 773-884), un second supplément (pp. 825-848) et un troisième supplément (pp. 849-861). Mais on ne s'en plaindra pas. Car, au cours de l'impression, M. de Pauw fut assez heureux pour découvrir la correspondance de Jacques Van Artevelde avec la maison royale d'Angleterre, qui forme comme un hors-d'œuvre dans sa publication (pp: 617 à 674, avec table spéciale) et jette sur les rapports de la Flandre avec Édouard III un jour tout nouveau. D'ailleurs, ce n'est pas au point de vue historique seulement que le cartulaire de M. de Pauw a une grande importance : comme les Van Artevelde eurent des rapports avec presque toutes les familles patriciennes et même nobles de Gand, l'auteur en a profité pour dresser les crayons généalogiques, avec preuves à l'appui, de la plupart de ces lignages. On peut regretter pourtant que dans un recueil d'une si grande valeur documentaire, l'auteur ait cru devoir intercaler la généalogie de la famille de Pauw et ait négligé de dresser une table onomastique.

M. F. Rousseau, qui vient de nous donner, dans la collection Bacha, le répertoire du folkloriste wallon, n'est pas qu'un théoricien de la science du savoir populaire. Avec un art consommé de conteur, le distingué sous-chef des Archives générales a réuni, pour ses compatriotes, les meilleures et les plus savoureuses *Légendes et Coutumes du pays de Namur* [1]. Signalons, parmi les plus intéressantes légendes, celles des trois dames de Crèvecœur et des quatre fils Aymon ; parmi les coutumes les plus curieuses, les marches militaires de l'Entre-Sambre-et-Meuse

[1] Bruxelles, Imprimerie médicale, 1920, in-8°, de 150 p.

et les combats des échasseurs du vieux Namur. Mais M. Rousseau n'est pas qu'un agréable émule de Grimm ou de Cosquin ; c'est un profond érudit qui dissimule dans des notes discrètement semées ses vastes recherches bibliographiques, pour éclaircir ces curieux restes de littérature orale ou d'ethnographie traditionnelle.

Un livre qui est venu à son heure est celui de M. Jacques des Cressonnières : *Essai sur la question des langues dans l'histoire de Belgique* (1). Son préfacier, M. J. Cuvelier, nous redit la genèse infiniment sympathique de ce travail. Chaque page y fleure bon de patriotisme et de probité ; aussi mérite-t-il mieux que des éloges sans restriction ; quelques réserves en souligneront plus honorablement la valeur : « C'est au document que l'auteur a recours, au document original » ; nous pouvons en croire M. l'Archiviste général. Il paraît certain pourtant que l'auteur a reçu de ses devanciers, Stécher, Kurth, Pirenne, plutôt que des documents mêmes, sa thèse fondamentale, qui pourrait être ainsi énoncée : « Tout était pour le mieux, au point de vue de la question des langues, au bon vieux temps ». Mais cette thèse n'est-elle pas fortement ébranlée par cet autre *leitmotiv* du livre, à savoir qu'à toute époque, les Flamands se sont gardés — sinon défendus — contre l'envahissement du français, par des précautions souvent minutieuses, tandis que les minorités wallonnes n'ont exprimé que très exceptionnellement quelques griefs ? Il se peut que les ducs de Bourgogne n'aient pas été les ennemis du flamand, comme le prétendait P. Fredericq ; mais qu'ils l'aient médité ou non, leur influence favorisa la propagation du français. Or, l'auteur estime qu'il devait en être ainsi, le flamand étant langue inférieure, non susceptible d'être vivifiée par le souffle chaleureux de la Renaissance... Il faudrait démontrer pour cela que les lettres françaises en Belgique, aux XVIe et XVIIe siècles, furent supérieures aux lettres flamandes du

(1) Bruxelles, in-8°, de VII-388 pp.

même temps. Puis il resterait à expliquer comment la langue néerlandaise eut son âge classique en Hollande, précisément au XVIIe siècle, et cela, en bonne part, grâce aux immigrés flamands. Quant au « bilinguisme » en Flandre, dont on fait un peu trop état dans cette querelle linguistique, l'auteur pourrait-il donc ignorer que la langue française n'a jamais été en Flandre que le parler d'une petite minorité, la seule, au reste, qui comptât en influence économique et sociale, dans ces temps-là comme de nos jours ?

Sous ces réserves, on peut souscrire aux paroles du préfacier, expression fidèle, sans doute, de la pensée intime de l'auteur : « Celui qui lira ce livre ne pourra s'empêcher de sourire aux vains efforts de certains personnages — heureusement de plus en plus clairsemés — pour s'opposer à l'expansion dans nos provinces flamandes d'une langue mondiale qui, par un surcroît de bonheur, fut toujours une de nos langues nationales. Et la pitié ne sera pas moindre pour vous, ô gens de peu de foi, qui craignez que la satisfaction complète des légitimes désirs des Flamands d'être instruits, administrés et jugés dans leur langue maternelle, empêche les destinées des langues de s'accomplir ! »

C'est à l'histoire diplomatique de la Belgique indépendante que M. Alfred De Ridder, directeur général au Ministère des Affaires étrangères, vient de consacrer coup sur coup deux volumes. Le premier, *La Belgique et la Prusse en conflit de 1834 à 1838* (1), expose les nombreuses chicanes que le gouvernement prussien chercha à la Belgique naissante. Une première fois, à propos de la construction de la citadelle de Diest, qu'il considérait comme « la première étape dans la constitution d'une ceinture de forts » dirigée contre le Nord, mais d'après lui aussi contre l'Est; les prétentions prussiennes, approuvées par le cabinet autrichien, échouèrent devant la ténacité du ministre de Theux. La Prusse chercha une nouvelle querelle, à

(1) Bruxelles, Vromant, 1919, in-12, 166 p.

propos d'une coupe de bois ordonnée par le gouvernement belge dans la forêt de Grünenwald, dans le rayon stratégique de la forteresse de Luxembourg, qu'occupèrent des troupes fédérales (1834) ; le prince de Hesse fit arrêter les délinquants dans les bois; la Belgique protesta, fit reconnaître le bien-fondé de sa revendication, mais, par mesure de prudence, s'abstint de continuer les coupes. Mais trois ans après, le roi Guillaume des Pays-Bas les fit exécuter ; alors le gouvernement belge fit valoir les mêmes objections que celles qu'on lui avait présentées, et, malgré la Prusse, qui n'aurait pas craint de déchaîner une guerre, fit enjoindre au souverain néerlandais de cesser ses opérations. La troisième mauvaise querelle fut celle de la prétendue immixtion du gouvernement belge dans le mouvement catholique qui se produisit en Rhénanie lors des démêlés de la Prusse avec l'archevêque de Cologne. Le livre est rempli de nombreuses preuves d'hostilité du gouvernement et des hommes d'État prussiens vis-à-vis de notre indépendance nationale.

C'est ce qui ressort avec plus d'évidence encore de nombreuses pages de l'*Histoire diplomatique des Traités de 1839* (¹), que M. De Ridder fit paraître immédiatement après. Nous connaissons déjà les grands traits de ces longues négociations qui durèrent plus d'un an à Londres ; d'une part, grâce à l'*Histoire parlementaire* de ces traités, d'autre part, grâce aux pages que J.-J. Thonissen y avait consacrées au cours de son *Histoire du règne de Léopold Ier*. M. De Ridder, qui, comme pour le livre précédent, a eu à sa disposition les papiers du comte de Theux, alors ministre des Affaires étrangères, a pu établir jour par jour le vaste développement des intrigues des cabinets européens, qui finirent par démembrer notre patrie en nous enlevant le Limbourg et le Grand-Duché. Il convient de le féliciter de la manière aisée et perspicace avec laquelle il nous conduit à travers cet obscur dédale.

(¹) Bruxelles, Vromant, 1920, in-8°, 399 p.

Notre histoire intérieure récente n'a pas l'heur d'attirer beaucoup de travailleurs en Belgique. Même, à part la dernière moitié du petit livre de l'abbé Balau, *Soixante-dix ans d'Histoire contemporaine de Belgique (1815-1889)* (1), nous ne possédons aucun aperçu d'ensemble, particulièrement sur la première partie du règne de Léopold II (2). C'est qu'on se rend compte que par suite du manque de recul et de la surabondance des matériaux, tout travail serait prématuré. Peu à peu cependant des écrivains consciencieux commencent à étudier l'action politique et les travaux parlementaires des principaux chefs de gouvernement qui ont présidé aux destinées de notre patrie durant ce dernier demi-siècle. E. Discailles biographia *Charles Rogier ;* le baron de Trannoy fit revivre *Jules Malou ;* Alph. Bellemans, *Victor Jacobs ;* Paul Hymans étudie *Frère-Orban.* Parmi les collaborateurs du défunt roi, le baron *Lambermont* fut l'objet d'une étude d'André de Robiano, et l'on connaît les notices du général Brialmont et d'Ernest Gossart sur *Émile Banning.*

Jusqu'ici nous n'avions aucun travail d'ensemble sur celui que l'on a appelé le « Grand Ministre », Auguste Beernaert. M. Édouard van der Smissen a l'ambition louable « d'élever bientôt à la mémoire du grand homme d'État un monument digne de lui, grâce au concours de personnalités les mieux qualifiées pour parler de Beernaert et de son œuvre ». En attendant, il publie, sous le titre de *Léopold II et Beernaert* (3), 500 lettres de leur correspondance inédite de 1884 à 1894, que Mme Beernaert voulut bien lui confier. Le premier volume traite particulièrement de la *Fondation de l'État du Congo*, dont Beernaert fut incontestablement l'un des principaux artisans ; puis de la *Défense de la Meuse*, et aussi de l'échec du service personnel.

Le second volume s'occupe de la *Revision de la Constitution*, ainsi que du referendum que le Roi voulut introduire dans notre

(1) Bruxelles, *Société belge de Librairie*, 2e édit., 1889, in-8°, de 467 p.

(2) Le livre de MM. Garsou et Olchewsky n'a qu'un caractère scolaire.

(3) Bruxelles, Goemaere, 1920, t. I, xxx-456 pp. ; t. II, xxx-428 pp.

charte fondamentale. Le commentaire par lequel M. van der Smissen relie les lettres entre elles a souvent autant d'attrait que la correspondance elle-même. Inutile de dire que ces deux volumes ont été une vraie révélation. La divulgation de ces épîtres du Roi au ministre et parfois de celui-ci à Léopold II grandit encore la figure de Beernaert et ne diminue pas celle du monarque. Les aptitudes exceptionnelles du premier ministre, — qui fut aussi comme le ministre des Affaires étrangères de l'État Indépendant, — ses facultés extraordinaires de travail, ses hautes qualités morales qui imposaient le respect, sa modération dans la lutte des partis, ses connaissances juridiques et financières qui firent de lui « l'homme indispensable », tout cela éclate ici au grand jour. M. van der Smissen dispose désormais de matériaux de choix pour élever à Auguste Beernaert le monument qui lui manque encore. Espérons qu'il saura éviter l'écueil de l'apologie.

Il nous plaît de noter dès maintenant que Léopold II apparaît dans toute cette correspondance comme mû par un amour passionné et constant pour la patrie. C'est vraiment le « Grand Roi » dont Gérard Harry nous a tracé le portrait enthousiaste dans un petit livre que toute la jeunesse devrait avoir entre les mains. Comme son père, Léopold II fut lui aussi la personnification même de la Patrie. Il faut remercier M. van der Smissen de l'avoir mis si bien en évidence au cours de sa belle publication.

C'est le XVIIIe siècle, d'ordinaire si délaissé, qui durant cette période a fixé particulièrement l'attention de deux historiens de carrière :

M. H. Van Houtte, professeur à l'Université de Gand, a consacré un gros volume à l'*Histoire économique de la Belgique à la fin de l'Ancien Régime* [1].

---

[1] Gand, Van Goethem, 1920, *Recueil des travaux publiés par la Faculté de Philosophie et Lettres de l'Université de Gand*, 18e fascicule, in-8°, de VIII-588 pp.

C'est une œuvre vraiment neuve d'allure et de conception, aussi bourrée d'idées que de faits. Dès l'abord, on s'aperçoit que l'auteur possède à fond son sujet et sa littérature, qu'il sait parfaitement « où nous en sommes » au point de vue de l'histoire économique; qu'il s'est fait la main à ce travail d'ensemble en scrutant préalablement plusieurs des problèmes spéciaux encore mal élucidés, et qu'il n'a pas voulu se dérober aux difficultés multiples qui pouvaient entraver son enquête ou fausser ses conclusions. Il s'est donné avant tout la tâche d'écarter tout système préconçu. C'est, en effet, un des grands mérites de l'auteur de ce volume d'avoir abordé de face, au seuil de chacune des grandes subdivisions de son travail, les théories émises à leur sujet par les autorités particulièrement compétentes. Prudemment, mais fermement à la fois, M. Van Houtte les a disséquées avec une logique implacable, pour justifier ensuite ses vues personnelles, ses propres découvertes par l'analyse serrée et l'interprétation subtile de multiples documents peu connus ou inédits.

La division tripartite de ce vaste tableau : industrie, commerce, agriculture, s'imposait. A la simple inspection des subdivisions de leur matière, nous saisissons l'ampleur avec laquelle chacun de ces sujets a été traité. Dans la partie industrie, l'auteur a examiné successivement la forme d'exploitation industrielle dans les Pays-Bas au milieu du XVIIIe siècle; puis, la situation de l'industrie corporative jusqu'à la veille de la Révolution française; enfin, la grande industrie sous le régime des octrois.

Dans un premier chapitre, M. Van Houtte établit, à l'encontre de toutes les idées reçues, que, au point de vue externe, le régime corporatif n'est pas en décadence durant les temps modernes, mais qu'il se développe au contraire au point de vue du nombre des métiers et du nombre des suppôts jusque vers le milieu du XVIIIe siècle; au point de vue interne, il dégringole, en ce sens que le privilège corporatif, par la lutte intime de divers privilèges limitatifs, est devenu moins étendu. D'autre part, la

grande industrie ne domine pas du tout l'industrie corporative avant 1750; et quant à l'industrie rurale, elle est de la petite industrie. L'industrie capitaliste se trouve, à la fin de l'ancien régime, quoi qu'on en ait dit, non pas à la campagne, mais en ville. Et, à la fin du chapitre, M. Van Houtte démontre encore qu'on peut appeler l'industrie rurale l'industrie libre, sans apporter à cette dénomination quelques réserves; et l'on ne peut parler qu'avec circonspection de l' « atelier corporatif élargi », pour désigner la manufacture, avant la seconde moitié du XVIII[e] siècle.

Ainsi, conclut l'auteur, c'est dans ce sens qu'il faudrait préciser la portée de la classification du théoricien Bücher; si, d'une manière générale, l'industrie corporative est l'industrie type du moyen âge, et l'industrie manufacturière à base capitaliste, l'industrie type des temps modernes, cette évolution, paralysée par les survivances de l'économie urbaine, ne s'est pas opérée chez nous d'une façon continue. Si au XVI[e] siècle, le capitalisme connut aux Pays-Bas une ère d'efflorescence, durant le siècle suivant, il éprouva une véritable régression, et le régime corporatif continuera à se développer jusque vers 1750.

Au chapitre II, nous voyons, en effet, les corporations jouir tranquillement de leurs privilèges et monopoles jusque vers le milieu du règne de Marie-Thérèse; les théories physiocratiques n'ont guère eu d'écho dans l'industrie; et pour des motifs financiers et politiques, le gouvernement ne toucha pas aux métiers. Ce n'est qu'à partir de l'arrivée au pouvoir du président de Nény (1757), que l'autorité centrale prit des mesures pour réformer leur organisation : plus de nouveaux privilèges, mais respect des droits acquis; facilités plus grandes à l'obtention de la maîtrise et à l'apprentissage. Avec Joseph II commença définitivement l'action anticorporative du gouvernement, qui valut à l'Empereur tant de haines; après une vaste enquête instituée en 1784, Joseph décida même la suppression des métiers, mais il dut révoquer au bout de quelques semaines son ordonnance de 1787.

De même, le chapitre III aboutit à des résultats qui vont à l'encontre d'opinions professées par des spécialistes éminents. Ceux-ci avaient fait remonter l'origine de la plupart de nos grandes industries au XVII[e] siècle. C'est une erreur; il faut descendre jusqu'au règne de Marie-Thérèse pour découvrir les fondations réelles de nos fabriques et usines. Ce n'est qu'après la paix d'Aix-la-Chapelle que s'ouvre une période brillante de notre histoire moderne industrielle. Les dates 1749-1765 marquent l'apogée de l'intervention du gouvernement central aux Pays-Bas. Après 1765, le zèle mercantiliste du gouvernement se refroidit. Joseph II, entièrement gagné aux idées physiocratiques, se contenta de protéger l'industrie par des mesures douanières générales. Plus de faveurs individuelles, plus de créations artificielles à coups de privilèges!

M. Van Houtte montre que l'industrie capitaliste avait trouvé dans la politique des octrois un adjuvant efficace; et, d'autre part, le régime des octrois fut funeste aux progrès de la technique industrielle. Résultats excellents et dont les effets n'allaient pas tarder à se faire sentir. Quant à la politique physiocratique, elle eut pour résultat de déplacer quelque peu l'industrie de la ville vers la campagne et d'augmenter le rôle économique du plat pays.

L'importance historique des conclusions nouvelles de M. Van Houtte n'échappera à personne.

Après l'industrie, M. Van Houtte étudie la situation de notre commerce à la fin de l'Ancien Régime. Il commence par prouver que particulièrement l'économiste allemand Bücher a exagéré les différences entre le régime commercial du moyen âge et celui des temps modernes : le système médiéval, la « Kundenproduction », dans lequel les corporations travaillent directement pour le client de la ville et de la banlieue, se poursuit encore pleinement chez nous en plein XVIII[e] siècle. L'auteur montre comment le commerce intérieur reste toujours paralysé par de nombreuses survivances de l'économie urbaine « fermée »

durant les temps modernes; les obstacles sont les privilèges des corporations, les limitations de toute nature, l'hostilité des métiers, qui prétendent au monopole de la vente des produits aux marchands de détail et particulièrement aux merciers. Tous ces faits lamentables furent exposés avec une acuité de vue remarquable par un anonyme qui signe un Zélé patriote. Mais surtout, les odieux droits d'étape, les multiples tonlieux et péages, les obligations de rompre charge si défavorables aux transports, les droits de banlieue. Toutes ces gênes au commerce intérieur étaient encore aggravées par des droits d'octroi aux portes des villes et par des droits de marché. Si les réformes réalisées dans ces domaines par Marie-Thérèse furent insignifiantes, Joseph II voulut faire mieux; tous ces efforts échouèrent, et en certaines matières, il dut même opérer un mouvement de recul.

Au point de vue du commerce extérieur, M. Van Houtte refait avec bonheur le tableau sommaire et suranné que Van Bruyssel en avait tracé. Il montre d'après des sources rares ou inédites, ou d'après ses propres publications de textes, pourquoi et jusqu'à quel point la balance nous fut constamment défavorable au cours du XVIIIe siècle, et fixe les chiffres de nos excédents d'importations sur les exportations de 1700 à 1792. Puis, il scrute l'importance de notre commerce avec les divers pays de l'Europe et avec les continents extra-européens et montre que notre commerce était particulièrement actif avec la Hollande et l'Europe, mais moins qu'on l'a prétendu avec la France. Pour tracer une vue d'ensemble de notre législation douanière, l'auteur remonte très haut, et notamment jusqu'aux tarifs de 1670, pour aboutir au système des tarifs autonomes; il étudie particulièrement les relations douanières avec la France à la fin du XVIIIe siècle, analyse les traités de commerce avec les pays environnants, et établit que le gouvernement de Marie-Thérèse resta tout aussi protectionniste à la fin du règne qu'avant l'occupation française de 1745 à 1748; mais son protectionnisme fut

relativement modéré, en comparaison avec celui des grandes industries du temps. Quant à la politique commerciale de Joseph II, il la montre encore plus protectionniste que celle de sa mère; le projet d'abolition des douanes de 1788 n'eut aucune suite. Ce chapitre se termine par un long examen de notre commerce maritime et colonial, la question de la marine marchande sous Joseph II, la prospérité et la prompte décadence d'Ostende durant la guerre d'Amérique, et la question, capitale pour notre commerce, de l'ouverture de l'Escaut, sur laquelle l'auteur glisse un peu trop rapidement, tout comme sur les péripéties si intéressantes de la Compagnie d'Ostende. « Notre industrie était insuffisante pour alimenter un grand commerce d'exportation. »

Toute la fin du volume, soit plus de cent trente pages, est consacrée à l'agriculture. On voit que c'est ce tableau de son triptyque que l'auteur a le plus fouillé et le plus parfaitement commenté.

C'est même celui-là que, dans l'ordre logique, nous aurions préféré voir figurer en tête du volume, l'agriculture étant nécessairement à la base de l'industrie et du commerce. M. Van Houtte établit une fois pour toutes que la prospérité de l'agriculture aux Pays-Bas, durant la seconde moitié du XVIIIe siècle, est telle qu'elle constitue la branche capitale de notre activité nationale. Dans cette troisième partie de son ouvrage, l'auteur passe successivement en revue le régime foncier, les procédés de cultures et la législation agricole. Grâce aux défrichements, grâce aux partages décrétés légalement des vaines pâtures, le nombre des propriétaires se multiplie. Puis, les charges publiques incombant au plat pays sont rendues moins lourdes, les cens et les rentes, pouvant se racheter ou s'obscurcissant progressivement, ne pèsent plus guère sur le prix de vente et de location des terres; la valeur vénale et la valeur locative des terres augmentèrent d'un gros tiers de 1750 à 1790. Beaucoup de petits cultivateurs deviennent petits propriétaires, mais restent

dans des conditions modestes, tandis que les grandes fermes se louent à de gros fermiers qui atteignent une grande aisance. C'est que le contrat de louage commence à se rapprocher très sensiblement du bail à forme actuelle. La grande productivité de l'agriculture, surtout en Flandre, était attestée depuis l'époque même par les voyageurs étrangers : l'Anglais Shaw, le Français Derival, l'Allemand Forster. En effet, la technique agricole était excellente grâce au système d'assolement très perfectionné; nos agriculteurs introduisirent beaucoup de nouvelles cultures très rémunératrices; le cheptel augmenta dans des proportions remarquables; enfin les terres rapportèrent de plus en plus de produits.

L'auteur s'est livré à de patientes recherches dans nos bibliothèques et a fait de multiples découvertes dans nos dépôts d'archives; car presque tout ce qu'il nous communique est inédit. Sa critique d'interprétation témoigne d'une grande perspicacité. Sa parfaite connaissance de toute la littérature économique de l'Europe occidentale éclate à toutes les pages. C'est l'œuvre à la fois d'un sociologue, d'un économiste et d'un historien.

Ce livre vaut surtout par sa puissance de suggestion. D'ailleurs, l'auteur nous promet dans sa préface de nouvelles recherches sur la technique industrielle, l'outillage, les procédés industriels; sur les salaires, les institutions de crédit, le système monétaire, les lettres de change, le droit commercial de la fin du XVIIIe siècle. En somme, un excellent livre qui fait honneur à l'auteur et à la science historique belge.

Les livres précités de MM. Verriest, De Ridder, Van Houtte, par l'étendue de l'érudition comme par le mérite de l'exposition, auraient pu prétendre au prix quinquennal, si celui-ci avait pu être partagé. L'un de nous était même d'avis que l'auteur de l'*Histoire économique de la Belgique à la fin de l'Ancien Régime* était un concurrent des plus sérieux, et au seuil du vote, il développa les raisons pour lesquelles, selon lui, M. Van Houtte méritait les suffrages du jury.

Mais de même que pour la 13e période, ce n'est pas à un livre unique que la majorité a voulu accorder ses suffrages. En vous proposant, Monsieur le Ministre, de décerner le prix quinquennal d'histoire à la *Correspondance des Ministres de France accrédités à Bruxelles*, de M. Eugène Hubert, le jury a voulu reconnaître en même temps les mérites de l'œuvre entière de ce savant, consacrée à nos XVIIe et XVIIIe siècles. Ce gros volume ne fait que continuer la longue série de travaux concernant notre ancien régime, commencés par l'éminent pro-recteur de l'Université de Liége, dès le début de sa belle carrière scientifique.

On se rappellera que depuis 1890, M. Hubert fit paraître successivement plusieurs mémoires académiques, littéralement bourrés de documents inédits; citons d'abord celui sur *La Torture aux Pays-Bas autrichiens au XVIIIe siècle* (1897), où l'auteur montre, pièces en mains, toutes les difficultés que Joseph II rencontra de la part des jurisconsultes et même du public avant de pouvoir supprimer cet odieux moyen d'information juridique. Ce mémoire fut presque aussitôt suivi par une autre étude non moins volumineuse : *Le voyage de Joseph II dans les Pays-Bas du 31 mai au 27 juillet 1781* (Bruxelles, 1900), où l'auteur suit, jour par jour, et pas à pas, le futur réformateur. Un autre mémoire, sur *Les Finances des Pays-Bas à l'avènement de Joseph II* (Bruxelles, 1890), est une introduction suggestive au règne de ce prince chez nous. A son livre sur *La Torture*, il convient de rattacher *Un chapitre de l'histoire du Droit criminel dans les Pays-Bas autrichiens d'après un mémoire de Goswin de Fierlant* (1895).

Puis M. Hubert en revint, à plusieurs reprises, à ses travaux sur l'histoire du protestantisme en Belgique : *Une Enquête sur les affaires religieuses dans les Pays-Bas espagnols au XVIIIe siècle* (Mélanges Paul Fredericq, 1904); *Les États Généraux des Provinces-Unies et les Protestants du duché de Limbourg pendant la guerre de la Succession d'Espagne* (1904); *Les Églises protestantes du duché de Limbourg au XVIIIe siècle*

(1908); *Un recours des Protestants d'Aix-la-Chapelle aux États Généraux des Provinces-Unies, en 1661* (Mélanges Camille de Borman, 1918); *Notes et Documents sur l'histoire du Protestantisme à Tournai au XVIIIe siècle* (1903); *à Luxembourg au XVIIIe siècle* (1920); *à Namur, à la même époque* (1909); *Une page d'histoire religieuse de la Flandre au XVIIIe siècle : Le Protestantisme à Doulieu-Estaires* (1903).

Il faut mettre hors de pair le vaste travail de M. Hubert sur *Les Garnisons de la Barrière dans les Pays-Bas autrichiens de 1715 à 1782*, qui est à la fois une étude militaire, religieuse, politique et diplomatique. Puis, remontant à la période immédiatement antérieure, l'auteur, dans un mémoire plus documenté encore, traça un vaste tableau d'ensemble des questions diplomatiques et des négociations politico-religieuses entre *Les Pays-Bas espagnols et les Provinces-Unies de 1648 à 1713*; par là, il reliait entre elles cette belle série d'études sur les rapports entre les deux tronçons néerlandais séparés depuis 1585, commencée par Waddington et Sayous et continuée par le regretté Lonchay.

Pendant la dernière période quinquennale, M. Eug. Hubert, poursuivant ses études sur notre histoire nationale au XVIIIe siècle, fit paraître plusieurs travaux, commencés avant la guerre et achevés pendant les deux années de l'occupation ennemie. Sous le titre : *Le Comte de Mercy-Argenteau et Blumendorf*, il a publié, en 1919, avec une préface [1], trente-sept lettres inédites tirées des archives impériales de Vienne et adressées, du 5 janvier au 23 septembre 1792, à Mercy, qui dirigeait alors l'administration des Pays-Bas autrichiens, par son secrétaire Blumendorf, chargé d'affaires de l'Empire à Paris. Par la date de ces missives, on juge de leur intérêt pour l'histoire générale et pour celle de la Belgique : c'est toute l'histoire des affres de la monarchie française agonisante, contée par un témoin quotidien.

---

[1] *Mémoires in-4° de l'Académie royale de Belgique*, 219 p.

Dans une substantielle communication adressée à la *Commission royale d'Histoire* [1], M. Hubert a analysé les papiers du nonce Zondadari, qui représenta le Saint-Siège à Bruxelles en 1786 et 1787. Ils comprennent des notes de voyage, un rapport développé adressé par le nonce à la cour de Rome sur les réformes ecclésiastiques de Joseph II et leurs conséquences, et le récit des circonstances qui ont amené l'expulsion de Zondadari par le gouvernement des Pays-Bas autrichiens, agissant sur l'ordre de Vienne. On sait que le nonce dut se retirer dans la principauté de Liége, parce qu'il avait fait imprimer en Belgique une centaine d'exemplaires du bref *Super Sodalitate*, non pourvu du *placet* impérial, et que certains de ces exemplaires, destinés à l'archevêque de Malines, aux évêques de Grande-Bretagne et aux principaux curés des Provinces-Unies, pénétrèrent jusqu'à l'Université de Louvain, où ils renforcèrent l'opposition aux réformes ecclésiastiques de Joseph II. Le nonce prétendit en vain qu'il n'était pour rien dans cette communication. Pour le reste, cette étude offre des documents de toute espèce au nombre de 77, et un volumineux exposé des institutions politiques des Pays-Bas et des mesures prises par Joseph II.

On sait que l'un des principaux griefs des États provinciaux contre ce souverain fut la publication de l'Édit de tolérance de 1782. Ceux du Luxembourg firent notamment remarquer au Gouvernement que jusque-là leur province avait échappé à la contagion de l'hérésie. M. Hubert qui, dès 1882, avait fait paraître une *Étude sur la condition des Protestants en Belgique depuis Charles-Quint jusqu'à Joseph II*, a voulu examiner si cette affirmation répondait à la vérité historique. De là ses *Notes et Documents sur l'Histoire du Protestantisme dans le duché de Luxembourg au XVIIIe siècle* (Mémoires de l'Académie, in-4°, octobre 1920, 111 p.). Il y montre que dès le milieu du

(1) *Bulletin de la C. R. H.*, 1920; *La Mission et les Papiers du nonce Zondadari* (1786-1787), 134 p.

XVIe siècle des germes de protestantisme étaient répandus dans le pays, patrie de deux dissidents alors célèbres, le pédagogue Sturm et l'historien Sleidan. Au XVIIe siècle, les édits contre les dissidents furent strictement observés, les luthériens expulsés. Au XVIIIe siècle, une certaine tolérance ferme les yeux sur la présence de quelques rares protestants; le gouvernement en arrive même à permettre la présence de dissidents, mais en leur défendant toute propagande contre la religion de l'État, l'exercice public de leur culte, l'ouverture d'écoles. Telle était, d'après M. Hubert, la situation exacte lors de la promulgation de l'Édit de tolérance.

Non moins intéressante pour la connaissance de l'histoire des dernières années du régime autrichien est l'étude de M. Hubert sur les *Gouverneurs généraux et Ministres plénipotentiaires aux Pays-Bas* (1) sous le règne de Joseph II. Elle met en pleine lumière la mésintelligence, l'antagonisme qui existaient entre les chefs nominaux du gouvernement des Pays-Bas et les adjoints que plaçait près d'eux le gouvernement de Vienne, comme auxiliaires, mais aussi comme dénonciateurs et comme espions. Dès le début du règne de Joseph II, cette hostilité éclate : les gouverneurs généraux, l'archiduchesse Marie-Christine et le duc Albert de Saxe-Teschen n'ont pas confiance dans le ministre plénipotentiaire, le comte de Belgiojoso; ils exposent leurs griefs au souverain, qui n'en tient aucun compte; ils se plaignent au chancelier de Kaunitz, sans plus de résultats. Lorsqu'en juillet 1787, Belgiojoso rentre à Vienne, les gouverneurs généraux ne gagnent rien à son départ. Joseph II leur adjoint le comte de Trautmansdorff, qui enlève à Albert de Saxe-Teschen toute autorité sur le commandement des troupes. Léopold II voulut d'abord complaire à sa sœur et à son beau-frère en leur rendant la plénitude de leurs fonctions. Mais le nouveau ministre

(1) Liége, 1920, 75 p. Cette étude est le développement du discours rectoral prononcé par M. Hubert, le 19 octobre 1920, à l'Université de Liége.

plénipotentiaire, M. de Metternich, s'ingénie à ne pas trop perdre de ses prérogatives; et l'on voit, par la correspondance échangée entre Marie-Christine et Léopold II, combien elle est aigrie par les restrictions mises à l'exercice de son pouvoir.

Le mémoire intitulé : *Les préliminaires de la Révolution Brabançonne, un Complot politique à Bruxelles* (octobre 1789), est une précieuse contribution à l'histoire des événements qui ont abouti au triomphe éphémère de Van der Noot et de ses partisans. Après avoir exposé les circonstances dans lesquelles furent arrêtés, le 17 octobre, plusieurs membres du complot, M. Hubert analyse les papiers saisis sur la personne d'un des conjurés, le Lausannois Philippe Secrétan, précepteur des enfants du duc d'Ursel, et notamment un curieux projet de Constitution pour les Pays-Bas libérés de la domination autrichienne. L'auteur du projet se prononce pour le maintien de Joseph II, mais avec l'établissement d'un régime nouveau, d'une Assemblée nationale votant l'impôt, sanctionnant les traités, instituant les tribunaux, nommant les officiers de l'armée, réduisant en somme la souveraineté impériale « à une sorte de protectorat ». La conspiration découverte eut pour conséquence le désarmement des habitants du Brabant. Par une instruction judiciaire, on découvrit que Secrétan avait correspondu avec Mirabeau; la duchesse d'Ursel, dénoncée par Secrétan, fut arrêtée, mais elle nia toute participation au complot. Les inculpés bénéficièrent bientôt de l'amnistie du 28 novembre 1789. Secrétan s'efforça, l'année suivante, de justifier son attitude vis-à-vis de la duchesse d'Ursel, qui se rallia bientôt, ainsi que son mari, au gouvernement issu de la Révolution brabançonne. Le duc d'Ursel fit partie du groupe vonckiste et dut se retirer en France au mois de juillet 1790.

En 1920, parut également le premier volume d'une publication de textes diplomatiques à laquelle M. Hubert s'est depuis longtemps consacré : *La Correspondance des Ministres de*

France accrédités à Bruxelles, de 1780 à 1790 (1). Le volume contient 413 lettres, du 7 décembre 1780 au 12 juillet 1789; les unes sont publiées intégralement ou partiellement, beaucoup sont simplement résumées. Pour mener à bien cette édition, M. Hubert s'est livré à de longues recherches, non seulement aux archives des Affaires étrangères de Paris, mais aussi à celles de Bruxelles, de La Haye, de Vienne, de Berlin, etc. L'Introduction à la Correspondance est un morceau de critique historique sur les sources de l'histoire moderne, de la plus haute valeur. M. Hubert y fait ressortir l'importance des lettres des agents diplomatiques « dignes de confiance dans une large mesure »; il les compare aux mémoires, dont l'importance historique lui paraît, à juste titre, beaucoup moins grande; il donne des détails piquants sur les différences qui existaient au XVIII[e] siècle entre la correspondance en clair ou chiffrée, c'est-à-dire celle que les agents diplomatiques expédient par la poste et qui est soumise aux investigations du *cabinet noir* du pays où ils sont en mission, et leur correspondance confidentielle, expédiée par des personnes sûres. L'auteur indique aussi dans son Introduction les principaux sujets d'ordre politique ou économique traités par les ministres et chargés d'affaires de France à Bruxelles : question de l'ouverture de l'Escaut, projet d'échange de la Belgique contre la Bavière, agitation préparant la Révolution Brabançonne, intrigues prussiennes dans les Pays-Bas, opérations et faillite de la Compagnie asiatique d'Anvers en 1785, attitude des journaux belges vis-à-vis de la France, effet produit dans notre pays par la Révolution française à ses débuts, etc. C'est l'histoire définitive du règne de Joseph II en Belgique qui se prépare dans cette préface.

Pour apprécier à leur valeur les travaux publiés, presque coup sur coup, par M. Hubert en 1919 et en 1920, il faut les

(1) *Mémoires in-4° de l'Académie royale de Belgique,* octobre 1920, 70 p.

mettre en rapport avec ceux qu'il a fait paraître depuis 1882, date de sa thèse : *Sur la condition des Protestants en Belgique, depuis Charles-Quint jusqu'à Joseph II.* Travailleur infatigable, il n'a cessé depuis près de quarante années de se consacrer à l'histoire nationale des XVIIe et XVIIIe siècles, considérée particulièrement aux points de vue politique, diplomatique et religieux. De l'exploration des archives de Belgique, de Paris, de Vienne, de Berlin et de La Haye, il a tiré une vaste documentation qui lui a permis de publier de nombreux textes et d'extraire de ces textes découverts par lui des ouvrages originaux, qui ont renouvelé souvent et, dans tous les cas, beaucoup enrichi nos connaissances sur la situation des Pays-Bas autrichiens. La plupart de ses œuvres ont été éditées par l'Académie royale et par la Commission royale d'Histoire. Bornons-nous à rappeler trois travaux de première importance : *Voyage de Joseph II* (1900), *Garnisons de la Barrière* (1902), *Pays-Bas espagnols et République des Provinces-Unies* (1907) (1), qui ont projeté une lumière éclatante sur un grand nombre de questions mal connues, ignorées ou controversées.

Les qualités qui caractérisent les travaux récents de M. Hubert sont celles mêmes qui depuis longtemps ont marqué tout son labeur scientifique. Il a continué à appliquer avec une parfaite sûreté une excellente méthode, à creuser plus avant et plus profondément les sillons qu'il s'est de longue date employé à tracer. Dans les publications de textes : soin minutieux, annotation abondante et précise qui en éclaire les moindres particularités, commentaire substantiel, bibliographie complète; dans les études originales, clarté de l'exposition, impartialité scrupuleuse, pondération des jugements. Dans les uns comme dans les autres, selon l'expression employée naguère par l'un des

(1) Publications in-4° de la Commission royale d'Histoire, LXXIV-536 pp. — M. Hubert a partiellement reproduit cette Introduction dans son discours rectoral du 11 novembre 1919. — « Rapport de l'Université de Liége pour l'année 1918-1919. »

rapporteurs de l'Académie : « il épuise la matière; après lui il n'y a plus qu'à glaner ». Aussi ne faut-il pas s'étonner si l'œuvre si remarquable du savant historien a été l'objet des appréciations les plus élogieuses de la critique historique, tant à l'étranger qu'en Belgique; ses recherches et ses trouvailles relatives au XVIIIe siècle belge, dont il a fait, à proprement parler, son domaine, ont fourni à M. Pirenne les éléments de nombreuses pages du Ve volume de son *Histoire de Belgique*. Même là où les deux historiens ne sont pas d'accord quant au jugement à porter sur certains personnages historiques, sur Joseph II, par exemple, c'est sur les travaux de M. Hubert qu'est souvent établie la synthèse de M. Pirenne.

Sans doute l'œuvre que nous avons particulièrement distinguée n'est pas achevée, et de la *Correspondance des Ministres de France* il n'a paru encore que le premier volume. Mais les exemples sont nombreux où le jury du prix quinquennal n'a pas hésité à couronner un travail fragmentaire, surtout lorsqu'il s'agissait d'une œuvre de mérite supérieur, et qu'il faisait partie d'un ensemble consacré à une période déterminée, ou à des recherches dans une même direction.

C'est pourquoi, Monsieur le Ministre, le jury, dans sa séance du 18 novembre 1921, a cru qu'il était aussi juste qu'opportun de récompenser la persévérance et la maîtrise avec lesquelles M. Hubert s'est attaché à nous faire connaître l'histoire de notre patrie durant deux siècles assez mal connus.

Le jury vous propose donc, par quatre voix contre une, de décerner le Prix quinquennal d'Histoire Nationale à la *Correspondance des Ministres de France accrédités près la Cour de Bruxelles*, de M. E. Hubert, et à l'ensemble de ses travaux historiques sur les XVIIe et XVIIIe siècles.

Le secrétaire-rapporteur,
V. Fris.

Le président,
L. Leclère.

Les membres,
J. Cuvelier, Karl Hanquet, Ch. Terlinden.

UNION ACADÉMIQUE INTERNATIONALE.

Compte rendu de la troisième session annuelle du Comité. (25-27 mai 1922.)

Étaient présents :

Pour la *Belgique :* MM. J. Bidez et H. Pirenne, délégués de l'Académie royale de Belgique;

Pour le *Danemark :* MM. Chr. Nyrop et Chr. Blinkenberg, délégués de l'Académie royale des Sciences de Copenhague;

Pour l'*Espagne :* S. Exc. le Marquis de Villalobar, délégué de l'Académie royale espagnole d'Histoire de Madrid;

Pour les *États-Unis :* MM. Ch.-H. Haskins et J.-T. Shotwell, délégués du Conseil des Sociétés savantes américaines, à qui s'est adjoint M. G.-M. Whicher;

Pour la *France :* MM. Th. Homolle et Imbart de la Tour, délégués respectifs de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres et de l'Académie des Sciences morales et politiques de Paris, à qui étaient adjoints MM. Edm. Pottier et Ch.-V. Langlois, de l'Académie des Inscriptions;

Pour la *Grande-Bretagne :* Sir Frederic Kenyon et M. H. Stuart Jones, délégués de la British Academy;

Pour la *Grèce :* MM. P. Cavvadias et M.-N. Kyparissis, à

qui était adjoint M. N. Balanos, tous trois délégués par le Gouvernement hellénique pour représenter le corps académique universitaire d'Athènes;

Pour l'*Italie* : M. G. de Sanctis, délégué de l'Académie royale des Sciences de Turin;

Pour le *Japon* : MM. T. Inouyé et T. Minobé, délégués par l'Académie impériale du Japon, à qui s'est adjoint M. Oda, de la même Académie;

Pour la *Norvège* : M. H. Koht, délégué de l'Académie des Sciences de Christiania;

Pour les *Pays-Bas* : MM. J.-J. Salverda de Grave et C. van Vollenhoven, délégués de l'Académie royale des Sciences d'Amsterdam;

Pour la *Pologne* : MM. C. Morawski et J. Kochanowski, délégués de l'Académie polonaise des Sciences et des Lettres de Cracovie, à qui était adjoint M. Rozwadowski, de la même Académie;

Pour la *Russie* : Sir Paul Vinogradoff, délégué de l'Académie des Sciences de Pétrograd;

Pour le Royaume des *Serbes*, *Croates* et *Slovènes* : Mgr Bulič, délégué de l'Académie yougo-slave de Zagreb et de l'Académie royale serbe des Sciences et des Arts de Belgrade.

L'Académie des Sciences de Lisbonne et l'Académie roumaine de Bucarest n'ont pu se faire représenter.

Séance du jeudi 25 mai, à 10 heures du matin.

M. Pirenne, Président, souhaite la bienvenue aux délégués anciens et nouveaux des Académies étrangères.

Il est procédé à l'élection d'un Vice-Président et d'un Secrétaire, en remplacement de Sir Frederic Kenyon et de M. R. Lan-

ciani, sortants et non immédiatement rééligibles. Sont élus : Vice-Président, M. Salverda de Grave, et Secrétaire, M. Inouyé.

Les comptes pour l'année se terminant au 30 avril 1922 sont soumis au Comité. Il est constaté que la plupart des Membres de l'Union ont versé leur cotisation pour l'année 1921-1922, et que quelques-uns l'ont déjà fait pour l'année 1922-1923.

Le Bureau international de la Paix prie l'Union de se faire représenter par une délégation au Congrès universel de la Paix à Londres du 25 au 29 juillet 1922. Le Comité décide de ne pas donner suite à cette invitation, l'objet du Congrès n'appartenant pas au domaine de l'Union.

Il est donné communication à l'Assemblée des réponses et avis de divers Membres de l'Union au sujet des points à l'ordre du jour. Ces réponses sont renvoyées aux commissions spéciales qui s'occuperont de ces divers points.

M. Pirenne annonce à l'Assemblée que M. O. de Halecki, du secrétariat de la Société des Nations, voudrait obtenir le concours de l'U. A. I. pour l'œuvre de collaboration scientifique internationale patronnée par cette institution. Le Comité ne peut se prononcer dès maintenant sur cet objet, qui n'est pas à l'ordre du jour; il décide de faire transmettre la demande aux diverses académies, membres de l'Union. Il ne pourra donc être statué à ce propos qu'au cours de la session de 1923.

Le Comité nomme ensuite les différentes Commissions chargées de l'examen des divers points de l'ordre du jour :

1° Pour le *Corpus* des vases antiques : MM. Blinkenberg, Cavvadias, de Sanctis, Morawski, à qui sont adjoints MM. Pottier, Capart et Mayence ;

2° Pour les manuscrits alchimiques : MM. Bidez, de Sanctis, Inouyé et Stuart Jones;

3° Pour le droit coutumier d'Indonésie : MM. Oda, Sir Paul Vinogradoff et C. van Vollenhoven ;

4° Pour le Dictionnaire du latin médiéval : MM. Bulič, de Sanctis, Haskins, Homolle, Imbart de la Tour, Sir Frederic Kenyon, Kochanowski, Koht, Morawski, Pirenne, Salverda de Grave, Sir Paul Vinogradoff, avec l'adjonction de MM. Langlois et Molhuysen (M. Bradley, convoqué, avait été empêché) ;

5° Pour la *Forma Romani Imperii* et les compléments au *Corpus* des inscriptions grecques et latines : MM. Bidez, Bulič, Cavvadias, de Sanctis, Haskins, Homolle, Salverda de Grave et Stuart Jones ;

6° Pour la proposition de M. Mikami (recherche de documents historiques japonais inédits dans les archives et bibliothèques des pays occidentaux) : Sir Frederic Kenyon, MM. Imbart de la Tour, Inouyé et van Vollenhoven ;

7° Pour la proposition de MM. Salverda de Grave et Jespersen (transcription phonétique et translitération) : MM. Nyrop, Rozwadowski, Salverda de Grave ;

8° Pour la proposition de la British Academy (régime archéologique des pays « à mandat ») : MM. Balanos, Bidez, Blinkenberg, Cavvadias, de Sanctis, Homolle, Imbart de la Tour, Sir Frederic Kenyon, Shotwell.

Il est décidé que ces diverses Commissions feront rapport à l'Assemblée plénière, le samedi 27 mai, à 9 h. 30.

Séance du samedi 27 mai, à 9 h. 30.

Les comptes de l'année 1921-1922 sont approuvés. Il est décidé que désormais les comptes annuels, clôturés au 30 avril, seront examinés, avant la session, par deux commissaires délégués à cet effet. Sont nommés à ces fonctions, pour l'année 1922-1923, M. Th. Homolle et Sir Frederic Kenyon.

L'Assemblée entend ensuite les rapports des Commissions spéciales constituées le 25 mai, sur les objets suivants :

1° CORPUS DES VASES ANTIQUES.

Au nom de la Commission, M. E. Pottier, directeur général de la publication du Corpus Vasorum Antiquorum, présente le rapport suivant :

Les séances tenues par la Commission internationale au mois de mai 1921, à Bruxelles, avaient permis de déterminer le programme définitif du *Corpus Vasorum*. On a distribué à tous les intéressés, par les soins du Bureau de l'U. A. I., une brochure sur l'*Organisation du Corpus Vasorum* (Champion, Paris, 1921), qui résume les diverses phases par lesquelles a passé le projet présenté en 1919 et consacré par un vote unanime de l'Union en 1921.

Nous n'avons pas à revenir sur des questions qui ont été amplement débattues et nous nous donnerons pour tâche, cette année, d'exposer dans quelles conditions on a passé à la réalisation de l'entreprise. Comme il a été décidé que chaque nation participante s'occuperait elle-même de son *Corpus*, sous le contrôle d'une Direction générale chargée de maintenir l'unité de méthode et de présentation, l'état d'avancement du travail a été très variable, suivant que tel ou tel pays a pu réunir les fonds nécessaires à sa publication ou, au contraire, a dû en différer l'exécution jusqu'au moment où les subsides voulus seraient obtenus. Tel est le cas, par exemple, pour l'Angleterre et l'Italie, qui attendent encore la solution de cette question primordiale. Notre collègue M. de Sanctis, délégué de l'Italie, a bien voulu nous donner l'assurance qu'il n'y avait aucune objection faite au principe de collaboration au *Corpus*, que certaines formalités administratives avaient seules laissé en suspens les moyens d'action, et que pour l'année prochaine il y aurait lieu

de compter sur une réalisation effective du travail. Dans d'autres pays, comme la Belgique, le Danemark, la France, la Hollande, nous nous trouvons en présence d'une mise en œuvre ou de préparations assez poussées pour que l'avenir soit assuré. J'aurai à parler aussi des renseignements venus d'autres nations non encore participantes, comme l'Espagne, la Suisse, la Pologne et les États-Unis.

La publication du *Corpus Vasorum* comporte plusieurs opérations successives : choix de la collection à éditer, confection des clichés photographiques, transformation en planches de phototypie, constitution du texte avec classement des poteries, dépenses à effectuer.

I. Choix des Collections. — En Belgique, M. Capart, directeur régional, assisté de M. Mayence, professeur à l'Université de Louvain et conservateur adjoint aux Musées Royaux du Cinquantenaire, se propose de publier d'abord tous les vases antiques contenus dans le Musée archéologique du Cinquantenaire. Il donnera l'année prochaine un fascicule composé de deux séries, l'une comprenant des vases égyptiens, l'autre des vases grecs.

M. Blinkenberg, directeur régional pour le Danemark, a donné des renseignements sur la méthode qu'il suivrait pour la publication des vases du Musée National de Copenhague dans l'ordre chronologique et historique, en commençant par les vases égyptiens et mycéniens.

En Hollande, M. J. Six, directeur régional, a fait porter son choix sur une collection particulière de La Haye, appartenant à M. Lunsigh-Scheurleer; les pourparlers se poursuivent encore sur les modalités de cette publication.

En France, j'ai naturellement donné la première place au Louvre, auquel seront consacrés plusieurs fascicules; mais j'ai déjà amorcé, par l'entremise d'une de mes élèves de l'École du Louvre, Mme Flot, la publication des vases du Musée de Compiègne, qui sera subventionnée par la Société historique de

cette ville. Mme Flot m'a remis dès cette année un certain nombre de planches préparées en épreuves photographiques, et la Commission a pu juger que la collection de Compiègne possède des vases importants qui méritent d'être connus.

II. Clichés photographiques. — M. Blinkenberg, délégué du Danemark, a fait connaître la façon dont il a procédé pour son Musée, qui ne possède pas d'atelier de photographie spécialement organisé. On a fait faire une installation transportable qu'on emploie dans les salles mêmes. Les vases égyptiens, chypriotes, mycéniens, du Musée National, ont été photographiés pendant les mois de mars, avril et mai. Il faut à Copenhague exécuter ce travail presque exclusivement au printemps, car en été les employés du Musée sont occupés par les fouilles archéologiques et, en hiver, le manque de lumière crée un obstacle à peu près insurmontable.

A Paris, j'ai eu recours à la maison Giraudon, qui m'avait déjà fait les spécimens soumis l'an passé à l'Union, et dont l'opérateur, M. Ludovic Pierre, a été pour moi un précieux collaborateur. Nous avons étudié pendant l'année le problème difficile des reflets et des luisants, auquel nous avons trouvé une solution, sinon complète et définitive, du moins satisfaisante par la façon dont elle atténue le mal. Disons, pour renseigner nos collègues, que le procédé le meilleur, d'après notre expérience, n'est pas d'adoucir et d'affaiblir la lumière pendant la pose, mais, au contraire, de poser en très bon et vif éclairage. Par suite, nous recommandons, comme notre collègue M. Blinkenberg, de faire les clichés pendant les jours clairs et la belle saison. On a soin de placer le reflet dans une partie du fond qui n'affecte pas les personnages, — ou, si cela est impossible, de porter ce reflet *dans l'intérieur* du personnage et non pas sur les bords et contours, qui seraient mangés, — puis de diaphragmer fortement, de développer sans dureté, et enfin, à l'atelier, de toucher légèrement la partie opaque (résultat du reflet) avec une solution diluée

de ferricyanure de potassium ou prussiate rouge de potassium ($K^6 Fe^2 Cy^{12}$), après que le cliché a été fixé à l'hyposulfite et rapidement lavé. Nos épreuves photographiques montrent que, dans ces conditions, le reflet devient souvent à peu près négligeable. J'entre dans ces détails techniques, parce qu'il a été convenu que les différents directeurs se feraient part mutuellement du résultat de leurs recherches sur ce point.

Je me suis servi, pour photographier des ensembles de vases, d'un bâti de bois, analogue à une sorte de bibliothèque munie de rayons mobiles sur lesquels je groupe les poteries telles qu'elles doivent figurer dans la planche. Il est inutile de poser l'ensemble de la planche entière; il vaut mieux n'en prendre que le tiers ou le quart, en 13 × 18, afin de pouvoir mettre au point avec netteté chaque objet. Comme les vases sont silhouettés par le phototypeur, les raccords des trois ou quatre clichés juxtaposés ne se voient pas. Nous avons pu aussi avoir de bons résultats en plaçant les vases par terre, sur un fond clair, et en les photographiant avec un appareil à bascule qu'on dispose verticalement au-dessus des objets à reproduire.

Enfin, j'ai usé fréquemment du procédé qui consiste à donner en grandeur nature, ou à peu près, des portions de sujets pris isolément. On y voit très bien les détails de technique et avec une loupe on peut les étudier comme sur l'original. J'ai appliqué aussi cette méthode à des figures restaurées, pour faire voir que les parties refaites se révèlent très nettement sous l'objectif.

III. — Planches de phototypie. — Les clichés Giraudon ont été transformés en phototypies par la Maison Jacomet (Établissements Marty). Nous avons dit l'an dernier pour quelles raisons nous donnions la préférence à ce genre de reproduction, qui est économique, inaltérable et n'admet pas les retouches. Les planches ont montré à la Commission avec quels soins M. Jacomet s'est acquitté de sa tâche. Les résultats ont été

jugés excellents par tous ceux qui ont examiné ces tirages. Ordinairement, dans les procédés de photogravure, on doit s'attendre à un certain déchet, quand on compare l'épreuve photographique avec la reproduction gravée ; celle-ci est toujours un peu moins nette. C'est le contraire qui se produit ici. Plusieurs détails apparaissent plus clairs et plus précis que sur l'épreuve au bromure. Il y a donc un progrès très sensible dans cette industrie et nous devons nous réjouir d'avoir adopté un tel mode de publication.

Le directeur régional du Danemark, M. Blinkenberg, a bien voulu confier aussi à la maison Jacomet le soin d'exécuter les planches du *Corpus* de Copenhague ; je crois qu'il aura lieu d'en être content comme nous. J'ai pu lui apporter le tirage d'une planche gravée d'après les épreuves photographiques qu'il avait envoyées de Copenhague, sans communiquer les clichés de verre eux-mêmes. Le résultat a paru fort satisfaisant.

IV. Texte. — J'ai peu de chose à dire de l'impression du texte, qui est conforme aux décisions prises par la Commission. Ce texte en deux colonnes comprend de très courtes descriptions avec une bibliographie aussi complète que possible.

Je crois utile de placer en haut des pages, comme titres courants, non seulement le nom du Musée, mais aussi le rappel des lettres de catégories et de subdivisions, avec le numéro de la planche (par exemple, I C *a*, pl. 1, pour les vases de Saus), afin que le lecteur retrouve aisément dans cet inventaire la description du vase qu'il aura vu dans une planche. Il est nécessaire aussi que la pagination soit continue *pour chaque groupe*, mais non pour l'ensemble ; il faut qu'elle s'arrête et reprenne au chiffre 1, chaque fois que la nature du groupe principal change. Sans cette disposition, on ne pourrait pas insérer la suite des descriptions qui viendront dans les fascicules ultérieurs.

V. Classification des vases. — La Commission avait décidé que, pour faciliter le travail des Conservateurs de Musées, nous

publierions une série de petits fascicules concernant la classification des vases antiques, surtout dans les régions de céramiques encore peu étudiées. J'avais été chargé d'écrire à des savants spécialistes pour leur demander de rédiger une brève notice sur le classement des vases de telle et telle région déterminée. C'est ainsi que je me suis adressé à M. J. Capart pour les vases d'Égypte; à M. Woolley pour la Syrie; à M. Hogarth pour l'Anatolie; à M. Myres pour Chypre; à Sir Arthur Evans et au Dr Mackenzie pour la Crète; à M. Ch. Dugas pour les vases de la mer Égée en dehors de la Crète; à M. Orsi et à M. Pace pour la Sicile; à M. Seure pour la Thrace et la Scythie; à M. Rey pour la Macédoine; à M. Wace pour la Thessalie; à M. Blegen pour le prémycénien de la Grèce continentale; à M. Casson pour la Bosnie-Herzégovine; à M. Bulič pour la Serbie; à M. Paris pour l'Espagne.

Cette énumération ne compte que les travaux pour lesquels l'entente s'est faite avec les auteurs. D'autres régions sont encore à distribuer et font l'objet de nos négociations. Sur l'ensemble, nous avons à l'impression cinq notices rédigées : celles de M. Capart, qui est un travail considérable sous sa forme abrégée; de M. Woolley, de M. Rey, de M. Paris; celle de M. Dugas, qui, venue la première, est terminée et actuellement en distribution par les soins du Bureau de l'Union. Nous adressons un pressant appel à nos autres collaborateurs pour que leurs notices soient remises le plus tôt possible. Ces notices séparées composeront plus tard un volume qui, dans l'état actuel de la science, rendra les plus grands services aux archéologues et formera un complément très digne du *Corpus*.

VI. Dépenses. — Nous devons d'abord nos vifs et reconnaissants remercîments au Bureau de l'Union, qui a bien voulu prendre à sa charge l'impression de certaines brochures reconnues utiles pour les travaux du *Corpus*. C'est d'abord la notice sur l'*Organisation du Corpus Vasorum* dont j'ai parlé au début,

et ensuite les fascicules sur la *Classification des Céramiques antiques* dont je viens d'énumérer la liste.

Restent à considérer nos propres dépenses. Dans le premier programme que j'avais rédigé en 1919, comptant sur un budget unique pour tous les États participant au *Corpus*, j'avais indiqué, en prix largement évalués, les frais destinés à couvrir la publication, avec texte, d'une centaine de planches par an, et, vu le taux très élevé des matières premières, j'étais arrivé à un chiffre global de 75,000 francs par an, qui a peut-être eu d'abord pour résultat d'effrayer les personnes appelées à discuter mes propositions.

Aujourd'hui que le *Corpus* total se divise en *Corpus régionaux*, dont chaque nation prend à sa charge les dépenses, il est clair que le chiffre, pour chaque pays adhérent, se trouve considérablement réduit. Comme je l'ai déjà indiqué dans la brochure sur l'*Organisation du Corpus* (p. 18, note 3), la fabrication d'un fascicule d'une cinquantaine de planches, avec 50 à 60 pages de texte, coûte en France 15,000 francs environ. J'ai conclu un traité avec un éditeur de Paris, M. Champion, qui accepte de prendre à sa charge tout le *Corpus* français, pour lequel le Ministre de l'Instruction publique a bien voulu nous octroyer une subvention annuelle de 8,000 francs. C'est dans ces conditions modestes que nous pouvons commencer notre édition, avec l'espoir de lui donner un plus large développement si l'entreprise réussit. De plus, notre éditeur a consenti à ne pas dépasser, pour chaque fascicule de 50 planches environ, un prix de vente de 50 francs, ce qui est très modéré au taux actuel de la librairie, afin d'en rendre l'acquisition facile aux bibliothèques comme aux travailleurs isolés. Le tirage se fait à 800 exemplaires; la vente de 300 à 350 exemplaires suffirait donc déjà à récupérer la totalité des frais.

VII. Pays non participants. — En terminant, donnons quelques renseignements sur des pays qui n'avaient pas encore

adhéré à notre entreprise scientifique et qui, maintenant, nous font espérer leur prochaine collaboration.

Espagne. — Nous savons d'une façon précise que l'Espagne désire tout particulièrement participer au *Corpus Vasorum*. La nouveauté, l'abondance et le grand intérêt des séries ibériques rendent cette collaboration hautement désirable. La correspondance que j'ai entretenue avec M. J. Ramon Melida, de Madrid, d'une part, et M. Bosch Gimpera, de Barcelone, d'autre part, ne laisse aucun doute sur ce sujet. Cette impression m'a été entièrement confirmée par M. Martorell, de l'Institut Catalan, que j'ai eu l'honneur de rencontrer ici. Quand les questions préliminaires de la Délégation de l'Espagne à l'Union auront été réglées par la haute entremise de S. E. l'Ambassadeur d'Espagne à Bruxelles, il sera très facile de s'entendre sur la désignation des directeurs régionaux du *Corpus* et de se mettre à l'œuvre dans le courant de l'année.

Grèce. — La présence de M. Cavvadias, délégué de la Grèce, nous a permis de nous entretenir ensemble de la participation des savants grecs au *Corpus* et nous sommes tombés d'accord que la publication des vases de Rhénée (groupe de vases de Délos) serait très désirable et facile à entreprendre avec la collaboration de l'École française d'Athènes.

Suisse. — La mort si regrettable de M. Alfred Cartier, Directeur des Musées de Genève, avait rendu inutile l'invitation que nous lui avions adressée l'an dernier pour assister à nos réunions. Son successeur, M. W. Deonna, s'est montré favorable à l'idée de reprendre les pourparlers pour la Suisse et il fera tous ses efforts pour aboutir à une solution, malgré les difficultés que soulèvent, comme partout, les questions financières.

Pologne. — Un des délégués de l'Union, M. Casimir Morawski,

représentant de la Pologne et professeur à l'Université de Cracovie, a bien voulu assister à notre réunion et examiner les documents du *Corpus Vasorum*. Quoique n'étant pas spécialiste en la matière, il nous a exprimé son désir de voir son pays s'intéresser dans l'avenir à une entreprise qui lui paraît hautement utile pour la science.

États-Unis. — Des États-Unis, dont l'abstention avait été pour nous, je puis le dire, une grave déception, j'ai reçu de meilleures nouvelles avec une lettre de M. David-M. Robinson, secrétaire du Congrès des Instituts américains, où il écrit qu'il est heureux de nous féliciter d'une entreprise si utile et qu'il ne croit pas impossible d'y faire participer les Musées d'Amérique. En ce qui concerne la petite collection de vases de Baltimore dont il a la garde, il serait personnellement disposé à lui faire prendre place dans notre publication. A Bruxelles même, le délégué des États-Unis, M. Haskins, a bien voulu me dire avec quelle sympathie il avait pris connaissance des débuts de notre travail et combien il désirait personnellement y intéresser ses compatriotes.

En conclusion, nous pouvons dire à l'U. A. I. que le *Corpus Vasorum* est en bonne voie dans plusieurs pays, et nous souhaitons lui apporter chaque année des renseignements favorables sur les progrès qu'il fait et l'extension qu'il prend.

Le Rapporteur,
E. Pottier.

Ce rapport est adopté à l'unanimité. Sur la proposition de M. Cavvadias, des félicitations sont votées à M. Pottier, pour la perfection de la méthode de reproduction qu'il a réussi à constituer.

Mgr Bulič ayant demandé que l'œuvre entreprise tînt compte des vases trouvés en Yougo-Slavie, il est décidé qu'il en sera fait ainsi.

2° CATALOGUE DES MANUSCRITS ALCHIMIQUES.

Au nom de la Commission, M. Bidez communique le rapport suivant :

A. Manuscrits grecs.

1° *Iles Britanniques.* — Le catalogue est sorti des presses. Il est intitulé : *Les Manuscrits des Iles Britanniques décrits par Dorothea Waley Singer, avec la collaboration d'Annie Anderson et William-J. Anderson. Bruxelles, Lamertin, 1922.* Nous sommes heureux de pouvoir présenter au Comité de l'U. A. I. ce premier spécimen de notre publication.

2° *France.* — Déjà M. Henri Lebègue, le savant paléographe de l'École des Hautes Études de Paris, est occupé à corriger les épreuves de la description des trois *Parisini* les plus importants (les manuscrits A, B et R de Ruelle-Berthelot). Il est probable que le fascicule qu'il prépare sera imprimé avant la fin de l'année.

3° *Italie.* — Avec les manuscrits de Paris, ce sont les manuscrits italiens qu'il convient de décrire avant tout. Cette partie du catalogue est très avancée, elle aussi. Déjà, M. Otto Lagerkrantz, dont nous sommes fort heureux d'avoir obtenu la collaboration, nous a fourni la description du plus ancien des recueils de textes alchimiques grecs qui nous aient été conservés (le *Marcianus M*). De plus, M. J.-L. Heiberg a profité d'un voyage en Italie, cet hiver même, pour achever la description des *Veneti*, et aussi celle des manuscrits de Rome et de Florence, que Mme Hammer Jensen avait commencée.

Enfin, M. de Sanctis veut bien nous fournir un appui moral et matériel fort précieux pour nous. Il nous annonce que le Gouvernement italien vient d'envoyer au secrétariat adminis-

tratif une somme de 2,000 francs belges en le priant de la faire figurer au crédit du budget scientifique de l'U. A. I.; cette somme est destinée à celles des œuvres patronnées par l'Union qui seront désignées par les délégués italiens. Dans ces conditions, M. de Sanctis est d'avis de mettre cette somme à la disposition des savants de son pays qui coopéreraient à la publication du catalogue. Grâce à ce subside, pour lequel il exprime sa vive gratitude à M. de Sanctis, le Comité espère obtenir de M. Olivieri qu'il se charge au moins d'une partie des manuscrits conservés dans les bibliothèques non encore explorées. Bref, la préparation du volume consacré aux manuscrits italiens est, elle aussi, en très bonne voie.

Avant la prochaine session du Comité de l'U. A. I., la partie principale de la description des manuscrits grecs sera terminée. C'est dire que l'entreprise progresse aussi rapidement qu'il était permis de l'espérer.

B. Manuscrits latins.

Mme Dorothea Waley Singer, qui continue à mettre à notre disposition les résultats de ses savantes recherches sur les anciens manuscrits scientifiques de son pays, aura bientôt achevé le catalogue des manuscrits des Iles Britanniques. D'autre part, nous avons obtenu la collaboration d'un des conservateurs des manuscrits de la Bibliothèque Vaticane. Mgr Auguste Peltzer est occupé à composer une description des textes conservés dans le vaste et précieux dépôt qu'il connaît si bien, et il compte avoir achevé son travail à la fin de cette année. Nous espérons commencer sous peu la publication des deux premiers fascicules qui se préparent ainsi parallèlement à Rome et à Londres.

C. Manuscrits orientaux.

Le Comité est d'avis de ne pas aborder cette partie du travail avant que les premiers volumes du catalogue des manuscrits grecs aient paru.

M. Inouyé, délégué de l'Académie de Tokyo, nous fait savoir que, à sa connaissance, il n'existe aucun manuscrit alchimique dans les bibliothèques de la Chine ou du Japon. Par contre, il a paru, en langue chinoise, sous la dynastie de Han déjà, des traités importants pour l'histoire de l'alchimie. A la prochaine session du Comité de l'U. A. I., M. Inouyé nous présentera une notice bibliographique que nous serons fort heureux de pouvoir publier.

Enfin, M. Charles-H. Haskins, délégué des États-Unis, veut bien s'offrir à faire procéder à des recherches dans les diverses collections de manuscrits de son pays, afin de voir s'il s'y trouve des manuscrits alchimiques. Nous lui sommes fort reconnaissants de la précieuse collaboration qu'il nous fournit ainsi.

Le Rapporteur,
J. Bidez.

Ce rapport est adopté à l'unanimité.

3° DROIT COUTUMIER D'INDONÉSIE.

Au nom de la Commission, M. C. van Vollenhoven présente le rapport suivant :

1. Le spécimen d'une liste provisoire de mots indonésiens se rapportant à la coutume — spécimen qui vient d'être distribué aux membres du Comité de l'U. A. I. — donne lieu aux observations suivantes :

a. la Commission approuve la façon dont a été dressée la liste de ces termes plus ou moins techniques ; elle estime que la liste serait devenue trop compliquée si l'on avait ajouté les titres et les pages des livres où les expressions signalées peuvent être retrouvées.

b. la Commission juge nécessaire d'ajouter à la préface une explication de quelques expressions introduites dans le spécimen

et qui ne peuvent pas être traduites directement par des termes du vocabulaire juridique des nations occidentales.

2. La Commission, n'ayant pas reçu de communication sur l'exécution des deux derniers points indiqués à la fin du rapport de 1921, propose de prier le Bureau de l'Union de renouveler les lettres par lesquelles elle a demandé aux délégations américaine, anglaise (pour Sarawak, Brunei et le territoire du Bornéo septentrional), française et portugaise de bien vouloir se prononcer sur la possibilité d'une participation aux frais d'un dictionnaire pour le droit indonésien (total des frais évalués : 12,000 florins hollandais; participation hollandaise : 4,500 florins), et a prié la délégation japonaise de bien vouloir préciser la part qu'elle croit pouvoir assumer.

Quant aux lettres relatives à la collection de documents indigènes, dont parle le rapport de l'an dernier, il y aurait lieu de prier le Bureau de les renouveler dès que l'Académie d'Amsterdam lui aura fourni des indications supplémentaires.

Le Rapporteur,

C. van Vollenhoven.

Ce rapport est approuvé à l'unanimité.

4° DICTIONNAIRE DU LATIN MÉDIÉVAL.

Au nom de la Commission, M. Salverda de Grave présente le rapport suivant :

La Commission chargée de l'examen du projet de *Dictionnaire latin du moyen âge* a pris, au cours de ses délibérations, — auxquelles ont pris part M. Molhuysen, membre du Comité général, et M. Langlois, — les décisions suivantes :

1° Le Dictionnaire sera limité à la période mérovingienne et carolingienne, c'est-à-dire qu'il comprendra les mots des textes

écrits entre 500 et « une date aux alentours du XIe siècle, à déterminer pour chaque pays ». En effet, on est d'avis que, si, par exemple, pour l'Angleterre c'est l'année 1066 qui s'impose comme terme final, par contre, en France, on pourrait s'arrêter à 967, et en Italie, après l'époque des Othons.

2° Les membres de la Commission demanderont à leurs Académies quelle somme elles pourront accorder à cette entreprise.

3° Le Secrétariat de l'U.A.I. informera les Académies qui ont adhéré à l'U.A.I. que, dans le courant de cette année, le Comité général pour le Dictionnaire, Comité prévu par l'Assemblée de l'Union de 1921, se réunira à Paris. Il rappellera à celles des Académies qui n'ont pas encore désigné de représentant dans ce Comité, qu'il est urgent qu'elles le fassent. Ce Comité général s'adjoindra des savants, qui ont particulièrement étudié le côté technique de la préparation d'un dictionnaire. L'Assemblée de Paris pourra considérer comme acquis les points suivants, fixés en 1921 : *a.* tous les textes de la période envisagée seront dépouillés; *b.* comment fera-t-on pour les textes de pays non-participants? *c.* comment répartira-t-on le travail entre les différents pays, y compris ceux qui ne possèdent pas de textes latins anciens? *d.* comment agira-t-on avec les mots étrangers, non latinisés? *e.* les articles seront-ils signés par un rédacteur responsable? *f.* désignation d'un directeur du Dictionnaire et, éventuellement d'un secrétaire général de la rédaction ; fixation de leurs appointements; *g.* détermination du type à adopter pour les fiches et du système à employer pour les citations.

4° Sur la proposition de l'Académie royale de Belgique, l'Union décide de publier un *Bulletin* où les collaborateurs du Dictionnaire pourront faire connaître les résultats de leurs recherches faites au cours du dépouillement de textes et des autres travaux préliminaires, et qui, tant que le Dictionnaire n'aura pas encore paru, entretiendra l'intérêt de ceux qui le préparent.

Sir Frederic Kenyon dépose sur le Bureau : 1° un rapport de M. Lindsay sur la publication des Glossaires du haut moyen âge

et surtout du *Liber Glossarum*, qui est en train; 2° un rapport de M. T. F. Tout sur l'organisation des travaux entrepris en vue d'un Dictionnaire des termes techniques du bas moyen âge. M. de Sanctis informe l'Assemblée que l'Istituto Veneto, qui a déjà entamé, pour l'Italie, un Supplément de Ducange, est tout disposé à s'entendre avec l'Union.

Le Rapporteur,

J.-J. SALVERDA DE GRAVE.

5° PROPOSITIONS DE L'ACADÉMIE DES LINCEI.

(I. Forma Romani Imperii;
II. Compléments au Corpus des inscriptions grecques et latines.)

Au nom de la Commission, M. Homolle présente le rapport suivant :

SÉANCE DU 26 MAI, OUVERTE A 3 H. 30. — Assistent : MM. de Sanctis, délégué des Académies italiennes; Stuart Jones, Whicher, remplaçant M. Shotwell; Blinkenberg, Salverda de Grave, Balanos, Cavvadias, Kyparissis, Mgr Bulič, MM. Bidez et Homolle.

I.

M. de Sanctis expose que l'Académie des Lincei, tout en maintenant le projet et conservant l'espoir que soit publiée un jour, sous le patronage de l'U. A. I., par un commun effort des nations intéressées et à une commune échelle, une carte archéologique du monde romain tout entier, *Forma imperii romani,* ne juge pas l'exécution immédiatement réalisable. En conséquence, elle convie seulement les membres de l'U. A. I. à préparer cette publication par des cartes partielles renfermées dans les limites de leurs États respectifs.

M. de Sanctis présente à l'appui de cette proposition un

spécimen de la carte des régions de l'Italie antique, qui est en cours d'exécution par les soins de l'Académie des Lincei. Ces cartes, sur lesquelles sont reportés et marqués par des signes conventionnels tous les restes divers de l'antiquité depuis l'époque préhistorique et préromaine, sont à des échelles variables, suivant la densité et l'importance de ces restes en chaque région ou partie de région. Chacun des groupes de ruines antiques est désigné par un numéro d'ordre qui renvoie à un texte explicatif; dans ce texte sont réunies sommairement les indications, bibliographiques ou autres, qui sont jugées nécessaires et insérés, quand il y a lieu, des plans de détail ou des vues photographiques représentant des ensembles de ruines ou des monuments isolés.

La publication se fait en livraisons du format grand in-4° des *Monumenti dei Lincei.*

Quand elle sera achevée, il suffira de reporter sur une carte, à l'échelle qui sera communément adoptée, les indications essentielles pour obtenir promptement la carte archéologique totale, qui est désirable pour le profit de la science et la commodité de l'enseignement.

M. Stuart Jones fait connaître que les savants anglais se proposent de dresser pour la Bretagne romaine une carte archéologique avec le concours de l'administration cadastrale et, sur le fond de ses cartes, à l'échelle du 250,000ᵉ.

Mgr Bulić expose que le Gouvernement de la Yougo-Slavie compte collaborer à l'œuvre projetée, en utilisant à des fins archéologiques les relevés excellents faits par le service géographique de l'armée autrichienne.

M. Cavvadias rappelle que les officiers du génie hellénique préparent une carte générale de la Grèce qui pourra servir de base à une carte archéologique; il ajoute que, d'ailleurs, des cartes, plans, photographies de détail, publiés au fur et à mesure

des découvertes dans les recueils périodiques du Ministère de l'Instruction publique et de la Société archéologique, préparent jour à jour les éléments partiels de cette carte.

En ce qui concerne la Macédoine et la Thrace, il signale les relevés minutieusement exacts accomplis pour ces régions, après explorations et fouilles, par le Service archéologique du corps expéditionnaire de l'armée française d'Orient.

M. Homolle présente, des spécimens de ce qui, pour les régions françaises de l'Afrique du Nord, est achevé ou en cours d'exécution, savoir :

Atlas archéologique de l'Algérie, par Stéphane Gsell, complet en cinquante et une cartes au 200,000^{e}, d'après les cartes du service géographique de l'armée. Celui-ci a également dressé une carte topographique au 50,000^{e} (1902-1911).

Atlas archéologique de la Tunisie, d'après les cartes topographiques du Dépôt de la Guerre, en deux séries :

1° Quinze livraisons et quatre-vingt-six cartes à l'échelle du 50,000^{e}, avec un texte explicatif, par MM. Babelon, Cagnat et S. Reinach (1893-1913).

2° Deux livraisons parues en 1914 et 1920, à l'échelle du 100,000^{e}, avec texte explicatif, par MM. Cagnat et Merlin.

La méthode est la même que celle des Lincei : numérotage en rouge des ruines; signes conventionnels pour en indiquer la nature; notices sommaires répondant aux numéros d'ordre et contenant, quand il y a lieu, des plans de villes et dessins de monuments, intercalés dans le texte.

Le gouvernement général du Maroc prépare une carte archéologique; un spécimen manuscrit, par M. Châtelain, a été exposé cette année à l'Exposition coloniale de Marseille.

Pour la Gaule un grand effort avait été fait dans les dernières années du second Empire; deux séries de cartes furent alors entreprises, aux échelles du 800,000^{e} et du 1,600,000^{e} :

Carte de la Gaule, à l'âge de la pierre, par Alex. Bertrand (1867);

Carte de la Gaule, depuis les temps les plus reculés jusqu'à la conquête romaine (1869) ;

Carte de la Gaule sous le proconsulat de Jules César (1861) ;

Carte de la Gaule, au commencement du Ve siècle de notre ère. Travail préparatoire : Voies et Cités (1865).

Ce travail est resté depuis lors interrompu ; mais il peut être repris et le colonel Espérandieu, géographe, archéologue, épigraphiste, est tout qualifié pour le diriger et le mener à bien.

Les savants français, poursuivant dans le domaine de la géographie leurs efforts personnels, seront toujours prêts à en mettre les résultats à la disposition d'une entreprise collective et y collaboreront volontiers quand la réalisation de la carte générale souhaitée par les Lincei sera rendue possible par la centralisation des cartes partielles et la réunion de moyens financiers adéquats.

M. Bidez présente, au nom de l'Académie royale de Belgique, les réserves qu'a paru motiver, tant au point de vue financier qu'à celui de la répartition des diverses régions du monde romain entre les États modernes, affiliés ou non à l'U. A. I., le rapport présenté par M. Pârvan en 1921. L'Académie de Belgique suggère qu'on s'en tienne pour le moment aux initiatives individuelles.

M. Salverda de Grave avait mission de transmettre des observations analogues.

L'un et l'autre reconnaissent que satisfaction leur est donnée par les limitations prudentes qu'a apportées l'Académie des Lincei au programme de 1921, et par le libre jeu accordé aux initiatives individuelles.

La Commission vote à l'unanimité les conclusions suivantes : « Chaque pays dressera, pour son compte, autant que faire se pourra, des cartes archéologiques de la partie du monde romain dont il est détenteur, avec toute liberté pour le choix des échelles. Il est souhaitable que ces cartes partielles puissent

préparer, quand les circonstances le permettront, la confection d'une carte générale à échelle unique du monde romain tout entier, suivant le vœu de l'Académie des Lincei ».

Dans ces conditions, il ne paraît pas que ces publications géographiques, qui ont un caractère purement national, entreprises et quelques-unes déjà achevées en toute indépendance, avant la constitution et sans le concours de l'U. A. I., puissent être placées sous son patronage. Toutefois il serait intéressant que les membres de l'Union qui commenceront ou continueront de semblables publications voulussent bien exposer, dans les sessions annuelles du Comité, l'état d'avancement de chacune d'elles.

Ainsi un contact s'établirait et se maintiendrait entre tous les efforts individuels; des observations et suggestions pourraient s'échanger utilement sur les questions de méthode, et peu à peu s'élaborerait le programme de la grande publication collective.

L'Union académique internationale, qui a été la première saisie du projet italien par le sénateur Lanciani, qui, en se constituant, a provoqué et permis la conception de cette grande œuvre internationale, pourrait alors exercer, pour le profit général, son rôle d'intermédiaire, de coordinatrice et de patronne.

II.

On met ensuite en discussion le projet de compléments au *Corpus* des inscriptions grecques et latines.

M. de Sanctis, au nom des Académies de Rome et de Turin, expose la méthode adoptée en Italie. Elle comporte, suivant les circonstances, et en raison de l'importance relative en chaque endroit des découvertes récentes, tantôt une réfection totale, une réédition des recueils publiés par l'Académie de Berlin, tantôt de simples suppléments, destinés à être constamment tenus à jour.

Il présente une livraison spécimen : elle est du format in-4°

des publications des Lincei, format suffisant et commodément maniable, qui sera adopté pour l'ensemble. Elle contient un fac-similé excellent, imprimé en deux couleurs (rouge et noir) du plus ancien Calendrier romain. On recourra de même, le plus possible, aux reproductions directes par la photographie, ou quand celles-ci manqueraient de clarté, au dessin, de façon à fournir à l'étude les images les plus exactes.

M. Stuart Jones informe la Commission que les savants anglais republieront en totalité les inscriptions latines de la Bretagne romaine imparfaitement et incomplètement éditées jusqu'à ce jour. On se conformera au plan adopté par le regretté Haverfield et l'on utilisera les matériaux réunis par lui. Ils consistent en dessins minutieusement exécutés et sévèrement revus qui reproduisent non seulement les textes épigraphiques, mais les monuments eux-mêmes. On affectera à la dépense une partie des revenus de la fondation attribuée par ce savant à l'Université d'Oxford pour des recherches relatives à la Bretagne romaine.

M[gr] Bulič annonce qu'il a réuni à Spalato plus de 2,000 inscriptions qui manquent au *Corpus* de Berlin et qu'il se propose de les réunir en un recueil nouveau.

M. Cavvadias expose que, pour la Grèce, les découvertes épigraphiques sont quotidiennement si abondantes, qu'on ne peut songer à publier un *Corpus* nouveau, ni même un supplément, qui serait incomplet à l'heure même de son apparition. Il fait remarquer d'ailleurs que la publication des textes épigraphiques est sans délai tenue à jour par les périodiques scientifiques et administratifs, Ἐφημερὶς ἀρχαιολογική et Δελτίον ἀρχαιολογικόν.

M. Homolle présente le premier volume des *Inscriptions latines de l'Algérie*, publié sur l'ordre et aux frais du Gouvernement général de l'Algérie par M. Stéphane Gsell, professeur

au Collège de France (¹). Ce volume contient 4,000 textes; il est pourvu de copieux et excellents index; les lemmes, préfaces et observations sont rédigés en français. Trois autres volumes suivront; le deuxième est déjà sous presse.

A côté de cette réédition totale des textes des provinces romaines auxquelles répond le territoire algérien, des *suppléments* sont préparés ou déjà mis en train et sous presse pour les autres parties de l'Afrique du Nord placées sous le protectorat de la France : la Tunisie et le Maroc. Une livraison de la Tunisie est en cours d'impression.

On procédera de même pour les suppléments de la Gaule.

Le format adopté est le petit in-4° des *Inscriptiones græcæ ad res romanas pertinentes* publiées par l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres.

Le projet de réfection totale ou de complément universel du *Corpus* grec et latin, tel qu'il avait été présenté, l'an passé, dans le rapport de M. Pârvan, et le plan de répartition suggéré par lui entre les États intéressés avaient dès lors motivé des objections (²). Ils ont provoqué, de la part des Académies de Belgique et de Hollande, des observations dont MM. Bidez et Salverda de Grave donnent connaissance. Ils signalent en particulier les inconvénients suivants : abstention de certains États qui détiennent des parties considérables de l'ancien empire romain et qui ont, en certains domaines, des droits acquis (par exemple l'Académie de Vienne pour l'Asie Mineure); compétence ou activité douteuses de certains autres; manque d'unité dans le plan et la forme des publications indépendantes déjà achevées, entreprises ou projetées; absence d'une direction centrale que le bureau de l'U. A. I. ne peut ni ne veut assumer, faute de moyens financiers et d'une organisation technique appropriée,

(¹) Librairie Champion, à Paris, in-fol.
(²) C. R. de la 2e session (mai 1921), p. 22.

sans laquelle une œuvre d'ensemble est difficile à concevoir et plus encore à exécuter.

Les limites apportées au vaste plan du début, les égards observés pour les droits acquis, la liberté laissée aux efforts individuels paraissent donner satisfaction aux critiques et, sous réserve de la mention expresse, dans le *Rapport*, des observations des deux Académies précitées, le Comité approuve à l'unanimité le projet de l'Académie des Lincei; il félicite les auteurs des publications déjà faites et encourage chaudement les publications annoncées.

Le Rapporteur,

THÉOPHILE HOMOLLE.

Ce rapport est approuvé à l'unanimité. Il est entendu que si ces entreprises ne sont pas placées actuellement sous la direction de l'Union, cette dernière n'en reste pas moins le centre commun des efforts effectués pour en assurer la réalisation.

6° PROPOSITION DE M. MIKAMI.

(Recherche de documents historiques inédits, concernant le Japon, dans les archives et bibliothèques des pays occidentaux et spécialement : Pays-Bas, Grande-Bretagne, France, Italie, Espagne et Portugal).

Au nom de la Commission, M. Imbart de la Tour présente le rapport suivant :

L'U. A. I. a été saisie par les délégués de l'Académie impériale de Tokyo d'une proposition relative à la recherche et à la publication des documents historiques concernant l'histoire des relations entre le Japon et les pays européens depuis le IVe siècle.

Ces documents sont nombreux et importants. Ils se trouvent

surtout aux Pays-Bas, en Angleterre, en France, en Italie, en Espagne, au Portugal. Aux Pays-Bas, ce sont les pièces d'archives de la Compagnie hollandaise des Indes orientales et celles qui concernent les comptoirs d'Hirado et de Nagasaki. En Angleterre on signale les documents relatifs aux établissements de la Compagnie des Indes orientales et aux missions. La France a une bien riche collection de documents aux missions étrangères. En Italie, les archives de Rome, du Vatican, de Florence, Sienne, Mantoue, Venise, Gênes; en Espagne, celles de Simancas, de Séville (le fonds des Indes), de Madrid (à la Bibliothèque royale); au Portugal, les archives et bibliothèques de Lisbonne et d'Evora contiennent des documents importants sur les missions, les relations commerciales et diplomatiques, notamment les ambassades japonaises de 1585, de 1614, 1615 et 1617. Ce rapide énoncé suffit à montrer quelle importance aurait pour l'histoire la publication de ces pièces inédites. Elle offrirait un intérêt de premier ordre.

Le Japon, qui prendrait l'initiative de cette vaste collection, en assumerait les frais. Il a chargé M. Sanji Mikami, membre de l'Académie impériale, de mener à bien cette entreprise scientifique. Il demande simplement à l'U. A. I. son concours pour la recherche des documents qui se trouvent dans les dépôts que nous avons signalés. Le travail commencerait par les archives de La Haye.

Dans ce but, il propose que soit créée au sein de l'U. A. I. une Commission composée de délégués de l'Angleterre, de la France, de l'Italie, de la Hollande, de l'Espagne et du Portugal. Les membres de cette Commission seraient chargés dans leurs différents pays de renseigner la Commission japonaise sur l'existence de tous documents se rapportant à l'histoire du Japon et qu'ils pourraient posséder, découvrir ou connaître. Les copies des documents et leur envoi seraient à la charge du Japon.

Notre Commission, où étaient représentées l'Angleterre, la France, chargée elle-même de représenter l'Italie, donne l'avis

le plus favorable à cette proposition, qui offre un intérêt scientifique de premier ordre. Elle a l'honneur d'en proposer le vote à l'Assemblée plénière.

Le Rapporteur,

IMBART DE LA TOUR.

L'Assemblée approuve à l'unanimité le rapport ci-dessus. Elle désigne pour constituer la Commission qu'il prévoit, MM. Imbart de la Tour, Sir Frederic Kenyon, G. de Sanctis, Marquis de Villalobar et C. van Vollenhoven, à qui seront adjoints un représentant du Portugal à désigner par l'Académie des Sciences de Lisbonne, et MM. Mikami et Inouyé. Cette Commission pourra se compléter par l'adjonction de spécialistes choisis par les corps scientifiques adhérents à l'Union, dans chacun des pays intéressés.

7° PROPOSITION DE MM. SALVERDA DE GRAVE ET JESPERSEN.

(Système de transcription phonétique et de translittération).

Au nom de la Commission, M. Salverda de Grave présente le rapport suivant :

La Commission chargée d'examiner le projet, proposé par MM. Jespersen et Salverda de Grave, d'un système de transcription phonétique et d'un système de translittération, a l'honneur de soumettre à la réunion plénière de l'U. A. I. les conclusions suivantes :

Elle est d'avis que ce projet se prête très particulièrement à être entrepris par l'U. A. I. : il a un caractère essentiellement international et il présente cet avantage de ne pas être vaste; quand une fois les collaborateurs auront été réunis, il pourra être réalisé en relativement peu de temps. Il s'agit de trouver,

d'une part, des signes propres à exprimer avec le maximum de clarté et de simplicité les sons des langues les plus diverses; d'autre part, un système pratique qui permette de rendre plus facilement accessibles les textes écrits dans un alphabet étranger et de faire connaître des langues qui n'existent qu'à l'état d'idiome parlé. Le projet présente donc deux aspects : l'un scientifique, l'autre plutôt pratique, sans qu'on puisse rigoureusement séparer ces deux façons de l'envisager.

Notre confrère, M. Roswadowski, a bien voulu se charger de préparer un rapport sur la question. Un autre rapport sera demandé à M. van Wijk, professeur à Leyde. Si ces deux savants réussissent à se mettre d'accord sur un système qui puisse servir de base à des discussions ultérieures, leur proposition sera soumise à divers savants dont la Commission a dressé une liste provisoire, et qu'on invitera : 1° à donner leur avis sur le système proposé; 2° à indiquer dans quel sens il devrait être modifié ou développé en vue des nécessités de la langue dont le savant en question s'occupe plus particulièrement.

Le Rapporteur,

J.-J. SALVERDA DE GRAVE.

Ce rapport est adopté à l'unanimité.

8° PROPOSITION DE LA BRITISH ACADEMY.

(Sur le régime archéologique des pays « à mandat » ou assimilés).

Au nom de la Commission, M. Homolle présente le rapport suivant :

SÉANCES DU JEUDI 25 MAI A 3 H. 1/2 ET DU VENDREDI 26 A 4 H. 1/2. — Assistent et prennent part à la discussion : Sir Frederic Kenyon, Mgr Bulič, MM. Stuart Jones, Whicher, Bidez, de

Sanctis, Salverda de Grave, Cavvadias, Balanos, Kyparissis, Imbart de la Tour et Homolle.

Après un exposé de Sir Frederic Kenyon, qui résume les motifs et les données générales du projet soumis à l'U. A. I., M. Homolle lit et met successivement en délibération chacun des articles.

Le débat, auquel ont pris part tour à tour tous les membres présents, a été particulièrement long et animé sur les articles 9-12 : régime des fouilles archéologiques et principe d'un partage éventuel, dans des conditions à déterminer, des antiquités découvertes par des fouilles, entre le pays propriétaire des antiquités et l'inventeur, institution scientifique ou savant ayant pris à son compte la responsabilité et la dépense des fouilles. MM. Cavvadias et de Sanctis se montrent surtout préoccupés des droits du pays d'origine, le premier avec une particulière rigueur, le second avec certains adoucissements. Sir Frederic Kenyon, MM. Blinkenberg et Homolle présentent diverses propositions transactionnelles entre les prétentions exclusives du pays d'origine et la concession gracieuse, par le service archéologique du dit pays, d'une partie à déterminer de ces découvertes. Ils font valoir l'équité bienveillante d'une semblable concession, et surtout l'avantage scientifique évident de mettre ainsi à la portée des maîtres et des travailleurs, dans les pays les plus civilisés des deux mondes, des types de monuments et documents nouveaux.

M. Cavvadias admet la concession des doubles au fouilleur par les autorités du pays d'origine. En cas de contestation, il propose de recourir à une Commission compétente et impartiale qui pourrait être composée, par exemple, de directeurs des écoles archéologiques étrangères établies à Athènes. On fait remarquer que ces directeurs ne sont pas accrédités en dehors de la Grèce.

M. de Sanctis soumet, pour l'article 12, une formule ingénieusement conciliante, admettant, suivant les circonstances et les lieux, des modalités différentes. Cette formule, qui répond aux

instructions données à la Délégation italienne par les Académies de Rome et de Turin, réunit les suffrages de la Commission.

M. Cavvadias eût souhaité qu'un régime spécial fût adopté pour les antiquités grecques et gréco-romaines des régions helléniques de l'Asie Mineure en conformité avec les usages suivis en Grèce qui ont été éprouvés par une longue expérience et ont grandement profité à la science : réunion des pièces transportables d'une importance capitale dans un musée central; conservation des pièces secondaires dans des musées locaux.

On donne acte à M. Cavvadias de cette proposition, qui sera mentionnée au rapport, mais on a le regret de ne pouvoir la mettre en discussion : 1° parce qu'elle n'a pas été adressée au Bureau dans les formes prévues aux statuts; 2° parce qu'elle s'applique à des régions dont la condition politique demeure incertaine et qui ne rentrent pas dans la catégorie des pays à mandat ou assimilés, seuls visés par le projet de la British Academy.

La discussion pourra être ouverte à la session prochaine, si les circonstances le permettent.

M. de Sanctis communique une déclaration de l'Académie royale de Turin en faveur des antiquités médiévales de tout genre qui abondent en Orient : elles ont une importance considérable et une valeur artistique de premier ordre; elles ont un intérêt puissant pour les nations occidentales, pour lesquelles beaucoup de ces antiquités constituent des œuvres propres et rappellent l'histoire; elles doivent être l'objet d'une surveillance et d'une protection spéciales, qui leur ont trop longtemps manqué.

M. Homolle, tout en rappelant que les antiquités médiévales sont largement comprises dans les limites du projet britannique, qui étend le nom d'antiquités médiévales à tous objets antérieurs à l'année 1700, est heureux d'accueillir le vœu de la Délégation italienne; il est persuadé que la Commission le recommandera au Comité et que celui-ci s'y associera unanimement.

M. Homolle est chargé de présenter en séance plénière du Comité un rapport, dans lequel il sera tenu compte de toutes les observations échangées et de toutes les nuances des formules minutieusement élaborées.

La Commission, après examen et discussion de chacun des articles, s'est mise d'accord sur la rédaction suivante :

I. Il est désirable qu'une entente s'établisse sur les principes de l'administration des antiquités dans les pays à mandat ou assimilés.

II. L'administration des antiquités se propose un triple but :

1° Préserver sur place les constructions ou monuments antiques de toute détérioration, en tenant compte seulement des nécessités démontrées de la vie moderne ;

2° En ce qui concerne les objets mobiles, trouvés à la surface ou à l'intérieur du sol, en constituer dans les pays d'origine des séries représentatives complètes;

3° Encourager les études et promouvoir les connaissances archéologiques par les facilités accordées aux recherches des savants des autres pays.

III. Les buts 1 et 2 seront atteints : 1° par une surveillance et une protection efficaces des monuments existant *in situ*, à l'égard des indigènes, des étrangers habitant le pays ou des voyageurs; 2° par la création d'un musée central et de musées locaux, où seront réunies et conservées toutes les antiquités mobiles, groupées en séries représentatives de l'histoire et de la civilisation du pays.

IV. Pour obtenir des indigènes et autres habitants le respect des monuments, la déclaration et la conservation des antiquités mobiles existantes ou à découvrir, une politique bienveillante d'éducation et d'encouragement semble préférable à un système

strict d'intimidation répressive. On leur apprendra à reconnaître les antiquités, à en apprécier l'importance pour l'honneur et le profit du pays; on leur démontrera l'avantage, pour eux-mêmes, des déclarations sincères, par des primes ou indemnités équitables.

V. Quiconque découvre une antiquité en doit faire la déclaration dans le plus court délai possible au Service archéologique ou à l'autorité la plus proche. Sous cette réserve et à condition de la conserver avec le soin requis, l'inventeur peut être autorisé à la garder.

VI. Le détenteur régulier d'une antiquité a le droit de la vendre ou de l'aliéner, mais uniquement dans les formes prévues par la loi sur les antiquités et avec le consentement du Service archéologique.

VII. Aucune antiquité ne peut être exportée sans une autorisation expresse du Service archéologique.

VIII. En cas de vente à l'intérieur ou au dehors, l'Administration des Antiquités, se réserve le droit de préemption, conformément à la procédure déterminée, pour la fixation des prix, par la loi sur les antiquités.

IX. Afin de développer (but n° 3) la connaissance scientifique de l'antiquité, il convient d'encourager par un régime libéral et égal les explorations et les fouilles, sous des garanties qui assurent l'exécution la plus parfaite.

X. Aucune fouille ne peut être entreprise sans une permission régulière des autorités, après avis du Service archéologique.

XI. La permission ne peut être accordée qu'à des institutions savantes reconnues ou à des personnes dûment qualifiées et cautionnées par de telles institutions.

XII. A l'achèvement des fouilles, tous les objets découverts, sans exception, sont remis au Service archéologique dans le local désigné par lui

Les pièces mobiles d'une importance historique ou artistique capitale sont, par les soins du Service archéologique, réunies dans un musée central ou local, au mieux de leur sécurité et des facilités de l'étude, et de manière à représenter aussi complètement que possible la civilisation du pays.

Le musée une fois doté, le Service archéologique aura qualité pour attribuer au fouilleur une part des découvertes accomplies par celui-ci, en reconnaissance de sa générosité envers le pays et de son dévouement à la science, et en vue de favoriser au dehors les études archéologiques par la diffusion des monuments originaux. Cette part consistera essentiellement dans les doubles, ou en objets assimilables à des doubles. Elle variera suivant les lieux et les circonstances et pourra s'élever jusqu'à la moitié des découvertes, lorsque l'abondance du matériel archéologique le permettra ou que pourront le recommander les difficultés de la conservation sur place ou les intérêts généraux de la science. Eu égard aux mêmes intérêts, on tâchera que la part faite au fouilleur soit, elle aussi, autant que faire se pourra, représentative de la civilisation du pays auquel il aura consacré ses dépenses et son labeur.

XIII. L'autorisation de fouilles comportera, pour l'institution savante ou la personne compétente qui en aura bénéficié, l'obligation de publier, dans un délai raisonnable et court, un rapport suffisamment détaillé sur la marche des travaux, la nature, la date et le lieu des découvertes principales. On indiquerait aussi, à l'occasion, la destination définitive qu'elles auraient reçue dans le pays ou en dehors.

XIV. Toute institution savante, toute personne dûment qualifiée et cautionnée peuvent concourir pour les autorisations de

fouilles, qu'elles appartiennent ou non aux puissances mandataires.

Entre puissances mandataires les relations archéologiques seront soumises au régime de la réciprocité dans les limites définies par la présente convention.

Le Rapporteur,
THÉOPHILE HOMOLLE.

Ce rapport, dans lequel il est tenu compte des observations de MM. Bidez, Cavvadias et de Sanctis, est approuvé à l'unanimité.

PERSONNALITÉ CIVILE DE L'U. A. I.

M. le Président met l'Assemblée au courant des exigences de la loi belge sur la personnalité civile des institutions internationales à but scientifique. Il explique que ces exigences nécessiteraient, dans les Statuts de l'Union, des modifications qui n'altéreraient en rien l'esprit et l'organisation actuels de l'U. A. I., mais changeraient simplement la forme des dits statuts.

L'Assemblée, ayant constaté que l'attribution de la personnalité civile à l'Union n'entraînera aucune responsabilité pour les Académies adhérentes, est d'accord pour désirer obtenir cette personnalité. Elle décide de prendre en considération la demande de modifier la forme des statuts, demande qui lui est présentée par trois membres (France, Belgique, Pays-Bas) conformément aux prescriptions de l'article 13 de ces derniers.

Il est décidé que chaque membre de l'Union recevra : 1° le texte des statuts actuels ; 2° le texte des modifications proposées ; 3° le texte de la loi belge relative à la personnalité civile des institutions internationales à but scientifique.

M. le Président communique une lettre de M. Olaf Broch, membre de l'Académie de Christiania, relative à une demande d'aide internationale aux savants russes et à l'Académie des

Sciences de Petrograd. Il est décidé que cette demande sera renvoyée, pour avis, à Sir Paul Vinogradoff, ainsi qu'aux divers membres de l'Union.

L'Assemblée fixe provisoirement au jeudi 24 mai 1923 la date de la quatrième session du Comité de l'U. A. I.

Sur la proposition de M. de Sanctis, reprenant une suggestion faite précédemment par M. Salverda de Grave, il est décidé à l'unanimité que, désormais, les élections des membres du Bureau, prévues par l'article 7 des statuts, se feront à la dernière Assemblée générale de chaque session.

MM. Shotwell et Haskins annoncent, pour la prochaine session, la présentation d'une proposition nouvelle; M. Morawski fait part du dépôt, à la même session, d'un projet de bibliographie de toute la littérature hébraïque. M. Cavvadias compte présenter éventuellement un projet de publication des mosaïques trouvées en Grèce. Le Comité tient à affirmer dès maintenant l'intérêt qu'il porte à ces divers projets.

La troisième session de l'U. A. I. est ensuite clôturée.

NOTE BIBLIOGRAPHIQUE.

Paul de Reul. — *L'Œuvre de Swinburne* (avec un portrait et un autographe). Publication de la Fondation Universitaire de Belgique. Bruxelles, 1922, 502 pages.

Le livre que j'ai l'honneur de présenter à la Classe est un beau livre.

Fruit de longues méditations encore plus que de minutieuses recherches, cette œuvre établit définitivement l'autorité de M. le Prof[r] de Reul, critique et historien de la littérature anglaise. Déjà ses confrères d'outre-Manche l'adoptent comme un des leurs et se défendent de le traiter en étranger.

De précédentes études sur Ruskin, Wordsworth, Coleridge, Byron, Keats et d'autres nous ont fait connaître la précision et la subtilité — au meilleur sens du mot — de la critique de M. de Reul. Dans aucun genre, l'exactitude de l'expression n'est aussi nécessaire que lorsqu'il s'agit d'analyser la pensée d'autrui, car la moindre défaillance peut devenir une trahison. Aussi, n'est-ce même pas un compliment que de rappeler la parfaite connaissance de la langue anglaise possédée par l'auteur. Ce n'en est pas un non plus d'affirmer qu'il sait admirablement le français. Pourtant ne voyons-nous pas certains écrivains aborder des sujets étrangers, en ignorant la langue de celui dont ils s'occupent, voire en maltraitant la leur ? Il suffit de lire les traductions de M. de Reul pour être rassuré à cet égard.

Des qualités plus profondes caractérisent l'œuvre dont nous parlons. La littérature anglaise dans son passé et dans son présent, les milieux britanniques du XIX[e] siècle et cette communion internationale où vivait Swinburne et où son esprit

évoluait, les courants d'idées qu'à l'époque traversait le monde des lettres, de la politique, de la pensée en général; tant d'éléments divers ont été étudiés et devaient être saisis par celui qui voulait situer selon les exigences de la critique moderne, un personnage comme celui-là, dont l'œuvre est aussi complexe et multiforme. C'est parfois par similitude et parfois par antithèse que l'auteur nous présente certains aspects du talent de Swinburne ; il l'oppose à Tennyson et le compare à Hugo; il le rapproche de Mazzini et de Landor; bien d'autres noms insulaires ou continentaux pourraient être cités; ils témoignent de la variété et du soin avec lesquels M. de Reul a mené à bonne fin sa tâche. Qu'il s'agisse d'incursions dans l'antiquité classique, à propos de certaines œuvres lyriques — et nous y comprenons les tragédies — ou dans l'histoire moderne, à propos des drames du cycle de Marie Stuart, par exemple, nous retrouvons la même sûreté d'information et de jugement. Mais c'est surtout à l'occasion de la langue de Swinburne, de sa technique comme versificateur et de sa rhétorique (le terme n'est sans doute pas déplacé), que l'auteur fait preuve de science et de pénétration. Il réalise en effet la rare union du lettré et du philologue, possédant à la fois le goût nécessaire au premier et les connaissances indispensables au second. Sous tous ces rapports, le livre nous semble définitif.

Le plan ne répond pas à la commune attente. Après un cadre sobrement tracé dans le chapitre consacré à « Swinburne et l'Angleterre contemporaine », nous attendons le portrait de l'homme et le récit de sa vie : nous ne les trouvons qu'à la fin de la première partie, à la suite d'études linguistiques sur la structure interne de la poésie du Maître, sur la suggestion musicale à laquelle il obéit, et d'un exposé des qualités générales de sa pensée et de son style. N'est-ce pas un peu trop de synthèse dès le début et ne préférerions-nous pas avoir fait auparavant plus ample connaissance avec celui qu'on va nous présenter plus tard seulement ?

La deuxième partie du livre, intitulée « L'Œuvre », passe en revue ce qu'a écrit Swinburne, en vers et en prose, sa production lyrique et dramatique, narrative et critique : tout y est — tout ce qui doit y être du moins ; — c'est complet, précis, intéressant et exact.

Malgré cela, le livre de M. de Reul ne cesse jamais d'être lui-même, une œuvre littéraire, l'œuvre d'un penseur et d'un écrivain. Il fait honneur à son auteur, au haut enseignement belge et à la Fondation Universitaire, dont les grandes publications ne pouvaient être mieux inaugurées.

En lisant la conclusion de cette noble étude, conclusion que l'auteur lui-même résume en ces mots : « l'enthousiasme, qualité maîtresse de Swinburne », comment ne pas songer aux dernières pages de l'*Allemagne,* consacrées elles aussi à l'enthousiasme ? Mme de Staël nous donne le sens grec du terme : « Dieu en nous », ce qui correspond bien à « être hors de soi-même ». Remercions M. de Reul de nous avoir fait entrer dans l'intimité d'un vrai Poète et d'avoir ainsi développé en nous « ce bonheur d'illustre origine qui relève les cœurs abattus et met à la place de l'inquiète satiété de la vie le sentiment habituel de l'harmonie divine dont nous et la nature faisons partie » [1].

Paul Errera.

Eugène Dupréel. — *La Légende socratique et les Sources de Platon*. (Collection de la Fondation Universitaire.) Bruxelles, R. Sand, 1922, 450 pages.

J'ai l'honneur de faire hommage à la Classe, de la part de l'auteur, du livre que vient de faire paraître, dans la collection de la Fondation Universitaire, M. Eugène Dupréel, professeur à l'Université de Bruxelles ; il est intitulé : *La Légende socratique*

[1] Mme de Staël, *De l'Allemagne*, 4e partie, dernier chapitre.

et les Sources de Platon. Dans les trois parties de son ouvrage : *la doctrine socratique; la figure socratique; la postérité socratique,* M. Dupréel passe d'abord en revue tous les textes qui ont fourni des indications sur les idées de Socrate; et il les compare notamment à un écrit des environs de l'an 400 av. J.-C., les Δίσσοὶ Λόγοι, antérieur à la littérature socratique, [composition faite d'après un corps d'ouvrages divers, servant probablement de base à un enseignement libéral (p. 20)] et qui, d'après lui, résume les écrits de grands sophistes du Ve siècle. Il étudie ensuite les maîtres et les disciples de Socrate, surtout d'après les dialogues platoniciens. Il recherche enfin ce qu'il y a de vrai dans les rapports établis jusqu'ici entre Socrate, d'une part, Aristote, les Mégariques, les Cyniques et les Cyrénaïques.

L'auteur n'a voulu élaborer qu'une étude sur le caractère et la valeur des sources de la philosophie grecque (p. 397). Mais ce travail l'a conduit à des conclusions générales et toutes nouvelles. Si l'histoire de la philosophie grecque au Ve et au IVe siècle lui paraît être une mythologie philosophique plutôt qu'une histoire véritable, c'est parce qu'on s'est, pense-t-il, profondément mépris jusqu'ici sur la nature de ses sources, bien plutôt littéraires qu'historiques. Contrairement à Zeller, à Grote, à Gomperz, à tous les historiens de la philosophie hellénique, M. Dupréel estime qu' « une révolution socratique ne trouve point de place dans l'histoire de la morale grecque. La philosophie morale est née et a grandi avec la littérature morale. Les doctrines se sont affirmées à l'occasion de commentaires que les moralistes ont faits les uns des autres : Simonide a commenté Pittacus; Prodicus a commenté Simonide et interprété Hésiode; Platon enfin, et ses émules, ont exploité Prodicus (p. 122) ». En second lieu, la biographie traditionnelle de Socrate est une « création littéraire... Au moral, pas plus qu'au physique, la figure socratique ne constitue un portrait d'après nature; elle est une composition très travaillée

(pp. 333-334) ». Inversement, les sophistes doivent bénéficier de tout ce que perd le Socrate construit jusqu'ici par les historiens : « Nous avons le devoir de placer les noms de Protagoras, de Prodicus, d'Hippias, de Gorgias même, à côté de ceux d'Hérodote, de Pindare et de Périclès. Inventeurs et créateurs, ils furent aussi transmetteurs des acquisitions plus anciennes et des travaux du passé (pp. 428-429). » Parmi eux, les plus grands furent Prodicus et Hippias. « A ce sommet de la pensée antique, ce n'est pas le nom de Socrate, ni celui de Platon, ni celui d'Aristote qui méritent de demeurer attachés : c'est, outre les noms perdus des penseurs qu'il faut continuer à appeler les idéalistes ou les Pythagoriciens, celui de leur émule et contradicteur, Hippias (p. 255). »

... Ni celui de Platon, ni celui d'Aristote, écrit M. Dupréel. Il est en effet disposé à croire que le platonisme est un amalgame de doctrines, que les *Dialogues* auraient été composés d'après des écrits du Ve siècle et que l'originalité de l'aristotélisme n'est guère moins contestable.

En résumé, trois obstacles, d'après lui, ont empêché jusqu'ici d'établir sur des bases définitives l'histoire de la philosophie ancienne : la croyance à une doctrine socratique ; la croyance à un platonisme original ; la croyance à un aristotélisme ne datant que d'Aristote (p. 405). Depuis les disciples d'Aristote, les modernes, comme les anciens, ont constitué de toutes pièces « le roman de la philosophie grecque (p. 400) ».

L'auteur ne se dissimule pas que parmi les hypothèses qui foisonnent dans les trois parties de son œuvre « il en est d'assez aventurées (p. 397) ». Il s'attend sans nul doute à ce que son livre, dont le radicalisme critique et même iconoclaste vise à réduire à peu près à néant ce que nous croyions savoir du mouvement des idées helléniques, soulève de graves objections.

S'il peut espérer, non sans de fortes raisons, qu'on tiendra compte dorénavant de ses opinions sur la sophistique, de ses remarques sur la manière trop systématique dont un Zeller,

par exemple, a exposé le développement de la philosophie grecque, avant et après Socrate, il ne peut assurément pas se flatter qu'on acceptera sans discussion ses hypothèses sur Platon et Aristote, sur Socrate surtout, « porte-parole, compère sympathique et narquois chargé de soutenir les opinions les plus avantageuses parmi celles qu'on trouvait défendues dans une littérature plus ancienne (p. 30) ».

Toutefois, si les conclusions du livre de M. Dupréel, fruit de patientes recherches et de longues méditations, sont de nature à provoquer de vives controverses, son œuvre est de celles qui, par la probité de l'argumentation et le soin des analyses, font réfléchir et apportent une utile contribution à la science.

Léon Leclère.

Édouard Laloire, chef de section aux Archives générales du Royaume. — *Seigneurie d'Enghien. Documents et Notices concernant l'Histoire de la Seigneurie d'Enghien.* Enghien, Delwarde, 1914-1922; in-8° de xvi-186 pages.

Le livre que j'ai l'honneur de présenter à la Classe, de la part de l'auteur, est surtout précieux en ce qu'il reproduit une quantité de documents appartenant à une collection privée dont l'accès sera probablement, d'ici longtemps, très difficile aux érudits belges. Il s'agit, en l'espèce, des archives de la maison d'Arenberg, dont une partie seulement est restée en Belgique. M. Édouard Laloire, qui a eu l'occasion de compulser ces archives pendant de longues années, publie ici quelques pièces intéressantes parmi lesquelles on remarquera principalement celles qui se rapportent au château et au parc d'Enghien. On sait que les plans du parc, dus en grande partie au Père Charles d'Arenberg, peuvent rivaliser avec les plus belles créations de l'époque, les jardins de Rueil, de Liancourt, du Luxembourg et des Tuileries. Le livre est abondamment illustré de repro-

ductions d'œuvres d'art appartenant pour la plupart à la collection d'Arenberg. Les historiens locaux, autant que les historiens de l'art, trouveront dans cette publication de nombreux renseignements inédits.

J. Cuvelier.

Chanoine Jean Schmitz et dom Norbert Nieuwland. — *Documents pour servir à l'Histoire de l'Invasion allemande dans les provinces de Namur et de Luxembourg.* Quatrième partie (t. V) : Le Combat de Dinant ; II. Le sac de la ville. Bruxelles et Paris, Van Oest, 1922 ; gr. in-8° de 340 pages, 214 gravures et plans.

En février 1915 paraissait un opuscule intitulé : *Nécrologe dinantais*, qui contenait les noms de 606 civils fusillés. Ce prohibé, dû au courage de dom Norbert Nieuwland, fut la première révélation publique des horreurs commises à Dinant par les troupes saxonnes. Ce petit volume fit sensation, et l'on comprend que la police secrète allemande l'ait recherché avec tant d'ardeur. Et cependant ce n'était que la simple ébauche d'un récit dont les détails étaient réservés pour le jour où la liberté de parler et d'écrire serait recouvrée. Le récit détaillé des horreurs du sac de Dinant vient de paraître dans le tome V des *Documents* que j'ai l'honneur de remettre à l'Académie royale, au nom de leurs auteurs.

Les auteurs, M. le chanoine Schmitz et dom Nieuwland, fidèles aux principes qui les ont guidés dans la composition de leur grand recueil, nous donnent une œuvre historique remarquable de précision, de clarté, de critique, d'exactitude, et j'insiste sur la valeur scientifique de leur travail. Les prétentions, les mensonges des grands chefs, les calomnies de tous genres sont mis à nu et réduits à néant. C'est que les auteurs ont retracé des événements militaires qui se sont déroulés à Dinant en août 1914, un tableau complet et exact, à l'aide des rapports des

généraux allemands et français; heure par heure on suit l'arrivée et les mouvements des troupes; on peut préciser l'emplacement des canons et des mitrailleuses. La prétendue prise d'armes par les civils, préparés et exercés de longue main, est analysée par le menu, et l'affirmation d'un bombardement de Dinant par les troupes saxonnes reléguée dans le domaine des fables. C'est la confirmation historique d'un aveu fait par le Gouverneur de Namur, général von Longchamps, quelques jours après les événements : « Il résulte d'une enquête que j'ai faite qu'aucun civil n'a tiré à Dinant ».

Mais alors pourquoi le massacre de six cent soixante-dix civils? Pourquoi cés meurtres de vieillards, de femmes et jusque d'enfants à la mamelle? Pourquoi ces raffinements de cruauté sur des blessés et sur des prêtres? Pourquoi l'incendie et le pillage de la riante et prospère cité des bords de la Meuse? Le crime de Dinant fut prémédité, comme l'établit un ensemble de témoignages irrécusables. La ruine de Dinant rentrait dans le système d'intimidation, d'assurance préventive qui avait cours dans l'armée allemande. L'incendie de Dinant devait être, comme le disait un écrivain allemand le 10 février 1915 (*Köln. Zeitung*, n° 146), un signal avertisseur, à la façon des incendies de Herve, de Battice, de Louvain. L'innocent paie pour le coupable, et s'il n'y a pas de coupables, comme c'est le cas à Dinant, il paie pour empêcher une agression possible.

Une seconde cause de l'incendie et des massacres de Dinant, ce fut l'assouvissement d'une vengeance. La résistance française à Dinant infligea un sensible échec au plan allemand, car elle retarda de huit jours le passage de la Meuse; l'État-Major français eut alors conscience du plan allemand d'encerclement, et, en repliant à temps ses troupes, il rendit possible le contact permanent avec les troupes anglaises. On n'a pas jusqu'à présent suffisamment insisté sur les conséquences de l'échec allemand dans la journée du 15 août 1914 à Dinant; comme l'a dit l'historien allemand von Kircheisen, « ce retard a sans aucun

doute contribué aux insuccès de l'armée allemande au commencement de septembre » (p. 13). De même, comme l'avoue Baumgarten-Crusius, le succès allemand du 23 août « resta très au-dessous des espoirs escomptés » (p. 13). Ces insuccès, comme les auteurs l'avaient déjà fait remarquer dans leur troisième volume, contribuèrent largement à indisposer les troupes saxonnes contre les populations, dans les endroits où, par deux fois, elles avaient vu leur élan brisé et leur marche arrêtée par les troupes françaises.

Leur fureur contre Dinant et ses habitants ne fut que la mise en pratique des principes qui avaient cours dans le haut commandement militaire. C'est alors que pour ne pas être prise en défaut, la stratégie allemande inventa la fable des francs-tireurs : on colporta cette légende parmi les troupes ; on lança celles-ci sur une population paisible et désarmée, qu'elles pillèrent, traquèrent et massacrèrent. Elles obéissaient à un mot d'ordre, dont les preuves écrites ont été trouvées dans les carnets de prisonniers.

Dans le faubourg de Leffe, les soldats avaient reçu l'ordre de ne laisser aucun homme vivant. Ils ont ponctuellement obéi. Le soir du 23 août, il n'en restait plus 10 ! Au lieu dit *La Papeterie*, on a exhumé environ 70 cadavres. Devant l'abbaye des Prémontrés à Leffe il y eut deux fusillades collectives : une le matin qui fit 43 victimes ; l'autre le soir, vers 5 heures, qui fit 31 victimes, à la tête desquelles se trouvait M. Himmer, directeur de la fabrique de mérinos ; 146 membres du personnel de cette fabrique furent fusillés le 23 août 1914. Et la barbarie des bourreaux s'acharna sur les victimes : c'est en vain que M. Himmer offre sa fortune pour sauver sa vie et celle de ses ouvriers : « Ce n'est pas de l'argent que nous voulons, lui fut-il répondu, c'est du sang. » Mme Charles Naus voit tuer son mari sous ses yeux et retrouve son cadavre coupé en deux ; M. Victor Poncelet est tué chez lui sous les yeux de sa femme et de ses sept enfants.

Dans le quartier Saint-Pierre, les Allemands arrachent de la

Brasserie Nicaise 30 hommes qui s'y étaient cachés ; ils les rangent contre un mur de la rue des Tanneries et tirent sur eux ; 27 tombent, 3 échappent et sont les témoins vivants de cette boucherie.

Dans le quartier Saint-Nicolas, c'est à la forge Bouille qu'on rassemble la population, et qu'on fusille 19 malheureux habitants qu'on avait préalablement martyrisés. Vers 6 heures du soir les prisonniers sont conduits devant le mur Tschoffen, et là on sépare les femmes et les enfants des hommes qu'on va fusiller. Ceux-ci sont rangés le long du mur et, sur l'ordre de tirer donné par le colonel Kielmannsegg, 109 victimes tombent, 30 échappent à la mort. Rien de plus navrant que le récit de ces hécatombes.

« Aux Rivages », la fusillade du mur Bourdon est tristement célèbre : 90 otages sont alignés le long du mur, dont 52 du sexe masculin, 38 du sexe féminin ; il y a 77 victimes et 13 peuvent échapper à la mort. Six familles ont ainsi complètement disparu : la plus âgée des victimes, la veuve Pinsmaille, avait 88 ans, la plus jeune, Mariette Fivet, 3 semaines. Et le *Livre blanc* allemand ose affirmer qu'il n'y eut de fusillés que des otages masculins et que si, par hasard, des femmes et des enfants tombèrent sous les balles, ce fut accidentellement; or, parmi les 77 victimes il y en eut 34 du sexe féminin!

Sur la rive gauche de la Meuse 55 personnes se sont réfugiées dans l'aqueduc de Neffe ; les Allemands les assaillent à coups de grenades : 23 sont tuées, 12 blessées, et cet exploit s'accomplit sur l'ordre du major von Zeschau.

Tel fut le bilan de la journée du 23 août ; après cette date, on compte encore plus de 60 victimes.

Il n'a pas suffi aux Allemands de massacrer la population et de justifier leur barbarie par la légende des francs-tireurs ; ils ont assouvi leur rage sur la paisible cité en incendiant 879 immeubles, et, pour masquer leur forfait, ils ont imputé ces incendies au bombardement de Dinant. Cette légende du *Livre blanc*

est démolie mot par mot, fait par fait ; l'invraisemblance du récit éclate à chaque ligne de la critique serrée qu'en font les auteurs.

Ce sont des pages que devraient lire les signataires du fameux manifeste des 93 intellectuels allemands : ceux-ci ont nié les faits à priori ; ici on examine les faits d'une façon critique, et l'on en déduit logiquement la vérité d'une déclaration des Intellectuels : « La Direction de la guerre ne connaît pas la cruauté indisciplinée ». Il y eut cruauté à Dinant et cruauté disciplinée, dont toute la responsabilité retombe sur la Direction de la guerre. Les auteurs n'ont rien négligé pour accumuler les témoignages, pour les examiner, les confronter, les critiquer, et je sais que par scrupule d'honnêteté scientifique ils ont soumis les mêmes témoins à des confrontations répétées et que, pour offrir un récit absolument exact, ils n'ont pas hésité à mettre au pilon des feuilles dans lesquelles ils avaient cru surprendre une légère inexactitude. Les documents s'enchaînent si bien, si logiquement, que le récit de la sombre tragédie de Dinant se lit avec un intérêt sans cesse croissant. La liste des victimes ne comprend pas moins de 40 pages ; quelles pages éloquentes malgré leur sécheresse !

L'illustration du volume ne laisse rien à désirer : 214 gravures, photographies et plans permettent au lecteur de suivre le récit, de reconstituer les scènes de carnage au milieu des ruines de ce qui fut Dinant.

D. Ursmer Berlière.

Le plus vieux traité scientifique du monde,

par Jean CAPART, correspondant de la Classe.

Le professeur J.-H. Breasted, de Chicago, vient de signaler une importante découverte : le Musée de la Société historique de New-York possède, depuis quelques années, un papyrus égyptien qui s'est révélé, à la lecture, comme le plus ancien traité scientifique du monde. Il s'agit d'un document acquis en Égypte en 1862 par un Américain appelé Edwin Smith. Le propriétaire étant mort en 1906, sa fille a donné le précieux manuscrit à la New-York Historical Society. Il sera dorénavant connu dans la science sous le nom de « Papyrus Edwin Smith ».

C'est un rouleau de 4m68 sur environ 32 centimètres de hauteur, portant dix-sept colonnes de texte en écriture hiératique sur le recto et cinq au verso. Les textes inscrits au verso, d'une autre main que le texte principal, sont des incantations magiques « pour chasser le vent pendant l'année de la pestilence » et « pour transformer un vieillard en un jeune homme de vingt ans ». Les 17 colonnes du recto sont d'un tout autre caractère. Il s'agit d'un véritable traité d'anatomie et de chirurgie, dont il est regrettable que nous ne possédions qu'une partie. Quarante-huit cas ont été conservés, classés d'après les régions : accidents de la boîte cranienne, du nez, de la mâchoire, des oreilles et des lèvres, puis du gosier et du cou, ensuite de la clavicule et de l'omoplate, du thorax et des seins. Malheu-

reusement, le texte s'arrête au milieu d'un cas relatif à l'épine dorsale.

Chaque cas est présenté comme suit :

a) Instructions pour . . .

b) Si vous examinez un homme ayant (suit la description des symptômes) ;

c) Vous direz : C'est un homme qui souffre de . . . (nom de l'affection).

d) Pronostic : trois éventualités sont envisagées et formulées de la manière suivante : « C'est un mal que je traiterai », c'est-à-dire guérison certaine; « C'est un mal contre lequel je lutterai », c'est-à-dire pronostic incertain; « C'est un mal que je ne traiterai pas », c'est-à-dire qu'il n'y a rien à tenter.

e) Indication éventuelle du traitement.

f) Glose explicative.

L'écriture du manuscrit permet de l'attribuer au XVIIe siècle environ avant notre ère, mais les gloses explicatives, rédigées en langage du moyen empire, montrent qu'il s'agit d'un traité beaucoup plus ancien.

Dans l'analyse préliminaire que le professeur Breasted en a donnée dans le *Quarterly Bulletin* de la Société historique de New-York, volume VI, n° 1, avril 1922, on trouvera d'intéressants détails sur quelques-uns des cas les plus typiques. On verra avec quelle exactitude l'ancien maître égyptien avait réussi à noter certains symptômes précis; par exemple, dans un cas de fracture du crâne, la fièvre, accompagnée cependant d'un ralentissement du pouls. Les indications opératoires sont très nettes: dans le cas d'une fracture du crâne sous la peau, il faut opérer immédiatement, de manière à élever vers l'extérieur la partie de la boîte cranienne où se trouve une dépression. On décrit l'attitude du malade au cours de l'examen par le médecin, etc. Voici un court passage extrait de la page reproduite en

photographie : « Si tu interroges le malade sur son mal, il ne te répond pas; des larmes abondantes coulent de ses yeux; il porte souvent le bras vers la face, se frotte les yeux du revers de la main, comme un enfant qui ne sait ce qu'il fait ».

Ce qui caractérise ce papyrus médical, en le distinguant des autres documents du même genre trouvés antérieurement, c'est son esprit strictement scientifique. Ce n'est plus un recueil d'instructions exclusivement d'ordre pratique, où l'explication des remèdes s'entremêle de véritables grimoires magiques. Ici nous trouvons un homme, ayant exclusivement le souci de l'observation, qui, même dans les cas désespérés, cherche à se rendre compte exactement de ce qui s'est produit dans l'organisme, applique des comparaisons ingénieuses à certains os, de manière à bien faire comprendre leurs formes, etc. On retrouve, sous une forme légèrement différente, un enseignement, que nous avaient donné déjà d'autres textes, sur les battements du cœur. On dit de cet organe qu'il « y a en lui un canal conduisant à chaque membre du corps. Si le médecin place le doigt au revers de la tête, à la main, au poignet, à la jambe, il découvre le cœur, car le cœur conduit à chaque membre et *parle* dans le canal de chaque membre ». Quand Harvey faisait, au commencement du XVIIe siècle, sa grande découverte sur la circulation, ses détracteurs se moquaient de lui en disant : « Nous autres sourds, nous n'entendons pas battre le pouls ».

Le professeur Breasted promet une édition complète de cet important papyrus; lorsqu'elle aura paru, il sera intéressant d'en présenter à l'Académie une analyse qui permettra d'en souligner l'importance d'une manière plus précise.

Encore Guizzante,

par Paul ERRERA,
Correspondant de l'Académie.

Quand l'honneur m'est échu de prendre la parole à la séance que l'Académie consacrait à la commémoration du sixième centenaire de la mort de Dante [1], je croyais vidée en faveur de Wissant la controverse sur *Guizzante*. D'autre part, impressionné par le nombre des témoignages en sens contraire, c'est-à-dire assimilant cette localité à Catzand, et par l'ancienneté de la tradition combattue par moi, j'ai pensé devoir faire certaines réserves quant à l'exactitude de la comparaison dantesque. Je me suis doublement trompé. C'est ce qui justifie, je l'espère, cette courte communication.

I. — Constatons-le d'abord : l'hypothèse que *Guizzante* répond à Catzand n'est pas abandonnée. Nous la rencontrons encore dans certains écrits publiés à l'occasion du *Seicentenario* et notamment dans une étude de M. Meerkamp van Embden, archiviste de l'État en Zélande [2], étude republiée dans le livre jubilaire dédié par la Hollande à la mémoire du grand Poète [3].

Une courte digression serait-elle ici permise ? Parmi les cérémonies de l'été dernier, dont Ravenne, Florence et Rome furent le théâtre, une mention spéciale doit être faite de l'inauguration

---

(1) *Dante et les Flandres*. (Bulletin de l'Académie royale de Belgique. Classe des lettres, 1921, pp. 298-311.)

(2) M. Meerkamp van Embden, *Dante en Kadzand*. Middelburg, 1921.

(3) Dante Alighieri, 1321-1921. — Omaggio dell' Olanda, *Dove e come Dante ricorda l'Olanda* (s. l. n. d.)

de la *Casa di Dante* dans la Capitale italienne, le 21 septembre 1921. C'est un centre d'étude et de documentation dantesques ouvert au public et où iront désormais se renseigner, travailler, parler tous ceux qui se spécialisent en ce sujet et qui ont la fortune de pouvoir se rendre *in Urbem*. Après les discours d'usage, une série d'hommages furent offerts à la naissante institution. J'y relève un *Omaggio dell'Olanda*, dont il va être question. Ce volume jubilaire fut remis par M. Van Leer, d'Amsterdam, qui prononça, en italien, une allocution fort applaudie. A ce moment, j'ai regretté — vous l'avouerais-je, Messieurs ? — que la Belgique et spécialement l'Académie royale ne figurât pas dans le défilé, par l'hommage de quelque recueil de travaux de circonstance. Mais passons.

L'*Omaggio dell'Olanda* contient une série d'études toutes en italien et de traductions en néerlandais. Parmi les premières se trouve celle à laquelle il est fait ci-dessus allusion et qui porte le titre : *Dove e come Dante ricorda l'Olanda*. C'est elle surtout qui nous engagea à reprendre le sujet.

Toutefois, on peut affirmer que cette notice n'apporte aucun argument nouveau en faveur de Catzand et laisse leur valeur probante à ceux que nous avons indiqués en faveur de Wissant.

Vous allez voir, Messieurs, ce qui nous autorise à parler ainsi.

Signalons également une polémique entre MM. Paget Toynbee et J.-G. Alger qui remonte déjà à 1892-1893 et que publia l'hebdomadaire anglais *Academy* (1). Nous devons la connaissance de cet échange de lettres à M. Van Leer, qui nous en communiqua le texte en décembre 1921. Nous tenons à le mentionner, afin de compléter le plus possible nos indications sur le sujet. Les deux savants anglais discutent les leçons *Guizzante* et *Guzzante*, ainsi qu'un passage de Benvenuto Rambaldi da Imola, commentateur de Dante du XIVe siècle, disciple

(1) *Academy*, numéros du 24 décembre 1892 et des 7, 14, 21 et 28 janvier 1893.

et continuateur de Boccace, passage relatif à la marée et aux digues flamandes. C'est M. Toynbee, le plus connu des deux correspondants, qui semble bien tenir le bon bout, comme on dit, dans la controverse ; constatons avec satisfaction qu'il défend sur *Guizzante* la thèse par nous adoptée. Nous en dirons autant de M. Jules Persyn, dans son étude sur *Dante in de Nederlandsche Letterkunde,* lue au *Dante-Dag* de l'Académie royale flamande, le 19 mai 1921 (1) : l'auteur traduit en effet *Guizzante* par *Witzand*, forme originaire de Wissant et philologiquement identique à la forme italienne, comme nous l'avons précédemment rappelé. Ce point est hors conteste. Combien fréquents sont les noms italiens où le *gu* remplace le *w* germanique! *Guglielmo, Guido, Gualtiero*, etc. La règle est d'ailleurs la même en français.

Aux arguments déjà puisés par nous dans les cartes du XIVe siècle, nous ajoutons celui-ci : l'Atlas de Pietro Vesconte, dont nous avons invoqué l'autorité dans notre précédente notice, porte sur une seule et même feuille les noms *Guisant* entre Calais et Boulogne, et *Casand,* île située au large de l'embouchure du Zwyn (2). Il est donc établi que les deux vocables étaient connus et différenciés par un géographe génois comtemporain de Dante. N'est-ce pas une raison de plus de croire que celui-ci ne peut les avoir confondus ?

C'est une satisfaction pour nous d'avoir convaincu M. Meerkamp van Embden, qui a eu la courtoisie de nous écrire, le 19 octobre dernier, qu'il adoptait notre leçon. L'aveu est d'autant plus méritoire qu'il ruine la thèse même de la dissertation qui tendait à prouver que Dante mentionne la Hollande.

(1) Jules Persyn, *Dante in de Nederlandsche Letterkunde.* Gand, 1921, p. 36 de la brochure jubilaire.

(2) Petrus Vesconte, Atlas de 1318, exemplaire de la Bibliothèque impériale et royale de Vienne, reproduit à la planche VI du *Periplus de Nordenskjold.* — Cf. Bulletin Académie royale. (*Ibid.*, p. 301.)

II. — Voici que déjà nous avons abordé le second point dont nous nous proposons de vous entretenir. Il s'agit, en effet, de savoir si Dante eût été plus précis en parlant de digues entre Bruges et Catzand qu'entre Bruges et Wissant. Mais, n'avons-nous pas dissipé ce doute, dont nous fûmes nous-même victime, rien qu'en rappelant ce qu'était Cadzand au début du XIVe siècle?

La configuration de ces régions basses était bien différente alors de ce qu'elle est aujourd'hui. Qu'on relise les pages que leur consacre M. Raoul Blanchard dans ses *Études géographiques sur la plaine flamande* (1). Tantôt lentes, tantôt catastrophiques, d'importantes modifications faisaient perdre du terrain à la mer, à moins qu'elle ne lui en fissent gagner (2). C'est, bien entendu, par les endiguements et la création consécutive de schoores, puis de polders, que les gains s'effectuaient, tandis que les pertes étaient provoquées par quelque marée monstre. Ainsi se sont formées certaines îles ensuite disparues ou incorporées à la terre ferme. Mais s'il s'agit d'une île, l'idée de digue reliant celle-ci au continent est exclue. Car si pareil travail avait été effectué, nombreux seraient les documents qui le rappelleraient et le fait serait notoire. Il eût d'ailleurs gêné la navigation dans le Bas-Escaut. Or, nous l'avons déjà vu, Catzand formait au moyen âge, à l'embouchure du Zwijn, un îlot : les cartes et les actes du temps le prouvent (3). Il y avait à l'époque de Dante une seule localité dans l'île : c'était Onzer Vrouwenkerke, appelée aussi Marienkerke, qui plus tard seulement prit le nom de Catzand, alors que l'île fut confondue avec la terre ferme (4).

(1) Raoul Blanchard, *La Flandre. Étude géographique de la plaine flamande en France, Belgique et Hollande.* Paris, 1906, pp. 192-193. — Cf. Pirenne, *Histoire de Belgique*, t. II, p. 396.

(2) E. Nys, *L'Escaut et la Belgique.* Bruxelles, 1920, p. 10. — Jean Denier, *La Défense des Wielingen.* Paris, 1922, résumé dans le *Monde Nouveau*, 1er juin 1922, p. 232.

(3) A. Meerkamp van Embden, *op. cit.*, pp. 28 et suiv. du texte néerlandais, et pp. 7 et suiv. du texte italien.

(4) Idem, *op. cit.*, texte néerlandais, p. 30; texte italien, pp. 9 et 10.

Si, dans des actes du XIII[e] et même du XII[e] siècle, on trouve des appellations de *dic,* c'est-à-dire *dijk*, appliquées à certaines terres de Catzand ([1]), cela nous semble prouver seulement qu'il pouvait y avoir dans l'île même quelque digue ou quelque terre neuve gagnée sur la mer par des endiguements. Mais de là à parler de digues « entre Bruges et Catzand », comme on le prête au Poète, il y a loin.

Enfin, nous ne voyons aucune raison pour que le nom de Catzand fût, ainsi qu'on l'a parfois soutenu, plus familier à Dante que Wissant, port depuis longtemps connu, ce que démontre, entre autres, sa mention dans la célèbre charte de Saint-Omer, de 1127, à l'occasion d'une exemption du droit d'épave ([2]). Si les voyageurs italiens, se rendant à Bruges, apercevaient Catzand en pénétrant dans le Zwyn, ils avaient passé au large de Wissant, en longeant la côte entre Boulogne et Calais, selon la coutume des navigateurs du temps.

Déjà deux siècles avant Dante, pour indiquer des localités bien connues, l'auteur de la *Chanson de Roland,* en parlant des prodiges qui annoncèrent la mort du Paladin, nous dit qu'on put les observer

De Seint Michel del Peril josqu'as Seinz,
Dès Besançun tresqu'al port de Guitsand ([3]).

On voit ici Guitsand, c'est-à-dire certainement Wissant et non moins certainement Guizzante, terminer l'énumération commencée par le mont Saint-Michel. Nous ne parlerons pas des deux autres localités ; cela nous entraînerait trop loin de notre

([1]) Actes de mars 1189 et du 2 mai 1282, *op. cit.,* texte néerlandais, p. 25, et texte italien, pp. 5 et 6.

([2]) Le texte latin donne à l'article 17 la forme Witsan. GIRY. *Histoire de la ville de Saint-Omer*. Paris, 1877, pp. 374 et suiv.

([3]) *La Chanson de Roland,* édition Bédier. Paris, Piazza, s. d. (1922), p. 108, laisse CX.

sujet. Wissant est donc, dès le XII[e] siècle, un des points de repère pour le premier des grands poètes français, comme il l'est, au début du XIV[e], pour le prince de la poésie italienne.

Il nous plaît de dire, en terminant, que nous avons été aidé, dans les recherches nécessitées par la présente note, par un jeune historien et juriste gantois, M. François Ganshof, dont le nom n'est pas destiné à rester inconnu à l'Académie. C'est lui qui nous a signalé la citation de la *Chanson de Roland*. Nous lui présentons nos remerciements sincères.

Sur le jeu de dés dans l'Inde ancienne,

par P.-E. DUMONT (¹).

J'ai achevé cet hiver une traduction nouvelle du Nalopākhyāna. Le Nalopākhyāna, ou histoire de Nala, est un des épisodes les plus célèbres du Mahābhārata. C'est une belle et simple histoire d'amour : Nala est un prince doué de toutes les vertus et de toutes les qualités, qui aime, sans l'avoir jamais vue, une princesse d'une beauté incomparable, Damayantī. Des cygnes merveilleux annoncent à Damayantī l'amour de Nala, et la belle princesse leur répond qu'elle l'aime. Les plus puissants des dieux se présentent pour obtenir sa main; mais elle leur préfère Nala et sait pourtant se concilier leur faveur et leur protection. Cependant, le mauvais génie Kali, le démon du jeu, qui lui aussi désirait épouser la belle princesse, furieux du choix de Damayantī, jure de se venger. Possédé par Kali, le roi Nala perd au jeu de dés son royaume et tous ses biens. Il fuit alors dans la forêt avec Damayantī et, dans son affolement, afin que son épouse ne soit pas forcée de partager ses misères, espérant qu'elle s'en retournera chez ses parents, il l'abandonne. Après de nombreuses et merveilleuses aventures, les deux époux se

(¹) Présenté par M. L. de la Vallée Poussin.

retrouvent, et Nala, qui, ayant appris l'art de compter rapidement, possède désormais la science du jeu de dés et a pu enfin se débarrasser du mauvais génie Kali, reconquiert son royaume, et, adoré de ses sujets, vit heureux avec son épouse fidèle et ses deux beaux enfants.

Quelques-uns des vers qui se rapportent au jeu de dés dans ce poème sont obscurs. Par les recherches que j'ai faites pour en trouver une interprétation satisfaisante, j'ai été amené à étudier le jeu de dés dans l'Inde ancienne d'après les textes et d'après les travaux de M. Lüders (1).

Le jeu de dés occupe dans la littérature de l'Inde ancienne une place importante. De tout temps, les Indiens ont eu la passion du jeu. Dans le Ṛgveda et dans l'Atharvaveda, plusieurs hymnes sont consacrés au jeu de dés. Les allusions au jeu de dés sont très fréquentes dans toute la littérature védique : dans les hymnes, dans les brāhmaṇas et dans les upaniṣads; et le jeu de dés a trouvé place dans le rituel, notamment dans le rituel de la consécration royale.

La place qu'occupe le jeu de dés dans la littérature épique est plus importante encore. Une des causes principales de la grande guerre entre les Pāṇḍavas et les Kauravas dans le Mahābhārata, c'est le jeu de dés. Deux fois le roi Yudhiṭṣhira se laisse entraîner par la passion du jeu et deux fois il perd son royaume et tous ses biens. Nous retrouvons le jeu de dés dans la littérature bouddhique et notamment dans plusieurs histoires des Jātakas; enfin, dans la littérature classique, dans le drame, dans le conte et dans le roman, il apparaît souvent.

Malgré cette abondance des textes, les indianistes sont restés longtemps sans pouvoir préciser comment on jouait aux dés dans l'Inde ancienne.

(1) *Das Würfelspiel im alten Indien. Abhandlungen der K. Ges. der Wiss. zu Göttingen.* (Philolog. hist. Klasse, N. F. Bd IX, n. 2.)

La question cependant n'était pas sans importance, car de sa solution dépendait l'interprétation de nombreux passages intéressants et pour l'histoire de la religion védique et pour l'histoire des mœurs dans l'Inde ancienne.

Les textes parlent de quatre coups : kṛta, dvāpara, tretā, kali ; et ces noms sont devenus les noms des quatre âges du monde. Est-ce à dire que les dés avaient quatre faces et non six ? étaient-ce, comme on l'a supposé, des dés à quatre faces, en forme de pyramide? Et comment expliquer ces monceaux de dés dont parlent les textes védiques? Pourquoi les textes parlent-ils de l'adresse ou de l'habileté du joueur? Pourquoi nous parlent-ils de l'importance qu'il y a pour le joueur à savoir calculer rapidement? Le jeu de dés n'était-il donc pas un jeu de hasard ? — Si quelques points restent encore obscurs, nous pouvons cependant aujourd'hui — et cela surtout grâce aux travaux de M. Lüders — répondre à ces questions et nous faire une idée de ce qu'était le jeu de dés ou plutôt de ce qu'étaient les différents jeux de dés dans l'Inde ancienne.

La description la plus complète que nous possédions du jeu de dés dans l'Inde ancienne se trouve dans un passage du Vidhurapaṇḍitajataka (545). L'auteur raconte comment le Yakṣa Puṇṇaka (les Yakṣas sont une sorte de génies) défia au jeu le roi des Kurus. Le Yakṣa vante la beauté merveilleuse de la pierre précieuse qu'il offre comme enjeu, puis il ajoute : « Si je perds, ô grand roi, je te donnerai cette pierre précieuse, mais toi, que donneras-tu, si tu perds ? » — « Mon cher, répondit le roi, sauf ma personne et mon ombrelle blanche, tout ce je possède sera mon enjeu. » — « Eh bien ! seigneur, ne perdons pas de temps. Je suis venu de loin. Fais faire le cercle du jeu. » Le roi alors donna ses ordres aux ministres. Ils préparèrent au plus vite la salle de jeu : ils étendirent pour le roi un magnifique tapis et apportèrent des sièges pour les autres rois. Ils préparèrent également un siège convenable pour Puṇṇaka et firent savoir ensuite au roi que le moment était

venu. Puṇṇaka adressa alors la parole au roi, en récitant la strophe suivante : « Tâche d'obtenir, ô roi, le prix qu'on te présente : tu ne possèdes pas une pareille pierre précieuse! Nous voulons que si nous sommes vaincus, ce soit régulièrement et non par la violence, et si toi tu es vaincu, paie-nous bien vite notre gain. » Le roi répondit : « Ne te méfie pas de moi, jeune homme, parce que je suis le roi. Ce n'est que régulièrement et non par la violence que nous vaincrons ou que nous perdrons. » Lorsqu'il eut entendu ces paroles, Puṇṇaka, prenant les rois à témoin qu'ils voulaient gagner ou perdre régulièrement, récita la strophe que voici : « Noble seigneur des Pañcālas, Sūrasenas, Macchas, Maddas et Kekakas, vous devez veiller à ce que la lutte ait bien lieu sans tromperie et à ce que l'on ne nous fasse point de mal dans l'assemblée. » Alors le roi, entouré de cent rois, entra avec Puṇṇaka dans la salle de jeu. Tous s'assirent sur les sièges qui leur avaient été préparés. On déposa les dés d'or sur un plateau d'argent. Puṇṇaka, qui était pressé, dit alors : « Grand roi, il y a au jeu de dés vingt-quatre āyas (24 figures, 24 combinaisons) : māli, sāvata, bahula, santi, bhadrā, etc. Choisis parmi ces āyas celui qui te plaît. » — Bien, dit le roi, et il choisit bahula. Puṇṇaka choisit sāvaṭa. Le roi dit alors : « Allons, cher ami, jette les dés. » — « Grand roi, répondit Puṇṇaka, ce n'est pas à moi de commencer; jette, toi, les dés. » — « Bon », dit le roi, et il consentit à ce qu'on lui demandait. Or, il faut savoir qu'il avait une divinité tutélaire qui, dans son avant-avant-dernière existence, avait été sa mère. Par la puissance magique de cette divinité, le roi gagnait toujours au jeu. Elle était près de lui. Le roi fixa sa pensée sur cette divinité et, chantant le chant du jeu, il fit entendre la strophe que voici : « Toutes les rivières ont des méandres et tous les arbres sont de bois; toutes les femmes commettent péché dès qu'elles trouvent un séducteur. O divinité, écoute-moi et sois-moi propice! Le dé d'or, le dé qui a quatre arêtes et qui est long de quatre doigts, resplendit dans l'assemblée. O dé, accorde-moi tous mes vœux!

O déesse, accorde-moi la victoire! Vois combien j'ai peu de chance! Un homme qui se réjouit de l'amour de sa mère voit toujours le bien! Un huit s'appelle mālika, et un six a nom sāvaṭa; un quatre s'appelle bahula et ce qui résulte de l'union de deux nombres parents s'appelle bhadraka. Et les sages ont enseigné qu'il y a vingt-quatre āyas : mālika, les deux kākas, sāvaṭa, maṇḍakā, ravi, bahula, nemi, saṃghaṭṭa, santi, bhadrā et titthira. » Lorsque le roi eut chanté cette chanson et secoué les dés dans sa main, il les jeta en l'air. A cause de la puissance magique de Puṇṇaka les dés allaient tomber de telle sorte que le roi devait perdre, mais grâce à sa grande adresse au jeu, le roi s'en aperçut; il reprit donc les dés en les saisissant en l'air et les relança. Pour la seconde fois ils allaient tomber de manière à le faire perdre. Il s'en aperçut et les reprit de la même manière. Puṇṇaka se dit alors : « Ce roi reprend les dés qui tombent en les saisissant en l'air, et cela, quoiqu'il joue avec un yakṣa comme moi; comment expliquer cela? » Il s'aperçut alors que c'était à cause de la puissance magique de la divinité tutélaire du roi, et, les yeux grands ouverts, il la regarda d'un air furieux. Effrayée, la déesse s'enfuit, et lorsqu'elle eut atteint le sommet du mont Cakravāla, elle tremblait encore. Lorsque le roi eut lancé les dés pour la troisième fois, il s'aperçut, il est vrai, que les dés allaient tomber de manière à le faire perdre, mais, à cause de la puissance magique de Puṇṇaka, il ne put étendre la main et les saisir. Ils retombèrent défavorables au roi. Alors Puṇṇaka jeta les dés et ils tombèrent de manière à le faire gagner. Et lorsqu'il vit qu'il avait vaincu son adversaire, il fit claquer ses doigts et s'écria trois fois : « J'ai gagné, j'ai gagné! » Et ce cri retentit dans tout Jambudvīpa. — Pour expliquer la chose le Maître dit : « Ils sont venus, enivrés de l'ivresse du jeu, le roi des Kurus et le Yakṣa Puṇṇaka. Le roi a obtenu au jeu kali, le Yakṣa Puṇṇaka a obtenu kṛta. Ils étaient venus jouer en présence des rois et au milieu des amis. Le Yakṣa a vaincu le plus puissant des hommes. Alors une grande clameur s'éleva. »

Parmi les nombreux détails intéressants de ce récit, notons d'abord le rôle joué par la divinité tutélaire du roi. Cette divinité tutélaire invoquée par le roi est sans doute une apsaras. Ainsi, déjà à l'époque védique, les joueurs invoquaient les apsaras, sorte de fées ou de nymphes, « qui aiment les dés » et « savent bien jouer ». Deux hymnes de l'Atharvaveda leur sont consacrés. Le joueur les supplie de lui pardonner s'il a triché, et de lui venir en aide. Le Jātaka ne nous dit pas comment l'apsaras vient en aide au joueur qui l'invoque. L'Atharvaveda est plus explicite; il nous la montre qui danse avec les dés et donne à son favori le meilleur coup.

Notons un autre détail : les joueurs, pour obtenir bonne chance, chantent certaines strophes, qui sont considérées comme douées d'une vertu magique. Et dans l'une de ces strophes nous trouvons ces paroles étranges : « Tous les fleuves ont des méandres, tous les arbres sont de bois, toutes les femmes commettent péché dès qu'elles trouvent un séducteur ». Ces paroles font allusion à la croyance qu'une femme vertueuse, une épouse fidèle, porte bonheur au joueur; et l'Aṇḍabhūtajātaka (62) raconte à ce propos une histoire singulière : Un roi, qui jouait souvent aux dés avec son chapelain, avait l'habitude de chanter cette strophe au commencement du jeu, et grâce à la puissance magique de ces vers, il gagnait toujours. Alors pour échapper à la misère qui le menace, le chapelain adopte, en secret, une petite fille qui vient de naître, et, tout comme l'Arnolphe de Molière, l'élève en veillant soigneusement à ce qu'elle ne voie jamais un autre homme que lui. Il l'épouse, puis il se remet à jouer avec le roi. Chaque fois que le roi prononce les paroles magiques : « Toutes les femmes commettent péché », le chapelain ajoute : « excepté ma jeune femme », et grâce à cela il gagne. Mais le roi, ayant deviné que si son chapelain est devenu si heureux au jeu, c'est qu'il a chez lui une épouse fidèle, s'adresse à un jeune homme, qui séduit la jeune femme.

Aussitôt le pauvre chapelain voit la chance se détourner de lui, tandis que le roi gagne tout ce qu'il veut.

Nous trouvons une allusion à cette même croyance que l'épouse fidèle porte bonheur au joueur dans l'histoire de Nala. Lorsque le frère de Nala, Puṣkara, invite Nala à jouer aux dés, Nala hésite d'abord; « mais comme Damayantī (son épouse fidèle) le regardait, il crut que le moment de jouer était venu ».

Le jeu de dés tel qu'il est décrit dans le Vidhurapaṇḍitajātaka est bien un jeu de hasard. Il faut noter cependant qu'on peut y déployer une certaine adresse, puisque le joueur, s'il s'aperçoit que les dés vont tomber de manière à le faire perdre, peut les rattraper lorsqu'ils sont encore en l'air, et les relancer.

Certains termes du récit du Vidhurapaṇḍitajātaka demandent une explication.

Qu'était-ce que le cercle du jeu, le dyūtamaṇḍala ? C'était le cercle que l'on traçait autour des joueurs avant le commencement du jeu et dont ils ne pouvaient sortir avant de s'être acquittés. Nārada dit à ce sujet : « Aucun joueur ne peut entrer dans un autre cercle de jeu avant d'avoir payé ses dettes ». — Un passage du Littajātaka (91) nous montre cependant que, dans certains cas, un joueur pouvait quitter le dyūtamandala. Ce jātaka nous dit que dans une existence antérieure, le Bodhisattva jouait aux dés, à Bénarès. « Or il y avait là un tricheur. Lorsqu'il jouait avec le Bodhisattva et qu'il gagnait, ce tricheur ne rompait point le cercle du jeu ; mais lorsqu'il perdait, il cachait un des dés dans sa bouche et, prétendant qu'un des dés avait disparu, il rompait le cercle du jeu et s'en allait ». Il résulte de ce texte que lorsque l'un des dés se perdait le joueur avait le droit de sortir du cercle du jeu et d'abandonner la partie. Il faut ajouter que, selon Nārada, si l'on s'apercevait d'une tricherie, on chassait le tricheur, après lui avoir attaché autour du cou un collier de dés.

Dans le cercle du jeu (le dyūtamaṇḍala) les deux joueurs sont

assis l'un en face de l'autre. Entre eux se trouve le phalaka. Qu'est-ce que le phalaka? C'est une planchette, un plateau, sur lequel les joueurs jettent les dés. Ce plateau doit être parfaitement lisse. L'auteur de l'Alambusajātaka (523) compare à ce plateau parfaitement lisse les cuisses d'une jeune fille. Dans le Vidhurapaṇḍitajātaka ce plateau est un plateau d'argent, sans doute parce que l'un des joueurs est roi. Il est certain qu'il était ordinairement en bois. L'essentiel était d'avoir une surface lisse et limitée, pour y jeter les dés.

Un grand nombre de textes, et notamment les textes védiques, l'Atharvaveda, les brāhmaṇas et les sūtras, ne parlent point de phalaka et nous disent que l'on jetait les dés sur l'adhidevana. Qu'était-ce que l'adhidevana? — On a cru longtemps que ce terme désignait la même chose que le terme phalaka, c'est-à-dire une planchette, un plateau. C'est là une erreur. En effet, le Śatapathabrāhmaṇa nous dit que c'est avec le sphya que, dans le rituel de la consécration royale, le sajāta et le pratiprasthātar font l'adhidevana. Or le sphya est le glaive de bois dont on se sert dans le rituel védique pour tracer des lignes sur le terrain du sacrifice. Ce n'est pas avec un instrument de ce genre qu'on peut faire une planchette pour le jeu de dés. L'adhidevana n'était donc pas une planchette. C'était, dans le rituel, un espace délimité, creusé dans le sol et aplani au moyen d'un glaive de bois. Nous n'avons aucune raison de croire qu'il n'en était pas de même en dehors du rituel, dans le jeu ordinaire de l'époque védique.

De quelle sorte de dés s'agit-il dans le Vidhurapaṇḍitajātaka? — Ces dés sont appelés pāsakas, ce qui correspond au sanscrit pāśakas. Nous savons par Amara, Maṅkha et Hemacandra qu'ils étaient de forme allongée. Le texte du Vidhurapaṇḍitajataka nous dit qu'ils avaient quatre arêtes. Ils n'étaient donc pas en forme de pyramide, comme on l'a supposé, mais ressemblaient aux paśakas dont on se sert encore aujourd'hui dans l'Inde. C'étaient donc des prismes d'environ 7 centimètres de long

1 centimètre de large et 1 centimètre de haut. Seules les faces allongées étaient marquées de points. Les arêtes des petites faces étaient sans doute arrondies et voilà pourquoi il est dit que ces dés avaient quatre arètes. Ainsi les dés ne pouvaient reposer que sur une des quatre faces allongées. Ces quatre faces allongées étaient marquées 1, 2, 3, 4 (., .., ..., ...). Il n'y a point de doute à ce sujet pour l'Inde ancienne, quoique les paśakas modernes soient marqués : 1, 2, 5, 6 ou 1, 3, 4, 6. Dans le récit du Vidhurapaṇḍitajataka, les pāśakas sont des paśakas d'or. C'est probablement parce que les rois des contes orientaux ne se servent jamais que d'objets d'or et d'argent. Il est certain qu'on se servait, en réalité, de dés d'une matière moins précieuse, de dés d'ivoire ou de dés en bois de śvetarka.

L'époque védique semble avoir ignoré les pāśakas Selon les textes du Ṛgveda et de l'Atharvaveda, on se servait pour jouer des noix de l'arbre appelé vibhītaka. Comme ces petites noix ont cinq faces, on a supposé que ces cinq faces étaient marquées : 1, 2, 3, 4, 5, et qu'on jouait avec ces noix comme avec nos dés. Cette hypothèse est inadmissible; en effet, avec un dé à cinq faces (de même qu'avec un dé à quatre faces, en forme de pyramide) il n'est pas possible d'établir quelle est la face qui marque le point, à moins que ce ne soit la face qui repose sur le sol. En réalité, lorsqu'on jouait avec les noix du vibhītaka, il s'agissait, comme nous allons le voir, d'un tout autre jeu que lorsqu'on jouait avec les pāśakas.

Le mot employé le plus fréquemment pour désigner les dés depuis l'époque védique jusqu'à l'époque moderne est le mot akṣa. Mais ce mot peut désigner soit les pāśakas, soit les noix du vibhītaka, soit certains coquillages, dont on se servait également pour jouer; et selon que le mot désigne l'une ou l'autre espèce de dés, il s'agit d'un jeu différent. De là souvent de grandes difficultés d'interprétation Mais dans le Vidhurapaṇḍitajātaka, il n'y a point de doute : il s'agit des pāśakas, les dés allongés à quatre faces marquées 1, 2, 3, 4, et aux deux bouts arrondis.

Quel était le nombre des dés? Le Vidhurapaṇḍitajātaka ne nous le dit pas. Mais il est probable qu'on jouait avec trois pāśakas. En effet, les noms des āyas, c'est-à-dire les noms des différentes combinaisons que l'on pouvait obtenir avec les dés sont, dans le Vidhurapaṇḍitajātaka, à peu près les mêmes que ceux qu'on trouve dans le jeu de dés tel qu'il était pratiqué pour prédire l'avenir. Or, dans ce jeu on se servait de trois dés, et la combinaison 4, 4, 3 y était appelée śāpaṭa; la combinaison 3, 4, 3, mālī; la combinaison 3, 2, 4, bahula; la combinaison 4, 2, 1, bhadrā, etc. Mais ici se présente une difficulté : c'est que, s'il y a trois dés à quatre faces, le nombre des combinaisons possibles est de soixante-quatre, lorsque, comme dans le jeu oracle, chacun des dés est pourvu d'un signe spécial permettant de distinguer le premier du second et du troisième, et de vingt seulement lorsque les dés ne sont pas pourvus de ce signe. Or le texte du Vidhurapaṇḍitajātaka nous dit qu'il y a vingt-quatre āyas. M. Lüders n'a pas pu résoudre cette difficulté et je suis aussi embarrassé que lui.

Les textes védiques et certains passages du Mahābhārata parlent non pas de trois dés, mais de centaines de dés, de monceaux de dés. En pareil cas, il s'agit évidemment d'un tout autre jeu que celui décrit dans le Vidhurapaṇḍitajātaka; il s'agit du jeu beaucoup plus ancien que l'on jouait avec les noix du vibhitaka.

Nous avons vu en quoi consistait le jeu décrit par la Vidhurapaṇḍitajātaka : chacun des deux adversaires annonçait son enjeu ; on traçait le dyūtamaṇḍala; on apportait les dés à quatre faces et le plateau ; chacun des joueurs choisissait un āya, c'est-à-dire une des vingt-quatre combinaisons possibles, et celui qui amenait la combinaison qu'il avait choisie avait gagné. En quoi consistait donc le jeu plus ancien que l'on jouait avec les noix du vibhītaka?

Avant de répondre à cette question, il importe d'établir ce que signifient les termes kṛta, tretā, dvāpara, kali, termes

que l'on trouve dans la littérature de l'Inde depuis l'époque védique et qui, dans la littérature postérieure, ont servi à désigner les quatre âges du monde : Kṛta, c'est le premier âge du monde, c'est l'âge de dharma, l'âge de la justice; Kali, c'est le dernier âge du monde, c'est la triste époque où nous vivons actuellement. Au jeu de dés Kṛta fait gagner, Kali fait perdre.

On a cru d'abord — c'est l'opinion du dictionnaire de Saint-Pétersbourg — que ces termes désignaient différents dés ou bien les différentes faces d'un dé, et cette dernière interprétation était basée sur certains commentaires sanscrits. C'était là une erreur; un passage de Sāyana nous dit que ces termes désignaient non pas différents dés ou différentes faces du dé, mais différents coups, c'est-à-dire différents nombres de dés; et cette interprétation convient parfaitement à ce que nous savons de l'ancien jeu qui se jouait avec un grand nombre de dés non marqués, c'est-à-dire, avec les noix du Vibhītaka.

Si kṛta, tretā, dvāpara et kali désignent des coups, la question qui se pose est la suivante : en quoi consistaient ces coups? Pour répondre à cette question, examinons d'abord le texte dans lequel Baudhāyana (Śrautas. II, 8, 9) donne une description du jeu de dés dans le rituel, une description du jeu de dés à la cérémonie de l'agnyādheya, c'est-à-dire la cérémonie de l'établissement du feu sacré : « Lorsque l'adhideṿana (l'emplacement où l'on jette les dés) a été préparé, on jette 49 dés; alors, autour des dés viennent s'asseoir à quatre le père et ses fils : le père à l'est, le fils aîné au sud, le second fils à l'ouest, le plus jeune au nord. Le père prend 12 dés, et ainsi il gagne; le fils aîné prend 12 dés, et ainsi il gagne; le deuxième fils prend 12 dés, et ainsi il gagne; mais on donne au plus jeune les dés qui restent. S'il n'y a que deux fils, le père prend deux fois des dés; s'il n'y en a qu'un, l'épouse joue le rôle de troisième. S'il n'y a pas de fils, le mari et l'épouse prennent chacun deux fois des dés; la règle est la même s'il y

a trois ou deux joueurs. Ils divisent les dés en disant « kṛtam, kṛtam ». Ils se lèvent en disant « la vache a été jouée ».

Il n'y a pas de doute au sujet de la signification de ce jeu. Lorsqu'il y a quatre joueurs, le père et les deux fils aînés, qui chacun prennent au tas 12 dés, font kṛta; tandis que le plus jeune, qui garde 13 dés, perd. Lorsqu'il y a trois joueurs, le père, qui prend 24 dés, et le fils aîné, qui en prend 12, gagnent, tandis que le plus jeune fils, ou l'épouse, en prenant 13 dés, perd. Et si seuls le mari et l'épouse jouent, le mari qui prend 24 dés gagne, tandis que l'épouse qui en reçoit 25 perd.

Le texte de Baudhāyana ne nous montre pas pourquoi ce sont les nombres 12 et 24 qui gagnent et pourquoi ce sont les nombres 13 et 25 qui perdent. Mais les explications que Rudradatta donne au sujet d'un sūtra d'Āpastamba comblent cette lacune. Āpastamba (V, 19, 4) dit simplement : « on donne au sacrifiant cent dés. Le sacrifiant gagne avec kṛta ». Mais, au sujet de ce texte, Rudradatta fait l'importante remarque que voici : « Les figures qui portent les noms kṛta, tretā, dvāpara et kali sont appelées ayas dans le texte védique « kṛtam ayānām ». Lorsque les dés qui ont été jetés sont divisés par quatre, on dit que c'est kṛta, si toutes les parts sont égales; mais s'il y a trois de reste, c'est tretā; s'il y a deux de reste, c'est dvāpara; s'il y a un de reste, c'est kali. Puisqu'il y a cent dés dans le cas qui nous occupe, le sacrifiant gagne avec kṛta ».

Rudradatta a donc en vue le même genre de jeu que Baudhāyana; le sacrifiant, qui a cent dés, gagne, parce que, divisé par quatre, ce nombre ne donne pas de reste. De même, selon le texte de Baudhāyana, le père, qui a 12 ou 24 dés, et les fils aînés, qui ont 12 dés, gagnent, tandis que le plus jeune fils et l'épouse, qui ont 13 ou 25 dés, perdent, parce que divisés par quatre ces nombres donnent un de reste.

C'est évidemment du même jeu qu'il s'agit dans le rituel du rājasūya (consécration royale). Selon Āpastamba (Śr. XVIII, 18, 16), l'akṣāvapa (le préposé au jeu), lors de la cérémonie du

rajasuya, jette sur l'adhidevana plus de cent ou plus de mille dés. Avec ces dés doivent jouer un brahmane, un kṣatriya, un vaiśya et un śūdra. « Après qu'agissant pour le roi, il a enlevé quatre cents dés d'or et gagné en disant « victoire au roi », l'akṣāvāpa donne cinq dés au roi en disant « ce roi l'a emporté sur les régions de l'espace ».

Le fait que l'on jette plus de cent ou plus de mille dés ne nous apprend rien au sujet du jeu. Il s'agit là simplement du tas où l'on puise pour jouer. Mais lorsque l'akṣavapa prend 400 dés pour le roi et gagne, il s'agit évidemment du même jeu que dans les deux cas précédents. Ici encore c'est un nombre divisible par quatre qui donne la victoire. Quant au fait de donner cinq dés au roi, c'est là, ainsi que la formule rituelle employée le prouve clairement, un rite symbolique, qui n'a rien à voir avec le jeu lui-même. Les cinq dés représentent les cinq régions de l'espace que conquiert le roi. Les allusions du S'atapatha-brahmaṇa et du Taittirīyabrāhmaṇa, où il est dit : « s'il y a quatre stomas, c'est kṛta, mais s'il y a cinq stomas, c'est kali », prouvent la haute antiquité de ce jeu dans le rituel.

Il résulte de ces textes de Baudhayana, d'Āpastamba et du Śatapathabrāhmaṇa que kṛta était considéré comme le meilleur coup. Mais il y a trois passages dans la littérature védique (un dans le Śatapath., un dans la Taittirīyasaṃhitā, un dans la Vajasaneyisaṃhita) où kali est considéré comme le roi des dés et domine tous les ayas, tous les coups. Mais il est remarquable que, dans ces trois passages, il ne s'agit pas comme d'ordinaire de quatre ayas, mais de cinq ayas : kali, kṛta, treta, dvāpara et askanda. Il semble donc que nous ayons affaire ici à une variété du même jeu. On divisait par cinq le nombre de dés jetés, au lieu de le diviser par quatre. S'il n'y avait pas de reste, c'était kali ; s'il y avait quatre de reste, c'était kṛta ; s'il y avait trois de reste, c'était tretā ; s'il y avait deux de reste, c'était dvapara ; s'il y avait un de reste, c'était askanda.

Comme généralement dans le rituel les usages se conservent

sous la forme la plus ancienne, il est légitime de supposer que le jeu de l'époque du Ṛgveda ne différait pas beaucoup du jeu tel que nous le trouvons dans le rituel. Cette supposition est confirmée : 1° par le fait que dans le jeu de l'époque du Ṛgveda, comme dans le jeu rituel, on jouait avec les noix du vibhītaka (et ces noix n'étaient pas marquées de points); 2° par le fait que dans le jeu de l'époque du Ṛgveda on jouait avec nu grand nombre de dés (tripañcāśaḥ), et ceci ne s'explique que s'il s'agit d'un jeu analogue au jeu rituel. En un seul point le jeu du Ṛgveda semble différer du jeu rituel.

Le jeu de dés que décrit Baudhāyana n'est pas un véritable jeu, puisqu'on sait d'avance qui sera le gagnant : d'un grand tas on enlève un certain nombre de dés et on les distribue. Mais, dans le Ṛgveda, on parle des dés qui roulent, des dés qui tombent et qui s'élancent en l'air. On jouait, semble-t-il, de la manière suivante : le premier des deux joueurs jetait sur l'adhidevana (espace délimité, creusé dans le sol et aplani au moyen d'un glaive de bois) une poignée de dés; il s'agissait alors pour le second joueur de jeter immédiatement autant de dés qu'il fallait pour que la somme fût divisible par quatre. Ce que nous savons du jeu de dés rituel et du jeu de dés de l'époque épique rend cette supposition très vraisemblable.

En quoi consistait le jeu de dés de l'époque épique, le jeu dont le rôle est si important dans le Mahābhārata? D'après Nīlakaṇṭha, le commentateur du Mahābhārata, on jouait avec les pāśakas, les dés allongés, à quatre faces et aux bouts arrondis; c'était donc, d'après lui, un jeu analogue à celui que j'ai décrit d'après le Vidhurapaṇḍitajātaka. Mais, pour la plupart des passages du Mahābhārata, cette opinion est insoutenable. En effet, nous y voyons les joueurs jeter un grand nombre de dés sur l'adhidevana; on parle de monceaux de dés, de dés pairs et impairs, et ces expressions qui ne s'expliqueraient pas s'il s'agissait du jeu qu'on jouait avec les pāśakas, s'expliquent très bien, au contraire, s'il s'agit du jeu védique. D'autre part, dans

l'histoire de Nala, nous voyons que le roi, qui avait perdu son royaume et tous ses biens au jeu, regagne tout ce qu'il avait perdu, une fois qu'il est en possession de la faculté de calculer rapidement. On ne voit pas en quoi cette science pourrait être de quelque utilité dans le jeu que décrit le Vidhurapaṇḍitajataka. Au contraire, on voit très bien l'importance qu'elle pouvait avoir pour le joueur dans le jeu védique. En effet, si, lorsque le premier joueur a jeté sur l'adhidevana une poignée de dés, le second joueur peut d'un coup d'œil calculer le nombre de dés qui ont été jetés, il gagnera facilement en jetant immédiatement, suivant les cas, un, deux, trois ou quatre dés, de manière à obtenir kṛta, c'est-à-dire une somme divisible par quatre.

Donc, en général, dans le Mahābhārata, il ne s'agit pas du jeu que mentionnent les jātakas bouddhiques, mais d'un jeu plus ancien, de l'antique jeu de l'époque védique ou d'un jeu analogue.

Cependant, dans certains passages du Mahābharata, il s'agit certainement du jeu que l'on jouait avec les paśakas. Ce sont les passages où il est dit que les dés sont des dés d'or ou d'ivoire, des dés rouges ou noirs; c'est enfin le passage où il est dit que le roi Viraṭa, pendant le jeu, se laisse aller à la colère et, dans sa fureur, jette un dé sur le nez de son adversaire Yudhiṣṭhira, qui se met à saigner. Il s'agit ici évidemment non pas de la noix du vibhītaka, qui n'est pas plus grande et pas plus lourde qu'une noisette, mais bien d'un de ces dés d'or ou d'ivoire, longs d'environ 7 centimètres et appelés pāśakas. Il est intéressant cependant de remarquer que tous ces passages où, dans le Mahābhārata, le mot aksa désigne les pāśakas et non pas les noix de vibhītaka, se trouvent dans le Virātaparvan, c'est-à-dire dans un livre du Mahābhārata que la plupart des indianistes, depuis longtemps déjà, considèrent comme moins ancien que les autres.

Je voudrais examiner ici un vers très obscur du Nalopakhyana. Le roi Nala est possédé par Kali, le démon du jeu, la personnification du plus mauvais coup au jeu de dés. Kali, pour

se venger de Nala, pousse le frère de Nala, Puṣkara, à provoquer le roi au jeu. Et l'auteur ajoute : « Lorsque Kali lui eut parlé ainsi, Puṣkara se rendit auprès de Nala, et Kali, devenu le taureau des vaches, alla rejoindre Puṣkara. Cependant Puṣkara s'était approché de Nala : « Jouons » dit le frère du roi ; « jouons au taureau », dit-il à plusieurs reprises ». — Que faut-il entendre par le taureau, le taureau des vaches? Nīlakaṇṭha, le commentateur du Mahābharata, explique le terme par pāśaśreṣṭhaḥ, le meilleur des dés, le dé principal; mais cette opinion semble inacceptable, car nulle part, dans aucun passage se rapportant au jeu de dés, il n'est question d'un dé principal. On pourrait être tenté de voir dans ce terme la désignation de l'un des āyas, de l'une des combinaisons du jeu que l'on jouait avec les pāśakas ; et, en effet, dans le jeu de dés qui servait à prédire l'avenir, vṛṣa, le taureau, est le nom de la combinaison 4, 4, 2 ; mais je pense qu'il faut abandonner cette hypothèse, parce que, pour les raisons que j'exposais tout à l'heure, il s'agit bien, semble-t-il, dans le Nalopākhyāna, du jeu qui se jouait avec la noix du vibhītaka et non pas du jeu qui se jouait avec les pāśakas.

Ces deux hypothèses étant écartées, M. Lüders a cru pouvoir adopter l'opinion de deux conteurs d'une époque très postérieure, Kṣemendra, qui est du X[e] siècle, et Somadeva, qui est du XI[e] siècle après J.-C. ; et avec eux il pense qu'il s'agit ici d'un taureau en chair et en os, qui est l'enjeu de Puṣkara et que Nala veut gagner coûte que coûte. Cela ne me paraît pas vraisemblable. Si l'auteur du Nalopākhyāna voulait indiquer que c'est pour gagner ce taureau que Nala se met à jouer avec passion et perd tous ses biens, il nous décrirait cet animal merveilleux, il en dirait au moins quelques mots; et l'on ne voit pas bien pourquoi Kali, afin de faire perdre Nala, se changerait en un taureau en chair et en os.

Je pense que le mot « taureau » dans ce passage désigne le coup le plus heureux du jeu de dés dont il s'agit ici, c'est-à-dire

d'un jeu de dés analogue au jeu védique que je vous ai décrit, et peut-être même simplement le coup le plus heureux du jeu védique lui-même, c'est-à-dire le coup kṛta. Et cette hypothèse trouve quelque appui dans la constatation que voici : kṛta, le coup le plus heureux du jeu védique, a donné son nom au premier âge du monde, le kṛtayuga, qui est aussi le satyayuga et le dharmayuga, l'âge de la vérité, de la loi, de la justice. Or, dans Manu (I, 81 et VIII, 16), dans le Bhagavatapurana (III, 12, 41) et dans le Vanaparvan du Mahābhārata (III, 13017), Dharma, le dieu qui règne sur cet âge heureux, est représenté comme un taureau et appelé soit « vṛṣa », le taureau, soit « catuṣpad » ou « catuṣpada », celui qui a quatre pieds. Peut-être est-il permis dans ces conditions de considérer vṛṣa, dans le passage qui nous occupe, comme un équivalent de kṛta, et de donner à ce passage obscur l'interprétation que voici : Kali, qui veut se venger de Nala, Kali, le démon du jeu et la personnification du plus mauvais coup au jeu de dés ; Kali, après avoir pris possession de Nala, après lui avoir donné et la passion du jeu et la malchance, pousse Puṣkara à provoquer Nala au jeu. Puis, s'étant transformé en vṛṣa, en kṛta, étant devenu « vṛṣo gavām », le taureau des vaches, le coup le plus heureux au jeu de dés, il se rend auprès de Puṣkara et de cette manière le fait gagner. Je crois cette interprétation plus satisfaisante que les autres.

L'occupation allemande de la Pologne pendant la guerre [1].

Lecture faite à la séance du 9 janvier 1922,
par CH. SAROLEA, Associé de la Classe.

Nous nous proposons, dans les pages suivantes, de décrire les phases successives de l'occupation allemande de la Pologne pendant la guerre. Il y a peu d'épisodes dans l'histoire contemporaine d'un intérêt plus dramatique. Il n'y en a pas qui puisse nous enseigner des leçons politiques plus importantes, ou qui soulève des questions plus vitales, ou qui ouvre de plus vastes perspectives. Il n'y en a pas qui montre d'une façon plus convaincante la signification européenne du problème polonais. Il n'y en a pas qui révèle plus clairement les services inappréciables que le peuple polonais a rendus à la cause alliée.

1. — Il est d'autant plus nécessaire de retracer l'histoire de l'occupation allemande, parce que, malgré son intérêt transcendant, elle reste un des chapitres les plus obscurs de la catastrophe mondiale. Pendant ces quatre années tragiques, des

---

(1) Pour la documentation de ce travail, nous avons mené une enquête sur place. Nous avons recueilli un grand nombre de témoignages polonais, notamment ceux du Maréchal Pilsudski; de S. E. le Cardinal Kakowski, l'un des trois régents pendant l'occupation; de M. Roman Dmowski. Nous avons dépouillé les journaux en langue allemande et en langue polonaisé. Mais pour que les Allemands ne puissent m'accuser de parti pris, je me suis surtout appuyé sur les documents allemands. Nous renvoyons le lecteur aux principales publications de la propagande allemande, et spécialement : CLEINOW, *Die Zukunft Polens;* FELDMANN, *Die politischen Ideen in Polen;* BRÜCKNER, *Die Slawen im Weltkrieg;* NAUMANN, *Was wird aus Polen;* Dr. HELMOLT, *Die Polen im Weltkrieg*; VEIT VALENTIN, *Deutschland's Aussenpolitik Hans Delbrück*; LUDENDORFF, le deuxième volume des *Documents diplomatiques* publiés en vue de la Conference de Versailles; les Mémoires de Ludendorff, du général von Cramon, de Czernin, de Bethmann-Hollweg, d'Andrassy, du prince Windischgraetz, de Paléologue contiennent de précieuses indications. Voir aussi les études de Hans Delbrück et du professeur Hoetsch.

événements extraordinaires se passèrent en Pologne. Nous voyons le pays d'abord envahi et conquis, puis exploité et opprimé sans merci et puis soudain libéré mystérieusement et miraculeusement. L'indépendance de la Pologne, qui avait été une tradition continue des publicistes libéraux de l'Europe, de Michelet et de Quinet, de Lamennais et de Montalembert, de Reeve et de Macaulay, qui avait été l'aspiration ardente des poètes et des hommes d'État polonais, et pour laquelle, pendant cent cinquante ans, les patriotes polonais avaient versé leur sang sans compter, était enfin réalisée. Et, suprême paradoxe, elle était réalisée par les Allemands eux-mêmes. Les esclaves étaient affranchis par leurs maîtres, les victimes étaient relâchées par leurs geôliers. Et le principe des nationalités était proclamé par ceux-là mêmes qui avaient été les implacables ennemis de toutes les nationalités jusque-là soumises à leur joug.

Voilà quelques-uns des événements étranges qui advinrent pendant la guerre. Mais nous ne savons pas comment ces événements advinrent. Nous entendons parler d'une armée polonaise fantôme, de princes allemands et autrichiens, rois ou régents imaginaires de la nouvelle Pologne ; nous entendons parler d'une propagande allemande qui glorifie la nation que naguère encore elle vilipendait. Nous voyons des intrigues qui se nouent et se dénouent entre Varsovie et Cracovie, entre Lublin et Lodz, entre Berlin et Vienne, entre le quartier général allemand à Pless et le quartier général autrichien à Teschen. Nous apercevons d'obscurs fantoches qui apparaissent sur la scène pour disparaître sans retour, mais nous ne voyons pas les hommes qui tirent les ficelles. Nous observons des résultats politiques formidables, mais nous n'apercevons pas les causes profondes, les motifs réels qui amenèrent ces résultats.

2. — Il n'est pas très difficile d'expliquer le mystère. De tous temps et en toutes circonstances la Pologne a été pour

l'Européen de l'Occident une *terra incognita,* à cause surtout de notre ignorance de la langue. Mais pendant la guerre, la Pologne a été, en outre, complètement isolée par les victoires allemandes. Elle est dérobée à nos regards, derrière un voile impénétrable. Depuis l'armistice, nous sommes restés ignorants des conditions politiques de la Pologne, parce qu'il existe une conspiration du silence du côté allemand comme du côté polonais. Il est vrai que presque tous les grands chefs des empires centraux et presque tous les politiciens ont publié leurs souvenirs : Ludendorff, von Bethmann-Hollweg, Helfferich, Erzberger, von Cramon, Andrassy, Czernin. Mais tous ces témoins ne nous donnent que les plus maigres détails sur la politique allemande poursuivie en Pologne. Et leur discrétion prudente fait un contraste frappant avec leur information abondante en matière militaire. Tous ces Mémoires allemands sont des apologies, des plaidoyers *pro domo.* Or, malheureusement, du point de vue allemand, quand il s'agit de la Pologne il est impossible de défendre une politique et des méthodes qui ont conduit au désastre. Nécessairement les témoins allemands sont donc condamnés au silence.

D'autre part, les comptes rendus des publicistes polonais sont à peine plus satisfaisants. Ils ne semblent guère plus désireux que les Allemands de nous révéler les vicissitudes de l'occupation et les rapports compliqués et délicats qui subsistèrent entre le conquérant et le vaincu. Tous ces publicistes semblent avoir le vague sentiment que les hommes politiques polonais compromirent la cause de la Pologne en jouant double jeu et en se mettant au service du diable teuton. Ils semblent avoir conscience qu'après tout il y a un fond de vérité dans l'accusation formulée par M. Lloyd George, que les Polonais se sont enrôlés pendant la guerre dans les rangs de l'Allemagne et qu'ils ont conclu une alliance impie avec les ennemis des libertés de l'Europe.

3. — Il nous faudra attendre longtemps peut-être avant de connaître la pleine vérité du côté allemand, avant que les archives de Berlin et de Vienne s'ouvrent aux investigations des historiens. Mais déjà aujourd'hui nous sommes en mesure de connaître la vérité du côté polonais. Car les Polonais n'ont rien à cacher. En ce qui les concerne, il n'y aurait pas de justification pour une conspiration du silence. Une étude impartiale de l'occupation allemande prouvera que les Polonais n'ont aucune raison de se taire sur le rôle difficile qui leur a été imposé. Au contraire, je suis convaincu que l'histoire des rapports entre les Allemands et les Polonais sera considérée un jour comme une des pages les plus honorables, je pourrais dire une des plus glorieuses dans les annales du peuple polonais. Il a révélé pendant la guerre le même esprit indomptable, la même passion pour la liberté, le même sentiment de l'honneur national, le même esprit de ressources qu'il a révélés dans tout le cours de son histoire nationale. Ce qui nous apparaît à première vue comme une alliance de la Pologne avec l'Allemagne a été en fait une conspiration de la Pologne contre l'Allemagne. Ce qui apparaît d'abord comme un compromis avec l'ennemi n'était qu'un « camouflage » nécessaire. C'était le seul moyen de berner et d'abuser l'envahisseur; c'était le seul moyen d'utiliser une situation désespérée dans l'intérêt de la libération de la Pologne.

4. — A considérer l'occupation allemande d'un certain angle, elle nous apparaîtra d'abord comme une lugubre tragédie. Car aucun peuple n'a plus souffert que les Polonais pendant ces quatre années terribles. En Belgique et en France, la guerre de mouvements, qui est toujours la phase la plus cruelle des hostilités, — celle où toutes les lois sont violées, où tous les excès sont permis, — ne dura que quelques semaines. Au contraire, en Pologne elle dura plus d'une année. Les armées russes et les armées allemandes envahirent les plaines polonaises à plusieurs

reprises, tel le flux et le reflux d'une marée dévastatrice. Les armées allemandes avancèrent, furent repoussées, avancèrent de nouveau d'une poussée plus furieuse. Pendant ces douze mois le peuple polonais éprouva toutes les horreurs qui accompagnent la guerre scientifique moderne. Ces horreurs durèrent plus longtemps encore en Galicie. Depuis les invasions barbares des premiers siècles de l'ère chrétienne, on n'a pas vu de destruction de vies humaines et de propriétés sur une échelle plus colossale. Il faut ajouter que ce qui échappa d'abord aux serres des oiseaux de proie allemands fut détruit dans la suite par les Bolchevistes russes. J'ai visité les provinces frontières de la Pologne, de la Lithuanie et de l'Ukraine, où la bataille faisait rage, provinces où se dressaient naguère les châteaux historiques des Castellans et des Palatins polonais. Il y a bien peu de ces résidences presque royales qui ne soient aujourd'hui en ruines.

Si nous considérons l'occupation allemande à un autre point de vue, elle nous apparaîtra comme une comédie politique plutôt qu'une tragédie. Elle nous montre comment l'intrigue allemande et la duplicité allemande se trouvèrent face à face avec le patriotisme polonais. Elle nous montre comment à chaque pas les Polonais réussirent à frustrer les manœuvres de l'ennemi et comment il finit par être pris à son propre piège. Elle révèle le conflit de deux races, de deux tempéraments, le conflit de deux politiques et de deux diplomaties. Et ce conflit est avant tout la lutte de l'esprit contre la matière, de l'idée contre la force brutale.

Et de cette lutte c'est l'esprit qui sort triomphant. Le moment du désastre final est aussi le moment de la victoire suprême. En août 1915, quand les Allemands entrent à Varsovie, la Pologne gît abattue aux pieds d'un implacable conquérant. Avant la fin de l'année suivante, ce sont les Polonais qui ont gagné la partie. *Polonia victa ferum victorem cepit.*

5. — Le duel entre le patriote polonais et le matamore prussien pendant l'occupation révèle chez les Polonais les traits

caractéristiques que nous avons signalés. Elle ne révèle pas moins quelques-uns des défauts nationaux qui sont la contre-partie inévitable de leurs vertus et la conséquence de fatalités géographiques et historiques. Elle révèle leur individualisme invétéré, leur manque de cohésion, leur tendance à se diviser en fragments politiques, l'absence de toute discipline dans les partis, leur invincible idéalisme en présence de réalités inexorables.

Mais le duel révèle surtout les faiblesses fatales des Allemands. Il y a un contraste saisissant entre la perfection de la machine militaire chez les Teutons et la stupidité et l'impuissance de leur politique. Pendant les quatre années de l'occupation il n'y a pas de faute que les autorités n'aient commise. Ils donnent aux Polonais leur indépendance, mais après l'avoir donnée ils retirent d'une main ce qu'ils ont accordé de l'autre. Ils désirent se concilier les sympathies des Polonais, mais ils font tout pour se les aliéner. Les hommes d'État de la Wilhelmstrasse font une cour violente à la Pologne, mais les moyens qu'ils emploient pour gagner le cœur polonais rappellent les méthodes des brigands napolitains; ils rappellent mieux encore les méthodes de certaines araignées qui dévorent vivantes les victimes de leur amoureux appétit. Les Allemands n'ont pas de plan ou plutôt ils changent continuellement les plans qu'ils ont successivement conçus. Et par leur politique incohérente, ils ne cessent de frustrer leurs propres desseins. Ils veulent une armée polonaise, et cependant ils arrêtent et ils emprisonnent Pilsudski, qui est l'idole de cette armée polonaise. Ils favorisent l'Ukraine et la Lithuanie, par quoi ils font tout simplement le jeu des Bolchevistes. Ils déportent les ouvriers polonais par centaines de mille. Ils arrachent la province de Chelm, qui est l'Alsace-Lorraine de la Pologne et ils n'arrivent par là qu'à exaspérer la fièvre patriotique.

Une pareille accumulation de fautes de la part de politiciens raisonnables paraît presque incroyable. Et pourtant, si nous

considérons ces fautes, il n'y a pas lieu de nous en étonner; elles ne sont que ce qu'on était en droit d'attendre d'un gouvernement prussien. Une saine politique implique nécessairement l'usage rationnel des méthodes de négociation et de persuasion. Elle implique tout au moins qu'on a foi en ces méthodes. Mais pourquoi se donner la peine de négocier et de persuader l'adversaire, pourquoi même se donner la peine de mettre en jeu des capacités politiques quelconques, quand il est loisible au moment voulu de terminer la négociation en votre faveur par le seul emploi de la force brutale?

6. — Tout auteur allemand qui écrit sur la science politique croit qu'il est de son devoir d'ouvrir son argumentation avec l'axiome fameux de Clausewitz que la politique n'est que la continuation de la stratégie. Il ne cesse de nous répéter constamment que Bismarck doit préparer Moltke et que Moltke doit compléter Bismarck. Cet axiome est radicalement faux. Jamais les méthodes politiques ne sauraient se borner à être simplement la continuation des méthodes militaires. Elles en sont, au contraire, la contradiction. De toutes les variétés d'hommes politiques, le général politicien est le pire. Si l'on m'oppose Napoléon comme une illustre exception, il est l'exception qui confirme la règle. Napoléon parut au lendemain d'une catastrophe. Sa première mission fut de réparer les ruines de la Révolution française. En des temps extraordinaires, il lui fallut cumuler les fonctions de soldat, d'homme d'État et de législateur.

Cette confusion entre la politique et la stratégie, cette croyance à une coopération nécessaire entre la première et la seconde ont hanté depuis des générations l'imagination de tous les Allemands. Là réside la cause profonde de la faillite totale des hommes d'État allemands pendant la guerre, surtout en Pologne. Là est la grande leçon politique que nous pouvons en dégager. Elle nous donne la démonstration la plus probante de la futilité des méthodes prussiennes, de l'erreur radicale des principes bismarckiens.

Dès le début de la guerre, les Allemands posèrent en principe que si von Bethmann-Hollweg et Ludendorff pouvaient s'accorder et marcher dans les traces du grand chancelier et du grand stratège, les fruits de la victoire étaient assurés au Vaterland.

Ils ne virent pas que l'analogie historique clochait en trois points essentiels :

En premier lieu, un Bismarck et un Moltke ne sont pas fréquemment disponibles et il est plutôt dangereux de formuler une règle générale dont l'application dépend de la présence d'un homme de génie et, pis encore, de deux hommes de génie, au moment précis où l'on a besoin d'eux. Je doute que Ludendorff ait possédé les capacités militaires d'un Moltke, et je suis certain que von Bethmann-Hollweg ne fut qu'un pauvre épigone de Bismarck.

En second lieu, le militariste allemand a mal compris la philosophie politique de Bismarck. En supposant même que les Allemands eussent pu s'assurer à l'heure fatidique de la coopération d'un second Moltke et d'un second Bismarck, encore importe-t-il de se rappeler que, dans la théorie de Bismarck sur les rapports entre la politique et la stratégie, c'est la stratégie qui doit être subordonnée à la politique et non pas la politique à la stratégie. C'est l'épée qui doit être au service de l'homme d'État. C'est Bismarck qui proposait une certaine politique et c'étaient les généraux qui l'exécutaient. Sans doute, ils l'exécutaient souvent à leur corps défendant, et pendant toute sa carrière Bismarck eut à lutter contre la clique militariste. Il n'en reste pas moins que, finalement, la clique militaire fut toujours obligée de céder.

Malheureusement pour l'Allemagne, pendant la guerre, la politique allemande fut une politique exactement opposée à la politique bismarckienne. On permit aux généraux de dicter leur volonté. Les politiciens ne leur opposèrent qu'une résistance passive. Spécialement en Pologne, Ludendorff et Beseler

furent les maîtres, le Reichstag et les civils n'eurent aucune influence.

En troisième lieu, la proposition de Clausewitz, que la politique et la stratégie sont toujours inséparables, est en elle-même fondamentalement fausse. Il y a des problèmes politiques qui ne touchent en rien à la stratégie et qui ne peuvent être résolus par des moyens militaires. La méthode « par le fer et le sang » est une mauvaise méthode politique, quelle que soit d'ailleurs la valeur de l'homme d'État qui l'applique. Bien plus, cette méthode est particulièrement dangereuse et désastreuse, si elle est appliquée par un génie comme Bismarck. *Corruptio optumi pessima!* C'est la tragédie de l'Allemagne que, pendant soixante ans, elle ait cédé au sortilège de sa personnalité titanique.

7. — Même aujourd'hui, après la catastrophe, les Allemands sont encore obsédés par la « légende » de Bismarck. Il y a quelques semaines, un professeur fut sévèrement censuré par les autorités de l'Université de Fribourg, tout simplement parce qu'il avait osé discrètement condamner la politique de l'homme de fer et de sang. Même aujourd'hui, les Allemands continuent de croire, avec l'assentiment tacite de l'opinion étrangère, qu'à cette politique de Bismarck ils doivent leur puissance et leur gloire, qu'à elle uniquement ou à elle surtout est due l'unification du Vaterland.

Je suis convaincu que le temps viendra où la légende absurde des prétendus succès vertigineux de la politique de Bismarck sera dissipée et où les Allemands eux-mêmes en arriveront à douter de la vertu de ses méthodes. Bien évidemment, on ne peut pas justifier ces méthodes au nom de la morale ; elles ne peuvent se justifier que par leurs résultats. Et elles ne sauraient se justifier uniquement par les résultats d'un petit nombre d'années. Il faut qu'elles se justifient par leurs résultats durables.

Or, si nous jugeons la politique bismarckienne au point de

vue de ses résultats durables, elle a été pesée dans la balance de la guerre mondiale, et la balance a penché du mauvais côté.

Nous pouvons aller plus loin. Si nous voulons comprendre la politique allemande du fer et du sang, si nous voulons comprendre les raisons profondes de la faillite de cette politique pendant la guerre, spécialement en Pologne, il importe de se rendre compte que, contrairement à une opinion universellement acceptée, Bismarck a échoué de son vivant même dans la plupart de ses grands desseins politiques. Toutes ses constructions politiques ont été bâties sur le sable mouvant de la Poméranie. Toutes se sont effondrées lamentablement :

1° Bismarck proclama un Kulturkampf contre l'Église catholique. Il dut aller à Canossa.

2° Il déclara une guerre sans merci aux socialistes. Il dut capituler. Le Kaiser lui-même prit la défense des socialistes.

3° Il décréta l'expropriation et la colonisation de la Pologne posnanienne. Il échoua ignominieusement. Les pauvres paysans et les petits enfants de Posnanie se trouvèrent plus forts que le tout-puissant chancelier.

4° Vers 1880, Bismarck aurait pu, s'il avait voulu, acquérir pour l'Allemagne de vastes territoires coloniaux. Il ne voulut point, et l'Allemagne laissa échapper le moment opportun. Par la faute de Bismarck, elle perdit l'empire d'outre-mer qui lui appartenait de droit.

5° S'il y a un leitmotiv qui persiste dans la pensée bismarckienne, c'est l'entente nécessaire entre l'Allemagne et la Russie, comme base de la politique étrangère de la Wilhelmstrasse. Toute sa vie, il poursuivit cette entente, prêt, s'il le fallait, à livrer Constantinople aux Russes. Même après avoir conclu avec l'Autriche-Hongrie l'alliance qui devait être si fatale à l'Allemagne comme à l'Europe, il persista à négocier un traité de contre-assurance avec Pétersbourg. Il échoua dans sa politique russe comme il avait échoué dans sa politique polonaise, comme il avait échoué dans sa politique catholique, comme il avait

échoué dans sa politique socialiste. La Russie et l'Allemagne, après une alliance deux fois séculaire, devinrent ennemies irréconciliables.

On m'objectera qu'à côté de ces insuccès de la politique bismarckienne, il y a le Grand Œuvre de l'Unité allemande. Je réponds que l'Unité allemande se serait faite sans Bismarck. Elle se serait faite plus tôt. Elle aurait été plus solide. Elle n'aurait pas été achetée au prix de cinquante années de guerres. Si le grand mouvement démocratique national et libéral de 1848, si le mouvement pangermaniste, parfaitement légitime à l'origine, qui tendait à réunir toutes les populations de langue allemande, n'avaient pas été stupidement arrêtés par la folie mystique de Frédéric-Guillaume IV et par le doctrinarisme réactionnaire de Bismarck, la consolidation de l'Allemagne dans une Europe pacifiée serait aujourd'hui un fait accompli. L'Unité allemande se serait faite pacifiquement, silencieusement, organiquement par le jeu inévitable des forces morales et des forces économiques, par l'opération du Zollverein, par la volonté du peuple allemand, par le triomphe du principe des nationalités. Sans Bismarck l'Allemagne eût échappé au plus grand désastre politique et à la plus grande humiliation morale de son histoire.

Nous avons cru qu'il était absolument nécessaire dans notre examen de l'occupation allemande de la Pologne, d'évoquer et de citer devant le tribunal de l'histoire la grande figure de Bismarck et de rappeler le leitmotiv bismarckien de la politique allemande. Cette évocation était nécessaire, parce que ce sont les principes de Bismarck qui ont continué d'inspirer Ludendorff et Beseler en Pologne. C'est la confusion perpétuelle entre la politique et la stratégie qui explique la plupart des fautes politiques qu'il nous reste à analyser.

Pendant deux cents ans les Allemands ont méprisé les Polonais comme une race inférieure, « eine minderwertige Rasse ». Et pourtant, quand nous examinons les rapports entre les deux nations pendant l'occupation, ce sont les Polonais qui se

révèlent comme le peuple politiquement supérieur. Les Allemands se montrent dénués de tact et dénués du sens des réalités politiques. Chez eux, nulle trace de souplesse, d'adaptabilité d'imagination ou de sympathie politique. Surtout ils nous stupéfient par leur incompréhension étonnante des forces morales. C'est pourquoi dans la grande partie diplomatique qui se joue sur l'échiquier polonais ils sont vaincus d'avance.

8. — Il est particulièrement instructif de comparer l'occupation de la Pologne à l'occupation de la Belgique. Cette comparaison doit être surtout intéressante pour les Belges.

A première vue il y a bien des ressemblances frappantes. Nous trouvons le même esprit héroïque chez les deux peuples envahis. Et chez les envahisseurs nous trouvons la même brutalité, la même duplicité et la même rapacité. Et nous trouvons dans les deux pays les mêmes résultats inévitables : la faim, la banqueroute financière et la ruine économique. Nous trouvons aussi les mêmes méthodes d'oppression. En Pologne comme en Belgique, les Allemands enlèvent le matériel des usines, ils réquisitionnent les matières premières et la nourriture. Ils déportent les ouvriers qui refusent d'obéir aux ordres d'une soldatesque sans merci.

Il y a un fait tout à fait significatif et singulièrement édifiant qui a passé jusqu'ici inaperçu, le fait notamment que les militaristes allemands ont détruit les usines allemandes en Pologne aussi systématiquement qu'ils ont détruit les industries polonaises. Les pangermains pendant la guerre ne se lassèrent pas de proclamer que l'un des objectifs principaux était d'aider à l'expansion industrielle du Vaterland. Or, il se trouvait qu'en Pologne les Allemands avaient créé une industrie florissante. Lodz était un Manchester allemand, et dans le district de Lodz il n'y avait pas moins de cinq cent mille immigrés [1]. On aurait

[1] Voyez le roman de Reymont, *Lodz la Terre promise.*

pu s'attendre que les Allemands, ayant pris possession de la Pologne, auraient tout fait pour encourager les industries allemandes déjà existantes. Ce fut exactement le contraire qui arriva. Les industriels allemands en Allemagne ne considérèrent pas les fabricants allemands en Pologne comme des alliés qu'il fallait soutenir, mais comme des concurrents qu'il fallait éliminer. Instiguées par ces rivaux cupides, les autorités militaires montrèrent une impartialité étonnante dans leur œuvre de destruction. Elles n'épargnèrent pas plus les usines allemandes que les usines polonaises. Quand Frédéric Naumann, le créateur de la Mittel Europa, visita la Pologne en 1916, il fut épouvanté par le spectacle qui s'offrit à ses regards. Malgré la censure, il poussa un cri d'alarme. Il protesta contre les actes de vandalisme perpétrés contre les industries polono-allemandes dans le district de Lodz [1].

9. — Tout en constatant certaines ressemblances fondamentales entre l'occupation allemande en Belgique et l'occupation de la Pologne, nous devons admettre que les différences sont encore plus grandes que les ressemblances. Les problèmes de l'occupation étaient incomparablement plus simples en Belgique, à la fois pour les Belges et pour les Allemands.

Les Belges connaissaient leur devoir et l'accomplirent. Ils opposèrent à l'ennemi une résistance intransigeante. Ils attendirent calmement et patiemment l'heure de la victoire finale. Pour ne donner qu'un exemple illustre, rien n'est plus caractéristique de l'attitude belge que la confiance tranquille que révèle Henri Pirenne dans ses émouvants *Souvenirs de captivité*, l'un des chefs-d'œuvre de la littérature de guerre.

Au contraire, en ce qui concerne les Polonais, le problème n'était pas de savoir si le peuple était prêt à faire son devoir; le problème était de savoir où était le devoir. Il y avait des cen-

---

(1) NAUMANN, *Was wird aus Polen?*

taines de mille Polonais dans l'armée allemande et dans l'armée autrichienne, et ces Polonais dans les armées ennemies faisaient face à des centaines de mille soldats dans les armées russes. Cette situation tragique devait à elle seule être un facteur décisif dans la politique polonaise. Précisément parce qu'ils étaient partagés entre trois gouvernements, le devoir tel qu'il apparaissait à la majorité des Polonais devait être ce que Shakespeare appelle un « devoir partagé ». Ils avaient à choisir entre plusieurs maux et entre plusieurs ennemis. Les Belges n'avaient qu'un ennemi. Au contraire, les Polonais avaient trois ennemis, même si nous comptons les trois millions de juifs vivant en Pologne comme des amis sûrs et comme de loyaux citoyens polonais. Et ces trois ennemis de la Pologne n'étaient pas tous également odieux, ni également dangereux. L'ennemi russe était pire que l'autrichien, l'ennemi allemand était pire que le russe.

Si fondamentalement différentes étaient les conditions en Belgique et en Pologne que les mêmes termes « activisme » et « passivisme » eurent dans les deux pays des significations bien différentes. Je ne connais pas l'origine historique de ces termes de guerre qui devaient jouer un rôle si important dans le vocabulaire politique. Je ne sais pas si les Belges les empruntèrent aux Polonais ou vice versa. Le fait essentiel est qu'en Belgique tous les « activistes » étaient traîtres à la nationalité belge, tandis qu'en Pologne « l'activisme » n'était qu'un moyen différent de servir la cause nationale et pouvait coexister avec le patriotisme le plus ardent.

Mais non seulement le problème polonais était beaucoup plus difficile pour les Polonais, il était aussi infiniment plus difficile pour les Allemands.

Les pangermains pouvaient espérer garder la Belgique. Mais aucun homme d'État allemand sensé ne considérait la Belgique, sinon comme un enjeu avec lequel on pourrait essayer de « barguigner » à la fin de la guerre. Le problème belge était tout au plus pour les Allemands un problème extérieur et un problème

d'ordre international. La Belgique restait un pays étranger et son occupation ne pouvait être que précaire et temporaire. Au contraire, la Pologne était un problème intérieur en même temps qu'un problème extérieur. Et il continuait d'être un problème brûlant. La situation en Pologne réagissait continuellement sur la situation en Allemagne et en Autriche, car une partie de la Pologne était province prussienne et une autre partie était province autrichienne.

10. — Il y avait un autre contraste vital entre la Belgique et la Pologne : en Belgique, les Allemands étaient les seuls maîtres de la situation. En Pologne, ils avaient à partager le gouvernement avec leurs alliés autrichiens. Il y avait un gouverneur général allemand à Varsovie et il y avait un gouverneur autrichien à Lublin. Je ne parle pas du gouverneur général dans le Oberost ou en Lithuanie. Jusqu'à la fin, l'occupation de la Pologne fut un « condominium » austro-allemand.

Et les deux partenaires n'étaient pas du tout d'accord quant à la politique qu'il fallait suivre. Ils agiront non seulement indépendamment l'un de l'autre, mais ils agiront dans un antagonisme constant et systématique. Les Allemands nommaient uniquement des Allemands pour administrer la Pologne. Les Autrichiens nommaient surtout des Polonais de Galicie. Les Allemands gouvernèrent avec une main de fer, et leur règne impitoyable n'était tempéré que par la corruption [1]. Les Autrichiens préférèrent employer des méthodes plus conciliantes. Les Allemands ne tenaient aucun compte des susceptibilités polonaises. Les Autrichiens ménageaient soigneusement ces susceptibilités.

Le conflit entre les Allemands et les Autrichiens se manifestait quelquefois de la manière la plus inattendue. Par exemple,

[1] Cette corruption est admise par M. Roth, l'un des historiens les plus compétents de l'occupation.

quand les Allemands fermèrent l'université de Varsovie et expulsèrent les étudiants polonais, les Autrichiens offrirent à ces mêmes étudiants l'hospitalité de l'université de Vienne.

Non seulement les Allemands et les Autrichiens n'étaient pas d'accord dans leur politique, mais ils étaient encore moins d'accord sur la répartition des dépouilles.

Berlin aurait voulu placer un Hohenzollern à la tête d'un nouvel État. Vienne voulait appeler un archiduc pour régner sur le peuple polonais. Les Allemands voulaient transformer la Pologne en protectorat allemand. Les Autrichiens voulaient en faire un royaume indépendant ou semi-indépendant, dans la sphère d'influence de l'Autriche. Ils étaient d'ailleurs disposés à donner en compensation aux Allemands les provinces baltiques. Les magnats de l'industrie prussienne, malgré l'opposition des socialistes, voulaient les charbonnages polonais. Les Hongrois repoussaient avec indignation l'incorporation de la Pologne, qui aurait transformé la monarchie dualiste en monarchie trialiste et qui aurait mis fin à la prédominance magyare. Les nationalités slaves de l'Autriche, spécialement les Tchèques et les Yougoslaves, répudiaient avec une indignation égale toute incorporation de la Pologne dans la moitié autrichienne de la monarchie dualiste, parce qu'elle aurait donné aux Polonais l'hégémonie dans la politique impériale. La question polonaise agitait ainsi tous les partis et toutes les races dans les Empires centraux. Le « Condominium » aboutissait à un « Pandemonium ».

Les résultats moraux et politiques de l'occupation allemande en Belgique et en Pologne étaient donc aussi différents que l'étaient les conditions politiques. En Belgique les Allemands se servaient de la population belge comme d'un instrument de leurs desseins agressifs. En Pologne ce furent les Polonais qui se servirent des Allemands comme instruments de leur propre politique nationale. En Belgique les Allemands réussirent à diviser le peuple belge, à exciter les Flamands contre les

Wallons et à faire du problème flamand une controverse envenimée qu'ils devaient léguer comme un héritage formidable au Gouvernement belge actuel. En Pologne ce furent les Polonais qui réussirent à diviser les Allemands. Ils s'entendirent à embrouiller les cartes si adroitement qu'ils furent en mesure de dicter leurs conditions. En Belgique, les Allemands avaient trouvé un peuple indépendant et l'avaient réduit en servitude. En Pologne, les Allemands avaient trouvé un peuple asservi et furent forcés de l'élever à la dignité de peuple libre.

II. — Presque dès le commencement de la guerre, la Pologne fut le théâtre des victoires allemandes les plus sensationnelles. Le conquérant de la Pologne, Hindenburg, devint le héros du peuple allemand, et pour montrer leur gratitude, tous les loyaux et féaux sujets du Kaiser enfoncèrent des clous d'argent dans la gigantesque statue de bois du Généralissime qui était devenu l'idole.

L'invasion de la Prusse orientale par les troupes russes en août 1914, la panique qui suivit, les milliers de réfugiés qui se retirèrent devant l'avance des armées russes, la propagande de la presse juive, pour laquelle les Moscovites étaient les ennemis du peuple élu et les représentants de la réaction en Europe, avaient fait comprendre même à l'ouvrier socialiste la réalité et l'étendue du danger russe. Les victoires des Lacs de Masurie apparaissaient à tous les Prussiens à la fois comme un exploit rédempteur et comme la revanche de cette autre grande bataille de Tannenberg, où, il y a cinq cents ans, les Polonais avaient écrasé les chevaliers prussiens de l'Ordre teutonique. Tandis que la guerre en Occident devint bien vite une sinistre guerre de tranchées et une guerre de positions, la guerre en Pologne permettait, au contraire, les marches rapides et les conquêtes théâtrales. Et, à mesure qu'elle se déroulait, elle prenait une tournure dramatique qui captivait l'imagination des pacifistes les plus modérés. Chaque matin le chauviniste allemand pouvait lire

le récit de nouveaux triomphes allemands dans l'Est et pouvait marquer sur la carte avec ses petits drapeaux la marche vertigineuse des légions du Kaiser. L'avance de ces légions en 1914 et 1915 rappelait les progrès de la Grande Armée en 1812. La campagne polonaise était la répétition de l'épopée napoléonienne. Mais comme Napoléon, Hindenburg était aux prises avec des difficultés formidables. Plus grande était la victoire, plus grands étaient les dangers. Il découvrit bien vite qu'il était plus facile de conquérir des territoires polonais que de consolider ses conquêtes. Pour reprendre l'expression de Victor Hugo, « Hindenburg était vaincu par sa conquête ». Il se trouvait en possession d'un immense district avec des provisions inadéquates et avec des moyens de transport tout à fait insuffisants. Rien que pour occuper effectivement une région aussi vaste, il était obligé d'immobiliser des forces considérables dont on avait un besoin urgent sur le front occidental.

Et la possession de cette vaste région était aussi précaire qu'elle était onéreuse. Au commencement de la guerre, l'Allemagne fut obsédée par la terreur constante d'un retour de l'offensive russe. En fait, sur le front autrichien l'offensive de Brussilov se poursuivit jusqu'à l'été de 1917 et jusqu'à la veille de la débandade finale. A la fin de la guerre, à cette terreur de l'offensive russe succéda la hantise du Bolchevisme russe. Dans l'automne de 1914, après deux avances sensationnelles, Hindenburg avait été obligé soudain de battre en retraite. La catastrophe qui surprit Hindenburg en 1914 pouvait se répéter. Il semblait donc évident que la Pologne n'apporterait la sécurité que si elle devenait un État-tampon et si elle devenait un boulevard solide contre l'ennemi russe.

12. — Ce fut cette conscience angoissante du danger russe et des conditions précaires de l'occupation allemande qui, dès le début, détermina la politique polonaise des Allemands. Leur premier plan fut de germaniser la partie occidentale de la

Pologne. Ce fut ensuite leur dessein d'exploiter contre la Russie les sentiments antirusses qui existaient dans une section considérable de la population polonaise.

Dans les premiers mois de l'occupation, la germanisation fut le mot d'ordre du quartier général. Les pangermains l'emportaient sur toute la ligne. Un patriote prussien, Herr Cleinow, l'auteur d'un grand ouvrage sur l'histoire de Pologne, fut chargé de la propagande allemande. Il mobilisa d'abord les cinq cent mille Allemands qui résidaient dans le district de Lodz. Il essaya aussi de gagner les trois millions de Juifs polonais. Sa politique était tellement intransigeante et il avait une telle confiance dans le succès de cette politique qu'il ne voulut même pas permettre aux Juifs de parler leur jargon yiddish, quoique ce jargon contînt 85 % de mots allemands. Si les Juifs voulaient se rendre dignes de leur mission historique, s'ils voulaient être l'avant-garde du Vaterland dans l'Est européen, ils devaient remplacer leur dialecte corrompu par la Kultursprache de Schiller et de Gœthe. Avec cette étrange incompréhension du Prussien pour des mentalités autres que la sienne, Herr Cleinow ne semblait pas se douter que tous les Juifs polonais orthodoxes qui continuaient de vivre dans l'atmosphère du moyen âge étaient entièrement différents des Juifs de Francfort ou de Hambourg et qu'ils différaient des Ashkenazim allemands, plus même que ces Ashkenazim ne différaient eux-mêmes des Sephardims espagnols ou portugais.

Les intentions du propagandiste allemand étaient sans doute excellentes, mais les méthodes étaient douteuses. Quelles que fussent les sympathies des Juifs polonais pour la cause allemande, ils ne pouvaient approuver ces méthodes radicales de germanisation. Herr Cleinow ne réussit qu'à soulever l'opposition violente des communautés de Juifs orthodoxes qui étaient passionnément attachées au parler de leurs ancêtres. Les résultats furent profondément décevants. Sans doute, les communautés juives gardaient leurs sympathies allemandes, parce qu'il était

plus prudent d'être du côté de la force et parce que l'Allemagne offrait une protection contre le retour possible de pogroms russes. Mais les méthodes prussiennes de germanisation refroidirent l'enthousiasme de tous les Ghettos polonais. Les communautés juives se trouvèrent moins allemandes à la fin de la guerre qu'au commencement et certainement moins agressivement allemandes que les Juifs américains.

13. — Dans les premiers mois de 1915 les Allemands commencèrent à comprendre que dans un pays où chaque citoyen était consumé de la fièvre patriotique, où le patriotisme était devenu une religion, toute politique qui visait à une germanisation violente et immédiate était condamnée d'avance. Ils décidèrent donc d'essayer d'une politique de conciliation. Ils espéraient qu'en usant de tact et d'habileté, ils pourraient tirer parti de l'inimitié traditionnelle du peuple polonais contre la Russie. S'ils ne pouvaient inspirer aux Polonais l'amour de l'Allemagne, ils pourraient du moins attiser leur haine de la Russie. Une haine commune et un commun danger pourraient être le lien qui unirait les deux peuples. Tandis que dans la conception française la Pologne devait être une barrière contre l'Allemagne, au contraire, dans la conception allemande, la Pologne devait être une barrière contre la Russie.

Herr von Mutius, un officier prussien de haute valeur qui avait quitté l'armée pour la diplomatie, le seul Allemand à Varsovie qui d'après M. Roth eut une politique polonaise clairvoyante et conséquente, fut chargé de remplacer l'ineffable Cleinow et devint l'âme de la nouvelle politique de conciliation. Il réussit jusqu'à un certain point à convertir le Gouverneur général von Beseler. Beseler était un alliage intéressant du savant et du soldat, mais était malheureusement, comme son collègue von Bissing, à Bruxelles, le représentant typique du général politicien imbu de la tradition bismarckienne.

Désormais, le mot d'ordre fut de tâcher de gagner l'amitié des

Polonais, d'encourager l'esprit national au lieu de le conspuer, de glorifier des souvenirs de l'histoire de la Pologne, au besoin de ménager les défauts du caractère national. Tous les slavisants des universités et de la presse furent mobilisés et enrôlés au service du « Neue Curs ». Avec l'assistance d'experts polonais, on prépara des manuels, on compila une imposante encyclopédie germano-polonaise, luxueusement illustrée. Une firme d'éditeurs, la maison George Müller de Munich, publia une collection de traductions des classiques polonais anciens et modernes. Herr Feldmann, Herr von Guttry, le docteur Hans Helmolt, le professeur Brückner et le professeur von Wilamovicz-Moellendorff, le propre gendre de Mommsen, qui avait été l'ennemi juré des Slaves, publièrent des plaidoyers éloquents en faveur du peuple polonais et déplorèrent les fautes du passé. Des écoles polonaises furent ouvertes partout. L'Université de Varsovie, qui avait été supprimée par les Russes, fut rétablie par les Allemands.

Ce changement de front soudain est tout à fait caractéristique de la manière prussienne. Les philosophes et les historiens d'outre-Rhin ont une façon déconcertante d'adapter leurs théories à leurs convenances du moment. Chez eux c'est la volonté de croire qui crée la foi. C'est le désir qui est « père de la pensée ». Un penseur révolutionnaire comme Hegel, dès que le Gouvernement a besoin d'une philosophie réactionnaire, se transforme aussitôt en champion du conservatisme et de l'orthodoxie. Que l'orientation politique change de nouveau et le même conservateur Hegel redeviendra avec la même désinvolture le prophète du radicalisme et de l'athéisme.

Jadis le Polonais avait été l'ennemi héréditaire. Et voici que maintenant on écrit de savants traités pour prouver par l'ethnologie et la psychologie qu'il y a des Wahlverwandtschaften, des affinités électives entre le caractère allemand et le caractère polonais.

Jadis l'existence d'une forte Pologne était déclarée incom-

patible avec la sécurité de l'Allemagne. En 1863, par la fameuse Convention Alvensleben, Bismarck avait aidé la Russie à écraser « par le sang et par le fer » la Révolution polonaise. Et voici que maintenant la Pologne est représentée comme l'alliée naturelle de la Prusse contre l'ennemi commun, le barbare, le Tartare, le Moscovite. Le Dr Helmolt va jusqu'à admettre l'idée d'un corridor polonais.

En 1920 les publicistes allemands essayeront de prouver que la Silésie supérieure est parfaitement inutile à la Pologne. Les mêmes publicistes allemands prouvaient en 1915 que la Pologne et la Silésie constituent une unité économique indissoluble. L'explication de cette étonnante contradiction entre les « autorités », c'est qu'en 1915 il fallait annexer une partie de la Pologne à la Silésie, tandis qu'en 1920 il fallait à tout prix détacher la Silésie de la Pologne.

Jadis la Prusse écrasait systématiquement les nationalités allogènes vivant sur le territoire de l'Empire et elle avait été particulièrement tenace dans la tentative qui visait à supprimer les aspirations polonaises. En 1916, l'Allemagne se proclame le champion des nationalités opprimées. Seules les armées allemandes pouvaient réaliser les aspirations polonaises.

14. — Ils s'empressaient d'ailleurs de prêcher aux Polonais que s'ils voulaient réaliser leurs aspirations, s'ils voulaient reconquérir leur nationalité, ils devaient être prêts à lutter pour elles. Ils devaient être prêts à payer la rançon de leur liberté. Ils devaient lever une armée de volontaires et coopérer avec leurs alliés allemands et autrichiens. Il ne leur convenait pas de regarder leur libération comme un don gratuit. Ils devaient s'en montrer dignes.

Les politiciens prussiens sont de grands érudits ès sciences historiques et ils possèdent le génie de l'imitation. Une fois de plus ils se souvinrent à propos de la campagne de Russie de 1812. Ils se rappelèrent que Napoléon avait utilisé le patriotisme polo-

nais dans l'intérêt de sa politique russe. Ils se rappelèrent qu'il avait réussi à lever des armées considérables qui s'étaient vaillamment battues pour la France. Les volontaires de Dombrowski avaient versé leur sang sur tous les champs de bataille de l'Europe. Le dernier des Poniatowski avait gagné son bâton de maréchal dans les plaines de Leipzig.

Pourquoi l'histoire ne se répéterait-elle pas? Pourquoi la nation polonaise ne ferait-elle pas en 1915 pour l'Allemagne ce qu'elle avait fait pour Napoléon en 1812? D'ailleurs, n'y avait-il pas un précédent glorieux même dans la guerre présente? Déjà les Polonais de l'Autriche avaient donné un noble exemple à leurs frères de Varsovie. Dès 1914 Pilsudski avait levé ses légions de Galicie pour combattre le Moscovite.

15. — Quand on s'est donné la peine d'étudier la sinistre et tragique histoire des rapports entre Allemands et Polonais, on comprend difficilement comment il ait pu se trouver un seul Allemand sensé pouvant nourrir des espérances aussi extravagantes? Comment pouvait-on s'imaginer un seul instant que les Polonais ne verraient pas le jeu de l'ennemi et qu'ils oublieraient en quelques mois l'oppression de plusieurs siècles? Et en admettant même qu'ils fussent prêts à oublier le passé, comment pourraient-ils oublier le présent? Les méthodes brutales de colonisation et d'expropriation que l'on continuait d'employer dans la Prusse polonaise et qui malgré la censure étaient dénoncées dans le Reichstag par Korfanty (1) et Trompcynski (2), les deux députés de Silésie et de Posnanie, rappelaient aux Polonais ce qu'ils pouvaient attendre de leurs nouveaux amis de Berlin. D'autre part, la politique allemande pendant l'occupation, les réquisitions impitoyables, la conduite insolente de la

(1) Aujourd'hui le leader des Polonais de Silésie.
(2) Aujourd'hui Maréchal de la Diète polonaise.

soldatesque, les déportations en Ukraine et en Lithuanie, la séparation du territoire de Khelm, tous ces faits prouvaient surabondamment que la Prusse de Guillaume II et de Bethmann-Hollweg ne différait en rien de la Prusse de Frédéric II et de Bismarck. A moins d'être un imbécile ou un naïf, il était impossible de croire à la sincérité des protestations d'amitié allemandes.

Mais même si les protestations avaient été sincères, il ne pouvait y avoir de coopération étroite entre des tempéraments nationaux aussi fondamentalement différents. L'Allemand est le plus docile de tous les animaux politiques. Il a l'instinct de foule. Il obéit à ce que Maeterlinck appelle « l'esprit de la ruche ». Toute la nation réagit comme un seul homme. Ce peuple, qui se plaît à s'appeler le peuple « protestant » par excellence, ne proteste jamais contre les abus de la force. Mais le soit-disant socialiste indépendant obéit aveuglément aux ordres du chef de parti.

Au contraire, le Polonais est un incurable individualiste. Il a ses convictions propres. Avec lui c'est surtout la personnalité qui compte. L'Allemand agit conformément aux prescriptions du pouvoir. Le Polonais agit suivant ses convictions. L'Allemand a foi dans les méthodes bureaucratiques et dans les décrets gouvernementaux. Même quand sa conscience ne les accepte pas, il obéira à la contrainte. Au contraire, il n'est pas plus possible de contraindre un Polonais qu'il n'est possible de contraindre un Irlandais. Il vous faudra faire appel à sa raison, gagner sa confiance, susciter son enthousiasme. Même en temps de guerre, le Polonais refusera d'abdiquer sa liberté.

En vain d'ailleurs eût-on fait table rase de la haine et de la méfiance qui étaient l'héritage d'un sinistre passé ; en vain eût-on oublié les différences de tempérament, l'instinct politique des Polonais était suffisamment clairvoyant pour comprendre qu'il n'était pas au pouvoir des Allemands de résoudre la question polonaise. Les Polonais connaissaient les leçons de leur histoire nationale, ils comprenaient les nécessités de leur situation

géographique en Europe. Ils savaient que la tragédie de la Pologne consistait essentiellement dans ce fait que trois empires avaient combiné leurs forces pour partager la République polonaise. Il n'était pas besoin que les victimes se livrassent à des méditations profondes pour comprendre que deux de ces intégrités nationales devaient être vaincues avant qu'on pût songer à réunir les territoires partagés et à reconquérir l'indépendance perdue. Seule une victoire complète des Alliés pouvait réaliser les aspirations nationales des Polonais.

16. — En août 1915, immédiatement après l'occupation de Varsovie, quand ils tenaient encore en mains tous les atouts, peut-être que les Empires centraux auraient pu résoudre la question polonaise en leur faveur, s'ils avaient su exploiter le prestige de leurs victoires, si d'un geste magnanime ils avaient proposé la réunion de tous les territoires polonais, s'ils avaient simultanément donné l'autonomie à la Posnanie et à la Silésie, et donné la liberté à la Galicie comme à la Pologne du Royaume. Ils auraient pu résoudre la question polonaise en leur faveur s'ils avait fait en Pologne ce que la Grande-Bretagne fit au Transvaal en 1901, et ce qu'elle fait aujourd'hui en Irlande. D'autre part, comment des hommes d'État allemands quelque peu pénétrants pouvaient-ils espérer satisfaire les aspirations polonaises par de maigres concessions, qui étaient d'ailleurs révocables à merci? Et surtout comment pouvaient-ils espérer regagner la confiance des Polonais dans les conditions terribles créées par l'occupation militaire? Car, ne l'oublions pas, pendant que von Beseler, Burian et Tisza assuraient les Polonais de leur bonne volonté et de leur amitié, les réquisitions militaires continuaient plus impitoyables que jamais; le pays continuait d'être affamé; une censure draconienne continuait d'interdire la libre expression des opinions et les ouvriers polonais continuaient d'être déportés comme au bon vieux temps de Nabuchodonosor.

17. — Comment les Polonais répondirent-ils aux avances de l'ennemi? On ne pouvait les prendre au dépourvu. Leur sens politique avait été mûri et durci par les déceptions et les souffrances. Une génération pratique et réaliste conduite par Dmowski et Pilsudski ne ressemblait guère aux patriotes sentimentaux, romantiques et mystiques inspirés par Mickiewicz et Krasinski. Et les événements récents n'étaient pas de nature à dissiper leurs déceptions et leur méfiance. Depuis le commencement de la guerre toutes les Puissances avaient courtisé et flatté la Pologne et avaient rivalisé de promesses brillantes. Par la proclamation du grand-duc Nicolas, la Russie lui avait promis l'autonomie [1]. L'Autriche avait promis à la Galicie une quasi-indépendance dans une monarchie trialiste; l'Entente et l'Amérique, instiguées par M. Roman Dmowski et le Comité national Polonais, promettaient à la Pologne l'indépendance intégrale. Mais quelles que fussent les promesses, la politique de toutes les puissances avait été également incertaine. Aucun gouvernement ne pouvait prétendre inspirer confiance aux Polonais, aucun n'avait été désintéressé. Aujourd'hui, comme du temps de Frédéric II et de Catherine II, la Pologne n'était qu'un pion sur l'échiquier européen. Sa restauration n'était jamais considérée comme une fin qui avait sa justification en elle-même. On considérait la Pologne soit comme un pont ou une grand'route qui permettait à certaines ambitions de passer, soit comme une barrière qui permettrait d'arrêter les autres.

Mais aucune puissance n'avait été plus cynique ni plus machiavélique que l'Allemagne. Aucune n'avait été en même temps plus capricieuse et plus incalculable. Aucune n'avait passé plus soudainement de l'hostilité la plus odieuse à l'amitié la plus hypocrite.

Les Polonais ne se laissèrent donc pas leurrer par ces mani-

[1] Les mémoires de M. Paléologue prouvent ce que valaient les promesses de la Russie tsariste.

festations aussi violentes qu'inattendues de sympathie prussiennes. Ils se gardèrent bien de répondre à ces démonstrations d'amitié par des protestations de gratitude. Pour comprendre les rapports entre Polonais et Allemands à la veille de Novembre 1916, il importe de noter que les Polonais possèdent au plus haut degré ce sens de l'humour dont les Allemands sont malheureusement complètement dénués. En temps de paix et dans des circonstances normales ils auraient trouvé sans doute que ces démonstrations d'amitié étaient d'un comique achevé, et ils se seraient amusés aux dépens de leurs oppresseurs héréditaires. Mais les temps étaient trop tragiques pour qu'ils pussent apprécier l'ironie de la situation. Le sentiment dominant était un scepticisme profond. On se contenta de se tenir strictement sur ses gardes. Pendant l'occupation, tout patriote Polonais eut pour devise : *Timeo Danaos et dona ferentes.*

D'autre part, si les Polonais ne se laissèrent pas duper, s'ils persistèrent dans une attitude de prudence et de défiance, ils comprirent aussitôt toutes les possibilités de la situation. Ils comprirent que la question polonaise, une fois de plus, était devenue le plus actuel de tous les problèmes internationaux. Ils comprirent que la guerre mondiale leur apportait l'occasion attendue en vain depuis cent ans et qu'elle faisait d'eux les arbitres de l'Europe orientale. Ils comprirent que si dans le sens militaire ils étaient un peuple vaincu et un pays conquis, dans le sens politique, au contraire, ils étaient dans une situation plus forte que leurs maîtres. Ils virent, avec la clairvoyance de la foi et avec l'infaillible intuition de l'instinct, que quelle que fût l'issue de la guerre et quel que fût le vainqueur, les forces morales et politiques libérées par la convulsion européenne allaient inévitablement opérer en faveur de la Pologne.

18. — Mais quelque avantageuse que fût la situation des Polonais, il faut avouer qu'elle était extraordinairement difficile. Et ils avaient à tirer le meilleur parti possible de cette situation

délicate. Il ne suffisait pas d'opposer à la politique allemande un irréconciliable *non possumus*. Il leur fallait vivre avec les envahisseurs. Ils étaient à leur merci. Il y a un proverbe russe qu'on pourrait appliquer à la Pologne occupée : *do Boga visoko, do Tsaria dolioko* (Dieu est trop haut, le Tsar est trop loin). Les Alliés étaient trop loin et ne pouvaient plus être d'aucun secours. Aussi longtemps que durerait l'occupation il fallait trouver un *modus virendi* avec les Allemands. Sans doute les Polonais ne pouvaient pas et ne devaient pas croire aux protestations d'amitié allemandes, mais ils devaient au moins faire semblant d'y croire. Ils devaient même prétendre croire à la possibilité d'une coopération militaire. Il était de leur intérêt, dès le début, de faire un certain nombre de concessions. Toute autre politique aurait été une politique de suicide. Toute autre politique aurait eu pour résultat un régime militaire plus draconien, une oppression plus cruelle. Et l'on ne peut certainement pas affirmer que les Polonais allèrent trop loin dans la voie des compromis et des concessions. S'il y a une chose qui frappe l'étranger, c'est l'esprit d'indépendance et de défi et la dignité que le peuple polonais sut garder dans ses rapports avec le conquérant. Même pendant le terrible printemps de 1918, quand les armées allemandes menaçaient Paris, je ne sache pas que les activistes les plus prudents et les plus austrophiles aient cédé sur aucun point essentiel.

19. — De toutes les questions qui divisaient les Allemands et les Polonais, la plus vitale était celle d'une armée polonaise recrutable par enrôlement volontaire. Quand les Allemands insistaient pour avoir une solution immédiate, les activistes polonais répondaient qu'eux aussi étaient désireux d'aboutir, qu'ils étaient tout disposés à combattre les Russes comme ils les avaient combattus du temps de Napoléon. Ils objectaient seulement que si le plan allemand devait réussir, il faudrait le modifier en plusieurs points essentiels. Si la politique libératrice

allemande devait être d'une utilité quelconque, même aux Allemands, elle devait être radicale et « sans condition ».

Tout au début les Allemands avaient promis l'autonomie, à condition que le peuple polonais se conduirait en allié loyal. Les Polonais répondirent : que les Allemands commencent par donner l'autonomie et le loyalisme polonais suivra comme conséquence inévitable.

Après que le Gouvernement allemand eut accordé l'autonomie, les Polonais réclamèrent l'indépendance. Les Allemands promirent l'indépendance à condition que les Polonais livreraient une armée qui combattrait pour les Empires centraux. Les Polonais répondirent : que les Allemands commencent par nous donner l'indépendance; qu'ils fassent de la cause polonaise leur cause propre, et l'armée polonaise sortira de terre, comme jadis les légions de Dombrowski.

Quand on eut décidé de créer l'armée polonaise, les Allemands exigèrent que l'armée polonaise servît sous le commandement allemand et sous le drapeau allemand. Les Polonais répondirent : Seul un gouvernement national polonais agissant sur l'esprit national polonais pourra réussir à lever une armée polonaise, et cette armée polonaise ne se battra bien que si on lui permet de se battre sous le drapeau national pour la cause nationale.

20. — Le raisonnement polonais semblait sans réplique, même du point de vue allemand. Von Beseler hésitait et marchandait. Ludendorff, qui était très perplexe à l'origine, fut peu à peu entraîné par les nécessités de la situation militaire [1]. Comment résister au mirage d'une puissante armée polonaise

[1] Ludendorff a nié ce point dans ses Mémoires. Le Professeur Hans Delbruck, dans une publication récente qui a eu un profond retentissement, l'a accusé d'altérer sciemment la vérité en ce qui concerne la politique polonaise.

de cinq cent mille hommes, d'aucuns parlaient d'un million d'hommes?

D'ailleurs, même en laissant de côté les nécessités militaires, les Allemands étaient déjà engagés, sans recul possible, dans la voie des concessions. Le Gouvernement allemand était obligé d'aller plus loin que les Russes. Il devait faire des offres plus tentantes. Il y avait plus de risque à ne rien faire qu'à accepter le plan polonais. Surtout il était nécessaire de faire impression sur l'opinion publique du monde civilisé. Le Gouvernement allemand, dans l'été de 1916, préparait son offensive de paix. En 1916, Erzberger, portant le rameau d'olivier, faisait la navette entre Berlin et Vienne, de même qu'en 1915 il avait fait la navette entre Berlin et Rome. L'opposition dans le Reichstag devenait réfractaire. Les affaires se gâtaient à Washington. Le comte Bernstoff était aux abois ([1]). Dans ces conditions la déclaration par les Empires centraux de l'indépendance de la Pologne devait avoir un effet énorme. Elle diviserait l'ennemi. Elle serait un triomphe moral. Elle serait la meilleure réponse à l'argumentation de la propagande ententiste. Elle dissiperait la légende du militarisme prussien oppresseur. Au lieu d'apparaître comme l'oppresseur, le Prussien apparaîtrait comme le libérateur qui seul était capable de donner à la Pologne ce que depuis cent ans les efforts combinés de l'Europe n'avaient pu lui donner.

Mû par toutes ces raisons, le parti militaire capitula. La décision irréparable fut prise et il est tout à fait significatif que la décision fut prise sans qu'on se fût même donné la peine de consulter le Reichstag ([2]). Le 5 novembre 1916, l'indépendance de la Pologne fut déclarée.

([1]) L'auteur, qui en 1915 a fait aux États-Unis pendant six mois une campagne de meetings populaires, de New-York à San Francisco, a pu observer de près les perplexités de la propagande allemande.

([2]) Le fait est souligné par Helmolt.

21. — Les Polonais obtenaient leur indépendance, mais les Allemands n'obtenaient pas leur armée [1]. Le général von Cramon, plénipotentiaire allemand au Grand Quartier Général autrichien, nous apprend, dans ses très intéressants *Souvenirs*, que dans le Gouvernement général autrichien de Lublin, le chiffre total des recrues acceptées comme étant aptes au service s'éleva à 59 ! Dans le Gouvernement général allemand de Varsovie, les résultats ne furent guère plus brillants. Quelques centaines de volontaires, au lieu du demi-million qu'on avait espéré, ce n'était pas là un résultat qui pût inspirer confiance en l'avenir ; il n'y avait pas là de quoi combler les vides effroyables des cadres. Et puisque les Allemands se plaisaient à évoquer les souvenirs de la Grande Armée, quel contraste entre les 59 recrues du Gouvernement de Lublin et les légions polonaises que Napoléon avait levées en 1811 et en 1812 dans le grand-duché de Varsovie !

Et non seulement les Allemands n'avaient pas obtenu de nouvelles légions, mais même les légions galiciennes déjà existantes et déjà organisées, au commencement de la guerre, se révélaient comme des alliés douteux. Les soldats de Pilsudski étaient indépendants et indisciplinés. Ils refusaient de se considérer comme les soldats et les instruments des Empires centraux. Ils prétendaient être uniquement les soldats de la Pologne. Après bien des incidents malencontreux, ils furent incorporés dans l'armée autrichienne et le général Pilsudski fut interné dans une prison allemande. L'emprisonnement de Pilsudski ne fit d'ailleurs que raidir la résistance polonaise. Jusqu'ici il n'avait été qu'un général populaire. Désormais il devint le héros national et le martyr. Et de sa prison allemande,

---

(1) Il importe ici de faire un rapprochement singulièrement instructif : en 1916, les Allemands proclament l'indépendance de la Pologne *pour avoir une armée polonaise*. En 1918, à Brest-Litovsk, ils proclament l'indépendance de l'Ukraine et se brouillent avec les Polonais, *pour avoir le blé de la terre Noire*.

il devait sortir, en 1918, premier président de la République polonaise.

Le plan allemand aboutit donc à un lamentable fiasco. Après tout, les réactionnaires prussiens du type de l'ineffable von Heydebrand avaient raison dans leur opposition au gouvernement et dans leur campagne contre les députés Korfanty et Trompzynski, représentants de la cause polonaise au Reichstag. L'armée polonaise n'avait été qu'une armée fantôme. Elle devait apparaître presque comme une ridicule fumisterie. Et ce qu'il y avait de plus exaspérant, c'est que les autorités responsables ne pouvaient même pas admettre qu'on avait été dupé. Les Allemands avaient été bernés par les Polonais et les victimes n'avaient même pas la satisfaction de pouvoir se plaindre. Von Beseler eut à avaler l'amère pilule et à faire bonne figure à mauvais jeu. Il déclara solennellement que les déceptions du côté de l'armée polonaise ne changeraient rien à sa politique, que la libération de la Pologne avait été entièrement désintéressée et que l'espoir d'une coopération militaire n'avait été qu'une considération d'ordre secondaire. Agir autrement eût été pour Beseler admettre la faillite de ses desseins, non pas seulement devant l'opinion publique allemande, mais devant le tribunal du monde civilisé. En tous cas, les récriminations étaient devenues oiseuses. Il n'était plus possible de faire machine arrière. D'abord l'Autriche ne l'aurait pas permis. Ensuite, les libéraux et le Centre auraient combiné leurs forces dans le Reichstag et auraient déclaré la guerre au gouvernement.

22. — Donc, au point où ils étaient arrivés, les Allemands ne pouvaient plus s'arrêter. Ils s'étaient engagés dans une voie que non seulement on ne pouvait plus quitter, mais où l'on n'était plus maître de ses mouvements. Une concession en amenait une autre. Et chaque concession donnait de nouvelles armes aux Polonais; elle les mettait en mesure d'exiger de nouveaux sacrifices. On établit d'abord un gouvernement polonais municipal

dans toutes les grandes villes. Ensuite on créa un « Conseil d'État ou Gouvernement Provisoire », et dès le début ce gouvernement dépendit, non pas des baïonnettes allemandes, mais de l'appui de l'opinion publique polonaise et de la coopération de quelque trente partis, coopération tellement précaire que ce premier gouvernement polonais ne pouvait être en vérité que très provisoire. Enfin trois Régents, le Prince Lubomirski, l'Archevêque-primat Kakowski et le Comte Ostrowski, furent mis à la tête du Pouvoir exécutif. Derrière la scène parut plus tard le Nonce du Pape, Mgr Ratti, le futur Pie XI [1], spectateur angoissé et impartial, obstinément indocile aux pressions allemandes.

Et l'on put voir ainsi se réaliser l'étrange paradoxe politique que le peuple polonais vaincu jouit de plus grandes libertés que ses conquérants allemands. Car le Gouvernement polonais n'était pas une entité imaginaire comme l'armée polonaise. Sans doute, les Régents et leurs ministres essayèrent de collaborer et furent obligés de collaborer avec les maîtres de l'heure. Ils eurent à se soumettre à des décisions qu'ils désapprouvaient dans leur âme et conscience. Ils eurent même à entreprendre des visites de politesse à Berlin et à Vienne. Mais ni les Régents ni les Premiers Ministres ne furent à aucun moment les instruments dociles du Gouvernement allemand. Comme l'un des trois Régents, le Cardinal Kakowski, le déclarait récemment à l'auteur de ce travail, leur devoir était de tirer le meilleur parti possible de leur autorité éphémère dans le seul intérêt du peuple polonais; leur devoir était aussi de mitiger les épouvantables souffrances de l'occupation.

Les concessions des activistes polonais ne furent qu'un expédient. Il ne fallut pas à von Beseler un séjour prolongé à Varsovie pour découvrir que les corps publics polonais, même

---

[1] J'eus l'honneur d'avoir un entretien sur les affaires polonaises avec Sa Sainteté quand Elle était Nonce à Varsovie.

improvisés, même nommés par l'autorité, n'étaient pas aussi maniables que les pouvoirs publics en Prusse.

24. — Les Polonais n'avaient pas seulement conquis l'indépendance pour eux-mêmes, ils avaient incidemment rendu deux services inappréciables aux Alliés et ils avaient porté aux Allemands deux coups terribles :

Le premier service que la déclaration de l'indépendance de la Pologne rendit aux Alliés, c'est que pendant des mois critiques elle élargit la brèche entre l'Allemagne et la Russie. Ce service était d'autant plus important que les intrigues allemandes dans l'été de 1916 semblaient sur le point d'aboutir à Pétrograd. Les Russes étaient épuisés par leurs sacrifices de trois années, sacrifices qui avaient été plus épouvantables même que les sacrifices de la France et de la Grande-Bretagne. Et étant physiquement épuisé, le peuple russe était moralement et politiquement usé. *Panem et pacem* était le cri unanime. Un gouvernement pro-allemand était au pouvoir et voulut profiter de l'usure morale et des dispositions pacifistes, de même que les Bolchevistes surent profiter de ces mêmes dispositions douze mois après. Stuermer et Protopopov préparaient leur grande trahison. En novembre 1916, une entente séparée entre la Russie et l'Allemagne était tout au moins dans les limites des probabilités. Cette entente aurait amené non seulement la fin de la guerre, mais le triomphe des Empires centraux.

La déclaration de l'indépendance de la Pologne par l'Allemagne et l'Autriche rendit cette paix séparée impossible. Elle exaspéra momentanément l'esprit national russe, elle raidit la résistance. La Pologne sauvait l'Europe. Dans une conjoncture semblable elle avait sauvé la France et l'Europe en 1794 [1].

---

[1] Ce point capital généralement passé sous silence par les historiens français, insuffisamment éclairci même par Albert Sorel, est admirablement mis en lumière dans le beau livre de Lord Eversley, *The Partitions of Poland.* Il ressort de ce livre que c'est la diversion polonaise qui a sauvé la France en 1794.

25. — La déclaration de l'indépendance de la Pologne rendait aux Alliés un second service qui devait avoir des conséquences encore plus lointaines. Ce fut la tragédie politique de l'Europe à travers le XIX[e] siècle que les pays de liberté et de progrès, c'est-à-dire la France et la Grande-Bretagne, furent généralement divisés ou ennemis, tandis que les puissances despotiques, c'est-à-dire la Russie, la Prusse et l'Autriche, furent intimement unies. Et c'était le partage de la Pologne, c'était la solidarité du crime qui les unissaient. Jusqu'ici l'alliance satanique de Dreikaiserbund avait été la Messe Noire où, pour employer le mot célèbre de Frédéric II, les trois complices sacrifiaient le corps eucharistique de la Pologne. Depuis le partage de la Pologne, l'Europe vivait en état de péché mortel (¹).

Or, de par la libération de la Pologne, cette sinistre solidarité du crime avait pris fin. Et ce qui était encore plus important désormais, la Pologne devait être une cause permanente de friction entre les complices. La proclamation de l'indépendance de la Pologne contribua d'abord à séparer l'Autriche de l'Allemagne, comme elle avait déjà creusé un abîme entre l'Allemagne et la Russie. Elle contribua ensuite, dans les limites mêmes de l'Empire austro-hongrois, à diviser davantage les Slaves, les Austro-Germains et les Magyars. Elle rouvrit et envenima tout le problème de la Mittel Europa et de l'Europe orientale.

Les Allemands venaient de créer un Royaume polonais, mais quel en serait le nouveau roi? Ils voulaient transformer ce royaume en protectorat. Mais quelle en serait la puissance protectrice? Serait-ce l'Allemagne ou l'Autriche? Et surtout quel serait le statut politique du nouvel État?

Il y avait trois possibilités et chacune était hérissée de difficultés insolubles à la fois pour l'Allemagne et pour

(¹) C'est le mot fameux dupère Gratry.

l'Autriche. Nous avons déjà fait allusion à ces difficultés. Mais il importe de les voir dans toute leur étendue si nous voulons comprendre jusqu'à quel point la Pologne a été et est encore un facteur primordial dans la politique continentale.

Comme première alternative, il y avait la solution allemande pure et simple. La Pologne pouvait devenir un État vassal de l'Allemagne. Malheureusement pour l'Allemagne, vers cet État vassal les provinces polonaises prussiennes de Posnanie et de Silésie devaient inévitablement graviter. Éventuellement, la Lithuanie et les provinces baltiques de la Russie pouvaient également être entraînées dans la sphère d'influence polonaise. Ainsi la Prusse, au lieu de devenir plus forte de par son protectorat sur la Pologne, perdrait virtuellement deux provinces. D'ailleurs une Grande Pologne ainsi reconstituée ne pouvait rester longtemps un État vassal. Si elle devenait forte, elle secouerait le joug de l'Allemagne. Si elle restait faible, elle tâcherait de s'appuyer sur la Russie ou sur l'Autriche.

Au surplus, il ne faut pas perdre de vue que, même dans l'hypothèse la plus favorable, c'est-à-dire même dans l'hypothèse de la docilité des Polonais, l'Autriche, vraisemblablement, n'accepterait jamais la solution allemande sans recevoir d'amples compensations pour la perte inévitable de la Galicie.

Comme seconde alternative il y avait la solution autrichienne. La Pologne pouvait devenir un État fédéral dans la monarchie des Habsbourgs reconstituée. Les Polonais auraient peut-être accepté cette solution, parce que le régime autrichien leur avait toujours été plus favorable que le régime russe ou prussien. Mais l'Allemagne protesterait, parce qu'une Pologne sous la suzeraineté autrichienne constituerait un danger plus grave encore qu'une Pologne qui serait placée sous le protectorat allemand. Une Pologne autrichienne continuerait d'attirer les Polonais de Posnanie et de Silésie. Et sur cette Pologne autrichienne unifiée l'Allemagne ne pourrait plus exercer aucune action.

Mais ici encore il importe de se rappeler que d'autres facteurs devaient encore compliquer la situation. Le principal partenaire de la monarchie des Habsbourgs, c'est-à-dire la Hongrie, ne pouvait accéder à la solution autrichienne. Car le nouvel État polonais, s'il était incorporé dans la monarchie, devait immanquablement assurer la prédominance des Slaves. Ce serait la fin du système dualiste de 1867. Par conséquent, comme le déclarait Tisza, c'était pour les Magyars une question de vie et de mort d'empêcher l'incorporation de la Pologne.

Restait la troisième alternative, la constitution d'une Pologne entièrement indépendante, comprenant toutes les populations de l'Irredenta. Malheureusement pour les Empires centraux, cette solution combinait tous les inconvénients de la solution allemande et de la solution autrichienne, sans offrir de compensation. L'Autriche perdrait la Galicie, l'Allemagne perdrait la Posnanie et probablement la Silésie. Et ce qui était plus grave, une Pologne ainsi unifiée serait beaucoup trop forte pour redevenir jamais l'instrument de la politique allemande ou de la politique autrichienne. Il faut ajouter que cette troisième alternative créait le danger qu'un jour cette Grande Pologne reconstituée pouvait être entraînée dans l'orbite d'une Grande Russie également reconstituée. En tous cas une Pologne indépendante ne pouvait donner à l'Allemagne la frontière stratégique dont elle croyait avoir besoin. Pour cette raison le parti pangermaniste devait en être l'adversaire irréconciliable.

Les possibilités de ces trois alternatives : la délimitation des frontières de la nouvelle Pologne, la question des sphères d'influence ou de protectorat, le choix du nouveau souverain, furent discutées dans d'interminables conférences. Les Régents, le prince Radziwill, le président du Conseil, Kucharzewski, se rendirent successivement à Berlin et à Vienne. Aucune de ces conférences n'aboutit et ne pouvait aboutir. Au contraire, les discussions s'envenimèrent à mesure que la guerre se prolongeait. Aucun des rivaux jaloux n'arriva à gagner les sympathies

ou la gratitude de la Pologne. Ils ne réussirent qu'à se quereller entre eux. La Pologne fut le talon d'Achille dans l'alliance austro-allemande. Aucune autre cause ne contribua aussi efficacement à diviser les complices. Elle exaspéra leurs ambitions respectives et opposées. Elle rouvrit la vieille blessure de 1866. Elle révéla l'opposition dans les buts de guerre des Empires centraux.

Un rapprochement historique fera mieux comprendre l'influence du facteur polonais. Les résultats du Condominium de la Pologne rappellent ceux du Condominium du Schleswig-Holstein après 1860. Ce Condominium conduisit, lui aussi, à une dispute entre l'Autriche et la Prusse, et cette dispute mena à la guerre de 1866. Même si les Empires centraux avaient été victorieux, leurs dissentiments à propos de la Pologne auraient probablement conduit à une nouvelle guerre entre l'Allemagne et l'Autriche-Hongrie [1].

26. — En résumé, la diplomatie des Polonais avait obtenu quatre résultats considérables. Le premier résultat concernait la Pologne seule. Les trois autres concernaient et affectaient les destinées de l'Europe.

En premier lieu, les Polonais avaient conquis leur indépendance.

En second lieu, ils avaient rendu impossible une paix séparée entre les Empires centraux et la Russie tsariste.

En troisième lieu, ils avaient préparé une paix séparée entre l'Autriche et les Alliés.

En quatrième lieu, ils avaient provoqué un conflit constitutionnel entre l'Autriche et la Hongrie et avaient préparé la désintégration de la Monarchie dualiste.

---

[1] *Novak : der Sturz der Mittelmächte,* publie en appendice un mémorandum confidentiel sur la Pologne, par le comte Czernin, qui prouve la gravité du différend austro-allemand. D'après Czernin, l'Autriche devait céder la Pologne à l'Allemagne et se réserver la Roumanie à titre de compensation.

En vérité, pour un peuple vaincu, les Polonais n'avaient pas fait de mauvaise besogne. Leur patriotisme avait tenu le coup en Pologne comme à l'étranger. Le Comité National Polonais avait obtenu des succès diplomatiques retentissants dans leurs négociations avec l'Entente. Et la nation elle-même n'avait pas obtenu des résultats moins substantiels dans ses négociations avec l'ennemi.

27. — Les Polonais avaient joué un rôle difficile et ils l'avaient joué avec une habileté admirable. Le général Pilsudski ne possédait peut-être pas les qualités d'un Cavour ou d'un Dmowski, mais il avait au moins montré qu'il avait les qualités d'un Mazzini ou d'un Garibaldi. Il était le conspirateur de génie dans une crise où c'était le travail du conspirateur qui était surtout nécessaire et où le travail de l'homme d'État était impossible ou prématuré. Sans doute les Régents avaient été obligés de coopérer avec les Allemands, de même que cent ans auparavant un prince, Adam Czartoryski, avait été obligé de coopérer avec les Moscovites, de même que demain peut-être l'Entente pourrait être obligée de coopérer avec un gouvernement bolcheviste. Les dirigeants de Varsovie durent passer sous les fourches caudines de von Beseler. Ils furent obligés d'accepter des compromis suspects. Mais on ne saurait suffisamment insister sur ce fait que jamais ils n'acceptèrent de compromis où les intérêts vitaux de leur pays étaient en jeu. Jamais ils ne vendirent le droit d'aînesse de la Pologne pour un plat de lentilles prussiennes. Les Polonais obtinrent l'essentiel de ce qu'ils demandaient. Les Allemands n'obtinrent que des promesses vides.

Non seulement les dirigeants polonais étaient placés politiquement dans une situation ambiguë, mais ils étaient placés moralement dans une situation fausse. L'Italie, même après 1859, même après les victoires de Magenta et de Solférino, eut à louvoyer entre la Prusse et la France. Combien plus incer-

taine devait-être en 1916 l'orientation de la Pologne, placée comme elle l'était entre la Russie et l'Entente, entre l'Autriche et l'Allemagne! Les Polonais bien souvent durent paraître jouer double jeu. Cette nécessité était inéluctable. Ils n'étaient pas les maîtres de la situation. L'ennemi était trop fort. Tout prédisait aux Empires centraux une victoire certaine. N'oublions pas d'ailleurs que la Pologne était elle-même lamentablement divisée. Il y avait trente partis rivaux et chaque parti était honnêtement convaincu que sa politique seule était la bonne.

Mais quoique les dirigeants polonais parussent bien souvent conclure un pacte avec le Méphistophélès germanique, ils se trouvèrent en dernier ressort plus malins que le diable. Quoiqu'ils fussent en désaccord sur les méthodes à employer, tous étaient d'accord quant au but. Activistes et passivistes songèrent avant tout à la Pologne et en fin de compte ils servirent également la cause polonaise.

28. — Il fallut une combinaison de circonstances favorables pour conquérir la liberté de la Pologne. La cause des Polonais fut servie par les fautes de leurs ennemis. Elle fut servie par l'activité infatigable et par la diplomatie clairvoyante du Comité National Polonais. Elle fut servie surtout par l'esprit indomptable du peuple polonais.

Il n'est que juste d'ajouter qu'il est impossible de séparer l'activité du peuple de l'activité du Gouvernement provisoire. Ce Gouvernement a été critiqué sévèrement par les Polonais eux-mêmes. Les Polonais sont individualistes invétérés et les questions personnelles ont toujours joué et jouent encore un rôle considérable dans la politique polonaise. Quand on lit l'histoire des rivalités entre Cracovie et Lvov, entre Varsovie et Posen, on songe aux querelles entre Florence et Pise, entre Venise et Gênes, entre les Montaigus et les Capulets.

Admettons franchement que des fautes politiques graves furent commises. Il n'en reste pas moins que quand on a pesé

tous les arguments pour et contre, le verdict prononcé par les critiques du Gouvernement provisoire est souverainement injuste. Ses membres firent leur devoir dans des circonstances sans exemple dans l'histoire. Il est facile de comprendre que M. Dmowski et ses collègues aient été parfois tentés de ne pas tenir compte des difficultés de leurs compatriotes vivant sous le joug allemand. Pour être équitable il faut pourtant convenir qu'il était un peu plus facile de négocier avec l'Entente amie qu'avec les Empires centraux ennemis. Si nous mettons tous les facteurs dans la balance, nous devrons conclure que le Gouvernement provisoire se conduisit avec courage et dignité et qu'il montra une fertilité d'expédients et une ténacité admirables. Ses membres ne perdirent jamais l'espoir dans les moments les plus désespérés. Ils tournèrent la défaite en victoire et la servitude en indépendance. Notre jugement mûrement considéré est que les dirigeants polonais furent dignes de la nation. Ils ont bien mérité de leur patrie.

29. — Ils n'ont pas moins bien mérité de l'Entente. Car les accusations des critiques de l'Entente sont encore plus injustes que celles de leurs compatriotes ou celles des Allemands. On sourit quand on entend les Allemands reprocher aux Polonais leur basse ingratitude. Car les Polonais ne devaient aucune reconnaissance aux Machiavels de la Wilhelmstrasse. Mais on s'indigne quand on entend un homme d'État britannique lancer les mêmes accusations ineptes, comme le fit Lloyd George dans un discours fameux que les Polonais n'oublieront pas de si tôt. S'il y a eu ingratitude, ce n'est pas du côté des Polonais, mais du côté de l'Entente. Car s'il est vrai de dire que les Polonais sans la victoire des Alliés n'auraient pas pu préserver l'indépendance qu'ils avaient arrachée aux Allemands, il est encore plus vrai de dire que dans cette victoire des Alliés les Polonais eurent une très large part.

A une heure critique de la guerre, comme je prenais la parole

dans un meeting monstre de citoyens écossais, et que je plaidais la cause de la Belgique, j'essayai de prouver à mon auditoire que la résistance de la Belgique dans les premiers jours de la guerre avait été le salut de l'Europe et de la Grande-Bretagne. Après le meeting, un citoyen d'Edimbourg, surexcité, vint me trouver et me dit que j'avais sans doute travesti la situation, qu'assurément ce n'était pas la Belgique qui avait sauvé la Grande-Bretagne, qu'au contraire c'était la Grande-Bretagne qui avait sauvé la Belgique. Je répliquai à mon ami Écossais qu'il avait raison, que, d'autre part, je n'avais pas tort, que d'ailleurs nos deux affirmations ne se contredisaient nullement, qu'en vérité les intérêts de la Belgique et ceux de la Grande-Bretagne étaient si indissolublement liés, qu'il était devenu impossible d'affirmer lequel des deux pays avait rendu le plus de services à son allié.

Ce que je disais de la Belgique en octobre 1914, je pourrais le redire aujourd'hui de la Pologne. S'il est vrai que l'Entente aida la Pologne, il n'est moins vrai que la Pologne aida à sauver l'Entente. Pendant quatre ans la Pologne lutta dans un tragique isolement. Elle fut trahie par la Russie, qui viola odieusement les promesses qu'elle avait faites au début de la guerre. Elle fut abandonnée même par la France. J'ai sous les yeux un exemplaire de l'édition française du livre de Maeterlinck : *Les Débris de la Guerre,* publié en 1916. L'édition devait contenir un éloquent plaidoyer pour la Pologne. Mais au lieu de ce plaidoyer, nous ne trouvons dans l'édition de 1916 que vingt pages en blanc. L'explication de ces mystérieuses pages blanches est que le discours de Maeterlinck, pourtant bien inoffensif, fut tout simplement supprimé par la censure française. Et l'explication de la timidité de la censure française est que jusqu'à la Révolution russe le peuple français, d'ordre du Gouvernement russe, ne pouvait pas manifester ses sympathies pour la Pologne. La vérité triste mais la vérité vraie est que la cause de la Pologne ne fut prise en main par l'Entente qu'à la onzième

heure, au printemps de 1918, après que les Polonais eux-mêmes avaient déjà gagné la partie. Par conséquent, au lieu de critiquer injustement les dirigeants polonais, critiquons plutôt les Gouvernements alliés, et reconnaissons plutôt les sacrifices que supporta sans compter la nation polonaise, les souffrances qu'elle endura si héroïquement et les services immenses qu'elle rendit à la liberté de l'Europe.

30. — L'histoire a prouvé bien des fois que de gagner la guerre et de gagner une bonne paix sont deux choses parfaitement distinctes et que ces deux choses demandent des qualités entièrement différentes. Nous avons vu récemment dans la plus grande crise de l'histoire moderne un petit peuple héroïque qui semblait tenir tous les atouts dans son jeu, qui avait à son crédit un immense capital de gloire et de prestige; nous avons vu ce peuple compromettre tous ces avantages et perdre la partie; nous avons vu ses intérêts vitaux sacrifiés, grâce surtout à la faiblesse, à l'ignorance et à l'inexpérience de ses diplomates. Au contraire, bien des fois des nations qui semblaient ne tenir que des cartes mauvaises et qui semblaient dans une situation désespérée ont su transformer une catastrophe militaire ou politique en un triomphe diplomatique. C'est ainsi qu'au Congrès de Vienne, Talleyrand, le représentant d'une puissance vaincue, d'abord exclue des délibérations des vainqueurs, sut devenir au bout de quelques semaines le dictateur de l'Assemblée. De même au Congrès de Paris, après la guerre de Crimée, l'Italie, dont les armées avaient été battues sur dix champs de bataille, sut, grâce au génie de Cavour, s'assurer l'appui des vainqueurs en faveur de la cause italienne. Tout de même, au Congrès de Versailles, la Grèce, sans sacrifices de sa part et par le seul génie de Venizelos, recueillit tout le profit de victoires qui avaient été gagnées par d'autres.

On peut affirmer avec justice qu'à Varsovie comme à Londres, à Paris comme à Washington, et à Versailles, les représentants

du peuple polonais surent déployer des qualités diplomatiques et recueillirent les lauriers des Talleyrand, des Cavour et des Venizelos. Et il convient de saluer et de proclamer hautement ce triomphe du droit sur la force. Car c'est dans ce triomphe que résident surtout l'inspiration de l'histoire de l'occupation allemande et l'enseignement de la résistance des patriotes polonais qui eurent à liquider l'occupation et qui surent obtenir la réparation des crimes perpétrés contre le peuple polonais.

31. — Il y a cent quarante ans. pendant que le peuple polonais était étranglé avec la complicité tacite d'une Europe indifférente, à l'autre rive de l'Atlantique, comme pour redresser la balance des forces morales du monde, une autre nation naissait à la vie politique. Le peuple américain, après une guerre longue et douteuse, avait gagné son indépendance avec l'appui de la France. Mais il lui fallut plus de dix ans de luttes pour sauvegarder et pour consolider la liberté qu'il avait conquise. Ce qu'un historien distingué, le professeur Fiske, de Harvard, a appelé « la période critique de l'histoire des États-Unis », ce ne furent pas les années où la victoire hésitait dans la balance, mais les années beaucoup plus angoissantes où les membres de l'Union, États du Nord et du Midi, États profondément *désunis* avant de devenir États unifiés, risquèrent de compromettre dans de misérables querelles intestines les résultats atteints sur les champs de bataille ou autour de la table du Congrès. Mais le bon sens et la sagesse des Anglo-Saxons l'emportèrent. Les États divisés et menacés de banqueroute réglèrent leurs différends, rétablirent leurs finances, et la Convention de Philadelphie, l'Assemblée la plus auguste dans l'histoire politique de l'Amérique moderne, consolida la République américaine. Les États-Unis parvinrent à durer parce qu'ils avaient en eux-mêmes un principe de vie.

La situation de la Pologne rappelle, aujourd'hui, la situation

des États-Unis avant la Convention de Philadelphie. Elle aussi traverse sa période la plus critique. Elle aussi semble parfois menacée de banqueroute et est travaillée par des dissensions intestines. Elle n'a d'ailleurs pas produit jusqu'ici un Alexandre Hamilton. Et elle ne jouit pas comme les États-Unis des avantages d'un « splendide isolement ». Mais elle aussi saura durer et survivre, parce qu'elle a prouvé qu'elle aussi a en elle-même un principe de vie immortelle. Avec le poète nous pouvons dire aux pessimistes : *Deus dabit his quoque finem.* Faisons crédit aux Polonais. La Pologne apprendra comme l'Amérique à sacrifier partis et personnes à la chose publique. Elle aussi saura acquérir l'expérience politique dans la seule école où cette expérience puisse s'acquérir, l'école de la liberté et de la responsabilité. Elle devra être elle-même l'artisan de son salut. Espérons seulement que pendant que le peuple polonais fera son apprentissage politique il pourra compter sur la sympathie morale et sur la coopération active des nations alliées qu'il a aidées à remporter la victoire.

BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE.

Dewert (*Jules*). Le Vieil Rentier d'Audenarde. Bruxelles, 1922 ; extr. in-8° (7 p.). [28-751]

Hocq (*Joseph*). Le Calvaire de l'Église Saint-Martin, à Ath. Bruxelles, extr. 1922 ; in-8° (20 p.). [28.752]

Leuridant (*Félicien*). Le Journal de Franquet. Bruxelles, 1922 ; extr. in-8° (15 p.). [28.753]

Pergameni (*Charles*). Note tchécoslovaque. Bruxelles, 1922 ; extr. in-8° (8 p.). [28.750]

Sarolea (*Charles*). The Murder of nurse Cavell. Londres, s/d ; in-32 (78 p.). [29.109]

— The curse of the Hohenzollern. Londres, s/d ; in-32 (101 p.). [29.111]

— Le Réveil de la France. Londres-Paris, 1916 ; in-32 (107 p. port). [29.112]

— The Russian Revolution and the War. Londres, 1917 ; in-16 (181 p.). [29.113]

— Europe's Debt to Russia. Londres, s/d ; in-16° (251 p. cartes rel. de l'éditeur. [29.114]

— German Problems and Personalities. Londres, 1917 ; in-16 (271 p. rel. de l'éditeur. [29.115]

— How Belgium saved Europe. Londres, s/d ; in-16 (226 p. cartes, rel. de l'éditeur). [29.116]

Séance du lundi 3 juillet 1922.

M. J. Vercoullie, vice-directeur.

Sont présents : MM. le comte Goblet d'Alviella, P. Thomas, J. Leclercq, H. Pirenne, le baron A. Rolin, J.-P. Waltzing, M. De Wulf, E. Mahaim, L. de la Vallée Poussin, L. Parmentier, dom Ursmer Berlière, J. Bidez, J. Van den Heuvel, G. Cornil, L. Dupriez, G. Des Marez, L. Leclère, *membres;* J. Cuvelier, H. Van der Linden, A. Nerincx, *correspondants,* et le Secrétaire perpétuel.

Absences motivées : MM. Vauthier, directeur, Hubert, membre, Capart et le comte Carton de Wiart, correspondants.

CORRESPONDANCE.

La Bibliothèque Ambrosienne de Milan remercie l'Académie des publications qui ont été mises à sa disposition pour sa nouvelle salle de consultation.

M. le Ministre de l'Industrie et du Travail prie l'Académie de dresser une double liste de candidats pour la formation du jury du Prix Guinard (IIe période). — La Classe fait choix de cinq noms qui seront communiqués à M. le Ministre.

HOMMAGES D'OUVRAGES.

Philosophy and civilisation in the Middle Age; par M. De Wulf. — Remerciements.

PERSONNALITÉ CIVILE DE L'ACADÉMIE.

La Classe adopte le projet de loi et d'arrêté royal rédigé par M. Vauthier, sous réserve d'additions relatives : 1° à l'exemption des droits de transmission; 2° au sort des propriétés immobilières appartenant à l'Académie et dont les revenus servent à assurer l'existence de certaines Fondations.

LECTURE.

Vasubandhu, sur l'existence de Dieu et l'existence de l'âme; par M. L. de la Vallée Poussin. La Classe en vote l'impression dans le *Bulletin*.

Séance du lundi 7 août 1922.

M. Maurice Vauthier, directeur.

Sont présents : MM. J. Vercoullie, *vice-directeur;* le comte Goblet d'Alviella, P. Thomas, Jules Leclercq, M. Wilmotte, H. Pirenne, le baron A. Rolin, J.-P. Waltzing, E. Hubert, M. De Wulf, E. Mahaim, L. Parmentier, H. Delehaye, dom U. Berlière, J. Bidez, G. Cornil, L. Dupriez, *membres;* J. Cuvelier, G. Doutrepont, H. Vander Linden, *correspondants*, et le Secrétaire perpétuel.

Absence motivée : M. J. Capart, correspondant.

M. le Directeur notifie à la Classe le décès de M. Paul Errera, correspondant de la Section des sciences morales et politiques; il exprime les regrets que cause la mort de ce distingué confrère et annonce qu'il écrira la biographie du défunt.

CORRESPONDANCE.

— M. le Ministre des Sciences et des Arts fait parvenir une copie de l'arrêté royal du 21 juin 1922 approuvant l'élection de M. Léon Leclère en qualité de membre titulaire.

Le même Ministre fait connaître la composition du jury chargé de décerner le Prix quinquennal des sciences sociales (8e période : 1917-1921).

L'Union Académique Internationale fait parvenir une lettre de M. O. Broch (de Christiania) proposant une aide internationale à l'Académie des Sciences de Petrograd; elle demande à ce sujet l'avis de l'Académie. — Celle-ci, malgré sa vive sympathie

pour l'Académie de Pétrograd, ne peut intervenir financièrement; si ses membres peuvent obtenir des ressources dans ce but, elle suggère qu'un fonds soit constitué hors de Russie, pour permettre l'impression de travaux que l'Académie de Pétrograd aura jugés dignes d'être publiés.

HOMMAGES D'OUVRAGES.

Lettres à Eugénie sur les spectacles, par le Prince de Ligne; édition critique par G. Charlier; présenté avec une note bibliographique (publiée ci-après), par M. Wilmotte.

La Crise sociale et économique en Angleterre, par G. Blondel.

Les Comtes de Salm-en-Ardenne, par J. Vannerus.

— Remerciements.

RAPPORT.

De M. J. Capart sur un travail de M. F. Larose : *Origine de la forme des chiffres arabes.* — Conformément aux conclusions du rapporteur, ce mémoire sera simplement déposé aux Archives.

PRIX JOSEPH GANTRELLE.

(16e période : 1923-1924.)

La Classe pose, pour cette période, les deux questions suivantes, pour chacune desquelles un prix pourra être décerné :

1re QUESTION. — *On demande une étude sur la langue, la grammaire et le style de Sidoine Apollinaire.*

2de QUESTION. — *On demande une étude sur la langue (forme dialectale, vocabulaires, etc.) des textes littéraires conservés en prose dorienne.*

NOTE BIBLIOGRAPHIQUE.

Prince de Ligne. — *Lettres à Eugénie sur les spectacles.*

J'ai l'honneur de présenter à la Classe un livre qui fait suite à des publications déjà annoncées ici. Il s'agit des *Lettres à Eugénie* dont M. Gustave Charlier a donné une édition critique. Parmi les écrits du Prince de Ligne, dont nous devons à une initiative courageuse l'exhumation, il n'en est guère qui offre autant d'agrément. Certains sont d'une autre portée, et parmi les lettres du grand seigneur-écrivain, j'en connais qui nous révèlent davantage ce qu'il y avait de profondeur, de délicatesse, de fantaisie aussi dans cet esprit sans cesse en éveil et toujours désireux de se communiquer. Mais, l'éditeur l'observe avec raison, les *Lettres à Eugénie* « gardent toujours leur prix. On en pourrait extraire plus d'une page qui, en grâce aisée et en piquante malice, le disputerait aux plus connues de celles-là. » Il ajoute qu'elles constituent « un précieux document sur les idées et les goûts dramatiques d'un dilettante homme de cour et homme d'esprit », et il faut encore ratifier ce jugement.

Dans une préface consciencieuse et abondamment documentée, M. Charlier a montré l'importance relative de la scène bruxelloise, due à l'initiative et au zèle de M. d'Hannetaire, le père de la charmante jeune fille à laquelle les lettres sont adressées. Ce remarquable impresario, comédien apprécié et qui était aussi homme du monde, eut l'art d'attirer à Bruxelles la plupart des grands artistes de Paris, entre autres Le Kain, qui y tint des rôles des plus applaudis en 1768, mais qui, après une première apparition en 1759, devait nous revenir encore au cours de

l'hiver 1775-1776. Si j'ai nommé de préférence le créateur de *Tancrède* et l'interprète acclamé de tant de rôles tragiques, c'est parce qu'il y avait chez lui autre chose qu'un acteur de génie. Son intuition, presque toujours heureuse, se doublait d'une connaissance précise et minutieuse de toutes les « ficelles » du métier. Mieux encore, il avait de l'optique de la scène une si vaste expérience, que ses observations sur certains caractères du théâtre ont mérité d'être enregistrées par La Harpe et d'autres critiques; elles relèvent de la critique littéraire et non plus seulement de la critique du métier.

Ce sont des observations de l'espèce, mais plus diluées et agrémentées de souvenirs personnels, contés avec une verve spirituelle et une sorte de laisser-aller n'excluant pas un certain dogmatisme, qui forment l'essentiel des *Lettres à Eugénie.* M. Charlier a pris la peine de les introduire en une très soigneuse revue des études qui avaient été composées, avant 1774, sur ce sujet, fort à la mode. Non seulement des théoriciens, comme Ramond de Sainte-Albine, mais des artistes, tels Le Kain, la Clairon, Mlle Dumesnil, ont disserté avec beaucoup de soin sur un art qui, au XVIIIe siècle, ne laissait personne indifférent, ni à la Cour, ni à la ville. Enfin, des notes très nombreuses et justifiées facilitent encore l'intelligence du texte, qui a été lui-même l'objet d'une revision attentive.

M. WILMOTTE.

LECTURES.

La veillée des morts dans l'antiquité,

par P. THOMAS, membre de l'Académie.

Le sujet de cette communication quelque peu macabre m'a été suggéré par un passage fort discuté d'une élégie de Properce (liv. IV, él. VII, v. 25-26). Dans cette élégie, d'un pathétique sombre et voilé de mystère, le poète évoque l'ombre de sa maîtresse Cynthie, qui lui reproche de ne s'être point occupé de ses funérailles. Voici le passage en question :

Nec crepuit fissa me propter harundine custos, Laesit et obiectum tegula curta caput.

Je ne m'arrêterai pas aux difficultés, peut-être insolubles, que présentent ces deux vers. Je m'en tiendrai au seul mot *custos*. On s'accorde aujourd'hui à reconnaître que ce terme désigne ici un individu chargé de veiller les morts.

Les traités et les dictionnaires d'antiquités abondent en détails sur les rites et les coutumes funéraires des Grecs et des Romains; mais ils ne disent rien ou presque rien de la veillée des morts [1]. Il serait cependant intéressant de savoir ce qui se passait dans l'intervalle entre l'ensevelissement et le départ du convoi (ἐκφορά).

Dans l'*Iliade* (XIX, 28 et suiv.), c'est Thétis elle-même qui promet à son fils de prendre soin du corps de Patrocle. « Je m'efforcerai, dit-elle, d'éloigner les essaims cruels, les mouches qui dévorent les guerriers tombés dans les combats. Quand

---

[1] J'ai déterré dans KIRCHMANN (*De funer. Roman.*, liv. I, c. 12. Lugd. Batav., 1672) cette brève indication : « Notandum... custodem quoque collocationi appositum; cujus et Apuleius meminit 2. Metamorph. : *Si qui mortuum servare vellet, etc.* Id fortean factum, ne injuria defuncto cadaveri fieret ab inimico vel creditore. »

Patrocle serait ici gisant une année entière, sa chair resterait intacte et même plus fraîche qu'auparavant. » Et elle verse dans les narines du cadavre l'ambroisie et le rouge nectar qui doivent le rendre incorruptible.

Dans l'*Énéide* (XI, 29 et suiv.), les restes inanimés de Pallas, avant d'être brûlés, reposent sous la garde du vieil Acétès, ancien écuyer d'Évandre, devenu, sous de moins heureux auspices, le compagnon du jeune prince.

Mais laissons la poésie pour la prose.

Lucien [1] met en scène le tyran Mégapenthès, qui, descendu sur les bords du Styx, se lamente et implore Clotho : « Mégapenthès. Il y a une chose qui me tient au cœur, Clotho, et pour laquelle je voudrais revoir la lumière, ne fût-ce qu'un moment. — Clotho. Qu'est-ce donc? cela me paraît d'une grande importance. — Mégapenthès. Carion, mon esclave, aussitôt après m'avoir vu mort, entre, le soir, dans la chambre où j'étais étendu, et trouvant l'occasion bonne, *vu que personne ne me gardait* (οὐδεὶς γὰρ οὐδὲ ἐφύλαττέ με), introduit Glycerium, ma concubine, etc. » Le même Lucien [2] fait dire à Plutus : « Lorsqu'il faut que je passe d'un maître à un autre, on m'emballe dans un testament, on me scelle avec soin, et l'on m'emporte comme un paquet : cependant le mort gît dans un coin obscur de la maison, couvert d'une vieille guenille qui lui vient à peine jusqu'aux genoux, en proie aux chats qui se le disputent, tandis que ceux qui ont conçu des espérances m'attendent sur la place publique, etc. »

On peut déjà conclure de ces deux passages, rapprochés des plaintes de Cynthie, que la coutume était de veiller les morts, puisque l'abandon où on les laissait parfois ne pouvait être que le fait soit d'un égoïsme, d'une indifférence coupable, soit de la haine inspirée par le défunt.

(1) *La Traversée ou le Tyran*, 12.

(2) *Timon*, 21.

Un des épisodes les plus piquants des *Métamorphoses* d'Apulée est l'histoire du pauvre Thélyphron racontée par lui-même [1]. Ce Thélyphron arrive à Larisse. « Comme j'errais de tous côtés, cherchant les moyens de soulager ma détresse, car mes ressources de voyage étaient presque épuisées, j'aperçois au milieu de la place publique un vieillard de haute stature. Il était monté sur une pierre, et criait à haute voix : Qui veut garder un mort? faites votre prix. Alors, m'adressant au premier homme qui vint à passer : Qu'est-ce à dire? lui demandai-je, les morts de ce pays-ci ont-ils coutume de prendre la fuite? — Chut! me répondit-il ; vous êtes un enfant, un étranger, et je conçois que vous ne connaissiez pas ce pays. Vous êtes dans la Thessalie, où des magiciennes ont l'habitude de mutiler avec leurs dents les visages des cadavres pour leurs opérations magiques. — Et en quoi, s'il vous plaît, consiste cette garde des morts? — Il faut d'abord veiller très exactement toute la nuit, en ayant toujours l'œil bien ouvert, bien au guet, sans jamais le détacher du cadavre, sans même jeter un regard de côté. Car ces maudites sorcières se changent en toutes sortes d'animaux, se glissent en cachette, et seraient capables de tromper facilement les yeux mêmes du Soleil et de la Justice. Elles prennent la forme d'oiseaux, de chiens, de rats, et même de mouches; puis, par leurs terribles enchantements, elles ensevelissent les gardiens dans le sommeil; enfin, on ne saurait énumérer complètement toutes les ruses ténébreuses qu'imagine la fantaisie de ces abominables femelles. Et cependant, pour un métier si périlleux, il n'est guère offert plus de quatre ou six pièces d'or. Eh mais... j'allais oublier! Si, le matin, le gardien ne rend pas le corps bien complet, tout ce qu'il y a eu d'entamé ou de mutilé, il faut qu'il le remplace par le même morceau de chair, qu'on lui coupe au visage. »

---

[1] *Métam.*, liv. II, c. 21 et suiv.

Je renvoie au spirituel romancier pour le reste de l'histoire. De ce conte humoristique retenons ceci : c'est que les idées superstitieuses ont certainement joué un rôle dans l'usage de veiller les morts. J'ajoute que la question étonnée et ironique de Thélyphron : « Qu'est-ce à dire? les morts de ce pays-ci ont-ils coutume de prendre la fuite? » n'implique pas que la *custodela feralis* (c'est l'expression d'Apulée) fût quelque chose d'exceptionnel, de particulier à la Thessalie ; ce n'est qu'un mot pour rire, une simple boutade amenée par la situation.

Qu'il existât une classe de gens qui faisaient métier de garder les morts, c'est ce qui résulte de cette phrase de Firmicus Maternus [1] : *In tertio loco ab horoscopo Mercurius cum Saturno partiliter constitutus... aut pollinctores et funerarios aut* CUSTODES MORTUORUM CADAVERUM *aut sepulchrorum faciet ianitores* [2].

Ulpien, dans le *Digeste* (liv. XI, tit. VII, fr. 14, § 4) estime qu'il faut compter parmi les frais des funérailles *si quid* AD CORPUS CUSTODIENDUM *vel etiam commendandum factum sit.*

Il n'y a donc pas de doute sur le sens qu'il faut attacher au mot *custos* dans Properce. Mais que veut dire *nec crepuit fissa harundine?* Les explications n'ont pas manqué ; mais aucune ne me paraît satisfaisante, et je renonce à savoir à quel exercice se livraient ces gardiens des morts.

(1) *Math.*, III, 9, 3 (p. 168, éd. Kroll et Skutsch).

(2) Le mot grec νεκροφύλακες peut sans doute désigner ceux qui gardent les morts (*custodes cadaverum*), mais il signifie « gardiens de tombeaux » dans ce texte de Vettius Valens, liv. II, c. 4 (p. 68, éd. Kroll) : νεκροφύλακες γίνονται ἔξω πύλης τὸν βίον διάγοντες (les tombeaux étaient situés hors des villes). — Cf. Rhetorius (dans CUMONT, *Catal. astrolog. Graec.*, t. VIII, part. IV, p. 139, 1, 9-10) : νεκροφύλακας ποιοῦσι καὶ τὸν βίον ἔξω τῆς πόλεως διατελοῦντας. Ne faudrait-il pas supprimer καί devant τὸν βίον? La comparaison avec le texte de Vettius Valens me semble prouver qu'il y a erreur de la part du copiste ou de Rhetorius lui-même. Je soumets la question à mon savant confrère et ami M. Cumont.

Les processions des croix banales,

par dom Ursmer BERLIÈRE,
membre de l'Académie.

Un grand nombre de textes permettent de constater que pendant l'octave de la Pentecôte ou aux environs de cette fête, les paroissiens des églises filiales se rendaient avec leurs croix, bannières et reliques à leur église mère et y déposaient leur offrande; les curés, avec une partie de leurs paroissiens, à l'église cathédrale ou à un sanctuaire du diocèse fixé par la tradition pour un nombre déterminé de paroisses.

Différentes opinions ont été émises sur l'origine des processions qui se rendaient aux églises abbatiales ou collégiales. Un acte du cardinal légat, Guy de Palestrina, en 1202, constate l'existence dans le diocèse de Liége d'une ancienne coutume, en vertu de laquelle un certain nombre de paroisses étaient tenues de porter annuellement leurs offrandes à certaines églises conventuelles « pour l'entretien des frères qui y servent le Seigneur [1] ». Un acte d'un évêque de Passau, en 1143, considère ce cens personnel comme une reconnaissance du domaine universel du Pontife romain sur les baptisés [2]. Tandis qu'une réclamation du chapitre de Tongres contre des paroisses récalcitrantes fait remonter cet usage aux empereurs chrétiens, qui auraient transféré aux églises principales un cens capital que les sujets de l'Empire, non soumis au droit italien, avaient coutume de payer dans les principales villes de leur province [3],

(1) « Ad sustentationem fratrum ibidem Deo famulantium ». (*Acta Sanct.*, t. III, mars, p. 389.)

(2) W. Hauthaler, *Salzburger Urkundenbuch*. Salzbourg, 1898, t. I, p. 878.

(3) J. Paquay, *Les antiques processions des croix banales à Tongres*. (Bulletin de la Soc. scientif. et litt. du Limbourg, t. XXI, 1903, pp. 126-196.) Tongres, 1903, p. 58.

une notice du XV[e] siècle, provenant de l'abbaye de Lobbes, essaie de rattacher ces processions à des pèlerinages entrepris à Rome lors des invasions des Goths et des Huns et commués par un pape Boniface en des visites « à quelque église cathédrale ou ancienne basilique plus rapprochée, à condition de s'y rendre processionnellement sous la conduite des curés, croix et bannières en tête (1) ». Le chroniqueur de Saint-Hubert les fait remonter à un vœu fait au cours du IX[e] siècle par les paroisses d'un décanat (2). A une époque plus récente on a cru y voir la reconnaissance des droits acquis à la suite de l'évangélisation par les monastères, considérés en quelque sorte comme des églises mères (3), ou la conséquence d'ordonnances épiscopales qui s'inspiraient d'une idée de vénération et de reconnaissance envers les monastères, premiers foyers d'évangélisation dans notre pays (4). La vérité est, comme l'a déjà insinué M. J. Paquay, que la détermination du nombre des paroisses et des lieux où les croix banales devaient se rendre avait été faite par des ordonnances épiscopales, et j'ajoute, en certains cas, en remplacement et comme équivalence d'une visite à l'église cathédrale.

C'est à cet antique usage des croix banales de la Pentecôte qu'il faut rattacher de nombreuses processions qui ont encore lieu le lundi de la Pentecôte en France, en Belgique et en Allemagne, soit que la coutume ait aboli l'usage d'aller à la ville épiscopale ou à quelque autre sanctuaire fixé par la tradition, soit que pour un motif ou l'autre de dévotion, des paroisses aient spontanément fait le vœu ou contracté l'habitude de se

(1) S. Bormans, *Notice concernant l'institution des Rogations.* (Bull. de la Comm. royale d'histoire de Belgique, 2e série, t. VIII, pp. 313-321.)

(2) G. Kurth, *Chartes de l'abbaye de Saint-Hubert.* Bruxelles, 1903, t. I, pp. 43, 107, 338; K. Hanquet, *La Chronique de Saint-Hubert.* Bruxelles, 1906, p. 55, note 3.

(3) V. D. B., *Les processions banales.* (Précis historiques, 1868, p. 326.)

(4) J. Paquay, *Les antiques processions des croix banales à Tongres.* Tongres, 1903, pp. 37-38.

rendre à l'un ou l'autre sanctuaire ou de perpétuer chez elles cette antique coutume (1). Les désordres qu'engendraient parfois ces longues pérégrinations, les charges qu'elles imposaient aux paroisses, les troubles de guerre, ajoutés à la diminution graduelle du sentiment religieux collectif, amenèrent la disparition des antiques processions banales ou leur conservèrent un caractère purement local.

I. — Croix banales se rendant aux églises cathédrales.

La coutume de visiter une fois l'an l'église cathédrale est bien attestée pour l'Angleterre, notamment à Lincoln, York. Durham, Londres, Exeter, Ely.

Dans un mandement adressé à ses archidiacres et officiaux, saint Hugues, évêque de Lincoln (1186-1200), se plaint de voir cette coutume tombée en désuétude, « coutume de notre église », dit-il, « et coutume célèbre dans les autres villes épiscopales »; aussi ordonne-t-il aux prêtres de paroisses de se rendre annuellement à la Pentecôte à l'église cathédrale avec des délégués de chaque famille et d'y porter leur offrande (2).

---

(1) *Acta Sanct.*, t. X oct., pp. 861-862; L. Delisle, dans *Bibl. École des chartes*, 2e série, t. IV, pp. 345-350. — Aux exemples donnés par M. Delisle ajoutons pour la France la procession de Saint-Hellier, de Rennes, le lundi de la Pentecôte. (*Bull. et Mém. de la Soc. archéol. du départ. d'Ille-et-Vilaine*, t. XXII, 1894, p. 247.) Je signale pour la Belgique le Tour de Saint-Hermès à Renaix (*Wallonia*, t. XV, pp. 163-169), les processions de Soignies, de Walcourt, de Grammont, celle de Saint-Léonard à Léau, considérée comme une substitution de la procession banale à Saint-Trond (*Folklore brabançon*, t. II, 1922, p. 19); pour l'Allemagne, la célèbre procession à cheval qui, de Kötzting, en Bavière, se rend à l'église Saint-Nicolas à Steinbichel, le lundi de la Pentecôte; elle est connue depuis 1412. (Dr Sepp, *Die Religion der alten Deutschen*. Munich, 1890, p. 177; communication de D. Anselme Manser, de l'abbaye de Beuron.)

(2) « Ut saltem eam semel in anno, secundum consuetudinem ecclesiae nostrae, quae in aliis episcopalibus celebris habetur, eam in propria persona vel de suis facultatibus condignas oblationes mittendo, non negligant visitare. Quod quidem ex negligentia clericorum potius quam laicorum simplicitate novimus accidisse. Quo-

En 1191, on voit l'archevêque d'York prononcer une sentence d'excommunication contre l'évêque de Durham, qui usurpait les droits de l'église d'York en retenant les processions de la semaine de la Pentecôte [1].

Des constitutions éditées pour le diocèse de Londres en 1215-1222 rappellent aux recteurs des églises l'obligation de prendre part aux processions de leurs archidiacres, lorsqu'elles se rendent à l'église cathédrale aux jours fixés pendant la semaine de Pentecôte [2]. Ces jours fixés sont connus par les statuts de l'église Saint-Paul au XIIIe siècle : le lundi ce sont les prêtres de la ville; le mardi ceux de l'archidiaconé de Middelsex; le mercredi ceux d'Essex et de Colchester; les autres jours ceux qui n'ont pu participer aux processions susdites; tous portent leur offrande à l'autel de saint Paul [3].

---

circa universitati vestrae authoritate qua fungimur praecipimus, quatinus decanis, personis, presbiteris, per nostram diocesim constitutis, in virtute obedientiae iniungatis ut in singulis parochiis singuli capellani fideles sibi commissos ad hoc sufficienter authoritate nostra inducant, quod de singulis domibus aliqui in festo Penthecostes ad locum consuetum et processionibus destinatum singulis annis satagant convenire, oblationes condignas in remissionem peccatorum suorum et in signum obedientiae et recordationis matris suae Lincolniensis ecclesiae offerentes. Iubeatis etiam ut singuli decani personis presbiteris sibi commissis authoritate nostra praecipiant, ut nominibus parochianorum suorum seorsum notatis decanis cum clericis nostris in Penthecoste ad hoc destinandis sciant per nominum annotationes fideliter respondere, qui secundum mandatum nostrum ut filii obedientes vel venerint vel miserint, et qui mandatum nostrum transgredientes venire vel mittere neglexerunt. » (GIRALDUS CAMBRENSIS, *Opera,* vol. VII, app. E, p. 200 [Roll Series]; *English histor. Review,* 1915, p. 288.)

(1) « Quia idem episcopus... jura ecclesiae Eboraci, scilicet... processiones ebdomadae Pentecosten de ecclesiis Hoveden... et de Waldintona detinuit occupatas. » (BENOÎT DE PETERBOROUGH, *Gesta regis Henrici II,* éd. W. Stubbs [Roll Series], t. II, 1867, p. 226.)

(2) « Precipimus ecclesiarum rectoribus, vicariis et sacerdotibus qui ministrant vice eorum, ut suos parochianos moneant atque firmiter iniungant quatinus in ebdomada Pentecostes processiones archidiaconorum diebus statutis servent et ecclesiam suam cathedralen visitent, ut tenentur. » (R. M. WOOLLEY, *Constitutions of the diocese of London,* c. 1215-1222. [ENGLISH HIST. REVIEW. 1915, p. 301].)

(3) *Registrum Ecclesiae Londiniensis,* éd. Sparrow Simpson. P. VI, c. I, pp. 79 et 80.

Cette visite annuelle à l'église mère est inculquée comme coutume de l'Église universelle par des statuts synodaux d'Ely du XIII[e] siècle ([1]), et partout on rappelle l'obligation de porter une offrande, qui a reçu le nom de *Pentecostalia* ou d'offrande Pentecostale ([2]), offrande que l'on prit plus tard l'habitude de recueillir avant la fête de la Pentecôte, pour être portée lors de la procession banale à l'église cathédrale. C'est ce que disent clairement les statuts du synode d'Exeter en 1287 ([3]).

La France nous offre une série de textes aussi intéressants et plus anciens que ceux que nous avons rencontrés en Angleterre.

Gaudry, évêque d'Auxerre (918-933), établit que pendant les jours de la Pentecôte, tous les fidèles du diocèse viendraient avec leurs prêtres, précédés des croix et des bannières, à l'église principale de Saint-Étienne; qu'après avoir fait le tour de toutes les abbayes autour de la cité, ils entendraient le sermon de l'archidiacre et recevraient la bénédiction de l'évêque s'il était présent ([4]).

L'auteur des *Miracula ecclesie Constantiensis* au XII[e] siècle,

([1]) Precipimus quoque firmiter iniungentes sacerdotibus parochialibus, ut subditos suos ad annuam visitacionem matricis ecclesie, ut moris per universalem ecclesiam, inducant et inhibeant ne in illa visitacione decertent cum vexillis suis preire, quia inde solent pericula aliquociens provenire. » (FELTOE et MINNS, *Vetus liber archidiaconi Eliensis*. Cambridge, 1917, pp. 12-13.)

([2]) DU CANGE, *Glossarium*, éd. Paris, 1845, t. V, p. 191.

([3]) « Quia vero ecclesia Exonii mater est omnium ecclesiarum diœcesis, omnibus parochianis nostris per presbyteros parochiales sollicite praecipimus suaderi ut in signum debitae subiectionis oblationes suas Pentecostales ad ecclesiam antedictam deferant, vel saltem per suos presbyteros parochiales transmittant. Ut autem ipsorum corda cautius et facilius inducantur, ipsis parochianis presbyteris ut indulgentias benefactoribus ecclesiae concessas, per tres dies ante festum Pentecostes proximas et solemnes suis parochianis exponant; oblationes quas fieri contigerit recipiant, et ipsas secum deferant ad locum ubi processiones Pentecostales conveniunt, una cum propriis oblationibus quas ex more tenentur, collectori, fide ad haec data, integre reddituri (c. 54). » (MANSI, *Concilia*, t. XXIV, col. 839.)

([4]) *Histor. episcop. Autissiodoren.*, c. 44 (LABBE, *Nova Bibliotheca mss. librorum*, t. I, p. 444); LEBEUF, *Mémoires concernant l'histoire ecclés. et civile d'Auxerre*. Paris, t. I, 1743, p. 216.

parlant de la procession du curé et des paroissiens d'Isigni le mercredi de la Pentecôte à l'église cathédrale de Bayeux, a soin d'ajouter « comme il est de coutume et de devoir de rendre aux églises mères en ces jours » ([1]). Le concile de Lillebonne de 1080 prescrit à tous les prêtres d'aller une fois l'an, aux environs de la Pentecôte, avec leurs processions, porter l'offrande de chaque ménage à l'église mère, offrande de cire ou l'équivalence ([2]). Il en est question dans la chronique de la fondation de l'église de Coutances et dans la *Vie de saint Bernard de Tiron* pour cette dernière ville ([3]). On signale d'autres exemples au XIIe siècle pour Rouen et le Mans, encore au XVIe siècle pour Avranches ([4]). Un acte de 1236 mentionne la procession du mont Saint-Michel le mardi de la Pentecôte, mais on note qu'Avranches va d'abord au mont Saint-Michel; les hommes déposent sur l'autel deux deniers par maison ([5]). En 1074 on voit que l'évêque Thierry de Verdun voulait obliger les paroissiens de Saint-Mihiel à se rendre tous les ans à la cathédrale; c'était une innovation pour cette paroisse, qui relevait de l'abbaye, et Grégoire VII cassa cette décision ([6]). A Limoges, vers 1180, la procession de Saint-Pierre de Solignac avait lieu pendant le Carême ([7]).

A Cambrai, l'église Saint-Aubert avait le privilège de pouvoir recevoir et garder la cire que les prêtres y offraient

---

([1]) *Bibl. École des chartes,* 2e série, t. IV, p. 345.

([2]) « Presbyteri semel in anno circa Pentecosten cum processionibus suis ad matrem ecclesiam veniant et de singulis domibus cerae deneratam vel idem valens ad illuminandam ecclesiam altari offerant. » No 8 (Mansi, *Concilia,* t. XX, col. 556-557); no 9 (*Ibid.,* t. XX, col. 561).

([3]) *Bibl. École des chartes,* 2e série, t. IV, pp. 347-348.

([4]) *Loc. cit.*

([5]) *Gall. christ.,* t. XI, pr. 117.

([6]) « Ut cum litaniis maiorem ecclesiam, hoc est suam episcopalem sedem simul congregati singulis annis visitarent. » (*Epist.,* I, 81 ; P. L. 148, col. 353; éd. Caspar, I, p. 115.)

([7]) *Bull. de la Soc. archéol. du Limousin,* t. XLVIII (n. 271), p. 201.

pendant les jours de la Pentecôte, et ce privilège fut confirmé par l'évêque Burchard en 1119 (1). A Paris, les statuts synodaux de l'évêque Odon (1196-1208) demandent aux prêtres d'exhorter, en chaire et au confessionnal, leurs paroissiens à visiter, au moins une fois l'an, l'église de Paris (2). Cet avis se retrouve au XIIIe siècle dans le sermon d'un curé picard, qui exhorte ses paroissiens à aller en pèlerinage à la cathédrale (3).

Les statuts diocésains de Tréguier, en 1334, permettent de constater que « tout chapelain ayant charge d'âmes est tenu de visiter processionnellement, une fois par an, l'église de Tréguier, et ce le dimanche qui suit la fête de la Trinité (4) ».

A Rennes, on voit, par un ordre des fêtes de 1415, que « le lundi et le mardi de la Penthecouste sont doubles de sonneries et de distributions, et à celuy jour sont tenuz à venir en procession solempnelle avec les croez et baniéres les neuff rectours des neuff paroisses de Rennes avecques leur peuple et poier chacun un denier qu'ils y doivent et qui est appelé le denier de Saint-Esprit (5) ».

Je constate un usage similaire dans le diocèse de Wurzbourg, où les processions paroissiales se rendant avec leurs croix et litanies à la cité épiscopale, soit à la Pentecôte, soit à la fête de Saint-Chilien, sont mentionnées du XIIe au XVIe siècle (6). De même à Salzbourg, où l'archevêque Eberhard, en 1229, lors

(1) Du Cange, *Glossarium*, t. II, p. 285.

(2) Mansi, *Concilia*, t. XXII, col. 684.

(3) de Cayrol, *Essai sur la vie et les ouvrages du P. Daire*. Amiens, 1838, p. 120.

(4) « Item statuimus ut quilibet capellanus curam animarum habens in nostra diœcesi Trecorensi semel in anno teneatur ecclesiam Trecorensem processionaliter visitare, videlicet die dominica post festum Trinitatis aestivale, et parochianos moneant et inducant ut dicta die dictam ecclesiam Trecorensem processionaliter, ut praemittitur, visitent, sub pœna XXX solidorum usualium. » (Martène, *Thes. anecd.*, t. IV, col. 1114.)

(5) Guillotin de Corson, *Les usages de l'église de Rennes au moyen âge* (Revue de Bretagne et de Vendée, XXIIIe année, 5e série, t. V, 1879, pp. 5-6); Idem, *Pouillé historique de l'archevêché de Rennes*. Rennes, t. I, 1880, pp. 194-195.

(6) Gropp, *Scriptores Wirceburg*. Francfort, t. I, 1741, p. 41.

de l'érection en paroisse de la chapelle de Beuern, stipule que le peuple continuera de visiter, une fois l'an, comme de coutume, l'église de Saint-Rupert (1). Cet usage perdura à Liége pour certaines localités, telles que Grivegnée, Jupille, Amercœur, Saint-Pholien, Verviers, aux environs de la Pentecôte, alors même que dans ce diocèse la plupart des districts avaient été attribués à des monastères ou à des collégiales. Les croix de Verviers, extrêmement curieuses par les usages qui s'y rattachaient, sont assez connues; à la cérémonie religieuse primitive sont venus se joindre plus tard des usages seigneuriaux destinés, croit-on, à rappeler la suppression du droit de tonlieu (2).

Comment expliquer cette coïncidence des processions banales à la cathédrale avec le temps de la Pentecôte? Le fait que dans bien des diocèses un synode se tenait aux environs de la Pentecôte et qu'à cette date on payait la débite épiscopale permet de tirer une conclusion ou tout au moins autorise à émettre une hypothèse, c'est qu'à l'origine les processions banales coïncidaient avec la tenue du synode.

Certes il n'est pas possible de fixer d'une façon certaine et générale la date de réunion des synodes diocésains.

Si le concile d'Auxerre (c. 573-603) prescrit aux prêtres de se rendre à la ville épiscopale pour le synode au milieu de mai (3), celui qui fut tenu par saint Boniface, en 747, oblige les prêtres à rendre compte à l'évêque de leur administration pendant le Carême (4). Le concile de Verneuil (755) fixe la

(1) Hauthaler, *Salzburger Urkundenbuch*, t. III, n. 837, p. 370.

(2) F. Hénaux, *Les Croix de Verviers*. Liége, 1864; Aug. Neyen, *De l'origine et du but véritable de la procession dansante d'Echternach* (Bull. de l'Institut archéol. liégeois, t. XV, 1880, pp. 225-239); R. P. Hahn, *Les Croix de Verviers* (Bull. de la Soc. verviétoise d'archéologie et d'histoire, t. I, 1898, pp. 209-262); F. Tihon, *Encore les Croix de Verviers*. (Ibid., t. III, 1902, pp. 228-236.)

(3) C. 7; MGH., *Concilia*, t. I, p. 180.

(4) *Ibid.*, t. II, p. 47.

tenue des synodes au printemps et en automne (1); celui de Riesbach (798), en Carême et le 1er septembre (2).

A Paris, sous l'évêque Odon (1196-1208), il y a deux synodes, l'un au temps pascal, l'autre en septembre (3).

On connaît toute une série de synodes liégeois du Xe au XIIe siècle, mais on n'en peut établir la date, et il est assez vraisemblable qu'ils se tenaient à des périodes indéterminées et en différents lieux, à la convenance de l'évêque (4). En Allemagne on constate que les synodes se tenaient généralement deux fois l'an, vers Pâques, Pentecôte et la Saint-Luc (18 octobre) (5); c'est le cas notamment en Westphalie, sans qu'on puisse spécifier de jour, et à Hildesheim (6).

En Italie, au milieu du XIVe siècle, on constate que le synode annuel de Bénévent se tient en la vigile de Saint-Barthélemy (23 août) (7), celui de Ferrare le premier vendredi de Carême (8), celui de Lucques le jour de Saint-Luc (18 octobre) (9).

Par contre, pour d'autres diocèses de France, outre ceux qui ont été mentionnés plus haut, on remarque que la Pentecôte était l'époque ordinaire du synode : c'était le cas à Angers (10),

(1) MGH., *Capitul.*, I, 34, n. 8; *Ibid.*, 4, p. 34.

(2) MGH., *Concilia*, t. II, p. 200; Nottarp, *Die Bistumserrichtung in Deutschland im achten Jahrh.* (Kirchenrechtl. Abhandl., 96.) Stuttgart, 1920, pp. 173, 183.

(3) Mansi, *Concilia*, t. XXII, col. 676. A Aix, il y a synode le deuxième dimanche après Pâques (1165 et 1251) et à la Saint-Luc (1251; voir Albanès, *Gall. christ. noviss.*, t. I, Aix, Instr., col. 12, 31-32); à Marseille, deux annuellement (*Ibid.*, t. II, Marseille, col. 163); celui de 1263 eut lieu le 24 octobre (col. 167).

(4) J. Habets, *Geschiedenis van het tegenwoordig bisdom Roermond*, t. I, pp. 448-467; J. Paquay, *Les synodes au diocèse de Liége.* (Leodium, t. XV, 1922, p. 11.)

(5) G. Philips, *Die Diözesansynode.* Fribourg, 1849, p. 50, note 29.

(6) N. Hilling, *Die Westfälischen Diözesansynoden bis zur Mitte des 13 Jahrh.* Lingen, 1848, pp. 16-17, 45; J. Maring, *Diözesansynoden und Domherrn-Generalkapitel des Stifts Hildesheim.* Hannovre, 1905, pp. IX-X, 1-10.

(7) Concile de 1331, n. 70. (Mansi, *Concilia*, t. XXV, col. 973.)

(8) 1332. (*Ibid.*, t. XXV, col. 905.)

(9) 1351, n. 16. (*Ibid.*, t. XXVI, col. 261.)

(10) Urzeau, *Comptes de recettes et de dépenses de Nicolas Gellent, évêque d'Angers, octobre 1284–mai 1290.* Angers, 1920, p. x.

Auxerre, Chartres, Évreux (1), Limoges (2), Orléans (3), Saint-Brieuc (4), et c'est à cette date qu'on payait la redevance paroissiale.

Le synode rapprochait le prêtre paroissial de son évêque, qui pouvait ainsi entrer en contact intime avec ses collaborateurs. De même, l'obligation pour les paroissiens de visiter une fois l'an l'église cathédrale fortifiait le principe de l'unité dans le diocèse. Ce principe de l'union du clergé et du peuple à l'évêque avait trouvé une première application dans un usage, que les documents du VIe siècle permettent de constater, l'obligation pour les prêtres de se rapprocher de l'évêque pour célébrer avec lui les grandes fêtes de l'année : Noël, Pâques, Pentecôte, obligation qui fut étendue aux laïques de distinction, sans doute les propriétaires fonciers, et qui avait pour but de rappeler que les paroisses urbaines et rurales étaient une émanation de la grande paroisse dont l'évêque était le pasteur unique (5).

La coutume, pour les prêtres desservants de paroisses, de se rendre dans la ville épiscopale pour les litanies ou processions, est très ancienne. Le concile de Tolède, de 633, en fait mention (6). Saint Fructueux de Braga convoque les abbés aux litanies mensuelles (7), et, sans doute, on peut être amené à supposer des usages analogues à ceux que nous fait connaître une ordonnance de l'évêque Aunachar d'Auxerre, fixant l'église où doit se rendre la litanie et réglant la célébration de l'office à

---

(1) Également à la Saint-Luc. (Blanquart, *Ancien coutumier de l'église cathédrale d'Evreux*. Rouen, 1906, p. 20.)

(2) Voir plus loin, p. 430.

(3) de Moléon, *Voyages liturgiques de France*. Paris, 1718, p. 197.

(4) Voir plus loin, p. 430.

(5) Conciles d'Agde de 506, c. 63 (Mansi, *Concilia*, t. VII, col. 335); d'Auvergne de 535, c. 15 (MGH., *Concilia*, t. I, p. 69); d'Orléans de 511, can. 25 (*Ibid.*, p. 8); d'Épaon de 517, n. 35 (*Ibid.*, p. 27).

(6) Can. 26. (Mansi, *Concilia*, t. X, col. 627.)

(7) I. Herwegen, *Das Pactum des hl. Fruktuosus von Braga*. Stuttgart, 1907, pp. 55-56.

la cathédrale par le clergé d'autres basiliques et monastères ([1]). C'est peut-être à un usage analogue que fait allusion l'évêque Victor de Coire, dans une requête adressée à Louis le Pieux, au sujet des dommages causés à son église, dépouillée de ses biens par le fisc. « On a enlevé, dit-il, toutes les églises dans la périphérie de notre siège qui, de toute antiquité, furent la propriété des évêques et qui, chaque jour, célébraient les offices dans la dite ville épiscopale » ([2]).

Il est probable qu'à l'origine, le prêtre qui se rendait au synode offrait un présent à l'évêque et que ce don volontaire, comme plus tard les services des prélats en Cour romaine, revêtit un caractère obligatoire ([3]). Au cours des siècles, il est devenu le *cathedraticum* ou *synodaticum*. Ce présent, à l'origine, consistait principalement en cire, car les cathédrales devaient faire une consommation assez forte de cierges, et l'apiculture, en honneur dans les campagnes, permettait de leur venir facilement en aide ([4]). C'est la raison pour laquelle la cire constitua, pendant longtemps, le cens que les églises

([1]) Mabillon, *Annales*, lib. VI, n. 73, t. I. p. 172.

([2]) « Tulerunt, domine, omnes ecclesias in circuitu sedis nostrae, quae antiquitus semper ab episcopis fuerunt possesse et in praedicta sede diebus singulis officia celebrabant. » (MGH., *Epist.*, t. V; *Epist. Karolini aevi*, t. III, p. 309.) C'est bien ainsi qu'il faut entendre ce texte, comme l'a montré U. Stutz, dans *Historische Aufsätze Karl Zeumer... dargebracht.* Weimar. 1910, p. 107, n. 1.

([3]) Imbart de la Tour, *Les paroisses rurales du IVe au XIe siècle.* Paris, 1900, p. 333.

([4]) Voir Concile de Metz de 753, c. 5. (Mansi, *Concilia*, t. XII, p. 572.) — On remarquera que les offrandes dans les ordinations consistent en cierges remis à l'évêque. Toutefois, il importe de noter qu'il n'est pas impossible que la redevance de cire constituait un symbole de dépendance religieuse, mais on manque d'une documentation suffisante pour expliquer cette obligation si fréquente dans le domaine religieux. (Voir H. v. Minnigerode, *Wachszinsrecht*, dans Vierteljahrschr. f. Soz. und Wirtschaftsgesch., XIII, 1916, p. 185.) — En septembre 1215, on voit que le trésorier de Reims reçoit « tam denarios quam obolos quas presbyteri parochiales solent reddere et afferre pro cera ». (Varin, *Archives admin. de Reims*, t. I, p. 497.) — A Évreux la débite, consistant originairement en cire, se faisait chaque année à Pâques, à l'église cathédrale, par les chefs de famille de chaque paroisse; à la fin du XVe siècle, elle rapportait 93 livres. (Blanquart, *Ancien coutumier de l'église cathéd. d'Évreux.* Rouen, 1906, p. 46.) — A Nevers, des

réclamaient des assainteurés et de ceux auxquels elles accordaient l'affranchissement ([1]). Cette prestation en nature se transforma graduellement, comme d'ailleurs pour les procurations, en équivalence pécuniaire, et, bien que cette équivalence ait été condamnée par le concile de Châlons ([2]), elle n'en entra pas moins dans l'usage courant.

L'appellation de *nummi pentecostales* pour désigner la redevance des églises paroissiales à l'église cathédrale semble bien confirmer l'usage de la remise de cette débite lors du synode diocésain de la Pentecôte.

C'est le cas à Chartres, où l'on voit, en 1196, l'évêque Renaud concéder à l'abbaye de Josaphat la première prebende qui viendrait à vaquer, et, en attendant, un marc d'argent « de nummis nostris qui ad Pentecosten redduntur singulis annis ([3]) ». A Auxerre, en 1213, les chanoines touchent 12 livres auxerroises « in nummis pentecostalibus » sur Varzy ([4]); et, au XVe siècle, c'est lors du synode diocésain qu'on paie les *cruces* et *paretæ* ([5]). A Limoges, en 1383-1388, les redevances paroissiales se payaient lors du synode de la Pentecôte ([6]). A Saint-Brieuc, sous l'évêque saint Guillaume (1220-1234), l'offrande de la Pentecôte se remettait lors de la confession pascale ([7]).

églises dotées par la libéralité d'un prêtre sont, en 867, chargées de la redevance d'une livre de cire à l'église de Nevers, au même titre que celle de Magny, accordée par Charles le Chauve en 859. (R. DE LESPINASSE, *Cartulaire de Saint-Cyr de Nevers*. Nevers, 1916, pp. 46-48; RHF., t. VIII, p. 552; *Gall. christ.*, t. XII, col. 304, instr. VIII.)

([1]) A. MEISTER, *Zur Entstehung der Wachszinsigkeit,* dans STUDIEN ZUR GESCH. DER WACHSZINSIGKEIT. Munster, 1914, p. 4.

([2]) Pour le baume et le luminaire; c. 16. (MANSI, *Concilia*, t. XIV, col. 97.)

([3]) MÉTAIS, *Cartul. de Notre-Dame de Josaphat*. Chartres, t. I, n. 291, p. 337.

([4]) LEBEUF, *Mémoires concernant l'hist. eccl. et civile d'Auxerre*. Paris, 1743, t. II, pr., p. 43, col. 2.

([5]) *Ibid.,* 207, col. 2.

([6]) L. GUIBERT, *Les manuscrits du séminaire de Limoges*. Limoges, 1892, n. 62, p. 39.

([7]) GESLIN DE BOURGOGNE et A. DE BARTHÉLEMY, *Anciens évêchés de Bretagne*. Paris, t. III, 2e partie, 1864, p. 338.

Il semble donc bien que l'usage de processions paroissiales, appelées *Croix*, à l'église cathédrale était assez généralisé dans le moyen âge, et qu'elles avaient lieu communément à l'époque de la Pentecôte. D'autre part, on constate que sur plusieurs points de la chrétienté les synodes diocésains avaient lieu aux environs de la Pentecôte et que c'est à cette occasion que les églises paroissiales acquittaient leur obligation d'une redevance, à l'origine en nature, en cire généralement, puis en équivalence pécuniaire.

II. — Croix banales se rendant a des monastères ou a des collégiales.

De l'ensemble de ces faits on pourrait déjà conclure avec assez de vraisemblance que les processions banales, qui se rendaient à des monastères ou à des collégiales, le faisaient en vertu d'une autorisation épiscopale [1].

C'est pour faciliter l'accomplissement d'un devoir annuel parfois assez pénible que les évêques autorisèrent la visite d'une église plus rapprochée que la cathédrale [2]; c'était en même temps une faveur qu'ils accordaient à ces églises en raison des offrandes qu'on y portait. On n'en a pas la preuve écrite pour toutes les églises, mais on a assez de faits pour justifier cette

(1) Le droit d'établir des processions est de la compétence épiscopale; ces processions étaient locales ou diocésaines. Sans parler des anciennes litanies dont il est question dans les Conciles des VIIe et VIIIe siècles, je mentionnerai deux exemples : En 1024, l'évêque d'Amiens institue une procession annuelle l'un des jours de l'octave des Rogations pour le clergé de sa ville épiscopale, à Bussy lez-Daours, procession qui aurait été supprimée vers 1248. (Soyez, *Notices sur les évêques d'Amiens*. Amiens, 1878, pp. 34-35.) — En 1451, l'évêque d'Auxerre, Pierre de Longueil, statua que tous les curés feraient des processions deux fois par semaine depuis le 1er avril jusqu'au 31 mai pour la conservation des biens de la terre et ordonna qu'au moins une personne de chaque maison y assistât. (Lebeuf, *Mémoires*, t. I, p. 533.)

(2) C'est expressément dit pour Bèze; voir plus loin, p. 432, et pour d'autres du diocèse de Langres (p. 433), pour Luxembourg (p. 433), pour Passau (p. 436).

conclusion : les croix banales qui se rendaient aux monastères et collégiales, généralement aux environs de la fête de la Pentecôte, sont une transformation légitime de la coutume originairement obligatoire pour tous les diocésains de visiter une fois l'an l'église cathédrale de leur diocèse ([1]). Certes, comme il a été dit plus haut, on a essayé d'expliquer d'une autre façon l'origine de ces croix régionales, mais les explications données par des écrivains du moyen âge, trop peu au courant de ce qui se passait en dehors de leur cercle restreint, ne reposent pas sur des faits avérés. Les faits illustreront la véritable origine des croix régionales tant en France qu'en Allemagne et en Belgique.

La procession à l'abbaye de Tournus remonte à l'an 949, lors du retour du corps de saint Philibert. Les quatre évêques d'Autun, de Besançon, de Châlons et de Mâcon, avant de se retirer, décidèrent qu'à l'avenir les chefs de famille de leurs diocèses viendraient tous les ans en procession à Tournus : ceux qui en étaient le plus éloignés, à l'époque la plus favorable; les plus voisins, le vendredi après l'Ascension ([2]).

En 1008, l'évêque Brunon de Langres concéda à l'abbaye de Bèze qu'au temps des Rogations ([3]) les églises situées dans un rayon de six lieues, « hommes et femmes pourraient, au lieu de se rendre à Langres, visiter l'église des Saints-Apôtres Pierre-

([1]) Il ne s'agit pas ici d'une extension arbitraire des croix banales à des églises distinctes des filiales d'abbayes ou de collégiales. (*Analectes pour servir à l'hist. eccl. de Belgique,* t. XXXV, p. 418, n. 1.)

([2]) « Praetaxati denique pontifices quodam velut decreto statuerunt quatenus exinde in posterum ab eorum dumtaxat diœceseos hominibus, qui licet exiguae praeesse familiae viderentur, semel in anno saepenominatus locus cum quantalibet visitaretur oblatione : et viciniores quidem velut in letaniis fieri solet, cum processione, sexta feria post Ascensionem Domini, remotiores vero pro facultate et libito semel aeque in anno venire non dissimularent. » (*Chronique de Tournus,* par Falcon, n. 36, dans P.-F. Chifflet, *Histoire de l'abbaye royale et de la ville de Tournus.* Dijon, 1664, p. 24.) — Ces processions étaient encore en usage au XVII[e] siècle. (L. Jaud, *Saint-Filibert.* Paris, 1910, p. 490.)

([3]) Le terme de *Rogations,* qui s'applique généralement aux processions des trois jours qui précèdent l'Ascension, désigne aussi toute procession ou litanie.

et-Paul avec leurs offrandes », y entendre un sermon et s'y confesser (1).

De même à Langres, en 1170, on constate que le chapitre de Saint-Mammes est en possession de croix. Dans une lettre d'Alexandre III, on lit : « Nous vous confirmons les coutumes de rentes, qu'on appelle croix, de tout l'évêché de Langres, excepté celles que les évêques de Langres ont concédées à des églises ou monastères (2) ».

C'était aussi le cas pour l'abbaye de Munster à Luxembourg. Muni de l'autorisation de l'archevêque Brunon, l'abbé Folmar, de ce monastère, obtint du pape Honorius II, le 12 avril 1128, que la procession banale que les paroisses devaient faire annuellement à la cathédrale de Trèves fût transférée à l'abbaye de Munster pour vingt-six paroisses voisines de Luxembourg. Celles-ci s'y rendaient, avec leurs reliques et leurs offrandes, le troisième vendredi après Pâques. Ces processions, qui avaient encore lieu au XVIIe siècle, s'appelaient la fête des bans (*Bannfeiertag*). L'abbé Bertels en reporte l'origine à 983, sous l'archevêque Egbert, qui l'aurait instituée à la suite d'un vœu que les habitants auraient fait pour être délivrés d'une grande sécheresse (3).

L'abbaye de Mettlach avait reçu de l'archevêque Rotbert de Trèves (931-941) un privilège, confirmé par les archevêques Albéron (1131-1152) (4) et Thierry (1222) (5), en vertu duquel soixante-seize paroisses devaient se rendre en procession au monastère le jour de la dédicace de l'église et y porter leurs

(1) Dachery, *Spicileg.* Paris, 1723, t. II, p. 414; Mabillon, *Annales*, t. IV, p. 204; Bougaud, *Chronique de l'abbaye de Saint-Bénigne de Dijon, suivie de la chronique de Saint-Pierre de Bèze.* Dijon, 1875, pp. 291-292.

(2) *Gall. christ.*, t. IV, col. 186.

(3) Bertholet, *Histoire du duché de Luxembourg*, 1742. t. III, p. 401-402; Jaffé-Lœwenfeld, n. 7302.

(4) J.-C. Lager, *Urkundliche Geschichte der Abtei Mettlach.* Trèves, 1875, p. 293; Beyer, *Mittelrhein. Urkundenbuch.* Coblence, 1, 1860, n. 550, pp. 609-610.

(5) Lager, p. 296.

offrandes de cire et autres dons. Ce n'est que beaucoup plus tard qu'en raison des travaux de la vigne, les processions furent fixées au dimanche avant la Pentecôte (1). Peut-on, en l'occurrence, supposer que l'évêque institua cette procession à l'occasion de la dédicace de l'église de Mettlach? Je serais plutôt porté à croire qu'étant donnée l'obligation de porter de la cire ou d'autres dons, chose que l'évêque pouvait difficilement imposer sans raison, on se trouve en présence d'une transformation d'obligation; les dons primitivement dus à la cathédrale sont transférés à une abbatiale.

La célèbre procession d'Echternach n'a probablement pas d'autre origine. L'abbé Théofrid en fait mention comme d'une ancienne tradition : de nombreuses paroisses venaient, sous la conduite de leurs prêtres, « avec leurs offrandes et leurs litanies », pendant la semaine de la Pentecôte (2). Innocent IV en parle dans une concession d'indulgences du 2 janvier 1247 (3).

Le nombre considérable de paroisses, cent quarante et une en tout, qui y prenaient part, semble bien indiquer qu'il ne s'agit pas de filiales de l'abbaye, et rien n'établit que ces paroisses abannées soient toutes des possessions de l'abbaye, exemptées, disait-on, par saint Willibrord de certaines corvées ou exactions seigneuriales. La fameuse danse, dont les premières mentions datent du XVIe siècle, n'est peut-être pas antérieure au XIVe siècle (4), et peut-être bien faut-il reconnaître dans cet usage une coutume seigneuriale qui sera venue se greffer sur la cérémonie religieuse

(1) Lager, pp. 3-5; Eltester, *Mittelrhein. Urkundenbuch*, t. III, p. 161.

(2) *Acta Sanctorum*, t. III, nov., p. 475.

(3) Hontheim, *Hist. Trevirensis*. Augsbourg, t. I, 1750, p. 732; Potthast, 12384.

(4) Voir la bibliographie donnée par Aug. Neyen à la fin de son étude : *De l'origine et du but véritable de la procession d'Echternach* (Bull. de l'Institut archéol. liégeois, t. XV, 1880, pp. 223-297); Ad. Reiners, *Die Springprozession zu Echternach*. (Frankfurter Zeitgemässe Broschüren, V, 8.) Francfort, 1884, pp. 9 (348)-24 (363); Idem, *Der Wahre Ursprung und Geist der Spring-Prozession*. Echternach, s. d., pp. 9-16; et *Acta Sanct.*, t. III, nov., pp. 432-433.

primitive (1) et qui, plus tard, aurait pris pour tous les participants un caractère religieux, comme ce fut le cas pour les Flagellants du XIVe siècle. Je serais tenté d'admettre une origine du même genre pour la procession de Prüm, dansante dès le XIIIe siècle (2). Il serait intéressant de constater si, pour Mettlach, Echternach et Prüm, les églises abannées coïncident avec les limites des doyennés, comme c'est le cas dans le diocèse de Liége.

Dans le diocèse de Worms, on constate l'existence d'une procession annuelle d'un certain nombre de paroisses à la collégiale de Saint-Pierre de Wimphen, où elles portaient des cierges et deux « sacrificia » ou offrandes de pain et de fromage. On en rattache l'origine au restaurateur de cette église, l'évêque Crotold (comm. VIe siècle), ce qui paraît peu vraisemblable (3).

C'est aussi en vertu d'une ordonnance épiscopale qu'à Salzbourg le cens personnel est concédé à des églises conventuelles. En 1143, l'archevêque Eberhard accorde à la collégiale de Mattsee le cens personnel qui était dû à l'église de Salzbourg par une série de paroisses avoisinantes, comme ses prédécesseurs l'avaient fait à d'autres églises conventuelles, en tout douze églises paroissiales et leurs filiales. C'est plus tard qu'on a ajouté l'obligation de visiter l'église de Mattsee « singuli et singulariter cum suis reliquiis tempore statuto », sauf avec autorisation (4). De même l'évêque Regenbert de Passau accorde,

(1) Sur la chevauchée des vassaux de l'abbaye de Saint-Georges de Rennes pendant la foire de la Mi-Carême, voir DE LA BIGNE VILLENEUVE, *Cartulaire de l'abbaye Saint-Georges de Rennes*. Rennes, 1876, pp. 50, 299-302; sur celle du prévôt de l'abbaye de Breteuil lors de la procession du jour de la Pentecôte, voir D. ROB. WUYART, *Abrégé de l'histoire de l'abbaye de Breteuil*. Amiens, 1883, p. 96; sur la coutume bizarre de reconnaissance des droits de l'abbaye de Beaulieu-en-Argonne au XVe siècle, voir P.-A. LEMAIRE, *Recherches histor. sur l'abbaye et le comté de Beaulieu-en-Argonne*. Bar-le-Duc, 1873, pp. 65-66, 256-258, 267; coutumes aussi étranges que la procession aux harengs des chanoines de Reims le mercredi de la semaine sainte. (VARIN, *Archives administr. de la ville de Reims*, t. II, p. 384.)

(2) LAMPRECHT, *Deutsches Wirtschaftsleben*. Leipzig, t. II, 1886, p. 258; *Studien und Mitteil. aus dem Bened. und Cisterc.-Orden*, t. XXVIII, 1907, p. 618.

(3) SCHANNAT, *Historia episcop. Wormatiensis*. Francfort, 1734, t. I, p. 115.

(4) HAUTHALER, *Salzburger Urkundenbuch*, t. II, n. 212, p. 312.

en 1143, à l'église de Mattsee le cens personnel « qui in signum universalis dominii ipsi Romane ecclesie a cunctis baptismatis unda renatis offerri deberet » — explication neuve assurément et curieuse du cens payé à l'église cathédrale — par les paroisses susdites [1]. De même, l'archevêque Eberhard II de Salzbourg (c. 1218-1232) exhorte les plébans de son diocèse à conserver les coutumes établies par ses prédécesseurs à propos de la visite de l'église du monastère de Georgenberg-en-Tyrol, coutume établie, au témoignage de l'évêque Rudiger de Chiemsee (1215-1232), par l'archevêque Eberhard I, à la demande de l'évêque Hartmann de Brixen (1140-1164) [2].

Pour le diocèse de Passau, nous avons divers témoignages. Un acte du 24 février 1379 de Jean de Schaerffenberg, prévôt de la cathédrale de Passau et archidiacre de Mattsee, rappelle aux paroisses du décanat de Mattsee l'obligation qu'elles avaient de visiter le monastère de Reichersberg et d'y porter leur obole banale en lieu de l'église cathédrale trop distante, en vertu d'une ordonnance de Wernhard, évêque de Passau († 1313) [3]. C'est également à cet évêque qu'on rapporte une autorisation analogue accordée à certaines paroisses de se rendre à l'abbaye bénédictine d'Aspach et pour le même motif, privilège renouvelé le 1er novembre 1426 par l'évêque Léonard [4].

La similitude des faits pourrait faire conclure à la similitude des causes qui les ont produits. Ce doit être le cas pour les sanctuaires de l'ancien diocèse de Liége qui avaient le privilège des croix banales : Lobbes, Saint-Trond, Saint-Hubert, Hastière, Stavelot, Aix-la-Chapelle, Fosses, Nassogne, Nivelles, Tongres.

L'abbaye de Lobbes était, le 25 avril, le rendez-vous des bancroix de soixante-douze paroisses ou églises des doyennés de Binche, de Thuin, de Walcourt, en entier, et de la partie du

---

(1) *Ibid.*, t. I, p. 878.
(2) *Ibid.*, t. III, n. 720, p. 236.
(3) *Urkundenbuch des Landes ob der Enns*, t. IX, pp. 583-585.
(4) *Monumenta boica*, t. V, pp. 207-209.

doyenné de Fleurus située à gauche de la Sambre, à l'exception de cinq paroisses voisines de Nivelles, filiales ou banales de cette dernière église, tandis que celles de la rive droite se rendaient à Fosses (1). A la fin du Xe siècle, celles du concile de Fleurus tentèrent de se soustraire à l'obligation d'aller à Lobbes, en portant leurs offrandes à Nivelles ou à Fosses, mais l'évêque Notger les obligea, en 980, à maintenir la coutume traditionnelle (2).

L'abbaye de Saint-Trond recevait pendant l'octave de Pentecôte quatre-vingt-dix-huit paroisses des conciles de Saint-Trond et de Léau et une section de celui de Jodoigne, en vertu d'une mesure prise par les anciens évêques de Liége, comme il conste par des lettres de l'évêque Albéron de 1139 et de 1142, données quand l'église de Diest voulut se soustraire à l'obligation de se rendre à Saint-Trond (3).

L'abbaye de Saint-Hubert recevait vers la fête de saint Jean-Baptiste (24 juin) les processions des conciles de Graide, Rochefort et Bastogne, à l'exception de quelques paroisses rapprochées d'Hastière ou de Nassogne, comme on le voit par une lettre d'Innocent II, du 17 avril 1139, en dépit des efforts tentés en 1075 par l'abbé d'Hastière (Waulsort) pour attirer à son monastère une partie des églises du doyenné de Graide. L'auteur de la *Chronique de Saint-Hubert* les fait remonter à l'époque de l'évêque Walcaud lui-même (810-836) (4).

---

(1) F. Hachez, *Le Pèlerinage des Croix à Lobbes* (Annales du Cercle arch. de Mons, t. II, 1859, pp. 85-90); St. Bormans, *Notice concernant l'histoire des Rogations* (Bull. de la Comm. royale d'hist., 2e série, t. VIII, pp. 313-324); J. Warichez, *L'Abbaye de Lobbes*. Tournai, 1909, pp. 172-175.

(2) J. Vos, *Lobbes, son Abbaye et son Chapitre*. Louvain, t. I, 1885, pp. 433-434.

(3) Ch. Piot, *Cartulaire de l'abbaye de Saint-Trond*. Bruxelles, t. I, 1870, pp. 48-50, 62; *Gesta abb. Trudon.*, cont. 2a, n. 5 (MGH., t. X, p. 338; éd. C. de Borman, t. II, p. 15); G. Simenon, *L'organisation économique de l'abbaye de Saint-Trond depuis la fin du XIIIe siècle*. Bruxelles, 1913, pp. 289-296.

(4) Miraeus, *Opera dipl.*, t. IV, p. 170; Kurth, *Chartes de l'abbaye de Saint-Hubert*. Bruxelles, t. I, 1903, pp. 107-108; K. Hanquet, *La Chronique de Saint-Hubert, dite Cantatorium*. Bruxelles, 1906, pp. 55-57, 246.

Le ban de Tongres comprenait une partie du concile d'Hozémont et primitivement tout le concile de Tongres ([1]); d'après un document de 1491, quarante-huit paroisses ([2]), mais on n'a pas d'acte antérieur à 1391 ([3]). On se rendait à la collégiale de Notre-Dame pendant l'octave de la Pentecôte.

L'auteur des *Miracula* de saint Remacle, au X[e] siècle, signale les croix banales, qui, du « pagus » de Famenne, se rendaient chaque année, le 24 juin, à l'abbaye de Stavelot ([4]). Les croix de Verviers, Theux, Sart et Jalhay (marquisat de Franchimont), qui perdurèrent jusqu'à la fin du XVIII[e] siècle ([5]), se rendaient à Liége; Verviers le mardi de la Pentecôte.

Aix-la-Chapelle était aussi le rendez-vous de processions d'une partie du concile de Maestricht pendant l'octave de la Pentecôte, et l'on voit que la paroisse de Mesch s'y rendait le mercredi de cette semaine ([6]).

Dans le diocèse de Liége, on constate donc que les circonscriptions des croix banales coïncident avec celles des conciles ou doyennés, preuve que l'abannement n'est ni le produit du hasard, ni même d'une dépendance directe vis-à-vis du sanctuaire visité, mais que cette délimitation si précise, parfois confirmée par l'autorité épiscopale, doit provenir de cette même autorité ([7]).

De bonne heure, l'obligation personnelle pour le chef de ménage de se rendre aux bancroix tombe en désuétude; on la

---

([1]) J. Paquay, *Les antiques processions des croix banales à Tongres* (Bull. de la Soc. scientif. et litt. du Limbourg, t. XXI, 1903, pp. 126-196); *Bull. de la Soc. d'Art et d'Hist. du dioc. de Liége,* t. XVIII, 1909, pp. 28-31.

([2]) J. Paquay, pp. 61-62.

([3]) Ibid., p. 10

([4]) Lib. II, n. 50-51. (*Acta Sanct.,* t. I, sept., pp. 716-717.)

([5]) Voir plus haut, p. 426.

([6]) J. Paquay, pp. 37-38.

([7]) Je n'examine pas ici la question de savoir s'il y a un rapport entre la date de ces croix banales et les synodes conciliaires ou décanaux. M. Paquay croit pouvoir le déduire pour notre pays pour les plus anciens synodes conciliaires, qui se sont tenus soit vers le 25 avril, soit vers la Saint-Jean. (*Leodium.* XV, 1922, p. 17.)

remplace par la cotisation commune ou par une redevance annuelle. C'est le cas à Saint-Trond, dès le commencement du XIV[e] siècle, à cause de la résistance des paroisses intéressées; le coste de l'abbaye se contente de fixer la part collective des paroisses récalcitrantes.

Les églises intéressées en arrivent forcément à considérer l'obole banale comme une sorte de redevance fixe dont l'acquittement, sous n'importe quelle forme, est la chose importante (¹).

Ailleurs, les paroissiens de Châtelet, Bouffioulx, Pont-de-Loup et Tamines, qui, de toute antiquité, se rendaient à Fosses avec leurs curés, portant leurs croix et bannières, se rachetèrent de l'obligation de se rendre personnellement à Fosses moyennant, pour chaque manant, le paiement de trois œufs et deux copilles. Par acte du 12 avril 1589, le chapitre supprima les croix banales des dites paroisses moyennant paiement, par chaque bourgeois, à la Pentecôte, de six deniers entre les mains du commis du chapitre (²).

Certes, il est d'autres processions annuelles, accompagnées des mêmes usages, dont on ne peut rattacher l'origine à une ordonnance épiscopale. Je mentionnerai celles de Waulsort pour le ban de Florennes, de Grand-Bigard pour Bruxelles, du Val-Saint-Lambert et une autre de Trèves.

Celle de Waulsort est rattachée par le chroniqueur de l'abbaye à la translation de saint Éloque, qu'il place, probablement sans raison, sous l'abbatiat de saint Forannan en 946. Eilbert, comte de Florennes, dispose que tout manant du ban de Florennes, âgé de 15 ans, homme ou femme, se rendra à Waulsort et y portera un demi-denier pour le luminaire de l'église ou une demi-livre de cire au jour de la fête de la Translation du Saint

(¹) J. Paquay, pp. 17-22, 40-41.
(²) D. D. Brouwers, *Les croix banales à l'église collégiale de Fosses.* (Wallonia, t. XV, 1907, pp. 22-26.)

(3 décembre) [1]; l'origine seigneuriale est nettement indiquée, comme l'obligation pour chaque manant de Morialmé de solder une redevance annuelle d'une demi-livre de cire ou d'une valeur équivalente pour entretenir des lampes sur le tombeau d'Eilbert, imposée par Arnould de Florennes en 1087 [2].

C'est ainsi que, vers 1145, le roi Étienne accorda à plusieurs paroisses des environs de Domfront les droits d'usage dans la forêt du Passais, à charge d'aller, tous les ans à la Pentecôte, en procession à l'église Saint-Julien du Mans [3].

Une procession banale de Bruxelles se rendait le mercredi de la Pentecôte au monastère des Bénédictines de Grand-Bigard [4], mais l'origine en est inconnue. Ce monastère remonte à 1133. Il paraît que les Bruxellois contribuèrent à l'érection matérielle des édifices, aussi bien par leur travail personnel que par leurs aumônes, en retour desquels les moniales les avaient admis à la fraternité. L'évêque Nicolas la confirma, mais cette « Charité » tomba en désuétude et, sous l'évêque Roger (1179-1191), on songea à la relever. D'accord avec Guillaume, prévôt de Sainte-Gudule, le pléban Michel, les curés Hugues de Saint-Jacques, Didier de Saint-Nicolas, Henri de Saint-Géry et Jean de la Chapelle, il fut décidé que les moniales de Bigard viendraient à Bruxelles le jour de la Pentecôte et y séjourneraient pendant trois jours pour y recevoir les aumônes des fidèles. En retour, ceux-ci seraient reçus à la confraternité de l'église de Bigard, du monastère d'Afflighem et des sept monastères dépendant de celui-ci [5]; mais, dans l'acte qui rappelle ces faits, il n'est pas question d'une procession.

---

(1) *Historia Walciodoren. monasterii*, P. I, c. 26-27 (MGH., SS., t. XIV, p. 518); la charte d'Eilbert datée de 976 (*Analectes pour servir à l'hist. eccl. de Belgique*, t. II, p. 266) est une falsification.

(2) *Analectes*, t. XVI, p. 16.

(3) Delisle, *Bibl. École des chartes*, 2e série, t. IV, pp. 347-348.

(4) A. Wauters, *Histoire des environs de Bruxelles*. Bruxelles, t. I, 1855, pp. 368-369.

(5) E. de Marneffe, *Cartul. d'Afflighem*, 1896, pp. 245-246.

Le lendemain de l'Ascension, une procession des paroisses des rives de la Meuse se rendait à l'abbaye du Val-Saint-Lambert. Une curieuse requête, adressée le 12 février 1712, par Thomas de Jace, curé de Ramet et doyen du concile d'Hozémont, à l'archidiacre de Brabant, en expose l'origine légendaire. Elle aurait été instituée en 326 par saint Valentin, évêque de Tongres, en souvenir de la délivrance du duc Porus de Lotharingie par le duc de Butor, fils du comte de Clermont. Ces processions étaient encore observées en 1711 par les paroisses de Ramet, Seraing et Ougrée, mais depuis quelques années celles de Jemeppe, de Flémalle, de Chokier, d'Awirs et d'Engis les négligeaient et le doyen priait l'archidiacre de les rétablir [1]. Il n'y a pas de trace d'une attribution de paroisses à l'abbaye du Val pour une procession banale dans les nombreux documents qui nous restent de ce monastère. Peut-être est-ce en raison des biens que le monastère y possédait.

L'octroi d'indulgences pouvait être aussi l'occasion de processions régionales. C'est ainsi que le 7 janvier 1237, le pape Grégoire IX invitait les fidèles de la province de Trèves à se rendre en procession à l'abbaye de Saint-Maximin de Trèves, au jour de Saint-Agrice, évêque, dont le corps reposait dans ce monastère [2].

III. — Croix banales aux églises mères.

L'usage des processions ou croix banales existait aussi à l'égard des églises paroissiales mères. C'était la reconnaissance officielle par les filiales érigées en églises autonomes de leur origine et de la dignité de l'église dont elles avaient été démembrées, et cette reconnaissance s'affirmait également par le

(1) Schoonbroodt, *Invent. analyt. des chartes de l'abbaye du Val-Saint-Lambert*, t. II, n. 2280, p. 355.

(2) Potthast, nº 10282b.

paiement d'un cens (1). D'un autre côté, on constate l'existence d'un droit coutumier prescrivant à l'église mère de visiter les filiales lors des processions des Rogations. Avec le temps cette obligation tend à s'affaiblir et à tomber en désuétude, mais généralement le droit est revendiqué par les intéressés (2).

Les croix banales de l'abbaye de Munsterbilsen, le jour de l'Ascension, à la différence des bancroix de Saint-Trond, de Saint-Hubert, de Lobbes, de Tongres et d'autres, sont des processions des neuf églises filiales situées aux environs de l'abbaye. La plus ancienne mention date de 1303 (3). Il en est de même pour Aldeneyck, où seize paroisses sont tenues de se rendre à la collégiale d'Eyck, comme l'atteste une charte du cardinal-légat Guy de Palestrina, de 1202, confirmée le 30 juin 1245 par l'archidiacre Jacques de Troyes (4).

Mêmes usages à Ciney et à Sclayn. Le premier dimanche de juin les chefs de ménage d'Havelange, Failon, Chantraine (Verlée), Busin, Jeneffe, Maffe, Sommal, Waillet, Baillonville, Sinsin, Nettine, Heure, Moressée, etc., se rendaient à la collégiale de Ciney avec leurs croix et bannières paroissiales, usage immémorial, comme le disait, en 1685, le prévôt François des Maretz (5).

Sclayn a son « banc de croix », qui obligeait les manants de plusieurs villages circonvoisins à visiter la collégiale et à y faire une offrande; ils devaient y envoyer à certain jour leur croix

(1) *Bull. de la Soc. d'Art et d'Hist. du dioc. de Liége,* t. IX, pp. 166-167.

(2) Conflit entre les curés de Hove et de Contich au XVIe siècle. (*Analectes pour servir à l'hist. ecclés. de Belgique,* t. IX, p. 37.) — Dans le diocèse de Gênes, ce droit est revendiqué encore au XVIIe siècle. (D. Cambiaso, *Rogazioni e litanie genovesi antiche.* Gênes, 1916, p. 7.)

(3) J. Lyna, *Les processions des croix banales à l'abbaye de Munsterbilsen.* (Bull. de la Sect. scientif. et litt des Mélophiles de Hasselt. Hasselt, t. XLI, 1913, 15 pp.)

(4) *Acta Sanct.,* t. III, mars, pp. 289-290.

(5) P.-A. Servais, *Le Vieux Ciney.* Ciney, 1920, p. 5.

paroissiale en signe de dépendance, comparaître à la procession de la Trinité et y solder le droit dit des *Maylettes* (1).

Cette reconnaissance des droits de l'église mère est nettement stipulée lors du démembrement de l'unique paroisse de Notre-Dame, à Nivelles. Lorsqu'en 1231, l'évêque de Liége, Jean d'Eppes, la partagea en onze paroisses nouvelles, il fut décrété qu'au jour de la dédicace de l'église Notre-Dame, les prêtres des autres paroisses se rendraient dans cette église et y paieraient un cens de douze deniers de Louvain, en reconnaissance de l'origine de leur fondation (2). Cette redevance est distincte des « onera rogationum » incombant à chaque paroisse, sans doute une prestation de bancroix à la collégiale (3).

C'est bien à titre de filiale que la paroisse de Lierneux et celle d'Ottré, qui doit en être un démembrement, se rendaient chaque année, le 9 mai, en procession à Stavelot avec les reliques de saint Symètre (4). De même, c'est au même titre et en vertu d'une coutume seigneuriale que les « filles mariaves » de Louveigné se rendaient processionnellement le 5 juin, jour de la dédicace, à l'église de Stavelot, pour y porter leur offrande ordinaire pendant la grand'messe (5).

C'est une loi observée également en Allemagne, en Italie, en France.

Le 19 mai 1220, Honorius III intervient en faveur du monastère des chanoines réguliers de Saint-Georges, au diocèse de

---

(1) V. Barbier, *Histoire du chapitre de Sclayn*. Namur, 1889. p. 364.

(2) Miraeus, *Opera dipl.*, t. III, pp. 703-704; *Bull. de la Soc. d'Art et d'Hist. du dioc. de Liége*, t. XIII, 1902, p. 76. — Voir pour Desschel en 1270 *Analectes*, t. XXXV, p. 418.

(3) *Bull. de la Soc. d'Art et d'Hist. du dioc. de Liége*, t. XIII, 1902, p. 68.

(4) *Triumphus S. Remacli*, c. 2 (MGH., SS., t. XI, p. 433); *Bull. de la Soc. d'Art et d'Hist. du dioc. de Liége*, t. XX, p. 301. — On voit, dans les récès capitulaires de Stavelot (Archives de l'Etat à Liége, 4407 [5]), qu'en 1781, Lierneux fut dispensé du pèlerinage, mais que les mambours furent tenus de remettre l'offrande (p. 51).

(5) Il en est question dans les récès capitulaires de 1782, 1783 et suivants (pp. 53, 60, 73, 140).

Passau, pour obliger le pléban et les paroissiens de Traismauer à s'y rendre processionnellement avec leurs croix à certaines solennités de l'année (1).

A Thaben, « au jour du ban après Pâques », on voit en 1225 vingt-cinq villages, avec leurs prêtres, croix et reliques, porter leur cens (2). Une des conditions imposées lors de l'érection en collégiale de l'église paroissiale de Saint-Martin à Colmar (1237), dont le patronat appartenait à l'abbaye de Munster, est qu'une fois par an, à un jour de leur choix, les chanoines et les paroissiens se rendront en procession solennelle au monastère de Saint-Grégoire (3).

Je relève une obligation du même genre à Florence en 1205 (4).

C'était également une obligation pour les paroisses relevant de l'abbaye de Saint-Sauveur de Redon de se rendre à l'église abbatiale, le jour de l'Ascension, pour prendre part à la grande procession de cette fête (5), tandis qu'une autre paroisse, celle de Fougeray, dont l'abbé de Redon n'a jamais été curé primitif, s'y rendait le lundi de la Pentecôte (6). Celle de Maxent, où se trouvait un prieuré de l'abbaye, s'y rendait solennellement à la fête de la Sainte-Trinité, malgré une distance de sept lieues, et chacun des paroissiens y portait pour enseigne un rameau de feuillée de chataîgnier pris dans un bois proche de l'abbaye (7).

Les processions de Remiremont en Lorraine étaient célèbres.

---

(1) Pressutti, *Reg. Honorii III*, n. 2443, t. I, p. 404; Potthast, 6254.

(2) Lamprecht, *Deutsches Wirtschaftsleben*, t. II, pp. 257-258. — Pour Dornbach à Vienne en 1226 (Hauthaler, *Salzburger Urkundenbuch*, t. III, n. 808, p. 338); pour Amorbach, avec offrande de pains le lundi de la Pentecôte. (Gropp, *Hist. monasterii Amorbacensis*. Francfort, 1736, p. 133.)

(3) Trouillat, *Monuments de l'hist. de l'ancien évêché de Bâle*. Porrentruy, t. I, 1852, p. 546; t. V, p. 142.

(4) Camobreco, *Regesto di S. Leonardo di Siponto*. Rome, 1913, n. 145, p. 92.

(5) Guillotin de Corson, *Pouillé histor. de l'archevêché de Rennes*. Rennes, 1883, t. IV, p. 218; t. V, p. 40.

(6) *Ibid.*, p. 607.

(7) *Ibid.*, t. V, p. 165.

Le lundi de la Pentecôte, les paroisses qui relevaient de cette abbaye venaient, chaque année, avec croix et bannières, leurs curés en tête, offrir à saint Romaric leurs hymnes et *Kyriolés;* chaque paroisse se distinguait par les branches ou les fleurs qu'elle portait traditionnellement : c'était le genièvre pour Dommartin, le cerisier pour Saint-Étienne, le muguet pour Saint-Amé, l'églantier pour Saint-Nabord, le sureau pour Vagney, le saule pour Saulxures, le chêne pour Rupt, le sapin pour Ramonchamp, le genêt en fleurs pour Raon, l'aubépine pour Plombières et Bellefontaine. Saint-Maurice, trop éloigné pour venir en pèlerinage, était représenté par le marguillier de l'église, qui apportait dans le chœur des dames chanoinesses deux corbeilles de neige : c'était le tribut du Ballon d'Alsace, au pied duquel se trouvait Saint-Maurice. Si la Pentecôte se trouvait tomber assez tard pour que la neige du géant des Vosges fût fondue, Saint-Maurice la remplaçait par deux bœufs blancs (1).

On pourrait multiplier les exemples des processions, et l'obligation pour les églises filiales d'assister, à certaines fêtes de l'année, aux offices paroissiaux des églises mères. Signalons les cas de Baume-les-Dames (2), de Saint-Savin de Tarbes (3), de Pontoise le mercredi de la Pentecôte (4).

Il y aurait lieu de rapprocher de ces reconnaissances de sujétion les actes par lesquels les évêques, en concédant certaines églises, obligeait les bénéficiaires à venir rendre hommage à la cathédrale. En 1174, l'évêque Matthieu de Troyes fait

(1) A. Guinot, *Étude histor. sur l'abbaye de Remiremont.* Paris, 1859, p. 148; *Revue de Bretagne et de Vendée,* 2e série, t. V, 1864, p. 320; Chan. Hingre, *Kyrioles.* (Bull. de la Soc. philom. vosgienne, t. XX, 1894-1895, pp. 151-168.)

(2) Besson, *Mémoire histor. sur l'abbaye de Baume-les-Dames.* Besançon, 1845, p. 36.

(3) Acte de c. 1070. (Martène, *Thesaurus,* t. I, col. 199-200.)

(4) Depoin, *Cartulaire de l'abbaye de Saint-Martin de Pontoise,* 2e fasc., 1896, pp. 141-142.

donation aux chanoines de Saint-Martin, de cette ville, de l'église de Merrey ; il y met pour condition que, trois fois par an, à Pâques, à la Pentecôte et en la fête des saints Pierre et Paul, les chanoines de Saint-Martin se rendront en procession à la cathédrale et chanteront le *Christus vincit, Christus regnat, Christus imperat ;* vu les marais, le temps glacial et la longueur du chemin, il leur fait remise de la quatrième procession de Noël (1).

Si incomplet que soit cet aperçu sur les croix banales, il aura peut-être le mérite d'appeler l'attention sur diverses manifestations de la vie religieuse au moyen âge et sur des usages liturgiques ou des coutumes seigneuriales peu remarqués. La production de nouveaux textes permettra de corroborer l'hypothèse que nous avons émise au sujet de la visite des églises paroissiales à l'église cathédrale et de fixer la véritable nature de cette obligation banale.

(1) Martène, *Ampl. coll.,* t. I, col. 891.

BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE.

Berlière (*D. Ursmer*). Recherches historiques sur la ville de Gosselies. Première partie. Maredsous, 1922; in-8° (252 p., pl.) [29.121]

Blondel (*Georges*). La Crise sociale et économique de l'Angleterre. Paris, 1922; extr. in-8° (pp. 168-188). [28.769]

Dupréel (*Eugène*). La Légende socratique et les Sources de Platon. Bruxelles, 1922; in-8° (450 p. rel. de l'éditeur). [29.124]

De Reul (*Paul*). L'OEuvre de Swinburne. Bruxelles, 1922; in-8° (502 p., portr. rel. de l'éditeur). . [29.123]

Espino (*Alfonso*). Marmoles y Bronces. San Salvador, 1919; in-8° (131 p). [29.144]

Fokkens (*F.*). Note about a Scheme to afford a credit to Germany without raising national or international loans... Scheveningue, s. d.; in-8° (15 p.). [28.756]

Lanson (*G.*). Choix de Lettres du XVIIIe siècle. Paris, 1921; in-32 (704 p.). [29.119]

Laloire (*Édouard*). Seigneurie d'Enghien. Documents et Notices concernant l'histoire de la Seigneurie. Enghien, 1914-1922; in-8° (181 p., pl.). [29.122]

Sarolea (*Charles*). The French Renascence. Londres, s. d.; pet. in-4° (302 p., portr. rel. de l'éditeur). [29.120]

Simar (*Th.*). Catalogue de la Bibliothèque du Ministère des Colonies. Bruxelles, 1922; in-8° (186 p.). [29.145]

Vannerus (*Jules*). Les Comtes de Salm-en-Ardenne. Arlon, in-8° (170 p.). [29.143]

— Mandats d'écrou des procès Baucq-Cavell. Bruxelles, 1921; extr. in-8° (7 p. fac-sim.). [28.768]

— Les exactions de la quatrième armée allemande au début de la guerre. Bruxelles, 1922; extr. in-8° (16 p.). [28.767]

— Les Chaumont germaniques. Note de toponymie. Bruxelles, 1922; extr. in-8° (pp. 283-292). [28.766]

Séance du lundi 9 octobre 1922.

M. Maurice Vauthier, directeur de la Classe, président de l'Académie.

Sont présents : MM. J. Vercoullie, *vice-directeur;* le comte Goblet d'Alviella, le baron Descamps, Paul Thomas, Jules Leclercq, le baron A. Rolin, J. Waltzing, E. Mahaim, L. de la Vallée Poussin, L. Parmentier, H. Delehaye, dom U. Berlière, J. Bidez, J. van den Heuvel, G. Cornil, L. Dupriez, G. Des Marez, Paul Hymans, L. Leclère, *membres;* J. Cuvelier, Jean Capart, H. Vander Linden, A. Nerincx, *correspondants*, et le Secrétaire perpétuel.

Absences motivées : MM. Pirenne et Hubert, membres.

M. le Directeur annonce à la Classe la mort de M. Ernest Lavisse, associé de la Section d'histoire et des lettres, décédé à Paris le 21 août 1922.

CORRESPONDANCE.

— M. le Ministre des Sciences et des Arts fait parvenir le rapport du jury du Prix quinquennal des sciences historiques (8e période : 1916-1920). Ce document est publié ci-après.

Le même Ministre demande à l'Académie de présenter une liste de trois candidats parmi lesquels sera choisi le représentant de l'Académie au sein du Conseil supérieur des Bibliothèques publiques.

L'Institut Ferrini des palimpsestes (Rome) sollicite l'échange de publications.

HOMMAGES D'OUVRAGES.

Cases on international law, par James Brown Scott.

Lord Bryce, par Jules Leclercq.

L'Art égyptien; L'Architecture, par J. Capart.

Les Pèlerinages expiatoires et judiciaires, par Ét. van Cauwenberge; présenté avec une note bibliographique, par dom Ursmer Berlière.

Joseph Lebeau et *Paul Devaux*, par Fr. Van Kalken.

Ecarts posthumes du Prince de Ligne, publiés par Félicien Leuridant.
— Remerciements.

COMITÉ SECRET.

La Classe prend connaissance des candidatures présentées par les Sections pour les diverses places vacantes.

COMMISSION DES FINANCES.

Sont nommés membres de cette Commission : MM. Cornil, Dupriez, baron Descamps, J. Leclercq et E. Mahaim.

FONDATION PIRENNE.

Sont nommés membres du jury de cette Fondation : MM. Des Marez, Cuvelier et Leclère.

MOTION.

M. L. Parmentier propose de rappeler que l'Académie a voté jadis un vœu en faveur du maintien de l'Université de langue française de Gand. La Classe, à l'unanimité, adopte cette proposition et décide d'en aviser les Classes des sciences et des beaux-arts.

COMMUNICATIONS.

Les *Horrea Agrippiana à Rome*, par H. Delehaye. S'inspirant des travaux récents de M. A. Bartoli, professeur à l'Université de Rome, le P. Delehaye entretient l'Académie des fouilles qui ont mis au jour les *Horrea Agrippiana* au pied du Palatin. Construits au début de l'époque impériale, ces magasins, qui dépendaient de l'Annone, continuèrent à être utilisés au cours du moyen âge. Lorsque après le départ des empereurs, l'administration civile, impuissante à assurer le service des subsistances, se déchargea de ce soin sur l'Église, celle-ci installa dans les *Horrea d'Agrippa* la diaconie de Saint-Théodore. Ainsi fut prolongée, pendant plusieurs siècles, au milieu des ruines qui s'amoncelaient de toutes parts, l'existence de ce vaste établissement.

M. Bidez signale à l'Académie l'intérêt que présentent les fresques photographiées par M. Breasted dans les ruines d'une forteresse romaine au bord de l'Euphrate.

M. Capart rend compte des solennités qui ont eu lieu à Paris, à l'occasion du Centenaire de la Société Asiatique de France, et s'exprime comme suit :

« L'Académie m'avait fait l'honneur de me déléguer pour la représenter aux fêtes du Centenaire de la fondation de la Société Asiatique de Paris. Les orientalistes français avaient convié leurs collègues étrangers à commémorer en même temps le Centenaire de la découverte de Champollion.

» Un grand nombre de délégués, venus de tous les pays du monde, avaient répondu avec empressement à l'invitation du Comité des fêtes. Celles-ci se succédèrent pendant quatre jours, du 10 au 13 juillet.

» La solennité du 11, à la Sorbonne, réunit, dans le grand auditoire, près de cinq mille personnes, qui écoutèrent, dans un silence respectueux, les discours prononcés par le président de la Société Asiatique, M. Sénart, et par les représentants des principales Sociétés d'études orientales étrangères. M. Millerand, président de la République française, a souligné, dans un discours concis, mais impressionnant, l'importance considérable qu'il convenait d'attribuer à l'effort scientifique des orientalistes. Il ne s'agit pas, en effet, d'une science purement abstraite, à laquelle le grand public est trop souvent tenté de dénier toute valeur pratique, mais, au contraire, d'un moyen précieux pour rapprocher les peuples étrangers en leur permettant de mieux se comprendre et de s'estimer davantage.

» Les spécialistes présents à la cérémonie ne pouvaient manquer d'être sensibles à cette constatation et au témoignage rendu à leurs efforts par la plus haute personnalité du Gouvernement français.

» Ils y voyaient une promesse implicite que leurs établissements scientifiques pouvaient compter sur la sollicitude des pouvoirs publics. La présence, dans une tribune, de chefs africains en visite à Paris, semblait donner au grand public une confirmation vivante des résultats de cette œuvre de rapproche-

ment des peuples et des races qui ne peut se réaliser que dans l'étude des langues et dialectes.

» Le lendemain, une séance, au musée du Louvre, était particulièrement consacrée à l'immortelle découverte de Champollion, le fondateur du grand Musée égyptien de Paris. En ma qualité de représentant de l'Académie, j'eus l'honneur, au cours de la cérémonie commémorative, de dire quels étaient les liens qui unissaient les Belges à la grande famille scientifique réunie en ce jour et d'affirmer en même temps que, malgré de légères divergences d'interprétation, il n'y a qu'une seule école égygtologique, l'école de Champollion.

» Les conservateurs du Louvre avaient groupé dans une salle de précieux monuments égyptiens, empruntés aux collections du Musée, ainsi qu'aux trésors des amateurs. Cette exposition donnait aux visiteurs une grande impression de la splendeur d'un art dont la connaissance et la juste appréciation découlent presque entièrement de la découverte de l'illustre Français.

» Il n'est pas nécessaire de mentionner en détail les réceptions, d'un caractère moins solennel, offertes par le Musée Guimet, par M. Sénart, le prince Roland Bonaparte et la Municipalité de Paris. Un banquet au Palais d'Orsay termina les fêtes, dont les participants conserveront certainement le meilleur souvenir.

» On a vivement regretté qu'un deuil de famille n'eût pas permis à notre confrère Louis de la Vallée Poussin de représenter à Paris, en même temps que l'Académie, la Société belge d'Études orientales, dont il est le fondateur et le président. Plusieurs membres de celle-ci, s'adonnant à diverses disciplines, attestaient par leur présence la vitalité des études orientales dans notre pays.

» L'opinion publique et les cercles dirigeants finirent par comprendre que ces recherches peuvent avoir, même pour un petit pays comme le nôtre, une valeur considérable. Un jour, peut-être, en utilisant le concours de nos spécialistes, pourrons-nous posséder, à l'instar de Paris et de Londres, une vivante école des langues orientales ».

CONCOURS QUINQUENNAL DES SCIENCES HISTORIQUES.

(Période : 1916 à 1920.)

Rapport fait, au nom du Jury, à M. le Ministre des Sciences et des Arts, par M. G. Des Marez (1).

La guerre a pesé lourdement sur la production scientifique belge pendant la période 1916-1920, comme sur la période précédente.

Les années 1916, 1917 et la presque totalité de l'année 1918 furent agitées par le grand drame de la lutte contre l'envahisseur. L'attention était ailleurs qu'aux études, et si pendant ces années qui appartiennent à la guerre, certains travaux de pure érudition étaient possibles, parce qu'ils constituaient une distraction souvent nécessaire dans ces moments d'angoisse, la construction historique proprement dite, qui exige un effort de pensée, serein et continu, était totalement exclue. Aussi, le bilan de la période 1916-1920 n'accuse-t-il qu'un nombre restreint de travaux relatifs aux sciences historiques, en dehors des publica-

---

(1) Le jury se composait de MM. le comte Goblet d'Alviella, ministre d'État, professeur honoraire de l'Université libre de Bruxelles, *président;* Eugène Hubert, ancien recteur de l'Université de Liége; Jules Leclercq, conseiller honoraire de la Cour d'appel; R. P. Delehaye, bollandiste, et G. Des Marez, archiviste de la ville de Bruxelles et professeur à l'Université libre, *secrétaire-rapporteur.*

M. E. Hubert, devenu Ministre des Sciences et des Arts, fut remplacé par M. J. Cuvelier, archiviste général du Royaume.

Conformément à l'usage, nous ne mentionnons pas les travaux publiés par les membres du jury pendant la période quinquennale. Dans la rédaction du rapport, nous avons utilisé les notes des différents membres, afin de donner aussi exactement que possible la physionomie des débats et de rapporter dans des termes précis les éloges décernés ou les critiques formulées à propos des ouvrages soumis à notre examen

tions d'histoire nationale dont le jugement est réservé à un jury spécial (¹).

Il ne fut pas toujours aisé de retrouver les livres parus. La *Revue des Archives belges*, si précieuse comme organe d'information, a cessé de paraître, et il ne semble pas qu'après la mort de son fondateur, Godefroid Kurth, elle reparaisse jamais. La *Bibliographie de Belgique* n'était pas complète au moment où nous commencions nos délibérations, et le volume de l'année 1920 vient de paraître, il y a quelques jours seulement. Faute de ressources budgétaires, les *Sociétés savantes* n'ont pas repris toutes leur activité au lendemain de la guerre, et nous ont privé ainsi des renseignements que leurs instructives chroniques avaient coutume de contenir. Le numéro spécial que la *Revue d'Histoire ecclésiastique* compte consacrer aux ouvrages parus de 1914 à 1920 est encore sous presse. La *Revue de l'Institut de Sociologie*, remplaçant les *Archives sociologiques*, n'a publié son premier numéro qu'en juillet 1920, accordant avant tout son attention aux travaux les plus récents. Le *Musée belge*, qui a repris si vaillamment sa tâche, vint trop tard pour nous aider, surtout pour les premières années de la période, et la *Revue belge de Philologie et d'Histoire* était encore à l'état de projet (²). En dépit de cet outillage bibliographique défectueux, nous croyons cependant avoir réuni ce qu'il y a de capital dans la production historique belge. Des études particulières peuvent nous avoir échappé. Nous nous en excusons d'avance, surtout auprès des auteurs dont le nom aurait mérité de figurer dans cette revue de livres. Personnellement nous regretterions vivement ces oublis, car, dans notre pensée, ce rapport doit être, comme les précédents, une synthèse, aussi complète que possible, de l'activité historique en Belgique. Nous dirons même que nous avons élargi

---

(¹) Voir, sur les travaux d'histoire nationale, le rapport publié au *Moniteur* du 14 avril 1922.

(²) La nouvelle *Revue de Philologie et d'Histoire* ne vit le jour qu'en janvier 1922.

le cadre au delà de ses limites habituelles. Nous ne nous sommes pas contenté de rendre compte des ouvrages qui étaient matériellement présents sur la table du jury, mais nous nous sommes efforcé de rattacher les historiens et leurs œuvres à des courants scientifiques antérieurs. Un historien ne s'improvise pas de toutes pièces. En lui agissent des traditions, et ses productions ne sont que l'aboutissement naturel et logique d'un courant d'idées préexistant. On ne nous en voudra pas d'avoir posé ainsi certains jalons sur la route de la science belge, d'avoir créé des points de ralliement destinés à marquer la continuité de nos efforts.

*
* *

La Préhistoire, l'Archéologie orientale, le Folklore, l'Histoire des Religions, l'Histoire de l'Art, la Critique des sources nous ont fourni pour la période de 1916 à 1920 des travaux variés et remarquables. Il est naturel d'en commencer l'examen par les matières les plus éloignées dans le temps, et voilà pourquoi nous voudrions parler tout d'abord de la *Préhistoire*.

Une question préalable se posait : La Préhistoire rentre-t-elle vraiment dans le champ de nos investigations? N'a-t-elle pas toujours été exclue du programme de nos concours, et cette exclusion ne se justifie-t-elle pas aujourd'hui encore? Après discussion, il fut décidé, presque à l'unanimité, que les travaux sur la Préhistoire seraient compris dans notre examen. On fit valoir, avec raison, que cette science, à ses débuts incertaine et chancelante, est assise aujourd'hui sur des bases solides et qu'elle a rendu déjà des services multiples et signalés à l'Histoire. N'est-ce pas elle qui a modifié complètement nos notions sur la composition ethnique des peuples de l'Europe, et plus particulièrement de la Belgique? N'est-ce pas elle qui nous a révélé une succession de civilisations, dont on n'avait jusqu'en ces derniers temps aucune idée? Par leurs découvertes sur l'activité commerciale et industrielle des peuples néolithiques,

les préhistoriens ont ajouté une intéressante introduction à l'histoire du commerce et de l'industrie. Dès lors, on ne pouvait méconnaître plus longtemps le rôle de la Préhistoire comme science auxiliaire de l'Histoire, au même titre que l'archéologie ou la chronologie, ou toute autre discipline dont l'historien juge le concours indispensable.

On sait toute la part que la Belgique a prise à l'expansion de cette science nouvelle. Nous n'avons pas l'intention d'en faire le récit. Il nous sera permis pourtant de signaler l'extrême importance des fouilles, restées célèbres, que le Dr Schmerling entreprit, en 1833, dans les cavernes de la province de Liége: celles non moins mémorables de Spring et d'Édouard Dupont. Depuis, une pléiade de Belges ont continué les travaux de ces maîtres illustres : Max Lohest, Marcel de Puydt, Julien Fraipont, le Dr Émile Houzé, le Dr Jacques, A. Rutot, le baron de Loë et d'autres encore.

La réputation d'A. Rutot, conservateur honoraire du Musée royal d'histoire naturelle, a franchi depuis longtemps nos frontières. Ses principaux travaux sont pour la plupart antérieurs à la période qui nous occupe; ceux qui y appartiennent sont plutôt des œuvres de vulgarisation, qui révèlent un esprit de penseur profond et d'habile écrivain. *Les grandes Mutations intellectuelles de l'Humanité* sont un essai d'allure philosophique et sociologique tout autant que préhistorique. Elles renferment une histoire généralisée depuis l'origine de la Vie, poussée à travers l'Histoire humaine jusqu'à nos jours [1]. Cette étude captivante fut précédée, en 1918, d'un ouvrage intitulé : *La Préhistoire*. Première partie : Introduction à l'étude de la préhistoire de la Belgique. Éléments de préhistoire générale, suivis d'une description sommaire des collections préhistoriques

(1) Première partie (2e édition). Bruxelles. Lamertin, 1920. Format 15 × 12. de 152 pages, avec illustrations. — Deuxième partie. Bruxelles. Lamertin, 1920. Même format, de 188 pages.

étrangères exposées dans les galeries publiques du Musée royal d'histoire naturelle de Belgique, à Bruxelles (1). A cet ouvrage s'ajoute un mémoire qui a pour titre : *Un Essai de Reconstitution plastique des Races humaines* (2), qui ne satisfera pas complètement, nous le craignons, le savant avide de données positives, mais qui ne laissera pas, pourtant, de susciter une vive curiosité et d'ouvrir la voie à des tentatives de concrétisation, dont Rutot nous donne ici un premier exemple.

L'auteur a voulu reconstituer, avec l'aide d'un statuaire, M. L. Maseré, les principaux types humains actuellement connus, qui se sont succédé pendant une durée qu'il évalue à une centaine de mille ans, et dont l'évolution compliquée et continue a conduit aux types humains actuels. On sait que M. Rutot admet — et c'est même lui qui a exprimé, le premier, cette pensée toujours vivement combattue — que les premiers *Précurseurs de l'Humanité* ont fait leur apparition, non pas à l'époque quaternaire, comme on le croit communément, mais vers le milieu de l'ère tertiaire, et qu'ils se sont servis, comme outillage, d'éclats de silex naturels, largement répandus à la surface du sol. L'auteur ne se borne pas à décrire les types reconstitués; il s'efforce de les replacer dans leur milieu. Il accompagne chacun d'eux d'intéressantes notions sur l'industrie et l'art, de manière à tracer un tableau de l'évolution de l'industrie humaine préhistorique qui rattachât par des liens solides l'Histoire à la Préhistoire. De Rutot encore une étude relative aux Atlantes : *Pourrait-on retrouver les ruines de la capitale des Atlantes?* Il résout affirmativement cette question et situe Cernè dans le Maroc méridional, à l'embouchure du Sous (3).

(1) Bruxelles, 1918, 167 pages, figures. Publication de la Société des Naturalistes belges.

(2) *Mémoires in-4° de l'Académie royale de Belgique* (Classe des beaux-arts). Bruxelles, Hayez, novembre 1919, 172 pages, 241 gravures et 32 planches.

(3) *Mémoires in-8° de l'Académie royale de Belgique* (Classe des beaux-arts) Août, 1920, 37 pages et 3 figures.

Un disciple de M. Rutot, M. Georges Van Wetter, a fait paraître également une étude sous le titre : *Les origines de la Parure aux temps préhistoriques* (¹). L'auteur s'inspire de la méthode de son maître et mêle volontiers la conjecture à l'observation directe des faits. Il se lit avec intérêt et plaisir. Sans jamais se perdre dans des détails inutiles, il poursuit la démonstration d'une thèse qui paraîtra à beaucoup d'esprits plus séduisante que fondée. M. Van Wetter pense que la parure n'est pas née de la vanité humaine, mais de la nécessité de la défense dans la lutte pour la vie. C'est l'instinct de la conservation, affirme-t-il, et non le sentiment, qui a déterminé l'homme à suspendre à son corps des armes en silex, qui deviendront des symboles, des simulacres, des objets d'agrément, le jour où il lui sera possible de les remplacer par des moyens de défense plus perfectionnés.

D'âge en âge, M. Van Wetter poursuit le développement de la parure. Pour la période antérieure au moustérien supérieur, il n'y a à signaler que quelques petits silex troués, qu'il considère évidemment comme des armes-pendeloques. Dans le moustérien supérieur, ce sont des coquillages dont les défunts étaient ornés, comme l'atteste le squelette de Combe Capelle, et l'auteur remarque à ce propos que ce fut l'homme, et non la femme, qui en fut paré le premier. Apparaissent dans la suite les fragments osseux travaillés, la pendeloque faite d'un trophée d'animal, os ou dent. Les dents percées, les morceaux d'ivoire, furent de plus en plus recherchés, surtout les dents de cervidés. Les peintures corporelles se rencontrent, dès l'aurignacien moyen, et fidèle à sa thèse initiale, l'auteur leur attribue une origine utilitaire plutôt qu'esthétique. Il croit que le barbouillage des corps jouait un rôle complémentaire du vêtement, en protégeant les parties du corps laissées libres. Les couronnes

(¹) *Mémoires in-4° de l'Académie royale de Belgique* (Classe des beaux-arts). Bruxelles, Lamertin et Hayez, décembre 1920, 170 pages et 160 figures.

et les résilles de coquillages ont une origine identique. Comme les peintures, elles répondaient à un but utilitaire et servaient à retenir la chevelure, comme l'épingle en os, en bois de renne ou en ivoire. Les statuettes humaines, suspendues au cou, furent le propre des races négroïdes qui se sont progressivement avancées jusque dans le Sud de la France. Fréquentes dans l'aurignacien, elles disparurent insensiblement dans le solutréen et firent place à des figurines animales, dont les hommes du magdalénien, ceux du magdalénien moyen surtout, firent d'admirables parures. Tout l'art magdalénien, d'ailleurs, ne poursuit qu'un but, la reproduction de l'animal, et après cette brillante manifestation artistique, la décadence commence et s'achève à l'époque azilienne, peut-être à la suite des transformations climatériques. Malgré tout, cependant, le principe de la parure que l'évolution antérieure a affirmé persiste, mais il retournera à ses manifestations du début et à ses éléments originels.

Tel est le résumé rapide de ce livre. Les faits et les exemples y sont choisis par l'auteur avec esprit critique, et l'on se réjouira de voir groupés ici des objets d'une authenticité indiscutable. Ont-ils prouvé ce que l'auteur a voulu leur faire prouver? Il sera permis d'en douter. Il y a des choses, qu'on le veuille ou non, qui resteront à l'état d'éternelle hypothèse. Dire que le silex troué était une arme qu'on suspendait au cou est une affirmation à la rigueur admissible, mais elle n'autorise pas une série de déductions d'ordre psychologique, telles que l'idée de supériorité de l'homme, l'attrait du mâle pour la femme, l'entr'aide dans la lutte de clan à clan, comme si le clan n'était pas une organisation sociale qui n'apparaît que relativement tard dans l'évolution des peuples. En vérité, nous ne saurons jamais ce qui s'est passé dans le cerveau de l'homme primitif, beaucoup plus proche encore de l'animal que de l'homme. Pourquoi vouloir attacher à son cou une pierre lourde plutôt qu'une belle plume ou un morceau de peau? La thèse de ceux qui prétendent que la première parure consistait en baies

éclatantes, en insectes brillants, reste, en dépit de la réfutation esquissée par l'auteur, tout aussi probable que la parure lithique. Tout aussi probable aussi la théorie qui assure que les premiers objets de parure étaient des fétiches. Parfois même on a quelque peine à ne pas voir dans les hypothèses de l'auteur de véritables suggestions de romans, ou tout au moins des déductions aventureuses, auxquelles l'historien se gardera bien d'adhérer.

*
* *

L'*Archéologie orientale* s'est vue enrichie de travaux importants, auxquels nous devons réserver une attention toute particulière.

L'*Égyptologie* est une des branches les plus jeunes des sciences historiques. Elle ne fut guère sérieusement étudiée dans notre pays avant la fin du siècle dernier. Les découvertes de Champollion eurent cependant leur retentissement en Belgique comme partout ailleurs, et au cours du XIXe siècle, l'attention des archéologues s'orienta vers cette science nouvelle. Comme toujours l'initiative privée précéda l'effort officiel. Quelques collectionneurs s'intéressèrent au problème mystérieux de la civilisation égyptienne. Hagemans constitua un « cabinet d'amateur » qui fut transporté au Musée de la Porte de Hal, en 1861, et servit de point de départ aux collections égyptiennes, exposées aujourd'hui aux Musées royaux du Cinquantenaire. En 1884, la collection de de Meester de Ravenstein vint s'y ajouter. Hagemans publia même un *Lexique français-hiéroglyphique* (1896). En même temps que lui, A. Massy et E.-M. Coemans travaillaient avec zèle dans le même ordre d'idées [1]. Les études

[1] A. Massy publia : *Choix de textes égyptiens*, traduits en français. Gand, 1886; *Études égyptiennes*. I. *Papyrus de Leide*. Gand, 1885-1887; *Glossaire du roman de Setna*, s. d.; *Manuel de la langue démotique*. Gand, 1886. — E.-M. Coemans est l'auteur d'un *Manuel de la langue égyptienne*. Gand, 1887. — Voir aussi A. Blomme, *L'Égyptologie en Belgique*. Anvers, 1909.

égyptologiques excitaient toujours davantage la curiosité, et l'on inscrivit même au programme des langues orientales de l'Université de Louvain un cours d'hiéroglyphes, dont le premier titulaire fut, si nous ne nous trompons, Mgr Hebbelynck.

L'impulsion était définitivement donnée. La collection Hagemans, renforcée de celle de de Meester de Ravenstein, fut retirée de la Porte de Hal et placée dans les nouveaux locaux du Parc du Cinquantenaire. Presque en même temps, vers 1900, l'État organisa systématiquement une section égyptologique et en réserva la direction à un jeune savant, qui, depuis, s'est révélé comme un maître, M. Jean Capart. Avec lui, les études égyptologiques en Belgique entrèrent dans une phase nouvelle. Son activité nous valut un nombre considérable d'articles, de comptes rendus et aussi quelques ouvrages de valeur. Sa toute première publication date de 1896. C'était un article de modeste envergure, quelques pages seulement, publié dans la « Revue de l'Université libre de Bruxelles » : *Le Double d'après Maspero.* Des œuvres plus importantes suivirent presque aussitôt. Citons le *Recueil de monuments égyptiens,* dont une première série, composée de cinquante planches, parut en 1902; une deuxième série, comprenant également cinquante planches et cent dix-huit pages de texte, en 1905. A ce recueil vint s'ajouter, en 1909 et en 1911, une nouvelle collection sous le titre : *L'Art égyptien. Choix de documents accompagnés d'indications bibliographiques.* En 1903 et 1904, M. Capart fit à la Société royale d'Archéologie de Bruxelles une série de conférences qu'il réunit ensuite en un volume : *Les Débuts de l'Art en Égypte* (1). Dans les *Annales* de la même Société parut, en 1912, une étude sur les *Monuments dits Hycsos* (2); en 1914, une nouvelle étude sur *Les Origines de la Civilisation égyptienne,* cette fois dans le « Bulletin de la Société d'Anthropologie de Bruxelles » (3).

(1) Bruxelles, 1904, in-8°, VIII-346 pages avec planches et figures.
(2) T. XXVII, pp. 121 à 156.
(3) T. XXXIII, pp. 133 à 162.

Toutes ces publications ont fait connaître M. Capart, tant dans le pays qu'à l'étranger, comme un chercheur érudit et consciencieux. Elles lui ont valu une place distinguée au nombre des savants qui ont contribué à nous éclairer sur le passé le plus éloigné de l'Égypte et, par suite, à reculer, pour ainsi dire, de plusieurs millénaires les premières manifestations d'une culture qu'il nous montre déjà riche en chefs-d'œuvre dès le règne de Menès, ce prince, naguère fabuleux, devenu désormais une réalité historique.

Tout en publiant le résultat de ses recherches, M. Capart, professeur à l'Institut supérieur d'Archéologie de l'Université de Liége, s'est appliqué à répandre par l'enseignement le goût de la science qu'il pratique avec tant de zèle. Ce sont précisément ses *Leçons sur l'Art égyptien*, publiées en 1920, qui nous réservent le plaisir de rendre hommage à son labeur ([1]).

Sous une forme condensée, il fait connaître le milieu physique et le cadre historique dans lesquels s'est déroulée à travers les siècles la civilisation égyptienne. Après un aperçu des documents qui projettent quelque lumière sur les premiers essais d'un art prodigieusement lointain, il aborde l'étude des monuments pharaoniques, qui impliquent, comme le nom l'indique (*Pharaon* signifiant « la double grande maison »), la réunion sous un même sceptre de la Haute et de la Basse-Égypte.

Dans la deuxième partie, il analyse les monuments laissés par l'Ancien Empire : les pyramides, les tombeaux et leur mobilier, les statues des rois et des particuliers.

Dans la troisième, consacrée au Moyen Empire, il étudie l'architecture civile, militaire et religieuse de cette époque; ensuite, les arts industriels, les produits de la peinture et de la sculpture.

Dans la quatrième, il traite plus particulièrement des grands temples, qui marquent le dernier âge, mais non le moins brillant

---

([1]) Liége, Vaillant-Carmanne, in-8°, de XIV-551 pages.

de la culture égyptienne sous le Nouvel Empire : Karnak, Luxor, les nécropoles de Thèbes, etc.

Enfin, la dernière partie se rapporte à ce qu'il appelle la Basse Époque, où il expose les dernières manifestations d'un art dont la fin est intimement liée à la décadence et à l'agonie de la vieille religion égyptienne. Là encore, il nous fait constater qu'au bout de cinquante siècles, ce sont toujours les types de l'Ancien Empire qui se maintiennent pour ne se modifier, ou plutôt ne se détériorer qu'avec l'entrée en scène des barbares africains et sous la pression d'un christianisme iconoclaste.

En résumé, du tableau extrêmement serré que nous trace M. Capart, se dégage l'impression générale d'une civilisation originale, autonome, persistante, ayant atteint, dès ses débuts, un haut degré de développement artistique, moins sous l'effet d'un souci esthétique proprement dit que sous l'influence d'un idéal religieux ou même magique. Toute la pensée religieuse de l'Égypte se ramenait à deux concepts principaux : d'une part, que les rois étaient les successeurs et les incarnations des divinités; d'autre part, que pour assurer la perpétuité du double, il fallait ménager dans la tombe des effigies, où ce double pouvait s'installer près du corps momifié, tout en lui assurant à perpétuité les jouissances de l'existence terrestre par la représentation de tout ce qui donne du prix à la vie. A cet égard, M. Capart remarque — et ces observations, sans doute, lui sont personnelles — que les statues enfermées dans les tombeaux étaient moins des portraits du défunt que des types généraux et conventionnels, auxquels le nom propre, gravé sur l'image, assurait seul une individualité déterminée. C'est même ainsi qu'il explique que les Pharaons et d'autres personnages ont pu si fréquemment s'approprier les statues de leurs ancêtres ou de leurs prédécesseurs, en se bornant à changer la suscription, sans même modifier les traits du visage.

Telle est l'analyse rapide du volume qui retint vivement l'attention des membres du jury. Il fut jugé digne d'entrer en

ligne de compte pour le prix, et chacun de nous l'examina avec le plus grand soin. Malheureusement, à côté d'incontestables mérites apparurent des imperfections qui n'échappèrent pas à l'examen du critique.

M. Capart s'est complu, à l'excès, dans le détail, au détriment des idées générales, et c'est là peut-être le reproche le plus grave qu'on est en droit de lui faire.

Chaque chapitre est bourré de notions particulières, et toujours, dès les premières lignes, le lecteur est entraîné dans un dédale d'annotations particulières. Nulle part, ni au commencement ni à la fin du chapitre, une idée d'ensemble qui serve de point de ralliement, qui rattache le récit à un récit antérieur et concoure ainsi, avec d'autres idées directrices, à tracer à travers le livre, tel un sillon lumineux, la courbe ascendante ou descendante de la civilisation égyptienne. C'est en vain qu'on chercherait dans les *Leçons* de M. Capart ces tableaux vivants et colorés, comme on en trouve chez les égyptologues français. Sans doute, le terrain de l'égyptologie est mouvant encore; nous savons que des découvertes nouvelles peuvent renverser d'emblée des notions qu'on croyait acquises, mais en dépit de cette circonstance, il doit y avoir moyen, en égyptologie comme dans les autres branches de l'archéologie, de dégager ce qu'il y a de typique et de général, de ne retenir que les grandes lignes et de graver ainsi dans l'esprit du lecteur des impressions inoubliables.

Cette absence d'idées générales est d'autant plus regrettable que le livre de M. Capart est complètement dépourvu d'illustrations. C'est évidemment une erreur de croire qu'un livre d'art, et surtout un manuel, — car, dans l'espèce, les *Leçons* de M. Capart sont une manière de manuel d'Antiquités égyptiennes, — puisse atteindre son but, s'il n'est pas illustré. L'auteur s'en aperçoit, du reste, et il s'en excuse dans la préface. Il allègue l'impossibilité matérielle qu'il y avait au lendemain de la guerre de songer à une documentation iconographique.

Ce qui est plus grave encore, c'est que M. Capart a supprimé non seulement les images, mais aussi toute indication bibliographique, et qu'il a arrêté net ses lectures à l'année 1914, passant ainsi sous silence toute la littérature parue, depuis le mois d'août 1914, en France, en Angleterre et en Amérique. Du coup, le livre de M. Capart n'a plus qu'une valeur très relative pour le savant. Et cependant c'est au spécialiste, aussi bien qu'au simple lecteur, qu'il entend s'adresser, puisqu'il érige le lecteur en juge de ce qui lui est personnel et de ce qui appartient à ses devanciers. Voici en quels termes il s'explique à cet égard : « Je regrette vivement que les difficultés d'ordre pratique ne m'aient pas permis d'imprimer, dans cette édition provisoire, toutes les notes bibliographiques qui devraient constamment accompagner et soutenir le texte Si je n'avais peur de paraître me vanter, je voudrais dire que je crois avoir lu tout ce qui a été publié sur l'art égyptien jusqu'en 1914. Si donc on reconnaît, à la lecture de mes *Leçons*, des idées exprimées par d'autres auteurs, on peut assurer certainement que c'est chez eux que je les ai puisées. S'il y a, au contraire, des théories et des idées qui semblent nouvelles, j'entends en assumer toute la responsabilité ».

Pour toutes les raisons que nous venons d'exposer, le livre de M. Capart apparaît comme une œuvre prématurée, « provisoire », comme il le déclare lui-même, et c'est la raison pour laquelle le jury n'a pu lui réserver ses suffrages.

M. Capart annonce l'apparition prochaine d'une œuvre définitive. Nous sommes tout à fait convaincu qu'elle sera irréprochable et qu'elle emportera l'approbation unanime d'un prochain jury.

Aux études d'égyptologie se rattachent celles sur l'Asie antérieure. Elles sont beaucoup plus récentes encore que les premières et promettent d'être non moins fécondes.

Jusqu'en ces tout derniers temps, les Musées de Belgique étaient restés complètement fermés aux antiquités de la Baby-

lonie, de l'Assyrie, de la Syrie, de la Cappadoce ou pays des Hittites et de l'Elam ou Perse antique, tous pays qui constituent l'Asie antérieure. Ce n'est même qu'en 1920 que, grâce à l'intelligente initiative de M. H. Pirenne, un cours relatif à cette branche de l'archéologie orientale a été créé à l'Institut supérieur d'archéologie annexé à l'Université de Gand.

Contrairement à l'Égyptologie et à l'Histoire de la civilisation copte, qui avaient éveillé au cours du XIX[e] siècle l'attention de différents archéologues, l'histoire de l'Asie antérieure était restée pour tous un livre hermétiquement fermé. Seul, M. Léon de Lantsheere, ancien ministre de la Justice et professeur à l'Université de Louvain, l'avait entr'ouvert et avait réuni sur les Hittites une série de volumes qui se trouvent aujourd'hui aux Musées royaux du Cinquantenaire. Quant aux intailles d'origine hittite, au nombre de six, qui se trouvaient dans la collection égyptologique de Hagemans, elles paraissaient s'y être glissées comme par hasard.

Ce fut en 1911 que les premiers objets nous arrivèrent. L'État chargea l'abbé Henri de Genouillac, de Paris, lors d'un voyage en Asie, d'acquérir pour les Musées royaux du Cinquantenaire un certain nombre d'antiquités sumériennes. Elles furent le point de départ d'un service archéologique nouveau qui fut confié avec bonheur à un jeune savant, aussi consciencieux qu'érudit, M. Louis Speleers. Avec une ardeur dont il convient de le féliciter, solidement préparé d'ailleurs à ses fonctions par des études antérieures chez les meilleurs maîtres, il s'empressa de transcrire les quelque deux cents tablettes cunéiformes que nous avait values le voyage de M. de Genouillac. Cet inventaire terminé, M. Speleers se mit à publier. La plupart de ses publications appartiennent précisément à la période qui nous occupe. En 1917, il édita, avec un soin tout particulier, le *Catalogue des intailles et empreintes orientales des Musées royaux du Cinquantenaire* (1). Deux cent trente-six intailles s'y trouvent décrites,

(1) Bruxelles. Vromant, 1917, pet. in-4° de 263 pages avec illustrations.

dont les plus anciennes, celles de la période élamite, remontent au quatrième millénaire. A lire le modeste titre de *Catalogue* que l'auteur a donné à son travail, on pourrait se méprendre sur la portée de son contenu. C'est bien plus qu'un catalogue, étiquetant l'un après l'autre les objets d'une vitrine. C'est une véritable étude sur l'histoire et la signification de ces intailles ou pierres gravées, qui étaient en réalité des sceaux appliqués sur des tablettes d'argile couvertes de textes cunéiformes; c'est un aperçu général sur les grandes époques de la glyptique orientale qui aidera à écrire un jour l'histoire de cet art intéressant.

Tout récemment, M. Speleers compléta son travail en faisant paraître dans les « Annales de la Société royale d'Archéologie de Bruxelles » (1) une étude intitulée : *La Collection des intailles et des empreintes de l'Asie antérieure aux Musées royaux du Cinquantenaire.* Une fois de plus, l'auteur s'efforce de faire connaître au public les objets confiés à ses soins. Il veut que le visiteur ait à sa portée un guide pratique qui lui permette de se mouvoir à l'aise dans la collection des intailles, tout en s'assimilant les notions générales indispensables. Déjà, l'année précédente, en 1919, il avait publié dans les mêmes « Annales » (2) une dissertation sur *Un Cylindre néo-babylonien,* et l'année même où il fit paraître son *Guide pratique des intailles et des empreintes,* en 1920, il publia une étude sur *Un Papyrus funéraire de basse époque* dans le « Recueil des Travaux relatifs à la Philologie et à l'Archéologie égyptienne et assyrienne ». *Le Papyrus de Nefer Renpet. Un livre des morts de la XVIIIe dynastie* (3), qui parut en 1917, est plus qu'une édition critique de texte. C'est toute une étude aussi sur les divinités égyptiennes, mise en concordance directe avec le texte. Cette méthode valut à l'auteur l'approba-

(1) T. XXIX, 1920, pp. 145 à 180, avec illustrations.
(2) T. XXVIII.
(3) Bruxelles. Vromant, 1917, in-4° de 110 pages et 29 planches.

tion d'un maître en la matière, M. Wreszinski, professeur d'égyptologie à l'Université de Königsberg (1).

L'Égyptologie, grâce aux efforts de M. Jean Capart ; l'Archéologie de l'Asie antérieure, grâce au zèle de M. Louis Speleers, sont aujourd'hui cultivées avec honneur en Belgique. Malheureusement les conditions budgétaires ne permettent pas toujours de s'outiller comme il le faudrait, et si l'on désire donner à ces sciences l'extension que mérite leur intérêt, il serait hautement désirable de fonder sans plus tarder un Institut de Philologie et d'Archéologie orientales où se créeraient des traditions, comme s'appliquent à le faire depuis longtemps en France l'École du Louvre, l'École des Hautes Études et l'École des Langues orientales.

Par les matières qui y sont traitées, l'ouvrage de M. R. Kreglinger se rattache aux études sur l'Égyptologie et sur l'Asie antérieure, pour autant que celles-ci s'occupent de l'idéal religieux des peuples. Il a pour titre : *Études sur l'origine et le développement de la vie religieuse.* Tome I : *Les Primitifs. L'Égypte, l'Inde, la Perse.* Tome II : *La Religion chez les Grecs et les Romains* (2).

En 1918, M. Kreglinger remplaça le comte Goblet d'Alviella dans la chaire d'Histoire des Religions que ce savant avait fondée, en 1884, à l'Université libre de Bruxelles. Ce n'est pas le moment ici d'insister sur l'étendue considérable de l'œuvre scientifique réalisée par le comte Goblet d'Alviella. Qu'il me suffise de rappeler que son ouvrage en trois volumes : *Croyances, Rites, Institutions*, qui réunit en un faisceau puissant la plupart de ses études, entra en balance avec le livre du R. P. Delehaye pour l'obtention du prix de la période quinquennale 1911-1915. M. R. Kreglinger s'est montré le digne successeur du fondateur de l'enseignement de l'Histoire des Religions. Presque immé-

(1) *Orientalistische Litteraturzeitung*, 1921, col. 160.

(2) Bruxelles, 1919-1920, pet. in-8°, respectivement de 370 et de 268 pages.

diatement au lendemain de son entrée en fonctions, il publia, coup sur coup, en 1919 et en 1920, les deux volumes de ses *Études*. Appliquant la méthode comparative, à l'exemple de M. le comte Goblet d'Alviella, il a cherché dans la synthèse des croyances et des rites relevés chez les peuples restés au niveau inférieur de la civilisation, la source ou du moins la première forme des facteurs qui se sont développés dans les cultes historiques. Après avoir exposé les renseignements que projette sur la mentalité primitive l'étude objective des phénomènes religieux observés sur tous les points du globe, il a entrepris de montrer successivement comment ces mêmes phénomènes se rencontrent, du moins à titre de survivance, dans les religions les plus connues. Jusqu'ici M. Kreglinger ne s'est occupé, dans les deux volumes qui ont paru, que de l'Égypte, de la Perse, de l'Inde, des Grecs et des Romains. Prenant chez ces différents peuples les manifestations les plus typiques du sentiment religieux, il étudie spécialement, chez les Égyptiens, les doctrines relatives au culte des Pharaons; chez les Babyloniens, l'astrologie et la divination; chez les Grecs, la magie et le mysticisme; chez les Romains, le rituel.

L'auteur n'a pas eu pour but de présenter au lecteur un ouvrage rigoureusement appuyé sur l'examen direct des sources. Mais bien que son étude apparaisse comme une œuvre de seconde main, elle ne laisse pas de témoigner d'une lecture et d'une documentation abondantes. Souvent même, l'auteur y expose des aperçus nouveaux et judicieux qui s'éloignent de certaines conclusions encore généralement reçues, bien que déjà ébranlées dans les derniers temps par l'accumulation des faits observés.

Aux ouvrages que nous venons de rappeler nous joignons le livre de M. Broeckx et celui du Père Frédégand d'Anvers.

L'étude de M. le chanoine Edmond Broeckx a pour titre : *Le Catharisme* (1). C'est une thèse pour l'obtention du titre de

(1) Hoogstraeten, 1916, in-8° de xxiii-308 pages.

docteur en théologie. Dans un exposé très succinct et peut-être un peu rapide, l'auteur a essayé de marquer le point où les travaux, parus depuis le remarquable ouvrage de Ch. Schmidt (1849), ont conduit la question. Ses investigations l'ont amené tout naturellement à insister surtout sur les doctrines des Cathares, sur l'organisation intérieure de leur secte et sur l'histoire littéraire des polémiques qu'elle suscita. Si l'on ne peut dire que l'ouvrage renouvelle le sujet, il n'en est pas moins vrai qu'il est appelé à rendre de sérieux services.

Le livre du P. Frédégand d'Anvers, archiviste général de l'ordre des Frères Mineurs capucins, est intitulé : *Étude sur le Père Charles d'Arenberg, frère mineur capucin* (1593-1669). Lettre préface de *M. J. Van den Heuvel* [1].

L'auteur — le P. F. Callaey, dans l'ordre Frédégand d'Anvers — a écrit, à vrai dire, une biographie de Charles d'Arenberg, en religion le P. Charles de Bruxelles, et non une œuvre d'édification. Bien qu'elle relève avant tout de l'Histoire nationale, le jury a cru pouvoir retenir cette étude. C'est un intéressant chapitre d'histoire, et le sous-titre : *La vie religieuse et familiale en Belgique au XVIIe siècle*, souligne bien l'intérêt spécial qui s'attache à des récits ayant pour théâtre, d'abord une maison princière, puis la cellule d'un moine. Les événements de l'époque ne laissèrent pas d'avoir leur répercussion sur cette existence tranquille. Le P. Charles de Bruxelles se trouva impliqué, presque à son insu, dans la conspiration des nobles en 1633, et condamné à l'exil. Le livre du P. Callaey, écrit sans prétention, est le fruit de nombreuses recherches dans les archives de Belgique et d'Italie. L'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres l'a jugé digne d'une de ses récompenses.

Un autre religieux, cette fois un missionnaire, a fait honneur

[1] Paris, Librairie Saint-François, et Rome, Curie généralice des Frères Mineurs Capucins, 1919, xxxi-373 pages, front., fig. et pl.

au pays en publiant des études historiques sur l'Extrême-Orient. Nous ignorons trop, en général, les efforts des missionnaires belges, qui, avec des moyens restreints, parviennent à mettre sur pied des travaux souvent très importants pour l'histoire des pays qu'ils évangélisent. Un de nos compatriotes, le *P. Henri Hosten*, de Ramscapelle, missionnaire au Bengale, a trouvé dans les papiers de ses prédécesseurs des documents intéressants pour l'histoire de la dynastie des Grands Mongols, notamment sur le règne du plus célèbre d'entre eux, Akbar (1556-1605). Son mémoire est intitulé : *Mìrza Zû-l-Quarnain, ackristian grandee of the Great Moghols* et vit le jour en 1916. C'est le deuxième d'une série commencée en 1914. Le premier avait pour objet le *Mongolicae legationis commentarius* du P. Antoine Monsetrate, le premier jésuite qui parut à la cour d'Akbar. Ces travaux font partie des *Mémoires de la Société Asiatique du Bengale*, qui a son siège à Calcutta [1]. Deux autres mémoires, plus courts, se rattachant aux règnes de *Jahângìr* (1605-1627) et de *Aurangzele Alamgìr* (1658-1707), ont été publiés dans le *Bulletin de la Panjab historical Society de Lahore*, en 1917 et 1918.

* * *

Les *Notes d'Histoire des Mathématiques*, par le R. P. Lefebvre, S. J., intéressent à la fois l'antiquité et le moyen âge [2]. L'auteur est un des rares savants belges qui se sont occupés de l'étude de nos mathématiciens. Si, en ce qui concerne l'antiquité, il s'est contenté de revoir, de compléter et de corriger l'*Histoire des Mathématiques* de W.-W. Rouse Ball, il a réussi, pour le moyen âge, à faire œuvre originale et a fait ressortir

(1) T. III, n° 9, pp. 518-704, et t. V, n° 4, pp. 115-194.

(2) Louvain. Société scientifique, 1920, in-8° de VIII-154 pages. Sur ce livre une Note bibliographique du R. P. Delehaye dans le *Bulletin de l'Académie royale de Belgique* (Classe des lettres et des sciences morales et politiques, 7 mars 1921, pp. 69-71). Nous utilisons ici cette note.

particulièrement la part prise par les savants de nos contrées au progrès des sciences exactes.

L'*Histoire de la Géographie* doit à M. F. Van Ortroy, professeur à l'Université de Gand, une remarquable monographie sur Gemma Frisius : *Bio-Bibliographie de Gemma Frisius, fondateur de l'École belge de géographie, de son fils Corneille et de ses neveux les Arsenius* (1). Bien qu'à première vue ce travail semble relever du jury d'Histoire nationale, le jury des Sciences historiques l'a retenu à cause de sa portée générale, l'influence de Gemma Frisius rejaillissant sur la science géographique européenne tout entière.

L'auteur n'a pas la prétention d'avoir épuisé tous les problèmes que comporte la biographie de Gemma, mais il a été aussi précis que possible dans l'état actuel de nos connaissances. Il s'est attaché à faire connaître la place que ce savant occupa dans l'enseignement universitaire, où il eut pour auditeur Gérard Mercator, à montrer l'élan qu'il sut imprimer à l'étude des mathématiques, surtout à faire voir quelle solution il apporta à deux grandes questions qui préoccupaient les hommes de son temps, le levé topographique d'un pays d'une étendue restreinte et la détermination des longitudes au moyen d'horloges. Gemma n'était pas seulement géographe et mathématicien, mais aussi médecin, et c'est à la médecine qu'il était obligé de demander son pain quotidien. Il était lié d'amitié avec Vésale, qui le range non seulement parmi l'élite des mathématiciens, mais le qualifie aussi de médecin célèbre.

M. Van Ortroy analyse les ouvrages imprimés de Gemma, car les manuscrits sont perdus, et c'est surtout dans le champ des mathématiques que l'œuvre de cet humaniste du XVI[e] siècle est considérable. En écrivant la bio-bibliographie d'un de nos grands mathématiciens et géographes, il a fourni une inestimable contribution à l'histoire des sciences géographiques.

(1) *Mémoires de l'Académie royale de Belgique.* Bruxelles, 1920, 418 pages.

Puisque nous parlons de bibliographie, du moins incidemment à propos de Gemma Frisius, mentionnons le tome X du *Catalogue des Manuscrits de la Bibliothèque royale de Belgique*, comprenant l'*Histoire d'Espagne, de France et d'Italie* (1), ainsi que la *Bibliographie de Belgique*, années 1916 à 1920 (2). Ajoutons-y le *Catalogue des Incunables*, conservé à la Bibliothèque du Musée archéologique de Namur, par Marcel Hoc (3).

* * *

Terre d'art tout autant que de science, la Belgique compte des historiens nombreux qui s'appliquent à mettre en relief l'exceptionnelle valeur de ses œuvres artistiques et de ses musées, l'intensité du mouvement qui porte les âmes vers le culte du Beau. Chaque période quinquennale a eu à enregistrer des ouvrages importants, et il n'y a pas bien longtemps encore que le prix fut décerné à Max Rooses pour son magistral ouvrage sur *Rubens*. La période actuelle nous apporte les *Œuvres de Henri Hymans*, et le *Répertoire des Peintures datées* de Mme Isabelle Errera.

Henri Hymans fut enlevé à la science le 23 janvier 1912, après avoir pendant plus de cinquante ans contribué à faire connaitre au pays et à l'étranger nos artistes et leurs œuvres. Un des premiers il s'aperçut de la nécessité de retirer l'Histoire de l'Art de cette phraséologie stérile dans laquelle elle était enlisée, de l'élever à la hauteur d'une science critique au même titre que toute autre branche des sciences historiques. L'histoire politique, l'histoire économique et sociale étaient pratiquées depuis longtemps par des hommes initiés à la critique historique, alors que l'Histoire de l'Art continuait à être reléguée à

(1) Renaix, Leherte-Courtin, 1919, in-8° de xi-333 pages.

(2) Voir ce que nous disons de la date d'apparition de cet ouvrage dans l'introduction de ce rapport.

(3) *Annales de la Société archéologique de Namur*, 1920, 32 pages.

l'arrière-plan, à l'écart de nos programmes universitaires. Elle n'obtint droit de cité qu'il y a vingt-cinq ans environ, et depuis une ère nouvelle s'est ouverte devant elle. Des historiens se forment. La phase phraséologique est sur le point de finir et déjà nous entrons dans la phase scientifique. Henri Hymans n'est pas resté étranger à cette bienfaisante évolution. Ses tendances, surtout celles qu'il accusa à la fin de sa vie, ses méthodes d'investigation critique, l'ont, pouvons-nous dire, fortement activée. Tout en consultant directement les sources il ne se perdait jamais dans une archéologie sèche et stérile. Il avait le sentiment esthétique trop développé pour ne pas s'exalter au contact du Beau. Aussi, s'entendait-il admirablement à faire revivre dans des pages, toujours empreintes d'un style sobre et distingué, les beautés des œuvres d'art qu'il étudiait. Son érudition était encyclopédique. Il était au courant non seulement des arts anciens, de la gravure, par exemple, qu'il connaissait à fond, mais aussi de l'art contemporain. Jamais il ne se lassa d'encourager les efforts de nos artistes, graveurs, sculpteurs, peintres, et par une collaboration suivie aux revues d'art, notamment à la *Gazette des Beaux-Arts,* de Paris, il fit connaître à l'étranger toute l'importance de notre mouvement artistique. Son *Histoire de la Gravure dans l'École de Rubens* est une œuvre solide et scientifique qui, au témoignage de l'historiographe même de Rubens, Max Rooses, n'a rien perdu de sa valeur. Le *Catalogue raisonné des OEuvres de Lucas Vorsterman* renferme, pièce par pièce, la description et l'histoire de chacune des estampes du plus parfait des graveurs de Rubens [1].

La veuve de Henri Hymans, née Cluysenaer, mue par une pieuse pensée, a groupé en un faisceau les innombrables articles que son mari avait éparpillés dans toutes les directions et dont

[1] *Notice biographique de H. Hymans* avec portrait et liste de ses publications, par Max Rooses, dans le Bulletin de l'Académie royale d'Archéologie de Belgique, Anvers, 1912, pp. 123 à 156. Elle est reproduite dans le tome I des *OEuvres.*

la consultation était devenue parfois bien difficile. Quatre gros volumes sont là, sous le titre général : *Études et Notices relatives à l'Histoire de l'Art dans les Pays-Bas* (1), dont le premier volume est consacré presque exclusivement à la Gravure. Le second renferme, comme il est dit sur la couverture, *près de 700 Biographies d'artistes belges* parues dans la *Biographie Nationale,* dans l'*Art flamand et hollandais,* dans le *Dictionnaire des Drs Thieme et Becker* et dans diverses publications du pays et de l'étranger. Le tome III est intitulé : *Un quart de siècle de Vie artistique en Belgique. Vingt-six années de correspondance à la « Gazette des Beaux-Arts de Paris ».* 1886-1912. Le quatrième : *L'Art au XVIIe et au XIXe siècle dans les Pays-Bas,* suivi de *Notes sur des Primitifs,* a paru en 1911 et n'appartient pas, par conséquent, à notre période. En réunissant ainsi les articles épars d'un de nos historiens de l'art les plus éminents, Mme Henri Hymans a rendu aux travailleurs un service signalé. Grâce aux tables qui accompagnent chaque volume, on retrouve immédiatement l'appréciation de Henri Hymans sur tel ou tel artiste ou sur telle ou telle œuvre.

Le jury s'est rendu compte de l'importance de ce vaste recueil et l'a rangé d'emblée, dès le début de ses délibérations, au nombre des œuvres qui lui paraissaient dignes de remporter la palme.

Mme Isabelle Errera n'est pas une inconnue dans le domaine de l'Histoire de l'Art. En 1901, elle publia le *Catalogue d'une collection d'Étoffes anciennes,* qu'elle avait réunie et que, depuis, elle a donnée aux Musées royaux du Cinquantenaire ; en 1902, le *Catalogue des Tissus et Broderies exposés à l'Exposition des Primitifs flamands à Bruges* ; en 1904, un *Catalogue de Bro-*

(1) Bruxelles, Hayez, 1920, gr. in-8°. Le tome I, de 670 pages avec portrait et 12 planches ; le tome II, de 788 pages et 6 planches ; le tome III, de 1048 pages et 13 planches ; le tome IV, de 450 pages et 11 planches.

deries anciennes (¹). Infatigable au travail, elle réunit sur les peintres des milliers et des milliers de fiches, et se vit un jour à même d'éditer un *Dictionnaire-Répertoire des Peintres depuis l'Antiquité jusqu'à nos jours*, outil de travail indispensable à quiconque désire trouver rapidement sur un artiste donné les premiers éléments d'information. C'est un *vade-mecum* qu'il faut avoir sans cesse sous la main (²).

Poussant plus loin encore ses investigations, Mme Errera s'est appliquée à grouper systématiquement les œuvres datées des peintres et a publié un *Répertoire des Peintures datées*, dont le premier volume, paru en 1920, appartient à notre période (³).

Le *Répertoire* dont il s'agit est une vraie encyclopédie renfermant 40,700 numéros environ, depuis 1085 jusqu'en 1875. Il est divisé en colonnes où se lisent successivement la date de l'œuvre, le nom du peintre, le lieu où se trouve l'œuvre, la source consultée.

Est-il nécessaire de faire remarquer toute l'importance que les œuvres datées présentent pour l'Histoire de l'Art? Ce sont des jalons certains qui nous avertissent du degré de l'évolution de la peinture à un moment donné. En les recherchant dans les musées et les collections particulières, dans les inventaires et les catalogues de vente, Mme Errera a rendu à l'histoire de l'art un inappréciable service. Son labeur désintéressé a amené à pied

---

(¹) Voici les indications bibliographiques exactes :

Collection d'anciennes Étoffes. Catalogue orné de 420 photogravures, exécutées d'après les clichés de l'auteur. Bruxelles, Falck, 1901, in-4° de 192 pages avec table. Réédité sous le titre : *Catalogue d'Étoffes anciennes et modernes*, orné de 600 photogravures exécutées d'après clichés originaux. Bruxelles, Lamertin, 1907, in-4° de 332 pages avec table et bibliographie. (Voir la *Notice* que nous avons consacrée à ce catalogue dans la *Revue d'Histoire ecclésiastique*, 1902.) — *Collection de Broderies anciennes*, catalogue orné de 104 photogravures. Bruxelles, Lamertin, 1905, in-4° de 64 pages. — *Catalogue de la Section des Tissus et Broderies à l'Exposition des Primitifs flamands et d'Art ancien à Bruges*. Juin-septembre 1902. Bruges, Desclée, De Brouwer et Cie, 1902, pet. in-4° de 27 pages avec illustrations.

(²) Paris, Hachette et Cie, 1913, pet. in-8° de 713 pages.

(³) Bruxelles, Van Oest, gr. in-4° de 452 pages.

d'œuvre des matériaux en abondance telle qu'on s'en trouve étonné. Rendons hommage à tant de vaillance dans le travail et saisissons cette occasion pour remercier M[me] Isabelle Errera, non seulement d'avoir sacrifié son temps à servir les autres, mais aussi d'avoir ouvert au public, en 1918, une bibliothèque d'art merveilleusement outillée.

*
* *

Le *Folklore* rentre également dans la catégorie des sciences neuves. Un véritable courant folklorique s'est dessiné dans le pays. Des musées spéciaux ont été ouverts, et parmi ceux-ci nous citerons tout spécialement le *Musée de la Vie wallonne* à Liége, créé en annexe du Musée Curtius. On y sent vibrer à travers les vitrines la vie populaire liégeoise et l'on y poursuit, à travers les objets innombrables qui y sont accumulés, les usages populaires dont l'origine se perd souvent dans la nuit des temps. A cet égard aussi le Musée de la Boucherie, à Anvers, mérite une mention, et aux Musées royaux du Cinquantenaire on s'applique à organiser une section folklorique sous la direction de M. Lucien Crick. Des revues spéciales paraissent, tels *La Vie wallonne*, publiée depuis septembre 1920; le *Folklore brabançon*, qui est l'organe du Service provincial de Recherches historiques et folkloriques, créé par une décision du Conseil provincial, en date du 10 avril 1919. Nous laissons de côté les *Almanachs* qui ont germé, il y a des siècles déjà, spontanément, sur notre sol pétulant. Des ouvrages intéressants ont vu le jour : l'*Imagerie populaire* de Van Heurck; le *Brabansch Sagenboek* d'A. de Cock et I. Teirlinck (1909-1912), et dans notre période un remarquable ouvrage d'un folkloriste de premier ordre, Alfons de Cock, que la mort vient de nous enlever récemment : *Volkssage, Volksgeloof en Volksgebruik* (¹). De Cock commença à écrire en 1883, et depuis publia un grand nombre d'études.

(¹) Antwerpen, Gust. Janssens, 1918, in-4° de 224 pages et 77 illustrations.

Celle que nous avons devant nous n'est pas, empressons-nous de le dire, un simple recueil de contes populaires. Elle a pour objet l'étude critique des croyances, des usages et des superstitions, expliqués à la lumière des meilleures sources. On y trouve une série de dissertations montrant l'origine et la signification historique des légendes. L'auteur procède par voie de comparaison entre les contes, tels qu'on les transmet chez les différents peuples du globe. A signaler plus particulièrement ses études sur la *Croyance au Diable*, sur l'*Anthropophagie au Congo*, sur les *Châtiments dans l'ancien droit pénal*, sur *Saint Eloy dans le Folklore*, sur la *Création de l'Homme et de la Femme*, sur la *Franc-Maçonnerie dans l'esprit populaire*, et d'autres encore. En 1919, A. de Cock a fait paraître un volume, toujours sur la même matière, les contes populaires, intitulé : *Studiën en essays over oude volksvertelsels* [1]; en 1920, *Spreekwoorden, Zegswijzen en Uitdrukkingen op volksgeloof berustend folkloristisch toegelicht* [2]. De Cyriel De Vuyst : *Sagen, Legenden en andere vertelsels uit den volksmond te Herzele en het omliggende*, ouvrage plus local sans doute, mais qui n'en est pas moins une curieuse contribution à l'étude de la psychologie des peuples, éternellement la même, en dépit des temps et des lieux [3].

*
* *

J'en arrive, enfin, à l'œuvre qui domine, comme une montagne domine la plaine, la littérature historique des années 1916-1920, les *Etudes franques* de Godefroid Kurth [4].

Godefroid Kurth s'éteignit par une soirée d'hiver, le 3 janvier 1917, dans sa paisible demeure d'Assche. Il succombait sous

(1) Antwerpen, 1919. « De Sikkel », in-4e de 344 pages.
(2) Antwerpen, 1920. « De Sikkel », in-4o VIII-242 pages.
(3) Antwerpen, L. Opdebeek, 1920, in-8o de 63 pages et fig.
(4) Bruxelles, Albert Dewit, et Paris, Champion, 1919, 2 vol. in-8o, respectivement de 357 et 349 pages.

le chagrin cuisant que lui causaient les terribles événements au milieu desquels nous vivions alors. Tous nous avions la conscience que la Patrie perdait en lui un grand citoyen et la science un prodigieux travailleur. Je ne m'étendrai pas sur sa longue carrière, au cours de laquelle il aborda les sujets les plus variés. D'autres avant nous ont décrit son étonnante activité, et récemment encore, quand nous nous trouvions groupés à Assche autour de ses restes, qu'on avait exhumés pour les transporter à Arlon, son pays natal, des voix autorisées ont redit dans des termes élevés toute la grandeur de son génie (1).

Kurth devait se sentir attiré, de par ses profondes convictions religieuses, vers l'étude de ce peuple franc qu'il croyait appelé à collaborer à la réalisation du plan divin. C'est *Clovis,* le premier roi catholique des Francs et le premier allié en Occident de la papauté romaine, qui lui inspira son chef-d'œuvre; c'est Clotilde — *sainte Clotilde* — qui exalta son sentiment de poète et d'écrivain; c'est l'histoire générale du VIe siècle en Gaule qui sollicita son talent et l'entraîna à écrire l'*Histoire poétique des Mérovingiens.* A côté de ces œuvres, dans lesquelles il livre au grand public les secrets de cette histoire embrouillée, il publie un grand nombre d'études franques marquées au coin d'une profonde érudition et d'une remarquable loyauté. Cette fois, c'est l'historien critique, et non plus le poète ou le croyant qui entre en scène. Les *Études franques* nous mettent en présence d'une œuvre d'érudition de tout premier ordre, à la fois historique et philologique. Nul mieux que Kurth ne connaissait l'*Historia Francorum* de Grégoire de Tours, les chroniques, les annales de cette époque si obscure de notre histoire. Mais il ne

(1) Nous ignorons si le Recueil contenant les discours prononcés à l'occasion de la translation des restes de Kurth a paru. Citons une étude d'A. Gauchie, un autre maître qui vient de mourir accidentellement à Rome, où il dirigeait l'Institut belge : *Godefroid Kurth (1847-1916). Le Patriote, le Chrétien, l'Historien.* Bruxelles, La Lecture au Foyer, 34, rue de Stassart, 1922, pet. in-8° de 142 pages avec portrait.

suffisait pas de les connaître; il s'agissait de les disséquer, de peser et d'examiner minutieusement la valeur de chacune de leurs parties. Doué d'une clairvoyance admirable, Kurth a résolu à peu près tous les problèmes que soulèvent l'origine des Francs, leurs progrès et leur histoire dans nos régions et dans la Gaule.

Ses nombreuses dissertations — autant de modèles du genre — étaient dispersées un peu partout. A plusieurs reprises le désir de les voir rassemblées avait été exprimé à l'éminent historien. Lui-même d'ailleurs comprit toute l'utilité de les réunir, d'autant plus qu'il se proposait de couronner ses *Etudes franques* par un tableau général de la civilisation au VIe siècle en Gaule. Après l'achèvement de son beau livre : *La Cité de Liége au moyen âge* (1909) et de la *Nationalité belge* (1913), il reprit une à une ses études, les revit, les coordonna, les perfectionna, et en commença la réimpression. Quand il disparut, terrassé en pleine activité, le 3 janvier 1916, on trouva le tome I des *Etudes franques* imprimé, ainsi que la plus grande partie du tome II. Heureusement le manuscrit tout entier était prêt, et on n'eut que la peine d'achever l'impression.

Nous disions que l'auteur revit et corrigea de sa propre main des dissertations antérieurement publiées. C'est trop peu dire. Presque toutes ont été complètement remaniées, et même six d'entre elles sont complètement inédites. Ce sont *Les Nationalités en Touraine au VIe siècle* (n° 10); *Les Sénateurs en Gaule au VIe siècle* (n° 13); *De l'Autorité de Grégoire de Tours* (n° 14); *Le Baptême de Clovis* (n° 16); *Les Traditions du VIe siècle sur l'Apostolicité de Saint Denis de Paris* (n° 17); la *Vita Sancti Lamberti* (n° 18). Les dix-huit études, recueillies dans les deux volumes, constituent dans leur ensemble la plus vaste enquête qu'on ait jamais faite sur la valeur des sources d'une époque. Sans elles il serait impossible d'aborder l'étude du peuple franc, et plusieurs peuvent être considérées comme définitives, tels les chapitres qui traitent de l'*Autorité de Grégoire de Tours;*

l'*Étude critique sur le Liber Historiæ Francorum ;* le *Pseudo-Aravatius ;* l'*Étude critique sur la Vie de Sainte Geneviève.*

L'ouvrage de Godefroid Kurth occupe une telle place dans notre littérature historique que le jury a pensé qu'il n'existe pour la période du concours aucune œuvre qui puisse soutenir le parallèle avec celle de notre grand historien. Par quatre voix contre une, il lui a décerné le prix quinquennal des sciences historiques.

* * *

Tel est le bilan de l'activité des historiens belges dans le domaine de l'Histoire. Il n'accuse qu'un nombre restreint d'ouvrages, mais on peut s'étonner de ce qu'au milieu de la tourmente dans laquelle nous avons vécu, au milieu de cette allégresse universelle que suscita le retour à la paix et entraîna souvent les esprits loin de la besogne quotidienne, la pensée belge ait pu se recueillir et songer à glorifier par les productions de l'intelligence la grandeur morale du pays.

Une fois de plus, la Belgique a démontré, dans le domaine scientifique comme dans d'autres domaines, qu'aux heures les plus sombres de son existence, elle ne désespère jamais de ses destinées indéfectibles. Dès que le renouveau de la paix s'annonce, les courages se relèvent, hauts et fermes, et comme le laboureur, qui après la rafale retourne à son champ pour y réparer les ruines, le travailleur intellectuel regagne sa table de travail, étudie, scrute, médite et prépare à la Patrie endolorie un avenir meilleur.

NOTE BIBLIOGRAPHIQUE.

Émile Van Cauwenbergh. *Les Pèlerinages expiatoires et judiciaires dans le droit communal de la Belgique au moyen âge.* Louvain, Ceuterick, 1922, in-8°, VIII-244 pages.

Le travail que j'ai l'honneur d'offrir à la Classe au nom de son auteur, bibliothécaire de l'Université de Louvain, constitue

un chapitre intéressant de l'histoire des institutions du moyen âge et plus particulièrement du droit communal dans notre pays. Si l'usage, la généralité, la fréquence des pèlerinages expiatoires sont connus par une série de travaux, assez succincts d'ailleurs, et qui n'avaient en vue que d'en signaler l'importance et d'en exposer la pratique, il nous manquait une étude d'ensemble qui en fît connaître l'origine, le développement et l'introduction dans le droit criminel de nos anciennes communes flamandes, brabançonnes et liégeoises, qui déterminât leur caractère expiatoire et pénal, qui décrivît la procédure dont ils étaient l'aboutissement et leur mise en exécution.

Les pèlerinages expiatoires ont été introduits dans le droit ecclésiastique sous l'influence des *Pénitentiels :* la peine de l'exil ou du bannissement pour une série de délits, commis par des clercs ou des laïques, était expiée dans des pérégrinations qui conduisaient assez naturellement les délinquants aux sanctuaires les plus célèbres, et cette pratique passa dans la législation. Dès le IXe siècle la pratique semble fixée de n'envoyer les coupables qu'en des lieux déterminés, avec contrôle pour le départ, le séjour à l'étranger et le retour. La commutation ou le rachat de la peine ne s'accordaient que dans des cas exceptionnels.

L'application fréquente de cette pénalité par le tribunal inquisitorial de Toulouse en amena la diffusion en France, d'où elle passa, par la voie de Tournai, dans nos provinces. C'est, en effet, dans cette ville que se rencontrent les premières condamnations de ce genre prononcées par un tribunal séculier. La compénétration des deux pouvoirs au moyen âge, l'influence de la législation canonique, surtout dans les principautés ecclésiastiques, l'action morale de l'Église dans la répression des délits contre les personnes, le fonctionnement régulier d'une institution généralisée amenèrent les autorités communales, dès le XIIIe siècle, à s'approprier un genre de procédure et de pénalité qui avait fait ses preuves; la jurisprudence coutumière précéda le droit criminel écrit. La législation se consigne par

écrit au XIVe siècle, et, là où les textes font défaut, les longues listes de rachat à tarif fixe de pèlerinages démontrent clairement et l'existence et l'importance de cette pénalité.

Après avoir exposé le caractère général des pèlerinages expiatoires et judiciaires, qui revêtent le double caractère de satisfaction morale et de réparation matérielle, l'auteur fait connaître les différentes sortes de délits qui entraînaient cette peine : délits religieux, délits contre la chose publique, délits contre les personnes et les propriétés, en s'appuyant sur un nombre considérable de textes des anciens registres scabinaux de nos principales villes. Puis il expose la procédure suivie dans nos tribunaux communaux; il en étudie la composition, en décrit le fonctionnement depuis la dénonciation jusqu'à la condamnation, et dresse une liste des lieux de pèlerinage en Belgique et à l'étranger avec références aux sentences prononcées dans nos villes. L'exécution du jugement est décrite avec une abondance de détails qui révèlent plus d'un côté curieux de la vie religieuse et sociale du moyen âge : conditions du voyage, modalités du rachat, substitution, commutation, droit de grâce et rémission, sanctions. Un chapitre particulier est consacré aux pèlerinages imposés par le tribunal du recteur de l'Université de Louvain au XVe siècle.

En appendice, l'auteur a publié de larges extraits des sentences prononcées par les échevins de Lierre entre 1401 et 1484, des tarifs de rachat d'Audenarde, de Gand, d'Alost, de Termonde et de Louvain aux XIVe et XVe siècles, puis une série d'attestations de pèlerinages accomplis émanant d'autorités de divers pays.

Le travail de M. Van Cauwenbergh se recommande par l'étendue des recherches historiques et par l'exposé méthodique de la partie juridique de sa thèse; c'est une œuvre qui fait honneur au jeune bibliothécaire de l'Université de Louvain.

Dom Ursmer Berlière.

BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE.

Capart (Jean). L'Art égyptien. I. L'architecture. Bruxelles-Paris, 1922; pet. in-4° (50 p., pl.) [29.145]

Gille (Paul). L'intégration humaine. Bruxelles, 1922; extr. in-8° (24 p.). [28.785]

— Le Problème de la liberté. Bruxelles, 1920; extr. in-8° (34 p.). [28.786]

— Le Sophisme anti-idéaliste de Marx. Bruxelles, 1920; extr. in-8° (12 p.). [28.787]

Jespersen (Otto). Two papers on international language in English and Ido. Copenhague, 1921; in-32 (43 p.). [28.791]

Leclercq (Jules). Lord Bryce. Bruxelles, 1922; extr. in-8° (pp. 263-265). [28.790]

Ligne (Prince de). Lettres à Eugénie sur les spectacles. Édition critique par Gustave Charlier. Bruxelles-Paris, 1922; in-16 (136 p., portr.). [29.148]

— Écarts posthumes. Bruxelles-Paris, 1922; in-16 (32 p.) [29.149]

Scott (James Brown). Cases on international Law. Saint-Paul, 1922; in-8° (1196 p., rel. de l'éditeur). [29.143]

Van Cauwenbergh (Étienne). Les Pèlerinages expiatoires et judiciaires. Louvain, 1922; in-8° (244 p.). [29.144]

Van Kalken (Frans). Joseph Lebeau et Paul Devaux. Bruxelles, 1922; extr. in-8° (32 p.). [28.789]

ERRATUM

Page 162, M. Raphaël-Georges Lévy, associé de l'Académie, était délégué de l'Académie des Sciences morales et politiques de Paris.

Séance du lundi 6 novembre 1922.

M. Maurice Vauthier, directeur de la Classe.

Sont présents : MM. J. Vercoullie, *vice-directeur;* le comte Goblet d'Alviella, le baron A. Rolin, J.-P. Waltzing, E. Hubert, L. de la Vallée Poussin. L. Parmentier, H. Delehaye, J. Bidez, J. Van den Heuvel, J.-J. Van Biervliet, G. Cornil, L. Dupriez, G. Des Marez, *membres;* J. Cuvelier, G. Doutrepont, Jean Capart, H. Vander Linden, A. Nerincx, *correspondants*, et le Secrétaire perpétuel.

Absences motivées : MM. P. Thomas, J. Leclercq, M. De Wulf, E. Mahaim. L. Leclère, membres.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et approuvé. Il est constaté, à la demande de M. Vercoullie, que s'il y a eu vote unanime pour rappeller le vœu émis en 1920 par l'Académie, en faveur du maintien de l'Université de langue française à Gand, ce vœu lui-même a été émis à l'unanimité moins trois voix.

CORRESPONDANCE.

M. le Ministre des Sciences et des Arts prie l'Académie de désigner un Président et un Président suppléant pour le jury des langues modernes dans les provinces de Hainaut et de Namur. La Classe désigne respectivement MM. J.-P. Waltzing et J. Vercoullie.

L'Union académique internationale demande si l'Académie est d'avis que l'Union accorde son concours à l'œuvre de la « Commission pour l'étude des questions scientifiques internationales de coopération intellectuelle » que la Société des Nations vient de constituer.

La même Union demande l'avis de l'Académie sur les modifications de forme à apporter aux Statuts de l'Union académique internationale en vue de l'attribution de la personnalité civile en Belgique. La Classe ne fait pas d'objection à ces modifications de pure forme.

HOMMAGES D'OUVRAGES.

Quarante-six brochures et tirages à part, par J. Cuvelier. Remerciements.

COMITÉ SECRET.

La Classe examine les titres des candidats présentés pour les places vacantes et décide de ne pas inscrire de candidature nouvelle.

RAPPORT.

Rapport du jury chargé de juger le concours décennal de philologie (1910-1919).

MONSIEUR LE MINISTRE,

Chargés par vous de désigner, parmi les auteurs de travaux philologiques parus au cours de la période décennale 1910-1919, celui qui nous paraîtrait le plus digne d'un prix que le règlement veut unique et indivisible, nous connûmes bientôt la redoutable difficulté de notre tâche.

L'embarras que nous éprouvions était pour nous une suprise. A première vue, en effet, les événements qui remplissent et débordent une moitié de cette période semblaient avoir supprimé jusqu'aux conditions mêmes du labeur philologique, auquel sont nécessaires, par-dessus tout, le calme de l'esprit et la liberté des échanges scientifiques. Au moment où notre civilisation était menacée de périr, par quel miracle nos savants auraient-ils pu

garder aux anciens textes une attention exclusive et presque égoïste? Comment, d'ailleurs, entreprendre de nouvelles tâches, poursuivre des recherches commencées, tandis que l'envahisseur brûlait les bibliothèques, tandis que les rigueurs de l'occupant, ou la décence patriotique, interdisaient aux érudits belges toutes relations avec leurs correspondants en pays alliés ou ennemis? Pourtant la force acquise par notre mouvement philologique au cours des décades antérieures, et surtout des deux dernières, était telle que cette période, mutilée par la guerre, fut peut-être la plus féconde que notre discipline ait connue. Nous faisions prévoir cette prospérité croissante de nos belles études en 1911, dans notre précédent rapport. Il est certain qu'elle ne s'arrêtera plus, puisque la grande catastrophe n'a pu l'enrayer. Les craintes qu'ont pu nous inspirer, pour le recrutement de l'armée de la science, les difficultés passagères de la vie matérielle et notamment le prix élevé des travaux de librairie, sont heureusement dissipées par la bienfaisante intervention de la *Fondation universitaire*. D'utiles réformes, d'ailleurs, sont annoncées. Intéressant les maîtres de notre enseignement moyen au labeur scientifique, rehaussant la valeur de nos doctorats, faisant dépendre la nomination aux chaires magistrales de titres incontestables, ces réformes achèveront de propager le goût des recherches érudites et des travaux littéraires. Les spécialistes ne seront pas seuls à s'en applaudir; et le caractère national ne pourra que gagner à la renaissance d'une de nos plus nobles traditions, s'il est vrai que la poursuite désintéressée de la vérité et le souci de la forme sont comme les deux marques de l'humanisme.

Mais le nombre et la variété mêmes des ouvrages excellents, soumis cette fois au jury, rendaient son choix périlleux, nous allions écrire impossible. Les disciplines réunies par notre règlement sous le nom générique de *Philologie* sont aujourd'hui si spécialisées, que les œuvres produites dans chacun de ces domaines manquent vraiment de commune mesure. La linguistique, ou l'étude des langues, la philologie, c'est-à-dire la publi-

cation et l'exégèse des textes, diffèrent absolument par leur matière et par leurs procédés. D'autre part, la philologie classique semble avoir développé une méthode spécialement exigeante, une technique fondée sur l'utilisation complète de toute la tradition manuscrite; cette méthode et cette technique, imitées par les romanistes et les germanistes, ne semblent pas encore s'imposer avec la même rigueur aux sémitisants et aux autres orientalistes. Il en résulte qu'une édition de textes orientaux, une édition de textes grecs ou latins, même en supposant à l'arbitre une égale compétence dans les deux disciplines, ne sauraient être jugées au moyen des mêmes critères.

Dans l'intérêt d'une bonne administration de la justice scientifique, il est à souhaiter que les futurs jurys n'aient plus à comparer, autant que possible, que des travaux comparables, et que le *concours unique de philologie* soit remplacé par deux ou trois concours, correspondant aux groupes naturels indiqués plus haut.

*
* *

En attendant, il nous fallait respecter la lettre du règlement. D'ailleurs, pour l'attribution du prix il n'était permis d'hésiter qu'entre la philologie classique et l'orientale, les philologies germanique et romane n'ayant point, au témoignage de leurs représentants au sein du jury, produit d'œuvre vraiment capitale au cours de la période.

Il est juste, toutefois, de signaler ici l'activité dont ont fait preuve ces deux disciplines, vivantes et nationales entre toutes, puisqu'elles trouvent en partie leur matière dans les langues et dialectes parlés sur notre sol.

Nous avions, dans notre dernier rapport, donné une mention élogieuse aux rédacteurs du *Dictionnaire général de la langue wallonne.* « Déjà la besogne accomplie est immense, disions-nous. Un système uniforme de transcription des patois a été créé... Un *Bulletin du Dictionnaire* recueille les matériaux...

Déjà près de quatre cent mille fiches lexicographiques sont réunies et ce trésor s'accroît sans cesse. En 1903-1904 a paru un projet ou *spécimen* de Dictionnaire qui fait bien augurer de l'œuvre elle-même, une des plus vastes qu'on ait conçues. Attendue avec impatience, mais aussi avec confiance, elle fera honneur aux trois infatigables travailleurs et à la science belge tout entière. »

Un article récent de M. Feller permet d'apprécier les difficultés matérielles qui ont retardé les progrès du *Dictionnaire*. (*Le Flambeau*, 1920, II, pp. 374 et suiv.) Espérons que la nouvelle Académie de langue et de littérature françaises n'aura pas de plus cher souci que l'achèvement de cette tâche utile et pieuse. Le nom de M. Jules Feller, qui reste plus que jamais dévoué à l'entreprise, est une garantie du succès. On ne saurait en douter après avoir lu les *Notes de Philologie wallonne*, remarquables par la sûreté de la méthode et l'élégance de la forme, que M. Feller a données en 1912 (¹). M. Jean Haust, lui aussi, est un étymologiste averti, dont les lecteurs de la *Romania* et ceux du *Bulletin de la Société de littérature wallonne* ont déjà pu apprécier la science délicate et sûre.

S'il nous fallait énumérer tous les travaux que la philologie romane a dus à des Belges, au cours de ces dernières années, nous trouverions de précieux matériaux dans deux articles de M. G. Doutrepont (²), parus en France au plus fort de la guerre. Mais peut-être nous dispensera-t-on d'un dénombrement qui tournerait à la bibliographie pure. L'objet du présent rapport est d'abord de justifier notre choix, ensuite de caractériser l'allure générale du mouvement scientifique. Il ne peut s'attarder au détail.

Ici, nous croyons utile de rappeler que les termes précis de notre règlement excluent du concours l'histoire littéraire pro-

---

(¹) Jules Feller, *Notes de Philologie wallonne*. Liége, Vaillant, 1912.

(²) Journal des Savants, 1916, août et septembre : *Les Etudes romanes en Belgique* (1900-1914).

prement dite. Cette conception un peu stricte de la philologie est certainement regrettable : car les travaux d'histoire littéraire, réservés à l'examen des jurys historiques, sont généralement négligés par ceux-ci, et leurs chances d'obtenir le prix nous paraissent, de ce fait, injustement réduites.

Pour citer deux exemples, l'ouvrage important de M. Albert Counson : *La Pensée romane. Essai sur l'esprit des littératures dans les nations latines;* le mémoire de M. Gustave Charlier sur *Le Sentiment de la Nature chez les Romantiques français*, sont, par le règlement, soustraits à notre compétence...

En revanche, nous signalons avec plaisir l'activité de M. Ulrix, qui a publié neuf chansons inédites de Guillaume le Tinier d'Arras (1), puis les sept chansons du trouvère artésien Adam de Givenchi (2). Nous ne reviendrons pas sur son *Essai de dictionnaire germano-roman* publié par l'Académie royale flamande (3), ni sur ses travaux toponymiques (4), parce qu'ils sont antérieurs à notre période. En 1910, l'Académie royale de Belgique couronnait du prix de Keyn sa *Grammaire classique de la langue française contemporaine.*

M. Alphonse Bayot est l'auteur d'une édition critique des œuvres de Jacques de Hemricourt (5). En 1914, il donnait dans la Collection des Classiques français du moyen âge son *Gormond et Isembart* (6), fragment d'une chanson de geste. La même année, il classait les manuscrits du *Voyage de saint Brendan* dans les légendiers français (7).

(1) Dans *Mélanges offerts à M. Maurice Wilmotte* (1910). Texte critique avec les variantes de tous les manuscrits.

(2) *Mélanges de Borman* (1919), pp. 499 et suiv.

(3) *Germaansche Elementen in de Romaansche talen* (1907).

(4) *Glossaire toponymique de la ville de Tongres* (1908), en collaboration avec M. J. Paquay.

(5) Tome II, 491 p. in-8°, 1910. Publication de la Commission royale d'Histoire.

(6) XIV-70 pp. Paris. Champion.

(7) *Mélanges d'histoire offerts à Ch. Moeller*, pp. 456-467. — En 1912, le même auteur publiait avec Emile Donny, dans l'*Atlas des villes de Belgique au VIe siècle*, cent plans du géographe J. de Deventer.

On ne saurait nier que dans le petit livre qui porte ce titre spirituel : *Le Français a la tête épique* (1), M. Maurice Wilmotte n'use de la meilleure méthode philologique. Nous y avons trouvé une critique très pénétrante de l'ouvrage célèbre de M. Joseph Bédier sur les *Épopées françaises*. Tout au moins M. Maurice Wilmotte nous fait-il apercevoir certaines lacunes d'une théorie qui néglige un peu trop la tradition latine. Sa vive dialectique et sa précise érudition gagneront le public lettré à sa thèse, qui paraît celle du bon sens.

Enfin, M. Lucien-Paul Thomas mérite une mention particulière parmi nos romanistes. C'est, en effet, notre seul hispanisant. Dans le vaste domaine qu'il s'est choisi, — et qui comprend une partie de la littérature italienne, — « ce jeune savant est déjà un maître » : la formule, banale peut-être, est ici vraie à la lettre. Son premier livre (2), paru en 1909, fut jugé, en son genre, *définitif*, par la critique internationale. *Gongora et le Gongorisme, considéré dans leurs rapports avec le Marinisme*, publié deux ans plus tard (1911), apportait pareillement des solutions précises à des problèmes longtemps débattus. Et M. Arturo Farinelli, grand expert en ces matières, pouvait écrire dans la *Deutsche Literaturzeitung* (8 juin 1912) : « Ainsi l'auteur a porté la lumière dans l'obscur chaos dont les précédents chercheurs n'avaient pas eu raison. Les résultats qu'il a atteints demeureront... ».

Pour résoudre les questions d'*influences* qui occupent une si grande place dans ses écrits, il fallait à M. Lucien-Paul Thomas, outre une connaissance parfaite des sources imprimées et inédites, un sens philologique, un goût littéraire, un sentiment poétique également vifs. Tous les critiques se sont plu à reconnaître que l'historien du Gongorisme réunissait, en effet, ces qualités, et

(1) Edition de la *Renaissance du Livre*. Paris. 1917, 189 p.

(2) *Le Lyrisme et la Préciosité cultistes en Espagne*, publié par la ZEITSCHRIFT FÜR ROMANISCHE PHILOLOGIE. Halle, Niemeyer. 1909.

nous sommes assurés de les retrouver dans ses prochains ouvrages.

* * *

En philologie germanique, on nous signale la *Vergelijkende klank- en vormleer der Middelvlaamsche Dialekten* (1), de J. Jacobs, travail érudit et consciencieux. L'auteur s'est servi des chartes, des comptes et des coutumes, et autres documents d'archives, pour caractériser les dialectes des deux Flandres au moyen âge. Et il a pu constater ainsi que la carte moderne des dialectes confirme les conclusions qu'il a déduites avec sagacité. M. Is. Teirlinck a fait paraître en 1910 et en 1913 la suite de son *Zuid-Oostvlaandersch Idiotikon*, véritable mine pour la lexicographie et le folklore (2). M. Teirlinck est aussi l'auteur d'une *Toponymie van den Reinaert*, qui témoigne d'une science exacte et d'un esprit ingénieux.

M. de Flou nous a donné le premier fragment d'une œuvre immense, vraie somme toponymique de la Flandre, appelée à rendre les plus grands services à la linguistique et à l'histoire : le *Woordenboek der Toponymie van Westelijk Vlaanderen*, Vlaamsch Artesië, het Land van den Hoek, de Graafschappen Guines en Boulogne en een gedeelte van Graafschap Ponthieu (I Aa — Bezuyderbeke) (3).

M. Verdeyen, en collaboration avec M. Endepols, qui est Maestrichtois, a publié *Tondalus' Visioen en S. Patricius' Vagevuur* (4). On y trouvera une édition complète et critique de ces textes fameux, avec une savante étude de la littérature des visions en général : par la rigueur de la méthode, ce travail de précision rappelle les tâches les plus délicates de la philologie classique.

---

(1) Édition de l'Académie royale flamande, XLVII-358 pp., in-8°, 1911.
(2) Id., LXXVII-292 pp., gr. in-8°, 1913.
(3) Id., XV-950 pp., gr. in-8°, 1914.
(4) Id., I, XI-319 pp., gr. in-8°, 1914 ; II, LXV-321 pp., gr. in-8°, 1917.

Citons encore la seconde moitié du tome II des *Middelnederlandsche Gedichten en Fragmenten*, par Napoléon De Pauw [1].

Enfin, M. Lecoutere a fait paraître une utile *Inleiding tot de Taalkunde en de Geschiedenis van het Nederlandsch* [2], qui contient notamment une bonne histoire de la langue néerlandaise.

Une mention, en terminant, à des revues ou bulletins où abondent les études folkloriques et phonétiques : *Volkskunde*, *Biekorf*, et surtout *Leuvensche Bijdragen*.

Cette dernière revue, déjà citée avec éloges dans le précédent rapport, s'est surtout consacrée à la dialectologie flamande et à la phonétique expérimentale. Il faut y signaler les mémoires si fouillés de M. L. Groetaers sur le *Dialecte de Tongres* et de M. J. Dupont sur le *Dialecte de Bree*, ainsi que de nombreux comptes rendus, qui prouvent que l'école phonétique de Louvain, en s'occupant surtout de travaux originaux, ne néglige point de s'informer de ceux d'autrui [3].

* * *

Au point de croisement, pour ainsi dire, des diverses voies philologiques, nous rencontrons M. Antoine Grégoire, bon linguiste et l'un de nos trop rares phonéticiens. Au cours de la période décennale, il a signé une trentaine de publications, allant d'une série de *Préparations classiques* d'Homère à la

---

(1) Académie royale flamande, pp. 277 à 524, gr. in-8°, 1914.

(2) Bruxelles, De Wit, VIII-240 pp., 1915.

(3) Le *Jaarboek der Koninklijke Vlaamsche Academie* publie depuis 1907, sous le titre de *Dietsche Kalenders*, quelques vieux calendriers flamands des XIVe, XVe et XVIe siècles. Ce sont des sources importantes pour l'histoire et la transformation des prénoms et pour la traduction des termes liturgiques latins. — La philologie anglaise est représentée par une étude de H. De Vocht sur *Jasper Heywood;* A. Veuillerat a publié, avec des notes et des tables, les *Documents relating to the Revels at court in the time of King Edward VI and Queen Mary*, d'après les manuscrits de Loseley. L'un et l'autre travail ont paru, en 1914, dans les Materialien zur Kunde des älteren Englischen Dramas, de W. Bang. — Philologie allemande : M. P. Mansion a publié, en 1912, chez Winter, à Heidelberg, un *Althochdeutsches Lesebuch*.

discussion d'une grammaire congolaise. Malgré leur diversité apparente, ces publications attestent un souci constant des problèmes de la linguistique générale. Nous ne croyons pas qu'il existe en langue française l'équivalent du *Petit Traité de Linguistique* de M. Antoine Grégoire, bon manuel élémentaire, parfaitement « à jour », sauf, peut-être, en ce qui concerne la classification des langues.

A côté de cette œuvre d'excellente vulgarisation se placent l'exposé théorique : *Un tournant de l'histoire de la Linguistique* (1911), étude des rapports du langage avec la psychologie, et l'étude savante : *L'Influence des consonnes occlusives sur la durée des syllabes précédentes* (1911) ([1]).

Enfin M. A. Grégoire a popularisé chez nous l'étude de la *Phonétique expérimentale*. Il s'est préoccupé aussi des applications de la phonétique à l'enseignement, et c'est ici surtout qu'il s'est montré novateur.

Bref, M. Antoine Grégoire est à la fois un spécialiste original et un vulgarisateur distingué. Ses livres font honneur à la science belge ; ils rendent service à l'enseignement et au public lettré de ce pays. Ces mérites justifient assez, croyons-nous, la

---

([1]) Voici les principales publications de M. A. Grégoire depuis 1909 : 1° *Edmond. Essais sur les transformations d'un prénom d'enfant.* Paris, Champion, 1911 (Bulletin de l'Académie royale de Belgique, juin 1911, 50 p.); 2° *Un tournant de l'histoire de la Linguistique.* Paris, Champion, 1911; 3° *Petit Traité de Linguistique.* Liége, Dessain, 1915 (Prix de Keyn, 1920); 4° *Les Vices de la Parole,* 2e édit., revue et augmentée. Namur, Wesmael, 1913 ; 5° *Influence des consonnes occlusives sur la durée des syllabes précédentes* (Revue de Phonétique. I. Paris, Welter, 1911); 6° *Les Archives de la Parole,* dans Revue de Belgique, 1er et 15 décembre 1912 (20 p.); 7° *A propos d'une Grammaire congolaise* (Bulletin bibliographique du Musée belge, juillet 1912); 8° *Les Machines parlantes et la Phonétique,* dans Unterricht und Sprechmaschine. Stuttgart, 1911, n° 2; 9° *Les Machines parlantes et la Dialectologie,* dans Bulletin de la Société liégeoise de Littérature wallonne, 1910; 10° *Les sons difficiles de l'anglais.* Liége, Wijkmann, 1918; 11° *Petit Traité de prononciation française,* en collaboration avec M. L. Goemans. Liége, Bénard, et Paris, Champion ; 12° *La Diction des Instituteurs,* dans le Compte rendu du IIe Congrès des Œuvres intellectuelles de langue française, 1910. Huy, Mignolet, 1911, etc.

particulière sympathie avec laquelle nous avons parlé de cette œuvre en somme si personnelle.

* * *

Ce n'est plus une place à part, c'est une place unique, et unique en Europe, qu'occupe au seuil de la philologie orientale, un homme dont la vaste érudition domine le proche Orient arabe, syrien, arménien, éthiopien, copte, géorgien et slave. A ces connaissances vraiment prodigieuses par l'étendue et la profondeur, le R. P. Paul Peeters, bollandiste, joint un sens critique digne en tous points de la famille savante illustrée par le R. P. Hippolyte Delehaye, lauréat du précédent concours. C'est dire la valeur des nombreuses éditions de textes hagiographiques orientaux qu'il a préparées pendant la période décennale, et dont nous avons dressé la liste (1).

On retiendra tout particulièrement les deux volumes d'*Évangiles apocryphes* qu'il a fournis à l'excellente collection dirigée par MM. Hemmer et Lejay (le premier en collaboration avec

(1) Publications du P. Peeters, dans les *Analecta Bollandiana* : T. XXIX (année 1910). *S. Eleutherios Guhistazad*, pp. 151-156. Etude en français. *La vision de Denys l'Aréopagite à Héliopolis*, pp. 302-322. Etude française avec citations arabes, syriaques, coptes, grecques, arméniennes et traduction latine du résumé arabe. — Année 1911 : *Pour l'histoire du Synaxaire arménien*, pp. 5-26. Étude en français avec quelques citations arméniennes *Une invention des saints Valère, Vincent et Eulalie dans le Péloponèse*, pp. 296-306. Texte arabe et traduction latine. *Saint Romain le néo-martyr d'après un document géorgien*, pp. 393-427. Étude française et traduction latine sans texte. — Année 1912 : *La version géorgienne de l'autobiographie de Denys l'Aréopagite*, pp. 5-10. Etude française. *De codice Iberico Biblioth. Bodleianæ Oxoniensis*, pp. 301-318. Étude en latin avec nomenclature de titres géorgiens. *Saint Antoine le néo-martyr*, pp. 410-456. Texte éthiopien et texte arabe avec traduction latine. – Année 1913 : *Saint Hilarion d'Ibérie*. pp. 236-269. Introduction française et traduction latine sans le texte original. — Année 1914 : *L'autobiographie de saint Antoine le néo-martyr*, pp. 52-63. Version géorgienne avec traduction latine. *Saint Razden le Persan*, pp. 294-317. Traduction du géorgien en latin. *La canonisation des saints dans l'Église russe*, pp. 380-420. Étude en français. — Publications mentionnées dans l'*Œuvre des Bollandistes*, par H. Delehaye : 1° *Saint Barlaam du mont Casius*. Beyrouth, 1909. Extrait des M. F. O. B., t. III, pp. 805-813; 2° *Histoire de Joseph le Charpentier*, rédactions copte et arabe,

M. Charles Michel, le célèbre helléniste, maître de l'*École de Liége*, à laquelle appartiennent la plupart de nos philologues classiques). Le R. P. Peeters se meut avec une parfaite aisance dans la complication infinie de cette *littérature de traduction*, où seul un philologue pourvu de ses dons exceptionnels pouvait pénétrer.

Auprès du P. Peeters, il est juste de placer le R. P. Lammens, S. J., de Beyrouth, qui a étudié, d'après des sources nouvelles et inédites, l'histoire de Khalifes Omaiyades Moâwia I[er] (*Mélanges de Beyrouth*, années 1906-1908), et Jazid I[er] (*Mélanges* 1910-1913). Le P. Lammens est surtout un historien ; mais cet historien est aussi un arabisant de marque et un adroit philologue : il a interprété fort subtilement les textes poétiques et il s'est efforcé d'établir le sens précis d'un certain nombre de mots employés par les chroniqueurs. Il a des digressions lexicologiques qui touchent à la psychologie arabe, dont le R. P. Lammens est un profond connaisseur. Sa science, qui ne va point sans quelque imagination, ne cesse jamais d'être intéressante et vivante (¹).

Le R. P. Lammens — on l'ignore trop chez nous — est l'un des plus brillants professeurs de cette Université de Saint-Joseph de Beyrouth qui a tant contribué, avant la guerre, au maintien

---

traduites et annotées. Paris, 1911. Fait partie de l'édition des *Évangiles apocryphes*, t. I, dans la collection *Textes et Documents* de HEMMER et LEJAY : 3° *L'Évangile de l'Enfance*, rédactions syriaque, arabe et arménienne, traduites et annotées. Paris, 1914, LIX-330 pp. Forme le tome II des *Évangiles apocryphes;* 4° *La Passion arménienne de saint Serge le Stratélate*. Wien, 1911, in-4°, 7 pages. Fait partie du recueil arménien *Huschardzan*, publié à l'occasion du centenaire des Méchitaristes à Vienne, pp. 186-192. — Dans les *Acta Sanctorum*, t. III, Novembris : 1° *De Sanctis Zacharia et Elisabeth*, pp. 5-29 ; avec citations grecques, coptes, arméniennes, éthiopiennes et arabes ; 2° *De SS. Dominio et sociis*, pp. 46-52. Deux *Passiones* en syriaque et une en grec, traduites et annotées ; 3° *De SS. Hierone et sociis martyribus*. Melitinae in Armenia, pp. 325-338. Deux *Passions*, publiées en grec seulement ; 4° *De S. Achilla episc. Alexandrino in Ægypto*, pp. 338-340.

(¹) Des huit volumes des *Mélanges de la Faculté orientale de Beyrouth*, il n'en est pas un qui ne renferme un ou deux articles du P. Lammens.

de la culture latine dans le Levant, ainsi qu'au réveil de la nation syrienne elle-même. Nous sommes fiers de ce que la science et le dévouement d'un des nôtres illustrent le nom belge dans la Syrie des Croisés ([1]).

*
* *

Pour apprécier l'œuvre du P. Lammens, un membre de notre Jury, professeur d'arabe, était pleinement compétent; pour juger celle, bien autrement considérable, de M. de la Vallée Poussin, aucun d'entre nous ne possédait les connaissances requises. Nous fûmes donc contraints de recourir, suivant un précédent qui remonte à la deuxième période décennale, aux lumières des indianistes de la Belgique et de l'étranger. Ceux-ci se montrèrent unanimes dans leur jugement sur M. de la Vallée Poussin. « Je suis très heureux, nous écrivait M. J.-Ph. Vogel, professeur à l'Université de Leyde, de vous assurer que parmi les savants les plus compétents, M. de la Vallée Poussin est considéré comme un indianiste de premier rang et comme un des meilleurs spécialistes dans le domaine du bouddhisme et de la littérature bouddhique. C'est surtout la connaissance de cette littérature en langue sanscrite qui doit beaucoup à M. de la Vallée Poussin. »

M. Sylvain Levi, professeur au Collège de France, développe et confirme ce jugement dans une lettre où tout serait à citer : « M. de la Vallée Poussin occupe une situation de premier plan dans les études bouddhiques. Il l'a légitimement gagnée par un effort continu dans une direction persistante. A de très rares exceptions près, il s'est cantonné dans ce domaine, d'ailleurs immense, et il l'a exploré en superficie et en profondeur. Il ne s'est pas borné à l'étude du *Petit Véhicule*, comme le fait l'école

---

([1]) M. M.-A. Kugener, qui étudie avec tant de succès, grâce à sa pratique des deux philologies grecque et sémitique, les traductions syriaques des œuvres de Sévère d'Antioche, a donné pendant notre période, en collaboration avec M. Cumont, un extrait de la 123e homélie de Sévère relative au Manichéisme. (*Recherches sur le Manichéisme,* II. Bruxelles, Lamertin, 1912.)

anglaise sous la direction de M. Rhys Davids. Il a pénétré aussi la doctrine et les textes du *Grand Véhicule*, qui a propagé dans tout l'Extrême-Orient l'enseignement et le culte de Bouddha. Les textes sanscrits ou pràkrits qui se rattachaient aux Écoles du *Grand Véhicule* sont en grande partie perdus; mais le Tibet a préservé une vaste collection de ces textes traduits dans sa langue. M. de la Vallée s'est mis au tibétain; il s'en est rendu maître, et il y est passé maître. Ses travaux peuvent se classer en trois catégories : éditions, traductions et monographies, ouvrages d'ensemble. Dans chacune de ces directions, il a produit des travaux excellents. Surpris par la guerre en pleine activité, obligé de s'expatrier durant de longues et tristes années, les préoccupations, les angoisses n'ont pas brisé son énergie. Il a continué à travailler sur la terre anglaise et à soutenir avec éclat la réputation de l'indianisme belge...

» Lorsque le célèbre explorateur Sir Aurel Stein revint de sa deuxième expédition dans l'Asie Centrale, c'est à M. de la Vallée Poussin qu'il confia l'édition de fragments bouddhiques sanscrits qu'il avait rapportés. Une telle désignation était le plus éloquent des suffrages. M. de la Vallée a, pendant la guerre, préparé et commencé l'édition du *Mahàniddesa* pali (en collaboration avec M. E. Thomas). Ces trois volumes publiés par la « Pali Texts Society » sont des modèles [1]. Il a donné à la *Bibliotheca Buddhica*, que publiait l'Académie impériale des Sciences de Saint-Pétersbourg [2], l'édition complète d'un long commentaire sanscrit sur les thèses de l'école dite Màdhyamaka. Les notes qui accompagnent le texte montrent l'étendue et la solidité de son érudition dans une technique accessible à peu de savants. Le volume où il a édité et traduit le troisième chapitre de l'*Abhidharmakoça* de Vasabandhu n'a pu être publié par l'Aca-

---

(1) Londres, 1916.

(2) *Biblioth. Buddhica*, IV (1903), in-8°, publiée par l'Académie impériale des Sciences de Saint-Pétersbourg (7 volumes).

démie de Bruxelles qu'au lendemain de la guerre (1) : le sanscrit et le tibétain s'y prêtent un mutuel appui pour l'élucidation d'un ouvrage qui fait autorité aujourd'hui encore au Japon comme au Tibet.

» Enfin, outre sa collaboration régulière au *Museon*, M. de la Vallée Poussin a donné un petit volume clair, élégant, bourré d'une science discrète : *The Way to Nirvâna* (2), écrit en anglais et dédié à ses collègues Paul Fredericq et Henri Pirenne. »

« En résumé, nous a dit M. Mansion, professeur à l'Université de Liége, les indianistes doivent à M. de la Vallée Poussin la publication de près de 2,000 pages de textes presque tous inédits (seul le *Bodhicaryâvatara* avait été déjà publié par un savant européen), en sanscrit, en pali et en tibétain. L'éditeur, dans bien des cas, a dû faire un travail critique très considérable pour restituer les leçons originales, en se servant des versions tibétaines d'œuvres sanscrites. L'un des ouvrages perdus, l'*Abhidharmakosa* sanscrit, est tout entier une reconstitution d'un original perdu, en partie d'après la traduction tibétaine conservée, en partie au moyen des fragments épars dans des commentaires ou des citations.

» On doit encore à M. de la Vallée des traductions. Or, lorsqu'il s'agit de philologie orientale, la traduction est une chose aussi importante que la publication de l'édition *princeps*. Les traductions données par M. de la Vallée Poussin du *Bodhicaryâvatara*, du *Madhyamakâvatara*, de l'*Abhidharmakoça*, du *Bhâsya* sont autant des commentaires que des traductions.

» M. de la Vallée, enfin, a écrit des commentaires proprement dits. En philologie indienne, tout un travail de chronologie littéraire, de recherches sur les influences mutuelles des divers auteurs, est encore à faire, et les moindres indications dans ce

(1) *Vasabandhu et Jaçomitra, etc.* Bruxelles, Hayez, 1919. [MÉMOIRE IN-4° DE L'ACADÉMIE ROYALE DE BELGIQUE (Classe des lettres), 2e série, t. VI.]

(2) Cambridge, University Press, 1917.

sens sont précieuses [1]). C'est ce qui donne une grande valeur à la liste d'emprunts textuels ou de réminiscences qu'on trouve à la fin de plusieurs éditions, aux remarques analogues qui se rencontrent dans les notes au bas des pages. M. de la Vallée a dû fixer le sens d'un grand nombre de mots que les dictionnaires sanscrits et tibétains ne déterminaient pas exactement... »

Le jury, tout en faisant sienne l'opinion unanime des critiques consultés par lui, a considéré que les ouvrages de M. de la Vallée Poussin intéressaient surtout l'histoire des doctrines philosophiques et religieuses. D'importants travaux, exclusivement ou spécifiquement philologiques, sollicitaient nos suffrages; c'est entre ceux-là que les voix se sont partagées; mais nous ne dissimulerons pas notre regret de n'avoir pu récompenser autrement que par la mention la plus élogieuse une œuvre imposante et un admirable savant.

* * *

Il est temps d'en venir à la *philologie classique*, catégorie à laquelle appartient le lauréat. Ici, la richesse est telle que nous serions tentés de négliger les œuvres mineures. Ce serait là une injustice à l'égard de jeunes travailleurs qui nous ont donné de bonnes édition sclassiques, comme M. Willems (l'*Hécube* d'Euripide), ou des études critiques sur des questions controversées, comme Mlle Delcourt [2] et M. Nihard, dont le *Problème des Bacchantes* [3] contient l'explication la plus sensée qui ait été fournie depuis longtemps d'une passionnante énigme de l'histoire de la littérature grecque.

---

(1) *Prajñâ Karamabi's Commentary to the Bodhicaryâvatara of Çântideva.* (Biblioth. Indica, 1912. Calcutta.)

(2) *Les Origines de la Tragédie,* dans la Revue de l'Instruction publique en Belgique, 1912.

(3) Louvain, Peeters, 1912.

M. Armand Delatte (1), ancien membre étranger de notre École française d'Athènes, s'est audacieusement aventuré dans des voies mal frayées, avec ses *Études sur la magie grecque* et ses intéressantes recherches sur la littérature pythagoricienne. Il s'est assuré une originalité incontestable en défendant l'authenticité de nombreux textes que les philologues s'accordaient à considérer comme apocryphes. Ses démonstrations ont séduit plus d'un lecteur. La réaction générale contre l'hypercritique et le scepticisme préparait les esprits à recevoir avec faveur les certificats d'authenticité que M. Delatte décerne, un peu libéralement peut-être, à des documents suspects. L'Association des Études grecques a couronné les *Études pythagoriciennes*, parues en France pendant la guerre (2), et si l'on a pu faire certaines réserves sur la méthode de l'auteur, il reste que M. Delatte, travailleur infatigable, a le goût des tâches ardues. Personne ne lui conteste, sur les terres souvent ingrates qu'il défriche, les droits plus qu'honorables du pionnier.

*
* *

Le jury a vivement regretté de ne pouvoir disposer du prix unique en faveur du *Dictionnaire étymologique de la langue grecque étudiée dans ses rapports avec les autres langues indo-européennes,* par M. Émile Boisacq, honoré d'ailleurs en Belgique du Prix Gantrelle, en France du Prix Zappas, par l'Association pour l'encouragement des Études grecques (3), et, par l'Institut, du Prix Volney.

(1) Études sur la magie grecque : 1° *Sphère magique du Musée d'Athènes,* avec trois planches (BULLETIN DE CORRESPONDANCE HELLÉNIQUE, 1913, pp. 242-248); 2° *Un bas-relief gnostique du British Museum* (MUSÉE BELGE, 1913, pp. 331-337); 3° *Amulettes mithriaques,* avec quatre planches et trois gravures (MUSÉE BELGE, 1914, pp. 5-96). — Sur les Pythagoriciens : *Études sur la Littérature pythagoricienne.* Paris, H. Champion, 1915. (BIBLIOTHÈQUE DE L'ÉCOLE DES HAUTES ÉTUDES, fasc. 217.)

(2) *Revue des Études grecques,* t. XXX (1917), pp. XX-XXI.

(3) *Ibid.,* p. XXIV. « C'est à un de ses compatriotes [de M. Delatte], M. Émile Boisacq, professeur à l'Université de Bruxelles, que votre Commission attribue un des deux Prix Zappas dont elle disposait cette année. La Belgique est à l'honneur, et rien ne saurait nous être plus agréable. » Rapport de M. Dalmeyda.

Cinq livraisons seulement avaient paru en 1910, et le jury de cette année l'avait expressément réservé. « Malgré tout le bien que nous en pensons, nous avons estimé que nous manquions du recul nécessaire pour porter sur elle une appréciation définitive. Nos successeurs, en 1920, auront à en connaître. »

L'ouvrage est aujourd'hui achevé, et le jugement provisoire que nous formulions alors : « Du dictionnaire de M. Boisacq, on peut donc faire le bel éloge qu'il est en son genre le meilleur », a été confirmé unanimement par tous les critiques. Les réserves que certains avaient paru exprimer à propos des premiers fascicules et auxquelles des allusions ont été faites dans le précédent rapport, ont disparu peu à peu des comptes rendus ultérieurs. La recension définitive de M. Debrunner, un des juges les plus compétents, est caractéristique à cet égard : « J'ai loué et critiqué jadis le livre de M. Boisacq. Aujourd'hui la satisfaction et le blâme seront distribués un peu différemment dans mon compte rendu. En face des premières livraisons, malgré toute notre reconnaissance, une certaine déception perçait, parce que des vœux ardents n'étaient pas réalisés; aujourd'hui, ce qui l'emporte, c'est la satisfaction, à propos de ce que nous donne le nouveau *Dictionnaire étymologique.* Vis-à-vis du Prellwitz, dont la deuxième édition était jusqu'à présent le meilleur guide dans la littérature étymologique, le Boisacq constitue un immense progrès. »

M. Eduard Hermann écrit dans le *Literarisches Zentralblatt* : « Il nous manquait un véritable dictionnaire étymologique du grec... L'ouvrage de Boisacq vient combler un vide. Il dépasse et rend inutiles les ouvrages antérieurs. Nous avons enfin un dictionnaire étymologique qu'en conscience nous pouvons recommander, non seulement comme le meilleur, mais encore comme vraiment bon. » Et le véritable maître de ces études, feu Karl Brugmann, ajoute dans les *Indo-Germanische Forschungen,* tome XXXIX, 1920 (*Anzeiger,* pp. 3-8) : « Nous

pouvons d'autant plus nous réjouir de l'achèvement du livre au cours même de la guerre, que la linguistique possède maintenant sans aucun doute, dans le *Dictionnaire* de Boisacq, le meilleur ouvrage d'ensemble à tous égards et satisfaisant de la manière la plus complète aux exigences du présent dans le domaine de l'étymologie grecque ».

Si la patience et l'exactitude, si l'utilité d'un travail avaient été pour nous les critères décisifs, nous aurions dû mettre hors de pair le *Dictionnaire* de M. Boisacq; mais obligés de le comparer avec des œuvres très dissemblables, nous avons estimé que la reconstitution et l'exégèse d'ouvrages perdus et de textes difficiles, où excellent MM. Waltzing et Bidez, exigeaient des qualités encore plus rares. Cette appréciation, évidemment subjective, peut comprendre une part d'injustice, mais il fallait choisir.

*
* *

Un autre ouvrage qui certainement était digne d'une distinction est l'*Aristophane* de feu Alphonse Willems [1].

Comme l'un de nous l'écrivait en 1914, « M. Alphonse Willems, grand ami des vieux humanistes et aussi des grammairiens du début du XIXe siècle, fut averti par un sûr instinct que l'ère des *traductions* avait commencé. Avant lui, il n'y avait peut-être pas une seule traduction française d'un poète grec qu'un philologue pût recommander en toute confiance. En tous cas, aucun philologue, éditeur de texte, n'avait daigné traduire. Il n'existait point de traduction Tournier de Sophocle, Weil d'Euripide, Croisset de Pindare. Ainsi les savants français privaient le public de ce qu'ils auraient seuls pu lui donner, et laissaient les éditeurs réimprimer de vieilles versions plus ou moins modernisées par des incompétents. A l'étranger, les

(1) Alphonse Willems, *Aristophane.* Traduction avec notes et commentaires critiques, 3 volumes. Bruxelles, Lebègue, 1919. (Préface de M. Léon Parmentier.)

hellénistes éminents prouvaient qu'ils étaient capables de rendre les écrivains anciens aussi bien que de les éditer ou de les commenter. A Romagnoli, Murray et Wilamowitz, nous pourrons désormais opposer Alphonse Willems. » Depuis, la *Collection Budé* est venue combler en partie une grave lacune. En tous cas, il restera à Willems, dans les pays de langue française, d'avoir entrepris la tâche la plus difficile, en nous donnant, non point un Homère ou un Euripide, mais un Aristophane français...

Ses héritiers et ses amis ont assuré l'impression, pendant la guerre, et la publication, à l'armistice, de trois forts volumes contenant la traduction et les notes érudites qui l'accompagnent. La traduction, toujours colorée, mais parfois colorée d'archaïsme, au détriment de la clarté, vaut un commentaire perpétuel ; les Notes, joliment écrites, sont la fleur des leçons de Willems, professeur original, et souvent malicieux. L'ensemble restera longtemps classique.

* * *

Nous arrivons à l'excellent latiniste que deux membres du jury ont estimé digne du prix décennal, et dont tous sont unanimes à louer le labeur et la probité scientifiques. M. J.-P. Waltzing, outre ses travaux sur l'épigraphie latine et son grand ouvrage historique sur les *Corporations professionnelles* à l'époque romaine, s'est beaucoup occupé de Plaute et des anciens apologistes chrétiens. Ses éditions successives de Minucius Felix (1) sont bien connues, ainsi que son édition des *Captifs* (2).

Plus importants sont les travaux de M. Waltzing sur l'*Apologétique de Tertullien*, qui comprennent, outre des recherches

(1) Minucius Felix. *Octavius.* Leipzig, Bibl. Teubneriana, 1912.
(2) *Bibl. de la Faculté de phil. et lettres de l'Université de Liége,* fasc. XXV.

critiques [1], trois ouvrages distincts : une étude de 500 pages sur le *Codex Fuldensis* [2], une édition savante accompagnée d'une traduction littérale, un commentaire analytique, grammatical et historique [3].

De ces trois ouvrages, le plus neuf, celui qui apporte à la science la contribution la plus essentielle, c'est l'étude sur le *Fuldensis*.

M. Waltzing a appliqué à l'*Apologétique* sa manière exhaustive. Il a voulu d'abord en établir le texte. Or, le difficile chef-d'œuvre de Tertullien pose autant de problèmes critiques que de problèmes exégétiques. Il nous est parvenu en deux recensions, extraordinairement différentes. D'une part, la tradition commune, la vulgate, représentée par une trentaine de manuscrits, dont deux seulement, le *Parisinus* et le *Montepessulanus*, sont étudiés par M. Waltzing, et, d'autre part, la tradition spéciale transmise par le seul *Fuldensis*. Ce manuscrit, par malheur, est perdu, et la tradition qu'il représente doit être reconstituée au moyen d'une vieille collation du XVIe siècle d'une copie de Brême (pour les quinze premiers chapitres) et d'un manuscrit de Rheinau (pour les chapitres XXXVIII, XXXIX, XL).

Pour déterminer laquelle de ces traditions l'emporte sur l'autre, M. Waltzing devait confronter, une à une, les leçons divergentes fournies par ces deux groupes. Il l'a fait avec une admirable patience et une louable sagacité, dans une partie du volume intitulée *Appendice I*, qui est beaucoup plus de la moitié de cet ouvrage (pp. 131-419). L'auteur y met en regard une foule de leçons divergentes de F et de P et porte sur chacune d'elles un jugement motivé. Beaucoup de ces sentences

[1] *Les trois principaux manuscrits de l'Apologétique de Tertullien.* Louvain, Peeters, 1912.

[2] *Le Codex Fuldensis de Tertullien.* Liége, Vaillant-Carmanne, 1914-1917. *Bibl. de la Faculté de phil. et lettres de l'Université de Liége,* fasc. XXI.

[3] TERTULLIEN, *Apologétique.* Liége, Vaillant-Carmanne 1919. *Bibl. de la Faculté de phil. et lettres de l'Université de Liége,* fasc. XXII, XXIII, XXIV.

sont confirmées dans un chapitre sur les *Clausules métriques de Tertullien.* M. Waltzing conclut que, bien que Tertullien n'ait donné qu'une édition de l'*Apologétique,* de bonne heure il s'est formé deux traditions du texte de cet ouvrage tant lu, tant admiré. Ces deux traditions n'ont plus eu désormais de rapport entre elles, mais chacune a subi un malencontreux travail de *revision,* travail qui a été moins fatal, si l'on peut dire, au groupe F (Fuldensis) qu'au groupe P (autres manuscrits). C'est sur F que devra être fondée l'édition définitive; mais il faut se servir de F lui-même avec précaution...

Ces principes sont appliqués dans l'édition. Pour fixer le texte de celle-ci, M. Waltzing a dû sans cesse comparer les deux traditions, peser les variantes et faire un choix. Mais dans l'apparat critique qui garnit le bas des pages on trouvera, pour la première fois, un relevé complet des deux traditions.

Le second volume de M. Waltzing (1) peut être dit à la fois critique et exégétique. Il nous donne, en effet, par application des résultats obtenus dans le premier, un texte de l'*Apologétique* établi d'après la double tradition manuscrite, avec, en regard, une traduction française qui s'attache à être littérale. M. Waltzing a voulu surtout guider le lecteur qui tient à goûter l'original.

Le troisième volume, purement exégétique (2), est un commentaire étendu, analytique, historique et grammatical. Quiconque a abordé la lecture de l'*Apologétique* sait que la langue et la syntaxe y fourmillent de particularités étranges; sous la plume de l'ancien avocat abondent les termes, les arguments et les tournures empruntés au droit; la profondeur de la pensée et la vigueur du raisonnement vont fréquemment de pair avec une concision énergique qui laisse beaucoup à deviner. La grande érudition, tant profane que sacrée, de

(1) *Bibl. de la Faculte de phil. et lettres de l'Université de Liége,* fasc. XXII-XXIII.
(2) *Ibid.*, fasc. XXIV.

l'auteur, la multiplicité et la variété de ses sources amènent à tout instant des réminiscences ou des allusions qu'il est souvent malaisé, parfois impossible de découvrir ou de pénétrer à première vue. Sur les diverses questions ou obscurités qui naissent de là, M. Waltzing a su projeter une abondante lumière. Sans prétendre dissiper partout jusqu'aux dernières ombres, il établit la fausseté de bien des interprétations proposées avant lui, et lui-même, à maint problème réputé insoluble, apporte une solution pleinement satisfaisante. Il a, en outre, prêté une attention particulière au plan et à la composition de l'*Apologétique*, et sous sa direction on suit sans trop de peine la trame des raisonnements du vigoureux dialecticien qu'était Tertullien.

Nous concluons. M. Waltzing n'a pas prétendu, comme critique, faire œuvre définitive, puisqu'il n'a utilisé que trois manuscrits; pour la partie exégétique, il a compté de nombreux devanciers. Mais son grand mérite est d'avoir clairement et solidement traité la question de critique textuelle dans les limites qu'il s'était tracées et qui n'ont pas empêché un progrès très notable dans la lecture de l'*Apologétique*; son mérite est grand aussi d'avoir recueilli laborieusement, patiemment et habilement groupé des explications de diverses sortes, dont beaucoup étaient éparses dans les travaux de ses prédécesseurs, mais dont il doit sans doute la meilleure part à une étude personnelle, opiniâtre et approfondie de son auteur. M. Waltzing a mis à notre disposition, pour la lecture correcte et pour l'intelligence de ce livre important, obscur et célèbre qu'est l'*Apologétique*, un recueil de renseignements comme il n'en existait certainement pas dans notre langue et comme il n'en existe sans doute dans aucune autre. L'infatigable éditeur du *Musée Belge* a reçu, à cette occasion, de savants comme MM. Ch. Guignebert, René Cagnat, Carlo Pascal, Camille Jullian, les témoignages d'estime les plus élogieux (1).

(1) « Certo non v' è alcuno che meglio del Waltzing conosca le questioni critiche, storiche ed esegetiche, attinenti a quell' opera. Carlo Pascal. » Cf. CAMILLE JULLIAN,

Si le jury, tout en rendant hommage à la valeur du *Tertullien* de M. J.-P. Waltzing, a néanmoins décerné le prix, par trois voix contre deux, à M. J. Bidez pour son *Philostorge* (1), c'est qu'il a reconnu dans cet ouvrage le chef-d'œuvre de ce qu'on appelle en Allemagne la *technique de l'édition*, le modèle parfait d'une méthode impeccable appliquée à un cas particulièrement difficile et supérieurement intéressant.

Certains d'entre nous auraient voulu associer à M. Joseph Bidez M. Léon Parmentier (2), mais ils se sont inclinés devant la règle qui interdit le partage du prix. Il nous sera permis toutefois, avant d'examiner en détail l'œuvre du lauréat, de noter la féconde collaboration qui unit inséparablement son nom à celui de M. Léon Parmentier, professeur à l'université de Liége, avec lequel il a commencé, il y a vingt-cinq ans, l'étude de la tradition manuscrite des écrivains ecclésiastiques grecs.

Les deux savants ont fait paraître, ensemble, jadis, l'histoire ecclésiastique d'*Evagrius* dans la collection de M. J.-B. Bury. Ils ont été chargés ensuite par la *Kirchenväter-Commission* de l'Académie de Berlin de publier, M. Parmentier, *Théodoret*, M. Bidez *Philostorge et Sozomène*. Dans leur tâche en quelque sorte parallèle, ils se sont prêtés un mutuel appui.

Ils ont eu à examiner, à résoudre en commun bien des questions relatives à la tradition manuscrite de leurs auteurs ; ils ont

---

préface d'Albert Heumann, *Le Mouvement littéraire belge*, p. 30 : « L'École philologique qui se réclame de M. Waltzing... Le beau travail qu'elle a livré! M. Waltzing, dans son livre sur les *Corporations romaines*, nous a donné un pur chef-d'œuvre d'érudition... »

(1) Philostorgios, *Kirchengeschichte mit dem Leben des Lucian von Antiochien und den Fragmenten eines arianischen Historiographen, herausgegeben im Auftrage der Kirchenväter-Commission der Kgl. Preussischen Akademie der Wiss.*, von J. Bidez.

(2) Theodoret, *Kirchengeschichte, herausgegeben im Auftrage der Kirchenväter-Commission der Kgl. Preussischen Akademie der Wiss.*, von L. Parmentier. Leipzig, 1911, in-8°.

appliqué, avec la même conscience, la même méthode. Et l'éloge que nous ferons du *Philostorge* de M. Bidez s'applique en grande partie au *Théodoret* de Parmentier.

Il n'existait point d'édition de *Théodoret* qui répondît aux exigences de la science moderne. Les manuscrits n'avaient pas été collationnés systématiquement. Beaucoup d'entre eux étaient inconnus. La tradition indirecte avait été complètement négligée.

M. Parmentier eut d'abord à réunir les matériaux épars dans les bibliothèques d'Oxford, de Paris, de Rome, de Florence, de Venise, de Bâle, de l'Escurial, du mont Athos, du Caire. Puis, il lui fallut trier les manuscrits, les grouper par familles et collationner minutieusement les plus importants.

Mais l'œuvre de Théodoret, parce qu'elle répondit longtemps au goût de nombreux lecteurs, fut très répandue et connut de nombreuses recensions. C'est dire la complication presque infinie de la tâche de l'éditeur. La critique de M. Parmentier résout avec bonheur ces difficultés. La manière dont il a traité, par exemple, la question du *Bodleianus* restera, peut-on dire, classique.

Il y avait aussi la question des documents insérés en grand nombre par Théodoret dans son histoire, et dont une partie se retrouve chez des prédécesseurs. Le texte de ces documents a-t-il été influencé par les passages parallèles ? M. Parmentier établit que non ; mais que de pénibles recherches lui a coûtées l'élucidation de ce seul problème !

Le plan du *Corpus* de Berlin ne comporte pas de commentaire proprement dit. Mais M. Parmentier, travaillant pour des historiens, a voulu leur permettre d'utiliser avec discernement le témoignage de Théodoret. Il a donc étudié les sources de celui-ci. Il a montré aussi, en analysant, d'après ses autres ouvrages, la psychologie de cet écrivain, quelle conception de l'histoire se fait l'évêque de Cyr, et avec quelles réserves il faut consulter un historien qui envisage toutes choses en fonction, comme on dit aujourd'hui, de la hiérarchie catholique et de

l'orthodoxie nicénienne triomphante. Ces *Prolégomènes*, où, sous la traduction allemande, imposée par le plan de Collection, on reconnaît la plume élégante et nette de M. Léon Parmentier, méritent donc d'être lus par quiconque voudra écrire d'après les sources l'histoire de l'Église (1).

Il ne nous reste plus qu'à justifier le choix définitif de notre jury. Les dernières pages de ce trop long Rapport seront consacrées au lauréat. Ce que nous avons dit de l'œuvre *parallèle* de M. Parmentier nous permettra d'être brefs.

* * *

Parmi toutes les publications de la série des *Kirchenväter* de Berlin, il n'est pas exagéré d'affirmer que le *Philostorge* de M. Joseph Bidez excitait, avant qu'il parût, le plus d'intérêt et de curiosité. Car, il faut l'avouer, certaines de ces éditions-modèles ne paraissent pas valoir toute la peine qu'elles ont coûtée; il en est qui, malgré l'emploi des procédés les plus subtils de la critique moderne, n'ont pas abouti à un texte sensiblement différent de celui qu'avaient établi à l'aide d'un ou deux manuscrits les premiers éditeurs. Mais, comme Eusèbe qui posait des problèmes compliqués, à cause de remaniements successifs dont les diverses familles de manuscrits ont gardé la trace, ainsi *Philostorge* réclamait impérieusement une nouvelle édition. Philostorge présente d'abord pour nous l'intérêt d'un cas unique. Quoique cet auteur figure dans une collection de Pères de l'Église, c'est un écrivain hérétique, un Eunomien, ou semi-arien, dont le nom et l'œuvre furent maudits et proscrits

(1) M. Léon Parmentier, outre cet ouvrage, a encore donné pendant la période décennale des *Recherches sur le traité d'Isis et d'Osiris* par Plutarque (Mémoires in-8° de l'Académie royale de Belgique, t. XI, fasc. 3), une brillante préface à la *traduction d'Aristophane* par Alphonse Willems, un mémoire académique sur la *Chronologie des Dialogues de Platon,* dont le rapporteur du jury de Philosophie a rendu compte avec éloge. [Bulletin de l'Académie royale de Belgique (Classe des lettres), 1913, n° 5, pp. 147-173.]

par des générations d'orthodoxes. En face de Socrate, Sozomène et Théodoret, les « synoptiques » du Ve siècle, qui nous donnent la version en quelque sorte officielle des faits, Philostorge est presque seul à nous faire entendre la voix du parti vaincu. Il juge autrement qu'eux les événements et les hommes. Il les juge avec passion, mais ces jugements permettent de contrôler ceux de l'historiographie orthodoxe.

D'autre part, la publication de ce qui nous reste de l'histoire de Philostorge exigeait une somme extraordinaire de travail et d'ingéniosité. L'œuvre condamnée de Philostorge a péri ; nous n'en possédons qu'un bref résumé et des fragments, *membra disjecta*, qu'il s'agissait de réunir et dont le nouvel éditeur devait naturellement s'efforcer d'augmenter le nombre.

M. Bidez a comblé les vœux et dépassé l'attente de tous ceux qui espéraient un *nouveau* Philostorge.

Pour reconstituer, autant que possible, le texte perdu, M. Bidez s'est servi tout d'abord de ce résumé dont nous parlions tout à l'heure, et que nous a conservé la fameuse *Bibliothèque* du patriache Photius; ensuite, d'un document hagiographique, le *Martyre de Saint Artémius*, dont le rédacteur a fait de nombreux emprunts à Philostorge ; puis, du *Lexique* de Suidas ; enfin, de Nicétas Acominate, Byzantin des XIIe et XIIIe siècles.

Pour donner une idée de la conscience admirable de M. Bidez, nous userons d'une image qui vient naturellement à l'esprit de quiconque suit l'éditeur dans son travail. M. Bidez est pareil au chercheur de radium qui, pour obtenir quelques milligrammes du précieux métal, s'attaque à grands frais, en divers lieux, aux roches qui le renferment. Des années se passent en travaux préalables ; parfois, le but paraît oublié, mais le tenace chercheur finit par être récompensé. Ainsi, M. Bidez, pour tirer du *Martyre d'Artémius*, ou de la *Panoplie dogmatique* de Nicétas, les fragments de Philostorge inclus dans ces textes, commence par publier, avec le même soin que s'il s'agissait de l'édition princi-

pale, ces documents négligés. Rien que pour établir un texte sûr du *Martyre d'Artémius,* il a étudié et classé *dix* manuscrits au moins...

Mais voici mieux encore. Personne au monde n'aurait blâmé M. Bidez de reproduire purement et simplement, d'après le texte *imprimé* de Suidas, les emprunts que celui-ci ou sa source a faits à Philostorge. Mais M. Bidez s'aperçoit que l'édition de Suidas par Bernhardy n'est pas digne de sa grande réputation. Il commence aussitôt sur le texte de Suidas, des travaux immenses, qui aboutissent à un mémoire spécial publié dans les *Bulletins de l'Académie de Berlin* (1).

On avait demandé à M. Bidez de rééditer les fragments de *Philostorge.* Cette tâche, même comprise comme il la comprend, ne lui suffit pas. Il nous livre, dans des *Appendices* qui pourraient faire la matière de nouveaux livres, d'autres débris de l'historiographie aryenne. Il nous restitue la *Vie* de Lucien d'Antioche, l'illustre docteur de l'hérésie; il reconstitue la *Chronique aryenne*, document deviné depuis longtemps dans la compilation appelée *Chronique Pascale.* Il ajoute aux fragments de cette *Chronique* des éléments empruntés à la *Chronographie* de Théophane, à la *Chronique* de S. Jérôme, et il édite pour la première fois l'œuvre d'un historiographe qui, sous le règne de Valens, continua la *Chronique* d'Eusèbe dans le sens arien, alors officiel.

On pourrait craindre qu'un livre ainsi composé fût difficile à consulter, même pour les spécialistes. Mais M. Bidez, pas plus que M. Parmentier, n'a oublié qu'il travaillait pour les historiens, et il a entendu leur fournir des matériaux à pied d'œuvre. L'ordonnance générale reste admirablement claire; d'ingénieuses innovations typographiques facilitent l'utilisation des textes; des caractères spéciaux marquent jusqu'aux rencontres d'expression entre deux extraits de Philostorge, ou bien entre un extrait de

(1) *Sitzungsberichte,* 1912, pp. 850 et suiv.

Philostorge et un texte parallèle. Et dans une lumineuse introduction, les sources de Philostorge, sa crédibilité, sa « psychologie », son style même, sont étudiés. Ainsi le *Philostorge* de M. Bidez est devenu le livre fondamental qui restera, pendant des siècles, la base des études sur l'Aryanisme.

Le jury n'a pas seulement couronné en M. Bidez l'éditeur de *Philostorge*. Il a voulu récompenser, certes, le philologue belge, qui manie, comme personne en Belgique, en France ou en Allemagne, le délicat instrument de la méthode philologique moderne. Mais il ne pouvait oublier que, tout en se livrant avec abnégation à ces minutieuses études, M. Bidez n'a jamais perdu de vue l'histoire philosophique et religieuse de l'antiquité. Dans des pages d'une forme parfaite, il a étudié l'évolution religieuse de ce Julien dont il publiera prochainement la correspondance. Il avait commencé sa carrière scientifique par la publication d'une étude critique sur la *Vie d'Empédocle*. Il a donné en 1913 un fort beau livre, en grande partie philologique, sur la *Vie de Porphyre le Néo-Platonicien*, avec les fragments du traité Περὶ Ἀγαλμάτων et *De regressu animæ* (1).

Un savant allemand, rendant compte du livre de M. Bidez, s'exprime ainsi :

« Quiconque est familiarisé avec les recherches récentes sur l'histoire du néo-platonisme connaît la difficulté de la tâche qu'a abordée M. J. Bidez dans ce volume. Mais il connaît aussi les éminentes qualités qui rendent ce savant capable de les résoudre. Son étonnante connaissance des manuscrits, son acribie philologique, sa pensée philosophique, les dons que lui permettent le travail analytique aussi bien que le travail synthétique, sa maîtrise en matière littéraire, son sentiment esthé-

(1) *Vie de Porphyre le Philosophe néo-platonicien*, avec les fragments des traités Περὶ Ἀγαλμάτων et *De Regressu Animæ*. Rec. de travaux publiés par la Faculté de philosophie et lettres de l'Université de Gand, 43e fascicule, VIII-170 73 pages, in-8o, 1913.

tique, sa *faculté combinatrice*, tenue en bride par une autocritique pleine de mesure; l'art avec lequel il transpose les textes anciens et expose lui-même : tous ces avantages, toutes ces qualités s'unissent, dans cet ouvrage, pour faire parler les pierres muettes de la tradition, pour remplacer les généralités vagues qui formaient jusqu'à présent toute notre science de la *Vie de Porphyre*, par des faits précis... Enfin, la personnalité du philosophe se détache clairement à nos yeux (1) ». Nous avons voulu citer cette appréciation d'un des critiques assurément les plus compétents de l'étranger, pour montrer la *fin* d'une méthode scientifique que des esprits superficiels pourraient taxer d'inutile minutie et aussi, nous l'avouons, pour faire mieux connaître la grande réputation européenne du plus complet de nos philologues.

Puisse d'ailleurs ce Rapport, plus étendu peut-être que ne veut la tradition, inspirer au public belge une juste estime pour une légion de bons travailleurs qui, pendant les années terribles et les années difficiles, ont servi la patrie en servant la science et l'humanité (2).

Veuillez agréer, M. le Ministre, l'assurance de notre haute considération.

Le Secrétaire-Rapporteur,
Henri Grégoire.

Le Président,
Chanoine Forget.

Les Membres :
P. Thomas, A. Doutrepont, J. Vercoullie.

(1) M. Asmus, dans la *Byz. Zeitschrift,* 1913, p. 474.

(2) C'est plutôt de l'histoire que de la philologie — du moins au sens strict de nos règlements — que relèvent les excellents travaux de M. Nicolas Hohlwein, notre meilleur papyrologiste : *Papyrus choisis* (traduction et commentaire). Louvain, 1913, et surtout *L'Égypte romaine,* recueil de termes techniques, etc., mémoire couronné par l'Académie (1912).

Notes Bouddhiques,

par Louis de la Vallée Poussin, membre de la Classe des lettres.

I. — Aho dharmam.

Je crois que la formule du Mahāvastu (i, 236.18, 237.3, 241.12, ii, 143.18, 406.11) :

divi marūṇa gaṇā tadā udīrayensuḥ aho dharmam

permet de rectifier la lecture généralement admise du quatrième édit d'Açoka. A y considérer *aho* comme un mot isolé, on se heurte à de sérieuses difficultés. Mieux vaut lire *bherīghoso ahodhammaghoso vimānadasaṇā ca...*

Si nous nous décidons à suivre, dans l'interprétation de l'édit, l'hypothèse que suggère le Mahāvastu, nous aurons à peu près : depuis que le roi fait régner toutes les vertus, les dieux se mêlent aux hommes comme aux jours de Bhagavat et du Vimānavatthu : on entend le bruit des tambours qui résonnent dans leurs chars célestes; on les entend crier : *aho dharmam!* On voit leurs chars célestes, on voit leurs éléphants...

Je ne sais si l'expression *aho dhammo* se rencontre en pali. On a *aho acchariyam etam abbhutam...* (Burnouf, Lotus, p. 340), qui paraît bien être équivalent (Mahavastu, i, p. 560). Il est amusant que les inscriptions d'Açoka apportent un témoignage en faveur de l'antiquité du Mahāvastu. Les Mahasaṃghikas nous conservent une formule et une tradition que les Theravādins ont oubliées.

II. — Le Vijñānakāya et le Kathāvatthu.

Le Vijñānakāya de Devaçarman, ou quatrième Abhidharma des Sarvāstivādins, se divise en six chapitres dont les quatre derniers justifient le titre de l'ouvrage, mais dont les deux premiers — Maudgalyāyanaskandhaka et Pudgalaskandhaka — doivent être comparés au Kathāvatthu, i.6 et i.1.

i

Le Maudgalyāyanaskandhaka débute comme il suit : « Le çramaṇa Mo-lien dit que le passé et le futur n'existent pas, que le présent et l'inconditionné (*asaṃskṛta*) existent ». — L'auteur établit, par une série de raisonnements, l'existence du passé et du futur : Mo-lien doit admettre que la concupiscence est une racine du mal (*akuçalamūla*), qu'il y a des hommes qui considèrent la concupiscence comme une racine du mal. Lorsque ces hommes portent ce jugement, considèrent-ils la concupiscence passée ou future? Dans cette hypothèse, le passé et le futur existent. Considèrent-ils la concupiscence présente? Dans cette hypothèse, deux pensées sont simultanées. D'ailleurs, Mo-lien soutient vainement que la pensée peut avoir pour objet l'inexistant.

---

(1) Nanjio, 1281 : voir Takakusu, *On the Abhidharma literature of the Sarvāstivādins,* JPTS, 1905, p. 107; Burnouf. Introduction, p. 448; Tāranātha, p. 296; Hiouen Thsang, *Vie,* p. 123; Beal, p. 92. — D'après le biographe de Hiuan-tsang, Devaçarman, dans ce traité, nie « l'existence du moi et du non-moi » (Julien); Beal traduit qu'il affirme « la non-existence of « self » or, of (individual) man ». — Watters, *Yuan-Chwang,* i. p. 373, adopte la version de Julien et ajoute : The work is a tedious argumentative treatise combating the views of a Moginlin who denied the reality of the Past and the Future, and arguing against other tenets apparently held by other early Buddhists. Our pilgrim 's statement that it denied the Ego and the non-Ego, or « I and men », is a very unsatisfactory one.

Je me propose de publier la traduction intégrale des deux premiers chapitres du Vijñānakāya et un sommaire des quatre derniers.

Que cette discussion soit *tedious*, comme dit Watters, c'est une manière de voir : elle prend quelque intérêt lorsqu'on la compare à l'analyse, plus subtile et plus appuyée, que nous lisons dans l'Abhidharmakoça (point de vue Sautrāntika, point de vue d'un Mo-lien averti) et dans Saṃghabhadra (point de vue de Devaçarman).

Mais l'intérêt historique du Maudgalyāyanaskandhaka est très grand : nous avons ici, vue du côté Sarvāstivādin, la controverse qui, d'après l'histoire ecclésiastique palie, donna lieu au prétendu concile d'Açoka. D'après la légende que Buddhaghosa a accréditée à Ceylan et à Londres, le roi s'assura que le Bouddha était « partisan de la distinction », *vibhajyavādin* — c'est-à-dire, probablement, n'acceptait pas en bloc « l'existence de tout » (*sarvāstivāda*); puis il chargea Tissa Moggaliputta, c'est-à-dire notre Mo-lien, de présider un concile où furent seuls admis les adversaires du passé et du futur (1).

Il n'y a pas de relations étroites entre le Maudgalyāyanaskandhaka et l'œuvre de Tissa, Kathāvatthu, i. 6 et suivants. On ne peut s'en étonner, puisque les deux livres représentent et font triompher deux doctrines opposées.

ii

Au contraire, le Pudgalaskandhaka présente avec Kathāvatthu, i. 1, des analogies étroites qui vont jusqu'à l'identité des formules.

Devaçarman fait parler deux docteurs, le partisan du *pudgala*

(1) Il faut préciser les remarques de Barth (ii, 355) : à la vérité les rédacteurs du Dīpavaṃsa sont seuls à connaître un Tissa Moggaliputta « qui doit avoir présidé le concile d'Açoka et composé le Kathāvatthu ». Mais la tradition Sarvāstivādin connaît un Mo-lien à qui elle attribue, dans la controverse du passé et du futur, la position que le Dīpavaṃsa assigne à Tissa. Il y a certainement beaucoup d'histoire dans l'hagiographie cinghalaise.

(pudgalavadin) (¹), qui admet un principe vital, une sorte d'âme ou de moi *(pudgala)*, et le partisan de la vacuité *(çūnyatāvadin)*, c'est-à-dire le négateur de l'âme *(ātman)*, le Bouddhiste orthodoxe qui ne reconnaît aucun principe permanent.

1. La thèse du *pudgalavādin* est formulée dans des termes partiellement identiques à ceux qu'emploie le *puggalavādin* du Kathāvatthu (²).

2. Les arguments sont en partie les mêmes :

a) Argument tiré du passage d'une destinée dans une autre (comparer Kathāvatthu, i. 1, 158-161) ;

b) Argument tiré du passage d'un degré de sainteté à un autre (i. 1, 221) ;

c) Rapports de l'auteur de l'acte et du « mangeur du fruit » (i. 1, 200) ;

d) La douleur est-elle « faite par soi » ou « faite par autrui »? (i. 1, 212) ;

e) Le *pudgala* est-il conditionné *(saṃskṛta)* ou inconditionné? (i. 1, 127) ;

f) Le *pudgala* n'est perçu par aucune des six connaissances; les connaissances naissent de causes bien connues, sans intervention du *pudgala* (Kathāvatthu, *passim*).

(¹) Peut-être l'énigmatique Gopāla de Hiuan-tsang. — Nos sources sont d'accord pour attribuer aux Sammitīyas, aux Vātsīputrīyas, la doctrine du Pudgala (Voir *Madhyamakavrtti*, pp. 275-276). — Vasubandhu, dans un supplément au Koça, réfute longuement cette doctrine; voir Th. Stcherbatsky, *The soul theory of the Buddhists*. (Bull. de l'Acad. des Sciences de Russie, 1919, pp. 823-854 et 937-958.)

(²) Kathāvatthu : *saccikaṭṭhaparamaṭṭhena puggalo upalabbhati*. — La formule sanscrite ne se restitue pas avec sécurité : *ti i chèng i pu da ga la k'o tĕ k'o tchéng hién yeòu tèng yeòu*. On a *sattvārthataḥ (satyārthataḥ ?) paramārthataḥ pudgala upalabhyate*. — *K'o tchéng* peut représenter *prāpyate*, *sākṣīkriyate*. — *Hién* représente souvent les préfixes *abhi*, *samprati*; *tèng* représente le suffixe *sam* : il est difficile de s'assurer si l'original portait *sampratividyate saṃvidyate*. — En tout cas, la rédaction de Devaçarman, plus développée que celle de Tissa, paraît plus moderne.

3. La méthode d'argumentation est la même dans la source sanscrite et dans la source palie. Le négateur du *pudgala* met le partisan du *pudgala* en contradiction avec le Sūtra, c'est-à-dire en contradiction avec lui-même, — car le partisan du *pudgala* reconnaît sans ambages que le Bouddha a bien dit tout ce qu'il a dit. Donnons un spécimen du procédé de Devaçarman.

Le Pudgalavādin dit : Il y a un moi (*ātman*), un être vivant (*sattva*), un principe vivant (*jīva*), un être qui naît (*jantu*), un être qui se nourrit (*poṣa*), un homme (*puruṣa*), un *pudgala* [1]. Parce qu'il y a un *pudgala*, il fait des actions qui doivent porter un fruit agréable (*sukhavedanīya*), désagréable, ni désagréable ni agréable. Ayant fait ces trois sortes d'actions, il sent, suivant le cas, sensation agréable, désagréable, ni désagréable ni agréable.

Le Çūnyatāvādin lui demande : Oui ou non, est-ce le même qui fait l'action et sent la sensation ?

Le Pudgalavādin répond : Non.

Reconnais la contradiction où tu tombes [2] ! S'il y a un moi, un *pudgala*, et si, parce qu'il y a un *pudgala*, il fait des actes et en éprouve la juste rétribution, alors il faut dire que c'est le même qui fait l'action et qui sent la sensation : ta réponse est illogique. Si maintenant tu nies que c'est le même qui fait l'action et sent la sensation, alors il ne faut pas dire qu'il y a un moi, un être vivant *et le reste*. Dire cela est illogique.

Si le Pudgalavādin répond : « C'est le même qui fait l'action et qui sent la sensation », il faut lui demander : Oui ou non, est-ce bien dit, bien défini, bien déclaré, ce que Bhagavat dit dans le Sūtra, à savoir : « Brahmane, dire que c'est le même qui fait l'action et qui sent la

(1) Les sources sanscrites aiment l'expression *puruṣapudgala*. Par exemple la rédaction sanscrite de Majjhima, iii. 239 (*chadhāturo ayam puriso*) porte *ṣaddhātur ayaṃ puruṣapudgala*. — Voir Madhyamakavṛtti, pp. 129, 180, etc.

(2) L'expression que je traduis : « Reconnais la contradiction où tu tombes », jòu t'ing toúo fóu, correspond à un original sanscrit *ājānīhi nigraham*. Toúo fou est en effet traduit par *nigraha sthāna* dans un lexique (Tetsugaku daijisho, Tokio, 1912) dépouillé par Rosemberg (Introduction to the study of Buddhism, i, Vocabulary. Tokio, 1916). — Nous avons donc ici l'exact équivalent de la formule *ājānāhi niggahaṃ* du Kathāvatthu et du Milinda.

sensation, c'est tomber dans l'opinion extrême de la permanence [1] »?
Le Pudgalavādin répond : Oui, c'est bien dit.
Reconnais la contradiction où tu tombes... (xxiii, 9, 12*a*20).

iii

Il est prématuré de tirer de cette étude sommaire des conclusions précises. Nous remarquerons seulement que les relations des traités palis et sanscrits d'Abhidharma sont étroites. La comparaison du Prakaraṇa et du Dhātukāya avec la Dhammasaṅgaṇi apporte, comme celle du Vijñānakāya et du Kathāvatthu, de nombreux témoignages de l'unité de la scolastique. La controverse du *pudgala* est, à n'en pas douter, un des *kathāvatthus*, un des sujets de discussion les plus anciens. Exposée, en pali et en sanscrit, d'après les mêmes principes, avec, souvent, les mêmes arguments et des coïncidences frappantes dans la phraséologie; plus claire chez Devaçarman, plus archaïque, il me semble, chez Tissa, elle ne peut manquer d'éclairer dans une certaine mesure l'histoire du plus grave conflit qui ait agité le Bouddhisme préhistorique. On peut s'étonner que le Pudgalavādin de Devaçarman ne fasse pas état du Sūtra sur le Porteur du fardeau, Sūtra qui est une des autorités principales du Pudgalavādin de Vasubandhu.

Quant au Kathāvatthu, il n'est pas imprudent de penser que ce livre est fait de pièces et de morceaux. Certaines parties sont très vieilles, d'autres parties sont bien suspectes.

III. — L'Abhidharma et les Yogasūtras.

1. Je n'ai pas l'intention d'aborder le problème des relations du Bouddhisme et du Yoga. Comme M. Senart l'a montré

(1) La doctrine de Bhagavat est un chemin d'entre-deux. Elle évite le Charybde qu'est la théorie (dṛṣṭi) extrême de la permanence, en disant que celui qui mange le fruit de l'acte n'est pas le même qui a accompli l'acte (*sa karoti so' nubhavati ?*); elle évite le Scylla qu'est la théorie de l'anéantissement en niant que celui qui mange le fruit soit un autre que celui qui a accompli l'acte. — Comparer Saṃyutta, ii, p. 23.

(*Revue de l'Histoire des Religions*, t. XLII, p. 345, 1900), ce problème est, en somme, le problème des origines mêmes du Bouddhisme : il n'est pas douteux que soient en cause l'originalité et la constitution de la doctrine bouddhique du salut et de la légende du Bouddha. Pour ma part, je ne pense pas que Çākyamuni ou ses disciples aient inventé les quatre extases (*dhyāna*), les méditations transcendantes à la matière (*ārūpya*), les quatre *brahmavihāras*, les méthodes d'hypnose, les pouvoirs magiques, etc. Le Bouddhisme est une branche du vieux Yoga, dont nous pouvons deviner plusieurs aspects tant au point de vue des règles de vie qu'au point de vue des doctrines. Certains ascètes préconisaient les rigueurs de la pénitence et la chasteté absolue; d'autres, tel Gosāla, tel l'ancien fauconnier (?) ou ancien ânier Ariṭṭha qui se glissa dans la communauté bouddhique (Pāc. 68; Majjh. i, 135), croyaient que l'incontinence n'est pas un obstacle à la vie spirituelle; quelques-uns, les Jaṭilas, par exemple, restaient fidèles au culte du feu; un grand nombre — peut-être les ascètes que la Bṛhadāraṇyaka appelle *çramaṇas* et *tāpasas* et range avec les voleurs, les assassins d'un Brahmane et les Caṇḍālas (iv. 3.22) — étaient dégagés de toute préoccupation rituelle. Les doctrines aussi étaient diverses : doctrine de la permanence de l'âme; doctrine de l'âme universelle; doctrine qui distingue les *dharmas* (Kaṭhaka, iv. 14), c'est-à-dire qui affirme la pluralité et la distinction des phénomènes ou des choses [1]; doctrines athées et doctrines dévotes. Il y avait un Yoga qui devint le Sāṃkhya-Yoga, un Yoga qui discutait sur les *skandhas* et l'origine en raison des causes.

Il est bien difficile de voir clair dans ce chaos : de tous nos documents, les documents bouddhiques sont les seuls qui présentent une apparence de chronologie. Cependant, de même

(1) C'est M. Th. Stcherbatsky qui m'a signalé ce passage. Ou bien il s'agit de Bouddhistes, d'Abhidharmikas, antérieurs au Bouddha, ou bien nous devons reprendre le problème de la date des Upaniṣads.

qu'il est impossible de fixer la date du Bouddha, de même il est impossible de savoir ce qui, dans la tradition philosophique et légendaire du Bouddhisme, est antérieur ou postérieur au Bouddha.

2. Je n'examine pas non plus les relations du Sāṃkhya et de l'Abhidharma — c'est-à-dire du système philosophique — des Sarvāstivādins. Nous ne savons pas quand et comment ce système s'est formé. Plusieurs des pièces qui le constituent s'expliquent mal par un développement autonome de la doctrine des Sūtras, doctrine que nous devons tenir, jusqu'à nouvel ordre, pour la doctrine primitive du Bouddhisme. Par exemple, la théorie du mot, de la phrase et de la syllabe (*nāma*, *pada*, *vyañjanakāya*), conçus comme des entités créées ou manifestées par la voix, rappelle la doctrine du *sphota;* la théorie de la *sabhāgatā* ou du *nikāyasabhāga* peut être regardée comme une adaptation de la doctrine du genre, *sāmānya,* qui est du Sāṃkhya authentique; la théorie des *dharmas* nommés *viprayukta,* qui ne sont ni matériels, ni mentaux, reste aussi bien obscure. La théorie même qui donne son nom à l'école : « tout existe », *sarvam asti* — c'est-à-dire « le passé et le futur existent », « il n'y a rien qui naisse et qui soit auparavant inexistant; rien ne naît que ce qui existe » [1] — marque un effort de conciliation entre l'ontologie « orthodoxe » et le vieux Bouddhisme.

3. Je veux seulement attirer l'attention sur le fait que, non seulement Vyāsa, commentateur des Yogasūtras, qui dépend certainement de l'Abhidharma et peut-être même de l'Abhidharmakoça, mais les Sūtras même de Patañjali portent la marque de l'influence de l'Abhidharma.

Patañjali admet la thèse fondamentale des Sāṃkhyas : « Ce qui est est éternellement; ce qui n'est pas, éternellement n'est

[1] Milinda, p. 52 : *natthi ke ci saṃkhārā ye abhavantā jāyanti bhavantā yeva kho saṃkhārā jāyanti.* — Notons que Nāgasena est bien inconsistant, car, Sarvāstivādin à la page 52, il est Sautrāntika à la page 51 : *abhūtvā sambhoti :* la chose existe après avoir été inexistante, et Vibhajyavādin à la page 50.

pas ; ce qui n'est pas ne naît pas ; ce qui est n'est pas détruit » (Vārṣagaṇya, cité Koça ad V. 25, édit. Kioguka, xx, 8*b*3). C'est la doctrine bien connue sous le nom de *satkāryavāda* : l'effet existe dans la cause à l'état de germe ; la cause, évoluée, existe dans l'effet. Mais Patañjali donne à cette doctrine un aspect inattendu, inouï dans la littérature brahmanique.

Le *dharmin* ou sujet *(puruṣa)* est un principe transcendant, immobile, immuable, étranger aux distinctions temporelles. Il prend des « qualités », que Patañjali appelle *dharmas*, et qui restent étrangères à sa substance. Ces *dharmas*, momentanément manifestés dans le *puruṣa*, sont éternels : « Le *dharma* passé et le *dharma* futur existent en soi, dans leur nature propre (iv. 12) : *atītānāgatam svarūpato 'sti* », dit Patañjali. Thèse que Vyāsa explique et démontre : « Le futur est ce dont la manifestation *(vyakti)* aura lieu ; le passé est ce dont la manifestation a été éprouvée *(anubhūta)* ; le présent est ce qui est engagé dans la manifestation de son activité. Si le futur et le passé n'existaient pas dans leur nature propre, ils ne pourraient être l'objet de la connaissance, car la connaissance a toujours un objet. »

On a soutenu que le quatrième livre des Sutras est une addition à l'ouvrage original de Patañjali. Mais nous voyons dans iii, 13 : « Il y a une triple transformation (*pariṇāma*) : au point de vue des *dharmas*, au point de vue du *lakṣaṇa*, caractère, au point de l'*avasthā*, condition » ; — c'est-à-dire, d'après Vyāsa, le *dharmin* ou sujet ne change pas en soi, mais il prend successivement des *dharmas* distincts ; les *dharmas* ne changent pas en soi, mais revêtent successivement les caractères de futur, présent, passé : d'abord muni (*yukta*) du caractère de futur, le *dharma* abandonne ce caractère tout en restant le même *dharma* (*dharmatvam anatikrānta*), et il prend le caractère de présent : mais pour être muni du caractère de présent, il n'est pas dissocié (*viyukta*) du caractère de futur et de passé. Enfin, les *dharmas* sont nommés futurs, présents, passés,

parce que les *lakṣaṇas*, le futur, etc., changent d'*avasthā*, de condition, étant successivement faibles (futur), forts (présent), faibles (passé).

Après avoir donné cette première explication, Vyāsa reprend le problème : il ne s'occupe plus du *dharmin* ou *puruṣa*, et attribue au *dharma*, non plus une transformation (*pariṇāma*), mais une différenciation (*anyathātva*). Le *dharma* subit une triple différenciation, au point de vue du *bhāva*, manière d'être, du *lakṣana*, caractère, de l'*avasthā*, condition.

Le *dharma*, voyageant à travers les époques (*adhvasu vartamāna*), ne change pas au point de vue de la substance ou essence (*dravyatva*), mais au point de vue du *bhāva* ou manière d'être : par exemple, un vase d'or change de forme, mais reste de l'or.

Le *dharma*, voyageant à travers les époques, quand il est passé, est muni du caractère de passé, mais n'est pas démuni du caractère de futur et de présent, comme un homme, attaché à une femme, n'est pas pour cela détaché des autres femmes (*yathā purusa ekasyāṃ striyāṃ rakto na çeṣāsu virakto bhavati*).

Le *dharma*, voyageant à travers les époques, ne change pas au point de vue de la substance, mais au point de vue de la condition, de même qu'un signe graphique (*rekhā*) change de valeur suivant qu'il est dans la place des centaines, des dizaines, des unités (*çatasthāne*), ou bien, de même qu'une femme est fille et mère en même temps.

4. Nous avons certainement dans Vyāsa les trois premières théories du *sarvāstivāda* : Dharmatrāta enseigna le *bhāva-anyathātva*, différenciation quant à la manière d'être, et donna pour exemple l'or et le petit lait; Ghoṣaka enseigna le *lakṣaṇa-anyathātva*, la différenciation des caractères, et donna pour exemple l'homme attaché à une femme, non détaché des autres femmes; Vasumitra enseigna l'*avasthā-anyathātva*, la différenciation des conditions, et donna le même exemple que donne Vyāsa, mais sous une forme plus archaïque : il ne parla pas de

l'écriture d'après le système décimal, mais du jeton, de la boule (*gulikā*) qu'on place dans la case des centaines, des dizaines et des unités. Enfin l'exemple de la femme qui est à la fois mère et fille est l'exemple de Buddhadeva, — lequel est peut être le Buddhadeva du lion de Mathurā, — et auquel est attribuée une quatrième manière de concevoir la relation des trois époques.

Il y a des correspondances verbales frappantes entre l'Abhidharmakoça et Vyāsa : par exemple, dans la discussion si les théories de la différenciation du *dharma* ne comportent pas la confusion des époques (*adhvasaṃkara*). Toutefois, comme l'Abbidharmakoça s'inspire ici de la Vibhasā lxxvii), on peut douter si Vyāsa dépend de Vasubandhu ou de la Vibhāṣā ; mais la dépendance à l'égard des sources bouddhiques n'est pas douteuse.

En ce qui concerne Patañjali, j'ai bien envie d'être aussi catégorique. Le Sūtra iv. 12 : *atītānāgataṃ svarūpato 'sty adhvabhedād dharmāṇām,* ne peut s'entendre que : « Le passé et le futur existent en soi, car les *dharmas* — lesquels sont éternels — ne sont différenciés qu'au point de vue de l'époque.»

C'est du pur Sarvāstivāda.

Le Sutra iii. 13 : ... *dharmalak anāvasthāpariṇāmāḥ*, contient, me paraît-il, une allusion formelle au moins à deux des théories du Sarvāstivāda. Je suis d'ailleurs porté à croire que Vyasa a mal compris le Sūtra.

5. Vyāsa dépend des sources bouddhiques ; de même aussi, probablement, l'auteur des Yogasūtras : nous pensons que le *sarvāstivāda* a été utilisé par Patañjali. On peut, de ce fait, conclure que les nombreuses coïncidences des Yogasutras et de l'Abhidharma doivent s'expliquer, souvent, par l'influence bouddhique, — quoi qu'on pense des origines prébouddhiques de la tradition représentée, dans l'ensemble, par Patañjali. Sans parler de nombreux passages souvent relevés, notons au hasard, ii.5, la définition de l'*avidyā;* ii.7, la définition du *raga* et de l'*anuçaya;* ii.12-13 et iv.7, la distinction des divers actes et de

leurs fruits; ii.15, la distinction des trois douleurs; ii. 31, la loi des quatre ou cinq restrictions; iii.52, la définition de l'atome et du moment. Dans iv.19-21, Patañjali discute la théorie de la connaissance des Sautrāntikas et des Vaibhāṣikas.

Séance du 4 décembre 1922.

M. Maurice Vauthier, directeur de la Classe.

Sont présents : MM. J. Vercoullie, *vice-directeur;* le comte Goblet d'Alviella, le baron Descamps, le baron A. Rolin, J. Waltzing, E. Hubert, E. Mahaim, L. Parmentier, L. de la Vallée Poussin, H. Delehaye, J. Bidez, J.-J. Van Biervliet, G. Cornil, L. Dupriez, G. Des Marez, *membres;* J. Cuvelier, G. Doutrepont, Jean Capart, H. Carton de Wiart, H. Vander Linden, O. Nerincx, *correspondants,* et le Secrétaire perpétuel.

Absences motivées : MM. P. Thomas, J. Leclercq, Wilmotte, L. Leclère, membres.

CORRESPONDANCE.

M. le Ministre des Sciences et des Arts fait parvenir cent exemplaires du rapport du jury du Prix décennal de Philologie (4e période : 1910-1919).

Le même Ministre annonce que M. R. De Ridder est nommé, en remplacement de M. L. Wodon, membre du jury du Prix quinquennal des Sciences sociales (8e période : 1917-1921).

M. le Ministre de l'Industrie et du Travail fait connaître la composition du jury du Prix Guinard (11e période : 1918-1922).

L'Union académique internationale fait parvenir une proposition présentée par l'Académie polonaise de Cracovie. — Renvoi à MM. Bidez et Pirenne.

La Société des Nations (Commission de la Coopération intellectuelle) adresse un appel en faveur des travailleurs intellectuels autrichiens et de la vie intellectuelle autrichienne. — La Classe prend acte de la communication et décide d'ajourner sa décision.

HOMMAGES D'OUVRAGES.

Analecta bollandiana, t. XL, fasc. 1 et 2.

Saggia di Anastasiografia col metodo di Giuseppe L. Perugi.

Remerciements.

TRAVAIL A L'EXAMEN.

Le Protestantisme dans le Hainaut au XVIIIe siècle, par Eugène Hubert. — Renvoi à MM. le comte Goblet d'Alviella, Des Marez et Vander Linden.

COMITÉ SECRET. — ÉLECTIONS AUX PLACES VACANTES.

Sont élus :

I. SECTION D'HISTOIRE ET DES LETTRES :

Correspondant : M. A. Roersch.
Associé : M. Giovanni Mercati, à Rome.

II. SECTION DES SCIENCES MORALES ET POLITIQUES :

Membre titulaire : Mgr P. Ladeuze ;
Correspondant : M. M. Ansiaux ;
Associés : S. Exc. M. Adatci, à Bruxelles, et M. P. Huvelin, à Lyon.

COMMISSION DE LA FONDATION WAXWEILER.

La Classe désigne pour faire partie de cette Commission : MM. Dupriez, Hymans et Mahaim.

COMMUNICATION DE LA CLASSE DES SCIENCES.

La Classe décide de se joindre à la Classe des sciences, à l'issue de sa séance publique, le samedi 16 décembre, vers 3 heures, pour se rendre en corps à la tombe du Soldat inconnu et y déposer une couronne, au nom de l'Académie.

ÉLECTION DE LA COMMISSION DES GRANDS ÉCRIVAINS.

La Classe nomme MM. Bidez, Cornil, De Wulf, Doutrepont et Waltzing.

La question du maintien de la Commission ayant été de nouveau soulevée, la Classe, après une discussion à laquelle ont pris part MM. Waltzing, Bidez, le directeur, le comte Goblet d'Alviella, Cornil et le comte Carton de Wiart, tout en constatant que l'extension des attributions de la Commission a été décrétée par l'Académie, il y a plusieurs années, décide que sa réorganisation éventuelle sera portée à l'ordre du jour d'une séance ultérieure.

LECTURES.

Sur les Troyennes *d'Euripide,*

par L. Parmentier.

M. L. Parmentier entretient la Classe de la tragédie des *Troyennes* d'Euripide. Pour le pathétique des situations, le lyrisme des chœurs et l'élévation morale, cette pièce, trop peu connue en Belgique et en France, se place au premier rang des tragédies d'un poète qui n'a laissé que des chefs-d'œuvre. Euripide y prêche sur la scène à l'égard de la guerre de conquête un mépris moral qui l'élève fort au-dessus de beaucoup de nos contemporains. « Éviter la guerre est le devoir de tout homme sage; s'il faut pourtant en arriver là, ce n'est pas une couronne sans gloire qu'un beau trépas pour la cité; mais mourir pour une cause qui n'est pas belle n'apporte que le déshonneur. »

Les manuscrits offrent en beaucoup d'endroits un texte altéré, gâté quelquefois encore par des conjectures modernes. M. Parmentier en fournit quelques exemples. Ainsi, en supprimant les vers 13-14, les critiques nous privent d'un détail curieux sur l'histoire de l'art au Ve siècle. Il y a là une allusion à l'œuvre d'un grand artiste, Strongylion, qui venait d'ériger sur l'Acropole d'Athènes une statue colossale en bronze représentant le fameux cheval troyen. Dans ses *Oiseaux*, pièce jouée comme les *Troyennes* en 415, Aristophane fait allusion à la même œuvre d'art qui était alors récente et faisait le sujet des conversations. La base du monument (11 pieds) a été retrouvée en 1840 sur l'Acropole, avec sa dédicace et le nom de l'artiste.

Sur une découverte extraordinaire faite à Thèbes,

par J. CAPART.

—

M. Jean Capart donne quelques explications au sujet de la sensationnelle trouvaille de la tombe du pharaon Toutankhamen à Thèbes. Les noms de lord Carnarvon et de Howard Carter resteront attachés à la plus grande découverte qui ait été faite jusqu'à présent en Égypte.

BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE.

—

Leuridant (Félicien). La Bibliothèque du château de Belœil. Bruxelles-Paris, 1923; in-8° (38 p., fig., portr.). [29.551]

Pergamenni (Ch.). Un Bruxellois, soldat de l'Empire. Bruxelles, 1922; extr. in-8° (12 p.). [29.550]

Remvard-Brandsteker (H.-C.). Wir menschen der Iodonesischen Erde. Lucerne, 1922; extr. in-8° (27 p.). [29.549]

TABLE ANALYTIQUE

A. — COMPTES RENDUS DES SÉANCES.

Académie (Cent cinquantième anniversaire de l'), 22, 114.

COMPTE RENDU DE LA CÉLÉBRATION :

Mardi 23 mai :

Réception au Palais des Académies, 157.

— à l'Hôtel de ville, 158.

Raout au Palais des Académies. Exposition commémorative, 158.

Mercredi 24 mai :

Séance commémorative au Palais des Académies, 160.

Discours de M. Vauthier, président, 165.

— de M. Masson, Ministre de la Justice, au nom du Gouvernement, 171.

— de Mgr Baudrillart, président de l'Institut de France, 174.

— de Sir William-B. Leishman, vice-président de la Société royale de Londres, 186.

Énumération des Académies et Sociétés étrangères, 188.

Discours de M. Lameere, directeur de la Classe des sciences, 193.

— de M. Pirenne, de la Classe des lettres et des sciences morales et politiques, 199.

— de M. Verlant, de la Classe des beaux-arts, 210.

Réception au château royal de Laeken, 218.

Banquet, 218.

Discours (toast au Roi) par le président de l'Académie, 219.

Télégramme de Sa Majesté, 219.

Discours de M. Hubert, Ministre des Sciences et des Arts (toast aux invités étrangers), 220.

Toasts des délégués étrangers et des délégués des Académies belges, 222.

Volume jubilaire; médaille commémorative, 223.

Adresses, lettres et télégrammes de félicitations, 224

Académie des sciences, Petrograd :

Proposition d'aide internationale à cette Académie; suggestion de la Classe, 411.

Assemblée générale, 112.

Bibliographie :

Bulletins bibliographiques, 37, 71, 85, 156, 408, 447, 484, 530.

Hommages d'ouvrages, 6, 13, 40, 74, 88, 247, 409, 412, 449, 486, 527.

Notes sur des ouvrages présentés :

de Loë (baron). Notions d'archéologie belgo-romaine et franque à l'usage des touristes; note par G. Des Marez, 9.

de Reul (P.). L'œuvre de Swinburne; note par P. Errera, 327.

Dupréel (E.). La légende socratique et les sources de Platon; note par L. Leclère, 329.

Fris (V.). Bibliographie de l'Histoire de Gand, depuis l'an 1500 jusqu'à 1650; note par H. Pirenne, 23.

Hoornaert (Chanoine). Ce que c'est qu'un béguinage; note par le comte H. Carton de Wiart, 67.

Laloire (E.). Seigneurie d'Enghien. Documents et notices concernant l'histoire de la seigneurie d'Enghien; note par J. Cuvelier, 332.

Leclercq (J.). Rimes héroïques; note par l'auteur, 103.

Ligne (Prince de). Coup d'œil sur Belœil et sur une grande partie des jardins de l'Europe. Introduction et notes du comte Ern. de Ganay. (Collection des chefs-d'œuvre méconnus); note par G. Doutrepont, 83.

— Lettres à Eugénie sur les spectacles, édition critique par G. Charlier; note par M. Wilmotte, 413.

Parisot (R.). Histoire de Lorraine, t. II; note par H. Pirenne, 82.

Schmitz (Chan. J.) et dom N. Nieuwland. Documents pour servir à l'histoire de l'invasion allemande dans les provinces de Namur et de Luxembourg. Quatrième partie, t. V; note par dom U. Berlière, 333.

Van Cauwenbergh (E.). Les Pèlerinages expiatoires et judiciaires dans le droit communal de la Belgique au moyen âge; note par dom U. Berlière, 481.

Bibliothèque Ambrosienne, Milan :

Comité formé pour y perpétuer le souvenir de son ancien Préfet, S. S. Pie XI, 247, 409.

Caisse centrale des Artistes belges :

Comité secret : 6, 40, 74, 88, 450, 486, 528.

Commission administrative :

M. Bidez, délégué, 6.

Commission de la Biographie nationale :

Rapport, 114, 117.

Commission des œuvres internationales à but scientifique :

Vœu de la Classe, 73; assurances du Ministre, 87.

Commission des Finances :

Élection de MM. Cornil, Dupriez, baron Descamps, Leclercq et Mahaim, 450.

Commission pour la publication des œuvres des grands écrivains belges, 22; discussion sur ses attributions et réorganisation éventuelle, 528.

Communication de la Classe des sciences :

Voir : Soldat inconnu.

Communications et Lectures :

Voir plus loin la table B. (Communications et lectures.)

Communications et Lectures dont le texte ne figure pas dans le Bulletin :

Bidez (J.). Deux nouveautés papyrologiques, 82.
— [Sur des photographies de fresques antiques], 450.
Capart (J.). Sur une découverte extraordinaire faite à Thèbes, 530.
Delehaye (H.). Les *Horrea Agrippiana* à Rome, 450.
Parmentier (L.). Sur le sens méconnu de quelques mots homériques, 41.
— Sur les *Troyennes* d'Euripide, 529.

Concours annuel :

1916 (prorogé au 1er novembre 1921). Mémoire en réponse à la deuxième question (Sciences morales et politiques). Rapports de MM. le baron Rolin, 74; le baron Descamps et P. Errera, 78. — L'auteur, M. A. Kluyskens, lauréat, 78, 153.

1917 (prorogé au 1er novembre 1921). Mémoire en réponse à la sixième question (Histoire et lettres). Rapports de MM. Waltzing, 43; Delehaye, 50; Thomas, 51. — L'auteur, M. G. Hinnisdaels, lauréat, et son travail inséré dans les *Mémoires* in-8°, 52, 153.

— (prorogé au 1er novembre 1921). Mémoire en réponse à la troisième question (Sciences morales et politiques). Rapports de MM. Des Marez, 88; Mahaim, 100; Wodon, 101. — Prix non accordé et question maintenue, 101, 153.

1921 (prorogé au 1er novembre 1921). Mémoire en réponse à la cinquième question (Histoire et lettres). Rapports de MM. Pirenne, 52; Leclère, 58, et Leclercq, 63. — L'auteur, M. Th. Simar, lauréat, 154.

1922. Mémoire en réponse à la quatrième question (Histoire et lettres). Rapports de MM. Wilmotte, 14; Doutrepont, 18; Thomas, 20. — L'auteur, M. S. Étienne, lauréat, et son travail inséré dans les *Mémoires* in-8°, 21, 154.

— Mémoire en réponse à la huitième question (Histoire et lettres). Voir : *1921, 5e question.*

1925. Programme, 101.

Congrès international des historiens. Bruxelles, 1923, 40.

Conseil supérieur des Bibliothèques publiques :

Représentant de l'Académie, 449.

Échange des publications :

Demandes d'échange :

Commissariat général de l'Émigration, Rome, 13.
Institut Ferrini des palimpsestes, Rome, 449.

Demande de la Bibliothèque Ambrosienne. Voir *Bibliothèque Ambrosienne.*

Élections et nominations :

(Mai). M. L. Leclère, membre titulaire, 88, 156, 247, 411.
(Décembre). Mgr P. Ladeuze, membre titulaire; MM. A. Roersch et M. Ansiaux, correspondants; Son Exc. M. M. Adatci, MM. P. Huvelin et G. Mercati, associés, 528.

Président :

1922. M. Vauthier, 5, 6.

Directeur :

1923. M. Vercoullie, 6.

Vice-Directeur :

1922. M. Vercoullie, 6.

Délégués aux diverses Commissions : Voir *Commission...*

Erratum : 484.

Fondation H. Pirenne :

Demande de subvention, 40.
Aucune subvention accordée en 1921, 155.

Jury : élections, 450.

Fondation E. Waxweiler :

Acceptation du capital, 5, 40. — Composition de la Commission, 528. — Règlement, 41.

Jubilés :

Université royale de Padoue, VIIe centenaire, 39.
Société asiatique de France, centenaire, 39; compte rendu de M. Capart, 451.

« Jury des langues modernes », 5; MM. Waltzing et Vercoullie, respectivement président et président suppléant, 485.

Jurys : Voir Prix.

Lectures :

Voir plus loin la table B. (Communications et lectures.)

Motion relative au maintien de l'Université française de Gand, 451, 485.

Nécrologie :

MM. A. Cauchie, 39; le vicomte J. Bryce, 73; J. Lameere et P. Deschanel. 87; P. Errera, 411; E. Lavisse, 449.

Nécrologe, 156.

Notices pour l'*Annuaire* :

de E. Discailles par L. Leclère, 22; de A. Cauchie par dom Berlière, 41.

Personnalité civile de l'Académie :

Rapport de MM. Vauthier, Dupriez et Errera, 113, 114; décisions de l'Assemblée générale, 113.

Adoption du projet de loi et d'arrêté royal de M. Vauthier, 410.

Prérogatives de l'Académie, 113.

Prix du Gouvernement :

Prix Guinard :
Onzième période : jury, 409, 527.

Prix décennal de philologie :
Quatrième période : Rapport, 527.

Prix quinquennal des sciences historiques :
Huitième période : G. Kurth, 39, 156; Rapport, 449, 453.

Prix quinquennal des sciences sociales :
Huitième période : jury, 13, 22, 411, 527.

Prix quinquennal d'histoire nationale :
Quatorzième période : M. H. Pirenne, 155.
Quinzième période : M. E. Hubert, 155; rapport, 247, 248.

Prix perpétuels :

Prix De Keyn (21e concours; deuxième période, 1920-1921) : Jury, 8. — Rapport du jury, 79. — MM. Carnoy et Des Marez, laureats, 82, 154.

Prix Discailles (3e période, 1917-1921) : Jury, 8, 22. — Prix non décerné, 155.

Prix Ch. Duvivier (5e période, 1918-1921) : Prix non décerné, 22, 155.

Prix J. Gantrelle (16e période, 1923-1924) : Questions (deux), 412.

Rapports :

a) **Sur les travaux publiés dans la collection des *Mémoires* :**

Stein (H.). Nouveaux documents sur Olivier de la Marche et sa famille. (*Mémoires* in-4o); rapports de MM. Pirenne, U. Berlière et Cuvelier, 6, 7.

Voir aussi : *Concours annuels.*

b) **Sur les travaux non publiés par l'Académie :**

Larose (F.). Origine de la forme des chiffres arabes, 102; M. Capart, rapporteur; dépôt aux archives, 412.

Règlement général :

Modification à l'article 16, relatif aux jetons de présence, 113.

Séance publique :

S. M. le Roi empêché d'y assister, 87.
120.

Société des Nations :

Appel de la Commission de la Coopération intellectuelle en faveur de l'Autriche, 527.

Soldat inconnu (Hommage au), 16 décembre, 528.

Travail à l'examen :

Hubert (E.). Le Protestantisme dans le Hainaut au XVIIIe siècle. Commissaires : MM. le comte Goblet d'Alviella, Des Marez, Vander Linden, 528.

Union académique internationale :

Proposition de la British Academy, 8; — Rapports, 14. — *Corpus des vases antiques*, 22. — Propositions de l'Académie des Lincei : Complément au *Corpus des inscriptions grecques et latines; Forma romani imperii.* — Rapport défavorable, 41. — 3e session du Comité. Compte rendu de MM. Pirenne et Bidez, 248, 291. — Transmet une proposition de M. Broch, 411. — Attitude vis-à-vis d'une Commission de la Société des Nations, 485. — Personnalité civile, 486. — Proposition de l'Académie polonaise de Cracovie; renvoi à MM. Pirenne et Bidez, 527.

Université de Gand : Voir Motion.

B. — COMMUNICATIONS ET LECTURES.

Berlière (dom U.). Les processions des croix banales, 419.

Capart (J.). Le centenaire du déchiffrement des hiéroglyphes par Champollion, 135.

— Le plus vieux traité scientifique du monde, 338.

— Compte rendu des solennités du centenaire de la Société asiatique de France, 451.

de la Vallée Poussin (L.). Vasubandhu, sur l'existence de Dieu et l'existence de l'âme, 410.

Dumont (P.-E.). Sur le jeu de dés dans l'Inde ancienne. 346.

Errera (P.). Encore Guizzante, 341.

Leclercq (J.). Le Mystère de Zimbabye, 23.

— La Légende d' « Ourashima » et le Théâtre japonais, 105.

— Notes bouddhiques, I, II et III, 515.

Sarolea (Ch.) L'occupation allemande de la Pologne pendant la guerre, 363.

Thomas (P.). La veillée des morts dans l'antiquité, 415.

Vauthier (M.). A propos de l'idée d'humanité, 121.

TABLE ONOMASTIQUE

Les noms des académiciens sont en petites capitales.
Les chiffres en caractères **gras** *indiquent la page d'une communication.*

A

Académie américaine des arts et des lettres, New-York, 13, 161, 189.
Académie américaine des arts et des sciences, Boston, 161, 189.
Académie arabe, Damas, 191, 243.
Académie britannique, Londres, 8, 14, 157, 162, 190, 227.
Académie des arts et des sciences du Connecticut, New-Haven, 191.
Académie des beaux-arts, Paris, 162, 189.
Académie des beaux-arts (de Brera), Milan, 234.
Académie des inscriptions et belles-lettres, Paris, 162, 189.
Académie des Lincei, 41.
Académie des sciences, Christiania, 163, 190.
Académie des sciences, Lisbonne, 163, 191.
Académie des sciences, New-York, 161, 189.
Académie des sciences, Paris, 161, 189.
Académie des sciences, Petrograd, 163, 192, 240, 411, 412.
Académie des sciences, Turin, 163.
Académie des sciences, belles-lettres et arts, Bordeaux, 162, 190.
Académie des sciences et des lettres, Christiania, 158, 236.
Académie des sciences, lettres et arts, Arras, 162, 190.
Académie des sciences morales et politiques, Paris, 162, 189, 484.
Académie des sciences physiques et mathématiques, Naples, 192.
Académie des sciences, Société royale, Naples, 235.
Académie française, 161, 174, 189.
Académie impériale du Japon, Tokyo, 158, 163, 189, 235.
Académie nationale des sciences, Washington, 157, 161, 189, 225.
Académie polonaise des sciences et des lettres, Cracovie, 158, 163, 191, 238, 527.
Académie roumaine, Bucarest, 192, 239.
Académie royale danoise des sciences et lettres, Copenhague, 157, 161, 189, 224.
Académie royale d'archéologie, Anvers, 164.
Académie royale de langue et de littérature françaises, 113, 164, 222.
Académie royale de médecine, 164, 222.
Académie royale des arts (Angleterre), 162, 190.
Académie royale des beaux-arts (de Brera), Milan, 192.
Académie royale des Lincei, Rome, 163, 190.
Académie royale des sciences, Amsterdam, 163, 191.

Académie royale des sciences de l'Institut de Bologne, 192, 233.
Académie royale des sciences, Turin, 190.
Académie royale des sciences exactes, physiques et naturelles, Madrid, 161, 189.
Académie royale espagnole d'histoire, Madrid, 161, 189.
Académie royale flamande, Gand, 157, 164, 222, 244.
Académie royale serbe des sciences et des arts, Belgrade, 164, 191.
Académie royale suédoise des sciences, Stockholm, 158, 164, 191, 241.
Académie yougo-slave, Zagreb, 164, 191.
ADATCI (Son Exc. M.), 528.
Adelaïde, 192.
Albert (L'Archiduc), 40.
Albert Ier (S. M.), 87, 160, 218, 219, 220.
Allemands, 40, 159.
Amérique, 189, 191.
Amsterdam, 163, 191.
Angleterre, 412.
Annone (L'), 450.
ANSIAUX (M.), 528.
Anvers, 164.
Apollinaire (Sidoine), 412.
Arlon, 74, 164.
Arras, 162, 190.
Arschot-Schoonhoven (comte d'), 40.
Asie, 189, 191.
Athénée de Schaerbeek, 154.
Athènes, 153, 158, 163, 190, 229.
Australie, 192.

B

Balanos (N.), 163.
Barcelone, 161, 189.
Bartoli (A.), 450.
Batavia, 192.
Baudrillart (Mgr A.), 160, 161, 174, 218.
Belgique, 88, 113, 155, 157, 222, 244, 481, 486.
Belgrade, 164, 191.
Belœil, 74, 83.
BENEDITE (L.), 162.
Bengale, 158, 163, 189, 232.
BERGMANS (P.), 114, 117.
BERLIÈRE (dom U.), 7, 41, 248, 337, **419**, 449, 483.
Berne, 191, 242.
Berry (Sir George), 162.
Bertin (E.), 161, 218.
Bertrang (A.), 74.
Bibliothèque Ambrosienne, Milan, 247, 409.
BIDEZ (J.), 6, 8, 41, 82, 248, 450, 527, 528.
Blaise (E.), 162.
Blomfield (Sir Reginald), 162.
Blondel (G.), 412.
Bologne, 192, 233.
Bordeaux, 162, 190.
BORDET (J.), 114.
Boston, 161, 189.
BOULENGER (G.-A.), 162.
BRANLY (E.), 162.
Breasted, 450.
Bara, 192, 234.
Brisbane, 192.
British Academy. Voir : Académie britannique.
Broch (Olaf), 411.
Bruxelles, 73, 82, 154, 155, 158, 164, 245.
BRYCE (vicomte James), 73, 156, 449.
Bucarest, 192.
Bulič (Mgr), 164.

C

CAGNAT (R.), 162.
Calcutta, 163, 189, 232.
Cambridge, 162, 190.
CAPART (J.), 6, 8, 14, 22, 39, 40, 102, 135, **338**, 412, 449, 451, 529.
Carnoy (A.), 82, 154.
CARTON DE WIART (comte H.), 22, 40, 528.

Cauchie (A.), 13, 39, 41, 156.
Cavvadias (P.), 163.
Cercle archéologique, Mons, 164.
Chalmers-Mitchell (P.), 162.
Champollion, 135.
Charlier (G.), 412.
Chodat (R.), 164
Christiania, 158, 163, 190, 236, 411.
Collège des bourgmestre et échevins de Bruxelles, 158.
Commissariat général de l'Émigration, Rome, 13.
Commission des œuvres internationales à but scientifique, 73, 87.
Comité hellénique, 229.
Congrès international des historiens, 40.
Connecticut, 191.
Conseil communal de Bruxelles, 158.
Conseil international de Recherches, 73, 87.
Conseil supérieur des Bibliothèques publiques, 449.
Copenhague, 157, 161, 189, 224.
Cordonnier, 162.
Cornil (G.), 450, 528.
Corps académique universitaire, Athènes, 158, 163, 190, 229.
Corpus des inscriptions grecques et latines. (Compléments au), 41.
Cracovie, 158, 163, 191, 238.
Croates, 164, 191.
Cumont (F.), 8, 14, 39, 41.
Cuvelier (J.), 7, 40, 248, 248 n., 290, 333, 450, 453, 486.

D

Damas, 191, 243.
Dandois (L.), 164.
Danemark, 157, 161, 189, 224.
de Ceuleneer (A.), 164.
de Ganay (comte E.), 74, 83.
de la Fontaine (H.), 163.
de la Marche (Olivier), 6.
de la Vallée Poussin (Ch.-J.), 8, 79 n., 163.
de la Vallée Poussin (L.), 39, 346 n., 410, 515.
Delehaye (le P. H.), 50, 450, 453.
Deluze (Aug.), 13.
de Reul (P.), 247, 327.
De Ridder (R.). 527.
de Sanctis (G.), 163, 218.
Descamps (baron), 78, 450.
Deschanel (P.), 87, 156.
Des Marez (G.), 6, 12, 82, 88, 154, 450, 453, 528.
Devaux (P.), 449.
De Wulf (M.), 39, 409, 528.
Dinant, 333.
Discailles (E.), 22, 155.
d'Ocagne (M.), 161.
Dollo (L.), 162.
Donnet (F.), 161.
Doutrepont (A.), 514.
Doutrepont (G.), 8, 14, 18, 74, 84, 528.
Dublin, 192.
Dumont (P.-E.), **346**.
Dupréel (E.), 247, 329.
Dupriez (L.), 5, 113, 114, 450, 528.
Dupuis (Ch.), 162.
Durrieu (comte P.), 162.

E

École française d'Athènes, 153.
Edimbourg, 157, 162, 190, 228.
Eeckhoud (G.), 164, 218, 222.
Effront (J.), 163.
Elisabeth (L'Archiduchesse), 40.
Elisabeth de Belgique (S. M.), 218.
Enghien, 248, 332.
Errera (P.), 6, 78, 113, 114, 247, 329, **341**, 411.
Espagne, 161, 189.
Etats-Unis, 157, 161, 189, 191, 225.
Etienne (Servais), 21, 154.
Euphrate, 450,
Euripide, **529**.
Europe, 74, 83, 189, 192.

F

Finlande, 192, 225.
Firket (Ch.), 164, 218, 222.
Fondation Universitaire de Belgique, 327, 329.
Forget (Chanoine), 514.
Forma romani imperii, 41.
Frampton (Sir George), 162.
France, 155, 160, 161, 162, 174, 189, 190.
FREDERICQ (L.), 8, 79 n.
Fris (V.), 13, 23, 248 n., 290.

G

Gand, 23, 78, 153, 244, 450, 485.
GIRAULT (CH.), 162.
Goblet d'Alviella (comte), 453, 528.
Goemans, 164.
Gorini (C.), 163.
Gosselies, 248.
Grande-Bretagne et Irlande. Voir : Royaume-Uni.
Grèce, 158, 163, 190, 229.
Grégoire (H.), 514.
Guizzante, **341**.

H

Haarlem, 158, 163, 191, 237.
Hainaut (Province du), 485, 528.
Hanquet (K.), 248 n., 290.
Haskins (Ch.-H.), 161.
Hasselt, 164.
Heinze (R.), 43, 153.
Helsingfors, 192, 225.
Hinnisdaels (G.), 73, 153.
Hirayama (G.), 163.
HOMOLLE (Th.), 162.
Hoornaert (Chanoine), 40, 67.
HUBERT (E.), 8, 13, 22, 155, 218, 220, 453, 528.
HUVELIN (P.), 528.
HYMANS (P.), 528.

I

Inde, 158, 163, 189, 232, **346**.
Inouyé (T.), 163.
Institut archéologique, Arlon, 164.
Institut de Bologne, 233.
Institut de France, 174, 189.
Institut de la Nouvelle-Zélande, Wellington, 192.
Institut d'études catalanes, Barcelone, 161, 189.
Institut Ferrini des palimpsestes, Rome, 449.
Institut grand-ducal, Luxembourg, 163, 190.
Institut royal des Architectes britanniques, 190.
Institut royal lombard des sciences et des lettres, Milan, 158, 163, 190, 235.
Institut royal vénitien, Venise, 192.
Italie, 158, 163, 190, 192, 233.

J

Japon, 158, 163, 189, 235.
Jeanbernat (Capitaine), 74.
Joseph II, 13.

K

Kennelly (A.-E.), 161.
KENYON (Sir Frederic), 162.
Kluyskens (A.), 78, 153.
Kochanowski (J.), 163.
Koht (H.), 163.
KURTH (G.), 13, 39, 156.
Kyparissis (M.-N.), 163.

L

Lacour-Gayet (J.), 162.
LADEUZE (Mgr P.), 528.
Laeken, 218, 219.
Laloire (E.), 248, 332.
Lamb (H.), 162.

LAMEERE (J.), 87, 156.
LAMEERE (A.), 160, 193, 218.
Larose (F.), 102, 412.
Laudet (F.), 162.
LAVISSE (E.), 449.
Lebeau (J.), 449.
LECLERCQ (J.), 23, 63, 88, 103, 104, 105, 449, 450, 453.
LECLÈRE (L.), 8, 22, 58, 88, 156, 247, 248 n., 290, 332, 411, 450.
LEFRANC (A.), 162.
Leishman (Major General Sir William-B.), 160, 162, 186, 218.
Léopold, duc de Brabant (S. A. R.), 218.
Leuridant (F.), 450.
LÉVY (R.-G.), 484.
Leyde, 192, 238.
Liége, 164, 245.
Ligne (Prince de), 74, 83, 412, 413, 450.
Lille, 162, 190.
Lisbonne, 163, 191.
Loë (Baron de), 6, 9.
Londres, 157, 162, 186, 190, 226, 227, 228, 229.
LORENTZ (H.), 163.
Lorraine, 74, 82.
Louvain, 39, 82, 154.
Luxembourg, 190.
Luxembourg (Grand-Duché de), 163, 190.
Luxembourg (province de), 248, 333.
LYON-CAEN (Ch.), 162.

M

Madrid, 161, 189.
MAHAIM (E.), 5, 6, 100, 450, 528.
MARGERIE (Emm. DE), 162.
Marie-José (S. A. R. la Princesse), 218.
Marie-Thérèse, 158.
Markovic (S. Exc. M. J.-T.), 164, 218.
Marquet de Vasselot, 162.
Martorell (Fr.), 161.
Masson (F.), 160, 171.
Matignon (A.), 162.
Méaudre de la Pouyade, 162.
MERCATI (Giov.), 528.
MERCIER (S. Ém. Mgr), 218.
MESNIL (F.), 161.
Milan, 158, 163, 190, 192, 234, 235, 247, 409.
Millikan (R.-A.), 161.
Ministère des Colonies, 154.
Ministère hellénique de l'Instruction publique, 229.
Ministre de la Justice, 160, 171.
Ministre de l'Industrie et du Travail, 409, 527.
Ministre des Sciences et des Arts, 5, 13, 87, 120, 218, 219, 220, 222, 247, 248, 411, 449, 453, 485, 527.
Minobé (T.), 163.
Minucius Felix, 43, 153.
Monneret de Villard (U.), 163.
Mons, 164.
Morawsky (K.), 163.
Mourello (R.), 161.

N

Nakamura (K.), 163.
Namur, 164.
Namur (Province de), 5, 248, 333, 485.
Naples, 192, 235.
New-Haven, 191.
New-York, 161, 189.
Nieuwland (dom N.), 248, 333.
Norvège, 158, 163, 190, 236.
Nouvelle-Galles du Sud, 192, 237.
Nouvelle-Zélande, 192.
NYROP (K.), 161.

O

Oda (Y.), 163.
Omond (G.-W.-F.), 163.

P

Padoue, 39.
Paillot (R.), 162.
Palatin (Mont), 450.
Paris, 39, 451.

PARISOT (R.), 74, 82.
PARMENTIER (L.), 8, 14, 41, 79 n., 450, **529**.
Pascoe (E.-H.), 163.
Pays-Bas, 158, 163, 191, 192, 237.
PENNEL (J.), 161.
Pérez (Ch.), 162.
Perugi (G.-L.), 527.
Petrograd, 163, 192, 240, 411, 412.
Pettit (L.), 162.
PICARD (E.), 161, 218.
Pie IX (S. S.), 247.
PIRENNE (H.), 6, 13, 22, 23, 40, 52, 74, 114, 155, 160, 199, 248, 527.
Platon, 247, 329.
POLLOCK (R. Hon. Sir Frédéric), 163.
Pologne, 8, 158, 163, 191, 238, **363**.
POPE (Sir W.), 163.
Portugal, 163, 191.
POTTIER (Ed.), 162.
Premier Ministre, 113.

Q

Queensland, 192.

R

REINACH (Th.), 162.
ROERSCH (A.), 528.
ROLIN (baron A.), 6, 74.
Rome, 13, 163, 190, 449, 450.
Roumanie, 192, 239.
ROUSSEAU (V.), 160, 218, 223.
Royal historical Society, 40.
Royal Society, voir : Société royale.
Royaume des Serbes, Croates et Slovènes, 164, 191.
Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande, 157, 160, 162, 190, 192, 226.
Rozwadewski (J.), 163.
Russie, 163, 192, 240, 412.

S

Saint-Léger (A. de), 162.
Saint-Théodore (Diaconie de), 450.
Salm-en-Ardenne, 412.
SAROLÉA (Ch.), 8, 248, **363**.
Schaerbeek, 154.
Schmitz (Chanoine J.), 248, 333.
Schwoerer (E.), 161.
SCOTT (J.-Brown), 449.
Sens (G.), 162.
Serbes, 164, 191.
Simar (Th.), 73, 154.
Sjöstedt (Y.), 164.
Slovènes, 164, 191.
Société archéologique, Namur, 164.
Société asiatique de France, Paris, 39, 451.
Société asiatique du Bengale, Calcutta, 158, 163, 189, 232.
Société belge de géologie et d'hydrologie, Bruxelles, 164.
Société chimique, Bruxelles, 164.
Société chimique, Londres, 163, 190.
Société chimique de France, 162, 190.
Société d'anthropologie, Bruxelles, 164.
Société d'astronomie, Bruxelles, 164.
Société de biologie, Paris, 162, 189.
Société de littérature néerlandaise, Leyde, 192, 238.
Société des arts et des lettres, Batavia, 192.
Société des Bibliophiles, Anvers, 164.
Société des Bibliophiles, Liége, 164.
Société des Bibliophiles belges, Mons, 164.
Société des Bibliophiles et Iconophiles, Bruxelles, 164.
Société des Mélophiles, Hasselt, 164.
Société des Nations, 485, 527.
Société des Naturalistes, Zurich, 192, 243.
Société des sciences, Haarlem, 163, 191,
Société des sciences, Varsovie, 158, 163, 191, 239.

Société des sciences, agriculture et arts, Lille, 162.
Société des sciences médicales et naturelles, Bruxelles, 164.
Société d'histoire et d'archéologie, Tournai, 164.
Société entomologique, Bruxelles, 164.
Société finlandaise des sciences, Helsingfors, 192, 225.
Société géologique, Londres, 157, 162, 190, 228.
Société géologique de Belgique, Liége, 164.
Société géologique de France, 162, 190.
Société helvétique des sciences naturelles, Berne, 158, 164, 191, 242.
Société historique, Utrecht, 192.
Société hollandaise des sciences, Haarlem, 158, 237.
Société libre d'Émulation de Liége, 245.
Société linnéenne de la Nouvelle-Galles du Sud, Sydney, 192, 237.
Société littéraire et philosophique, Cambridge, 162, 190
Société nationale des Antiquaires de France, 162, 189.
Société nationale des sciences, Lille, 190.
Société royale d'archéologie, Bruxelles, 164.
Société royale, Dublin, 192.
Société royale, Édimbourg, 157, 162, 190, 228.
Société royale, Londres, 157, 162, 186, 190, 226.
Société royale de botanique, Bruxelles, 164.
Société royale de géographie, Anvers, 164.
Société royale de géographie, Bruxelles, 164.
Société royale de l'Australie du Sud, Adelaïde, 192.
Société royale de numismatique, Bruxelles, 164.
Société royale des sciences, Liége, 164.
Société royale du Queensland, Brisbane, 192.
Société royale géographique (Angleterre), 163, 190.
Société royale historique (Angleterre), 163, 190.
Société royale zoologique, Bruxelles, 164.
Société scientifique, Bruxelles, 164, 245.
Société zoologique, Londres, 157, 162, 190, 229.
Socrate, 247, 329.
Soldat inconnu (Le), 528.
SOLVAY (L.), 8, 79 n.
Sørensen (Ch.), 161.
Stanton (H. Hughes), 162.
Stein (H.), 6.
Stockholm, 158, 164, 191, 241.
Stuart Jones (H.), 162.
Suède, 158, 164, 191, 241.
Suisse, 158, 164, 191, 192, 242.
Swinburne, 247, 327.
Sydney (Nouvelle-Galles du Sud), 192, 237.
Sykes (le général Sir F.), 163.
Syrie, 243.

T

Tatlock (J.), 161.
Terlinden (Ch.), 248 n., 290.
Tertullien, 43, 153.
Thèbes (Égypte), 529.
THOMAS (P.), 8, 14, 20, 51, 223, **415**, 514.
Tokyo, 158, 163, 189, 235.
Tournai, 164.
Toutain (J.), 162.
Turin, 163, 190.

U

Union académique internationale, 8, 14, 22, 41, 73, 87, 248, 411, 485, 486, 527.
Université de Bruxelles, 82.
Université de Gand, 450, 485.

Université de Rome, 450.
Université royale de Padoue, 39.
Utrecht, 192.

V

Van Cauwenbergh (E.), 449, 481.
VANDER LINDEN (H.), 8, 79 n., 528.
Van Ermengem, 164.
Van Kalken (Fr.), 449.
Vannérus (J.), 412.
Van Vollenhoven (C.), 163.
Varsovie, 158, 163, 191, 239.
VAUTHIER (M.). 5, 6. 8, 113, 114, 121, 157, 160, 165, 218, 219, 410, 528.
Venise, 192
VERCOULLIE (J.), 6. 8, 79 n., 485, 514.
Vergneau, 162.
VERLANT (E.), 160, 210.
Verlet, (R.), 162.
Verriest (L.), 40.
Villalobar (S. Exc. le marquis de), 161, 218.
Viltart (L.), 162.
VINOGRADOFF (Sir Paul), 163.

W

WALTZING (J.-P.), 39, 43, 485, 528.
Washington, 157, 161. 189, 225.
Wattez (O.), 164, 218. 222.
WAXWEILER (É.), 5, 40, 41.
WEISS (A.), 162.
Wellington (Nouvelle-Zélande), 192.
WILMOTTE (M.), 8, 14, 79 n , 113, 412, 414.
Wittmann, 8.
WODON (L.), 101, 527.

Z

Zagreb, 164, 191.
Zimbabye, 23.
Zurich, 192, 243.

